This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Can 150.2

Harvard College Library

FROM THE

FRANCIS PARKMAN

MEMORIAL FUND

FOR

CANADIAN HISTORY

ESTABLISHED IN 1908

ACADIENS ET CANADIENS

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AÎNÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

LA
FRANCE AUX COLONIES

ÉTUDES

SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RACE FRANÇAISE HORS DE L'EUROPE

PAR
E. RAMEAU

Les Français en Amérique

ACADIENS ET CANADIENS

..... Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand et de plus utile qu'une colonie? N'est-ce pas par ce moyen, plus que par tous autres, qu'on peut avec toute justice s'agrandir et s'accroître?.....

VAUBAN.

PARIS
A. JOUBY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue des Grands-Augustins, 7.

1859

Park. 9.104

Harvard College Library
Bequest of
FRANCIS PARKMAN
17 Jan. 1894

Con 150.2

An article by Rameau, entitled Les race Française au Canada in Revue Canadienne, Avril, 1875

INTRODUCTION

La France a été jusqu'au milieu du siècle dernier une des plus grandes puissances coloniales du monde; et l'Espagne seule pouvait lui disputer la prééminence; mais les situations sont bien changées depuis lors : l'Espagne a perdu les trois quarts de ses possessions, et malgré quarante-cinq ans de paix et de laborieux efforts pour relever nos colonies, c'est à peine encore si elles atteignent une importance de quatrième ordre. De nos jours cependant un véritable intérêt d'actualité s'attache aux travaux qui ont pour but l'étude de la colonisation et de l'expansion des peuples; d'une part en effet les statistiques constatent que notre population, gênée par le défaut d'espace, cesse de s'accroître, et d'autre part l'attention depuis quelques années s'est fixée de nouveau sur l'examen des questions coloniales avec une certaine sollicitude. Le moment nous a donc semblé favorable pour présenter au public les recherches que nous publions ici.

Il est triste sans doute pour notre amour-propre national d'avoir à rappeler, en abordant un pareil sujet, la douloureuse issue de tentatives qui, à leur début, avaient pu faire concevoir les plus légitimes et les plus brillantes espérances. Mais il faut savoir surmonter cette répulsion

qu'inspire naturellement l'histoire du malheur, et savoir attacher sa réflexion sur ces souvenirs mélancoliques du passé, afin de tirer de nos désastres mêmes d'utiles enseignements propres à éclairer et à fortifier notre conduite à l'avenir.

Nous avons pensé aussi qu'il n'était pas sans intérêt de suivre les Français que nous avons laissés dans nos anciennes possessions, et de montrer ce qu'était devenue leur postérité à travers les difficultés et les épreuves de la domination étrangère. La France semble avoir oublié en effet qu'aux époques funestes de son histoire elle a jadis abandonné des populations considérables sorties de son sein et restées, malgré le malheur des événements, fidèles à leur origine. Qui se souvient aujourd'hui de l'Acadie, du Canada, de la Louisiane et même de l'île Maurice, perte si récente? qui se souvient de ces lieux illustrés par tant de combats héroïques et par le patriotisme si dévoué de leurs habitants? « Quoi de plus pieux que de réveiller « ces souvenirs de notre ancienne gloire et de rappeler que « c'est la France qui a donné la première l'impulsion à ce « grand et merveilleux développement de civilisation dont « l'Amérique du nord est aujourd'hui le théâtre[1] ? »

Tandis que leur mère patrie, trop insouciante, perdait de vue les généreux enfants qu'elle n'avait pas su défendre, ces courageux colons, avec une persistance énergique qui a défié les persécutions, les séductions et l'isolement, ont conservé partout non-seulement la tradition, mais la religion, les mœurs, la langue, l'amour de leur patrie primitive. — N'est-il pas temps pour nous de sortir de cette indifférence égoïste dont nous payons si mal ces affec-

1. Dussieux, le *Canada*.

tions pieuses? Séparés par la distance et la puissance des événements, mais unis par l'origine, la langue et l'affection, ne pouvons-nous leur accorder au moins un sympathique intérêt, et renouer avec eux cette union morale qui, supérieure aux circonstances, déjoue les vicissitudes de la politique, franchit les espaces et survit aux accidents de la force comme aux vains arrangements de la diplomatie?

Ces études présentent ainsi plus d'un motif digne d'éveiller notre attention et nos sympathies, et en nous fournissant l'expérience du passé pour l'appliquer utilement au temps présent, elles offrent le plus sérieux intérêt à tous ceux qui se préoccupent de la grandeur et de l'avenir du nom français. — Toutes les nations européennes, depuis un demi-siècle, ont vu considérablement s'accroître l'extension de leurs races respectives; et tel est le développement rapide que font présager quelques-unes d'entre elles, que les peuples demeurés en arrière pourront un jour se trouver effacés, au milieu de populations immenses, dans une écrasante infériorité. L'imminence de ce péril s'accroît encore pour nous par un fait extrêmement grave qui s'est révélé dans ces derniers temps; nous voulons parler de l'état de stagnation où demeure la population française depuis un certain nombre d'années, non-seulement dans nos colonies, mais au sein de la France elle-même, tandis que tout autour de nous tant de races étrangères se multiplient avec une singulière activité.

C'est donc s'occuper de l'avenir même qui peut être réservé à la race française, que d'appeler l'intérêt et les réflexions sur la question des colonies, sur le fait essentiel de notre expansion nationale. C'est sous l'empire de ces idées que nous avons étudié nos colonies anciennes et nouvelles, cherchant à bien connaître ce qu'ont été les

premières, les crises de leur formation et les vicissitudes de leur fortune, afin de déterminer, à l'aide de cette observation du passé, l'avenir que l'on peut espérer pour les secondes, les fautes que l'on doit éviter pour assurer leur développement, et les principes qui doivent servir à les féconder.

Au commencement du dix-huitième siècle, nous possédions toute l'Amérique du nord jusqu'au Mexique sur l'Océan, et jusqu'à la Californie sur le Pacifique, sauf une bande de terre assez étroite qui, partant de la Floride, remontait le long de l'Atlantique jusqu'à l'entrée de la baie de Fundy, limitée en arrière par les Alleghanys et les Apalaches, et qui formait les colonies anglaises de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre. Le golfe du Saint-Laurent, le Canada, les lacs intérieurs, tout le bassin du Mississipi et du Missouri, le Nord-Ouest, l'Orégon et tous les territoires au nord de la Californie et du Mexique nous appartenaient et formaient deux provinces immenses, le Canada et la Louisiane.

Nous occupions dans les Antilles plus de la moitié de Saint-Domingue, Saint-Louis, la Dominique, Saint-Vincent, Tabago, Saint-Barthélemy et enfin la Martinique et la Guadeloupe, faibles débris qui nous sont restés de tant de colonies. Dans l'Amérique du sud, nous possédions la Guyane et les Malouines, aujourd'hui îles Falkland.

En Asie nous dominions dans l'Inde, et nous avions des traités qui nous assuraient un établissement en Cochinchine. Enfin le comptoir de la Calle, sur la côte d'Algérie, le Sénégal et les comptoirs de la côte, les îles de France, de la Réunion, et la suzeraineté de Madagascar, en Afrique, nous attribuaient une grande importance dans cette partie du monde.

De toutes ces possessions, la plus précieuse, sans contredit, était le vaste empire dont nous avions jeté les fondements au nord et à l'ouest de l'Amérique, et qui nous eût assuré certainement une prépondérance incontestable dans le monde entier, comme le développement de ces contrées l'a bien prouvé par la suite. Malheureusement les systèmes erronés, les fausses idées qui présidèrent alors à la direction de nos colonies, et la mauvaise administration qui en fut la conséquence, firent végéter ces établissements sans force, tandis que ceux des Anglais prospéraient à côté de nous d'une manière extraordinaire. D'autre part, l'insouciance et l'incapacité de la cour de Versailles les laissèrent exposés presque sans défense aux attaques de nos voisins, qui, dix fois plus nombreux que nos malheureux colons, les écrasèrent, en dépit d'une résistance habile, énergique et digne d'une mère patrie plus intelligente, moins frivole et plus secourable.

Ce fut donc sous le règne déplorable de Louis XV que succomba ainsi notre puissance coloniale; les Anglais, qui déjà en 1713 avaient obtenu la suzeraineté de l'Acadie, nous enlevèrent en 1763 tout le nord de ce continent; l'amant de madame de Pompadour se trouva heureux de rentrer à ce prix dans la quiétude un instant troublée de ses plaisirs, et Voltaire, cet esprit brillant mais superficiel, estima que nous obtenions la paix à bien bon compte au prix de quelques arpents de neige au Canada. La même année nous cédions à l'Espagne la Louisiane et toutes les régions de l'ouest, pour éviter de les abandonner aux Anglais, auxquels, dans cette année fatale, nous avions encore été obligés de livrer, aux Antilles, la Dominique, Saint-Vincent, Tabago, et en Asie l'empire de l'Inde! Ainsi s'accomplit la ruine de l'œuvre de Richelieu et de Colbert, la

ruine coloniale de la France; ainsi commençait à se précipiter vers son déclin une monarchie vicieuse, impuissante et déconsidérée.

Sous l'empire, il est vrai, par le traité d'Amiens, nous rentrâmes un moment, en 1803, en possession de la Louisiane, toujours restée française sous la domination plus nominale que réelle de l'Espagne; mais Napoléon, emporté par ses passions ambitieuses, ne sut ni apprécier ni utiliser ce riche cadeau que pour la seconde fois nous offrait la Providence. L'égoïsme de son orgueil, qui l'a rendu si fatal à notre pays, ne lui permit pas de comprendre que la Louisiane avait une importance autrement précieuse que celle des chimériques visées qu'il poursuivait en Europe, et qui le perdirent en nous entraînant dans sa chute. La dixième partie des millions et des hommes sacrifiés en Espagne et en Russie nous eut à jamais assuré la possession de la Louisiane, quelles qu'eussent été les tentatives contraires de l'Angleterre, et nous aurions ainsi presque réparé les calamités du règne de Louis XV. Mais malheureusement il est dans la nature des monarchies de mettre la fortune des peuples à la merci des vertus rares et des vices plus fréquents de ceux qui les gouvernent. Pour n'avoir point derrière lui, dans l'exécution de ses rêves ambitieux, l'embarras de cette colonie, Napoléon la vendit pour quelques millions aux États-Unis, déjà avides et rêvant l'empire américain; quant à la France, elle dut renoncer désormais à prendre part au magnifique avenir de cette partie du monde. (*Voir* note 1, chap. II, partie II°.)

Depuis lors les États-Unis ont triplé leur population; les territoires qui leur furent vendus forment aujourd'hui neuf États : la Louisiane, le Mississipi, l'Arkansas, le

Missouri, l'Iowa, le Kansas, l'Utah, le Minnesotta et l'Orégon, contenant *trois millions et demi* d'habitants, plus grands ensemble que la France, et laissant plus d'espace encore derrière eux. — Que nous est-il resté des guerres de l'empire? une dette énorme, la méfiance de toute l'Europe et une gloire... qui n'est pas même sans tache!

En 1815 on nous rendit quelques débris de nos dernières colonies, et la conquête d'Alger est venue depuis y ajouter un territoire colonisable assez important, qui peut permettre enfin à la France de prendre son rang au milieu de l'expansion générale des autres peuples européens. Mais jusqu'à présent, il faut en convenir, toutes ces possessions n'ont présenté qu'un développement bien médiocre, et n'ont formé ni de riches comptoirs de commerce, comme les établissements hollandais et anglais en Asie, ni une extension de la famille métropolitaine, comme les anciennes colonies fondées en Amérique par les Espagnols, par les Anglais et par nous-mêmes.

Dans ces contrées si tristement perdues nous avions en effet, en des temps plus heureux et plus sages, commencé à former des établissements considérables. La France y avait envoyé des populations fortes, laborieuses, dévouées et qui, dans l'humble rôle auquel les a réduits la mauvaise fortune, font encore aujourd'hui à notre pays le plus grand honneur. Quelques-uns des principaux membres de ces sociétés naissantes réémigrèrent, il est vrai, dans la mère patrie lors de la conquête; mais la masse du peuple resta attachée au sol qu'elle avait défriché, et où déjà avaient commencé à se créer pour elle les traditions d'une nouvelle patrie, et dans certaines régions elle s'est développée avec un tel succès qu'il s'y trouve des

groupes de population française plus nombreux qu'en aucune de nos colonies actuelles.

Les Acadiens, qui ne sont guère connus de la France que par les désastres de leur ruine, ont survécu aux deux cruelles proscriptions dont ils furent frappés par les Anglais en 1755 et en 1763. De nombreux débris de ce peuple infortuné, après avoir longtemps traîné une existence furtive et malheureuse dans les retraites désertes où ils s'étaient réfugiés, ont fini par se multiplier assez pour peupler quelques districts des côtes du golfe Saint-Laurent et de la Nouvelle-Écosse, où ils s'élèvent aujourd'hui à près de cent mille âmes.

Le Canada, après la conquête et l'émigration qui la suivit en 1765, ne comptait pas plus de 68,500 Canadiens français; aujourd'hui (1859) le Bas-Canada seul ne contient pas moins d'un million d'âmes parlant français et formant une petite nation serrée, indestructible et qui a déjà son importance dans l'économie générale du continent américain.

Dans le Haut-Canada et dans les régions intérieures de l'ouest, nous avions commencé bien longtemps avant 1760 à installer des postes et des colonies, tels que : *Détroit*, *Vincennes*, *Cahokia* des Illinois, *Saint-Louis* et *Sainte-Geneviève* du Missouri, etc., etc. Tous ces petits groupes abandonnés par nous et longtemps négligés par les Anglais, dans leur isolement au milieu des déserts, se sont développés paisibles et solitaires dans la mesure des faibles ressources dont ils disposaient. Entourés depuis lors par le flot de la population anglo-saxonne, ils se sont néanmoins assez bien soutenus en plusieurs endroits, et fortifiés de quelques émigrants canadiens que leur amenait de temps à autre le commerce des fourrures, ils ont con-

servé leur langue et leur tradition nationale, formant de petits îlots de population française au milieu de cette immigration étrangère.

A côté de ces rejetons vigoureux de nos anciennes colonies il convient aussi de mentionner un grand nombre de Canadiens et de Français qui, établis dans quelques grandes villes des États-Unis, telles que New-York, Chicago, Philadelphie, etc., etc., y forment en quelque sorte de petites colonies françaises, qui souvent même ont leurs sociétés et leurs journaux.

Au sud des États-Unis se trouvait la seconde province de nos possessions américaines, la Louisiane. Quand nous cédâmes ce pays à l'Espagne, en 1763, il contenait environ 13,000 habitants dont 4 à 5,000 de couleur, et en 1803, lors de la cession de ce pays aux États-Unis, on comptait dans la haute et la basse Louisiane (de la Nouvelle-Orléans à Saint-Louis), 49,473 habitants, dont 22,000 blancs, presque tous d'origine française. La Louisiane, contrairement au Canada, ayant presque toujours entretenu des relations assez suivies avec son ancienne métropole, beaucoup de Français se sont constamment dirigés sur la Nouvelle-Orléans, de sorte que la population française se trouve formée non-seulement de créoles louisianais, mais encore d'un grand nombre d'émigrants venus de France à diverses époques. On peut évaluer qu'en 1850, dans la Louisiane proprement dite, qui ne comprend que l'ancienne basse Louisiane, sur 200,000 blancs libres qui s'y trouvaient à cette époque, les Franco-Louisianais comptaient pour 80 ou 90,000 âmes. — Dans les deux États voisins du Mississipi et de l'Arkansas, on compte en outre quelques groupes français qui appartiennent également à la branche louisianaise.

Aux Antilles, en dehors de la Martinique et de la Guadeloupe, il s'est conservé des restes de population française dans presque toutes les anciennes îles que nous avons possédées. Dans ce groupe, Saint-Domingue, quoique la race africaine y soit l'élément dominant, nous tient de trop près par le mélange du sang chez les hommes de couleur, par la langue et les habitudes générales du pays, pour qu'on ne le rattache pas à la formation et à la filiation françaises. D'ailleurs, contrairement à l'opinion généralement répandue, il y existe encore une certaine quantité de population blanche, et même des paroisses entières, comme celle de Bombardopolis, fondée en 1764 par des réfugiés acadiens.

Dans l'Amérique du sud nous aurons à examiner notre colonie de la Guyane, les souvenirs de l'établissement tenté aux îles Malouines, et enfin la colonie nombreuse que forment les émigrants français à Montevideo et même au Chili. Nous suivrons ensuite les débuts de nos colonies naissantes dans l'Océanie, aux Marquises, à Taïti, à la Nouvelle-Calédonie, et nous aurons à jeter un regret sur Akaroa et sur l'admirable situation de la Nouvelle-Zélande, dont le délaissement sera un des plus sérieux reproches qu'adressera l'histoire au gouvernement de Louis-Philippe. Quant à nos établissements de l'Inde, leur importance est si minime, que nous ne les mentionnons que pour mémoire.

Dans les annales coloniales de la France, l'Afrique est sans contredit, après l'Amérique du nord, la partie du monde qui occupe la place la plus importante. Il y a des siècles que nous avons pris pied au Sénégal, à Maurice, à Bourbon et à Madagascar, et pendant plus de deux cents ans, avant d'accomplir la conquête de l'Algérie, nous

avons possédé sur cette côte le comptoir de la Calle; Maurice, que nous avons perdu, dépend aujourd'hui de l'Angleterre; mais toujours français de cœur, de langage et de mœurs, les habitants de l'*île de France* sont encore presque tous exclusivement les descendants de nos colons, et l'île compte environ 100,000 âmes, dont 12 à 15,000 blancs.

Il nous reste encore en Afrique Bourbon, les établissements de Madagascar et le Sénégal, pays immense, qui a pris dans ces derniers temps, sous l'intelligente et énergique administration du colonel Faidherbe, une importance toute nouvelle. Malheureusement les chaleurs et le climat excluent complétement toute pensée de peuplement européen dans ces régions.

Nous arrivons enfin à la dernière venue et à la plus considérable de nos colonies actuelles, l'Algérie; seule en effet, elle paraît aujourd'hui présenter à nos émigrants un établissement convenable; encore ne faut-il point se faire à ce sujet d'illusions exagérées. Si l'Algérie, par sa situation géographique, est beaucoup mieux placée pour nous que nos anciennes possessions d'Amérique, celles-ci lui étaient bien supérieures par leur fertilité plus grande, leur climat si salubre quoique rude, et les facilités de toute nature qu'offraient aux colons européens ces pays plus froids, mais richement boisés et sillonnés d'admirables cours d'eau.

L'Algérie compte déjà 200,000 habitants européens, dont 160,000 environ sont français; après le groupe canadien, c'est donc la branche la plus considérable de la race française établie outre-mer. Ce fait seul d'une population aussi forte mériterait toute notre attention, car l'installation du premier noyau, l'implantation solide de

familles attachées au sol, familiarisées avec ses difficultés et avec ses ressources, propres à fournir elles-mêmes les éclaireurs et les cadres expérimentés de la colonisation qui se portera en avant, sont les premiers et les plus importants progrès que doit réaliser une colonie naissante.

La chaleur un peu forte de son climat, où la race européenne ne peut atteindre au degré de fécondité qu'elle montre en Amérique, est sans doute un grand inconvénient ; la présence d'une race indigène nombreuse, agricole, peut être un grand avantage, comme aussi un grand obstacle, selon la direction qui lui sera imprimée; mais néanmoins son territoire étendu, la fertilité qu'elle offre dans certaines régions, et sa proximité de l'Europe, lui donneront toujours un grand prix. Malheureusement les principes qui jusqu'à présent ont présidé à son administration paraissent beaucoup trop analogues à ceux qui ont dirigé avec si peu de succès nos anciennes colonies; et il est à craindre qu'ils ne soient pas tout à fait ceux qui conviennent pour assurer la prospérité et le rapide développement d'un pays nouveau.

Tel est l'exposé sommaire des principaux groupes de la race française répandus hors de l'Europe; nous ne nous proposons point, certes, de faire l'histoire de toutes ces populations. Ce serait entreprendre, à peu de chose près, l'histoire du monde entier; l'objet de notre travail est uniquement d'établir comment ont été peuplées nos colonies, comment et dans quelle mesure la race française s'y est développée, et suivant la filiation de cette race jusqu'à nos jours, de constater avec détails quel est l'état actuel de leur population, et jusqu'à quel point tous ces pays ont conservé la nature et la tradition françaises, tout en re-

cherchant les craintes et les espérances que l'on peut concevoir pour leur avenir.

Le tableau du développement progressif de la population et des faits qui s'y rattachent est donc le point de vue capital qui a dirigé nos études; ce n'est point sans regret que nous avons dû souvent renoncer à suivre les drames pittoresques, bizarres, émouvants, que présente à chaque page le récit de nos entreprises coloniales, la plus aventureuse et la plus dramatique des histoires. Rien de plus séduisant certes et de plus facile, que de trouver dans ces documents le thème d'une œuvre sérieuse comme l'histoire, aussi attachante que le roman, et plus étrange souvent dans sa réalité que les conceptions un peu cherchées de nos faiseurs de fantaisies.

Ce travail était d'autant plus attrayant que le sujet en était plus neuf; nos chroniques coloniales sont peu connues parmi nous, et c'est une entreprise bien propre à tenter l'esprit, que celle de révéler à la France actuelle l'histoire ignorée d'une France inconnue. Néanmoins nous avons cru devoir résister à ces entraînements, pour éviter de nous égarer dans une œuvre trop étendue, et nous maintenir toujours avec fermeté dans des limites plus conformes à notre dessein et à nos forces. Écrire méthodiquement des chiffres et des statistiques, en luttant contre l'émotion intérieure que l'étude des faits éveille dans l'âme n'est point, nous pouvons le dire, une besogne vulgaire ni un petit effort d'esprit; mais le proverbe est sage, qui dit que pour bien tenir il ne faut point trop embrasser; nous ne l'avons jamais perdu de vue, et nous espérons que le public voudra bien nous en tenir compte.

Cependant, tout en suivant le mouvement matériel des populations, nous observerons aussi les circonstances qui

arrêtent ou fécondent leur développement, et comme l'accroissement des habitants est à la fois le point essentiel d'une colonie et le signe le plus certain de sa prospérité, nous parviendrons ainsi à saisir et à exposer les causes générales du succès ou de la ruine de ces établissements, et à apprécier la valeur de cette opinion, considérée par beaucoup de gens comme un axiome, et qui affirme que la France est inhabile à fonder des colonies.

Il est incontestable sans doute, en considérant les faits accomplis, que notre infériorité a été frappante sous ce rapport, et si quelque lecteur était tenté de tirer vanité pour le nom français de l'énumération que nous avons établie de nos colonies anciennes et modernes, il suffira de placer sous ses yeux le tableau comparé de celles des autres peuples, pour lui démontrer combien est misérable notre rôle dans l'œuvre de la civisalition et du peuplement du globe.

Tandis que nos îles des Antilles, la Guyane, nos possessions de l'Océanie et de l'Inde, l'île Bourbon, le Sénégal et l'Algérie, ne comptent pas ensemble 300,000 âmes de sang européen, les colonies anglaises de l'Amérique du nord, des Antilles, de la Guyane, de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande, à l'île Maurice, au cap de Bonne-Espérance, etc., etc., etc., contiennent une population blanche de 5,500,000 âmes, dont plus de 4 millions appartiennent à la race anglaise; dans ce relevé nous ne tenons pas compte des Indes orientales, qui ne sont point des colonies proprement dites. Mais il faut remarquer en outre qu'en dehors de ces contrées encore attachées à l'Angleterre, la race anglo-saxonne occupe plus de la moitié de l'Amérique du nord dans les États-Unis, qui comptent au moins 28 millions de population blan-

che, dont les neuf dixièmes sont originaires de la Grande-Bretagne.

Lorsque le grand courant de l'émigration a commencé à se former en Angleterre, un peu avant le début du siècle présent, le nombre des habitants des trois royaumes n'était guère que de 13 millions, tandis que la France possédait déjà 27 millions d'habitants. Néanmoins ces nombreux envois n'ont point empêché la population anglaise de croître plus rapidement que la nôtre, qui pourtant n'émigre pas. La Grande-Bretagne compte maintenant plus de 26 millions d'habitants, et la France environ 36, la première s'étant doublée pendant que la seconde n'augmentait même pas d'un tiers.

La Hollande, dont la population n'atteint pas le quinzième de la nôtre, a peuplé et occupé, relativement parlant, bien plus de pays encore.

Elle possède dans les Antilles, Curaçao, Saint-Eustache, etc., qui comptent 30,000 âmes; en Guyane, à côté de la nôtre, dont nous n'avons jamais rien su faire, une colonie riche et prospère, avec 90,000 habitants, dont 30,000 libres (la Guyane française a 23,000 habitants, dont 22,000 noirs); en Afrique, de nombreux établissements sur la côte de Guinée.

En Asie, les îles de la Sonde, les Moluques et Célèbes, dont la population dépasse 15 millions d'âmes, et où l'on compte environ 200,000 Européens.

Ce sont eux en outre qui originairement ont colonisé et peuplé le cap de Bonne-Espérance, et aujourd'hui encore la race hollandaise, sous le nom de Boërs, y forme le fond de la population dans un grand nombre de cantons, et figure pour plus de 100,000 individus sur un nombre total de 250,000 habitants.

Enfin c'est encore ce peuple qui a fait de si grandes choses malgré son petit nombre, qui a établi les premiers colons de l'État de New-York, appelé par eux *Manhatten*, et dans certains cantons de cet État les descendants de ces colons primitifs forment une partie importante et justement considérée de la population.

Vauban regardait les Hollandais comme le premier peuple colonisateur des temps modernes, opinion qui nous paraît très-fondée, et s'ils ont perdu une partie des fruits de leur patience intelligente et laborieuse, on ne doit l'imputer qu'à la malheureuse adjonction de leur pays aux déplorables folies du premier empire français.

L'Espagne elle-même est bien au-dessus de nous sous le rapport colonial : ses riches possessions de Cuba, de Porto-Rico, des îles Philippines, des Canaries et autres îles de la côte d'Afrique dépassent 4 millions d'âmes, et ses anciennes colonies du continent américain comptent près de 20 millions d'habitants, chez lesquels le sang, les traditions et les usages espagnols sont tellement enracinés aujourd'hui, qu'il est souvent difficile de déterminer la partie de la population qui appartient à la race conquérante et celle qui descend des races indigènes.

Le fonds du système colonisateur de l'Espagne, dont l'idée mère fut toute différente de celle des Anglais et des Hollandais, reposait essentiellement sur la conservation et la transformation des peuples indigènes; le peuplement par l'immigration ne venait qu'en seconde ligne. Il a fallu toute la malveillance systématique des philosophes du siècle dernier pour transformer les excès des premiers aventuriers espagnols en un système général de conduite de la part de leur gouvernement. Il est au contraire fort remarquable que la nation espagnole, si fort accusée de

barbarie, soit précisément celle qui ait le plus conservé de races indigènes dans ses établissements, et qui se soit toujours le plus franchement mêlée avec elles, tandis que les Anglais, qui se sont édifié eux-mêmes, à l'usage du vulgaire, une réputation si brillante de philanthropie, ont été partout où ils se sont établis les plus cruels et les plus grands destructeurs des races étrangères.

Quelles que soient les fautes du gouvernement despotique qui a perdu l'Espagne, on doit reconnaître que les principes de ce système colonial d'identification partaient d'une idée généreuse et féconde, où l'inspiration du génie catholique se révèle dans toute sa grandeur ; et telle a été la puissance de leur application, que les deux tiers de l'Amérique ont adopté la langue et les mœurs de l'Espagne, et les ont conservées tout en rejetant sa domination.

Il n'est pas jusqu'au Portugal qui n'ait établi plus de monde que nous hors de l'Europe, aux Indes, à Mozambique, dans le Congo et dans le Brésil.— La Russie, malgré son immense territoire à peine peuplé, s'est déjà préoccupée de l'avenir, et a voulu assurer à sa race une large part sur le globe; elle a fondé dans les vastes solitudes de la Sibérie des colonies trop peu connues, qui sont plus prospères, plus civilisées et plus libres que la Russie même.

L'Allemagne enfin, qui n'a ni marine, ni gouvernement central, ni colonies à elle propres, a vu cependant ses enfants émigrant, se concentrer dans certaines provinces des régions américaines; de sorte que, malgré un désordre inévitable dans la répartition des hommes et une déperdition considérable d'individus, l'émigration de nos voisins d'outre-Rhin est parvenue à établir de véritables colonies germaniques, notamment dans les États de Pensylvanie,

Ohio, Missouri et Wisconsin (États-Unis), dont certaines portions présentent tout à fait l'aspect d'une petite Allemagne transportée en Amérique, avec son langage, ses journaux et ses mœurs. Un mouvement analogue commence à s'opérer vers l'empire du Brésil, et ainsi le peuple allemand peut désormais prendre rang parmi les peuples colonisateurs.

Comment se fait-il qu'au milieu de cet essor général de toutes les familles européennes, nous restions stationnaires, comme les Italiens, les Grecs et les Suédois, dans notre petit coin de l'Europe, dont nous sommes si fiers, mais qui finira certainement par ne présenter qu'une importance bien médiocre à la suite de cette expansion universelle et de cette transformation du monde ancien? Notre pays serait-il donc réduit un jour à n'être qu'un souvenir glorieux et attrayant, où les immenses nations de l'avenir viendraient étudier ce qui fut la France, comme nos touristes vont aujourd'hui à Athènes et à Sparte s'étonner que d'aussi petites bourgades aient pu faire tant de fracas dans le monde civilisé d'autrefois?

Est-il vrai que le peuple français, par son caractère, ses mœurs, ses tendances, soit inhabile à fonder des colonies? Nous pensons que l'observation attentive de celles que nous avons établies, loin de confirmer cette assertion mise en avant par la légèreté et accueillie par la paresse, nous montre qu'il est peu d'hommes aussi aptes que les Français à faire de courageux émigrants et d'excellents colons; ils sont doués pour cela de qualités spéciales qui leur ont permis de s'établir solidement dans plus d'une contrée où tout autre peuple n'aurait pu que languir impuissant. Si nos colonies sont restées si faibles, c'est par les mêmes raisons qui ont longtemps paralysé notre industrie et

notre commerce. Ce n'était pas que le Français manquât d'adresse ni d'intelligence, mais il manquait de bonne organisation, et les principes faux qui régissaient son économie sociale lui faisaient épuiser ses forces dans une action stérile; c'est ainsi que nous devons également attribuer nos mécomptes coloniaux aux vices de notre politique et à nos erreurs d'administration.

Les principes qui régissaient autrefois la France, implantés dans nos colonies, furent donc la première et la plus importante cause de leur faiblesse et de leur dépérissement. Ces habitudes de la concentration de l'autorité et de la responsabilité sociale entre les mains d'un seul, cette exclusion des habitants de toutes les affaires publiques, déjà funestes en France, l'étaient bien plus aux colonies, et encore y furent-elles exagérées! Il se trouvait en effet dans la métropole une ombre de participation des citoyens à l'administration de leurs intérêts; mais aux colonies il n'y avait pas même de communes, cet élément primitif et vital de tout peuple naissant. Or, de toutes les sociétés, contrairement aux préjugés répandus à ce sujet, les colonies sont celles qui demandent à être gouvernées le moins possible, car il n'est pas une situation où une grande liberté soit aussi peu dangereuse et aussi nécessaire. L'action de l'autorité peut être d'autant plus utile qu'une société est plus civilisée, plus considérable, et que ses ressorts sont plus compliqués; mais dans une colonie, où les éléments sont peu nombreux et les questions plus simples, les citoyens sont bien plus aptes à les traiter et à les résoudre eux-mêmes sans inconvénient. La liberté produit en outre un avantage immense dans un pays qui commence, et y satisfait en quelque sorte à une nécessité de premier ordre, en formant de bonne heure des hommes actifs, énergiques, ha-

biles à se créer des ressources et à se suffire à eux-mêmes dans les difficultés inévitables de la formation.

Rien de moins propre en effet à l'établissement d'une colonie que ces esprits débiles qui ont contracté la funeste habitude de toujours tendre la main pour être secourus par une autorité prétendue protectrice, et qui ne protége en fait que l'apathie et l'impuissance volontaire. Chacun convient tout d'abord que, dans sa lutte contre la nature déserte et sauvage, cette spontanéité est matériellement essentielle au pionnier qui défriche; mais on peut être non moins convaincu que ces mêmes nécessités existent pour ces mêmes hommes, moralement et socialement, lorsqu'il s'agit de fonder une société nouvelle. Quand des principes opposés président à sa formation, il en résulte les traditions les plus funestes de laisser aller, d'insouciance et de débilité dans les usages sociaux, et elle produit des êtres infirmes, dépourvus de réflexion et d'esprit d'ordre par la longue habitude qu'ils ont de tout voir faire par autrui; d'où suit une incapacité générale de s'organiser et de se défendre contre les crises inévitables qu'offre l'existence d'une nation. Nul doute que si les anciennes colonies espagnoles se trouvent hors d'état de prendre leur équilibre et d'asseoir chez elles une marche régulière et bien ordonnée, on ne doive l'attribuer principalement au despotisme énervant sous lequel a eu lieu le développement de ces sociétés et la formation de leurs habitudes et de leur caractère.

Aux fâcheuses conséquences de ces excès de l'esprit gouvernemental il faut joindre ce qui en est presque toujours le corollaire inévitable, savoir : la plus parfaite insouciance de toutes les entreprises et de tous les intérêts remis à sa charge, car on peut établir en principe que plus

l'État est tout-puissant, moins l'administration s'occupe des affaires publiques. Nous oublions trop volontiers aujourd'hui tout ce que nous devons de puissance et de progrès au régime de la liberté ; pour quelques inconvénients passagers qui nous ont blessé et que nous avons exagéré à plaisir, il est de bon ton maintenant parmi nous de déclamer contre les journaux, contre le régime parlementaire et la liberté.

Mais il suffirait de se reporter un peu de temps par la pensée et par l'étude au milieu des siècles derniers pour éteindre ce beau zèle et revenir à de tout autres sentiments. Il faut avoir observé de près l'orgueilleuse inertie où se pavane une administration sans contrôle, son dédain pour tout avis profitable, sa suffisance aveugle et présomptueuse, son immobile incapacité en présence du danger, pour comprendre combien sont utiles la pression de l'opinion sur elle et la discussion de ses actes, dût celle-ci dégénérer jusqu'à la mauvaise foi ; car après tout mieux vaudrait que l'administration souffrît du public, plutôt que de voir le public victime de ses abus. Nous saurions apprécier alors tous les fruits de l'activité que ces forces, inutiles pour les esprits étroits et superficiels, ont imprimée à tant de fonctionnaires qui sans elles auraient continué à sommeiller paisiblement dans l'indolence traditionnelle.

Nous vivons encore aujourd'hui sur les habitudes contractées à une autre époque ; chacun éprouve toujours un certain respect, une certaine appréhension de l'opinion, et quels que soient les grands airs qu'il se donne, il n'est point de fonctionnaire si haut placé qui la dédaigne entièrement. Mais il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir que ces sentiments allant toujours en faiblissant,

nous ne tarderions pas à revoir, si le présent état de choses devait durer longtemps, l'incurable paresse, la spirituelle incapacité, les préoccupations puériles, l'orgueilleuse impuissance, qui ont signalé l'administration française depuis la fin de Colbert jusqu'à la révolution. S'il arrive quelquefois qu'une administration puisse marcher seule quand elle renferme dans son sein un homme actif et supérieur, ce n'est qu'une circonstance exceptionnelle; mais on peut établir comme règle qu'elle a besoin d'être un peu violentée en quelque sorte par une force extérieure, sinon elle devient immobile et impuissante.

Voilà quelle a été l'utile action de l'opinion publique sous toutes ses formes, depuis soixante ans, et voilà d'où provient la différence si considérable entre les résultats de ce demi siècle et ceux du siècle dernier tout entier. Telle fut aussi l'origine de l'insuccès de nos colonies, tandis que celles de l'Angleterre progressaient au décuple : aucune émigration ne se dirigeait sur nos établissements et on ne s'inquiétait en aucune façon d'en créer ou d'en faciliter le courant; aucun travail d'utilité publique, aucun encouragement à l'immigration ni à la production; les communications avec la métropole existant à peine, le commerce entravé par des prohibitions ridicules, l'instruction nulle, des garnisons illusoires, recrutées souvent d'hommes infirmes, incapables ou débauchés, qui laissaient les gouverneurs sans autre force que la malheureuse milice du pays, qu'il fallait à tout propos enlever à ses travaux. Au lieu d'argent on mettait en circulalion du papier d'État auquel on faisait périodiquement banqueroute. Envoyait-on des émigrants dans un accès fantasque de colonisation, on ne se préoccupait ni de leur départ ni de leur arrivée, et des milliers d'hommes, partis sans ressources,

étaient jetés sur des côtes sauvages où, comme un fléau imprévu, ils venaient aggraver la misère des quelques colons qui s'y étaient déjà établis avant eux. A cette négligence et à cette incapacité flagrantes se joignaient une prétention implacable d'autorité et de direction sur toute chose, et une prohibition inexorable pour qui que ce fût de tenter aucune entreprise ni de concerter aucune action commune sans l'assentiment, l'avis et le concours de ce même gouvernement fainéant, inhabile et désordonné.

On s'étonne de l'insuccès de nos colonies; il y a lieu, bien plutôt de s'étonner que nous ayons pu y créer quelque chose; aucune autre nation peut-être ne fût parvenue à fonder rien de sérieux dans de pareilles conditions. Il a fallu certes que le colon français, pour y réussir aussi solidement dans le peu qu'il a établi, possédât des aptitudes spéciales, comme il se montre en effet par l'étude des événements; et les causes de notre infériorité coloniale sont tout entières dans les erreurs de notre administration et les fautes du gouvernement français.

Nous venons d'indiquer tout ce qu'avaient de vicieux et d'erroné les principes politiques et économiques qui ont présidé constamment à la fondation et à la direction de nos colonies. D'autre part cependant, tandis que nous les laissions languir sans habitants, sans améliorations, sans défense, nous les tenions constamment plus exposées que celles d'aucun autre peuple, par les folies de cet esprit militaire et de ces goûts batailleurs qui nous ont mêlés à tout propos, et souvent hors de propos, à toutes les querelles de l'Europe. Une colonie a besoin d'une paix profonde, surtout quand la mère patrie, l'abandonnant à elle-même, s'occupe aussi peu de son développement et de sa protection. Mais pendant que nous ne faisions rien

pour les nôtres, nous les exposions constamment à des agressions ruineuses et destructives : étrange injustice ! elles étaient solidaires de toutes nos crises, de toutes nos fautes, sans jamais profiter de nos succès ni de notre prospérité, et durant toutes nos guerres les colonies s'estimaient victorieuses quand elles n'avaient été ni prises ni pillées. Un contre vingt, nos colons finirent donc par succomber après des luttes généreuses et ignorées, et le dévouement de ces héros oubliés dans leurs lointains déserts attend encore de la gloire et des vengeurs. Voilà comment périrent nos colonies.

Quant à nos colons, braves, laborieux, entreprenants autant qu'hommes du monde, ils ont progressé dans leur petit nombre, dans leur faiblesse, dans leur abandon, à peu près dans la même mesure que les colons anglais et hollandais, ainsi que nous le montrerons dans le cours de ces études. S'ils ont fait moins, c'est qu'ils furent très-peu d'abord, puis délaissés, et enfin paralysés par les vices du gouvernement central; s'ils ont succombé, ils n'ont péri nulle part qu'écrasés par les forces décuples de leurs adversaires et abandonnés par la métropole.

Ce faux système de conquêtes et d'extension en Europe qui a prévalu dans nos conseils, et disons-le, dans l'esprit même de la nation, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, n'a été que l'exagération abusive des plans que la nécessité des faits avait inspirés à Henri IV et à Richelieu. Après Richelieu ce système ne servit plus qu'à satisfaire des passions mesquines, même dans leur apparente grandeur; il s'agissait toujours au fond beaucoup moins de la France que de quelque *moi* particulier qui, bien qu'on ait pu dire, ne s'identifie jamais parfaitement avec les intérêts de l'État. Les destinées d'une nation sont longues, durables, pa-

tientes, elles tendent vers l'avenir; les passions d'un homme sont toujours plus passagères, plus impatientes, désireuses du présent, et souvent portées à escompter l'espérance. Que restait-il à faire quand la situation européenne de la France fut consolidée, sinon à améliorer le pays, à accroître sa force intérieure et à s'appliquer, si l'on voulait des conquêtes, à faire au dehors ces conquêtes pacifiques et bienfaisantes que conseillait Vauban. « Qui « peut entreprendre, disait ce grand homme, quelque « chose de plus grand et de plus utile qu'une colonie? « N'est-ce pas par ce moyen, plus que par tout autre, « qu'on peut avec toute la justice possible s'agrandir et « s'accroître? » La France ne serait-elle pas mille fois plus puissante aujourd'hui si Louis XIV avait écouté les sages conseils de ce noble penseur sur sa politique intérieure et extérieure?

Napoléon, qui souvent peut-être a été fort grandi par les divers partis qui tour à tour ont eu besoin de son nom, ne fut guère, comme homme d'État, que l'égoïste imitateur des anciennes données de la royauté française, et comme elle, après d'éclatants et vains triomphes, il a laissé la France affaiblie et ruinée. Ces fautes de conduite sont-elles inhérentes à la nature des Français? Nous ne le pensons pas : de même que nous avons su transformer sur tant de points l'État ancien à l'intérieur, de même pouvons-nous faire pour notre politique du dehors et notre système colonial. Mille raisons nous en font un devoir et presque une nécessité.

Il ne s'agit pas seulement en effet de nous piquer d'un beau point d'honneur, afin de faire montre vis-à-vis des autres peuples de nos colonies et de notre puissance extérieure. La question est plus pressante; celui qui

n'avance pas recule, et nous faisons en ce moment même une triste expérience de la vérité de ce proverbe. En effet les Anglais, Hollandais, Russes, etc., ont vu leurs populations se multiplier dans des proportions inespérées, malgré leurs nombreuses émigrations, tandis que la nôtre, qui, en apparence, aurait dû profiter de tout ce qu'elle ne donnait pas au dehors, ne s'est jamais accrue que faiblement. Depuis quelques années même, nous végétons dans une stagnation qui est un véritable recul relatif, et pendant que nous nous enorgueillissons dans des succès qui ont plus de brillant que d'utilité réelle, pendant que nous nous croyons si volontiers la première nation du monde, nous nous préparons en réalité à descendre peu à peu les échelons de la puissance sociale ; c'est ainsi que bercés dans cette bonne opinion de nous-mêmes, nous glisserions doucement, si nous n'y prenions garde, jusqu'à la surprise d'une situation que la force des choses rendrait bien secondaire.

Nous renverrons le lecteur, sur ce point, aux différentes études publiées dans ces derniers temps par presque toutes les revues, mais surtout au livre écrit par M. Brame sur le mouvement de la population en France depuis dix ans. Ce travail considérable contient sur les causes du mal, et sur les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter, des observations très-remarquables et qui ne sauraient trop appeler l'attention. Cependant nous pensons que l'auteur a omis, dans ces études, d'examiner l'influence importante qu'exerce en cette matière le défaut de colonies et d'expansion extérieure, défaut qui est une des causes notables de la stagnation de notre population.

Au premier aspect, cette assertion surprend et semble un paradoxe, car toute colonisation suppose une émigra-

tion, et toute émigration semble emporter pour un pays la diminution de ses habitants. Il faut se garder cependant de souscrire trop tôt, dans les sciences, à ces apparences matérielles qui ont plus de relief que de solidité. L'économie politique surtout est une science qui ne se fait pas, comme plusieurs l'imaginent, seulement avec des chiffres et des faits; les considérations morales et rationnelles doivent y entrer pour une forte part, et c'est pour avoir négligé cette part essentielle que tant de théories économiques ont rencontré dans l'application de cruels mécomptes.

C'est d'abord une erreur manifeste que d'affirmer l'appauvrissement nécessaire de la population d'un pays par l'émigration, car les nations qui se développent avec le plus d'énergie sont précisément, comme nous l'avons indiqué plus haut, celles qui fournissent le plus à l'émigration et aux colonies. Il est facile de vérifier ce fait dans les statistiques de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, pays qui tous, depuis de longues années, ont jeté dans le monde des flots d'émigrants; au contraire, l'Italie, l'Espagne, la France, la Suède, d'où il ne sort qu'un très-petit nombre d'individus, ne s'accroissent que dans des proportions insignifiantes. Un exemple bien frappant, que tant de personnes ont pu vérifier elles-mêmes en voyageant dans la Méditerranée, c'est la petite île de Malte, qui a rempli de ses enfants tous les ports du Levant et des côtes barbaresques, et qui continue chaque année d'y envoyer de nouveaux convois, sans jamais s'être dépeuplée, bien loin de là, tandis que tout à côté d'elle, l'île de Sardaigne, d'où il ne sort point d'émigrants, reste stationnaire.

On a allégué, nous le savons, que certaines races hu-

maines possédaient une plus grande fécondité que certaines autres, et on n'a pas manqué d'affirmer que la race française était une des moins prolifiques. En supposant que cette théorie générale soit admissible, ce qui n'est point prouvé, le fait particulier n'en serait pas moins fort singulier, lorsqu'on se rappelle la multiplication étonnante des anciens Gaulois et les invasions si nombreuses qu'ils ont dirigées sur presque tous les points de l'Europe. Mais il se trouve, ainsi que nous le prouverons, que cette assertion est tout le contraire de la réalité, et que si l'on peut observer une différence entre la fécondité des races, on trouverait plutôt quelque avantage au profit de la race française, lorsqu'elle est placée dans des conditions semblables à celles des autres peuples.

Quelle peut donc être la cause de cette anomalie apparente, qui semblerait indiquer que moins une nation développe d'expansion au dehors, moins elle s'accroît au dedans? Elle nous paraît dériver fort naturellement de ce principe mainte fois signalé dans les recherches sur le mouvement de la population, savoir : que les familles ne s'accroissent que proportionnellement au souci plus ou moins grand des parents pour l'avenir de leurs enfants; de telle façon que plus les populations sont ignorantes et grossières, moins elles se montrent prévoyantes; plus elles sont intelligentes et instruites, plus elles déploient une sollicitude qui souvent devient abusive. Il est donc visible que plus les hommes s'éclaireront, moins ils croîtront en nombre, s'ils n'aperçoivent autour d'eux que l'encombrement de la multitude et une carrière sans issue; tandis qu'au contraire, dans les pays où se produit un essor extérieur très-actif et où s'ouvre un horizon sans bornes pour le travail humain, plus la nation sera riche et civilisée,

plus elle tendra à se multiplier pour profiter de ces avantages.

C'est ainsi qu'il se fait que chez tant de nations industrieuses et intelligentes l'émigration n'a été qu'un stimulant à leur développement intérieur. Si maintenant à ces observations on joint de justes considérations sur l'esprit d'entreprise que la liberté fait naître, et sur la moralité générale que la religion crée et maintient parmi les hommes, on aura résumé, pensons-nous, les principales données qui régissent la croissance et l'amoindrissement du développement de la race humaine.

Nous considérons donc que les habitudes de l'émigration fortement implantées dans un pays sont une des causes les plus puissantes qui puissent engager les populations à sortir de leur apathie routinière; présenter à l'esprit d'un père de famille un avenir illimité pour le bon emploi de l'intelligence et du labeur des siens, c'est lui permettre de chasser ces soucis importuns qui viennent parfois gâter les saintes joies de la paternité, lorsque la veillée rassemble autour de lui l'essaim joyeux de ces têtes insouciantes dont il doit prévoir l'avenir. Telle est en effet la plus grande difficulté qui arrête le développement de la population dans la nation française, si active et si immobile à la fois. Notre activité, qui fermente au dedans, sans issue au dehors, qui s'agite en un cercle restreint, se replie sur elle-même et se consume infructueusement en une agitation stérile, qui s'épuise sur place comme celle du malheureux enfermé dans le *tread-mill*. De cette façon nous présentons une masse immobile et improgressive vue de l'extérieur, qui cependant renferme en son sein une activité fiévreuse, supérieure peut-être à celle de ces peuples dont les émigrants vont peupler le monde.

Or, quand une population est entrée dans la voie funeste du stationnement, il y a fort à craindre qu'elle ne s'y maintienne et même qu'elle ne diminue ; car les mêmes considérations qui ont arrêté son développement, frappant de plus en plus l'esprit des hommes, paralysent l'accroissement des familles, encouragent le célibat, substituent l'inconduite et le désordre aux habitudes du foyer domestique, et tendent à l'altération la plus grave de l'avenir d'un peuple; et tandis que les nations où l'esprit d'entreprise et d'émigration s'est fortement enraciné se développent, les autres diminuent.

Les colonies et l'expansion extérieure agissent donc de la façon la plus fructueuse sur la progression des peuples ; de même que les considérations qui arrêtent la multiplication des familles les entraînent vers une diminution constante, de même celles qui assurent leur avenir et leur accroissement les font de plus en plus grandir ; aussi telle est chez ces peuples l'énergie de ce ressort, qu'on y trouve toujours, même après les expatriations les plus extraordinaires, une augmentation proportionnelle de population pour les effacer; témoin l'Irlande, qui en quelques années a vu partir un million d'âmes (un neuvième de ses habitants), et qui déjà presque a réparé cette perte.

Que l'on examine au contraire les pays dépourvus de colonies et d'émigration ; ils demeurent stationnaires ou même diminuent, bien qu'ils conservent avec soin tous leurs habitants, bien qu'ils reçoivent même beaucoup d'immigrants du dehors ; et la plus grande prospérité matérielle, impuissante elle-même à conjurer ce mal, semble au contraire en aggraver les symptômes. Rien en tout ceci ne doit nous étonner beaucoup, car ils subissent les uns et les autres les effets d'une même loi générale de l'expan-

sion et du progrès, loi par laquelle l'avare qui entasse ses écus s'appauvrit, tandis que l'homme industrieux qui les hasarde au dehors les multiplie et progresse.

Cette influence de l'émigration sur la population d'un pays dérive d'un principe analogue à celui de la médecine homœopathique, sur laquelle on s'est peut-être fort mépris en en faisant un système excentrique, quand elle était simplement l'application d'une grande loi que l'on peut observer partout dans la nature, et que l'on pourrait nommer la loi de *révulsion*. Dans combien de circonstances ne peut-on pas observer en effet qu'il est utile, pour donner du ressort à une certaine force, d'agir sur elle en sens inverse de son progrès apparent. C'est ainsi que l'on coupe un arbre qui languit pour rajeunir sa souche en rejetons vigoureux; ainsi dans les pays froids l'homme se frictionne avec de la neige pour rappeler dans le sang une généreuse chaleur; et toujours en vertu de cette même loi on administre au malade le médicament fiévreux du quinquina, lequel surexcite sans doute dans l'organisation humaine les principes inconnus qui règlent le bon équilibre de la circulation générale. Nous pourrions multiplier ces exemples, mais nous devons nous limiter, et nous nous bornerons à faire observer ici que l'étude de ce principe de révulsion et des lois qui doivent régler, restreindre ou écarter son application efficace dans le système général de la nature, semble indiquer toute une science nouvelle à créer, science dont les résultats pourraient être d'une éminente utilité.

Quoi qu'il en soit, l'effet de l'émigration n'est qu'un des exemples bien constants de cette loi appliquée au développement des peuples; elle paraît enlever quelques individus à un pays, mais en réalité elle communique aux

familles une telle puissance d'accroissement, qu'elle compense et au delà les vides qu'elle a pu produire d'abord. Sans doute en la développant, il en résultera dans les premiers temps quelque trouble dans l'économie publique et il y aura quelques dangers à prévoir; mais telle est la condition de tout progrès, de toute amélioration, et il faut même remarquer que plus on attend pour corriger un mal ou modifier une fausse direction, plus l'on rencontre de difficultés et de souffrances, en effectuant ces modifications nécessaires avant qu'elles puissent produire leur résultat utile.

C'est ainsi qu'il en a été et qu'il en est encore pour l'application des principes de liberté qui ont procuré à notre pays tant de force et de richesse; pour être restés trop longtemps dans un abandon aveugle de nous-mêmes, sous la tutelle de l'autorité et de l'État, cette transformation ne s'est produite chez nous que sous les formes les plus pénibles et les plus douloureuses, de sorte qu'avant d'en recueillir entièrement les fruits il nous a été, il nous sera encore nécessaire de passer par de difficiles épreuves. Une nation qui n'est pas habituée à la liberté en use mal souvent, car il lui faut faire, au milieu de circonstances critiques, l'éducation qu'elle aurait pu acquérir convenablement et avec calme dans des circonstances paisibles.

De là une suite de revirements funestes, qui nous font osciller d'un extrême à l'autre, aujourd'hui nous attachant passionnément aux nouveautés, demain à l'imitation du passé; partageant de vains efforts entre la nécessité qui nous pousse en avant et les regrets de nos habitudes anciennes trop enracinées dans nos esprits; parant de temps en temps au plus pressé, sans jamais rien établir de solide; semblables en tout à ces enfants qui ne savent se

décider à accepter résolûment un breuvage salutaire, qui en prennent la moitié, repoussent le reste, demeurent malades et cumulent sottement, par ce manque d'énergie, les ennuis de la médication avec les dangers de la maladie.

Telles sont les conditions dans lesquelles s'accomplissent toutes les réformes tardivement résolues et appliquées avec hésitation; il ne faut donc point attendre, dans cette question si grave du mouvement de notre population, que le mal soit devenu assez urgent pour rendre toute amélioration difficile et peut-être périlleuse. Aujourd'hui le ralentissement de notre progression, quoique sensible déjà dans plusieurs départements, n'est point encore assez important pour ne pas nous permettre d'affronter cette épreuve de l'émigration. Provoquée et dirigée avec une sage réserve, elle ne peut produire dans la répartition de la main-d'œuvre des inconvénients assez notables pour qu'ils ne puissent être réglés et supportés sans péril, jusqu'à ce que nos habitudes modifiées apportent elles-mêmes, par l'accroissement plus grand des familles, le véritable et durable remède à ces perturbations passagères. Plus tard la situation pourrait être aggravée; nous n'aurions plus alors à choisir qu'entre une décroissance forcée dans le *statu quo*, ou des perturbations économiques longues et ruineuses, dans l'application de toute réforme propre à guérir le mal.

Il convient donc d'utiliser, sans retarder jusqu'à la dernière heure, cette précieuse colonie que nous possédons, si près de nos côtes, en Afrique; sans doute elle n'est pas située sous la latitude la plus convenable peut-être au rapide développement de notre race; peut-être serait-il à désirer que l'on pût en quelque autre partie du globe,

parmi tant de pays encore déserts, assurer à la France une région qui fût aussi favorable au tempérament européen que nos anciennes possessions de l'Amérique; mais comme il est difficile souvent de retrouver les occasions perdues, et que le plus sage parti pour attendre une meilleure fortune est encore de mettre à profit les ressources dont on dispose, sachons faire fructifier tant de sacrifices prodigués dans l'Algérie, en créant vers ce pays un énergique courant d'émigration, deux fois utile pour nous et par l'heureuse impulsion qu'il donnera à nos forces intérieures, et par le développement de puissance qu'il nous fournira au dehors. Lorsque la population, ayant pris une plus forte assiette dans ce pays, s'y trouvera mieux fondue avec les nécessités du climat, on doit espérer du reste que sans présenter peut-être une aussi forte progression que les populations d'Amérique, elle fournira néanmoins un accroissement très-satisfaisant pour le développement de la colonie.

Nos anciens mécomptes coloniaux, sérieusement étudiés et appréciés dans leurs causes, ne peuvent ni préjuger la question ni causer aucune appréhension à notre esprit. Le Français ne manque ni de courage, ni de patience, ni d'esprit d'entreprise et de ressources; nous voulons montrer bien au contraire, l'histoire des colonies à la main, qu'aucun peuple n'a possédé ces qualités à un aussi haut degré que nos colons. La seule appréhension que le passé puisse nous inspirer, c'est la crainte salutaire de son imitation et de la routine. Nous devons y apprendre à réaliser dans notre politique extérieure et coloniale ce que déjà nous avons exécuté en partie dans notre politique intérieure, en renonçant à d'anciennes et funestes traditions, pour adopter résolûment tout ce que l'expé-

rience nous démontre raisonnable et utile. Observons comment s'y sont pris ceux qui ont réussi autour de nous, et comment nous avons abouti à échouer toujours; condamnons, s'il le faut, notre passé sans fausse honte; acceptons leurs exemples et marchons de l'avant, c'est ainsi que s'opère le progrès; seuls, les esprits indolents et bornés renoncent à faire ce que tout le monde fait, parce qu'ils n'y ont pas réussi d'abord.

L'accroissement de notre richesse et de notre puissance depuis soixante ans montre assez la sagesse de cette ligne de conduite. De même que nous avons progressé depuis lors autant qu'aucun peuple, de même nous serons très-surpris de nous trouver aussi capables que tous autres dans ce travail de colonisation qui nous étonne aujourd'hui comme une œuvre inconnue. Pour sortir de cet état de stagnation, qui est véritablement un amoindrissement relatif et menaçant, il ne s'agit donc que de vouloir. Si dans le passé que nous allons parcourir nous rencontrons de tristes pages et quelques funestes souvenirs, que ces leçons du moins nous soient profitables! En étudiant les faux systèmes qui nous ont perdus, l'impuissance que nous avons montrée, les progrès immenses qui se sont accomplis après notre retraite, bien instruits désormais des fautes que nous avons commises et du bien que nous aurions pu faire, sachons reconnaître ce que valent des colonies bien conduites et la véritable puissance des principes de liberté qui doivent présider à leur établissement.

Avant de terminer cette introduction, il nous reste un devoir à remplir, vis-à-vis du public et vis-à-vis des personnes qui ont bien voulu nous seconder de leur bien-

veillance, en énonçant les sources principales où nous avons puisé nos documents. Ces sources, comme toutes les sources historiques, sont de trois sortes : les manuscrits et archives, — les livres divers qui ont été publiés sur ces contrées, — et la connaissance que nous avons acquise des choses et des faits, soit par nous-même, soit par les récits ou correspondances que nous devons à l'obligeance de plusieurs personnes.

Nous avons dû à la bienveillance de M. le ministre de la marine de pouvoir consulter nos archives coloniales, aujourd'hui transférées au ministère des colonies, et le dépôt des cartes et plans de la marine. Nous avons été assez heureux pour rencontrer dans le conservateur des archives, M. Margry, un homme aussi bienveillant que savant, auquel, nous ne craignons pas de l'avouer, nous avons dû beaucoup dans nos recherches sur les temps anciens de nos établissements; non-seulement il a facilité notre travail au milieu du vaste dépôt confié à ses soins, mais il a bien voulu, avec une bonne grâce dont nous ne saurions trop le remercier, nous communiquer souvent le fruit de ses laborieuses et patientes investigations; heureux, disait-il, de contribuer en quelque chose à une œuvre qui devait s'occuper des colonies, à l'étude desquelles il a voué son existence et son talent.

Nous donnerons à la fin de chaque volume la liste méthodique des auteurs que nous aurons consultés, sachant par notre propre expérience qu'un livre de recherches est peut-être plus utile encore par l'indication des sources que par le travail même qu'il présente au public. Quelques-uns de ces ouvrages se trouvent à la bibliothèque nationale de la rue de Richelieu ; mais tous n'y sont point, tant s'en faut, car ce dépôt si remarquable est

malheureusement assez pauvre en ouvrages américains. La bibliothèque de l'hôtel de ville renferme une salle qui leur est spécialement destinée. Cette création, dont l'idée et les matériaux ont été fournis par un de nos bibliophiles les plus distingués, M. Vattemare, et à laquelle le gouvernement des États-Unis a donné le concours le plus entier et le plus généreux, n'a point reçu, il faut bien le dire, avec une suffisante sollicitude le développement que méritait cette bibliothèque unique en France, et bien féconde en résultats, si on s'appliquait à les lui faire produire.

Ces réflexions nous amènent naturellement à témoigner toute notre reconnaissance à la bienveillante sympathie de M. Vattemare, qui a bien voulu suppléer autant que possible, pour nous, aux vides que laisse dans cette bibliothèque le grand nombre des ouvrages non classés. Nous ne saurions trop signaler le bureau de la librairie internationale, qu'il a fondé pour faciliter l'échange des productions intellectuelles dans le monde entier; cet établissement est d'une grande utilité scientifique, et c'est à son concours que nos grands dépôts de livres doivent la majeure partie des ouvrages transatlantiques qu'ils possèdent. La conception et la création de cette agence, due à un simple particulier dont le nom est aujourd'hui européen, font autant d'honneur à l'intelligence de M. Vattemare qu'à son énergie, et il est triste d'avouer qu'il n'a point toujours reçu les encouragements ni même le concours qu'il a si bien mérité.

La bibliothèque du dépôt des cartes de la marine nous a été aussi fort utile, car elle renferme plusieurs ouvrages que l'on ne saurait trouver ailleurs à Paris. Plusieurs collections particulières nous ont en outre fourni d'abon-

dantes ressources, et nous devons ici un juste tribut de remercîments à M. de Puibusque, qui a bien voulu mettre à notre disposition sa précieuse bibliothèque, si riche en documents sur l'Amérique du nord.

Nous avons rencontré également de l'autre côté de l'Océan le plus bienveillant et le plus sympathique concours. Il nous serait difficile de citer toutes les personnes qui ont plus ou moins contribué à nous fournir les matériaux du volume que nous publions aujourd'hui; mais nous devons un hommage tout particulier de gratitude à Mgr l'évêque d'Ottawa (Bytown), qui a eu l'extrême bonté de nous faire transmettre les renseignements les plus détaillés sur l'état actuel de son diocèse. M. l'abbé Gingras, directeur du séminaire de Québec, et M. l'abbé Pilotte, qui nous ont montré une si grande obligeance pendant leur séjour à Paris; M. l'abbé Mailloux, M. l'abbé Mignaut, et M. l'abbé Girouard, auxquels nous devons des lettres aussi touchantes qu'instructives, voudront bien agréer de même le sincère témoignage de notre reconnaissance.

Nous devons aussi remercier bien cordialement M. Garnault, l'historien du Canada, de la gracieuseté avec laquelle il a fait naître pour nous les plus utiles et les plus agréables relations. La correspondance de M. Parent, secrétaire général de la province; de M. Tessier, membre du conseil législatif; de M. Barthe, rédacteur en chef du *Canadien*, et de M. Ollivier de Berthier, nous a procuré de précieuses ressources. M. Chauveau, surintendant de l'instruction publique, a bien voulu non-seulement nous écrire, mais nous a envoyé en outre un grand nombre de documents importants, et M. le capitaine Fortin, durant son séjour à Paris, nous a aussi fourni les renseignements

les plus intéressants. Nous ne saurions trop rendre hommage à la bienveillante courtoisie et au zèle patriotique que nous ont montrés ces messieurs, et que nous avons généralement trouvés en cette circonstance chez tous les Canadiens.

En consacrant ce volume à nos frères d'Amérique, nous nous sommes souvenu que voilà bientôt un siècle que le Canada et la France ont été violemment séparés. Peut-être nous aurait-il été utile de retarder un peu de temps encore cette publication pour compléter plusieurs renseignements, mieux fondre l'ordonnance et la rédaction des matières, donner au style plus de nombre et aux détails plus de fini. Mais nous avons voulu que ce livre vît le jour sans attendre la fin de la présente année, afin qu'il vînt resserrer les liens de notre parenté avant l'avénement de ce triste anniversaire. Qu'ils le reçoivent donc, comme un souvenir de leur ancienne patrie, comme un faible témoignage de l'affection de tous ceux qui, sur ce vieux continent, ont pieusement conservé la mémoire de notre commune origine, de tous ceux qui, en admirant le patriotisme et le dévouement de leur passé, espèrent tout pour leur avenir de leurs vertus et de leur énergie.

Paris, ce 10 décembre 1859.

E. Rameau.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

NOTIONS GÉOGRAPHIQUES

Les populations que nous allons étudier dans ce volume sont établies ou dispersées dans la portion de l'Amérique du nord, qui entoure le golfe Saint-Laurent, et embrasse dans sa profondeur toute l'Amérique anglaise et les régions ouest et nord-ouest des États-Unis, savoir, dans l'Amérique anglaise :

L'île de Terre-Neuve,
Le Labrador,
L'île du cap Breton,
L'île du prince Edouard,
La Nouvelle-Ecosse,
Le Nouveau Brunswick,
Le Bas-Canada,
Le Haut-Canada,
Les territoires de la baie d'Hudson et nord-ouest.

Plus dans le nord et dans l'ouest des États-Unis :

L'Etat du Maine,
Une portion du N.-Hampshire,
L'Etat de Vermont,
Une portion de N.-York,
L'Etat d'Ohio,
L'Etat du Michigan,
L'Etat d'Indiana.
L'Etat d'Illinois,
L'Etat du Wisconsin,
L'Etat du Minnesotta,
Les territoires situés jusqu'aux montagnes Rocheuses.
L'Etat d'Orégon.

Quant aux Etats d'*Iowa*, du *Missouri*, du *Kansas*, de l'*Arkansas*, du *Mississipi*, du *Tenessée* et de la *Louisiane*, ils appartenaient également à la France, mais ils dépendaient du gouvernement de la Louisiane, dont nous nous occuperons dans un prochain volume.

L'île de **Terre-Neuve**, située à l'entrée du golfe Saint-Laurent, a plus de 4,000 lieues carrées. C'est un pays rude, froid, généralement stérile, où la population s'occupe presque exclusivement de pêche. C'est là que se trouvent les célèbres pêcheries de morue qui de tout temps y ont attiré les établissements plus ou moins fixes des Anglais et des Français. Ceux des Anglais étaient situés au nord-ouest de l'île, où se trouve encore aujourd'hui un centre notable de population anglaise; mais aujourd'hui Saint-Jean, la capitale actuelle, ainsi que la plus forte partie des habitants, sont sur la côte sud-est.

Nos anciennes possessions étaient principalement sur la côte sud et avaient pour chef-lieu Plaisance, qui n'est plus qu'un bourg sans importance. Bien que l'île tout entière appartienne maintenant aux Anglais, nous avons conservé des droits aux pêcheries de morue, sur une partie de ces côtes, et nous possédons encore au sud-est de Terre-Neuve trois petites îles : Saint-Pierre, la grande et la petite Miquelon, qui ont ensemble 2,810 habitants sédentaires. Quant à la population de Terre-Neuve, elle est de 120 à 130,000 âmes, sur lesquelles on estime qu'il peut se trouver 15 ou 20,000 Acadiens et Français établis sur les côtes ouest et sud de l'île.

Le **Labrador**, qui est au nord du golfe Saint-Laurent, est séparé de Terre-Neuve par le détroit de Belle-Ile. Cette région, plus sauvage, plus rude, plus stérile encore que la précédente, ne renferme que quelques cantons cultivables dans la partie du sud, et le peu de population européenne qui s'y trouve est disséminé le long des côtes, où elle ne s'occupe que de pêche. Le Labrador se divise en deux parties : celle du sud, qui forme la côte nord du golfe, depuis la limite du Canada, un peu à l'est de l'embouchure du Saguenay, jusqu'au détroit de Belle-Ile;

presque tous les habitants qui se trouvent sur cette côte, au nombre de 16 à 1,800, sont Canadiens ou Acadiens et ainsi appartiennent à la race française. La partie septentrionale côtoie la mer du Nord, depuis le détroit de Belle-Ile jusqu'au détroit d'Hudson, et ses habitants, au nombre de 1,000 à 1,200, sont presque tous Anglais ou Jerseyais. L'intérieur du pays renferme quelques tribus de Montagnais et d'Esquimaux.

L'île du **Cap-Breton**, au sud-ouest de Terre-Neuve, est à l'entrée méridionale du golfe Saint-Laurent; cette île n'a pas 800 lieues carrées. Son climat sans être comparable à celui de Terre-Neuve, est cependant très-froid et très-brumeux; son sol n'est pas non plus d'une grande fertilité, mais ses côtes sont aussi très-poissonneuses et en outre, au nord de l'île, à Sydney, que nous appellions autrefois la baie Espagnole, se trouvent d'abondantes mines de houille. C'est dans cette île qu'était une des plus fortes places de nos colonies, la ville de Louisbourg, aujourd'hui complétement en ruines. Le cap Breton renferme 60,000 âmes, dont 15 à 16,000 sont des Acadiens; les habitants se livrent à l'agriculture, à la pêche et au cabotage.

L'île est aujourd'hui divisée en trois comtés : le comté du *cap Breton* situé au nord-est de l'île; le comté de *Richmond*, comprenant l'extrémité sud et les îles *Madame*. Ce comté est presque exclusivement peuplé d'Acadiens; le chef-lieu, *Arichat*, dans l'île Madame, est une petite ville tout acadienne; enfin, le comté d'*Inverness* qui occupe tout l'ouest de l'île, est peuplé aussi par les Acadiens dans sa partie septentrionale, où leur principal établissement est le gros bourg de *Chéticamp*.

L'île du **Prince-Édouard**, qui s'appelait sous la domination française l'île Saint-Jean, est située dans l'inté-

rieur même du golfe Saint-Laurent, à l'ouest du cap Breton. Bien plus petite que cette île (elle n'a que 200 lieues carrées), elle est beaucoup plus fertile et contient 80,000 âmes, dont 15,000 environ sont des Acadiens. Ces derniers sont très-disséminés sur les côtes, principalement dans le nord-est, et sont presque tous pêcheurs et marins.

La **Nouvelle-Écosse** est cette presqu'île située au sud du cap Breton et de l'île Saint-Jean, que les Français appelaient autrefois Acadie, patrie primitive de la race brave et généreuse qui lui a dû son nom et qui est si connue par ses malheurs. Cette contrée renferme 2,400 lieues carrées. Elle est divisée en quatorze comtés, dont voici les noms en partant de l'entrée sud de l'isthme, et en suivant les côtes autour de la presqu'île, tels que nous les trouvons mentionnés dans le recensement de 1838 :

Noms des comtés.	Nombre des habitants.	Noms des comtés.	Nombre des habitants.
Cumberland.....	7,572	Queen's	5,798
Hants.....	11,399	Lunembourg.....	12,055
Kings.....	13,709	Halifax.....	28,570
Annapolis	11,989	Guysboro.....	7,447
Digby.....	9,189	Sidney	9,135
Yarmouth.....	9,192	Pictou.....	21,615
Shelbourne.....	5,116	Colchester.....	40,674

Cet état, dressé en 1838, donne un total de 164,495 habitants, sur lesquels on pouvait compter 9 à 10,000 Acadiens; aujourd'hui la Nouvelle-Écosse contient 240,000 âmes, dont environ 16,000 Acadiens.

Le comté de Cumberland est situé dans la fourche que forment le bassin des Mines (*Minas-basin*) et celui de Beau-Bassin (*Chigneto-Channel*), au fond de la baie de Fundy, à l'entrée de la presqu'île, et le comté de Colchester est situé au nord du même isthme, sur le golfe Saint-Laurent, venant fermer le cercle que forment tous les comtés que nous avons énumérés. Les Acadiens y sont

principalement établis au sud-ouest de la presqu'île, dans les comtés de Digby, d'Yarmouth et de Shelbourne; cependant il s'en trouve aussi quelques-uns dans le comté de Cumberland et dans celui de Sydney, sur le canal Canseau.

Dans le **Nouveau-Brunswick** nous mettons tout à fait le pied sur le continent américain; placé à l'ouest des provinces précédentes, il commence à la frontière de l'État du Maine (États-Unis), sur la baie de Fundy, et après avoir passé l'isthme de la Nouvelle-Écosse, il remonte en suivant la côte du golfe Saint-Laurent, jusqu'à la limite du Bas-Canada, au fond de la baie des Chaleurs. Ce pays, montagneux et couvert de magnifiques forêts, contient 3,400 lieues carrées, mais il est encore peu peuplé; l'émigration anglaise ne s'y est portée que fort tard, et on n'y compte pas 250,000 habitants, dont un très-grand nombre s'occupe exclusivement de l'exploitation et du commerce des bois.

Il s'y trouve environ 25,000 Acadiens, presque tous établis sur le littoral du golfe Saint-Laurent, depuis l'isthme de la Nouvelle-Écose, jusqu'au fond de la baie des Chaleurs, où ils rejoignent ceux qui sont établis dans le Canada. Un seul groupe assez important se trouve dans l'intérieur des terres, au nord-ouest, à l'endroit où le fleuve Saint-Jean sert de limite entre le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine, au lieu appelé *Madawaska*, dans le comté d'York. Quant à ceux qui sont sur le golfe Saint-Laurent, voici le nom des comtés qu'ils habitent : le comté de Westmoreland, à l'entrée de l'isthme de la Nouvelle-Écosse; puis, en remontant les côtes du golfe, les comtés d'Albert, de Kent, de Northumberland, de Glocester et de Ristigouche, qui est sur la limite du Canada. Dans les comtés d'Albert et de Glocester, et dans une

partie de celui de Westmoreland, ils forment même le fond de la population.

Le **Bas-Canada** part de la frontière du Nouveau-Brunswick et forme le fond du golfe Saint-Laurent, jusqu'à la limite du Labrador, puis remonte dans l'intérieur, sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, bordé au sud par la frontière américaine des États de New-Hampshire, de Vermont, de New-York, et au nord, par les solitudes glacées du Labrador intérieur.

Ce pays était le siége principal de la colonisation française; il est le berceau de la race canadienne, qui y forme encore aujourd'hui la grande majorité de la population. On y comptait, au recensement de 1851, 890,000 âmes; mais on peut évaluer aujourd'hui sa population à plus de 1,250,000 habitants.

Le **Haut-Canada**, à l'ouest de la province précédente, remonte sur la rive nord du Saint-Laurent (la rive sud appartient aux États-Unis à partir du Bas-Canada), puis dessine une sorte de péninsule entre les lacs Ontario, Érié et Huron, qui le séparent des État-Unis. Cette riche presqu'île, très-féconde et d'un climat déjà très-tempéré, est le point où s'est portée principalement l'émigration anglo-saxonne dans ce siècle. On y comptait 952,000 personnes en 1851, mais on peut affirmer qu'aujourd'hui sa population atteint 1,800,000 âmes.

Les territoires de la **baie d'Hudson et du nord-ouest**, situés au nord des deux Canadas et dans tout le nord-ouest du lac Supérieur et de l'Amérique, jusqu'à l'océan Pacifique, sont composés de régions immenses, plus grandes que toutes les autres provinces ensemble. Encore presque déserts et inhabités, ces vastes pays contiennent très-peu de population européenne; on n'y rencontre guère que les traitants et les trappeurs que le

commerce des fourrures a amenés dans ces parages, et dont quelques-uns se sont fixés dans le pays.

Une grande partie est peu susceptible de culture, à cause de la rigueur du froid, mais il s'y trouve néanmoins des étendues très-considérables qui présentent de bonnes conditions de fertilité et un climat assez semblable à celui du Bas-Canada. On a pu s'en convaincre à la rivière Rouge, vers le lac Winnipeg, à 100 lieues à l'ouest du lac Supérieur, où les chasseurs et commerçants de fourrures, mêlés de beaucoup de bois-brûlés (métis d'Indiens et d'Européens), ont fini par fonder une colonie de 7 à 8,000 âmes. La totalité de la population européenne de tous les territoires, ne dépasse guère 15,000 âmes, dont plus des deux tiers sont d'origine franco-canadienne; mais il y existe une nombreuse population d'Indiens sauvages, que l'on estime de 250 à 300,000 individus.

L'île de Vancouver, sur l'océan Pacifique, où l'on a dernièrement découvert des mines d'or, dépendait de ces territoires, mais comme elle se trouve à peu près en dehors de l'objet de nos études, nous ne nous en sommes point occupé.

— Si nous passons maintenant aux État-Unis, en nous plaçant de nouveau sur les bords de l'Océan atlantique, nous trouvons :

L'Etat du **Maine**, qui contient à sa frontière nord-ouest, sur le fleuve Saint-Jean, une petite population acadienne de 4 à 5,000 âmes, dépendante du groupe acadien que nous avons signalé sur ce même fleuve, à Madawaska, dans le Nouveau-Brunswick.

Le **New-Hampshire** ne renferme aucun groupe français, mais l'État de **Vermont** contient 14,000 Franco-Canadiens, principalement établis sur les rives nord-est du lac Champlain.

L'État de **New-York** renferme une population française de plus de 60,000 âmes, venant de France et du Canada, répartie dans ses principales villes, *New-York*, *Albany*, *Troy*, *Oswego*, *Buffalo*, *Rochester*, et dans les cantons limitrophes de la frontière du Canada.

Dans les États d'**Ohio** et de **Pensylvanie**, on compte environ 12,000 Français et plus de 6,000 Canadiens; mais ces émigrants, généralement dispersés, offrent peu de concentrations importantes; sauf cependant à Sandusky, sur le lac Erié, près de la frontière du Michigan, où se trouvent réunis un assez grand nombre d'habitants d'origine canadienne.

Le **Michigan**, qui forme une presqu'île entre le lac Saint-Clair, le lac Huron et le lac Michigan, n'est séparé du Haut-Canada, sur un assez long parcours, que par la rivière de Détroit et la rivière Saint-Clair, qui forment la communication des lacs entre eux. Cet État renferme aujourd'hui 500,000 habitants; cependant la population, depuis quelques années, y croît moins vite que dans les autres États qui se trouvent plus au sud, parce que le climat et le sol, surtout dans la partie septentrionale, y paraissent beaucoup moins favorables aux colons.

Ce sont les Français qui ont peuplé cette contrée dans l'origine; la ville de Détroit, chef-lieu du pays, a été fondée par eux en 1700. Ce n'est guère que vers 1780 que les émigrants anglo-américains ont commencé à s'y fixer, mais depuis lors, ils ont débordé et entouré de toutes parts la petite colonie française; néanmoins les descendants des premiers habitants du pays s'y sont considérablement multipliés, et, renforcés d'un assez grand nombre de Canadiens, ils forment la population de certaines parties de la contrée adjacentes à la rivière de Détroit et au lac Sainte-Claire. Ils se trouvent principalement

dans les comtés de *Monroë*, *Wayne*, *Macomb* et *Saint-Clair*, où on peut les évaluer à 30,000 âmes, y compris un millier de Français établis dans ce pays.

Les premiers colons des États d'**Indiana**, de l'**Illinois** et du **Wisconsin**, furent également des Français et des Canadiens, dont les établissements sont aussi cernés complétement aujourd'hui par les Anglo-Américains; cependant ils s'y sont développés dans la mesure de leurs forces; et comme sur les derniers temps une quantité considérable d'émigrants sont venus du Canada vers ces pays, surtout dans l'Illinois et le Wisconsin, ils présentent un chiffre assez notable.

Cahokia et *Kaskaskias* (comtés de Saint-Clair, Monroë et Randolphe) au sud de l'Illinois, sont peuplés de Français, depuis près de deux cents ans; *Bourbonnais* et *Sainte-Anne* (comté de Will), ont été fondés par les Canadiens, il y a quinze à vingt ans, dans le même État, qui compte au moins 20,000 âmes de race française. Le Wisconsin en contient environ 12,000, dont les groupes les plus importants sont à la Prairie du Chien (comté de Crawford), à la baie Verte (comté de Brown), deux établissements canadiens forts anciens, et enfin dans la ville de Milwaukee, capitale de l'État, qui a été bâtie sur la ferme même d'un Canadien, M. Salomon Juneau. On trouve beaucoup moins de Français dans l'Indiana, où ils ne dépassent pas le chiffre de 5,000, bien que Vincennes et Terre-Haute soient aussi de nos anciennes colonies et que Vevey ait été fondé et peuplé dans ce siècle, par des émigrants de la Suisse française.

L'état de **Minnesotta**, à l'ouest du Wisconsin, et à l'extrémité ouest du lac Supérieur, est de formation assez récente; cependant on y compte déjà plus de 15,000 habitants de race française, tant les bois-brûlés, colons primi-

tifs du pays, à *Saint-Paul*, aux *Chutes Saint-Antoine* et à *Pimbina;* que les immigrants canadiens venus du Canada et des territoires du nord-ouest.

Un grand nombre de ces bois-brûlés et même de Canadiens sont encore disséminés, plus loin, à l'ouest, dans les vastes plaines qui séparent le Minnesotta des montagnes Rocheuses. Ce sont eux également qui, au delà de ces montagnes, sur les rives du Pacifique, formaient le faible noyau de la population européenne de l'Orégon, lorsque les Américains vinrent coloniser ce pays, il y a dix-huit ans. Depuis lors, la découverte de la Californie a attiré sur toutes ces côtes une très-nombreuse émigration anglo-saxonne, de sorte que les quelques centaines de Canadiens qui s'y trouvaient, éloignés de leur pays et de tout renfort d'émigrants nationaux, y sont devenus une très-petite minorité. Cependant leur petit groupe, soutenu par quelques courageux missionnaires, leurs compatriotes, a toujours conservé sur ces bords éloignés sa langue natale, ainsi que la tradition et l'amour de son origine.

Toutes ces contrées étaient autrefois comprises, sous notre domination, dans le gouvernement du Canada ou Nouvelle-France, qui renfermait alors environ la moitié de nos possessions de l'Amérique du nord; tandis que l'autre moitié formait le gouvernement de la Louisiane.

Dans cette province du Canada deux centres principaux de colonisation étaient établis, l'un dans la presqu'île d'Acadie, appelée aujourd'hui Nouvelle-Écosse, l'autre sur les rives du Saint-Laurent, dans le Canada proprement dit. Ces deux colonies, séparées par des espaces considérables et qu'il était alors bien difficile de franchir, communiquaient fort peu entre elles, et presque exclusivement par mer. Différentes par l'origine des éléments qui les composèrent, par le mode de développement de chacune

d'elles, elles vécurent d'une existence complétement séparée et ont donné naissance à deux races encore aujourd'hui fort distinctes, les *Acadiens* et les *Canadiens*, que nous allons successivement étudier dans leur origine, leur filiation et leur développement jusqu'à nos jours.

Les **Acadiens**, sont principalement répandus dans l'île du Cap-Breton, où est leur groupe le plus important, dans l'île du Prince-Édouard ou Saint-Jean, dans la Nouvelle-Écosse, leur patrie primitive, dans le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, et en général dans presque toutes les côtes et les îles du golfe Saint-Laurent.

Les **Canadiens**, qui peuplent le Bas-Canada et quelques cantons du Haut-Canada, de New-York, du Michigan et de l'Illinois, sont répandus en groupes assez notables dans tout l'ouest des États-Unis, et forment la majeure partie de la population européenne des territoires du nord-ouest.

PREMIÈRE PARTIE

LES ACADIENS

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'examen du développement de la population, c'est l'étude de l'histoire transportée au sein même du foyer domestique, pour mieux y saisir, à l'aide d'une patiente analyse, le mécanisme secret des ressorts les plus élémentaires du corps social. Ce travail, dont au premier abord le cadre semble assez restreint, n'en a pas moins une importance réelle; car il n'est pas une seule crise historique qui ne fasse aussitôt sentir son contre-coup sur la marche de la population, dont le progrès croît, se ralentit ou diminue, en indiquant, avec toutes ses nuances, la bonne ou la mauvaise fortune des peuples.

Cependant nous devons convenir qu'en analysant ainsi la marche de la société dans le mouvement même des familles, l'histoire se morcelle en une infinité de petits drames, dont l'ensemble doit former la grande scène historique, mais qui exposent l'observateur à la tentation de diviser son attention à l'infini.

C'est une succession de tableaux de genre d'un effet aussi saisissant qu'original; l'esprit s'étonne singulièrement en suivant la formation et le développement de ces familles, de ces paroisses dont les chances diverses offrent tantôt d'incroyables accroissements, tantôt des déperditions inexpliquées; parfois on découvre, parmi les documents, quelques pauvres émigrants indiqués avec leurs noms mêmes et leur point de départ; on suit leur odyssée à travers ses agitations et ses souffrances; on les voit s'installer laborieusement dans quelque canton désert : le désert se transforme; leurs enfants, qui croissent autour d'eux avec l'abondance, fondent bientôt eux-mêmes de nouveaux établissements et multiplient à leur tour; la famille devient une tribu; et on surprend en quelque sorte l'enfance de la société dans le travail de sa formation.

Il arrive alors que l'on se sent pris, pour ces existences aventurées, d'une attache aussi profonde que celle qu'inspire, dans son île déserte, le héros de Daniel de Foë; l'intérêt, qui grandit avec le nombre et les travaux de ces pionniers, se passionne quelquefois et veut suivre le merveilleux développement de ces familles, pour faire l'histoire du peuple par celle d'un de ses éléments; mais tout à coup la trace se perd, non que la famille s'éteigne, bien au contraire, mais parce que les renseignements particuliers s'absorbent dans les documents généraux de la population, devenue trop nombreuse; il est dès lors impossible de suivre plus loin les individus perdus au sein de cette multitude. La force des choses arrêtant ainsi le cours de ces petits romans historiques, empêche l'imagination de transformer l'histoire en une série d'épisodes, et soustrait l'étude sérieuse au danger d'une curiosité indiscrète qui pourrait compromettre l'intégrité des

points de vue généraux qui doivent toujours dominer la science.

Nous ne craindrons pas cependant d'avouer notre faible pour ces fantaisies d'érudition, auxquelles nous nous sommes quelquefois abandonné. Bien que la plupart de ces détails aient été renvoyés aux notes, on ne laissera pas que d'en rencontrer encore quelques vestiges dans le corps même du texte; mais nous espérons que nous n'en serons pas trop blâmé. — Des naturalistes ont bien imaginé, pour mieux étudier les mœurs des abeilles, de leur construire des ruches en verres, dans lesquelles ils pouvaient observer patiemment et jusque dans ses détails individuels l'organisation de cette singulière république. N'y a-t-il pas quelque chose d'à peu près semblable dans l'étude de la formation intime d'une population? — N'est-ce donc pas aussi un curieux spectacle que d'assister à ce travail intérieur où l'on voit successivement les groupes se former, se répandre, se rejoindre, s'agréger de nouveau, pour se disperser encore, toujours s'étendant, toujours se multipliant selon les lois d'une progression croissant à l'infini où l'esprit se perd émerveillé?

Si ce genre d'études offre quelques inconvénients et quelque apparente petitesse, ce serait cependant un grand tort de le dédaigner. En évitant de disperser les éléments de son travail dans des minuties où ils menaceraient de se perdre, en sachant à temps les coordonner et les réunir en faisceaux, on peut en tirer les plus profitables enseignements pour former l'ensemble que l'esprit doit se proposer pour but.

C'est une étrange prétention chez quelques écoles philosophiques, de croire que l'intelligence supérieure des choses, que l'aperception des grands points de vue de la science se révèlent en quelque sorte à l'homme par un

mouvement d'intuition spontanée qui devrait précéder toutes ses études. Cette doctrine est pleine d'illusions et d'embûches : car, si quelquefois, dans son application, on rencontre quelques aperçus pleins de grandeur et de justesse, nous sommes malheureusement trop souvent conduits à prendre les entraînements secrets de nos passions pour les inspirations intérieures du sens commun et de la philosophie générale des choses.

Des hommes d'un génie supérieur se sont égarés dans cette route et nous ont offert dans leurs travaux un incroyable mélange de sublime et d'absurde qui nous charme et nous révolte tour à tour. — Il faut se méfier de ces esprits absolus et puissants dont l'haleine s'épuise en un magnifique élan vers les cieux, et qui, revenus sur la terre, manquent de force pour opérer la simple analyse des choses vulgaires. C'est alors que dans l'harmonie de leurs œuvres se glissent ces notes fausses qui nous blessent, parce qu'enivrés par l'inspiration qui les élève sur l'heure, ils se croient plus grands que nature et oublient la mesure qui convient à notre sphère bornée. Leurs œuvres sont admirables sans doute, mais faute de tact et de justesse elles écrasent l'homme du sublime pavé de leur logique et de leur génie. L'intelligence humaine procède du petit au grand et ne peut par elle-même produire aucune synthèse qui précède son analyse; sans doute nous n'étudions les faits que pour aboutir à des lois; mais nous sommes sans cesse obligés de redescendre de la théorie à l'observation, pour remonter ensuite vers de nouvelles théories (1[1]).

Une vieille fiction nous dit qu'Antée avait besoin de

1. Voir à la fin de la 1re partie les notes du chapitre Ier.

Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

toucher la terre pour y renouveler ses forces. Cet Antée, ainsi que Dédale, Prométhée, Hercule et tant d'autres mythes de la fable, est un symbole de l'humanité ; l'homme aussi a besoin à chaque instant de redescendre des hauteurs où l'entraînaient les séductions de la pensée, pour retremper au sein de la réalité des faits le nerf de son intelligence, faute de quoi sa pensée perd en force ce qu'elle paraît gagner en ampleur.

L'étude du détail historique est donc non-seulement un travail utile, mais la base nécessaire de la science même, dans le sens le plus élevé du mot. Ce mouvement intérieur des éléments qui forment un peuple, cette multiplication des familles, leur expansion, les crises diverses qu'affectent leurs évolutions, ne sont-ils pas comme le prélude et l'image de l'organisme général et définitif de la société qu'ils sont appelés à constituer? Ne renferment-ils même pas tous les principes moraux et intellectuels de cette société comme ils en contiennent en germe tous les éléments matériels? L'origine, les usages, les idées, les qualités et les défauts de chaque famille sont sans aucun doute, la véritable source des vertus et des vices du peuple qu'elles composent; on peut déjà même pressentir dans les habitudes de cet humble foyer domestique les tendances futures de la nation, deviner les lignes générales de ses destinées ultérieures, et ainsi ne point rester étranger, dans les plus modestes analyses, à la philosophie de l'histoire.

Sans prétendre remplir ici le cadre d'un si beau programme, plus facile à concevoir qu'à réaliser, nous nous sommes efforcé néanmoins de maintenir constamment ces études de détail à un certain point de vue élevé qui pût dégager le sens général des faits et leur enseignement utile. Voilà certes, dira-t-on, de bien grands mots et des

discussions bien transcendantes pour arriver à l'histoire de quelques pauvres colonies qui n'ont pour elles ni le brillant de la gloire ni l'importance de la richesse, pas même celle du nombre. Mais pourquoi de pareils dédains? Les observations qui précèdent tendent précisément à nous prémunir contre la vanité de ces jugements irréfléchis. Le petit et le grand sont également utiles à observer, car au fond la nature de l'homme et celle de la société est toujours la même, sur les moindres scènes comme sur les plus grands théâtres.

Nous espérons donc que l'on pourra accueillir avec intérêt l'histoire fort simple de ces populations que la France a semées derrière elle dans la carrière de sa gloire et de ses malheurs. Les souvenirs de nos colonies nous rappellent en effet et les temps les plus glorieux de la monarchie française, et les plus funestes désastres qu'elle ait subis. Leurs débuts remontent à Henri IV, et c'est sous Louis XIV que leur établissement fut poussé avec le plus de vigueur. Mais ce dernier prince, par l'exagération même de l'emploi de ses forces, prépara l'affaiblissement et le désordre général de l'État. Nos possessions d'outre-mer commencèrent dès lors, non pas à décliner dans leur progression propre, mais à recevoir les plus fâcheuses atteintes par la suite des complications extérieures de politique, qui devaient amener, sous le triste règne de Louis XV, leur perte définitive pour la France.

Celles qui vont nous occuper tout d'abord méritent d'autant plus nos sympathies, qu'elles ont été les victimes, non pas tant de nos malheurs que de nos fautes. Le souvenir des Acadiens et des Canadiens devra toujours en effet éveiller dans toute conscience française, non-seulement des regrets, mais de secrets et légitimes reproches pour l'inexcusable négligence et l'incroyable faiblesse par

lesquelles nous avons rendu inutiles leur glorieuse bravoure et un dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme.

Depuis lors, quoique faibles et privés de tout, ces colons n'en ont pas moins grandi, et les difficultés qu'ils ont surmontées par leur courage et leur intelligence montrent assez ce qu'ils eussent valu pour la mère-patrie dans le cours d'une meilleure fortune. Doués d'une noblesse de cœur qui a égalé leur énergie, loin de garder contre nous aucun fâcheux sentiment de notre abandon, ils ont pieusement conservé pour la France un culte patriotique et une affection filiale, dont ils ont fait leur force aux mauvais jours. Aussi en étudiant leur histoire, on se prend à regretter pour notre pays, plus encore la perte de ces populations généreuses, que celle des riches contrées que nous avons sacrifiées avec elles.

CHAPITRE II

ORIGINE DES ACADIENS ET LEUR DÉVELOPPEMENT JUSQU'EN 1679.

Les premiers Français qui s'établirent en Acadie furent un singulier mélange de matelots et de pêcheurs *hivernants*, de traitants aventuriers, de soldats, d'artisans et même de cultivateurs, amenés successivement par les hommes entreprenants qui présidèrent à la fondation de cette colonie, et les coureurs de fortune qui à diverses reprises y tentèrent la chance d'un nouvel établissement [1].

Dès l'année 1604, M. de Monts ayant obtenu le privilége du commerce pour le nord de l'Amérique, avec le titre de lieutenant général du roi dans ces contrées, s'y dirigea avec un convoi de quatre vaisseaux et bâtit à Port-Royal (aujourd'hui Annapolis) le premier fort établi en Acadie. En 1606 M. de Poutrincourt, cessionnaire du privilége de M. de Monts en ce qui concernait l'Acadie, amena à Port-Royal une colonie tout entière, composée d'ouvriers de tous états, et y fit exécuter les premiers travaux de culture. Dans la création de cet établissement il paraît avoir eu les vues les plus sages et les plus sérieuses; il voulait avant tout faire de Port-Royal une colonie laborieuse et agricole (1[2]); mais malheureusement

1. Une erreur de copie a fait mettre le contraire (2e partie, p. 9, ligne 3). Nous prions le lectur d'y suppléer; ce fut M. de Monts qui garda le Canada et y expédia Champlain; M. de Poutrincourt resta en Acadie.

2. Voir à la fin de la 1re partie les notes du chapitre II.

Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

l'Acadie dut préluder, dès l'origine, aux vicissitudes critiques qui ont rempli toute son histoire.

Le premier trouble vint des Anglais, qui avaient commencé, peu après la fondation de Port-Royal, à s'établir sur la côte de la Nouvelle-Angleterre ; ils furent jaloux et inquiets de voir des postes français se fortifier dans cette presqu'île si voisine de leurs propres domaines et qui commandait en quelque sorte la sortie de leurs ports. Prétextant alors des droits imaginaires sur cette terre jusque-là inoccupée, ils y envoyèrent en 1613, le capitaine Samuel Argall, qui s'empara de Port-Royal, de deux ou trois autres petits forts, et les détruisit.

Les habitants qui s'étaient réfugiés dans les bois eurent bientôt rétabli leurs maisons de troncs d'arbres; mais à la suite de cette invasion, et durant un demi-siècle, ce malheureux pays resta en proie à des guerres continuelles, tantôt avec les Anglais, tantôt entre les divers aventuriers qui se disputèrent les différentes portions de la contrée que l'on avait constituées en seigneuries. On vit alors dans ces déserts se reproduire en petit les luttes féodales, sans que le gouvernement français parût s'en préoccuper autrement que pour délivrer des titres et brevets, souvent contradictoires, qui ne faisaient qu'envenimer les dissensions.

Les plus connus de ces seigneurs de hasard, qui disposaient la plupart du temps de vingt-cinq ou trente hommes, furent : *Latour de Saint-Etienne,* qui s'était établi au cap de Sable; *Le Borgne*, à Port-Royal; *Denis de Fronsac,* sur le golfe Saint-Laurent, etc., etc. MM. *de Razzily* et *de Charnisay*, dont la situation était plus régulière, prétendirent commander aux autres (2); mais chacun s'étant construit de petites citadelles et des postes fortifiés, ne songeait qu'à détruire son voisin, au grand détriment de la colonie, et tout progrès se trouvait ainsi paralysé.

Une invasion des Anglais en 1654, mit de nouveau en leur pouvoir Port-Royal et la majeure partie de l'Acadie. Par une fourberie singulière, l'un des partisans qui se disputaient ce pays, le fils de Latour de Saint-Etienne, s'était muni de deux titres seigneuriaux, l'un anglais, l'autre français, et il fut assez habile auprès de Cromwell, pour se faire conférer la baronnie de toute la Nouvelle-Écosse, nom que dès lors les Anglais donnèrent à l'Acadie.

Ce tour d'adresse ne lui fut cependant point très-profitable ; car au rétablissement des Stuarts en 1667, l'Acadie ayant été restituée à la France, M. d'Andigny de Grandfontaine y fut envoyé comme gouverneur, chassa Latour et réunit dans une colonie, désormais stable, tous les éléments français épars dans l'Acadie, ne laissant à chaque titulaire des diverses concessions qu'un droit seigneurial subordonné à l'autorité centrale. C'est de cette époque seulement que datent l'établissement sérieux et les progrès suivis de l'Acadie, qui jusque-là n'avait guère été qu'un repaire d'aventuriers dont toutes les préoccupations se concentraient sur la traite des fourrures, les pêcheries, la guerre et probablement la piraterie.

Les divers chefs qui s'étaient disputé cette proie avaient à plusieurs époques amené bien des recrues d'hommes et même des familles entières en Acadie. Sans parler de l'expédition de M. de Poutrincourt, nous voyons qu'en 1654, lors de la prise de Port-Royal par les Anglais, il s'y trouvait 150 hommes, sans compter les femmes ni les enfants; quelques années après, le fils de le Borgne (un des commandants de Port-Royal) amena un nouveau convoi à la Hève. M. Denis, vers 1650, avait installé des colons à Sainte-Anne (cap Breton), et à Chedabouctou sur le canal Canseau; il y avait établi 120 hommes et dépensé plus de 50,000 livres. De plus on trouvait des postes fortifiés et

des habitants à Pentagoët, à la rivière Saint-Jean, au cap de Sable, etc., etc. (2) Mais aucune de ces populations n'avait pu prospérer, et les débris qui, après tant de désordres, restaient encore de toutes ces immigrations, se concentrèrent alors à Port-Royal, où déjà du reste, en 1647, M. de Charnizay avait tenté de former l'établissement central de l'Acadie.

Les guerres continuelles et la misère avaient certes fait périr beaucoup de monde, car en 1671, lorsque M. de Grandfontaine, ayant donné une assiette un peu régulière à la colonie, fit exécuter un recensement, il ne se trouvait guère plus de 400 habitants dans toute l'Acadie, dont 380 à Port-Royal et 20 à 25 au cap Sables. Mais les familles que nous y trouvons sont presque toutes anciennes déjà sur ces côtes; plusieurs en sont évidemment à leur seconde génération. Appuyés désormais sur leurs relations d'alliance avec les Abenakis et sur la longue expérience du pays, ces colons avaient alors surmonté toutes les épreuves qui déciment les immigrants, et ils constituaient une population sérieuse et solide, ayant racine dans la contrée, et qui n'avait plus qu'à progresser et à grandir.

Les commencements de plusieurs furent sans doute assez équivoques; les crises que subissait l'Acadie et l'existence fort agitée de ses habitants depuis un demi-siècle, donnent tout lieu de le présumer. Cependant ces familles ont été l'origine d'une population aussi remarquable par sa moralité et l'élévation de ses sentiments que par sa bravoure chevaleresque. Nous recommandons ce fait à l'attention de ceux qui discutent l'importante question des colonies pénales; sans doute il ne s'y rapporte pas complétement, car, si désordonnées qu'aient pu être les habitudes flibustières des premiers Acadiens, ils n'étaient point une réunion de brigands; de plus ils étaient affran-

chis de cette suite de traditions fâcheuses qu'entretient dans les colonies pénales un courant continu de nouveaux condamnés; mais on peut cependant y trouver la preuve que la race humaine se purifie incessamment par le flot renouvelé des générations, qui tend constamment à reproduire la pureté primitive et limpide de la source.

La population acadienne se trouva ainsi par son origine, très-différente de celle du Canada, avec laquelle elle n'eut que des relations fort rares, et dont elle a vécu tout à fait distincte. Les premiers Canadiens semblent en quelque façon la population d'un canton français transplantée en Amérique ; le fond dominant fut toujours une importation de paysans français, paisibles, laborieux, régulièrement organisés sous leurs seigneurs, avec l'aide et l'encouragement du gouvernement. Les Acadiens ne furent guère qu'un composé de pêcheurs, de soldats et d'aventuriers de toute sorte. Tout nous donne à penser en outre, que les unions avec les femmes sauvages furent beaucoup plus fréquentes parmi eux que chez les Canadiens (3); enfin l'Acadie n'eut pas même en partage le peu de sollicitude que le gouvernement français accorda aux affaires d'Amérique, et demeura dans un état complet de délaissement. On y entretenait de 30 à 50 hommes de garnison, on ne s'occupa jamais de son peuplement, et la plupart du temps ce pays vécut tout à fait en dehors de l'action et des règlements ordinaires de l'administration française.

Cette population presque entièrement abandonnée à ses propres ressources, s'accoutuma de bonne heure à se suffire à elle-même, et montra tant dans ses établissements agricoles que dans ses opérations militaires, un esprit d'entreprise et d'initiative tout particulier. Il n'a manqué aux Acadiens que le nombre pour triompher des

attaques de l'Angleterre; et tout porte à croire qu'ils eussent alors doté l'Amérique d'une nation vigoureuse, que l'histoire regrettera toujours, car ils lui eussent laissé en héritage la tradition de leur héroïsme et des plus sérieuses vertus. Mais que pouvait faire contre les puissantes colonies anglaises, une petite tribu sortie, en 1671, de 400 colons qui, durant quatre-vingts ans, ne reçurent pas de France 200 émigrants de renfort?

Cependant ils firent plus que l'on ne pouvait espérer d'hommes ordinaires; cet isolement presque complet avait entretenu chez eux, avec le souci de leur propre défense, une humeur guerrière qu'ils avaient contractée dès l'origine, dans les luttes intestines et continuelles qui présidèrent à la formation de la colonie. Toujours en guerre avec les Anglais, ils prirent promptement l'habitude de relancer l'ennemi jusque chez lui; et, de concert avec les Abenakis, leurs alliés inséparables et leurs parents par les femmes, ils couraient sus aux Anglais, sur mer comme sur terre, et en ramenaient souvent un riche butin.

Un de leurs chefs les plus notables fut un aventurier béarnais, le baron de Saint-Castin : type fortement accentué des colons aventuriers que la France jetait alors sur tous les points du globe. Ancien capitaine au régiment de Carignan, qui venait d'être licencié au Canada, après la guerre des Iroquois, l'existence de colon militaire en ce pays lui avait paru sans doute trop vulgaire et trop fade pour son tempérament béarnais; il était donc venu vers 1670, à travers les montagnes et les peuplades sauvages, s'installer dans les rochers et ravins abruptes où habitaient les Abenakis, et il put y goûter la pleine satisfaction d'une vie d'embuscades, de dangers, de combats et de pillage. Brave, vigoureux, adroit à tous les exercices du corps, doué de l'esprit d'entreprise et de ressources il

devint en peu de temps l'idole de ses hôtes sauvages. Sa réputation s'étendit dans toutes les montagnes, et il épousa la fille d'un chef. A son appel, toutes les tribus de l'Acadie et des frontières de la Nouvelle-Angleterre levaient la hache de guerre et se concentraient autour de son fort de Pentagoët, où il vivait comme une sorte de baron du moyen âge, avec quelques Français hasardeux qui s'étaient attachés à sa personne.

A lui seul il retarda de trente ans la colonisation anglaise sur ces rivages; chaque page des chroniques puritaines de la Nouvelle-Angleterre est remplie, à cette époque, de lamentations et d'imprécations contre ce flibustier hardi et terrible. Vers 1708 il repartit pour la France, pour y recueillir un héritage qui lui était échu dans son pays, et il laissa son fort, sa bande et la suite de ses expéditions à l'aîné des fils qu'il avait eu de sa princesse indienne.

Celui-ci se montra le digne successeur de son père; jusqu'en 1722, bien après la prise de Port-Royal par Nicholson, et la conclusion du traité d'Utrecht, nous le voyons luttant courageusement contre les Anglais. Cantonné dans les bassins du Penokiscot et du Kennebeb, où il avait rassemblé les Abenakis, il tenait ferme et poussait des pointes dans les colonies anglaises, selon la tradition paternelle; mais soit qu'il manquât de l'habileté ou de l'audacieuse bonne fortune de son père, soit que les Anglais, maîtres de l'Acadie, fussent désormais trop forts, ils finirent par le cerner et le faire prisonnier. Assez heureux pour n'avoir point été mis à mort, peut-être fût-il relâché par les Anglais en Europe, peut-être pût-il s'évader; mais il regagna la France, et arriva à temps en Béarn pour hériter à son tour de la succession que le vieux Saint-Castin son père, avait recueillie et que son décès

venait d'ouvrir de nouveau. Cette situation ne put fixer cependant l'humeur vagabonde de ce digne fils d'une race entreprenante, car en 1731 nous le retrouvons avec les Abenakis sur les frontières de l'Acadie ; et il n'y aurait rien d'étonnant que ses descendants, ou ceux de quelqu'un de ses frères n'eussent perpétué la lignée basque des barons de Saint-Castin parmi les débris de leur tribu adoptive (3 *bis*).

Nous ne mettons donc nullement en doute que, si les séductions du climat et la faveur des circonstances eussent attiré sur ces rivages les nombreux partisans qui se portèrent aux Antilles, il ne se fût installé en Acadie, pour la course, un centre bien plus redoutable que celui de l'île de la Tortue, à cause de la facilité que le climat plus salubre, offrait à l'établissement et à la multiplication de la population européenne. Ce n'est que bien tard, au fond de la baie de Fundy, loin de tous les repaires primitifs et par les enfants plus industrieux et plus paisibles sortis des générations subséquentes, que l'on voit s'élever une véritable population agricole; mais la plupart de ces petits seigneurs, dispersés sur les côtes sauvages de l'Acadie, avec quelques familles et engagés autour d'eux, semblent dans le principe autant de chefs de corsaires retirés dans leur aire et guettant leur proie.

La nécessité des choses avait voulu qu'il en fût ainsi ; les Anglo-Américains, par leurs prétentions intempestives et leurs vexations contre les premiers établissements des Français, jouèrent en Acadie, exactement le même rôle que les Espagnols à l'île de la Tortue ; et ils amenèrent ainsi eux-mêmes les Acadiens à ces habitudes batailleuses et pillardes, ne leur laissant d'autre moyen de vivre que celui de les mettre à contribution forcée. Or cette situation était désastreuse pour les colonies anglaises; l'Acadie, déta-

chée en mer comme une sentinelle placée à la sortie de leurs ports, sur le passage de tous leurs vaisseaux, avait reçu précisément de la nature tout ce qu'il fallait pour en faire un nid de pirates; elle devait ruiner les marchands anglais ou être détruite par eux. De là la haine implacable des Anglais pour les Acadiens, et les sacrifices incessants d'hommes et d'argent qu'ils firent, pendant un siècle entier sans se lasser, jusqu'à la destruction de leurs adversaires. Ceux-ci devaient en effet succomber dans cette lutte, car l'incurie et le délaissement du gouvernement français les maintenait dans un état de faiblesse d'autant plus sensible, que les colonies anglaises s'accroissaient en richesse et en nombre.

Nous avons vu que M. de Grandfontaine avait fait exécuter en 1671, un recensement qui accuse 380 habitants à Port-Royal. On y voit que la culture du pays n'était guère plus avancée que la population. La plupart ne possédaient guère qu'une demi-douzaine de bêtes à cornes, trois ou quatre arpents de terre défrichés, avec sept ou huit brebis, moins de charrues que de fusils, et beaucoup plus l'habitude de la pêche et des combats que celle du travail des champs. Ainsi le témoignent la présenee de plusieurs tonneliers et armuriers qui, avec un chirurgien, représentaient, à ce qu'il paraît, les arts de première nécessité dans cette bourgade peu pastorale et misérable qui ne comptait pas 400 âmes.

Ce recensement, qui est nominal, a une importance assez singulière, en ce que les quarante-sept familles qu'il mentionne, ont été la souche de presque toute la race acadienne, vu le petit nombre d'émigrants qui vinrent dans ce pays. Nous le donnons *in extenso* en démontrant par la série des documents postérieurs, appuyés sur les faits, la vérité de notre assertion qui fait de ces hommes comme

autant de patriarches dont chacun a donné naissance à une petite tribu de plusieurs milliers d'âmes, tribus dont on pourrait encore aujourd'hui établir assez aisément la filiation (4).

Un instant on put espérer que l'Acadie allait enfin sortir de cet état de langueur. Colbert, qui avait apprécié de suite l'importance de nos colonies d'Amérique, et qui, presque seul de tous nos ministres, s'en occupa avec quelque sollicitude, manifesta l'intention de donner quelque impulsion au développement de cet établissement : en 1670 il y envoya M. Patoulet, commissaire de marine, et depuis intendant aux Antilles, avec ordre d'examiner le pays et de lui rendre un compte exact de son état et de ses ressources. Il pria aussi M. Talon, dont l'administration fut si fructueuse pour le Canada, de visiter l'Acadie et d'aviser aux mesures les plus utiles pour son progrès. Malheureusement les circonstances ne permirent pas à cet habile intendant d'accomplir cette mission ; et Colbert, accablé par les affaires et les difficultés que suscitait de toutes parts l'ambition de Louis XIV, ne put donner suite à ses vues sur cette malheureuse contrée, qui demeura oubliée et presque déserte (5).

CHAPITRE III

DE 1679 A 1737.

Le recensement de 1679 ne nous montre encore que 515 habitants dans toute l'Acadie (1[1]); mais un changement profond de mœurs et d'habitudes se produisait peu à peu dans cette population, et donna bientôt à son développement naturel une puissance à laquelle il ne manqua, comme nous l'avons dit, que le temps et la paix pour créer dans cette péninsule une véritable nation. Parmi les enfants de ces rudes aventuriers, parmi les descendants des pêcheurs et des traitants de Port-Royal, il s'en trouvait un certain nombre, à chaque génération, dont l'humeur plus pacifique s'accommodait mal de l'ancien genre de vie, et cherchait une destinée plus paisible. Ils allèrent se créer un refuge contre ces agitations, contre ces alternatives de pillages exécutés ou subis, au fond de la baie de Fundy (comtés de Cumberland et de Hants), à l'abri des courses et des expéditions anglaises, dans une contrée d'une grande fertilité, qu'on appela *Beau-Bassin* et le *district des Mines*, sans doute parce que les premiers qui s'y dirigèrent y cherchaient, selon la folie de l'époque, des mines d'or. Ils y trouvèrent mieux qu'une mine d'or, ils desséchèrent des

1. Voir à la fin de la 1re partie les notes du chapitre III.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

marais, les garantirent contre les inondations par des digues appelées *abboiteaux*, et y fondèrent les plus riches et les plus populeuses paroisses de la Nouvelle-France.

C'est en 1686 que nous trouvons dans un recensement officiel et nominal la première trace de ces nouveaux établissements; cet état porte à 885 âmes la population de l'Acadie, plus les valets engagés et 30 soldats que le roi entretenait à Port-Royal.

Étaient alors seigneurs : à *Port-Royal*, Alexis le Borgne; à *Miramichy*, sur le golfe Saint-Laurent, le sieur Richard-Denis, de Fronsac; à la *rivière Saint-Jean*, au lieu où est maintenant Frederikstown (Nouveau-Brunswick), le sieur Damour-Déchoffour; au *lac de Freneuse*, le sieur Damour de Freneuse; à *Pesmaquady*, aujourd'hui Passamaquoddy (Maine), le sieur de Saint-Aubin; à *Pentagoët*, aujourd'hui Penobscot (Maine), le sieur de Saint-Castin; à *Nepisiguy*, le sieur Enaud, dont la femme était aussi une *sauvagesse;* à *Chedabouctou*, le sieur de la Boulais; à *Pobomcom*, le sieur Jacques Mius (2); enfin la Tour de Saint-Étienne, un des fils du fameux La Tour, ci-dessus mentionné, s'était réinstallé au *cap de Sable*, seigneurie originaire de la famille.

En comptant les valets, les engagés, les soldats, les cantons négligés dans le recensement, la population totale pouvait bien monter alors à un millier d'âmes, dont plus de 600 étaient à Port-Royal, le chef-lieu; 57 à la baie des Mines, et 127 à Beau-Bassin; le surplus dispersé dans les seigneuries ci-dessus énoncées (2). La baie des Mines et Beau-Bassin sont ici d'un grand intérêt, car ils nous offrent le commencement de la véritable colonisation agricole de l'Acadie, et cette population paisible, une fois solidement attachée au sol, présenta désormais le spectacle d'une progression extraordinaire.

Tandis que les Français, à l'abri d'un calme relatif, s'installaient, créaient des cultures, multipliaient leurs établissements ; les Anglo-Américains étaient poussés à bout par les déprédations et les désastres qu'éprouvaient leurs plantations et leur commerce; ils expédièrent donc de Boston, en 1690, l'amiral Phips, qui, avant de diriger sa malheureuse expédition contre Québec, s'empara de Port-Royal, emmena prisonnier le gouverneur, M. de Manneval, avec sa petite garnison, et détruisit la ville.

Mais les habitants, habitués aux péripéties de la guerre et des invasions, s'étaient retirés dans l'intérieur et vinrent relever ces ruines; puis ayant reçu un autre gouverneur, M. de Villebon, ils eurent bientôt rétabli les choses sur l'ancien pied. L'Acadie devint de nouveau un nid de corsaires; M. de Brouillan, successeur de M. de Villebon, les convoqua au port de la Hève, en leur assurant sa protection et son concours, et M. de Subercase, qui le remplaça, fit un appel public aux flibustiers (3). D'autre part, diverses expéditions parties directement du Canada étaient venues, à travers les montagnes qui séparaient les deux provinces, se joindre aux bandes de Saint-Castin et des autres partisans acadiens qui portèrent leurs ravages jusque dans le cœur des colonies anglaises. La position des Anglo-Américains entre les aventuriers de la terre ferme et les croiseurs de la mer, n'était plus tenable, et dès ce moment ils se résolurent aux derniers efforts pour sortir de cette intolérable situation.

Ces efforts furent difficiles et longtemps infructueux; par trois fois, de 1704 à 1707, on équipa à grands frais, à Boston, trois expéditions destinées à détruire Port-Royal, et trois fois sans succès. Cependant les Américains étaient bien forts et les Acadiens bien peu nombreux : la première flotte comprenait 3 vaisseaux de ligne et 550 soldats de

débarquement; la seconde et la troisième se composaient de 20 navires portant 2,000 et 2,400 soldats; or la population de Port-Royal n'était que de 500 âmes, sa garnison de 50 soldats joints à quelques équipages de corsaires, et l'Acadie tout entière ne renfermait que 1,484 Européens, femmes et enfants y compris. La défense de Port-Royal ne comptait donc pas plus de 300 hommes, soldats, miliciens et flibustiers, commandés par le gouverneur Subercase; au dehors, Saint-Castin et autres chefs de bande manœuvraient avec quelques Acadiens et les sauvages.

Mais quels hommes que les aventuriers de cette époque! rompus aux dangers, aux fatigues et aux ruses de la guerre, audacieux à l'excès, familiers à l'exercice de toutes les armes, c'était presque un jeu pour eux de repousser les milices de la Nouvelle-Angleterre. A la seconde expédition des Anglais, Saint-Castin, que l'on voyait toujours le premier partout où se donnaient des coups d'épée, les harcela si vivement qu'en deux ou trois embuscades habilement conduites il surprit et massacra 500 hommes avant qu'ils eussent eu le temps d'entamer le siége de la ville. Pour se débarrasser d'un genre de guerre si incommode, les Anglais résolurent de brusquer une attaque de nuit; mais dans cette opération ils se trouvèrent pris entre deux feux par un ennemi bien supérieur dans l'art de la guerre, et après une perte considérable, ils se rembarquèrent pour Boston.

Les Bostoniens furent si indignés de ce retour, qu'ils forcèrent l'armée à reprendre la mer presque immédiatement, avec de nouveaux renforts. Partis à la fin de mai de Port-Royal, ils y reparurent le 28 août. On fut surpris de ce retour, mais point découragé; Subercase dans la ville, et Saint-Castin au dehors, leur firent de nouveau

une réception si chaude et une si rude guerre après leur débarquement, qu'ils furent encore obligés de regagner leurs vaisseaux sans même avoir commencé le siége de la place.

Cependant ces terribles succès étaient trop forts pour une si faible population; lorsqu'en 1710 les Anglais implacables revinrent avec 7 vaisseaux de guerre et 3,400 hommes de débarquement, le brave Subercase avait si peu de forces, qu'au bout de quelques jours il ne restait plus que 156 hommes en état de porter les armes. Il fallut donc capituler après douze jours d'une courageuse résistance, et en 1711 le traité d'Utrecht, confirmant à l'Angleterre la possession de l'Acadie et de Terre-Neuve, délivra pour toujours les Bostonais des incursions de leurs redoutables voisins. Nicholson mit garnison dans le fort; 252 habitants de Port-Royal furent déportés à la Rochelle. un certain nombre se sauva dans la campagne, et beacoup émigrèrent soit aux Mines, soit à *Miramichy*, soit à l'île du Cap-Breton, où les Français fondèrent peu après la ville de Louisbourg.

Toutes ces luttes n'avaient guère atteint que les côtes méridionales de l'Acadie et la ville même de Port-Royal; le fond de la baie de Fundy et les établissements agricoles que nous y avons laissés étaient restés à peu près paisibles et à l'abri de la guerre. Beau-Bassin avait bien souffert une incursion de la part des Anglais, mais en somme tous ces cantons avaient progressé et leur population s'accrut même, en 1690, après l'expédition de Phipps, de plusieurs réfugiés venant de Port-Royal. En 1693 nous trouvons aux Mines 307 habitants et 119 à Beau-Bassin; puis 759 en 1703 dans tout le district, et enfin 930 en 1707 (4). Le traité d'Utrecht ne les comprit pas expressément dans la cession consentie aux Anglais, mais

leur fit une sorte de position neutre; quoique soumis à la juridiction anglaise, ils n'étaient assujettis ni au serment, ni au service militaire, avantages qui leur amenèrent un nouveau concours d'émigrants de Port-Royal et du reste de l'Acadie.

En 1707, la population française de la presqu'île d'Acadie était de 1484 âmes, sauf les pêcheurs dispersés sur les côtes; ces 1484 habitants étaient : 554 à Port-Royal et 932 dans le district des Mines et de Beau-Bassin comme nous l'avons dit ci-dessus (4). Ces deux derniers cantons avaient donc augmenté de 746 âmes depuis 1686. Cet accroissement s'explique, partie par les émigrations que la richesse et la tranquillité relative du pays y avaient attirées de Port-Royal; partie par la rapide multiplication des nombreux enfants des Acadiens. Dans ces pays neufs, en présence d'une immense solitude fertile et boisée, un peu froide, mais salubre, et qui ne demande que du travail pour enrichir les hommes, la race européenne devient d'une remarquable fécondité, les familles de douze et quinze enfants sont communes, on en cite de vingt et vingt-cinq; tous vivants et forts. Dans les circonstances où se trouvaient les Acadiens, ils auraient pu se doubler tous les quinze ou seize ans, par le seul fait des naissances, et en effet l'examen des recensements nous montre que les familles primitives de Port-Royal, en 1671, avaient donné naissance à presque toute la population de 1707. Elles auraient donc pu facilement se quadrupler en trente-six ans, sans la guerre, l'expatriation des gens de Port-Royal et les misères de toute nature d'une existence demi-sauvage au milieu du désert (5).

A la suite du traité d'Utrecht, le canton des Mines et de Beau-Bassin, où se concentraient de plus en plus la majeure partie des Acadiens, demeura donc français par le

fait, quoique anglais par les traités ; ils étaient restés d'ailleurs en communication par l'isthme de la presqu'île, avec les Français du Canada, qui avaient conservé toutes les côtes du continent malgré les prétentions des Anglais. De la sorte, ces Acadiens, en dépit de quelques tiraillements et vexations, demeurèrent pendant trente à quarante ans dans un état de neutralité supportable, quoique pénible et mal défini.

Telle était du reste la prospérité de leurs cultures et de leur aisance qu'un recensement de paroisse de 1731 nous y montre 536 familles, c'est-à-dire environ 4,000 âmes. Ce même recensement nous apprend en outre qu'il était resté un certain nombre de familles françaises à Port-Royal et aux environs, sous le régime de la garnison anglaise, et qu'elles y étaient encore au nombre de 160. — Il ne parle d'aucune autre localité, mais il est certain qu'il y avait encore des colons acadiens dispersés sur les côtes, au cap Sables, à la Hève, au cap Canseau, à Chedabouctou, etc. — On peut donc évaluer la population française de la péninsule acadienne en 1731 à environ 6,000 âmes (6).

En 1737 un recensement officiel et fort détaillé constate en Acadie 7,598 habitants, savoir : 6,452 dans les cantons des Mines et de Beau-Bassin, et 1,046 à Port-Royal, tous français (7). Le peu d'habitants dispersés sur les côtes du continent voisin ou sur les côtes nord-est de la presqu'île elle-même n'y sont pas non plus mentionnés; mais c'était néanmoins une augmentation de 1,600 âmes sur 1731, et de 6,114 sur le dénombrement de 1707. La population avait donc quintuplé en trente ans, ce qui représente un accroissement moyen de 6 p. 100 par an, dû presque exclusivement au mouvement naturel des naissances, puisque toutes relations avec la France avaient

cessé depuis le traité d'Utrecht. Quelques rapports s'étaient conservés sans doute entre l'Acadie et le Canada, mais la distance et le peu de population de cette dernière province elle-même, excluent toute idée d'immigration notable. C'est à peine si le hasard amena sur ces côtes 60 à 70 habitants nouveaux pendant toute cette période (8). Ainsi presque tous ces Acadiens sortaient de ceux que nous avons constatés en 1707, et ce phénomène est certes un des plus notables que présente l'étude du développement des populations.

En présence de tels résultats, on doit doublement regretter l'incurable négligence du gouvernement français, qui eût pu à si peu de frais s'assurer un établissement solide en Acadie. Le moindre soutien accordé à des populations douées d'une si énergique vitalité, les eût à jamais soustraites au joug des Anglais. Il n'en eût pas coûté beaucoup plus de 100,000 livres par an, pour entretenir à Port-Royal une garnison régulière de 500 hommes depuis 1670 jusqu'à 1710, et y expédier chaque année vingt-cinq à trente familles d'émigrants. Ce faible renfort eût pourtant été plus que suffisant pour repousser toute attaque et porter la population en 1710 à 8 à 10,000 âmes, au lieu de 1,400 (9).

Cette dépense fructueuse, en consolidant la possession de l'Acadie, eût été une économie; car après la perte de ce pays il fallut dépenser 30 millions dans la citadelle de Louisbourg, pour suppléer à cette position et assurer l'entrée du golfe Saint-Laurent. Le quart de cette somme, employé à propos dans les temps précédents, aurait décuplé la population de l'Acadie, sauvé cette colonie d'avant-poste, et par suite toutes les autres, résultat que ne purent atteindre les coûteuses et tardives fortifications de Louisbourg. Mais les moindres frais sont lourds pour

les gouvernements insouciants livrés au plaisir et à l'égoïsme; on écarte les choses utiles et on applique à des futilités l'argent qui eût dû leur être réservé; puis vient un jour où, comme tous les prodigues, on doit solder avec usure ces emprunts faits sur le nécessaire par la frivolité.

CHAPITRE IV

DE 1737 A 1755.

Les difficultés en effet étaient toujours renaissantes entre la France et l'Angleterre; des passions de cour avaient, en 1740, allumé fort à l'étourdie une guerre qui fut terminée avec non moins de légèreté, par le traité d'Aix la Chapelle, dont la rédaction accusait de la part des ministres français une négligence et même une ignorance impardonnable. Aussi ne tarda-t-il pas à devenir la cause d'une guerre nouvelle; tant il faut faire peu de fonds sur une *paix bâclée*, qui souvent est plus dangereuse que la guerre elle-même (1[1]).

Les ambiguïtés que présentaient les termes de ce traité firent naître en effet de telles discussions pour le règlement des frontières de l'Acadie, qu'elles dégénérèrent bientôt en quasi-hostilités. Le gouverneur du Canada fit élever deux forts à l'entrée de l'isthme et y mit garnison; la paix dont jouissaient les Acadiens se trouva dès lors complétement troublée : excités d'une part dans leur antipathie contre les Anglais par les officiers français établis au milieu de leurs paroisses, surveillés de l'autre avec un redoublement d'activité hostile par les Anglais, ils leur de-

1. Voir à la fin de la 1re partie les notes du chapitre IV.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

vint impossible de conserver plus longtemps la neutralité qui les abritait depuis trente-huit ans.

Ici se montre sous le jour le plus défavorable l'égoïsme impitoyable de la politique française sous Louis XV. Jamais la monarchie n'avait rien fait pour ce pauvre peuple, et les hommes d'État qui abandonnèrent plus tard le Canada savaient bien dès lors qu'ils ne feraient rien pour soutenir efficacement les Acadiens dans le danger. On demanda néanmoins à ceux-ci de délaisser les fertiles domaines que seuls ils avaient créés par leur industrie laborieuse, et on ne craignit pas de les pousser à une lutte désastreuse et à une ruine véritable. Le gouvernement français était toujours le même, il ne trouvait jamais ni hommes ni argent pour faire le nécessaire en temps temps utile et recourait ensuite, sans hésiter, à des expédients de toute nature pour venger l'orgueil de son inhabileté vaincue. Au lieu de chercher en lui-même assez de ressource et d'énergie pour élever contre les Anglais, dans le Canada, l'obstacle réel et sérieux d'un établissement bien peuplé et bien défendu, il spéculait sur le patriotisme inexpérimenté de quelques pauvres colons pour susciter des embarras à ses adversaires ; abusant étrangement des plus généreux sentiments pour suppléer sans effort à son impuissance dans la guerre, à son impéritie dans les négociations, à son incurie pendant la paix.

Il faut lire la correspondance des ministres avec les gouverneurs du Canada pour apprécier justement tout ce que renfermaient d'égoïsme ces provocations perfides. Tous les moyens semblent bons pour souffler le feu sur ce coin de terre paisible ; et au milieu de ces périls aveuglément suscités, on n'aperçoit nulle part le souci du lendemain, ni la moindre sollicitude pour les dangers de ces populations que l'on précipitait dans les aventures. Aussi, lors-

qu'à la suite de toutes ces manœuvres la guerre fut déclarée, que firent ces mêmes ministres qui pendant cinq ans avaient couvés l'incendie? Ils envoyèrent 2 ou 300 hommes au secours des Acadiens, et 3,000 hommes au Canada; puis quand M. de Montcalm, épuisé par ses héroïques triomphes, réclama un secours plus sérieux, on lui répondit froidement : « que le roi n'avait plus de troupes ni d'argent pour l'Amérique, et qu'il eût à tirer de sa situation le meilleur parti possible. » Les Anglais, dans le même temps, avaient envoyé à leurs colonies une armée de 30,000 hommes! En toutes choses, on ne faisait état à Versailles que de la personne royale et des caprices de la cour, à laquelle il paraissait naturel que tout pût être sacrifié. Système funeste dont Louis XIV avait donné l'expression la plus hautaine, en disant : « L'État c'est moi, » et dont la dernière et misérable conséquence devait être formulée dans ces paroles insouciantes de Louis XV : « Après moi le déluge. » (2).

Cependant tel fut le trouble répandu dans toute la contrée par cet antagonisme des agents français et anglais, qu'un grand nombre d'Acadiens, prévoyant l'issue violente de ces démêlés et connaissant de longue date ce qu'ils pouvaient attendre des Anglais, se résolurent à émigrer, les uns à l'île du cap Breton, les autres à l'île Saint-Jean, d'autres à Miramichy; beaucoup enfin s'installèrent autour des forts français établis sur l'isthme, pour moins s'éloigner sans doute de leur chère Acadie, et pouvoir y rentrer plus facilement.

Un recensement exécuté vers 1748 ou 1749, par un voyageur anglais, et relaté paroisse par paroisse, dans l'*Histoire de la Nouvelle-Écosse* de la Fargue, permet d'évaluer à cette époque la population de la presqu'île acadienne à 12,500 âmes. Mais l'émigration fut telle pen-

dant six ans, que malgré l'importance de l'accroissement normal de la population, elle se trouva réduite en 1754, comme nous le verrons, à 9,215 habitants (3). Quoi qu'il en soit, de 1737 à 1748, les Acadiens, malgré les vexations d'une domination étrangère et leur séparation de la mère patrie, avaient donc étendu leurs défrichements, augmenté le nombre de leurs paroisses, et en onze ans s'étaient accrus de 5,000 âmes, c'est-à-dire de 66 p. 100.

Quant aux Anglais, ils étaient restés jusqu'alors les gardiens inactifs de ces peuples et n'avaient tenté aucun établissement sérieux. Ce ne fut qu'à cette époque qu'ils songèrent à contrebalancer l'influence de cette population toujours croissante, en fondant, au port de Chibouctou, sur la côte sud-est, au-dessus du port de la Hève, une forte colonie anglaise, qu'ils appelèrent Halifax. Mais cela ne suffit pas pour calmer leurs inquiétudes ni pour satisfaire la haine qu'ils portaient aux Acadiens; exaspérés par la sympathie que ceux-ci conservaient toujours à leurs anciens compatriotes et par l'agitation que répandaient dans ces contrées les intrigues de la cour de France, ils résolurent d'expulser complétement de la péninsule cette race généreuse et si vivace.

Ce fut en 1755 que les milices de la Nouvelle-Angleterre, dont la convoitise était excitée par l'aisance et les riches cultures de cette colonie, accomplirent cette infâme et cruelle spoliation, qui ternira toujours le nom et l'honneur de l'Angleterre, et qui malheureusement a plus d'un pendant dans le cours de son histoire. Pour ne point éveiller l'inquiétude et pour dominer une résistance qui aurait pu devenir dangereuse, on convoqua, dans chaque paroisse, les habitants pour le 5 septembre 1755, sous prétexte d'entendre une importante communication du gouverneur. Cette ruse n'eut pas partout un égal succès : à

Beau-Bassin, ce qui était resté de la population acadienne, après la retraite des garnisons françaises de l'isthme, écouta la première proclamation avec méfiance, et une bonne partie se sauva de suite dans les bois et vers les postes français voisins. Les gens d'Annapolis, habitués de longue date à chercher dans les forêts un refuge contre les violences de la guerre, n'attendirent pas non plus le dénoûment de ce drame, et une partie d'entre eux seulement tomba plus tard aux mains de l'ennemi.

Mais dans le district des Mines, le plus riche de toute l'Acadie, les Anglais apportèrent un soin et un luxe de précautions qui assurèrent la réussite du complot. Cette population paisible, industrieuse, moins défiante peut-être, répondit tout entière à l'appel du gouverneur, et ayant été aussitôt cernée par des troupes secrètement disposées à cet effet, il fut signifié à ces malheureux qu'ils étaient prisonniers de guerre, que tous leurs biens meubles et immeubles étaient saisis au nom du roi, sauf l'argent et leurs effets personnels, et que le 10 septembre ils seraient tous embarqués pour être dirigés sur les colonies anglaises (4).

Cette affreuse nouvelle, tombant comme un coup de foudre au milieu de ces pauvres familles, les frappa de stupeur; sans armes, entourés de soldats, écrasés par le malheur, les Acadiens subirent la loi atroce du vainqueur, et le 10 septembre en effet eut lieu la scène lugubre de cette expatriation en masse.

Un voyageur français, M. Ney, qui visitait l'Acadie il y a environ trente ans, nous a laissé un récit de cette cruelle exécution, qui porte si bien le reflet des traditions conservées dans le pays que nous le reproduisons ici en entier :

« Le 10 septembre fut le jour fixé pour l'embarque-« ment. Dès le point du jour les tambours résonnèrent

« dans les villages, et à huit heures le triste son de la « cloche avertit les pauvres Français que le moment de « quitter leur terre natale était arrivé. Les soldats en- « trèrent dans les maisons et en firent sortir tous les « habitants, qu'on rassembla sur la place. Jusque-là cha- « que famille était restée réunie et une tristesse silen- « cieuse régnait parmi le peuple. Mais quand le tambour « annonça l'heure de l'embarquement, quand il fallut « abandonner pour toujours la terre où ils étaient nés, se « séparer de leurs mères, de leurs parents, de leurs amis, « sans espoir de les revoir jamais; emmenés par des étran- « gers leurs ennemis; dispersés parmi eux dont ils diffé- « raient par le langage, les coutumes, la religion; alors « accablés par le sentiment de leurs misères, ils fondirent « en larmes et se précipitèrent dans les bras les uns des « autres dans un long et dernier embrassement.

« Mais le tambour battait toujours et on les poussa vers « les bâtiments stationnés dans la rivière. 260 jeunes gens « furent désignés d'abord pour être embarqués sur le pre- « mier bâtiment; mais ils s'y refusèrent, déclarant qu'ils « n'abandonneraient pas leurs parents, et qu'ils ne parti- « raient qu'au milieu de leurs familles. Leur demande « fut rejetée, les soldats croisèrent la baïonnette et mar- « chèrent sur eux; ceux qui voulurent résister furent « blessés, et tous furent obligés de se soumettre à cette « horrible tyrannie.

« Depuis l'église jusqu'au lieu de l'embarquement, la « route était bordée d'enfants, de femmes, qui à genoux, « au milieu de pleurs et de sanglots, bénissaient ceux qui « passaient, faisaient leurs tristes adieux à leurs maris, à « leurs fils, leur tendant une main tremblante, qu'ils par- « venaient quelquefois à réunir, mais que le soldat brutal « venait bientôt séparer. Les jeunes gens furent suivis par

« les hommes plus âgés, qui traversèrent aussi à pas lents « cette scène déchirante; toute la population mâle des « Mines fut jetée à bord de cinq vaisseaux de transport « stationnés dans la rivière Gaspareaux. Chaque bâtiment « était sous la garde de 6 officiers et 80 soldats. A mesure « que d'autres navires arrivèrent, les femmes et les en- « fants y furent embarqués et éloignés ainsi en masse « des champs de la Nouvelle-Écosse. Le sort aussi déplo- « rable qu'inouï de ces exilés excita la compassion de la « soldatesque même . . . . . .
« Pendant plusieurs soirées consécutives les bestiaux se « réunirent autour des ruines fumantes, et semblaient y « attendre le retour de leurs maîtres, tandis que les « fidèles chiens de garde hurlaient près des foyers dé- « serts. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1831.)

Le nombre des prisonniers ainsi enlevés dans le district des Mines fut de 4,000 et l'on peut dire que c'était toute la population que les émigrations dernières avaient laissée dans ce pays, car personne ou presque personne ne put s'échapper. L'état suivant peut donner une idée de la richesse de cette contrée : « On y a brûlé 400 mai- « sons, 500 étables, on y a pris 2,000 bœufs, 3,000 vaches, « 5,000 veaux, 600 chevaux, 12,000 moutons et 800 co- « chons » (5).

Les colons américains qui depuis longtemps provoquaient cette mesure, se firent concéder ces terres en plein rapport (5) et ces nombreux troupeaux ne furent point sans être à profit pour quelqu'un; aussi n'avait-on rien négligé pour réussir dans ce canton; il était plus riche que tous les autres! Vengeance lâche, cruauté implacable, cupidité vile, tout se trouve réuni dans cette odieuse exécution pour en augmenter l'infamie et en faire une des plus honteuses pages de l'histoire d'Angleterre.

Quelle que fût l'âpre sollicitude que montrèrent les Anglais, un certain nombre d'individus cependant se sauvèrent de la proscription. Comment ces pauvres gens purent-ils vivre dans les bois et les déserts? par quelle suite d'aventures et de souffrances ont-ils passé pendant de longues années en présence des spéculateurs auxquels on distribua leurs biens? c'est ce que nous ignorons; mais le fait est qu'au commencement de ce siècle nous retrouvons dans ce district même des Mines, en un lieu appelé par les Français *Menoudy* et par les Anglais *Minudie*, une petite paroisse peuplée d'Acadiens descendants de ceux qui échappèrent en 1755 aux recherches des Anglais, et qui se sont perpétués jusqu'à ce jour sur cette terre qui avait appartenu à leurs ancêtres. Ils ont pieusement conservé la tradition de ces martyrs et sont toujours restés Français, Catholiques et Acadiens, debout sur les ruines de leur patrie, au milieu de l'invasion britannique, comme la protestation invincible de la justice et du droit (6).

Les habitants de Beau-Bassin, avons-nous dit, échappèrent à la persécution anglaise en se réfugiant dans les bois : un grand nombre déjà, surtout depuis la prise du fort Beauséjour, avait émigré, à *Chignitou*, à l'île *Saint-Jean*, à *Miramichy* et à *Shediac*. C'était en ce dernier endroit, sur le golfe Saint-Laurent qu'était maintenant établi le commandant français, M. de Boishébert, surveillant les mouvements des ennemis avec une misérable garnison de 150 à 200 hommes. Il restait encore néanmoins 2,586 Acadiens dans les paroisses de Beau-Bassin et de Beauséjour (7); les Anglais, par leur insidieuse convocation surprirent quelques-uns des habitants des premiers hameaux, principalement des hommes; mais les femmes et les enfants parvinrent pres-

que tous à s'échapper et se replièrent sur les gros bourgs de Memerancouges, Pécoudiak et Chipoudy, dont les habitants les recueillirent et se retirèrent avec eux dans les bois. M, de Boishébert vint bientôt les rejoindre avec quelques hommes armés. Lorsqu'ils virent les flammes dévorer leurs maisons, le sang batailleur des anciens Acadiens se ralluma dans leurs veines, et n'écoutant que leur rage et leur désespoir, ils laissèrent dans le bois les femmes et les enfants, puis se jetèrent à l'improviste sur les soldats ennemis, qui, rompus par cette furieuse attaque, furent obligés de se rembarquer après avoir perdu quarante-cinq des leurs. (*Dépêches de M. de Boishébert.*)

Les Anglais ruinèrent Beau-Bassin, mais ils y firent peu de prisonniers; M. de Boishébert envoya les femmes et les enfants des captifs à Shédiak, et répartit de son mieux les autres familles, qui les unes passèrent dans les îles du golfe, les autres commencèrent sur les côtes de nouveaux défrichements. Mais la plupart de ceux qui s'étaient établis sur ces rivages les abandonnèrent encore et se réfugièrent au Canada, quand la garnison française évacua ces pays en 1757. Il ne resta donc sur les côtes du golfe Saint-Laurent que peu de familles, protégées par leur petit nombre, par l'éloignement des Anglais et la pauvreté solitaire d'un pays désert.

Quant à ceux de la rivière d'Annapolis, ils se jetèrent tous dans les bois au premier éveil; ils étaient habitués de longue date à cette manœuvre; mais cette fois, ce n'était point un orage passager après lequel on pouvait regagner ses champs et relever ses maisons de bois. Les Anglais leur firent une chasse opiniâtre, une partie d'entre eux fut obligée de se rendre, et les autres se réfugièrent, à travers bois et déserts, vers les ud-ouest de la presqu'île, où ils furent accueillis par les pêcheurs acadiens dis-

persés depuis longtemps sur cette côte où ils vivaient pauvres et ignorés.

Là, pendant plusieurs années, ils parvinrent à dérober leur existence au milieu des inquiétudes et des privations, cachant soigneusement leurs petites barques, n'osant se livrer à la culture, faisant le guet quand paraissait un navire inconnu, et partageant avec leurs amis, les Indiens de l'intérieur, les ressources précaires de la chasse et de la pêche.

Still stands the forest primeval; but under the shade of its branches
Dwells another race, with other customs and language.
Only along the shore of the mournfull and misty Atlantic
Linger a few Acadian peasants, whose fathers from exile
Wandered back to their native land to die its bosom.
In the fisherman's cot the wheel and the loom are still busy;
Maidens still wear their norman caps and their kirtles of homespun;
And by the evening fire repeat Evangeline's story,
While from its rocky caverns the deep voiced, neighbouring Ocean
Speaks, and in accents disconsolate answers the wail of the forest.

(*Evangeline. Tale of Acadia.* LONGFELLOW.)

La forêt vierge reste encore; mais sous ses ombres vit une autre race, différente de mœurs et de langage; seulement sur le rivage de l'Atlantique triste et couvert de brouillards, languissent encore quelques paysans acadiens, dont les pères revinrent de l'exil pour mourir dans leur pays natal. Dans la cabane du pêcheur le rouet et le métier sont encore en mouvement, les jeunes filles portent toujours leur bonnet normand, leurs jupes travaillées à la maison; et le soir, auprès du feu, elles répètent l'histoire d'Évangéline, tandis que de ses cavernes rocheuses l'Océan voisin mugit d'une voix profonde et répond en accents inconsolables au gémissement de la forêt.

Cependant la persécution s'apaisa enfin comme tous les orages, et ils purent profiter d'une certaine tolérance pour s'installer ouvertement sur les côtes qui leur avaient servi de refuge. Ils furent rejoints quelques années plus tard, dans ces gîtes solitaires et misérables, par une portion de ceux que les Anglais avaient enlevés en 1755; et telle a été l'origine de la population franco-canadienne

assez nombreuse qui se trouve aujourd'hui dans le sud de la presqu'île (8).

Un mémoire de l'évêque de Québec, du 30 octobre 1757, nous apprend, sans nous en préciser le nombre, qu'ils étaient principalement : 1° au cap Sable, où un missionnaire, M. Désanclaves, les consolait et les soutenait contre les persécutions des Anglais, qui les inquiétaient parfois jusque-là; 2° sur la Grande Rivière à la côte de l'est, où ils étaient plus paisibles et même plus aisés, capables de résister aux incursions des Anglais, et demandant un missionnaire, qu'ils offraient de payer et défrayer par eux-mêmes; 3° un certain nombre enfin étaient encore dispersés en divers lieux, vivant misérablement, dans les cantons les plus sauvages (9).

En 1763 on accorda à ceux des Acadiens qui avaient été transportés dans le Massachusetts, le droit de s'établir sur la côte sud-ouest de leur ancienne patrie, vers la baie Sainte-Marie dans le township de Clare (comté de Digby). Ce lieu était alors un endroit escarpé, éloigné de toute habitation et qui n'était accessible que par mer; les Acadiens, qui semblent posséder comme caractère essentiel une constante énergie, toujours prête à recommencer la lutte et le travail sans se décourager jamais, revinrent aussitôt, et entre leurs mains, le triste patrimoine que leur accordait la pitié de leurs oppresseurs ne tarda pas à être transformé. Industrieux, laborieux et sobres, ils eurent bientôt défriché les terres, construit des barques pour la pêche, et créé dans ce pays désert une heureuse aisance (10).

Mais parmi ceux qui profitèrent de cette permission de retour, un certain nombre rejoignit aussi, non loin du township de Clare, à *Pubnico*, à *Eelbrook*, sur la même côte, quoiqu'un peu plus à l'est, ceux de leurs compatriotes

qui avaient échappé à la proscription ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, et avec lesquels du reste ils étaient restés en communication constante (Halliburton, p. 171.) Il se trouva donc alors dans la Nouvelle-Écosse : 1° des Acadiens répandus sur toute la côte du sud-est, depuis la baie Sainte-Marie jusqu'au cap Sable ; 2° un certain nombre qui vivaient retirés sur la côte du nord-est, à Tracadie et Pomquet (comté de Sydney) ; 3° ceux qui s'étaient échappés aux environs de Menoudy (comté de Cumberland), et probablement beaucoup d'autres petits groupes épars, dans l'intérieur parmi les Indiens, depuis la funeste année de 1755.

Un recensement de 1764 cité par Halliburton, et qui porte la population de la Nouvelle-Écosse à 13,000 âmes, évalue les Acadiens tant dans la presqu'île que dans les îles Saint-Jean et du cap Breton à un chiffre de 2,600 personnes (11). Les années suivantes virent leur nombre se grossir assez sensiblement par le retour successif de plusieurs des malheureux transportés de 1755, dispersés sur toutes les côtes de l'Amérique. En 1800 on en comptait 1,050 dans le seul township de Clare (12), et nous croyons qu'on peut sans témérité, estimer qu'ils étaient déjà 3,000 à 3,500 dans la seule presqu'île de la Nouvelle-Écosse.

En 1827, il paraît résulter des statistiques d'Halliburton que l'on trouvait des groupes d'Acadiens, à Menoudy (comté de Cumberland) environ 300 ; à Kennetcook ou Chencook (comté de Hants) ; dans le township de Clare (comté de Digby), 1,038 âmes ; à Eelbrook, Pubnico et Barrington (comté de Shelburne) ; sur la baie Sainte-Marguerite (comtés d'Halifax) ; à Pomquet, Tracadie et le Havre au Bouché (comté de Sydney) ; leur nombre total pouvait être de 7 à 8,000 âmes (12).

M. Ney, dans son voyage, nous rapporte que, faisant une excursion à quelque distance d'Halifax, en 1831, du côté de Darmouth, il rencontra deux paysans dont le costume, assez semblable à celui des nôtres, le frappa; il leur demanda en français s'ils venaient de loin : « Ah ! jarnigué, répondit l'un d'eux, je venons de plus de vingt milles de dedans la contrée. » Ils étaient d'un village nommé *Cheenscook*, entièrement français et composé d'une soixantaine de familles; ils avaient conservé le dialecte de nos paysans, et le considérant avec une joie naïve, ils lui dirent qu'il était le premier Français de France qu'ils eussent vu de leur vie. Il nous est assez difficile de préciser la situation de ce village, mais nous présumons que ce sont les Acadiens de la rivière de Kennetcook, dont la prononciation était probablement altérée par nos compatriotes; cette rivière n'est guère en effet qu'à 14 ou 15 milles au nord-ouest d'Halifax dans l'intérieur des terres.

Ce même voyageur signale aussi les villages acadiens du sud, dans les cantons de Clare et du voisinage. « Ces « villages sont bâtis en bois, les maisons sont propres et « respirent l'aisance. De toute la Nouvelle-Écosse, c'est la « population qui cultive le mieux la terre; chaque famille « a au moins un cheval et un char à bancs; le dimanche « on voit ces familles acadiennes se promener dans ce rus- « tique équipage sur la route d'Annapolis, où elles vien- « nent ordinairement passer la journée (13). »

Il nous a été impossible d'avoir des renseignements précis sur le chiffre actuel de la population acadienne de la Nouvelle-Écosse. Nous savons seulement qu'elle s'est maintenue et développée dans tous les points ci-dessus mentionnés. Quelques détails plus particuliers que nous avons obtenu sur Menoudy et sur Tracadie nous ont appris que les Acadiens étaient assez prospères dans ces

paroisses, et que dans Tracadie et ses environs, *Pomquet*, le *Havre au Bouché*, *Torbay*, le *Havre* à *Melasse*, ils s'élevaient aujourd'hui à près de 4,000 (14).

Mais c'est toujours au sud-ouest de la presqu'île, dans les comtés de Digby, Yarmouth et Shelburne, à *Clare*, *Pubnico*, *Cheticamp*, qu'est leur groupe le plus important; et on estime que leur nombre total dans la Nouvelle-Écosse s'élève de 20 à 25,000 âmes. Quoique peu nombreux relativement au chiffre général de la population du pays (250,000 habitants), ils ne sont pas cependant absorbés par l'élément anglais, et trouvent même facilement à étendre leurs nombreuses familles : 1° parce qu'ils sont réunis dans de petits cantons, où ils se maintiennent distincts; 2° parce que la Nouvelle-Ecosse est une des contrées de l'Amérique du nord où la population anglaise se développe le moins rapidement : en 1807, elle contenait 65,000 habitants; en 1827, 123,000; en 1838, 164,495; et aujourd'hui, 250,000 âmes, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. Ce qui représente un accroissement de 3 p. 100 à 2,10 p. 100 par an, c'est-à-dire que l'immigration anglaise y est si faible, qu'elle est au moins compensée par le peu d'émigration qui peut sortir du pays; cette proportion d'accroissement représente en effet à peine le bénéfice naturel des naissances. Ces circonstances ont permis aux Acadiens de s'y maintenir et même de s'y développer beaucoup mieux qu'ils n'eussent pu le faire partout ailleurs avec leur petit nombre.

Tous les auteurs s'accordent en effet pour rendre témoignage à la conservation de leur langue, de leur caractère national, et au soin vigilant qu'ils y apportent. Voici ce qu'écrivait en 1829 Halliburton, qui était juge dans la Nouvelle-Écosse :

« . . . . . Tandis que les Allemands tendent à se

« fondre dans la masse de la population, les Acadiens « demeurent ensemble autant que possible, conservant « leur religion, leur langage et leurs mœurs particulières; « ils ne se marient jamais avec leurs voisins protestants. « Entre eux ils parlent français, mais il s'y est mêlé quel- « ques mots dérivés de l'indien et de l'anglais. Les hom- « mes cependant savent en général l'anglais, mais peu « de femmes et d'enfants comprennent cette langue... » « Et dans un autre endroit : « les Acadiens ont un attache- « ment particulier pour leur langue et leurs habitudes, « et quoique leurs affaires les amènent souvent parmi les « Anglais, jamais ils ne se marient avec eux, jamais ils « n'adoptent leurs manières et ne quittent jamais leurs « villages. »

M. Ney nous rapporte à peu près les mêmes choses. Bouchette, quelques années après, et de nos jours M. Taché, dans ses *Études sur l'Amérique du nord*, confirment entièrement ces témoignages.

Le 10 septembre 1855 ils ont célébré par une commémoration religieuse le triste anniversaire de l'expulsion de leurs aïeux ; l'évêque catholique d'Halifax a publié à cette occasion un mandement où il résume ainsi cette glorieuse et déplorable histoire :

« . . . . . Pendant que les terres étendues et fer- « tiles de leurs ancêtres étaient aux mains des étrangers, « établis dans la forêt vierge, ils s'enrichirent de nouveau « en secret. Enfants de confesseurs et de martyrs, ils « étaient sûrs de mériter la protection du ciel. Le petit « troupeau ne tarda pas à devenir plus nombreux : il « compta bientôt des centaines puis des milliers de per- « sonnes; et leurs enfants et petits-enfants se trouvent « aujourd'hui dans différentes parties de la Nouvelle- « Écosse et des provinces voisines, parlant la langue de

« la nation dont ils sont fiers de descendre, et se faisant « une gloire de la profession de cette foi catholique que « leurs ancêtres préféraient à la vie elle-même. »

Telle est la triste chronique de la proscription et de la dispersion des Acadiens, tache ineffaçable dans l'histoire anglaise ou plutôt dans l'histoire des colonies anglaises; car ce furent elles qui dirigèrent ce coup et se vengèrent sur les enfants de la guerre terrible et des sanglantes défaites que les anciens Acadiens, ces redoutables partisans, leur avaient fait subir pendant un siècle tout entier. Ce ne fut qu'en le broyant, qu'ils purent triompher de l'invincible aversion qu'ils inspiraient à ce peuple. Cette vengeance fut d'autant plus vile qu'elle s'accomplit au moment où rien ne pouvait motiver ni même prétexter les inquiétudes anglaises; l'émigration incessante des Acadiens les ayant réduits à un nombre infiniment petit de familles paisibles et casanières qui n'avaient point osé quitter leur pays. Cette cruauté fut d'autant plus honteuse que la spoliation des Acadiens et le partage de leurs richesses l'entache de cupidité, et c'est pourquoi nous disons que ce crime historique, qui n'eut d'autre raison que la haine publique et l'avidité privée, restera toujours une flétrissure pour le nom du gouverneur Lawrence et pour les colonies anglaises.

Mais si la conduite de l'Angleterre fut odieuse, l'impartialité de l'histoire ne peut épargner non plus le gouvernement français dans cette circonstance; c'est lui qui avait soulevé la tempête, qui de propos délibéré avait attiré l'orage sur cette population paisible; et l'esprit se demande naturellement ce qu'il faisait pendant cette catastrophe?

Avec une imprévoyance qui serait puérile si elle n'était si coupable on avait placé dans deux fortins de bois,

Gaspareaux et *Beauséjour*, 419 hommes; encore faut-il dire que la plupart étant des Acadiens réfugiés, il se trouve qu'on avait réellement envoyé à peu près une centaine de soldats. Ces deux bicoques dénuées de tout appui et de toute communication furent enlevées par les Anglais en quelques jours, et depuis lors on se contenta d'entretenir à Shediak M. de Boishébert, en surveillance avec quelques hommes.

Voilà tout ce que trouva la France à cette époque pour prévenir la destruction de ces populations généreuses qui n'avaient pas craint, sur sa parole, de compromettre leurs biens, leurs familles, leur existence tout entière pour l'amour de son nom; et c'était le temps ou madame de Pompadour avait un budget de plusieurs millions de livres (15)! Dans ce drame où l'un et l'autre jouèrent un rôle honteux, on est obligé de convenir, eu égard aux fautes commises et aux devoirs méconnus, que la culpabilité du gouvernement français fut plus grande encore que celle des Anglais.

Cependant quand les Acadiens, émigrant en masse, vinrent demander un asile et du pain, il fallut convenir qu'on leur fournit des vivres; mais l'absurde venant alors mettre le sceau à cette odieuse tragédie, il arriva que ces distributions au milieu du dénûment où l'on était de toutes choses sur ces côtes désertes, coûtèrent de plus grosses sommes qu'il n'en eût fallu pour entretenir une petite armée. C'est toujours, on le voit, l'histoire du dissipateur désordonné qui ruine l'avenir afin de prolonger l'insouciance de ses plaisirs présents, et finit par dépenser plus pour amoindrir ses désastres, qu'il n'en eût coûté pour les prévenir.

CHAPITRE V

ÉMIGRATIONS DES ACADIENS

Many a weary year had passed since the burning of *Grand-Pré*,
When on the falling tide, the freighted vessels departed
Bearing a nation, with all his house hold gods, into exile
Exile without an end, and without an exemple in story.
. . . . . .
. . . . . Acadians,
Friends they sought and homes; and many despairing heart-broken
Asked of the earth but a grave, and no longer a friend nor a fire-side.
Writen their history stands en tablets of stone en the church-yards
(*Evangeline. Tale of Acadia.* LONGFELLOW.)

Nous venons de montrer tout ce qui reste de la nationalité acadienne dans cette presqu'île d'Acadie qui fut son berceau : car nous avons voulu suivre jusqu'au bout ce petit noyau de la race demeuré au milieu même des ruines de la patrie. Mais il nous faut revenir maintenant sur les traces douloureuses de la plus grande partie de la population : les uns traînés en captivité sur des vaisseaux ennemis, après avoir été arrachés violemment à leurs foyers et à leur famille, les autres émigrés sur toutes les côtes du golfe Saint-Laurent.

Ainsi que l'indique avec mélancolie le poëte américain, ce fut une triste et déplorable odyssée que celle de ces malheureux enlevés subitement à la paix de la vie domestique pour subir toutes les horreurs de la guerre la plus violente, et le bouleversement de leur fortune, de leurs affections. Jetés sur les vaisseaux, dans l'anxiété d'un

avenir inconnu, ils n'avaient même pas pour se consoler l'espoir, le vain rêve de la patrie ; car derrière eux l'incendie, la ruine, la dispersion générale, avaient détruit la patrie ; il n'y avait plus d'Acadie! et cinq ans après on ne pouvait plus reconnaître le pays où avaient fleuri leurs villages.

Dirigés sur les colonies anglaises, il se trouva qu'elles n'avaient point été prévenues de cette transportation ; et dans plusieurs endroits on eut l'inhumanité de ne point les accueillir sur la côte. C'est ainsi que 1500 de ces malheureux furent repoussés en Virginie, et cet exemple eut des imitateurs dans une partie de la Caroline (1[1]). 450 hommes, femmes et enfants destinés à la Pensylvanie, échouèrent près de Philadelphie ; le gouvernement de cette colonie n'eut pas honte, pour se dégrever des secours nécessaires à ces malheureux naufragés, de chercher à les faire vendre comme esclaves ; les Acadiens s'y opposèrent avec une énergique indignation, et ce projet n'eut pas de suite (2). Mais cette bassesse de cœur couronna dignement la conduite des colonies anglaises, dans toute cette affaire. Auteurs de la ruine des Acadiens, héritiers avides de leur spoliation, les Américains eurent l'impudeur de leur refuser le secours et même les égards dus au malheur. Ces événements, si tristes qu'ils puissent être, sont d'une importance historique bien secondaire sans doute ; mais ils ne méritent pas moins de fixer notre attention, car rien n'est plus fécond en justes enseignements que ces actions très-simples de la vie commune, où les peuples et les hommes se révèlent pour ainsi dire en déshabillé, sans que ni passion ni apprêts, les mettent

1. Voir à la fin de la 1re partie les notes du chapitre v.

Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

hors de leur naturel; on y trouve peut-être sur les sociétés et sur les individus, des données plus exactes que dans la solennité des grands faits historiques; et si on étudie toute la suite de l'histoire des États-Unis, on se convaincra facilement en effet combien le caractère de cette nation manque généralement de générosité et de grandeur.

Cependant les commandants des navires qui portaient les prisonniers étaient fort embarrassés, et les infortunés Acadiens ainsi repoussés de tous les rivages et ballottés sur la mer, ne savaient où il leur serait possible d'aller souffrir et mourir. Quelle situation pour de pauvres pères de famille, cultivateurs aisés et paisibles, qui n'avaient jamais quitté leurs villages, où ils vivaient encore heureux la veille, jetés maintenant au milieu de l'Océan, seuls, dénués de tout, entourés d'ennemis, sans avenir et sans espoir! On dit que quelques-uns, dans cette triste extrémité, se rendirent maîtres de leurs bâtiments et se réfugièrent sur les côtes sud d'Acadie ou dans les îles du golfe Saint-Laurent; mais il est certain que le plus grand nombre fut ramené des côtes d'Amérique en Angleterre, où ils furent retenus prisonniers à Bristol et à Exeter jusqu'à la fin de la guerre. Ceux qui survécurent à tant de fatigues et à tant de misères furent quelques années après renvoyés en France, d'où leurs ancêtres étaient partis il y avait plus d'un siècle, et où ils rentraient aussi inconnus et plus dépourvus que des étrangers.

Le gouvernement de Louis XV laissa languir ces familles infortunées dans la misère, en leur accordant quelques faibles subsides. En 1764 cependant on résolut de les transporter à Saint-Domingue, en compagnie d'une émigration allemande avec laquelle on se proposait de coloniser le quartier du Môle; 400 Acadiens firent partie

de cet envoi. On leur distribua des terres, et ils ont contribué à former la population de la paroisse de *Bombardopolis;* ce quartier, peuplé presque exclusivement de blancs qui cultivaient eux-mêmes leurs héritages, échappa, par cette circonstance, à une partie des désastres que subirent les créoles haïtiens à l'époque de la révolution, et encore aujourd'hui il est habité par les descendants de ces Acadiens et de ces Allemands. Ce canton est presque le seul qui ait conservé de la population blanche, et les Haïtiens le désignent sous ce nom, les *Allemands;* nous en reparlerons en nous occupant d'Haïti (3). Tous ces Acadiens cependant ne restèrent pas à Saint-Domingue; plusieurs quittèrent cette île pour aller à la Louisiane (4) rejoindre d'autres Acadiens qui, des États-Unis, avaient été s'établir dans ce pays, comme nous le verrons plus loin; d'autres passèrent aux petites Antilles et même à la Guyane où Barbé-Marbois en retrouva quelques familles en 1798 (5).

Cependant, soit que cet essai n'eût pas paru satisfaisant, soit par suite de l'insouciante légèreté du gouvernement d'alors, cet envoi n'eût pas de suite, et le plus grand nombre des Acadiens ramenés en France par les Anglais y resta dans l'abandon. Ce ne fut qu'en 1772 que M. le marquis de Pérusse, grand-père de M. le duc d'Escars, s'intéressant à ces victimes de la loyauté et du patriotisme, leur fit don d'un territoire considérable qu'il possédait, paroisse d'Archigny, canton de Plumartin, arrondissement de Châtellerault (Vienne). Cette générosité fournit enfin un lieu de repos aux débris de cette émigration errante depuis dix-sept ans, sur mer et sur terre. Ils s'y groupèrent tous, se bâtirent eux-mêmes en terre, par des procédés aujourd'hui perdus de leurs descendants, des maisons dont la solidité étonne, et ils défrichèrent ces landes, où leurs enfants et petits-enfants vivent encore aujour-

d'hui, conservant précieusement la tradition de leur origine, de leurs malheurs et le souvenir de l'Acadie perdue (6).

Mais nous n'avons encore suivi jusqu'à présent qu'une partie des prisonniers enlevés sur les côtes d'Acadie. Toutes les colonies anglaises ne se montrèrent point aussi barbares que la Virginie et la Pensylvanie : 1,200 Acadiens entre autres, envoyés au Maryland, y reçurent l'hospitalité, d'autres navires, chargés de 1,000 captifs pour le Massachusetts, purent y déposer leur cargaison humaine. Une partie des côtes de la Caroline du sud leur furent aussi ouvertes, ainsi qu'en Géorgie; un descendant des protestants français, Bénézet, établi à Philadelphie, suppléa autant qu'il le put à l'inhumanité des habitants du pays, et recueillit plusieurs de ces infortunés avec une grande générosité; rapprochement singulier des victimes de deux despotismes ennemis, également odieux l'un et l'autre (7) !

Les Acadiens n'étaient que de pauvres laboureurs, sans instruction, sans richesse et vivant isolés depuis un siècle dans un désert sauvage ; mais partout où ils furent déportés, ils déployèrent une grandeur d'âme et une véritable dignité, qui contrasta singulièrement avec la petitesse d'esprit et de cœur que montrèrent généralement les Américains. Nous avons déjà vu plus haut comment ils surent en imposer par la fermeté de leur attitude, aux marchands d'hommes de Philadelphie. Tout misérables qu'ils étaient, ils refusèrent à Boston, au grand étonnement des Bostoniens, l'humiliante proposition de placer leurs enfants dans l'établissement des pauvres; ils réclamèrent jusqu'au bout des juges et la restitution de leurs droits. La pétition qu'ils adressèrent à cet effet au roi d'Angleterre est pleine de force et respire d'un bout à l'autre un profond sentiment de la justice méconnue. Ils se mirent à

travailler pour gagner leur vie, et Halliburton rermaque que leur frugalité et leur industrie les mirent promptement en état de surmonter la misère où les avait jetés leur exil (8).

Un certain nombre tentèrent de regagner, à travers mille peines et mille fatigues, l'Acadie ou au moins le Canada; mais beaucoup d'entre eux succombèrent ou furent arrêtés; d'autres descendirent à la Louisiane, et là, ayant été rejoints par quelques-uns des Acadiens de Saint-Domingue, ils furent assez nombreux pour coloniser sur les bords du Mississipi, à l'ouest de la Nouvelle-Orléans, les deux paroisses de Saint-Jacques et de l'Ascension; quelques-uns enfin demeurèrent dans les endroits où le malheur du sort les avait jetés et où leurs descendants se sont probablement fondus dans la masse américaine. (9). Néanmoins lorsque, après la paix de 1763, on leur accorda la permission de retourner en Acadie, la plupart de ceux qui alors étaient encore aux État-Unis regagnèrent leur patrie, bien qu'ils ne dussent plus y retrouver ni leurs héritages ni même les cantons où ils avaient vécu, et ils allèrent s'installer, ainsi que nous l'avons vu, dans le township de Clare et sur les côtes sud-est de la presqu'île.

Cependant, en dehors de ces malheureux transportés, un grand nombre d'habitants avaient, nous l'avons dit, quitté l'Acadie avant cette fatale catastrophe; il est même facile de voir que ce dut être la majeure partie de la population. Nous avons vu en effet qu'en 1748 la presqu'île acadienne contenait en tout 12,500 âmes; le *croît naturel* des naissances, d'après la progression bien connue de ces peuples, et suivant la proportion minimum des temps précédents, devait, à raison de 4 p. 100 par an, les avoir portés

en 1755 à environ 16,000 âmes; évaluation que confirme un mémoire de l'abbé de l'Ile-Dieu, adressé au gouvernement français sur les Acadiens en 1755 (10); nous sommes donc autorisés à évaluer la population de la presqu'île au chiffre de 16,000 en 1755.

D'autre part, le nombre des prisonniers emmenés par les Anglais n'atteignit pas 6,000, savoir : 4,000 saisis dans le district des Mines, 1,200 à Annapolis, et 7 à 800 tout au plus à Beau-Bassin (11); et on ne peut pas évaluer à plus de 1,000 ou 1,200 ceux qui restèrent dans le sud de la contrée, ou dispersés dans l'intérieur. Sur les 16,000 habitants de l'Acadie, il resterait donc à trouver 9,000 personnes qui ont dû quitter ce pays dans les émigrations successives qui eurent lieu de 1748 à 1755, et dans l'expatriation en masse de ceux qui purent échapper aux Anglais en 1755. Que devinrent ces 9,000 Acadiens? c'est ce que nous allons examiner.

Ces émigrants avaient suivi deux directions principales : les uns se rendirent par l'isthme et par mer sur le continent voisin, aujourd'hui le Nouveau-Brunswick, à la *rivière Saint-Jean*, de l'autre côté de la baie de Fundy, à *Shediak*, à *Miramichi* et sur la *baie des Chaleurs*, dans le golfe Saint-Laurent; les autres allèrent s'embarquer à *Chedabouctou* ou à la baie Verte, sur la côte nord de l'Acadie, gagnèrent l'*île du Cap-Breton*, et principalement l'*île Saint-Jean*, qui devint le quartier général des nouveaux établissements acadiens.

Nous pensons, d'après une dépêche de M. de Vaudreuil, combinée avec la suite des événements, qu'il put y avoir à la rivière Saint-Jean 4 ou 500 émigrés acadiens, venant presque tous probablement de Port-Royal (12), qui était presque vis-à-vis, de l'autre côté de la baie de Fundy.

A Miramichi, une lettre de l'évêque de Québec nous

apprend qu'en 1757 ils étaient 900, et en y joignant ceux de la baie des Chaleurs, on peut les estimer à 1,200 (13). D'après un état officiel, nous comptons, en 1754, à Shediak, 958 réfugiés acadiens; ce chiffre s'augmenta en 1755 des habitants échappés aux Anglais dans les districts de Beau-Séjour et de Beau-Bassin, au nombre de plus de 2,000. Il y eut donc 3,000 émigrés environ qui se rendirent à Shediak (14).

Quant à l'île du Cap-Breton, il est très-difficile d'établir d'une manière exacte le nombre des Acadiens qui s'y rendirent, mais tout porte à croire qu'en 1755 il en passa directement environ un millier dans cette île et dans la suivante, en outre de ceux qui s'y trouvaient depuis longtemps (15). Nous savons enfin très-positivement, pour l'île Saint-Jean, qu'avant la fin de 1755, il s'y était déjà établi 3,000 Acadiens (16).

Le total de ces divers groupes nous donne donc 8,600 émigrés, et si l'on tient compte des décès, des souffrances et de la déperdition de population, inévitables dans de pareilles crises, il est évident que nous avons exactement relevé toutes les traces de l'émigration acadienne, qui ne dépassa pas 9,000 âmes. Nous allons maintenant suivre avec détail chacune de ces branches de population dans sa destinée ultérieure jusqu'à nos jours.

Rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Les émigrants qui traversèrent la baie de Fundy pour se réfugier en cet endroit, rejoignirent là, au lieu où est aujourd'hui *Frederickstown*, une petite colonie acadienne établie dès 1686, mais qui n'était jamais devenue nombreuse. L'affluence subite de quelques centaines d'habitants nouveaux y provoqua une sorte de disette et on fut obligé d'en envoyer une partie à Québec en 1757 (17). Ceux qui restèrent finirent par défricher avec succès quelques terres

nouvelles. On les inquiéta peu, même après la conquête entière du Canada; mais en 1784, l'administration anglaise trouva à propos de s'emparer des cultures et des habitations de ces pauvres gens, pour les donner à des émigrés loyalistes américains et à des soldats congédiés. — Pour indemniser les Acadiens, on leur accorda des terres dans un désert sauvage, au centre des montagnes du Nouveau-Brunswick et du Maine, à vingt-cinq ou trente lieues de toute contrée habitée, sur le cours supérieur du fleuve Saint-Jean, dont ils habitaient l'embouchure. Ce nouvel établissement prit le nom de Madawaska, d'une rivière qui se jette à cet endroit dans le Saint-Jean (18).

C'était la deuxième fois en moins d'un demi-siècle que ces malheureuses familles étaient arrachées à leurs foyers et transportées d'un pays à un autre, comme une vile marchandise, par leurs conquérants. Telle semblait être la triste destinée de la race acadienne! mais telle était aussi sa vitalité, que rien ne la décourageait, et qu'elle semblait puiser une force et une vie nouvelles dans toutes ces difficultés et ces persécutions. — Les Acadiens transportés de Saint-Jean à Madawaska ont été l'origine d'une forte et nombreuse colonie qui a multiplié dans les montagnes et qui fait honneur à leur race. Cet établissement est destiné à se rattacher à ceux du Canada, qui y sont presque contigus aujourd'hui, et nous en parlerons en détail plus loin, en nous occupant de cette contrée.

Enfin Bouchette assure qu'il y a encore un certain nombre d'Acadiens demeurés à l'embouchure du Saint-Jean et à la baie de Passamaquoddy, sur les limites de l'État du Maine. Nous n'avons pas pu jusqu'à présent vérifier le fait d'une manière positive (19).

Côtes du golfe Saint-Laurent. Au nord-ouest de l'isthme acadien, Shediak ne paraît pas avoir eu d'habitants

avant l'établissement des garnisons françaises en 1750. A cette époque il devint un fort de refuge et un port de ravitaillement pour les troupes françaises et les émigrés acadiens; il s'en établit là dès lors quelques-uns ; mais la plupart ne faisaient qu'y passer, pour se diriger soit sur l'île Saint-Jean, soit plus haut sur la côte, soit même vers le Canada.

Ceux qui restèrent à Shediak et sur les côtes du golfe Saint-Laurent sont devenus la souche d'une population aujourd'hui assez nombreuse, qui fut encore renforcée en 1763 par les proscrits de l'île Saint-Jean. Voici l'état actuel des Acadiens établis sur toute la côte du golfe depuis l'isthme de la Nouvelle-Écosse jusqu'à Dalhousie, au fond de la baie des Chaleurs :

Le Barachois, au nord de l'isthme acadien et un peu au sud de Shediak, 1500 âmes; *Shediak*, 2000 âmes; *Memerancouche*, au sud-ouest de Shediak, un peu dans l'intérieur des terres, 2500 âmes ; ces trois paroisses ne renferment que des Acadiens, sauf quelques marchands anglais; *Petit-Coudiak* ou *Pecoudiak* est une petite ville à l'ouest de Shediak, dans l'intérieur des terres, où la station d'un chemin de fer a amené quelque population anglaise, mais il s'y trouve, tant dans la ville qu'aux environs, 1000 Acadiens.

Bouctouche, au nord de Shédiak, sur la côte, renferme, en y comprenant *Cocagne*, 1500 habitants, tous Acadiens; *Richibouctou*, appelé par les Anglais Liverpool, est une petite ville anglaise un peu plus au nord sur la côte, dont les environs sont peuplés par 7 ou 800 Acadiens.

Kagibougoët, toujours sur la côte en remontant au nord, ainsi que l'*Ardouane* et autres petits hameaux jusques et y compris la *pointe Escumenac*, ne sont peuplés que d'Acadiens, que l'on peut évaluer à 2500 âmes. A *Miramichy*,

que les Anglais appellent *Chatham*, la population anglaise prédomine de beaucoup ainsi qu'aux environs; cependant un certain nombre d'Acadiens y sont encore répandus, surtout dans la campagne.

Mais depuis la baie de Miramichy jusqu'à *Népisigny* ou (*Bathurst*) *sur la baie des Chaleurs*, la côte est entièrement occupée par les Acadiens, dont les principaux villages sont; *Tracadie*, *Poquemouche*, l'*île de Miscou* et *Caraquette*, qui est une sorte de petite ville sur la baie des Chaleurs, où se trouvent les Acadiens les plus aisés de tout ce pays; ils ont pu dernièrement faire réédifier leur église au moyen d'une souscription faite parmi eux et qui a produit plus de 200 mille francs. Au delà de Caraquette, *Népisigny* est déjà presque exclusivement habité par les Anglais, qui l'appellent *Bathurst*; cependant après Népisigny on trouve encore des Acadiens disséminés sur la côte jusqu'à *Dalhousie*, au fond de la baie des Chaleurs (20).

Sur toute cette étendue de pays, depuis Miramichy jusqu'à Dalhousie, nous manquons de renseignements détaillés sur le chiffre des Acadiens, mais nous nous croyons autorisé à les évaluer au moins à 8000 âmes, ce qui ferait un total de 18,800 Acadiens établis sur le golfe Saint-Laurent, depuis le Barachois, un peu au nord-ouest de l'isthme, jusqu'au fond de la baie des Chaleurs.

Sur la rive nord de cette même baie existent encore six paroisses acadiennes contenant 8000 âmes provenant de la même origine et formant les derniers établissements acadiens sur cette côte du golfe Saint-Laurent; mais comme ces paroisses se trouvent dans le comté de Bonaventure (Bas-Canada), nous exposerons leur situation en parlant de cette province.

Il est maintenant facile de se rendre compte de la situation des Acadiens dans cette contrée : depuis le Barachois

jusqu'à Miramichy, le pays est exclusivement peuplé par eux, sauf les citadins anglais de *Pecoudiak*, de *Richibouctou* et quelques familles irlandaises, qui depuis plusieurs années se sont établies dans la campagne. Miramichy forme une solution de continuité, mais de là à Népisigny se trouve un autre groupe compacte d'Acadiens, qui jette même quelques avant-coureurs sur le fond de la baie des Chaleurs, de manière à rejoindre presque le dernier groupe situé au nord de la baie, dans le Bas-Canada. Ces trois circonscriptions diffèrent peu d'importance entre elles; cependant celle de Shediak est la plus nombreuse sinon la plus riche, ayant 2 à 3000 âmes de plus que les autres. Les deux premiers groupes appartiennent au Nouveau-Brunswick et forment la moitié du comté de Westmoreland, le comté d'Albert, le comté de Kent; puis la moitié du comté de Northumberland; le troisième dépend du Canada.

Les Acadiens partagent presque tout leur temps entre la pêche et la culture; beaucoup d'entre eux cependant vont aussi travailler dans les forêts pour le compte des négociants anglais qui viennent exploiter ces contrées à demi désertes; mais comme la pêche et l'exploitation des bois ont beaucoup décru dans ces dernières années, on a été forcé de s'adonner un peu plus à la culture, et ainsi d'un mal est né un bien, car il est à regretter que les habitants de ces parages n'aient pas mieux tiré parti des ressources agricoles du pays; ils s'y seraient créé une aisance plus véritable, plus solide et plus stable, que les profits éphémères qu'ils se procuraient en travaillant pour autrui. Les terres étant complétement inoccupées dans l'intérieur, ils peuvent facilement s'y étendre, et ils commencent du reste à en profiter pour établir leurs enfants.

La population de ces contrées jouit abondamment du

nécessaire, mais elle n'est point riche et toutes les positions sociales élevées, tout le commerce, toute l'instruction, tous les capitaux sont aux mains des Anglais. Les Acadiens ont toujours conservé la mémoire de leur origine, de leur nationalité et des spoliations cruelles dont ils ont été les victimes; et cependant, malgré l'antipathie qu'ils ressentent contre les Anglais, il se glisse à leur insu dans leur langage, dans leurs habitudes, jusque dans leurs vêtements, dont l'ancienne mode acadienne se perd, des expressions et des manières d'être tout anglaises, tant est puissante l'influence de la domination et de la supériorité de l'instruction et de la fortune. Néanmoins leur nombre, qui s'accroît constamment, les communications plus faciles et plus fréquentes avec le Canada, le mouvement incessant qui rapproche d'eux la race canadienne dans son expansion, donnent à croire que cette branche de la famille acadienne pourra bientôt acquérir le degré d'instruction et l'importance légitime qui lui appartiennent (21).

Acadiens au Canada. Un grand nombre d'émigrants acadiens se dirigèrent ou furent dirigés sur le Canada de 1750 à 1757, soit isolément, soit par convois ; quelques-uns de ceux que les Anglais enlevèrent en 1755 parvinrent aussi à rejoindre ce pays, soit en forçant leurs navires à les y transporter, soit en s'échappant des colonies anglaises vers Montréal. Le plus grand nombre de ceux qui passèrent ainsi au Canada provient des réfugiés de 1755, qui de Shediak et de la rivière Saint-Jean furent expédiés à Québec vers 1757 par les officiers français. Nous ne pensons pas être au-dessus de la vérité en estimant tous ces émigrés à 12 ou 1500 âmes (22).

On leur fit au Canada un fraternel accueil, quoique dans des circonstances bien tristes, la colonie étant alors

menacée de l'invasion anglaise et de la disette. On leur donna des terres au sud de Montréal, à moitié chemin de cette ville à Saint-Jean, où ils formèrent une paroisse qui s'appelle encore l'*Acadie*. D'autres furent placés au nord du Saint-Laurent, dans le comté de Leinster, paroisse *Saint-Jacques*.—Un certain nombre enfin s'établirent dans les seigneuries de *Nicolet* et de *Becancour*; — aujourd'hui ils s'y trouvent mêlés parmi les populations canadiennes, où cependant ils ont encore conservé leurs traditions, certaines habitudes distinctes, et même, dit-on, leur accent, différent de celui des Canadiens.

CHAPITRE VI

SUITE DES ÉMIGRATIONS ACADIENNES. — ILES DU GOLFE SAINT-LAURENT

Il ne nous reste plus maintenant à suivre que les Acadiens réfugiés dans les îles du golfe Saint-Laurent, émigration considérable, et dont les rejetons y forment aujourd'hui, surtout dans l'île du Cap-Breton, le groupe le plus important de la race acadienne.

1° L'île du **Cap-Breton.** Ce fut en 1713, après la cession de l'Acadie, que la France, pour compenser cette fâcheuse perte, voulut établir au Cap-Breton une forte position à l'entrée sud du golfe Saint-Laurent, afin d'assurer ses communications avec le Canada. Pour atteindre ce but on construisit une citadelle sur le port de Louisbourg, et l'on y dépensa 30 millions, somme énorme pour le temps, qui certes eût été employée plus efficacement, même pour la sûreté de nos colonies, en y envoyant quinze ou vingt mille familles de ces paysans français qui, selon Vauban, périssaient alors de misère.

On eût ainsi, bien mieux qu'avec une citadelle, fortifié le pays contre toute invasion; mais les traditions déplorables d'une politique vaniteuse jetaient sans hésiter 30 millions dans des murailles impuissantes, tandis que l'on ne put jamais se résoudre à régler un budget méthodique et suivi de dépenses utiles pour le peuplement et l'amélioration des colonies. S'étourdir dans l'insou-

ciance, ne savoir rien faire en temps utile, et économiser pendant la paix jusqu'à la lésinerie sur les chapitres les plus nécessaires; puis tout à coup se précipiter quand il est trop tard, et prodiguer sous la pression des événements les plus ruineuses et trop souvent les plus inutiles dépenses; telle est la ligne de conduite des gens négligents et désordonnés, et telle était toujours la politique de la cour de France. Plusieurs fois déjà nous l'avons signalé, plusieurs fois encore nous aurons à le montrer dans l'histoire du Canada, et peut-être trouvera-t-on que nous nous répétons à plaisir avec quelque malveillance secrète; mais que dire devant des fautes constamment les mêmes et constamment renouvelées? Nous nous étudions certes bien plutôt à en épargner la critique, car il faudrait reproduire ces observations à chaque page si on devait le faire toutes les fois que l'occasion les appelle.

L'île du Cap-Breton, brumeuse et peu fertile, n'avait offert jusqu'alors que des stations fréquentées quelquefois par des pêcheurs; pour y fixer des habitants ainsi qu'à Louisbourg, on fit appel aux populations françaises de l'Acadie et de Terre-Neuve, que l'on venait de céder à l'Angleterre. Mais la domination anglaise s'était encore assez peu appesantie sur les Acadiens, et ils espéraient que tôt ou tard leur pays retournerait à la France; il n'en vint donc qu'un très-petit nombre. La ville de Louisbourg seule, par les travaux considérables du gouvernement et par le commerce du poisson salé, qui y établit son centre d'affaires, attira un assez grand concours de population; mais elle vint principalement de France et du Canada, les Acadiens n'y figurèrent que pour une imperceptible minorité. Sauf cette ville, l'île du Cap-Breton n'acquit alors qu'un très-petit nombre d'habitants épars sur les côtes, au *port Toulouse*, aujourd'hui Saint-Pierre, à Sainte-Anne

et à la *baie des Espagnols*, aujourd'hui Sidney, où dès lors on commença à exploiter les mines de charbon de terre (1[1]).

La guerre qui se ralluma en 1744 entre l'Angleterre et la France fut fatale à Louisbourg. Les colons de la Nouvelle-Angleterre profitèrent d'une insurrection de la garnison francaise de cette place pour la surprendre et s'en emparer. Toute la population de la ville et des environs fut exportée en France et débarquée à Brest en juin 1745; mais il est à croire que la population de pêcheurs dispersée sur les côtes éloignées de l'île ne subit point ce sort. La paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, rendit à la France Louisbourg avec les deux îles du Cap-Breton et de Saint-Jean. L'administration française, sentant alors plus que jamais la nécessité de grouper une population importante dans ces parages, fit de nouveau appel aux Acadiens pour peupler non plus seulement l'île du Cap-Breton, mais aussi l'île de Saint-Jean, bien plus fertile que la précédente, et jusque-là délaissée.

Ce nouvel appel eut plus de succès que le premier; les Anglais étaient devenus de plus en plus antipathiques aux Acadiens, que commençaient à agiter les secrètes instigations du gouvernement français. Le mouvement d'émigration fut tout à fait déterminé par la crainte du serment d'allégeance et du service de la milice, que les Anglais parurent vouloir imposer alors aux populeuses et riches paroisses situées au fond de la baie de Fundy, qui depuis 1713 avaient vécu comme populations neutres entre les deux frontières. Un très-grand nombre cédèrent donc aux sollicitations des officiers français et des missionnaires;

1. Voir à la fin de la 1re partie les notes du chapitre VI.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

ils quittèrent leur pays et leurs terres pour se rendre aux îles, et on calcule que de 1748 à 1755 il en passa quatre à cinq mille à diverses reprises (2).

Un mémoire dressé avec soin et par localité, en 1752, par M. Pichon, nous apprend que l'île du Cap-Breton contenait à cette époque 800 âmes, sans compter la ville de Louisbourg, qui comptait 2,400 habitants. Les Acadiens ne formèrent d'abord, avons-nous dit, qu'une portion minime de cette population, mais dans les derniers temps il n'est pas douteux que, par suite de leur expatriation, ils n'aient jeté en cette île au moins quelques centaines d'émigrants, car dans son exploration M. Pichon signale à chaque instant des familles acadiennes établies ou sur le point de s'établir. Louisbourg était situé dans un pays désert et peu fertile, les environs étaient donc presque complétement inhabités; les établissements ruraux acadiens et autres se trouvaient principalement, au nord de l'île, à la *baie des Espagnols*, où étaient les mines de houille, etc., etc.; puis au sud, vers le canal Canseau, qui la séparait de l'Acadie (3). La plupart de ces colons, très-dispersés sur ces côtes peu fertiles, se livraient exclusivement à la pêche, vivant au jour le jour de son produit et généralement dénués de toutes les nécessités de la vie. Telle était la misère ou les avaient réduits l'abandon de leurs demeures et leur patriotisme.

La ville même de Louisbourg n'était guère peuplée que de Français et de Canadiens attirés par le commerce et les grandes dépenses du gouvernement; on s'était efforcé en outre de recruter la population par le système *d'engagés* en usage pour toutes nos colonies : « Les capitaines « de navire qui venaient à Louisbourg étaient obligés de « transporter à cette ville un nombre déterminé d'hom- « mes qu'ils engageaient sur les côtes de Normandie ou

« de Bretagne, pour aller servir au cap Breton pendant « trois ans, et là ils cédaient leur contrat à des négociants « ou à des habitants de la ville, qui pour cette raison « appelaient ces hommes des *trente-six mois* : une grande « partie de ceux qui avaient le mieux réussi à Louisbourg, « y étaient venus sur ce pied. » (*Mémoire sur le cap Breton.*)

Cette ville fut attaquée et réduite définitivement par les Anglais en 1757; la population fut exportée en masse à la Rochelle, au nombre de plus de 1700 personnes, et encore aujourd'hui il n'y reste plus que des ruines. Il eût été très-difficile, très-long, et probablement inutile d'aller rechercher les pauvres familles de pêcheurs disséminées sur les côtes; les Anglais ne les inquiétèrent donc point, et jugeant sans importance cette île brumeuse, inhabitée et sans produit; ils la laissèrent longtemps à l'état d'abandon (3 *bis*). A défaut de renseignements précis, nous estimons, d'après les documents antérieurs, que le nombre des Français et des Acadiens restés sur les côtes de l'île après la prise de Louisbourg, s'élevait à un millier d'âmes, dont les deux tiers étaient originaires de l'Acadie.

En 1764, lors de l'expulsion des Acadiens de l'île Saint-Jean, le cap Breton alors désert, sauf les quelques hameaux de pêcheurs dispersés sur ses côtes, offrait une retraite proche et assez sûre, dont bon nombre des proscrits de l'île voisine durent profiter. Halliburton nous apprend que les établissements français du petit Bras-d'Or, près de Sydney, en ont tiré leur origine, et nous pensons qu'il en est de même pour ceux de *port Marguerite* et de *Cheticamp*, sur la côte nord-ouest.

Jusqu'en 1784, ces pauvres pêcheurs et réfugiés acadiens de toutes les époques furent à peu près les seuls

habitants européens de l'île. A ce moment vinrent s'y établir d'autres réfugiés, de race anglaise cette fois : c'étaient des loyalistes américains chassés à leur tour de leurs foyers par la révolution des États-Unis ; ils se répandirent sur toutes les côtes, à Sydney, sur la rivière Miré, à la baie de Gabarrus, non loin des ruines de Louisbourg, et même sur la côte ouest, entre le lac Marguerite et le lac Bras-d'Or (4). Le gouverneur était alors un nommé Desbarres, Acadien ou Français sans doute, tant il y avait peu d'Anglais dans l'île.

Après la conclusion de la paix avec les États-Unis, le gouvernement anglais accorda quelques concessions de terre dans cette île à des soldats licencés, et vers 1800 on commença à y diriger des émigrants venant des Highlands et des îles de l'Écosse. Cette dernière immigration, qui se soutint avec une certaine activité pendant assez longtemps, est devenue l'origine de la majeure partie de la population anglaise de cette île.

En 1810, Morse, dans sa géographie, mentionne l'île du Cap-Breton comme n'ayant que 3,000 habitants, dont les deux tiers étaient des Acadiens, mais il est évidemment dans l'erreur. Bouchette, mieux renseigné, nous apprend qu'en 1814 on y comptait 8,000 habitants, et en 1827 nous trouvons dans les documents officiels sur les colonies anglaises que cette île contenait 18,700 âmes. En quelle proportion les Acadiens figuraient-ils dans ces chiffres ? c'est ce qu'aucune indication ne nous fait connaître, mais si nous prenons d'une part le chiffre de la population présente, et d'autre part le nombre approximatif des habitants de 1760, ainsi que des émigrants qui purent les rejoindre, en comparant le point de départ et le point d'arrivée, nous pouvons évaluer à 6,000 âmes environ la population acadienne en 1827 (5).

Le recensement de 1838 donne 35,413 habitants pour toute l'île, c'était donc une augmentation de 16,000 individus en onze ans, augmentation due principalement aux immigrations écossaises, qui furent assez suivies à cette époque (6). La proportion des habitants fut donc changée, et les Acadiens ne vinrent qu'en seconde ligne, après les Écossais; cependant, suivant Halliburton, il y avait peu de différence, *are next in number;* nous pensons donc qu'ils étaient au moins 9,500 à cette époque, savoir : au sud de l'île, dans le comté de Richmond, dont ils forment presque toute la population, 6,000 âmes; à l'ouest et au nord-ouest dans le comté d'Inverness, 3,000 et dans le comté du Cap-Breton 500; cette population était distribuée de la manière suivante :

1° Comté de Richmond : les établissements des Acadiens commençaient un peu au sud de la limite du comté du Cap-Breton, à l'*Ardoise*, puis se succédaient tout le long de la côte sur la rivière *Tillard*, la rivière *Bourgeois*, *Fausse-Baie*, la *Grande-Anse*, la rivière *des Habitants* et *Caribacou*, qui était le dernier village acadien et tout à fait sur la limite du comté d'Inverness. Ils occupaient aussi entièrement les nombreuses petites îles situées entre la côte sud du Cap-Breton et la Nouvelle-Écosse, la principale de ces îles est l'île Madame, qui contient six à sept lieues carrées et ou se trouve Arichat, la ville la plus importante du cap Breton. Le comté de Richmond était donc à peu près exclusivement occupé par les Acadiens, sauf quelques Écossais établis tant à Saint-Esprit, sur la frontière nord du comté, que dans la profondeur des terres, et sauf aussi quelques marchands et employés d'Arichat; encore la plupart de ces derniers sont-ils plutôt Jerseyais qu'Anglais, car ce sont les Jerseyais qui ont le monopole des grandes opérations de pêche en ces para-

ges. Or les Jerseyais appartiennent-ils à l'Angleterre plutôt qu'à la race française? c'est une question.

2° Comté d'Inverness : situé au nord-ouest du précédent, ce comté occupe toute la partie ouest de l'île; les districts qui sont adjacents aux Acadiens de Caribacou, sur la limite précédente, ont été peuplés par les Écossais ; mais plus au nord, à la moitié à peu près du comté, la rivière Marguerite est occupée sur ses deux rives par les Acadiens, qui y ont plusieurs villages. La terre y est très-fertile et c'est le point où ils sont le plus adonnés à l'agriculture, bien qu'ils ne laissent pas de se livrer aussi à la pêche. A partir de la rivière Marguerite, ce sont eux qui peuplent exclusivement toute la côte nord du comté, et on y trouve le gros bourg de Cheticamp, qui expédie chaque année de nombreux bâtiments de pêche dans tout le golfe. En somme les Acadiens ne formaient pas tout à fait le quart de la population du comté d'Inverness.

3° Comté du Cap-Breton : malgré son nom français, et l'ancien établissement de Louisbourg qui y était renfermé, cette circonscription, qui renferme tout l'est de l'île, était celle qui comptait le moins d'Acadiens. Sauf ceux qui étaient établis au nord-ouest de Sydney, sur la rive du petit Bras-d'or, on n'en rencontrait guère que par petits groupes isolés sur la côte stérile de l'est, où sont les ruines de Louisbourg, et ils ne formaient qu'une portion minime de la population (7).

De nos jours l'ouvrage de M. Taché sur la confédération projetée des provinces anglaises de l'Amerique du nord, attribue à l'île du Cap-Breton, en 1857, une population de 60,000 âmes, parmi lesquelles les Acadiens figurent environ pour un quart. La population totale n'a donc augmenté que de 25,000 individus en vingt ans, c'est-à-dire de 75 p. 100 ou 2,65 par an (8). (On trouvera aux notes

la base générale des calculs que fréquemment nous avons établi dans cet ouvrage sur l'accroissement des populations, et dont les lois de progression composée ont besoin d'être expliquées.)

Ce faible accroissement montre assez que l'immigration a cessé à peu près complétement dans cette île, qui ne progresse plus guère que par le bénéfice naturel des naissances sur les décès. Les Acadiens ont tout avantage à cet état de choses pour leur développement, car il ne vient aucune immigration de France dans ces parages, et il aurait pu arriver un envahissement considérable d'émigrants anglais. Ils ont profité de la longue paix dont ils ont joui pour sortir de la profonde misère où les désastres successifs de leur race les avaient plongés. Aujourd'hui Cheticamp, Arichat et la côte voisine de la Nouvelle-Écosse, vers Tracadie, comptent un certain nombre d'Acadiens fort aisés; l'instruction tend à se répandre et à s'accroître : une bonne partie des habitants sait maintenant lire et écrire, et on travaille en ce moment même à élever à Arichat un pensionnat dont la direction appartiendra aux excellents frères de la doctrine chrétienne, et qui pourra donner un enseignement un peu supérieur.

Nous ferons observer ici que la religion dominante du cap Breton est le catholicisme, même parmi la population d'origine anglaise; cela provient de ce que la plupart des immigrants écossais sont des Highlanders des districts catholiques de l'Écosse, et comme les Acadiens sont aussi d'excellents catholiques, il en résulte que le peu de protestants qui se trouvent dans l'île, sont : les descendants des loyalistes américains, une petite congrégation écossaise presbytérienne dans le nord, et quelques employés et marchands anglais des villes.

Malgré l'augmentation que l'on peut remarquer dans la

population acadienne, elle devrait être plus nombreuse; mais elle a envoyé, surtout celle de Cheticamp, qui habite un territoire peu fertile, beaucoup d'émigrants sur divers points du golfe Saint-Laurent (9). C'est néanmoins l'île du Cap-Breton qui présente certainement aujourd'hui le groupe le plus compacte et le plus important de cette race que d'incessants malheurs ont dispersée en une infinité de petites fractions sur toutes les côtes voisines. Dans le comté de Richmond, qui contient plus de 50 lieues carrées qu'ils peuplent à peu près exclusivement, et dans le nord du comté d'Inverness, ils forment deux masses nombreuses sans mélange et d'une convenable densité. Ceux d'Arichat communiquent facilement avec les Acadiens du nord de la Nouvelle-Écosse, à Tracadie, Pomquet, etc., qui n'en sont qu'à quelques lieues de mer; ceux de Cheticamp sont en relation constante avec les Acadiens de l'île du Prince-Édouard, et même avec ceux de toutes les côtes du golfe. Il semble donc que, si la nationalité acadienne doit se réveiller et établir un centre quelque part, l'île du Cap-Breton présente le point le plus naturel et le plus convenable pour exercer cette action (10).

La destinée de l'île **Saint-Jean** (aujourd'hui île du Prince-Édouard) fut pendant longtemps étroitement liée à celle du Cap-Breton. Lorsque la France commença à fortifier Louisbourg et à peupler ce dernier pays, on vit s'établir en même temps les premiers habitants de l'île Saint-Jean, et nous avons trouvé aux archives les renseignements les plus précis et les plus curieux sur la formation et le développement de sa population.

Dès 1719 et 1720 quatorze familles de pêcheurs bretons, normands et saintongeois étaient déjà fixées au port la Joye et au havre Saint-Pierre; on n'y trouve que deux

familles acadiennes : *Haché* dit *Galand*, qui devint la souche d'une nombreuse postérité, et un *Martin* appartenant à une des plus anciennes familles de l'Acadie, tous les deux au port la Joye, où ils s'occupaient de culture (11). D'année en année quelques familles nouvelles vinrent accroître cette petite colonie. En 1728 on y comptait 336 habitants en 60 familles, dont 31 étaient acadiennes, 9 de Normandie, 6 de Bretagne, 5 du Béarn ou Gascogne, 2 de Saintonge, 1 de Picardie, 1 de Lorraine, 1 de Paris, 2 du Canada, 2 sans désignation (12).

Les Acadiens étaient principalement établis à l'ouest et au nord de l'île : à *Tracadie*, au *havre à l'Anguille* et à *Malpec*. Ils étaient généralement cultivateurs ou charpentiers. Les Français étaient plutôt pêcheurs et commerçants.

En 1735 l'accroissement était encore peu sensible ; il y avait 541 habitants ; l'émigration acadienne a été nulle; au lieu de 31 familles nous en trouvons 35; la faible augmentation de la colonie n'est donc due qu'au croît naturel. Quelques émigrants de France étaient venus se fixer cependant au havre Saint-Pierre, qui tendait à devenir le centre commercial de l'île; on remarque avec plaisir dans ce recensement qu'un grand nombre des habitants pêcheurs sont devenus cultivateurs (13).

En 1751 l'émigration acadienne, qui commençait à se prononcer assez vivement depuis trois ans, a notablement augmenté la population; elle s'est élevée à 1868 âmes. Chacune des années suivantes amène un nouveau flot d'émigrants : en 1752, 300; en 1753, 500; en 1754, 2 à 300, tous Acadiens (14). L'île Saint-Jean, d'après le mémoire de l'abbé de l'Ile-Dieu, sur les Acadiens, contenait alors plus de 3,000 habitants partagés en cinq paroisses

Le *port la Joye*, chef-lieu de l'île, 763 âmes, c'est à peu près le pays qu'occupe aujourd'hui Charlottembourg. — *La pointe Prime* avec 326 âmes sur quarante lieues de côtes, c'est la pointe sud-est de l'île. — *Saint-Louis*, 673 âmes, située à la pointe nord-est. — *Saint-Pierre*, sur le milieu du rivage nord, 750 âmes. — *La Sainte-Famille*, comprenant *Malpec*, *Bedec* que les Anglais appellent maintenant *Halifax-Bay*, et tout le nord-ouest de l'île, 356 âmes. — Enfin une grande étendue de la côte sud comprise entre Bedek et la pointe Prime, n'était point organisée en paroisse, et pouvait contenir 150 à 200 habitants dispersés sur la *rivière des Blonds*, la *rivière aux Crapeaux*, le *havre à Tranche-Montagne*, etc., etc. (15).

L'année 1755 vit encore arriver de nouveaux émigrants acadiens ; la violente proscription qui frappa l'Acadie à la fin de cette année, et l'émigration en masse d'une partie de sa population contribua à augmenter considérablement celle de l'île Saint-Jean. En 1756 et en 1757 nous savons en effet, quoique sans pouvoir préciser les chiffres que la majeure partie des 3,900 réfugiés de Shédiak et Miramichi passa aux îles Saint-Jean et du Cap-Breton (16).

Après la capitulation de Louisbourg en 1757, le petit détachement français qui se trouvait au port la Joye se rendit aussi aux Anglais, et toute l'île Saint-Jean tomba en leur pouvoir. La population y était déjà nombreuse alors; comme le territoire en était fertile, les Acadiens, laborieux et industrieux, n'avaient pas tardé à prospérer dans ce nouvel établissement, et Montgommery-Martin indique qu'en 1760 leur nombre s'élevait à 10,000. Cette opinion est évidemment exagérée, car les dernières immigrations des Acadiens, de 1754 à 1757, ne purent guère porter leur chiffre à plus de 5 à 6,000, ainsi que Montgommery-Martin le déclare lui-même, et d'autre part leur

accroissement naturel, quelque considérable qu'il ait été, n'a pu dépasser 1,000 âmes, de 1756 à 1760 (17).

La population de l'île Saint-Jean flottait donc à cette époque entre 6 et 7,000 personnes, évaluation que confirme une lettre de l'évêque de Québec du 30 octobre 1757 (18). Mais l'heureuse prospérité au sein de laquelle elle progressait, ne devait pas tarder à être détruite par la rigueur des Anglais. Bien que ceux-ci fussent alors les maîtres incontestés du Canada et de tous les établissements français; bien qu'ils fussent à l'abri de tout danger et même de toute inquiétude dans leurs nouvelles possession, ils prétextèrent l'aversion que manifestaient contre eux les Acadiens de l'île Saint-Jean, pour y renouveler les mesures d'odieuse proscription et de spoliation violente que nous avons déjà signalées et stigmatisées en 1755, dans la Nouvelle-Écosse. L'île Saint-Jean était beaucoup plus fertile que celle du Cap-Breton ; c'était ce qui avait déterminé en ce lieu l'affluence des émigrants acadiens, et peut-être doit-on aussi y chercher la raison qui lui attira l'attention et la sévérité particulières de ses nouveaux maîtres; les Anglais ayant toujours professé que les terres fertiles étaient trop bonnes pour les Acadiens et les Canadiens, et devaient être réservées pour eux et leurs amis.

Mais le gouvernement anglais a toujours jeté un voile si épais sur l'effroyable tyrannie qu'il fit peser alors sur nos malheureux compatriotes de l'Amérique, qu'il nous a été impossible de recueillir aucun détail ni sur les causes ni sur le fait du désastre qui ruina alors cette île éloignée de toute communication, et entourée de pays presque entièrement déserts. Il est évident qu'on a cherché à dérober autant que possible ces événements à la publicité, circonstance aggravante de ce crime historique, et sur la-

quelle nous appelons l'attention avec d'autant plus d'assurance, que nous nous rencontrons dans cette appréciation avec l'historien anglais de la Nouvelle-Écosse. Halliburton signale en effet toute la difficulté qu'il a éprouvée à trouver les documents relatifs à l'expulsion des Acadiens de la Nouvelle-Écosse en 1755 (19); et il ajoute cette réflexion fort mordante sous sa forme naïve : « Il n'est pas « facile de s'expliquer pourquoi on a cherché ainsi à ca- « cher les particularités de ces événements, à moins tou- « tefois, ce qui est concevable, que les acteurs intéressés « n'aient eu honte de leur œuvre. »

En effet il est difficile de concevoir une série de mesures plus honteuses que celles dont furent victimes les infortunés Acadiens au milieu du siècle dernier; ces actes, dignes des temps les plus sauvages de la barbarie, rappellent malheureusement cette même politique impitoyable qui a dicté l'expédition de Quiberon, l'incendie de Toulon, le bombardement de Copenhague, et qui a régné si tristement dans l'Inde. L'histoire doit les flétrir, dans l'intérêt même de la nation anglaise, qui est trop grande et trop magnanime pour ne pas stigmatiser aujourd'hui l'odieuse inhumanité que montrèrent ses ancêtres au siècle dernier. Nous ne savons que par de vagues présomptions comment l'expatriation s'accomplit dans l'île Saint-Jean, et nous ignorons en quels lieux ces infortunés furent conduits. Ce n'est que par quelques mots échappés à Bouchette et à Montgommery-Martin, que nous connaissons l'existence incontestable de ce drame lugubre enseveli dans un prudent silence. Mais la froide cruauté dont on fit preuve lors de la transportation des Acadiens de la Nouvelle-Écosse peut nous faire pressentir, à défaut de plus amples renseignements, ce que dut être la nouvelle proscription; du reste il a fallu qu'elle fût bien rigou-

reuse et bien complète, puisque Montgommery-Martin, après avoir avancé qu'il y avait 10,000 Acadiens dans l'île en 1760, assure qu'en 1770 il ne s'y trouvait pas 150 familles.

Que sont devenus les malheureux expatriés de l'île Saint-Jean, au nombre de plus de 6,000 peut-être? Une ligne de Montgommery-Martin indique qu'il en fut transporté un grand nombre aux colonies anglaises, en France et sur les côtes voisines du continent. En l'absence de tout autre renseignement plus précis, nous aimons à croire que la majeure partie d'entre eux, éclairée par l'expérience sur la politique et les procédés des Anglais, dut se soustraire à un enlèvement violent par la fuite et l'émigration. Le Canada n'était plus un lieu de refuge pour eux puisque les Anglais en étaient les maîtres depuis quatre ans et y faisaient peser un despotisme militaire extrêmement rigoureux; les seules retraites qui s'offrissent à eux étaient les côtes désertes qui les entouraient, auxquelles fait allusion le géographe que nous venons de citer et où se trouvaient déjà quelques débris dispersés de la grande émigration acadienne. Nous pensons donc que ces nouveaux réfugiés se répandirent sur les côtes de la baie des Chaleurs et dans l'île du Cap-Breton, où ils ont dû être l'origine d'une partie des Acadiens qui s'y trouvent aujourd'hui. La plupart d'entre eux n'avaient ainsi passé que huit à neuf ans dans leur nouvelle patrie.

Quant à ceux qui parvinrent à y rester, il est plus que probable que le chiffre de 150 familles donné par Montgommery-Martin pour 1770 n'est pas plus exact que celui de 10,000 en 1760. Nous avons déjà montré combien ce dernier devait être réduit; l'évaluation de 1770 nous paraît non moins inexacte en sens inverse. Elle se réfère, il est vrai, à une sorte de recensement et d'arpentage officiels

exécutés dans cette île devenue déserte, mais nous doutons de la juste régularité de cette opération; la situation des lieux et de la population acadienne aujourd'hui dans l'île, nous porte à croire que les colons pauvres et clairsemés de l'ouest de l'île, à partir de Malpec et de Bedec, échappèrent à la proscription anglaise et fournirent même un refuge à un assez grand nombre de leurs compatriotes; car il serait difficile de s'expliquer autrement le nombre actuel des Acadiens de ce pays. D'autre part le recensement n'a pu mentionner qu'une partie de ceux qui étaient restés; car, naturellement inquiets de cette démonstration de l'autorité anglaise, ils durent se réfugier avec les Indiens dans les bois de l'intérieur et se soustraire par tout moyen aux investigations des recenseurs. Il est donc impossible de préciser la quantité d'habitants qui parvinrent à demeurer dans l'île Saint-Jean à cette époque, mais ils furent assez nombreux pour donner naissance aux 14 ou 15,000 Acadiens qui s'y trouvent maintenant.

Cette île, dépeuplée par la proscription, ne fut que péniblement colonisée par les Anglais, malgré sa fertilité et les établissements tout créés dont il s'étaient emparés. En 1771 MM. Stewart et Robert Montgommery colonisèrent la baie de Richmond avec des Écossais qu'ils amenèrent du Cantyre. Vers 1800 lord Selkirk, que l'on devrait offrir comme modèle aux grands seigneurs de tous les pays, établit 800 Écossais sur la côte sud, à Belfast (19 *bis*). Néanmoins en 1827 on n'y comptait encore que 23,473 habitants, sur lesquels on estimait 5,000 Acadiens. Ceux-ci étaient principalement fixés sur les côtes nord et est, savoir : à *Holland-Harbour* ou *Cascumpec*, *Rustico*, *Tracadie*, *Colville*, *la baie Fortune*, *Trois-Rivières*, etc., etc. (20). Le recensement de 1833 ne donne pour toute l'île

que 32,292 âmes; jusqu'alors la population n'avait progressé que médiocrement, mais la fertilité de l'île finit par déterminer une immigration considérable, qui en 1838 avait déjà porté le nombre des habitants à 47,672 (*Bouchette*), chiffre qui s'éleva à 62,348 en 1852. Selon M. Taché la population serait aujourd'hui de 80,000 âmes, dont 12,000 Acadiens; cependant cette dernière évaluation relative aux Acadiens a paru trop faible à plusieurs personnes compétentes et dignes de foi, qui nous ont assuré que dans cette île du Prince Édouard, nom actuel de l'île Saint-Jean, ils dépassaient maintenant 15,000 âmes (21). Comme dans l'île du Cap-Breton, ils sont surtout pêcheurs, et leurs établissements de *Rustico*, *Souris*, *Trois-Rivières*, etc., etc., envoient chaque année un nombre toujours croissant de navires dans toutes les pêcheries du golfe.

Pour compléter le tableau de la race acadienne et française dans le golfe Saint-Laurent, il nous reste à parler des colonies, que l'expansion naturelle de ces populations a librement fondées. Depuis quelques années les Acadiens du cap Breton et de l'île Saint-Jean, adonnés à la pêche et au cabotage et déjà trop nombreux dans leurs villages, ont porté leurs émigrants aux îles de la *Madeleine*, situées au nord-ouest du cap Breton et sur les côtes du Labrador; ce sont eux aussi qui ont fourni une partie de la population de certaines côtes de *Terre-Neuve* et de nos colonies de Saint-Pierre et Miquelon.

Nous ne ferons qu'indiquer les îles **Madeleine**, rattachées maintenant au comté de Gaspé, qui fait partie du Bas-Canada; nous aurons occasion d'en parler avec détail dans la seconde partie de ce volume; la population, entièrement acadienne, s'y élève aujourd'hui à 3,000 âmes

environ; il en sera de même sur la côte du **Labrador**, où l'on compte aujourd'hui 8 à 900 Acadiens, et nous passerons de suite à Terre-Neuve.

Terre-Neuve se partageait autrefois entre la France et l'Angleterre; cette île fut le premier but de nos armements pour l'Amérique du nord, et peut-être le premier lieu d'établissement des Français dans ces contrées; toujours est-il qu'en 1663 nous y possédions un établissement colonial à Plaisance, puisque M. de Méry, menant un convoi d'émigrants au Canada, y déposa 75 colons. Les archives possèdent plusieurs recensements de cette petite colonie : celui de 1700 qui est nominal nous y montre 38 chefs de famille, dont 27 à Plaisance. Dans celui de 1706, aussi nominal, on trouve 205 habitants et 299 pêcheurs hivernants; enfin en 1711 on y comptait, outre 354 pêcheurs hivernants, 66 habitants en état de porter les armes, ce qui suppose une population d'environ 300 âmes. Les établissements étaient concentrés sur la baie de Plaisance, au sud de l'île, dans les villages de Plaisance, la Pointe-Verte et Petit-Plaisance. Tous ces habitants étaient directement originaires de France ou nés dans la colonie. On ne voit point qu'ils se soient recrutés dans le Canada ni dans l'Acadie, la plupart étaient sortis du pays basque (22).

En 1713 le traité d'Utrecht céda la totalité de Terre-Neuve aux Anglais, néanmoins tout porte à croire qu'une partie de la population française qui existe aujourd'hui sur ces parages descend de ceux de nos anciens colons qui seront restés dans la contrée. Leur nombre du reste, a été fortement accru depuis par l'accession de beaucoup d'Acadiens, et surtout des émigrants français qu'y laissent les expéditions annuelles que nous envoyons sur ces côtes, où les traités nous ont toujours conservé certains

parages privilégiés pour la pêche de la morue. Ce privilége, qui s'étend sur la moitié de la côte sud de Terre-Neuve, sur toute la côte ouest et une petite portion de la côte nord-est a, peu à peu, amené l'établissement sur ces rivages d'une population française, fort peu connue même des Anglais qui sont les maîtres de l'île. Cependant nous sommes réduits à recourir à leurs statistiques pour évaluer d'une manière approximative le nombre de ces habitants; Montgommery-Martin les évaluait en 1833 à 12,000 âmes; Bonny-Castle confirme ce chiffre en 1842, tout en déclarant qu'il est impossible de se procurer des données exactes à ce sujet, et que ce nombre doit être au-dessous de la réalité; M. Taché estime en 1857, que Terre-Neuve contient 20,000 habitants de race française. Nous pensons qu'il doit s'en trouver une portion dans nos anciens établissements de Plaisance; mais la majeure partie est disséminée sur les côtes réservées aux pêcheurs français, principalement dans la baie Saint-Georges et autres anses de la côte de l'ouest. Bonny-Castle rapporte avoir vu lui-même au havre d'Ingornachoix, au nord-ouest de l'île, un établissement de 5 à 600 Français.

Une partie des Français de Terre-Neuve avons-nous dit est d'origine acadienne; ces émigrants sont venus dans ces parages tant à l'époque de la grande dispersion des Acadiens, pour y chercher un refuge, que dans ces derniers temps, attirés par la pêche; M. Girouard, curé d'Arichat estime très-approximativement qu'il peut y en avoir un millier peut-être sur la baie Saint-Georges.

Quant aux descendants de nos anciens colons qui y avaient été établis sous Louis XIV, nous ne pouvons déterminer pour quelle proportion ils entrent dans la composition de la population actuelle; mais il serait possible

de distinguer cette descendance parmi la masse des colons français, car nous avons encore quatre ou cinq recensements nominaux de leurs auteurs.

Tous ces habitants français de Terre-Neuve ont bien plus de facilités que les Acadiens pour la conservation de leur langue et de leur nationalité : car l'arrivée périodique de nos nombreux bâtiments de pêche, dont les équipages séjournent au milieu d'eux pour la préparation de la morue, et le passage fréquent de quelques navires de guerre français, les maintiennent en relation avec la mère patrie, et y entretiennent même constamment un certain courant d'immigrants.

Enfin il n'est pas jusqu'au voisinage de notre petite colonie de **Saint-Pierre** et **Miquelon** qui ne constitue pour eux un avantage et une force morale. Cette petite colonie se compose de trois îles, Saint-Pierre, la Grande Miquelon et la Petite Miquelon ou Langlade. Ces petites îles, situées à cinq lieues au sud de Terre-Neuve, étaient déjà peuplées de Français en 1778, suivant la relation de Cassini qui y fit une exploration, et qui nous les dépeint comme dénuées de tout, même de bétail et de légumes. Il attribuait cela à la rigueur du climat; mais les progrès agricoles qui y ont été accomplis depuis lors, ont montré l'inexactitude de cette opinion (23).

En 1779, lors de la guerre de l'indépendance américaine, les Anglais prirent ces îles et transportèrent la population (1,732 âmes) en France. A la paix de 1783 les habitants furent rapatriés dans leur pays, mais pendant les guerres de la république et de l'empire ils furent de nouveau enlevés ou dispersés sur les côtes voisines, et ce ne fut qu'en 1815 que 6 à 700 d'entre eux purent revenir dans leurs foyers.

En 1831 M. Ney, dont nous avons déjà cité le voyage à

la Nouvelle-Écosse, mentionne qu'il y avait à Saint-Pierre et à Miquelon 800 habitants sédentaires et 225 matelots hivernants. On y trouvait huit fermes, possédant 28 chevaux et 400 moutons; plus 380 bœufs ou vaches étaient répartis entre tous les colons. En 1844 on comptait 1200 âmes dans la Grande et la Petite Miquelon, et 800 à Saint-Pierre; enfin le recensement de 1856 nous indique pour Saint-Pierre et la Grande Miquelon 1554 habitants et 607 pour la Petite Miquelon; en outre d'une population flottante de pêcheurs montant à 536 individus à Saint-Pierre et 113 à la Petite Miquelon. Toute cette population tire son origine partie des Acadiens, partie des pêcheurs normands et bretons qui sont venus s'y établir. On estime que les Miquelonnais, qui forment environ la moitié de la population totale, descendent à peu près exclusivement des Acadiens, mais à Saint-Pierre, les deux origines sont mêlées (24).

Ces îles sont fort petites, puisque la Grande Miquelon, qui n'a que quatre à cinq lieues de long, est plus étendue que les deux autres ensemble; nous n'avons le droit d'y établir aucun poste fortifié. La grande affaire des habitants est la pêche et le passage des nombreux navires qu'elle attire tous les ans; néanmoins depuis quelque temps la culture y a fait d'assez grands progrès. Pendant ces dernières années on a profité du séjour de la frégate qui stationne dans ces parages pour employer les équipages à ouvrir une route à travers la Grande Miquelon. Cette route a permis d'exploiter utilement l'intérieur de l'île, jusqu'alors inaccessible à un travail régulier, et la colonie commence à en tirer un notable profit pour le progrès de sa production et de sa population.

On ne saurait trop applaudir à cette sollicitude que la France y déploie; trop tardivement hélas! car en rencon-

trant ainsi dans un coin du golfe Saint-Laurent le drapeau de notre pays au milieu de tant de populations françaises, qui appartiennent aujourd'hui à l'étranger, on éprouve moins la joie de retrouver la patrie, qu'un regret douloureux, à la vue de ce peu qui nous reste de territoire, dans une région, où la Providence nous avait assigné un rôle si magnifique, que nous n'avons pas su remplir.

CHAPITRE VII

ÉTAT ACTUEL DES ACADIENS. — LEUR AVENIR

En résumant l'ensemble de toutes les populations acadiennes dont nous avons suivi les émigrations tant en Acadie que dans le golfe Saint-Laurent, nous trouvons que cette race si cruellement décimée à plusieurs reprises présente encore, dans ses fractions diverses, un chiffre total assez important. Nous avons constaté en effet :

Dans la Nouvelle-Écosse, ancienne Acadie, dispersés en différents cantons environ 20,000 Acadiens.

Dans le Nouveau-Brunswik, c'est-à-dire le long des côtes du golfe Saint-Laurent, puis sur la côte ouest de la baye de Fundy, et enfin à Madawaska, dans l'intérieur des terres, sur la frontière du Maine, 30,000.

Dans l'île du Cap-Breton, 15,000.

Dans l'île du Prince Édouard, ancienne île Saint-Jean, 15,000.

Aux îles Madeleine et sur la côte du Labrador, 4,000.

Sur la côte nord de la baie des Chaleurs (*comté de Bonaventure*, Canada), 8,000.

Et enfin une portion de la population française de Terre-Neuve et des îles Saint-Pierre et Miquelon que l'on peut évaluer à 3,000 individus.

La somme de tous ces Acadiens atteint donc aujourd'hui un chiffre de 95,000 âmes. Il n'est pas sans intérêt de

chercher à se rendre compte de la filiation de ces différents groupes à partir de 1755, ainsi que des lois de leur développement; ne fût-ce que pour mieux apprécier quel pourra être leur avenir. D'après les études précédentes on pouvait compter 18,000 Acadiens en 1755 savoir : 16,000 tant dans la péninsule acadienne que sur les côtes voisines de l'isthme, où beaucoup avaient émigré depuis deux ou trois ans, et 2,000 provenant d'émigrations bien antérieures dans les îles du Cap-Breton et Saint-Jean. De ces 18,000 Acadiens, 6,000 furent enlevés par les Anglais, 1,500 se rendirent au Canada à diverses reprises, il en resta donc 10,500, les uns cachés dans l'Acadie même, au nombre d'un millier environ, les autres sur les côtes du golfe et dans les îles du Cap-Breton et Saint-Jean.

Mais sur ce dernier chiffre il faut encore diminuer au moins 2,000 à 2,500 âmes, à cause de la déperdition que durent occasionner les misères de tant d'émigrations pénibles, et surtout à cause des nombreux prisonniers que les Anglais déportèrent au loin, lors de la proscription de l'île Saint-Jean, en 1763. C'est donc d'un chiffre de 8,000 à 8,500 âmes qu'est sortie la population acadienne dont nous venons de dresser le tableau. Il faudrait y ajouter sans doute quelques exilés qui purent se rapatrier après 1763, mais il y aurait à tenir compte, d'autre part, de bien des pertes impossibles à apprécier et à établir quoique certaines. Combien de familles en effet, isolées et dénuées de tout, se trouvèrent décimées au milieu des secousses de ces émigrations successives et forcées ?

En un siècle, de 1755 à 1855, le nombre des Acadiens s'est donc plus que décuplé, sans le concours certainement d'aucune espèce d'immigration, et par la seule force de leur accroissement naturel. Ce résultat peut paraître étonnant aux esprits habitués à la croissance si lente de

nos populations stationnaires, mais il n'est qu'ordinaire pour l'Amérique (1[1]), et il est bien inférieur au développement de population franco-canadienne, qui de 1765 jusqu'à nos jours, en un peu moins d'un siècle, a deux fois décuplé le chiffre de son point de départ. Cependant ce progrès des Acadiens est plus notable que celui des Canadiens quand on songe aux difficultés et aux déperditions inévitables à travers lesquelles il s'est opéré; malgré deux ou trois proscriptions successives, par des groupes épars, faibles, souvent dépourvus de rapports entre eux, dénués d'instruction et de richesse, n'ayant pour se maintenir qu'un attachement profond à leur religion, à leur langue et à leurs traditions. Nous y retrouvons donc toujours persistante cette fécondité remarquable que déjà nous avons eu l'occasion de signaler chez eux, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Cette puissance de multiplication nous a conduit à quelques observations curieuses dans le développement des familles acadiennes. En compulsant et en comparant les recensements nous sommes arrivé en effet à acquérir la preuve à peu près rigoureuse, que les quatre cinquièmes d'entre elles sortent des quarante-sept familles primitives que nous signale le premier recensement de 1671, c'est-à-dire que les 400 âmes de 1671 en auraient produit 71,000 en 1850, dans un laps de cent quatre-vingts ans, bien que la moitié presque de la population ait disparu en 1755 et 1763. Ce fait nous a paru assez remarquable pour en faire l'objet d'une petite étude spéciale que nous avons insérée aux notes (2). Quand à l'accroissement que nous venons de constater de 1755 jusqu'à nos jours, il ne

1. Voir à la fin de la 1re partie les notes du chapitre VII.

Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

présente il est vrai qu'une progression annuelle de 2,50 p. 100 en moyenne; mais il est à croire que les Acadiens, affranchis aujourd'hui des principales difficultés qui pendant longtemps ont entravé leur développement, s'augmentent maintenant dans une proportion qui dépasse cette moyenne, et qui égale sans doute celle des Canadiens dont l'accroissement actuel est de 4 p. 100 par an.

Afin de pouvoir suivre plus clairement la filiation de la race à travers la complication des faits, nous avons dû presque constamment laisser de côté les détails pleins d'intérêt que présente la suite des événements. Cependant on a pu facilement entrevoir que bien peu d'histoires présentent un caractère aussi dramatique et aussi touchant que celle de ces populations infortunées. Quelle succession inouïe de proscriptions, de ruines et de déportations répétées, enchaînement de misères et de catastrophes qui aboutit à une fin non moins singulière et non moins triste, par l'incroyable dispersion de ce petit peuple, que l'on pourrait presque comparer à celle des Hébreux. On trouve en effet aujourd'hui les débris des Acadiens dans la Guyane, aux Antilles, à Saint-Domingue, dans la Louisiane, au Canada, dans l'État du Maine, dans le Nouveau-Brunswick, sur la côte du Labrador, dans toutes les îles du golfe Saint-Laurent, dans leur ancienne patrie, l'Acadie, et enfin en France, dans ce pays même d'où les chefs de la race étaient sortis il y a bientôt deux siècles et demi.

Cependant en dépit de cette extrême dispersion, en dépit des haines cruelles dont ils étaient entourés, telle était la vitalité puissante de cette population, qu'elle a survécu partout et que chacun de ses tronçons est devenu l'origine d'une petite ou grande tribu acadienne, conservant toujours sa langue, ses mœurs, sa tradition et son

identité. Ainsi, en broyant la nation, les Anglais, au lieu de l'anéantir, en ont multiplié les rameaux, et il ne serait nullement étonnant que plusieurs de ces groupes acadiens, comme par exemple celui du cap Breton, ceux de la baie des Chaleurs, et plus tard ceux des côtes du Labrador, ne devinsent l'origine de petites nationalités acadiennes compactes et vigoureuses.

C'est dans la mauvaise fortune dit-on que s'éprouve le caractère des hommes et des peuples : celui des Acadiens montre assez, au milieu de tant de malheurs, combien il était fortement trempé. Les qualités les plus saillantes que l'on y observe sont : la spontanéité de leur existence sociale, résultat de la grande liberté dont les a forcément dotés l'état d'abandon où ils ont vécu ; puis une énergie et une ténacité singulières dans leurs entreprises ; enfin domine sur le tout un invincible attachement pour leur religion et leur nationalité, attachement qu'ils ont poussé jusqu'à des sacrifices héroïques, dont l'histoire offre rarement des exemples.

Le délaissement presque absolu du gouvernement français fut pour eux la cause de graves dommages sans doute, par le défaut complet d'immigration et de sécurité qui en fut la conséquence. Mais comme toute situation a les qualités de ses défauts, il en résulta pour eux la nécessité de pourvoir à leur défense et d'aviser eux-mêmes à leurs besoins et à leur organisation ; de là un esprit de ressource et une puissance propre d'action, qui ont sans doute été en partie les causes de cette indestructible vitalité dont ils ont fait preuve dans leurs revers.

Dans l'appréciation de ces qualités, nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit de la vigoureuse et aggressive résistance qu'ils soutinrent, malgré leur isolement et leur faiblesse numérique, pendant tout un

siècle, contre les colonies anglaises; nous ne reparlerons pas de cette autre résistance morale et laborieuse qu'ils surent maintenir dans leur état de neutralité jusqu'à leur proscription; mais nous appellerons ici l'attention sur un point de vue nouveau, sur l'étude de l'existence intérieure de cette société abandonnée à elle-même. Délaissés par la France et négligés par leurs nouveaux maîtres, dont ils étaient séparés par une mutuelle antipathie; cette absence de gouvernement et de direction ne fut point pour les Acadiens, comme plusieurs pourraient le croire, une cause de désordre et d'impuissance, mais ils en profitèrent au contraire pour réaliser des progrès dont nous ne trouvons point d'exemples dans les colonies voisines.

Il est difficile de rétablir aujourd'hui l'histoire intérieure de cette petite société, car l'incendie et les destructions de 1755 en ont anéanti tous les papiers publics et privés; la grande dispersion de tout ce peuple a rompu beaucoup de traditions, et l'ignorance forcée où l'ont plongé ses malheurs, son isolement et sa pauvreté, a achevé de laisser disparaître ses chroniques écrites ou parlées.

Raynal, il est vrai, a tracé du régime intérieur et des mœurs acadiennes une description séduisante et fort connue; mais il y a trop à présumer que ce ne fut guère qu'une pastorale de fantaisie dont il aura voulu illustrer son histoire, pour en faire sortir un contraste selon la mode de l'époque, entre les *hommes de la nature* et les sociétés civilisées. Nous n'attacherons donc point plus d'importance qu'il ne convient à cette narration, mais nous ferons remarquer cependant qu'elle a eu sans doute pour base quelques mémoires ou récits dont les traits généraux, cachés sous les broderies de l'imagination, doivent reposer sur l'observation des faits. On peut donc en tirer quelques données utiles, surtout en les éclairant par l'étude comparée

des documents, des faits et des lieux. Puis nous possédons une relation assez sèche de Lafargue, quelques traditions éparses recueillies par Halliburton et par le plus distingué des poëtes américains, Longfellow, dans son poëme touchant d'*Évangéline*, la jeune fiancée acadienne (3); et voilà tout ce qui nous reste de l'histoire de ce peuple.

Mais à défaut de la mémoire des hommes, il est resté la mémoire des lieux, et les importants travaux qu'ils ont laissés derrière eux sont un livre éloquent, tracé sur le sol même, comme s'ils eussent prévu qu'ayant peu de temps à y vivre ils devaient se hâter d'établir sur cette terre les titres indestructibles de leur passage et de leur primitive patrie. De même que Cuvier a exhumé par l'étude raisonnée de quelques ossements l'histoire probable des premiers temps du monde, c'est ainsi qu'il faudra chercher dans les traces de leur industrie le secret perdu de l'existence publique et privée des Acadiens pendant le siècle qui a précédé leur ruine.

Ils ont été en effet plus remarquables encore comme peuple industrieux et agriculteur, qu'ils ne s'étaient distingués comme partisans militaires. Nous avons vu comment peu à peu les familles les plus laborieuses et les plus paisibles se portèrent, vers 1680, au fond de la baie de Fundy pour s'y livrer à la culture ; ce pays présentait sur le bord de la mer de vastes étendues basses et en partie noyées, mais qui renfermaient un sol d'une grande fertilité. Comment les Acadiens furent-ils conduits à présumer la richesses de ces marais? pourquoi s'attachèrent-ils à la mise en culture difficile et dispendieuse de ces terrains, tandis qu'il leur était si aisé de défricher les hautes terres? C'est ce que nous ignorons, mais il est certain qu'ils y appliquèrent leurs efforts dès le principe, qu'ils conti-

nuèrent à se répandre ainsi le long des côtes, et que jamais leurs cultures n'ont pénétré fort avant dans l'intérieur. Or ce genre de travail n'était point une petite entreprise, il s'agissait de lutter contre la mer ainsi que l'ont fait les Hollandais, et d'établir des digues assez fortes pour résister à l'action incessante de la vague; seulement il y eut cette différence entre les Acadiens et les Hollandais, que ceux-ci furent obligés par les circonstances à exécuter leurs travaux, tandis que les Acadiens semblent avoir affronté ces difficultés de gaieté de cœur, comme s'il eût toujours fallu à ces descendants de corsaires une lutte à soutenir soit contre les hommes soit contre les éléments. S'il en a été ainsi, la Providence les a cruellement repris par où ils avaient péché, car ces enfants de la lutte ont été bien tristement victimes des luttes dans lesquelles ils se sont trouvés mêlés.

Pour établir ces digues ils parvinrent à trouver un mode de terrassement économique et solide qui remplit le but difficile auquel elles étaient destinées. Il faut croire que c'était un secret qu'ils conservaient entre eux, car les Américains, qui s'emparèrent de leurs héritages, furent incapables de continuer et même d'entretenir les travaux de leurs industrieux prédécesseurs. Ils se trouvèrent alors sévèrement punis de leur injuste avidité : malgré leur prétendue habileté, ils ne trouvèrent en effet que la misère là où les Acadiens avaient produit la richesse, et la plupart de ces émigrants du Connecticut et du Massachusetts furent contraints de retourner chez eux dans le plus grand dénûment. Ceux qui demeurèrent durent se borner aux terres hautes, et quand on voulut reprendre l'œuvre des Acadiens, on fut obligé de rechercher quelques-uns de ceux qui avaient échappé à la proscription, afin d'obtenir leur concours pour la réparation des digues. C'était aussi sans

doute quelque secret de cette nature que possédaient les Acadiens réfugiés en France, pour la construction de leurs maisons, secret dont leurs descendants ont conservé le souvenir, mais dont ils ont perdu la formule.

Ces marais entourés de digues ou *abboiteaux*, étaient le caractère essentiel et la base de toutes les colonies acadiennes ; elles conquirent ainsi de vastes terrains, poussant toujours sur la mer, et plaçant de nouvelles digues en avant des anciennes, si bien qu'Halliburton compare leurs marais à une ruche de miel entrecoupée de ses compartiments. La Grand-Prée, au pied du village des Mines, avait été conquise ainsi tout entière sur l'océan, pied à pied, et elle contenait 2,100 acres, plus de 1,000 hectares. Ces riches terrains, qu'ils pouvaient dessécher et arroser à volonté, leur produisaient d'admirables récoltes en herbages, en lin et en chanvre. C'était sur eux que reposait la fortune et toute l'existence de ces colons, dont on peut dire mieux encore que des Hollandais, que leur histoire tout entière est écrite dans les digues de leurs marais.

Ils construisaient ordinairement leurs demeures un peu plus haut, mais toujours en vue de ces marais précieux qui étaient le grand souci de leur vie laborieuse. Ils se trouvaient ainsi disséminés en petits villages sur une étendue de côtes qui dépassait déjà 30 lieues au moment de leur proscription. Leurs maisons étaient en bois et en terre, généralement élevées sur des caves, qui sont tout ce qui reste aujourd'hui des ruines de leurs hameaux. Chaque famille s'entourait d'un verger, et leurs établissements s'encadraient dans de nombreuses plantations de saules qu'ils paraissent avoir particulièrement affectionnées. Tout le pays était sillonné de chemins, ils avaient construit beaucoup de ponts, et ils circulaient en bateaux dans l'intérieur de leurs marais, au moyen de petits canaux qui

étaient ménagés entre les digues. Tout y démontre l'existence d'une société parfaitement ordonnée, laborieuse, économe et industrieuse. Les auteurs anglais estiment que leurs cultures étaient parfaitement entendues, car ils leur accordent ce témoignage significatif dans la bouche d'un Anglais : *High state of cultivation* (1).

Comment ce peuple isolé, pourvu de peu d'instruction, dénué de capitaux, parti de rien, privé de toute direction, était-il parvenu à créer un tel état de choses? Sans doute il faut en faire honneur à son intelligence et à son énergie, mais il faut y voir aussi le résultat de cette puissance particulière que donnent aux efforts intellectuels et matériels de l'homme, l'aiguillon de la nécessité et le vif sentiment de responsabilité personnelle qui dérive de l'état de complète liberté, quand il est abandonné à lui-même. C'est là le secret de la force industrieuse de Robinson, comme aussi du grand intérêt que lui donne le lecteur, mesuré sur les difficultés de sa situation.

Le mode d'agriculture que nous venons d'observer suppose non-seulement des travailleurs habiles, mais encore une organisation intérieure assez complète, car la construction des digues, leur entretien, la répartition des irrigations, l'expulsion des eaux surabondantes, les chemins, les ponts, les canaux, entraînaient une certaine complication d'intérêts à régler et à satisfaire; ils ne faillirent pas plus à cette tâche morale qu'à leurs entreprises matérielles, car tous les témoignages s'accordent pour rendre justice à la grande harmonie et à l'heureuse union qui régnaient parmi eux. Non-seulement Raynal, mais tous les écrivains qui ont parlé des Acadiens, ont rendu témoignage du calme heureux et prospère de leur régime intérieur; et le mélancolique Longfellow, qui sur les lieux même a pu s'inspirer de leurs ruines et des tra-

ditions du pays, a laissé de ravissantes descriptions de la physionomie générale de cette petite société (5).

Ils avaient aux Mines, avec un fortin bâti en pierre, une espèce de petite ville où se trouvaient notaires, médecins et autres professions libérales et industrielles que nécessitait de plus en plus le développement de la population. Mais la plupart vivaient dispersés dans la campagne, et il y a tout lieu de présumer, en combinant quelques données éparses dans Raynal, dans la Fargue et dans les recensements qui sont aux archives, que leur organisation civile se rapprochait beaucoup du régime des communautés agricoles qui existaient autrefois parmi les paysans du centre de la France, dont M. Dupin a raconté l'histoire et dont on retrouve des traces dans la plupart des fermes désignées sous cette formule : les Bourdins, les Claviers, les Beaugets, les Simons, etc., etc.

Les Acadiens en effet ont toujours été cités pour la puissance de leurs affections de famille, et les enfants, à mesure qu'ils se mariaient, restaient groupés autour du toit parternel, jusqu'à ce que la force des choses les obligeât à diriger vers un établissement nouveau une petite colonie qui devenait à son tour le lieu de concentration de tous ses enfants. De telle sorte que souvent tous les habitants d'un hameau portaient le même nom comme au village des *Héberts*, à *Pont-aux-Buot*, à la *Prée-des-Bourcs*, aux *Richards*, etc., etc.

Ils vivaient ainsi sur leurs bonnes mœurs, sans roi ni gouverneur et sans police, se devant tout à eux-mêmes et à leur liberté, depuis l'idée créatrice de leur fortune, jusqu'aux détails de l'organisation de leurs travaux; et ils le savaient parfaitement, ce qui était le principe conservateur de l'ordre et du labeur au milieu d'eux. Ce n'est point sans but, en effet, que Dieu a donné à l'homme

le degré de liberté que celui-ci possède, quand il lui eût été si facile de la réduire à une certaine mesure par quelque dose de cet instinct qui commande les actions des animaux. Mais il n'a pas craint de nous placer entre les enseignements salutaires de la tradition primitive et les entraînements de l'exagération de nos désirs; faisant dominer le tout par la puissance des besoins et de la nécessité, qui obligent l'homme, quoi qu'il en ait, à surveiller ses propres écarts, et qui le ramènent sévèrement, par la douleur, au droit sentier du travail et de la vertu quand il s'en éloigne avec trop d'excès. Ainsi Dieu a voulu que fut l'homme, et quand nous cherchons à changer cet ordre par de folles visées d'autorité humaine, nous nous jetons gratuitement dans des combinaisons très-compliquées, où se perd la force de la société, quand il aurait été si facile et plus fructueux de laisser toutes choses au simple courant que lui avait imprimé la sagesse divine.

Aussi est-il certain que lorsque l'on compare ce qui s'est fait en Acadie et aux colonies anglaises, avec le Canada, la Louisiane et les colonies espagnoles, on se demande en vérité à quoi servit dans ces pays l'intervention et la prétendue direction des monarchies métropolitaines. Mieux eût valu peut-être leur abstention complète; car leurs faibles secours ont toujours été payés trop chers par la paralysie dont leur intervention a frappé la puissance humaine chez l'individu.

Certes le Canada a bien peu reçu de la mère patrie; et quand on songe aux devoirs impérieux que prescrivait à celle-ci le voisinage des colonies anglaises; lorsqu'on calcule la somme de forces et de capitaux qu'elle eût dû rigoureusement apporter à la colonie, comme juste indemnité du régime énervant qu'elle y maintenait par sa pas-

sion déraisonnable d'autorité, on reconnaît toute la légimité des reproches que les Canadiens peuvent lui adresser aujourd'hui. Néanmoins on y entretenait une garnison, on y envoyait des vaisseaux, on y dépensait chaque année, bien ou mal, quelque cent mille livres; pendant dix ans même, Louis XIV et Colbert déployèrent une sollicitude active et habile pour le peuplement et le bon établissement du pays; cette intervention et cette subvention de la mère patrie, toutes faibles qu'elles étaient, y jetaient des capitaux, entretenaient les relations avec la France et un courant naturel d'immigrations qui furent beaucoup plus nombreuses qu'on ne se l'imagine communément.

Mais l'Acadie, n'eut ni garnison ni budget, point d'avances d'aucune sorte, nulle immigration, et son développement partit d'une population de 400 habitants misérables, ignorants et plus habitués à la bataille qu'au travail. Cependant les Acadiens en quatre-vingts ans (de 1671 à 1755) avaient multiplié quarante-cinq fois leur nombre primitif; luttant contre les hommes et contre les éléments, malgré la sévérité du climat et leur pauvreté, ils avaient créée la fertilité et l'aisance dans le désert; ils exportaient à Boston une grande quantité de bétail, de lin et des denrées (6), l'argent abondait dans leurs familles, et ils étaient incontestablement à cette époque le peuple le plus industrieux et le plus avancé en culture de toute l'Amérique (7).

Dans le même laps de temps les Canadiens ne parvinrent qu'à se décupler (5,870 *âmes en* 1668 *et* 73,000 *âmes en* 1750), et leur histoire ne présente qu'une longue suite de déperditions inutiles du peu de forces que fournissait la France; l'argent était une rareté et les transactions s'opéraient au moyen d'un papier-monnaie de l'État, auquel

le gouvernement royal fit deux ou trois fois banqueroute; les colons vivaient assez largement sur leurs fermes, mais pauvres et sans industrie; la contrée fut plus d'une fois exposée à la disette, et même, quand la population fut nombreuse, elle produisait si peu au delà de ses besoins, que la moindre surcharge de troupes amenait la rareté des subsistances. Nous avons calculé qu'il vint au Canada environ 10,000 immigrants pendant la domination française; si l'Acadie en eût reçu la dixième partie, et si elle eût eu garnison pour se défendre, elle eût été en 1755 plus peuplée que le Canada et probablement aussi riche que le Massachusets.

C'est ainsi que l'arbre se juge par ses fruits. Tels ont été les résultats, dans la sphère coloniale au moins, des deux régimes comparés, d'une part la liberté ou pour mieux dire l'abandon, et de l'autre la direction gouvernementale; ces résultats, nous les verrons grandir dans leurs différences, à mesure que nos études nous conduiront vers des populations plus considérables; mais qui pourrait dire qu'aucune d'entre elles nous offrira plus d'intérêt que ce petit peuple façonné dans les épreuves de la liberté et de la misère; et combien ne doit-on pas regretter sa destruction ne fut-ce qu'au point de vue de la science, pour qui sa destinée ultérieure eût été si curieuse à étudier.

Il ne faudrait pas croire pourtant que les choses eussent progressé avec autant de bonheur, s'il ne s'était joint à cette énergique puissance, résultat de la liberté, quelque qualité particulière qui maintînt ce bon ordre et cette harmonie. La liberté suffit bien pour fonder la puissance, elle porte même avec elle d'énergiques correctifs pour limiter le funeste effet des désordres; mais elle n'a point en elle-même la vertu de les prévenir. Les Acadiens eus-

sent pu être tout aussi forts, tout aussi industrieux, mais ils n'eussent point été aussi paisibles ni aussi heureux, si leur âme n'avait point été modérée par une foi religieuse, profonde et pratique, qui a été et qui est encore le caractère dominant de ce peuple.

Dans leur direction et leur organisation, si toute autorité extérieure fut absente, on peut dire que partout on pressent chez eux le gouvernement de cette autorité intérieure qui part du cœur et des croyances fortement arrêtées. Devenus riches, ils restèrent simples, ayant cela de commun avec leurs voisins des États-Unis. Les principes religieux produisaient ainsi le même effet chez les deux peuples, mais l'Américain demeura froid et sec dans son économie étriquée, tandis que les Acadiens furent affables, gais et d'un grand cœur. Il y avait trop de roideur et d'orgueil dans la simplicité yankee, elle devint petitesse d'esprit; il y avait plus de naturel et de croyance naïve chez les Acadiens, et leur bonhomie s'éleva jusqu'à la grandeur d'âme.

Il est probable que si nous pouvions pénétrer le détail de leur histoire, nous y trouverions que le clergé joua un grand rôle dans la formation de leur société; le peu que nous savons sur l'attitude de l'abbé Leloutre au milieu de leur émigration de Shédiak nous donne à cet égard plus que des présomptions. Rien de plus admirable en effet que le clergé catholique dans la colonisation, rivalisant de zèle, de dévouement et de sacrifices avec le dernier des colons; il les maîtrise dans la prospérité par une moralité sévère, et dans le malheur il prend, comme l'abbé Leloutre, la bêche à la main et se met le premier à l'ouvrage pour établir de nouvelles cultures et de nouveaux foyers.

Ainsi appuyé sur les deux véritables bases de l'ordre

social, la religion et la liberté, il n'est point étonnant qu'un peuple devienne vigoureux et prospère. L'histoire ne peut se tromper en effet sur les causes de l'heureux développement des Acadiens ; le récit de leur dévouement et de leurs malheurs répète à chaque page *Religion* et *Patrie;* de même on trouve partout inscrit sur leurs digues et sur les ruines de leurs établissements : *Liberté*, *Spontanéité* et *Industrie*. Non-seulement ces diverses vertus firent leurs succès, mais elles communiquèrent une singulière force à l'obstination indomptable de leur caractère, qui devait être le palladium de leur exil et le salut de la patrie au milieu de leur dispersion.

Le même esprit d'industrie qui avait créé leurs fertiles colonies les suivit en effet dans leur misère et dans tous leurs exils, soutenu par une énergie de persistance dont on ne peut se faire une juste idée que par les faits. Persistance infatigable et vigoureuse que rien n'a abattu, qui renaissait de la ruine, et qui à travers les contradictions et les malheurs s'est élevée opiniâtre, comme la plante rustique des forêts au milieu des broussailles, jusqu'à ce qu'elle se soit épanouie à l'air et au soleil.

Ces hommes en effet ne se découragèrent jamais; partout où les mena le mauvais sort, on les vit, se reprenant à l'œuvre, chercher à improviser quelque établissement nouveau. A peine arrivés à Shédiak, en 1755, leur premier soin est de se discipliner, de se mettre au travail, et ayant à leur tête l'abbé Leloutre, d'entreprendre non pas un campement ou quelque défrichement grossier, mais des digues et de nouvelles conquêtes sur la mer, pour remplacer les héritages qu'ils venaient d'abandonner (8). En lisant cette relation on se rappelle involontairement ces admirables tribus de castors, qui, expulsées d'une première colonie par le chasseur, vont plus

loin rétablir leur république laborieuse, sans que cette inépuisable industrie puisse jamais s'arrêter dans la carrière du travail et de la production.

Émigrés à l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard), de 1754 à 1763, en un laps de huit ans ils y ressuscitèrent une nouvelle Acadie fertile et prospère, et Halliburton nous montre qu'ils alimentaient déjà le marché de Québec. Quand les Anglais les y proscrivirent de nouveau, ils possédaient mieux que de l'aisance, et on comptait 8,000 habitants dans cette île où les Anglais, avec de grands efforts, mirent ensuite soixante-dix ans pour installer 25,000 âmes.

Les familles qui se rendirent à la rivière Saint-Jean (Frederickstown), après avoir subi les épreuves d'une disette, ne tardèrent point, malgré leur dénûment, à y établir leurs cultures, et ils jouissaient d'une heureuse abondance, lorsqu'en 1784 les Anglais s'emparèrent de leurs héritages et les transportèrent à Madawaska. Là, sans s'abattre et sans perdre de temps en lamentations vaines, ils reprirent aussitôt racine, comme un de ces arbres vivaces dont il suffit de ficher en terre un tronçon pour les multiplier. Ils se réinstallèrent de nouveau, et vingt ans après ils formaient deux paroisses : *Saint-Basile* et *Saint-Bruno.*

A Saint-Domingue et en Louisiane, ni la chaleur du climat, doublement accablante pour ces hommes du Nord, ni les maladies, n'ont pu arrêter leur laborieux essor; ils ont eux-mêmes défriché leurs terres, et sont encore aujourd'hui un des rares exemples de population blanche travaillant le sol sous cette latitude (8 *bis*). Il en fut de même en France lorsqu'on les eut installés sur des landes jusque-là stériles; partout la vie et la fécondité naissaient sous les pas de cette race entreprenante et courageuse.

Déportés au Massachusets, et trop fiers, pour accepter

la charité publique, ils s'élevèrent, par leur sobriété et leur travail, au-dessus de la misère de leur exil; ils se construisirent des bateaux, s'organisèrent pour la pêche, et bientôt après pour le cabotage, préludant ainsi à la nouvelle industrie qui devait constituer la seconde destinée de leur race.

En effet ceux qui restèrent dispersés dans le golfe Saint-Laurent, autour de leur Acadie perdue, se voyant constamment spoliés du fruit de leurs labeurs, se sentirent déshérités en quelque sorte de l'espoir de posséder le sol. Trop courageux cependant pour s'abandonner à l'apathie, ils tournèrent les yeux vers l'océan pour y chercher une industrie et une patrie, et ils se firent pêcheurs. Ces descendants des plus habiles agriculteurs de l'Amérique du nord ont alors montré qu'ils étaient avant tout des hommes actifs et de ressources. C'est avec un profond sentiment des nécessités de leur situation qu'ils choisirent cette industrie mobile, éminemment propre à les mettre à l'abri de la violence, rompant ainsi avec leurs traditions, comme autrefois avaient déjà fait leurs ancêtres, quand ils échangèrent le mousquet contre la bêche et la charrue.

Dans cette nouvelle carrière ils ont apporté toutes les qualités qui les avaient distingués dans leurs travaux agricoles, intelligence, adresse, persévérance. Aussi sont-ils les premiers pêcheurs de ces régions, comme ils en avaient été les premiers cultivateurs, et c'est à eux que l'île de Jersey doit les brillantes fortunes de ses armateurs de pêcheries, qui depuis un demi-siècle n'emploient pas d'autres équipages que les équipages acadiens. De même qu'ils sont tous pêcheurs, ils sont tous aussi constructeurs de navires. Un pauvre matelot acadien n'est point embarrassé d'aller dans la forêt choisir les arbres nécessaires pour la construction de son petit brick; nul autre que lui et ses

enfants n'y mettra la main, et le même bras qui aura façonné la quille et les étraves tiendra la barre et gouvernera la manœuvre. Dépourvus de science, sachant à peine lire et écrire, presque sans capitaux, on en a vu souvent d'assez hardis pour se hasarder à construire eux-mêmes jusqu'à des bâtiments de 200 tonneaux, et, chose remarquable, ces navires, produits de l'intelligence et de l'adresse naturelles, sont des plus solides et des meilleurs voiliers qui se trouvent dans le golfe Saint-Laurent.

Longtemps néanmoins leur extrême dénûment les a forcés à n'être que de malheureux salariés dans la main des spéculateurs. Ils ont fait la fortune des Américains et des Jerseyais ; ce n'est que depuis peu d'années qu'ils sont arrivés, à force de travail et d'économie, à être eux-mêmes négociants pêcheurs ; mais déjà progressant toujours, ils deviennent peu à peu caboteurs, et le port d'Arichat est rempli de petits bricks acadiens de 100 à 400 tonneaux, qui n'ont d'autre destination que le transport de la houille et des différentes marchandises des côtes voisines. Ils sont encore peu riches, il est vrai, sans chefs, sans instruction, sans rien de ce qui paraît faire la puissance et la force des sociétés ; mais enfin, après tant de revers, ce peuple ruiné commence à renaître en chacun de ses tronçons, leur nombre s'accroît, l'aisance reparaît, l'instruction viendra bien vite, et comme ils ont conservé un profond sentiment national et cette foi religieuse, vive et pratique qui fait les hommes forts, ces héritiers d'une race industrieuse se relèveront sans aucun doute un jour, en quelqu'un des lieux où les a jetés la fortune ennemie.

C'est avec un véritable et sûr instinct de leur position certes, qu'ils se sont presque partout exclusivement adonnés aux occupations maritimes. Par ces habitudes de mer, ils sont parvenus à créer, dans leur extrême dispersion,

une communication facile entre les groupes acadiens les plus éloignés; de sorte que ce grand espace d'eau qui paraissait devoir les séparer à tout jamais est devenu, par leur industrie, le lien qui maintient, en dépit du malheur, les relations, les traditions communes et une sorte d'unité pour la grande famille acadienne. Dans cet abandon général de l'humanité, où ils ne rencontraient plus que des ennemis ou des indifférents, ils ont fait de l'océan leur ami, leur père nourricier, leur refuge et en quelque façon leur patrie. Aussi les trouve-t-on partout établis sur les bords de la mer; ils semblent même avoir pris en méfiance les occupations de terre ferme, et ce n'est jamais sans une certaine répugnance qu'ils se déterminent à aller former un établissement dans l'intérieur, hors de la vue des côtes (9).

Cet état de choses a eu sa raison d'être, mais ce serait maintenant de leur part s'exposer à de graves mécomptes, que de persister dans cette tradition; quelles que soient les relations suivies qu'ils conservent entre eux par la voie de la mer. Si leur race doit avoir quelque avenir et se bien conserver distincte, il est nécessaire qu'ils constituent des groupes compactes et d'une certaine profondeur; il est nécessaire qu'ils s'étendent dans l'intérieur du pays qu'ils habitent. Pour atteindre ce but, il faut qu'ils rendent aux occupations de la culture le rang et l'importance qui leur appartiennent; il faut qu'une partie de la jeunesse acadienne, guidée et entraînée au besoin par les anciens du pays, se porte sur les bois et sur les landes de l'intérieur et y crée de nouvelles paroisses, en arrière des anciennes, afin de s'assurer une large part dans la propriété du sol, cette base essentielle de la nationalité.

Rien n'est plus facile sur toutes les côtes du golfe Saint-Laurent, dans le Nouveau-Brunswick et le comté de Bona-

venture, puisque, à partir de quelques milles du rivage, le pays ne présente que d'immenses forêts et des terres désertes; au cap Breton et même dans plusieurs quartiers de l'île du Prince-Édouard, la profondeur des terres est encore vacante, et elle appartiendra aux hommes qui seront les plus laborieux et les plus actifs pour les défricher. Personne mieux que les Acadiens n'est capable de réaliser cette colonisation : ils sont nés dans le pays, rompus à toutes ses habitudes; et appuyés sur leurs familles, qui peuvent chaque année leur fournir un peu d'aide pour la formation d'un établissement, leurs jeunes gens pourront à peu de frais se créer de nouvelles fermes. Nous pensons que dans la Nouvelle-Écose plus d'un district offre aussi des ressources pour la culture et pour l'extension de la population dans l'intérieur, car le pays nous semble bien peu peuplé relativement à son étendue.

Quant aux îles Madeleine, et peut-être aussi à Cheticamp du cap Breton, nous savons que la terre commence à manquer à la population, la terre cultivable du moins; déjà, depuis quelques années, un certain nombre d'émigrants sont partis de ces lieux, et ils se rendent généralement au Labrador pour y former des établissements de pêcherie. Sur ces côtes sauvages, où ils ne peuvent être mêlés qu'à des émigrants canadiens, ils ont toute chance certes de conserver parfaitement leur langue et leurs traditions; cependant le pays est si pauvre, et offre tant de difficultés à la culture et à l'expansion de la population dans l'intérieur, que nous aimerions bien mieux les voir rejoindre, dans des vues agricoles, leurs compatriotes si voisins du Nouveau-Brunswick et du comté de Bonaventure.

Là se trouvent dans l'intérieur, derrière les villages acadiens de la côte, d'immenses forêts et des terres fertiles,

qui assureraient à ces hommes laborieux et à leurs descendants, un long avenir de tranquille prospérité. L'immigration anglaise y est rare; ils y seraient appuyés sur de nombreux groupes de leurs compatriotes, et de telles émigrations ainsi dirigées avec ordre et méthode auraient pour résultat, en renforçant les Acadiens de ces contrées, d'y concentrer une forte portion de leur race pour y reformer plus vite une nouvelle Acadie. Nous soumettons en toute humilité et de bon cœur ces observations, faites de si loin et dans l'inexpérience du pays, à ceux des Acadiens qui songent à l'avenir de leur nationalité dispersée; nous les soumettons à leur appréciation, à leurs calculs et surtout à leur patriotisme.

Une seconde réflexion sur laquelle nous appelons également leur attention pour leur développement à venir, c'est la nécessité de répandre davantage parmi eux une instruction que le malheur des temps a rendue trop rare. Beaucoup, il est vrai, ont appris à lire et à écrire par les soins de leurs curés, mais là se borne toute leur science. Nous devons dire cependant qu'à Arichat, il y a une petite maison d'éducation, et que sous peu les excellents frères des écoles chrétiennes vont y ouvrir un pensionnat supérieur; nous aimons à penser qu'à Caraquette, qui est une petite ville aisée, il y a aussi quelques bons éléments d'éducation; mais malheureusement les nombreux Acadiens dispersés sur la côte du Nouveau-Brunswick, ceux de Madawaska et ceux de la Nouvelle-Écosse sont, assure-t-on, complétement dénués de ressources pour leur instruction.

Dans le comté de Bonaventure et aux îles Madeleine, le gouvernement du Canada a fait dans ces derniers temps, comme sur tout le reste de son territoire, de généreux efforts pour installer des écoles convenables, et il est à espé-

rer qu'elles y produiront d'heureux fruits ; mais en somme les Acadiens ont beaucoup souffert, sous ce rapport comme sous tout autre, de la suite de leurs désastres, et cette infériorité d'éducation les a placés généralement dans un état fâcheux de dépendance vis-à-vis de quelques spéculateurs et marchands anglais ou américains, qui se sont fixés au milieu d'eux pour les exploiter. Il est donc très-nécessaire qu'une instruction plus répandue vienne aider les plus intelligents d'entre eux, à s'élever à des professions libérales ou commerciales. Ils échapperaient ainsi à cette tutelle étrangère et oppressive, et verraient naître parmi eux des chefs et une direction raisonnée dans le réveil et le mouvement progressif de leur nationalité ; de là pourrait aussi résulter la multiplication bien désirable du nombre des prêtres sortis de leurs familles ; car en ce moment, m'a-t-on assuré, on ne compte encore que quatre prêtres acadiens, MM. Girouard, curé de l'île Madame ; Boudrot, à l'île Madeleine ; Poirié, dans l'île du Prince-Édouard et Babineau, curé de Bouctouche (Nouveau-Brunswick). On remarquera que ces quatre noms appartiennent aux familles acadiennes primitives de 1671.

Ce même souci de leur avenir et du maintien de leur ensemble nous conduit à émettre un troisième vœu, celui de voir se créer quelque lien commun qui, par la pensée, à défaut du voisinage matériel, resserre plus étroitement leur faisceau. Nous désirerions leur voir adopter un signe de ralliement qui pût rattacher leurs groupes épars, un moyen, qui leur fît savoir les uns aux autres tout ce qui existe des branches de leur famille ; comment elles vivent, heureuses ou malheureuses ; les liens étroits de leur parenté et de leurs traditions ; qui leur montrât ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils peuvent être un jour, et ce qu'ils doivent faire pour leur avenir ; nous voudrions voir

s'élever ainsi parmi eux le concert d'une action commune vers le but commun de la résurrection de leur nationalité.

L'homme en effet n'est point façonné pour l'immobilité : il faut qu'il recule ou qu'il avance ; s'il hésite il est naturellement entraîné en arrière. Il ne suffit donc point de s'être conservé avec tant d'énergie, il faut maintenant faire quelque chose de plus et progresser, sous peine de se voir périr. Voilà pourquoi il est nécessaire d'éveiller de nos jours un mouvement d'ensemble dans la nationalité acadienne en lui créant un avenir ; et cela est possible ; nous en avons pour gage le passé de leurs pères, passé plein d'honneur, qui les oblige aujourd'hui.

Il serait donc utile de créer pour eux un journal, qui relaterait tout les incidents, les travaux, les progrès, l'état de situation des divers groupes de la famille acadienne ; leur donnant par là un courage mutuel et une pieuse émulation, ce journal ne dût-il contenir qu'une petite feuille et ne paraître qu'une fois par mois, on y gagnerait dans les émigrations plus de méthode et de fruit ; on y trouverait les premiers éléments d'un secours et d'un appui mutuels, et une force bien ordonnée dans l'action commune vers le progrès général. On lirait ces pages dans les veillées, les anciens en commenteraient la lecture par leurs souvenirs, et mille récits revenant à leur mémoire ranimeraient l'ardeur de la jeunesse par les relations du courage et des malheurs de leurs aïeux ; c'est ainsi qu'au foyer domestique la tradition renaissante viendrait se joindre à l'enseignement du présent pour préparer le développement de l'avenir.

Mais nous désirerions surtout voir s'établir parmi les Acadiens quelque société analogue à celle de Saint-Jean-Baptiste au Canada ; ne serait-il pas utile et fructueux pour eux de se choisir un patron, qui serait le protecteur

de leur développement, l'emblème de leur union ; ils auraient comme les Canadiens leur fête nationale, jour d'allégresse où chaque homme sait que tous les cœurs sortis de la même race battent à l'unisson du sien ; douce harmonie de sentiments, d'autant plus précieuse pour les Acadiens, qu'ils sortent presque tous d'un petit nombre de familles qui se sont toutes alliées ensemble, et que réellement ils sont tous pour ainsi dire parents entre eux.

Pour réaliser de telles idées il faut, nous le savons, du temps, des sacrifices, et du dévouement, et il serait difficile sans aucun doute aux pauvres Acadiens de pouvoir suffire seuls à accomplir cette œuvre ; mais ne peut-il se trouver quelques âmes généreuses et dévouées parmi les Canadiens leurs voisins, pour venir en aide au salut et au progrès de ce peuple héroïque et abandonné ? Il y a bien aussi la France ! la France qui a de bien autres dettes vis-à-vis des Acadiens, dettes de mère patrie, de mère patrie ingrate et oublieuse ; mais que demander aujourd'hui à notre pauvre pays, tout riche et tout glorieux qu'il soit ? Engourdis de plus en plus dans un matérialisme égoïste, nous trouvons bien encore du patriotisme pour applaudir aux succès éclatants de la guerre ou à des entreprises retentissantes ; mais réclamer quelque appui modeste, obscur et utile, pour ces frères misérablement séparés de la famille principale, serait s'exposer sans aucun doute au sourire de la moquerie ou à un impitoyable dédain (10).

Le curé d'Arichat (cap Breton), M. l'abbé Girouard, en nous écrivant dernièrement, émettait un vœu bien humble et bien simple, et cependant nous ne l'enregistrons qu'en hésitant, tant nous savons combien la France et surtout l'administration ont aujourd'hui d'indifférence et de froideur de cœur. Ce bon prêtre demandait qu'on

fixât à Arichat, le ravitaillement des bateaux à vapeur français qui stationnent dans ces parages; ses raisons étaient à la fois d'un grand sens et d'un bon cœur : « Ces « navires, disait-il, vont aujourd'hui chercher la houille à « Sydney, au nord de l'île; pourquoi ne viendraient-ils « pas à Arichat, où sont aussi des mines de houille? elle « leur reviendrait au même prix, mais tandis qu'à Sydney « il n'y a que des Anglais, ils se trouveraient ici au milieu « d'une population française; s'il faut un vice-consul il ne « manquerait point ici de négociants acadiens capables « de remplir ce poste, qui s'en chargeraient volontiers, et « nous serions tous bien contents, n'ayant jamais eu le « bonheur de voir une frégate française dans Arichat. »

Ces motifs seraient excellents pour beaucoup d'esprits, mais de quel poids pèseraient-ils dans les bureaux d'un ministère? — Bonnes gens d'Arichat qui pensez à nous et nous regrettez, qui pense ici, hélas! aux pauvres Acadiens d'Arichat? — Nous confions cependant ce vœu aux feuilles légères du papier; on ne sait où peuvent voler ces confidentes fugitives de l'esprit, qui sur l'aile du hasard portent quelquefois la pensée des plus humbles jusque dans les palais des puissants du jour; puissent-elles rencontrer sur leur route quelque administrateur de bon vouloir et de bon cœur! Il en coûterait si peu à la France pour réjouir l'âme de ces braves gens, et la France a tant à réparer envers ces populations qu'elle a ruinées et sacrifiées autrefois.

Quoi qu'il en soit, il faut l'avouer, bien que cet aveu soit triste, pour les questions éloignées et dénuées de retentissement, on doit aujourd'hui faire peu de fond sur la France, même dans les moindres sujets. Mais les malheureux, dit le proverbe, sont toujours pitoyables aux malheureux, et les Canadiens, qui sortent eux-mêmes

d'une si longue lutte, ne peuvent rester froids et indifférents pour leurs voisins Acadiens, qui de tout temps ont été leurs frères et leurs amis. Ils sont intéressés d'ailleurs à voir la famille acadienne les fortifier en grandissant à côté d'eux ; il n'y a point de place si sûre que celle dont les avant-postes sont bien gardés. Pour eux, c'est donc un acte habile en même temps qu'une grande générosité de cœur que de venir en aide à cette race sœur et infortunée, qui a longtemps couvert leur frontière de son courage et de son dévouement.

Ce n'est point d'ailleurs une si grosse entreprise : il s'agirait de réunir quelques hommes qui s'appliqueraient à rechercher tous les moyens pratiques propres à relier entre eux les divers groupes des Acadiens, et à organiser leur développement intellectuel et matériel. Dans cette occurrence ne verrait-on pas en première ligne ceux des Canadiens qui descendent des réfugiés acadiens de 1755 ? On aurait alors à se mettre en relation avec les divers pays habités par les Acadiens ; on s'étudierait à chercher les lieux où il serait possible d'établir des médecins, des artisans, des marchands, qui entreraient dans leurs familles et ne les laisseraient plus à la merci de l'étranger ; on donnerait des instituteurs canadiens aux districts qui en sont réduits aux écoles anglaises ; combien de touristes partant des bords du Saint-Laurent pourraient diriger leurs excursions parmi eux ; ces contrées ne sont pas moins pittoresques que les États-Unis ou l'Europe, mais ce voyage serait plus émouvant que tout autre, aussi bien par le spectacle du présent que par les souvenirs qu'il évoquerait, et ce passage fréquent de quelques Français intelligents et dévoués au milieu d'elles, serait certainement d'un effet moral considérable sur ces populations isolées.

Il serait à propos aussi de leur faire parvenir des journaux canadiens, et mieux encore de créer spécialement un petit journal pour eux. Enfin il serait d'une grande utilité d'ouvrir une route vers le comté de Bonaventure et d'encourager même pécuniairement quelques-uns des émigrants qui chaque année partent du Saint-Laurent, à aller s'établir près des Acadiens, dont ils aideraient et fortifieraient le développement dans ce pays, et jusque dans le Nouveau-Brunswick. Ne pourrait-il se trouver aussi dans le clergé canadien, si dévoué, si actif, si intelligent, quelques âmes d'élite qui s'entremettraient dans cette œuvre pour la vivifier par leurs vertus et par les bénédictions du Seigneur? Ce clergé a été la pierre angulaire de la nationalité de son pays, et plus d'une fois déjà, il est venu en aide aux pauvres Acadiens; à lui mieux qu'à personne conviendrait de donner une utile et puissante direction aux efforts qui pourraient être tentés en leur faveur. C'est un sacrifice que nous réclamons ainsi sans doute, car on a peine à suffire aux besoins spirituels du Canada, mais c'est un de ces sacrifices intelligents et méritoires qui fructifient au centuple sur la terre comme au ciel.

Dans tout ceci il faut quelque argent peut-être, mais plus encore de sollicitude et de dévouement, car c'est déjà doubler la force d'un peuple délaissé, que de lui donner le sentiment certain d'une sollicitude active et sympathique qui veille autour de lui et qui appuie son progrès. Les Canadiens sont aujourd'hui libres, assurés chez eux de leur nationalité; ils possèdent des ressources considérables de savoir, d'aisance et de nombre; ils sont maintenant les tuteurs naturels de la famille française dispersée et abandonnée en Amérique; qu'ils sachent noblement en remplir les devoirs.

Rien de plus digne du vieux génie français, que d'ac-

cepter ce rôle chevaleresque et fraternel, et de couronner dignement leurs luttes patriotiques en se faisant les chefs de la famille française dans cette partie du monde. Ce sera donc un jour illustre pour l'histoire du Canada que celui où l'on verra ces frères aînés d'une race infortunée donner le signal de ce généreux réveil, assurer à jamais la nationalité des Acadiens, et les tenant par la main, elever devant le monde ces fils des martyrs glorieux et oubliés.

NOTES DE LA PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Note 1.

Nous serions presque tentés de demander excuse au lecteur pour cette digression philosophique, mais ces explications, tout ambitieuses qu'elles puissent paraître, ne sont elles-même qu'une humble supplique, réclamant l'indulgence pour nos recherches historiques.

La science en effet abonde tellement de nos jours en adeptes de haut parage, qui professent le plus grand dédain pour l'étude du détail, que nous avons cru nécessaire d'entrer dans une sorte de justification de nos travaux ; car on a honte en quelque sorte aujourd'hui de paraître obligé de remuer tant de détails pour avoir quelque chose à dire. Qui n'a pas rencontré quelquefois un de ces esprits prime-sautiers, qui avec une certaine promptitude d'intelligence et une grandeur apparente de pensée, saisissant sommairement un sujet, une théorie, ou même toute une science, dessinent ex abrupto *la large esquisse des grandes lignes de la science,* sur l'aperçu irréfléchi de quelques faits écourtés.

Ces esquisses, dont la fantaisie brillante éblouit la foule, outragent souvent, il est vrai, la vraie science et le bon sens ; mais ne les reprenez point de cette présomption, ils vous feraient la théorie de leur procédé, et ils appartiennent à une école philosophique. En effet ces penseurs improvisés, ces savants d'occasion, relèvent tous plus ou moins des systèmes panthéistes qui divinisent l'instinct, se méfient de la réflexion, dédaignent l'analyse et ne parlant jamais que de généralisation et de synthèses, entraînent l'humanité vers un absolu superficiel qui n'est que le chaos et la négation.

Les choses les plus excellentes mêmes à leur heure et à leur temps peuvent devenir pitoyables hors de leur saison et de leur raison d'être. La généralisation est un des plus puissants instruments que possède l'esprit de l'homme, lorsqu'elle se base sur la diversité même de ses connaissances et de ses pensées, pour les dominer et en faire un ensemble. Rien d'admirable et de fécond comme l'intelligence qui dirige de haut les séries variées de l'observation et du raisonnement vers le juste point où elles doivent se limiter mutuellement, afin d'en former avec un tact supérieur une conception nouvelle.

Mais observons bien que le plus important de ce travail n'est pas tant

d'émettre des idées que d'en déterminer la combinaison, et de fixer la juste limite que chacune doit imposer à l'autre. C'est là que se montre surtout la grandeur de l'intelligence, et c'est là le caractère essentiel du génie, car on ne saurait trop le répéter, il est plus difficile de trouver la mesure de l'idée que de créer l'idée elle-même.

L'inspiration d'ailleurs, la plupart du temps, nous appartient-elle ? Elle nous vient du dehors, on ne sait comment; par le spectacle des faits les plus indifférents en apparence, par un sentiment subit qui traverse l'âme, par la combinaison d'idées antérieures; c'est le fait de l'être extérieur, du *non moi*, c'est l'œuvre de Dieu; ce qui appartient à l'homme, c'est la formalité qu'il lui impose, par les relations dont sa réflexion l'entoure.

Nous comprenons donc toute l'excellence de la synthèse qui rassemble la variété des idées mûrement réfléchies et des connaissances laborieusement acquises. Mais que penser de la généralisation qui court les rues, fruit des fantaisies vulgaires, sinon qu'elle est aussi dangereuse en ses résultats que misérable en sa valeur.

Que sort-il de ces ébauches de la pensée ? Une science d'aperçus fondés sur des *à peu près*, incertaine dans sa base, flottante dans ses vues, contradictoire dans ses affirmations; et de là, dans la pensée du public un dédain croissant pour les œuvres de l'intelligence, où il ne voit plus qu'un inextricable chaos, d'où il appartient à chacun de faire sortir, comme d'un magasin de confection, un système tout fait à la guise de ses passions et de ses intérêts.

De toutes ces réflexions bien mûries, nous avons conclu que nous n'avions pas si grand tort de nous borner au rôle d'un collectionneur de faits, songeant qu'après tout sont très-rares les têtes capables de dominer les vastes ensembles du monde de l'esprit, et que mieux vaut se contenter à de simples travaux qui deviennent utiles, que de s'enfler outre mesure dans une emphase impuissante et trop souvent ridicule.

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent.

CHAPITRE II

Note 1.

Le premier soin de M. de Poutrincourt fut, le lendemain même de son arrivée, de mettre ses gens *en besogne au labourage et culture de la terre*, et dès l'année même il put vérifier les bonnes conditions dans lesquelles la terre américaine produisait les divers grains qu'il lui confia. Un avocat de Paris, nommé Marc l'Escarbot, s'était joint à cette troupe en manière de touriste, et il ne fut point sans être utile à la petite colonie par l'heureux entrain de sa gaieté et son esprit d'à-propos et de ressources. « Il se prenait à toutes choses, et « tout en s'appliquant à animer et à aider chacun au besoin dans son travail, « il ne se passait pas de jours qu'il n'inventât quelque singularité plaisante « qui tenait tout le monde en belle humeur et en courage pour bien faire. »

Il nous a laissé dans son histoire de la Nouvelle-France une relation fort détaillée et curieuse de l'année qu'il passa en Acadie, et il nous y ramène constamment à la question d'agriculture, qui paraît, chez M. de Poutrincourt, avoir dominé toutes les autres. Dès cette époque on discutait dans cet établissement la

question comparée des colonies agricoles et des colonies à mines précieuses, comme on pourrait le faire aujourd'hui.

« Revenons à notre labourage, dit l'Escarbot, car c'est là où il nous faut « rendre, c'est la première mine qu'il nous faut chercher, laquelle vaut mieux « que les trésors d'Atabalippa. »

Et ailleurs : « La plus belle mine que je sache, c'est du blé et du vin, avec « la nourriture du bétail ; qui a ceci il a de l'argent, et des mines nous n'en « avons point. »

M. de Poutrincourt avait donc bien certainement pour dessein principal, en se rendant en Acadie, de s'y établir avec tous les siens, en créant autour de lui un pays fertile et bien peuplé dont il eût été le seigneur. On doit ajouter qu'il paraît généralement que ce désir de se créer un fief agricole fut l'idée constante de tous les Français de cette époque qui cherchèrent à établir des colonies dans ces contrées. Nous la retrouvons à un haut degré chez Champlain, chez les fondateurs de Montréal, chez tous les premiers seigneurs du Canada, et les aventuriers même qui se partagèrent l'Acadie, ne semblent pas y être restés étrangers.

Note 2.

En général ceux qui succédèrent à M. de Poutrincourt en ce pays sont loin de pouvoir lui être comparés. Cependant nous devons remarquer parmi eux M. Denys, qui, tout en guerroyant comme les autres et en faisant la traite des pelleteries, tenta de louables efforts pour former un établissement agricole. Il avait trois forts : *Sainte-Anne* et *Saint-Pierre* dans l'île du Cap-Breton, et *Chedabouctou* (*Guisboroo*) sur la côte nord-est de l'Acadie ; c'est surtout autour du dernier qu'il avait installé des hommes et des cultures, et ce lieu n'a pas cessé d'être habité depuis lors.

On doit aussi distinguer dans cette période, M. de Razilly, homme éminemment recommandable, et M. d'Aulnay de Charnisay, qui appartenait à une famille des plus honorables ; l'un et l'autre, tout en étant seigneurs de Port-Royal, avaient une commission royale qui en faisait en quelque sorte les lieutenants du roi en Acadie, tandis que les autres seigneurs n'agissaient qu'à titre de particuliers.

On peut voir dans Charlevoix, tome Ier, livre IX, page 408 et suivantes, les incidents désordonnés et parfois burlesques de toutes les petites guerres qui désolèrent alors l'Acadie. Mais on y trouvera aussi combien, à diverses reprises, on amena de convois et d'immigrants en Acadie. Jamais certes la France n'y envoya autant de monde que durant cette époque de misère et de troubles. Si on eût apporté un pareil empressement à y conduire des colons, lorsque se développaient sans fracas, mais dans une honnête aisance, les colonies des Mines, nul doute que l'Acadie n'eût atteint promptement une grande importance.

Note 3.

On trouve sans doute plusieurs exemples de Canadiens ayant épousé des squaws, non-seulement dans les territoires de l'ouest, mais dans le Canada même, surtout aux premiers temps de la colonie ; mais chez les Acadiens, vu la proportion de leur petit nombre, ils sont bien plus fréquents et ont dû par conséquent exercer beaucoup plus d'influence sur la race entière.

Dans le recensement de 1671, nous trouvons un Pierre Martin marié à une squaw ; et en 1686, Saint-Castin et un de ses hommes ; Enaud seigneur de Népisigny ; un autre Martin demeurant à la Hève. Ainsi en deux recensements, sur une population de 60 à 70 familles, nous voyons cinq mariages avec des femmes sauvages. Mais de 1606 à 1671, quand la population se

recrutait d'aventuriers, venant d'habitude seuls et sans famille, quand les femmes européennes étaient par conséquent bien plus rares que les hommes, combien dut-il y avoir d'unions de cette espèce! et en effet une tradition constante chez tous ceux qui se sont occupés de leur histoire a attribué en partie à ces fréquentes unions l'étroite amitié qui a toujours régné, sans jamais s'altérer, entre les Acadiens et leurs voisins Micmacs et Abénakis (Charlevoix, Halliburton, Hildreth, etc.). Comme les familles originaires des Acadiens ont été peu nombreuses, on peut donc affirmer que, par suite des mariages subséquents, il est peu de familles acadiennes qui n'ait quelques gouttes de sang indien dans les veines. Ils représentent ainsi sur la terre d'Amérique deux nobles races, l'une et l'autre dispersées, l'une et l'autre spoliées; mais tandis que la race indienne s'éteint, les Acadiens commencent à croître en nombre et en richesse, et peut-être leur est-il réservé de faire dignement un jour figurer aux yeux du monde le double titre de noblesse dont ils sont les gardiens.

Note 3 *bis*.

Pour les aventures du baron de Saint-Castin et de son fils, on peut consulter : *Histoire de la Nouvelle-Ecosse* (la Fargue), Hildreth, toutes les chroniques de la Nouvelle-Angleterre, et surtout les *Documents de Paris*, pages 853, 858, 910, 1026, etc.; lire aussi l'*Histoire de Garnault*, tome II.

Note 4.

Recensement nominal de l'Acadie, envoyé en 1671, par M. de Grandfontaine et déposé aux archives du ministère des colonies à Paris (ci-devant au ministère de la marine).

Les numéros qui suivent les noms indiquent l'âge de chacun, b. c. veut dire *bêtes à cornes;* br., *brebis;* ar. v., *arpents de terre en valeur;* les chiffres qui suivent ces divers signes indiquent la quantité de chaque objet.

A PORT-ROYAL.

Jacob Bourgeois, chirurgien, 50; femme, Jeanne Trahan; enfants : Jeanne, 27, Charles, 25, Germain, 21, Marie, 19, Guillaume, 16, Marguerite, 13, François, 12, Anne, 10, Marie, 7, Jeanne, 4; b. c., 33, br. 24, ar, v. 5

Jean Gaudet, 96; femme, Nicolle Colleson; enfants : Jean, 28; b. c. 6, br. 3, ar. v., 3.

Denis Gaudet, 46; femme, Martine Gauthier; enfants : Anne, 25, Marie, 21, Pierre, 20, Pierre, 17, Marie, 14; b. c., 9, br., 13, ar. v, 6.

Roger Kuessy, 25; femme, Marie Poirié; enfant : Marie, 2; b. c. 3, br. 2.

Michel de Forêt 33; femme, Marie Hébert; enfants : Michel, 4, Pierre 2, René, 1; b. c., 12, br., 2, ar. v. 2.

Veuve Etienne Hébert, 38; enfants : Marie, 20, Marguerite, 19, Emmanuel 18, Etienne, 17, Jean, 13, Françoise, 10, Catherine, 9, Martin, 6, Michel, 5, Antoine, 1; b. c., 4, br., 5, ar. v., 3.

Antoine Babin, 45; femme, Marie Mercié; enfants : Marie, 9, Charles, 7, Vincent, 5, Jeanne, 3, Marguerite, 1; b. c. 6, br., 8, ar. v. 2.

Olivier Daigre, 28; femme, Marie Gaudet; enfants : Jean, 4, Jacques, 2, Bernard, 1; b. c., 6, br., 6, ar. v., 2.

Antoine Hébert, tonnelier 50; femme, Geneviève Lefranc; Jean, 22, Jean, 18, Catherine, 15; b. c., 18, br., 7, ar. v., 6.

Jean Blanchard, 60; femme, Radegonde Lambert; enfants : Martin, 24, Madeleine, 28, Anne, 26, Guillaume, 21, Bernard, 18, Marie, 15; b. c. 12, br. 9, ar. v., 5.

Veuve François Aucoin, 26; enfants : Anne, 12, Marie, 9, Jérôme, 7, Huguette, 5, François, 2; b. c., 6, br., 3, ar. v., 6.

Michel Dupeux, 37; femme, Marie Gauterot; enfants : Marie, 14, Martin, 6, Jeanne, 4, Pierre, 3; b. c., 5, br., 1, ar. v., 6.

Claude Terriau, 34; femme, Marie Gauterot; enfants : Germain, 9, Marie, 6, Marguerite, 4, Jean, 1; b. c., 13, br., 3, ar. v., 6.

Germain Terriau, 25; femme, Andrée Brun; enfants : Germain, 2; b. c., 5, br., 2, ar. v., 2.

Jean Terriau, 70; femme, Perrine Bèau; enfants : Claude, 34, Jean, 32, Bonaventure, 30, Germain, 25, Jeanne, 27, Catherine, 21, Pierre, 16; b. c., 6, br., 1, ar. v., 5.

François Scavoye, 50; femme, Catherine Lejeune; enfants : Françoise, 18, Germain, 17, Marie, 14, Jeanne, 13, Catherine, 9, François, 8, Barnabé, 6, Andrée, 4, Marie, 2; b. c., 4, ar. v., 6.

Jehan Corperon, 25; femme, Françoise Scavoie; enfant : une fille de six semaines : b. c., 1, br., 1.

Pierre Martin, 70; femme, Catherine Vigneau; enfants : Pierre, 45 Marie, 35, Marguerite, 32, André, 30, Mathieu, 35; b. c., 7, br., 8, ar. v., 2.

François Pélerin, 35; femme, Andrée Martin; enfants : Huguette, 5, Marie, 2 et un petit enfant de quelques jours; br., 1, ar. v., 1.

Pierre Morin, 37; enfants : Pierre, 9, Louis, 7, Antoine, 5, Marie, 3, Anne, 10 mois; b. c., 3, br., 4, ar. v., 1.

Mathieu Martin, 35; (non marié et tisserand); b. c., 4, br., 3.

Vincent Brun, 60; femme, Renée Brode; enfants : Madeleine, 25, Andrée, 24, François, 18, Bastien, 15, Marie, 12; b. c., 10, br., 4, ar. v., 5.

François Gauterot, 58; femme, Edmée Lejeune; enfants : Marie, 35, Charles, 34, Marie, 24, René, 19, Marguerite, 16, Jean, 23, François, 19, Claude, 12, Charles, 10, Jeanne, 7, Germain, 3; b. c., 16, br., 6, ar. v., 6.

Guillaume Trahan, maréchal, 60; femme, Madeleine Brun; enfants : Guillaume, 4, Jehan-Charles, 3, Alexandre, 1; b. c., 8, br., 10, ar. v., 5.

Pierre Sire, armurier, 27; femme, Marie Bourgeois; enfant : Jean, 3 mois; b. c., 11, br., 6.

Pierre Thibeaudeau, 40; femme, Jeanne Terriau; enfants : Pierre 1, et cinq filles, b. c., 12, br., 11, ar. v., 7.

Claude Petit pas, 45; femme, Catherine Bugard; enfants : Bernard, 12 Claude, 8, Jean, 7, Jacques, 5, et 3 filles; b. c., 26, br., 11, ar. v., 30.

Bernard Bourc, 23; femme, Françoise Brun; enfant : 1 fille; b. c., 6, br., 2.

Bonaventure Tériau, 27; femme, Jeanne Boudrot; enfant : 1 fille; b. c., 6, br., 6, ar. v., 2.

Michel Boudrot, 71; femme, Michelle Aucoin; enfants : François, 29, Charles, 22, Jean, 16, Abraham, 14, Olivier, 10, Claude, 8, François, 5, 4 filles; b. c., 5, br., 12, ar. v., 8.

Pierre Guillebaut, 32; femme, Catherine Tériau; enfants : 1 fille; b. c., 6, br., 5, ar. v., 15.

Jean Labathe, 33; femme, Renée Gautherot; b. c., 26, br., 15, ar. v. 15.

Martin Blanchart, 24; femme, Françoise Leblond; b. c., 5, br., 2, ar. v., 15.

Jean Bourc, 25; femme, Marguerite Martin; enfants : 2 filles; b. c., 3, br., 5, ar. v., 15.

Antoine Bourc, 62; femme, Antoinette Landry; enfants : François, 27, Jean, 24, Bernard, 22, Martin, 21, Abraham, 9, et 6 filles; b. c., 12, br., 8, ar. v., 4.

Laurent Grangé, 34: femme, Marie Landry; enfants : Pierre, 9 mois, et une fille; b. c., 5, br., 6, ar. v., 4.

Perrine Landry, veuve de Jacques Joffriau, 60.

Pierre Doucet, maçon, 50; femme, Henriette Peltret; enfants : Toussaint, 8, Jean, 6, Pierre, 4, et 2 filles; b. c., 7, br., 6, ar. v., 4.

François Bourc, 28; femme, Marguerite Boudrot; enfants : Michel, 5 et 1 fille; b. c., 15, br., 5, ar. v., 5.

Gerthain Doucet, 30; femme, Marie Landry; enfants : Charles, 6, Bernard, 4, Laurent, 3; b. c., 11, br., 7, ar. v., 8.

François Girouard, 50; femme, Jeanne Aucoin; enfants : Jacob, 22, Germain, 14, et 3 filles; b. c., 16, br., 12, ar. v., 8.

Jacques Belou, tonnelier, 30; femme, Marie Girouard; enfant : 1 fille; b. c., 7, br. 1.

Jacob Girouard, 23; femme, Marguerite Gauterot; enfant : Alexandre; b. c., 7, br., 3.

Pierre Vincent, 40; femme, Anne Gaudet; enfants : Thomas, 6, Michel, 3, Pierre, 2, et une fille; b. c., 18, br., 9, ar. v., 16.

Pierre Martin, 40; femme, Anne Oxihnoroudh; enfants : Pierre, 10, René, 8, André, 5, Jacques, 2; b. c., 11, br., 6, ar. v., 8.

Vincent Brot, 40; femme, Marie Bour; enfants : Antoine, 5, Pierre, 1, et 2 filles; b. c., 9, br., 7, ar. v., 4.

Daniel Leblanc, 45; femme, Françoise Gaudet; enfants : Jacques, 20, Etienne, 15, René, 14, André, 12, Antoine, 9, Pierre, 7 et 1 fille; b. c., 17, br., 26, ar. v., 10.

Michel Poirié, 20; b. c., 2.

Barbe Baiols, veuve de Savinien de Courpon; 8 enfants en France, et 2 filles mariées en ce pays; b. c., 1, br., 5.

Antoine Gougeon, 45; femme, Jeanne Chebrat; enfant : 1 fille; b. c., 20, br., 17, ar. v., 10.

Pierre Commeaux, tonnelier, 75; femme, Rose Bayols; enfants : Etienne, 21, Pierre, 18, Jean, 14, Pierre, 13, Antoine, 10, Jean, 6, et 3 filles; b. c., 16, br., 22, ar. v., 6.

Jean Pitre, taillandier, 35; femme, Marie Bayols; enfants : Claude 9 mois et 2 filles; b. c., 1.

Etienne Commeaux, 21; femme, Marie Lefebvre; enfant : 1 fille; b. c., 7, br., 7.

Charles Bourgeois, 25; femme, Anne Dugast; enfant : 1 fille; b. c., 12, br., 7, ar., v. 2.

Barnabé Martin, 35; femme, Jeanne Pelletrat; enfants : René, 8 mois, et 1 fille; b. c., 3, br., 2, ar. v., 2 1/2.

Clément Bertrand, charpentier, 50; femme, Huguette Lambelot; b. c., 10, br., 6, ar. v., 6.

Antoine Bellineau, 50; femme, Andrée Guion; enfants : Jean, 19, et 1 fille; b. c., 11, br., 8.

René Landry, 53; femme, Perrine Bour; enfants : Pierre, 13, Claude, 8, et 5 filles; b. c., 10, br., 6, ar. v., 12.

Thomas Cormié, charpentier, 35; femme, Madeleine Girouard; enfant : 1 fille; b. c., 7, br., 7, ar. v., 6.

René Rimbaut, 55; femme, Anne-Marie; enfants : Philippe, 16, François, 15, et 3 filles; b. c., 12, br., 9, ar. v., 12.

Abraham Dugast, armurier, 55; femme, ...Doucet; enfants : Claude, 19, Martin, 15, Abraham, 10, et 5 filles; b. c., 19, br., 3, ar. v., 16.

Michel Richard, 41; femme, Madeleine Blanchart; enfants : René, 14, Pierre 10, Martin, 6, Alexandre, 3, et 3 filles; b. c., 15, br., 14, ar. v., 14.

Charles Melanson, 28; femme, Marie Dugast; enfants : 4 filles; b. c., 40, br., 6, ar. v., 20.

Pierre Melanson, tailleur, a refusé de répondre.

Etienne Robichaut a dit à sa femme, qu'il ne voulait pas donner le compte de ses bestiaux et de ses terres.

Pierre Lanaux ou Lanoue, tonnelier, a fait répondre qu'il se portait bien et qu'il ne voulait pas donner son âge.

A L'HABITATION DE POBONCOM PRÈS LES ILES TOUSQUET.

Philippe Mius, écuyer, sieur de Landremont ou de Dantremont, 62; femme, Madeleine Elie; enfants : Abraham, 13, Philippe, 11, un autre de 17, et 2 filles; b. c., 26, br., 25, ar. v., 6.

A L'HABITATION DU CAP NEGRE.

Armand Lalloue, écuyer, sieur de... 58; femme Elisabeth Nicolas enfants Jacques, 24, Armand, 14, Arnault, 12, et 2 filles; ar. v., 1.

RIVIÈRE AUX ROCHELOIS.

Guillaume Poulèt, sa femme et un enfant; ar. v., 2.
(Le tout dressé par Laurent Molin, religieux cordelier.)

Ce recensement nous indique d'une manière assez claire que cette population, toute minime qu'elle est, est d'implantation déjà ancienne dans le pays; cela se voit aux nombreuses et anciennes alliances que ces familles ont contractées entre elles. Ainsi Michel Boudrot et François Girouard, ont chacun épousé une fille des Aucoin, et cela depuis 25 ou 30 ans, puisqu'ils ont eux-mêmes des enfants de mariés; plusieurs de ces familles sont déjà dédoublées en plusieurs branches, comme les Bourc, les Martin ou les Tériau; il est donc évident que plusieurs en sont déjà à leur deuxième et troisième génération dans le pays et datent sinon des émigrants amenés par M. de Poutrincourt, au moins de ceux qui survinrent après la prise de Port-Royal par Argall; quant aux Hébert, que nous avions cru descendre de Hébert, mentionné par Marc l'Escarbot; M. Margry, à la science duquel on ne peut trop avoir recours en ces circonstances, nous a donné des preuves à peu près positives que cet Hébert suivit la fortune de Champlain, et fut le même qui s'établit à Québec et devint seigneur de l'Epinay; de sorte que les Hébert de l'Acadie y seraient d'une immigration postérieure.

Tous les individus dont nous n'avons pas porté la profession, sont qualifiés de laboureurs; mais c'étaient, on le voit à la quantité de leurs terres et de leurs bestiaux, de petits laboureurs. Pour la discussion de leur filiation ultérieure voir la note du chapitre VII.

Note 5.

« M. Colbert, qui avait fort à cœur d'établir un chemin entre Québec et le « Port-Royal, envoya M. Patoulet, commissaire de la marine, en Acadie, avec « ordre d'en visiter tous les ports et de lui en rendre un compte exact. La « visite fut faite avec tout le soin possible, mais le chemin ne se fit pas, et « l'Acadie est toujours demeurée depuis dans le même état de langueur, d'où « il paraissait qu'on était résolu de la tirer. Les pêcheries y eut enrichi la « Nouvelle-Angleterre, et cela dans le temps où l'on demandait en France de « quelle utilité pouvait être cette province? Ce n'était pourtant là que la « moindre partie des avantages qu'elle pouvait procurer au royaume. »
(Charlevoix, t. I, liv. IX.)

CHAPITRE III

Note 1.

Nous ne possédons aucun détail sur le recensement de 1679. Ce n'est que par une note jointe à un recensement du Canada, que nous savons qu'il y avait à cette époque 515 âmes en Acadie.

(Voir la lettre de M. Duchesneau, du 10 nov. 1679. *Doc. de Paris.*)

Note 2.

Le recensement de 1686, dressé par ordre de M. de Meulles, et nominal, porte : à Port-Royal, 592 habitants en 95 familles ; — au cap de Sable, 15 habitants en 4 familles ; — à la Hève, 19 habitants en 8 familles ; — aux Mines, 57 en 10 familles ; — à la rivière Saint-Jean, 16 en 9 familles ; — à Beau-Bassin ou Chignitou, 127 en 19 familles ; — à Miramichy, 5 à 6 habitants ; — à Chedabouctou, 20 habitants ; — à Nepisiguy, 5 habitants ; — à l'île Percée, 26 en 5 familles. — Plus un certain nombre de valets et d'engagés qui ne sont pas portés nominalement. — Ce dénombrement contient 155 familles, dont 48 seulement proviennent d'émigrants venus depuis 1671. Nous pouvons donc en conclure que ce fut à partir de 1686 qu'il ne vint presque plus d'immigrants français en Acadie, car en 1707 nous ne trouvons que 59 noms étrangers au recensement de 1671, d'où il suit que de 1686 à 1707 il ne serait guère venu qu'une dizaine d'immigrants.

Parmi les seigneurs mentionnés dans ce recensement, on remarquera le sieur Jacques *Mius Dantremont* et seigneur de Poboncom. Il avait épousé une fille de Latour, du cap de Sable, dont il était voisin, et il est compris dans les habitants de cette localité, qui presque tous du reste appartenaient à la famille de Latour.

La descendance des Mius Dantremont s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Acadie, et demeurait encore en 1830 sur les anciennes terres de ses ancêtres ; car Halliburton nous apprend que le principal acadien d'Eel-Brook était alors un nommé Dantremont, descendant des anciens barons de Latour. (Poboncom est situé vis-à-vis des îles Tousquet et tout près d'Eel-Brook.) Nous pensons que ces Mius auraient bien pu être originaires de Bretagne, car le frère de Jacques Mius est ainsi désigné : *Abraham Mius*, dit *Plemarch ;* or Plemarch est un nom tout-à-fait breton, qui veut même dire, ce nous semble, *le village du cheval.*

Note 3.

« M. de Brouillant, ne pouvant espérer de secours du dehors, fit alliance « avec les corsaires, qui firent de la Hève leur lieu de refuge. »

(Garnault, t. II, p. 214.)

« M. de Subercasse n'avait pu trouver d'autre moyen, pour se maintenir à « Port-Royal, que de s'allier avec les flibustiers, qui éloignaient l'ennemi par « leurs courses et entretenaient l'abondance dans la ville. »

(Garnault, t. II, p. 233.)

Pour les siéges de Port-Royal voir : *Documents de Paris* et l'*Histoire* de Garnault.

Note 4.

Etat général des recensements de l'Acadie existant aux archives du ministère des colonies.

Recensement nominal de Port-Royal, sans date, 92 âmes.

1671. Acadie totale, cens nominal	394	habitants.
1679. — — mention trouvée sur un cens canadien	515	—
1683. — — id. id.	600	—
1686. — — cens nominal	885	—
1689. — —	803	—
Sans date, —	854	—
1693. Acadie totale, cens nominal	1,068	—
Sans date, Port-Royal, seul	503	—
1698. Port-Royal et Beau-Bassin, cens nominal	753	—
1701. Port-Royal, Beau-Bassin et les Mines, cens nominal.	1,134	—
1703. Toute la presqu'île, cens nominal	1,300	env.
1707. Port-Royal, les Mines et Beau-Bassin, cens nominal.	1,484	—
Sans date, Beau-Bassin seul	200	—
1714. — — cens nominal	352	—
1731. Recensement de paroisse; Mines, Beau-Bassin et Port-Royal	696	familles.

(Extrait des archives de l'église du Canada, déposées au ministère des colonies.)

1737. Port-Royal, les Mines et Beau-Bassin..... 7,598 habit.

La différence entre 1686 et 1689 provient surtout de Port-Royal, qui comptait en 1686 592 habitants, et seulement 461 en 1689. Cette grande diminution, dans le seul lieu de l'Acadie où s'entretint un peu de commerce extérieur, doit être attribuée à la guerre qui éclata précisément à la fin de 1788 entre la France et l'Angleterre.

Le recensement de 1693, qui est nominal, indique : à Port-Royal 500 habitants; aux Mines, 307, dont 71 en état de porter les armes; à Beau-Bassin, 119, dont 32 en état de porter les armes; au cap Sable, 32, presque tous appartenant à la famille de la Tour; au Port-Razoir, 12; à la Hève, 7; à la rivière Saint-Jean, 21; à Pesmaquadie, 7; à Pentagoët, 20; c'était là qu'était Saint-Castin, qui avait alors sept enfants.

Le recensement de 1703, accuse à Port-Royal 485 habitants; aux Mines, 427; à Cobeguit, 87; à Beau-Bassin, 245; total, 1,244. Plus, il indique 10 à 12 familles sur la côte de l'est. Cet état est également nominal.

Enfin nous trouvons en 1707, par un cens également nominal, à Port-Royal, 554 âmes; aux Mines, 577; à Cobeguit, 82; à Beau-Bassin, 271; total, 1,484. Le recensement ne fait cette fois aucune mention des localités dispersés sur les autres côtes.

A propos de ces deux derniers recensements, nous ferons observer que Cobeguit était compris dans le district des Mines, et était un démembrement de cette colonie. C'est aux Mines surtout, on le voit, que se concentre l'accroissement; Port-Royal subit un mouvement de va-et-vient, suite des crises militaires, et nous montrerons, note 2 du chapitre VII, qu'il s'opérait une émigration constante de Port-Royal aux colonies du fond de la baie.

Note 5.

En 1671 l'Acadie entière contenait 394 habitants de race française; en 1707 nous en trouvons 1,484, il ne s'en fallait donc que de 72 âmes que la population eût été quadruplée. Maintenant dans quelle proportion entraient dans cette augmentation, d'une part l'accroissement naturel de la population, d'autre part le peu d'immigration qui pût venir de France.

Cette question est facile à résoudre : le cens de 1707 étant nominal, nous y

avons aisément vérifié le nombre des familles provenant des habitants originaires, portés au cens de 1671 ; elles y sont au nombre de 194, tandis qu'il n'y en a que 59 qui soient d'importation postérieure à 1671. La souche acadienne primitive entrait donc en 1707 pour un peu plus des trois quarts dans la composition de la population totale, c'est-à-dire environ pour 1,150 âmes ; mais si l'on tient compte des pertes que subit la population : lors de la prise de Port-Royal, en 1690, par les Anglais ; lors de l'incursion de ceux-ci à Beau-Bassin, en 1696, et enfin dans toutes les expéditions et courses qui eurent lieu pendant cette guerre, il sera facile de se convaincre que l'accroissement naturel de la population, affranchi de ces accidents et abandonné à son propre cours eût aisément atteint 1,500 âmes, en outre des immigrants survenus durant cette période.

C'est sur ce calcul et ces observations que nous nous sommes basés pour établir que la population se quadruplait naturellement en trente-six ans ; dans ces termes, la puissance de progression est de 4 pour 100 par an, et la suite du développement des Acadiens montre que cette évaluation est en effet conforme à la réalité des faits.

En terminant cette note, nous ferons remarquer combien ces documents démontrent la nullité de l'immigration française, puisqu'en trente-six ans elle n'avait amené que 59 familles nouvelles ; encore plusieurs de ces familles n'étaient-elles qu'un dédoublement de la même, de sorte qu'on ne devait guère à l'immigration plus de 40 familles, c'est-à-dire une environ par année.

Note 6.

ARCHIVES DE L'ÉGLISE DU CANADA DE 1731 A 1766.

État de l'Acadie pour le gouvernement ecclésiastique, le 28 novembre 1731.

La paroisse des Mines comprend la Grande-Prairie ou Grande-Prée et la rivière du Canard ; il y a en ces deux endroits 168 familles, nombreuses et aisées.

La paroisse de Beau-Bassin est éloignée de 25 lieues de la Grande-Prée, elle a 150 familles, moins aisées que les précédentes.

Cobeguit à 15 lieues de Beau-Bassin, et à 18 de la Grande-Prée, 68 familles.

Pigiguit, à 5 lieues de la Grande-Prée et à 20 lieues de Beau-Bassin, a 130 familles peu aisées.

Port-Royal, où est garnison anglaise, 160 familles pauvres. Il y a besoin d'avoir constamment six prêtres séculiers dans ce pays.

(Extrait des archives du ministère des colonies.)

La somme de ces paroisses donne 696 familles ; pour arriver de là à établir le nombre des individus, nous avons multiplié ce chiffre par 7, ce qui donne un nombre de 4,872, que nous portons à 6,000, pour tenir compte des endroits non mentionnés et autres omissions.

Ordinairement, on n'évalue les familles, dans les statistiques, qu'à raison de 5 ou 6 individus, mais ici la réputation constante des Acadiens pour leurs nombreuses familles et l'examen des recensements nominaux précédents, nous ont engagé à porter la composition de chaque famille à sept individus.

Note 7.

Le recensement de 1737, exécuté sans doute clandestinement par les soins du gouvernement français, puisque alors le pays était sous la juridiction anglaise, présente les résultats suivants :

Port-Royal, 1,046 âmes ; Pigiguit, 1,623 ; rivière aux Canards, 2,113 ; Beau-Bassin, 1,816 ; total, 7,598 habitants.

Pigiguit et la rivière aux Canards forment le district des Mines.

Ce recensement de 1737, est le dernier travail régulier d'ensemble que possè-

dans les archives françaises sur les Acadiens, on trouve ensuite des travaux qui ont plus ou moins de prix, comme le mémoire de l'abbé de l'Ile-Dieu, en 1755, ou les relevés nominaux des réfugiés de Shediak, en 1752; mais les uns manquent de précision, tandis que les autres n'ont trait qu'à une portion déterminée des Acadiens. — Ce fut pendant cette longue paix de 1713 à 1748 que les Acadiens accomplirent leur grand développement et firent leurs beaux travaux de dessèchement et de cultures.

Note 8.

Nous avons déjà vu combien avant le recensement de 1707 était minime l'immigration française; lors donc que trois ans après l'Acadie tomba aux mains des Anglais, et que les navires de pêche et de commerce que la France envoyait chaque année dans la baie de Fundy cessèrent complétement leur apparition dans ces contrées, elle dut tomber à peu près à néant. Pour en acquérir la preuve, nous ne pouvions point renouveler le travail de comparaison que nous avions exécuté entre le recensement de 1671 et celui de 1707, car le dénombrement de 1737 n'est pas nominal, mais nous avons trouvé 15 ans plus tard, en 1752, un état nominal des Acadiens émigrés de tous les cantons du pays et réfugiés à Shediak, et là nous avons pu rechercher comme sur un spécimen de la population, quelle proportion de noms nouveaux et de familles nouvelles s'y présentait depuis 1707. Or il y avait alors à Shediak 468 familles, habitants ou réfugiés, parmi elles nous ne trouvons que 66 noms nouveaux, c'est-à-dire que les immigrants n'auraient même pas influé d'un septième sur la population totale, proportion bien moins forte encore que celle de 1671 à 1707. Le simple raisonnement donnait déjà à penser que depuis la cession de l'Acadie à l'Angleterre, en 1713, l'immigration française déjà si faible avait dû devenir à peu près nulle; mais nous voyons ici que les faits viennent entièrement à l'appui du raisonnement.

Note 9.

La solde de 1,313 hommes avec leurs officiers coûta en 1691, au Canada, 218,072 livres (*Doc. de Paris*, rapport du 17 février 1692). Chaque homme revenait donc l'un dans l'autre à 166 livres.

Cette évaluation est confirmée par une lettre de M. de Frontenac, du 2 novembre 1672 (*Doc. de Paris*, p. 92).

« ..... Les soldats, dit-il, ne reviendront pas plus cher ici qu'en France, « et je puis garantir qu'on les tiendra bien munis de toutes choses à raison « de six sols de France par jour, sans qu'il soit besoin de faire venir que les « étoffes et les équipements, qui seraient du reste retenus sur la paye. »

Or, à raison de 6 sols par jour, un soldat revenait à 109 liv. 50 d. pour l'année, et si maintenant l'on tient compte, pour composer la moyenne de la paye, des officiers, frais généraux, etc., il peut se faire en effet que l'on atteigne le chiffre de 166 livres par homme pour l'ensemble d'une troupe.

Quant aux émigrants, nous savons par une délibération des négociants de la Rochelle, de 1717, qu'ils se chargeaient du transport moyennant 50 livres par tête. (Note sur les engagés, dans la IIe partie).

Si nous calculons donc 500 hommes de garnison à 170 livres par tête, nous aurons pour l'année..... 85,000 liv.

L'envoi de 30 familles d'émigrants par an, à raison de 4 personnes par familles, eût coûté..... 6,000

Et en supposant qu'on eût donné en outre à chaque famille, en outillage, rations et avances de diverse nature, 300 livres (on ne donnait au Canada qu'un cadeau de 50 livres en les mariant aux filles que l'on y envoyait), cela eût demandé en outre. 9,000

Enfin en ajoutant pour faux frais, munitions et travaux divers 15,000

Nous aurons alors pour le total de la dépense..... 115,000 liv.

Mais comme on y entretenait déjà une petite garnison de 30 à 40 hommes, ce n'eût guère été en réalité que 100,000 livres qu'il eût été nécessaire d'affecter à l'Acadie. Telle était la minime dépense qui eût suffi pour assurer la défense et le peuplement de ce pays ; dépense que ses revenus eussent bientôt couverte, par le seul effet du développement de sa richesse entre les mains d'un gouvernement intelligent.

Quant aux fortifications de Louisbourg, on peut consulter sur ce qu'elles ont coûté l'*Histoire du Canada*, de Garnault, liv. VI, chap. II et III, et liv. VIII, chap. II, puis encore l'ouvrage fort curieux qu'a écrit sur le Canada M. Dussieux, professeur de l'école de Saint-Cyr.

CHAPITRE IV.

Note 1.

Avec un faux semblant de grandeur qui ne couvrait que la fatuité légère et imprévoyante des courtisans de cette époque, M. de Saint-Séverin déclara, au nom de Louis XV, qu'il venait faire la paix, non en marchand, mais en roi ; puis, quand il s'agit des colonies d'Amérique, on énonça en termes vagues « que l'Acadie appartiendrait à l'Angleterre dans les mêmes limites où elle « la possédait avant la guerre, » sachant très-bien dès lors que ces limites étaient un sujet de contestation, puisqu'il fut stipulé en même temps qu'elles seraient réglées par des commissaires spéciaux. Or cette difficulté, que les diplomates français dans leur ignorance avaient crue un point sans importance, propre à être réglé après coup, comme une formalité secondaire, était si considérable, que les Anglais prétendaient, d'une part, que les limites de l'Acadie étaient le rivage sud du fleuve Saint-Laurent ; tandis que les Français, d'autre part, affirmaient que l'Acadie ne renfermait même pas toute la presqu'île de la Nouvelle-Écosse, mais se limitait par une ligne qui, partant du cap Sainte-Marie, se dirigeait sur le cap Canseau, en la divisant par la moitié. Par suite ils considéraient toute la portion du continent, au sud du Saint-Laurent, jusqu'à la rivière Penobscot, dans l'Etat du Maine, et jusqu'au sud du lac Champlain, comme faisant partie du Canada. Il ne s'agissait donc de rien moins, entre les deux nations, que du Nouveau-Brunswick tout entier, de la moitié de l'Etat du Maine, des Etats du New-Hampshire et de Vermont, de la moitié de l'Etat de New-York, et même de la partie sud du Canada, c'est-à-dire d'une grande partie de la portion même du territoire actuellement habité et colonisé par les Français. Voilà ce que les négociateurs français avaient considéré comme un mince litige, tandis que la cour d'Angleterre, qui avait une arrière-pensée, s'était volontiers prêtée à en dissimuler la gravité. Il fut impossible, bien entendu, d'accorder des prétentions si contraires, et ce furent elles précisément qui, six ans après, déterminèrent la guerre où nous perdîmes presque toutes nos colonies.

Quand on déclarait avec tant d'emphase que l'on voulait traiter *non en marchand mais en roi*, le fait est que l'on cédait aux instances pressantes de madame de Pompadour, qui, inquiète de voir les incidents de la guerre tenir Louis XV éloigné de son influence, voulait la paix à tout prix.

(Voir l'étude de M. de Carné, *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1859.)

C'est ainsi que se font les grands mots avec lesquels les princes couvrent leurs petitesses et même leurs fautes.

Note 2.

Voir Garnault, liv. VI, chap. III, *Des habitants de l'Acadie travaillés par les intrigues des Français*, et aussi liv. VIII, chap. III. *De l'émigration des*

Acadiens. — Voir aussi Halliburton. — Nous avons consulté également la correspondance des gouverneurs, aux *Archives*, telles que lettres de M. de Vaudreuil du 18 octobre 1755, du 19 avril 1757, et autres. Mais rien n'est plus caractéristique qu'une certaine note du 6 novembre 1750, où il est dit froidement : « que les Acadiens émigrés et en grande misère comptaient se « retirer à Québec et demander des terres, mais il conviendrait mieux qu'ils « restent où ils sont, afin d'avoir le voisinage de l'Acadie bien peuplé et « défriché, pour approvisionner l'île Royale et *tomber, en cas de guerre, sur* « *l'Acadie.* » Ainsi on disposait de cette population si dévouée, qui abandonnait tous ses biens pour rejoindre les Français, plus durement que l'on n'eût fait d'une troupe de soldats : car du moins on relève de temps à autre ceux-ci par des troupes fraîches ; mais il semblait naturel à ce gouvernement de libertins que de pauvres familles demeurassent exposées à la misère et à la guerre pour servir leur vengeance, à défaut des forces régulières, que leur impuissance ne savait pas trouver. Telle était la destinée que l'on faisait aux Acadiens, après leur avoir fait abandonner leur pays et tous leurs biens pour les exposer sans défense et sans secours aux plus redoutables périls.

En 1749 et 1750 le gouverneur anglais de la Nouvelle-Ecosse publia des ordonnances par lesquelles il enjoignait aux Acadiens de cesser leurs relations avec les Français, et de mettre un certain nombre d'hommes à sa disposition, sous peine d'être traités comme rebelles. — Que fit M. de la Jonquière, gouverneur du Canada, en réponse à ces mesures ? Il lança de son côté, le 12 avril 1751, une autre ordonnance par laquelle il commandait aux Acadiens de s'incorporer dans les milices qu'il créait, ou ils seront avérés rebelles et comme tels chassés des terres dont ils sont en possession. — Si on avait envoyé en même temps une force suffisante pour leur assurer aide et protection contre les Anglais, rien de mieux ; mais que dire de ces menaces odieuses par lesquelles on exige que des populations se soulèvent contre les Anglais, qui avaient pour eux les traités, la longue possession et la force, quand on ne fait rien pour les défendre et qu'on est bien décidé à les abandonner à elles-mêmes ; il faut bien y voir l'égoïsme effréné d'une politique sans pitié, qui cherche à tout prix à créer au dehors des diversions qui suppléent à son impuissance et ne coûtent aucun effort à sa paresse.

Enfin en 1759, au moment où les débris des troupes françaises se repliaient sur Montréal, les malheureux Acadiens des côtes du golfe Saint-Laurent, abandonnés sans secours possible et voyant le Canada sur le point d'être perdu, traitèrent de leur capitulation avec le commandant anglais ; M. de Vaudreuil l'ayant appris, ne craignit pas de publier une ordonnance où il les blâmait fortement et leur enjoignait de reprendre les armes, en leur prodiguant les assurances, au moins des plus hasardées, sur les succès des armées françaises et la prompte destruction des Anglais.

Note 8.

« Sur la baie de Beau-Bassin se trouve Chidapouchy, avec 60 ou 70 familles ; « de là jusqu'à Chignitou la côte est toute habitée dans une chaîne de villa- « ges ; à Chignitou même il y a 200 familles.

« A 50 milles de là est Cobeguit, et à 50 milles de Cobeguit, la baie des « Mines ; dans les fermes et villages qui sont à huit ou dix milles aux envi- « rons de cette baie, on compte jusqu'à 400 maisons, et comme tous ceux d'une « même race y vivent toujours ensemble, il y a souvent 3 et 4 familles sous « un même toit. A raison de 3 familles par maison et de 5 personnes par « famille, on peut donc compter 6,000 habitants à la ville des Mines et aux « environs.

« A 70 milles sud-ouest des Mines est Annapolis ou Port-Royal, la rivière « d'Annapolis est habitée jusqu'à 30 milles dans l'intérieur par des Français « en plusieurs villages charmants au milieu des prairies ; on y compte jusqu'à « 300 familles. Sur la côte nord-est de l'Acadie on trouve encore quelques ha-

« bitants pêcheurs au cap Canseau, et Chedabouctou, où il y a un fort et une « ville fort peuplée par où les Acadiens communiquent avec le cap Breton. » (*Histoire de la Nouvelle-Ecosse* de la Fargue.)

Le résumé de cet état de situation nous donne donc : à Chidapouchy 60 familles ou 300 âmes ; — à Chignitou 200 familles ou 1,000 âmes ; — aux Mines et aux environs 6,000 âmes ; — à Port-Royal 300 familles ou 1,500 âmes ; — ce à quoi il faut ajouter la population des villages compris entre Chidapouchy et Chignitou, environ 1,500 âmes ; — plus les habitants de Cobeguit et environs, que nous évaluons à 1,000 âmes ; — enfin Chedabouctou et le cap Canseau 800 âmes ; — et les familles éparses sur les côtes de l'est et du sud 5 à 600 âmes ; — le total de la population acadienne, dans la presqu'île de l'Acadie en 1748 et 1749, était donc de 12,500 individus.

Nous fixons cette époque 1748 ou 49 parce que cette exploration a eu lieu avant la fondation d'Halifax, puisqu'elle mentionne expressément la rade de Chibouctou (Halifax) comme étant absolument déserte ; or Halifax fut établi dans le cours de 1749.

Nous avons trouvé en outre aux archives un mémoire sur l'état de l'Acadie en 1748, qui donne un état un peu différent de la population, savoir : à Port-Royal, 2,000 communiants ; — Rivière aux Canards, 600 ; — Grand-Pré, 1,000 ; — Pigiguit, divisé en deux paroisses, l'Assomption et la Sainte-Famille, 1,800 ; — Cobeguit, 800 ; — Takamigoush, 150 ; — Beau-Bassin, 2,500. — Total, 8,850 communiants. En prenant les trois quarts de ce nombre comme représentant les enfants non communiants, et en les lui ajoutant, on devrait former le chiffre total des habitants, car dans ces pays extrêmement pieux tout le monde approchait des sacrements ; cela supposerait donc 15,475 âmes, évaluation beaucoup plus haute que celle de l'auteur anglais. Mais nous ferons observer que ce mémoire contient une erreur manifeste sur Port-Royal, erreur de copiste sans doute, car on porte 2,000 communiants, quand il pouvait y en avoir 1,000 tout au plus ; tous les documents antérieurs et postérieurs nous montrent en effet que Port-Royal pouvait tout au plus contenir alors 16 à 1700 âmes. Ce recensement se trouverait ainsi réduit à 13,500 âmes environ, évaluation très-voisine de celle que nous avons adoptée, et peut-être de notre part n'avons-nous pas évalué assez haut la population de Beau-Bassin (entre Chidapouchy et Chignitou.)

Mais ce mémoire nous donne en outre des renseignements curieux que ne contient pas l'ouvrage de la Fargue, il nous indique à la rivière Saint-Jean 15 à 20 familles françaises ; plus, sur la côte de l'est, à Chegekkouk, 15 familles (c'est peut-être le Chenscook de M. Ney) ; — à Mirliguesh (baie Sainte-Marguerite), 20 familles et une église ; — à Ministiguesh ou le Passage, 10 familles ; — à Peaubomcoup ou Cap de Sable, 20 familles ; — à Tebok, 25 familles. Il y avait donc alors sur toute la côte de l'est de 5 à 600 Acadiens.

— Quant au résultat de l'émigration et à la population de 1754, nous en référons au mémoire de l'abbé, de l'Ile-Dieu, qui fixe à 9,215 le nombre des Acadiens existant alors dans la partie anglaise de la presqu'île, et qui parle du nombre considérable d'émigrés déjà passés aux îles ou sur les côtes du golfe Saint-Laurent.

Note 4.

Voir dans Halliburton (*Histoire de la Nouvelle-Ecosse*) le texte de ces odieuses et perfides proclamations du gouverneur Lawrence. On peut consulter utilement aussi Garnault, *Hist. du Canada*, t. III, chapitre 1er.

Note 5.

L'état des pertes subies par les Acadiens des Mines est extrait de la relation de M. Ney dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1831. Mais il est aussi dans Halliburton. Garnault ne donne que l'état de la paroisse de la Grand-Prée.

Quant aux concessions faites aux colons de la Nouvelle-Angleterre, voici « les textes mêmes d'Halliburton : « En 1760, 200 émigrants du Connecticut « furent engagés à s'établir à Horton (le pays des Mines) et à prendre pos- « session. » Et plus loin : « Les premiers colons anglais du township d'Onslow « (un peu au-dessus du précédent) vinrent du Massachusets, en 1761, au nom- « bre de 30 familles. »

« Beaucoup d'intrigants et d'aventuriers, dit Garnault, voyaient ces belles « fermes acadiennes avec un œil de convoitise, et il ne fut pas difficile de « trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens. »

Note 6.

« Minudie (Menoudy) est peuplé par les Acadiens, dont la majeure partie « descend de ceux qui échappèrent à la transportation générale, et qui furent « persuadés de s'établir là comme fermiers par M. Franklin. Ils y trouvèrent « les femmes et les enfants de plusieurs de leurs concitoyens, qui étaient restés « dans l'abandon et le dénûment de toutes choses, et c'est à peine si 4 ou 5 « des prescrits purent ensuite venir rejoindre leurs malheureuses familles. « Ils y sont environ 50 familles aujourd'hui (1830) et tous sont fermiers; c'est « un peuple sobre, industrieux, formant une petite communauté distincte « et conservant avec un attachement remarquable sa langue, ses habitudes, « sa religion. » (Halliburton.)

« En 1760 il restait près de Cornwallis, au sud de l'ancien village de Grand- « Pré, un petit débris de la population française..... Ils n'avaient pas mangé « de pain depuis cinq ans et vivaient dans les bois, de légumes, de poisson et « du peu de bétail qu'ils avaient sauvé; ils n'osaient pas retourner cultiver « la terre, de peur d'éprouver le sort de leurs compatriotes. » (Halliburton.)

Note 7.

Les états de population et des réfugiés déposés aux archives nous apprennent qu'en 1751 il y avait déjà 958 Acadiens émigrés à Shediak et à Beau-Séjour, hommes, femmes et enfants, savoir :

29 familles venant de Menoudy; — 20 venant des Mines ou des Héberts; — 8 venant de Mécan, — 18 de Weskak, — 23 de Nanpan, — 15 de la Butte, — 7 des Planches, — 31 de Beau-Bassin, — 11 des Mines, — 5 de Cobeguit; total 174 familles, faisant 958 personnes.

Un autre état dressé en 1752, au mois de février, nous donne les noms de 204 familles acadiennes formant 1,113 individus réfugiés dans les villages de la Pointe Beau-Séjour, section du district de Beau-Bassin, qui se trouvaient encore sous la protection du commandant français de Shediak, savoir :

18 familles venant de *Cobeguit*, dont 1 Arosteguy, 5 Bourc, 2 Boudrot, 1 Hamon, 2 Leblanc, 1 Thibodeau, 1 Robicheau, 1 Poirier, 1 Mouton, 1 Doucet, 1 Pitre, 1 Kuessy; — familles venant des *Planches*, 5 Bourgeois; — famille venant des *Héberts* 3 Hébert; — 20 familles venant de Weacak, dont 7 Cormier, 1 Leblanc, 2 Thibeaudeau, 1 Poirier, 1 Terriot, 1 Landry, 1 Dupuis, 1 Babin, 2 Sire, 3 Devau; — 26 familles venant de *Beau-Bassin*, dont 3 Poirier, 4 Sire, 1 Kuessy, 6 Bourgeois, 4 Arsenaut, 1 Gravois, Houel, 2 Vigneau, 1 Derayé, 1 Cotard, 1 Bourc, 1 Migneau; — 32 familles venant des *Mines*, dont 2 le Blanc, 1 David, 1 Boudrot, 1 Landry, 2 Melanson, 13 Hébert, 1 Corperon, 1 Breau, 3 Provencal, 2 Babin, 1 Thébeau, 1 Levron, 2 Arsenaut, 1 Bernard; — 4 familles venant de *Pigiguit*, dont 1 Chauvet, 1 Cathary, 2 Hébert; — 18 familles venant de *Nanpan*, dont 4 Poirier, 3 Cormier, 3 Bourc, 2 Doucet, 4 Richard, 1 Bouderot, 1 Mathieu; — 30 familles venant de *Menoudy*, dont 11 Forêt,

3 Poirier, 1 Blanchart, 4 Douaron, 1 Sire, 3 Hébert, 1 Landry, 3 Lambert, 1 Garso, 1 Chiasson, 1 Terriot; — 18 familles venant de *la Butte*, dont 2 Kuessy, 1 Girouard, 3 Gaudet, 1 Ve la Canadienne, 2 Boudrot, 1 la Bauve, 2 la Pierre, 1 Usez, 1 Héon, 1 Arsenaut, 1 Mouton, 1 Giasson, 1 Sendou; — 16 familles venant de *Mécan*, dont 8 Poirier, 1 Doucet, 2 Douaron, 1 Bugeau, 1 Poitier, 1 Girouard, 2 Bernard; — 12 familles venant de *Port-Royal*, dont 3 Girouard 2 Blanchard, 2 Leblanc, 1 Levron, 1 Landry, 1 Dupuy, 1 Maillet, 1 Poirier; — 1 famille venant de *Chipoudy*, Girouard. — 1 famille venant de *Pecoudiak*, Levron. — Ce total de 1,113 réfugiés donne sur 1751 un excédant de 155 individus venus de 1751 au mois de février 1752. Ce même état porte de plus en note qu'il en vint encore 59 durant le mois de mars.

En outre de ces réfugiés, les villages de la pointe Beau-Séjour possédaient par eux mêmes 1473 habitants, formant 264 familles ainsi réparties : — 10 à *Wescak*, dont 3 Haché, 1 Savoye, 1 Girouard, 2 Doucet, 1 Cormier, 1 Bernard et 1 Migneau; — 1 à la *Baie Verte*, Arsenaut; — 1 à *Pont à Buot*, Doucet; — 5 à la *Prée des Bourcs*, dont 2 Bourcs, 2 Bernard et 1 Doucet; — 7 aux *Richards*, dont 4 Richard, 1 Bourgeois, 1 Bernard et un Bourc; — 30 à *Tintamarre*, dont 11 Godet, 4 Girouard, 3 Poirier, 1 Bertran, 2 Devau, 1 Nuirat, 1 Bourg, 1 Bellineau, 2 Arsenaut, 3 Bernard, 1 Doucet; — 6 à *la Coupe*, dont 2 Caré, 2 Devau, 1 Orillon, 1 Poirier; — 15 *au Lac*, dont 3 Cormier, 1 Poirier, 2 Carré, 2 Grangé, 1 Landry, 2 le Blanc, 1 Bourgeois, 1 Olivier, 1 Doucet, 1 Terriot; — 22 à la pointe *Beau-Séjour* dont 1 Brun, 3 Poirier, 1 Orillon, 1 Vigneau, 1 Héon, 2 Cormier, 1 Girouard, 3 Hugon, 1 Nuirat, 1 Hébert, 1 Bourgeois, 2 Giasson, 1 Martin, 1 Devau, 2 Kessy; — 51 à *Mémérancouges*, dont 6 Blanchard, 4 Richard, 2 Lanoue, 2 Dupuy, 2 Benoist, 5 Landry, 2 Aucoin, 1 Maillet, 3 Girouard, 1 Forest, 1 Godet, 2 Thibeaudeau, 1 Daigle, 1 Savoye, 4 Robicheau, 1 Bastarache, 7 Hébert, 1 Deslauriers, 4 Sire, 1 Bourc; — 56 à *Pecoudiak*, dont 1 Bonnevie, 2 Vincent, 1 le Blanc, 1 Surot, 2 Melancon, 2 Deslauriers, 2 Darrois, 1 Breau, 2 Boye, 3 Trahan, 3 Broussard, 3 Thibodeau, 2 Lalande, 1 Lapierre, 7 Saunier, 2 Landry, 2 Commeau, 2 Blanchard, 3 Martin, 1 Bisson, 3 Dubois, 5 Leger, 1 Pinet, 1 Allain, 1 Amirau, 1 Bertran, 1 Mathieu; — 60 à *Chipoudy*, dont 1 Aucoin, 3 la Bauve, 9 Commeau, 8 Savoye, 3 Blanchard, 1 Luron, 2 Sauvage, 2 Levron, 4 Brun, 3 Pitre, 5 Thibodeau, 2 Mire, 2 Prejean, 2 Breau, 2 Lavoye, 1 Saulnier, 2 Pellerin, 1 Gaudet, 3 Martin, 2 Lord, 1 Broussard, 1 Leger.

Il y avait donc dans ces divers villages, encore sous l'autorité française en 1752, un total de 2,586 Acadiens, tant habitants que réfugiés.

En 1755 leur nombre s'y était élevé à 2,897, bien que plusieurs des réfugiés se fussent déjà portés, soit à Shediak, soit à Miramichy, soit aux îles du golfe. Ce fut dans ces paroisses du district de Beau-Bassin que, sous la conduite de l'abbé le Loutre, les Acadiens entreprirent aussitôt le dessèchement de nouveaux marais, ouvrage qui était déjà fort avancé en mars 1755 (*Mémoire de l'abbé de l'Ile-Dieu du 17 mars 1755*).

Ce fut aussi dans ces mêmes paroisses que se réfugièrent, lors de l'édit de proscription, les habitants qui étaient restés dans l'autre moitié du district de Beaubassin, et ce fut en incendiant un de ces villages, à *Chipoudy*, que les Anglais eurent 45 hommes de tués et furent repoussés.

A partir de ce moment la plupart des Acadiens, habitants du pays ou réfugiés, quittèrent ces villages et se portèrent soit dans les îles, soit sur les côtes du golfe Saint-Laurent; il en resta cependant un petit nombre à Chipoudy, Pecondiak et Mémérancouges, mais constamment exposés aux incursions des milices anglo-américaines, comme on peut voir dans la lettre de l'évêque de Québec, du 30 octobre 1757, et ils ont été l'origine de la population acadienne qui s'y trouve encore aujourd'hui. (V. note 14.)

Note 8.

« Les Acadiens du township de Clare sont les descendants de ceux qui « avaient été transportés au Massachusets.....; ils reçurent après la paix « de 1763 la permission de s'établir sur la côte sud de la baie Sainte-Marie, « et les premiers titres de concession furent délivrés le 1er juillet 1768, par le « gouverneur Michel Franklin..... Ils y furent rejoints par un bon nombre de « leurs amis et parents. » (Halliburton, t. II, p. 171.) On peut voir à la suite, dans cet ouvrage, tout le détail de leur établissement.

Le même auteur, page 181, raconte la fuite des gens de Port-Royal dans les bois, où une partie resta avec les Indiens.

Lettre des habitants de Port-Royal à M. Daudin, leur ancien missionnaire, en date du 31 juillet 1756. (Archives.)

« Nous bénissons la divine Providence, qui au milieu de nos afflictions a daigné nous faire savoir de vos chères nouvelles par l'entremise du R. P. de la Brosse, père jésuite, qui a demeuré quelque temps avec nous à la rivière Saint-Jean, et qui..... Vous saurez, monsieur, qu'après avoir reçu dans l'église votre dernière absolution générale, nous partîmes trente députés du Port-Royal pour Chibouctou, et après plusieurs interrogatoires du gouverneur et autres puissances, sur le parti que nous voulions prendre pour l'Etat et la religion, et voyant que nous étions tous résolus de plutôt mourir que de renoncer à notre religion et à la France, notre véritable patrie, on nous a relégués neuf semaines sur une île, ne nous donnant par jour que deux onces de pain et une once de viande, espérant par là nous réduire et nous faire changer de sentiments. Mais inutilement, grâce à Dieu. Ainsi désespérant de nous faire changer, ils nous ont fait conduire par des soldats jusqu'au Port-Royal, comme des criminels, ont mis le feu à nos maisons et ont fait embarquer les habitants qui ne s'étaient pas sauvés dans les bois (il s'en était sauvé 900 personnes.)

« Le reste des habitants a embarqué dans six navires; le 4 décembre cinq de ces navires ont fait voile vers les côtes de Boston et de la Caroline. Les gens du cap, les Boudrot, Charles Dugas et les Guilbaud, deux familles des Granges, qui étaient dans un de ces navires se sont révoltés, et sans aucune défense des Anglais se sont rendus maîtres du navire et ont arrivé heureusement à la rivière Saint-Jean, d'où nous avons l'honneur de vous écrire. Nous y avons trouvé un accueil favorable dans la personne de M. de Boishébert.....

« Nous avons appris par d'autres Acadiens qui se sont sauvés de la Caroline que la maladie s'est mise dans deux navires, ce qui a fait mourir un grand nombre des nôtres; de plus que les Blancs, Gosme, Louis Prudent et quelques autres, sont à Boston et aux environs..... Nous sommes sur le point de partir pour le Canada, parce que les vivres sont fort rares ici.....»

Ont signé : *Denis Saint-Seine, Charles Dugas, Joseph Guilbaud, Pierre Gourdeau, Denis Saint-Seine fils;* au nom de tous les autres habitants.

Note 9.

Extrait d'un mémoire de l'évêque de Québec du 30 octobre 1757, déposé aux archives..... : « L'île Saint-Jean serait un pays de blé, mais elle n'est pas « bien établie; depuis qu'il y a passé de nouveaux Acadiens il y a au moins « 6,000 habitants.

« Ce qui reste dans l'Acadie anglaise est tellement dispersé qu'on ne sait où « les prendre; ils sont principalement: 1° au cap Sable, sous la conduite d'un « missionnaire M. Desenclavés, qui s'y est réfugié avec un petit nombre de « familles qui y vivent comme elles peuvent, et qui sont constamment obligées « de se cacher dans les bois, de peur des Anglais.

« 2° Sur la Grande Rivière, à la côte de l'est, il y a un certain nombre de « familles assez considérable, et qui jusqu'à présent ont été en état de s'oppo- « ser aux incursions fréquentes des Anglais; elles demandent un missionnaire, à « charge par elles de le payer et l'entretenir; etc., etc. »

Note 10.

Cette partie de la côte où se installa ces Acadiens, était alors non-seulement inhabitée, mais fort éloignée de tout établissement anglais et accessible « à travers leurs établissements, qui s'étendent pendant plusieurs milles sur « le rivage, et ressemblent à un gros village. A l'entrée du voyageur dans « Clare, les maisons, les ustensiles de ménage, le langage étranger, et l'ha- « billement uniforme, mais particulier des habitants, excitent sa surprise; car « aucun canton de la Nouvelle-Écosse ne possède un caractère aussi distinctif. « Les Acadiens sont fort en arrière de leurs voisins pour le système de « culture: ils montrent une grande répulsion à pénétrer dans la contrée « boisée, et au lieu de s'étendre dans les terres hautes, ils subdivisent leurs « terres le long de la mer et maintiennent leurs enfants autour d'eux. Ils « conservent leur langage et leurs habitudes avec un attachement particulier, « et bien que le commerce les mette naturellement en rapport avec les An- « glais, jamais il ne contractent mariage avec eux, n'adoptent leurs manières « ou ne vont habiter leurs villages. Cette conduite ne tient pas à une dispo- « sition malveillante envers le gouvernement anglais; il faut l'attribuer plutôt « aux usages, au caractère national et à leur système d'éducation. Mais s'ils « sont inférieurs aux colons anglais dans ces arts qui fortifient et font « progresser la société, ils peuvent fièrement soutenir la comparaison dans « leurs vertus sociales et domestiques. Sans ambition, vivant avec frugalité, « ils basent leur existence sur leurs moyens; dévoués à leur ancien culte, ils « ne sont divisés par aucune discorde religieuse; enfin, contents de leur sort « et moraux dans leurs habitudes, ils jouissent peut-être de tout le bonheur « que comporte la fragilité de la nature humaine. » (Halliburton.)

Note 11.

Recensement dressé en 1764 dans la Nouvelle-Écosse, à la requête de la société historique du Massachusets, conservé par elle et cité par Halliburton, page 274; il mentionne en même temps qu'en 1755, lors de l'expulsion des Acadiens, il y avait déjà 5,000 colons anglais établis dans le pays; ils étaient principalement sur la côte nord-est, vers Halifax et Lunembourg. En 1784 il vint du continent près de 20,000 loyalistes américains.

Note 12.

Les Acadiens de Clare en 1800 comptaient 175 familles formées de 1,050 personnes; en 1828 ils étaient arrivés au chiffre de 2,038 habitants.

Voici un extrait de leur registre paroissial pendant 5 ans.

Années	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.	1823.
Mariages	12	10	12	10	18	16
Naissances . . .	54	58	61	67	70	71
Décès	17	14	12	7	7	9

D'après Halliburton, dont nous extrayons ces documents, et d'après Bouchette et Montgommery-Martin, nous estimons qu'en 1827 on pouvait compter un pareil nombre d'Acadiens dans le comté de Shelburne; 5 ou 600 sur la baie Sainte-Marguerite; 2,000 à Tracadie, Pomquet, etc., dans le comté de Sydney; et un millier environ, à Menoudy, Kennetcook, divers autres lieux de la province. Ce qui joint à ceux du comté de Clare, forme bien 7 à 8,000 individus.

Le tableau des naissances et décès ci-dessus, constate que la moyenne des naissances est de 4 pour 100 par an sur la population, et que le bénéfice des naissances sur les décès est de 3,25 à 3,50 par an.

Note 13.

Ces extraits viennent toujours du même voyage de M. Ney, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1831, deuxième trimestre. Quand au *Cheenscook*, dont il est mention ici, de nouveaux renseignements nous font hésiter, si on doit le placer comme nous l'avons fait sur la rivière Kennetcook, ou sur la baie Sainte-Marguerite, au sud-ouest d'Halifax.

Note 14.

Une lettre de M. Girouard, curé d'Arichat (île du Cap-Breton) nous a indiqué les chiffres suivants pour la population actuelle : à Tracadie, 1,200 Acadiens; au Havre au Bouché, 800; à Pomquette, 600; Havre à la Mélasse, 500; Torbay, 4 à 500; dans ces diverses paroisses les Acadiens sont seuls entre eux, c'est tout au plus si l'on y compte 4 ou 500 Anglais. On s'y livre principalement à la culture, et on y compte parmi les Acadiens plusieurs propriétaires cultivateurs, riches et possesseurs de nombreux troupeaux. Dans la même lettre, M. Girouard nous indique la baie de Sainte-Marguerite, comme habitée par environ 1,200 Acadiens, en deux paroisses.

Note 15.

« Pendant le temps où la marine disparaissait faute d'argent, où nos colo-
« nies étaient conquises faute de secours, le gaspillage des deniers publics
« était porté à son comble; madame de Pompadour recevait, pendant les
« dix-neuf ans que dura sa faveur, l'énorme somme de 36,924,140 livres de ce
« temps. » (Relevé des dépenses de madame de Pompadour dans les *Mémoires de la société des sciences de Versailles.*)

CHAPITRE V

Note 1.

Un manuscrit fort curieux que nous avons trouvé aux archives nous apprend que M. le duc de Nivernais envoya, à la fin de 1762, M. de la Rochette en Angleterre, pour s'enquérir de l'état des Acadiens prisonniers, et contient en même temps le rapport de M. de la Rochette. Ce rapport mentionne quatre convois de prisonniers emmenés d'Acadie par les Anglais : 1° un convoi de 1,500 personnes dirigé sur la Virginie, d'où ils furent renvoyés en Europe ; — 2° 1,200 prisonniers envoyés au Maryland, qui y restèrent en travaillant dans les campagnes; — 3° 2,000 expédiés vers la Caroline et qui furent repousés des côtes ; — 4° un autre envoi destiné à la Pensylvanie fit naufrage sur la côte et fut englouti, dit le rapport.

Les 1,500 prisonniers renvoyés de la Virginie furent ramenés en Angleterre et répartis dans quatre villes : Liverpool, Southampton, Penryn, et Bristol; il n'en restait plus que 786 vivants lors de la visite de M. de la Rochette. — Ceux que les gens de la Caroline refusèrent de recevoir allèrent prendre terre sur les côtes de la Virginie, d'où ils furent encore contraints de s'éloigner (il paraîtrait cependant, suivant quelques auteurs, qu'une partie put y demeurer et passa de là à la Louisiane), et s'étant rendus maîtres complétement de leur navire, se dirigèrent dans la baye de Fundy à l'embouchure du Saint-Jean ; ils y débarquèrent au nombre encore de 900 et de là se mirent à courir sur les Anglais, en corsaires.

Le même rapport estime qu'il y avait encore 10,000 Acadiens prisonniers au Maryland, en Pensylvanie et en Caroline. Pour cette dernière évaluation il a soin d'avertir qu'on ne peut en garantir l'exactitude, car ce n'est qu'un on dit recueilli parmi les prisonniers acadiens en Angleterre.

Ce rapport, à côté de renseignements précieux, renferme plusieurs erreurs; ainsi nous savons que le convoi de Pensylvanie ne périt pas, mais put parvenir à Philadelphie, au nombre de 450. — Il omet également le convoi qui fut dirigé sur Boston, mais cette erreur s'explique en ce que ce dernier envoi, exclusivement composé des gens de Port Royal, ne partit que bien après les autres, comme nous le verrons ci-dessous. — Enfin il commet une grosse erreur sur le chiffre des prisonniers restés aux États-Unis et qui ne montaient plus guère alors qu'à 3,000 ou 3,500 personnes. — Quant au chiffre de 2,000 Acadiens, qu'il donne comme existants alors en France, c'étaient simplement les habitants de Louisbourg, transportés en France en 1759, et quelques réfugiés nécessiteux venus du Canada, comme nous avons pu le vérifier sur les registres des secours accordés.

Ce rapport contient toute l'histoire de ces malheureux prisonniers; rien n'est plus repoussant que le détail des traitements qu'ils eurent à subir aux États-Unis et en Angleterre ; il suffit pour en donner une idée de dire qu'il rappelle les pontons anglais de 1812, Mais en 1812 encore ne s'agissait-il que d'hommes jeunes, vigoureux, et cependant cette captivité nous paraît horrible; or en 1760 les deux tiers étaient des femmes, des enfants et des vieillards!

Sur les instances du duc de Nivernais ces infortunés purent revenir en France en 1763; il avait l'intention de les établir sur l'île de Bouin, projet qui est exposé fort au long dans le manuscrit, mais qui n'eut pas de suite.

Note 2.

Voir dans Halliburton le détail de l'inhumanité des habitants de la Pensylvanie et du Massachusets à l'égard des Acadiens, et aussi le mémoire adressé au roi d'Angleterre par les malheureux déportés en Pensylvanie.

Note 3.

Voir dans Moreau Saint-Méry (*Description de la partie française de Saint-Domingue*). — Nous devons en outre une partie de ces renseignements à l'obligeance de M. Linstant-Pradines, ministre plénipotentiaire d'Haïti à Paris, qui nous a assuré avoir connu plusieurs de ces descendants des Allemands et des Acadiens servant dans l'armée haïtienne; leur canton, nous a-t-il dit, a eu à souffrir lors d'une certaine expédition dirigée, autant qu'il nous semble, par Dessaline; mais en somme, la masse de la population y est toujours demeurée jusque aujourd'hui laborieusement attachée à ses petits héritages.

Note 4.

418 Acadiens, arrivés en 1764 à Saint-Domingue, venaient de New-York, d'autres furent encore envoyés de France même; mais 231 furent réexpédiés à la Louisiane, où ils commencèrent des établissements aux *Oppelousas* et aux *Attakapas*, puis un autre au-dessus du quartier des Allemands, le reste des Acadiens fut établi à *Bombardopolis* et à *Plate-Forme* (quartier du Môle).

Le 15 mai 1766 il y avait au quartier du Môle 387 Acadiens et 106 hommes provenant des régiments de Quercy, Forez et Angoumois. Le 26 octobre 1764, on voulut aussi établir au Mirebalais des Acadiens, mais ils y moururent tous, sauf quelques femmes.

En 1777 un assez grand nombre d'Acadiens ont quitté le Môle, qui ne prospérait pas, ils allèrent en Louisiane. (Moreau Saint-Méry.)

Enfin en avril 1784, plusieurs Acadiens résidant à Saint-Malo, appuyés par l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier Héredia, firent une demande pour passer à la Nouvelle-Orléans; et une note qui accompagne cette demande annonce que quelques Acadiens, qui étaient à Nantes, sont sur le point de s'embarquer pour cette destination avec l'agrément de l'ambassadeur d'Espagne. (*Archives.*)

Les 418 Acadiens mentionnés ci-dessus comme venant de New-York, provenaient peut-être de la nouvelle proscription que subirent alors les Acadiens de l'île Saint-Jean ?

Note 5.

« Les Acadiens passés en France après la reddition de Louisbourg, et après « celle du Canada étaient à la fin de 1736 au nombre de 3,000 à 3,500 y com- « pris ceux venus en dernier lieu d'Angleterre sur les invitations de M. le duc « de Nivernais. D'après les invitations de monseigneur il s'est embarqué « environ 500 Acadiens tant pour Saint-Domingue et la Martinique que pour « les îles Saint-Pierre et Miquelon; et il y a en outre actuellement à Morlaix « 20 à 24 familles, environ 100 personnes, demandant à passer à Cayenne. » (Extrait d'un rapport de 1764 ou 1765. *Archives.*)

Une famille acadienne nommé Trion, qui était établie à Sinnamary ainsi que plusieurs autres, donna l'hospitalité aux déportés politiques de 1798. Venez, leur dit madame Trion, nos parents furent bannis comme vous, ils nous ont appris à soulager le malheur. (Barbé-Marbois.) Nous pensons que ce nom de Trion est la corruption du nom acadien de Tériot, altéré soit par la prononciation, soit par l'écriture dans la relation.

Note 6.

Nous tenons une partie de ces détails d'un M. Demairé, des environs de Montmorillon, descendant par sa grand'mère de l'un de ces Acadiens, M. Barbudeau, médecin, qui se réfugia avec ses compatriotes sur les landes d'Archigny.

Nous avons en outre trouvé aux archives le projet d'établissement des Acadiens sur les terres de M. de Pérusse. Ce projet, sans date, mais qui, d'après certaines dates qu'il contient, paraît avoir été dressé en 1773, constate qu'il y avait encore en France à cette époque, malgré les envois faits à Miquelon, à Saint-Domingue, à la Louisiane, à la Guyane, et à Belle-Ile en mer (voir ci-dessous), 2370 réfugiés acadiens. Comme il n'en vint guère, en tout que 3,500 (voir la note 5), ce furent donc 1100 environ qui partirent pour les colonies et Belle-Ile.

Ceux qui restaient étaient ainsi répartis : 167 au Havre, 222 à Cherbourg, 166 à Morlaix, 7 à Nantes, 26 à la Rochelle, 1,712 à Saint-Malo, 69 à Rochefort, 1 à Dunkerque; le tout formant 626 familles. Dans ce nombre de réfugiés sont compris les habitants de Louisbourg, transportés en masse en France en 1759, et dont en réalité très-peu étaient Acadiens, un certain nombre de réfugiés du Canada, et enfin les Acadiens revenus des prisons d'Angleterre en 1763 ; ces derniers seuls provenaient de la proscription acadienne. Sur ces 2,370 réfugiés, 1347 appartenaient à des familles rurales, 153, à des industries analogues à l'agriculture, 870 à d'autres professions, étant pour la majeure partie pêcheurs ou matelots.

Le projet ne s'appliquait qu'à ceux des deux premières classes, ceux de la dernière ont donc dû rester dans les lieux ou ils étaient établis, ils devaient provenir pour la plupart de la ville de Louisbourg, autour de laquelle n'existait presque aucune culture. On propose de partager entre les 1,500 réfugiés

des deux premières catégories les 7,110 arpents offerts par M. de Pérusse, à raison de 15 arpents par famille, le tout divisé en 5 villages; dans chaque village il sera réservé 522 arpents pour être distribués à ceux des gens de métier qui voudraient venir s'y établir.

Pour l'établissement de cette colonie, achat de bestiaux, ustensiles etc., etc., on demande à l'État une subvention de 600,000 livres et on estime que M. de Pérusse aura encore à débourser 148,500 livres, mais en compensation il prélèvera une rente de 1 livre 75 par arpent concédé.

On estime que les frais d'établissement d'une maison pour dix Acadiens soit environ deux familles, plus 4 bœufs, 2 vaches, les outils nécessaires et les provisions de la première année, coûteront 2,800 livres.

Les bœufs ne sont estimés que 300 livres la paire, et les vaches 60 livres pièce, mais en revanche le fourrage paraît avoir été très-cher à cette époque, car on estime à 460 livres la nourriture des bœufs et des vaches pour une année; ce qui, à raison de 300 bottes de foin par tête, mettrait le foin à 25 livres les 100 bottes, prix qui correspondrait aujourd'hui à 50 ou 60 livres.

Bien avant cet établissement des Acadiens à Archigny 77 familles d'entre eux, soit à peu près 400 personnes, avaient été se fixer à Belle-Ile en Mer; ce fut en 1763 que l'infatigable abbé le Loutre conduisit cette entreprise. Ce prêtre héroïque, après avoir accompagné les émigrants à Shediak, était tombé aux mains des Anglais, qui se vengèrent lâchement de son zèle en le tenant six ans dans un cachot au château de Jersey; mis en liberté après la paix, il rejoignit aussitôt ses chers Acadiens, en conduisit 77 familles à Belle-Ile, où il était encore avec eux en 1769, comme le témoigne une réclamation adressée par lui en leur faveur, du 31 mars 1769.

Les secours donnés aux Acadiens étaient de six sous par jour; ceux qui restèrent sans établissement continuèrent à jouir de leur indemnité, comme le prouve une réclamation adressée à Louis XVIII par quelques uns d'entre eux qui existaient encore en 1814. Cette pièce, datée de la Rochelle porte onze signatures, parmi lesquelles nous remarquons : Marie Sire, Polonie Sire, Anne Bourgeois, Charles Sire, Guillemette Martin, etc. (*Archives*).

Un mémoire déposé aux Archives et daté de 1784, porte que les divers essais faits pour l'établissement des Acadiens n'avaient encore que médiocrement réussi; et en même temps il mentionne un essai qui aurait été fait aussi en Corse.

Note 7.

En relisant la note 1 de ce chapitre et la note 8 du chapitre IV, on peut facilement établir la répartition des prisonniers enlevés en Acadie, savoir : 1,500 envoyés en Virginie, 2,000 en Caroline, 1,200 au Maryland, 450 en Pensylvanie, venant tous très-probablement des Mines et de Beau-Bassin, plus 1,000 envoyés de Port-Royal à Boston. Les prisonniers qui passèrent à la Louisiane par la Caroline et la Géorgie, furent ceux du convoi de la Caroline qui restèrent sur les côtes américaines tandis que les autres allaient gagner la rivière Saint-Jean. — On peut aussi consulter Halliburton. — Pour ce qui est de Beneset à Philadelphie, voir Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane*.

Note 8.

Pour tous ces détails voir Halliburton ; il cite en entier la pétition des Acadiens déportés à Philadelphie; dans cette pétition ils établissent que la moitié d'entre eux sont déjà morts par la misère, le chagrin et le changement de climat; entre autres le pauvre vieux le Blanc, ci-devant notaire aux Mines, l'un des personnages du poëme d'*Evangéline*, et mort de chagrin à la recherche de ses douze enfants, qui avaient été dispersés de tous côtés.

Ceux de Boston furent moins malheureux et parvinrent mieux à se créer

quelques ressources à force d'industrie et de sobriété, dit Haliburton: ce furent eux principalement qui allèrent peupler le district de Clare dans leur ancienne patrie.

Note 9.

Il resta en effet un certain nombre d'Acadiens dans les Etats-Unis, car nous avons trouvé aux archives une dépêche du 25 janvier 1766, avisant M. d'Estaing, stationné à Saint-Domingue, qu'il eût à aller chercher des Acadiens restés dans la Nouvelle-Angleterre, et une note qui accompagne cette dépêche annonce que M. d'Estaing a été obligé de suspendre son départ. Cet empêchement provint sans doute de l'opposition qui fut faite par le ministère anglais à l'envoi de vaisseaux français aux Etats-Unis, opposition signalée par Garnault, t. III, chapitre 1er.

Barbé-Marbois nous assure en outre avoir vu lui-même à Philadelphie, en même temps que Benezet, en 1780, un certain nombre d'Acadiens demeurés groupés autour de lui, mais ils regrettaient toujours l'Acadie.

Autant que l'on peut établir des présomptions avec le peu de données que nous possédons, voici, selon nous, quelle a pu être la destinée des 6,000 Acadiens enlevés par les Anglais : 1,500 environ furent réexpédiés en Angleterre, de la Virginie et de la Caroline, une partie y mourut et le reste fut renvoyé en France à la paix ; 1,000 revinrent de Boston et de quelques autres lieux, sur les côtes sud de l'Acadie; 418, après la paix, furent renvoyés de New-York à Saint-Domingue; 7 à 800 passèrent en Louisiane venant du Maryland, de la Caroline et de la Géorgie; 1,000 au moins, s'étant emparés de leurs navires, se sauvèrent à la rivière Saint-Jean. Du surplus, montant à 1,300 environ, une partie mourut, et en certains lieux il en périt beaucoup, comme nous l'apprend la pétition de ceux de Philadelphie, où il en était mort plus de 200 en trois ou quatre ans; en estimant à 7 à 800 le nombre des morts, il en resta donc 5 à 600 à peu près aux Etats-Unis, dont quelques-uns cependant comme nous le savons purent regagner le Canada, et s'il faut en croire Longfellow, la plupart des autres finirent par gagner l'ouest, où ils se firent coureurs de bois; ce dernier fait nous paraît d'autant plus probable qu'il nous a semblé reconnaître un certain nombre de noms acadiens parmi les habitants français de l'Illinois et du Missouri. Il résulterait donc de tout ceci qu'un très-petit nombre seulement serait resté parmi les populations anglaises du littoral.

Note 10.

Un mémoire fort curieux sur l'état des Acadiens en 1754, dressé par l'abbé de l'Ile-Dieu et déposé aux archives, contient un dénombrement de l'Acadie et des îles du golfe en 1754, où nous trouvons qu'il reste encore dans l'Acadie anglaise 6,318 Acadiens, plus sur les rivières Chipoudy, Pecondiak et Mémérancouges, à l'ouest du fond de la baie de Fundy, et qu'il ne comprend pas dans l'Acadie anglaise, 2,897.

Dans l'île Saint-Jean, paroisse du *Port la Joye*, 763 âmes, plus vingt familles dispersées, et beaucoup d'autres Acadiens qui rejoignent journellement; — paroisse de la *Pointe-Prime*, qui a 40 lieues de parcours, 326 âmes; — paroisse Saint-Louis, au nord-est, 673; — paroisse Saint-Pierre, au nord, 750; — Malpek et Bedek, paroisse de la Sainte-Famille, au nord-ouest 356; — plus les Acadiens réfugiés à la rivière Saint-Jean, à Québec et à Louisbourg, depuis 1750, que l'on estime environ à 2,000 âmes. Total pour l'Acadie anglaise et française en 1754, 14,183 âmes.

Mais dans ce dénombrement l'abbé de l'Ile-Dieu omet les réfugiés de Shediak et de Miramichy sur la côte du golfe Saint-Laurent, où ils étaient assez nombreux comme nous le savons par différentes dépêches, et que nous croyons pouvoir évaluer à 1,500 ou 1,600.

C'est donc bien à 16,000 âmes que le mouvement naturel de la population

eût élevé le nombre des Acadiens dans la presqu'île en 1754, sans les événements qui les forcèrent à se disperser dès 1750, et c'est de ces 16,000 âmes que nous devrons chercher la destination pour établir la distribution ultérieure de la population acadienne.

Note 11.

Halliburton pense qu'on enleva 7,000 prisonniers, d'autres auteurs ont même dit 8,000 ; quant à nous, nous avons adopté l'évaluation de 6,000, et en voici les raisons : 1° Pour le district des Mines, les documents que l'on a pu recueillir et tous les écrivains s'accordent à établir le nombre de 4,000 que nous avons énoncé ;— 2° à Port-Royal où Annapolis, la population ne dépassait guère 1,800 âmes (comparer la relation Pichon, le mémoire de l'Ile-Dieu et tenir compte des émigrés); or une portion assez notable parvint à se soustraire aux Anglais, d'après Halliburton lui-même, c'est donc beaucoup que d'évaluer à 1,200 les prisonniers en cet endroit ; — 3° dans la partie de Beau-Bassin occupée par les Anglais, la population presque entière ayant émigré vers la partie française, il demeura à peine quelques centaines d'individus, et dans la partie restée aux Français nous savons par les documents officiels qu'on enleva à peine quelques hommes ; nous pensons donc avoir porté le chiffre au plus haut en supposant ici 7 ou 800 prisonniers.

Enfin une autre considération vient corroborer ce raisonnement, l'abbé de l'Ile-Dieu indique pour toute l'Acadie anglaise 6,318 Acadiens en 1754. Or d'une part sur ce nombre il s'en échappa au moins 800 ou 1,000, et d'autre part ils n'en prirent que très-peu ailleurs ; il est donc évident que le chiffre de 6,000 prisonniers est plutôt au-dessus qu'au-dessous de la réalité.

Cette note était déjà composée lorsque nous avons trouvé aux Archives le mémoire cité à la note 1 de ce chapitre, et il nous a paru entièrement confirmer notre opinion, puisqu'il ne mentionne que 5,150 prisonniers enlevés d'abord par les Anglais, auxquels il n'y a plus à ajouter qu'un millier enlevé plus tard à Port-Royal. (Voir note 8.)

Note 12.

Ce même document, dont nous avons eu connaissance trop tard, doit nous faire rectifier cette évaluation de 500 émigrés à la rivière Saint-Jean ; il y eut au moins 1,200 ou 1,400 réfugiés à la rivière Saint-Jean. (Voir la note 17.)

Note 13.

« Les Acadiens qui se sont réfugiés à Miramichy sont dans la plus affreuse « misère ; ils sont là environ 900 ; ils ne demandent pas mieux que de passer « à l'île Saint-Jean, aux postes de Malpek et de Bedek, mais il faudrait les y « entretenir..... »

(Extrait de la lettre de l'évêque de Québec, du 30 octobre 1757. *Archives.*)

Voir dans Halliburton la relation de Mme Commeaux.

Note 14.

Voir les tableaux des émigrés à Shediak et de Beauséjour ; la note 7 du chap. IV.

Une portion de ces émigrés se rendit dans les îles du golfe, mais une autre partie finit par se fixer dans le pays, et après avoir guerroyé contre les garnisons anglaises de l'Acadie pendant cinq ou six ans, guerre pendant laquelle ils eurent à subir de grandes misères et de grandes pertes, voyant en 1760 le Canada envahi et presque perdu, ils arrivèrent à conclure avec le chevalier Joseph Frey, commandant du fort Cumberland, un arrangement par lequel ils se reconnaissaient sujets de l'Angleterre, à condition qu'on leur laisserait leurs biens et qu'ils recevraient un traitement convenable.

Arrangement signé par MM. Mavache (missionnaire), Abraham Dugast, Francis Arsenau, Michel Bourc, Paul Leblanc, Pierre Gautrot et Pierre Surot ou Suret. (Pièce déposée aux *Archives*.)

Note 15.

Il avait commencé à passer des Acadiens à l'île du Cap-Breton, mais en assez petit nombre, bien avant 1750 (voir le mémoire sur le cap Breton, de Pichon), mais l'abbé de l'Ile-Dieu, dans son travail, estime que 2,000 Acadiens en 1754 étaient déjà passés à Québec, à la rivière Saint-Jean et à Louisbourg; or on peut bien prendre la moitié de ce chiffre pour Louisbourg ou plutôt pour les îles du Cap-Breton et Saint-Jean. Sur ce nombre, la majeure partie dut passer à l'île Saint-Jean, qui était la plus fertile, mais il en resta peut-être quelques centaines en divers endroits du cap Breton; en tout cas il en resta très-peu à Louisbourg, comme nous le montrerons ci-après.

Note 16.

En outre des émigrés acadiens qui vinrent dans l'île Saint-Jean par l'intermédiaire de Louisbourg, un très-grand nombre y vint directement de 1748 à 1754, comme on peut le voir dans le chap. VI et aux notes 13 et 15 de ce même chapitre.

Note 17.

La colonie de la rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) était fort ancienne. Ce pays avait été concédé en seigneurie, sous le nom de seigneurie de Jemsek, à la famille Damour des Choffour, originaire de Bretagne. Ils y étaient déjà installés en 1686; en 1693 il y avait 21 habitants; dans le recensement de 1698 nous y trouvons déjà quatre branches de la famille Damour, formant 19 personnes, plus 9 domestiques et 6 familles de colons, formant 22 personnes; total : 50 habitants. En 1739 elle appartenait à M. de Vaudreuil, qui y donnait des concessions franches de toutes rentes pendant un assez bon nombre d'années; on l'appelait alors la paroisse d'Ekoupag et il s'y trouvait 18 familles de colons, formant 116 âmes. Les principaux des colons étaient les Saint-Aubin, Laforêt, Bellefontaine; les Godin ou Châtillon sont la plus ancienne famille de ce canton : ils y étaient déjà du temps de la famille Damour, en 1698. (Extrait des recensements. *Archives*.)

Lors de la proscription de 1755 il y vint d'abord quelques émigrés, puis il arriva que parmi les Acadiens transportés à la Caroline un certain nombre, repoussés des côtes et s'étant emparés de leur navire, parvinrent à gagner la baie de Fundy, au nombre de 900, et débarquèrent près la rivière Saint-Jean; ce sont eux qui, ayant armé dans la suite un corsaire, se rendirent redoutables à tous les vaisseaux anglais qui naviguaient dans ces parages.

(Extrait du mémoire de 1763, déposé aux *Archives*.)

Enfin nous savons, par une lettre des gens de Port-Royal, déposée aux Archives, qu'une partie des Acadiens enlevés dans ce canton se rendirent maîtres de leur navire durant la route et se réfugièrent aussi à la rivière Saint-Jean. Il se réfugia donc, comme on peut voir, 1,200 ou 1,400 Acadiens à la rivière Saint-Jean, et il s'y installa même un centre de corsaires pour faire la course contre les Anglais. Mais la même lettre que nous venons de citer et une dépêche de M. de Vaudreuil, du 14 juillet 1757, nous apprennent que la disette ne tarda pas à se mettre parmi tant de monde rassemblé dans un pays presque désert, et que l'on fut obligé d'en faire passer une partie considérable à Québec. Ceux qui y restèrent participèrent sans doute à l'arrangement conclu par les Acadiens de Shediak et de Beauséjour, en 1760, avec le commandant Frey. (Voir la note 14.)

Note 18.

Voir Montgommery-Martin et Bouchette sur cette nouvelle injustice dont furent victimes ces malheureux Acadiens.

Une lettre de M. Dionne, curé de Madawaska, nous apprend que les premières familles acadiennes qui vinrent de Madawaska furent J. B. Cormier, J. B. Thibodeau, Olivier Thibodeau, Theriot, Cyr ou Sire, Martin, Daigle, Hébert, Godin et François Violet. Ces noms, qui, sauf celui du dernier, appartiennent tous au plus pur sang acadien, aux familles originaires de 1671, nous montrent quelle importance eut dans la colonie de la rivière Saint-Jean l'immigration des réfugiés acadiens de 1755, car avant cette époque il ne se trouve dans ces parages presque aucun nom qui appartienne à la race acadienne primitive. (Voir la note 2 du chap. VII.)

Les premiers baptêmes célébrés à Madawaska furent : celui de Simon Hébert, vers 1790 (ce premier-né de la colonie vit encore), puis ceux de Joseph Cyr ou Sire, et de Joseph Sans-Façon. Le premier mariage a été célébré dans une cabane sauvage, entre Simon Hébert et Josephte Daigle.

Note 19.

Dès 1689 il y avait des colons français à Passamaquoddy (Passamacadie). C'était plus au sud encore, dans l'Etat du Maine, sur la rivière Penobscot, qu'était le fort de Pentagoët, occupé par nous presque dès les premiers temps de notre établissement en Acadie, et où se fixa plus tard Saint-Castin. Dans le recensement de 1693 Pentagoët est ainsi mentionné :

« Saint-Castin et sa femme sauvage, avec 7 enfants; — Jean Renaud et sa « femme sauvage, avec 4 enfants; — Deslauriers et sa femme, Jeanne Gran- « ger, avec 3 enfants. — Total : 20 habitants. »

A ce même recensement on indique 7 habitants à Passamacadie. Il dut en outre nécessairement, là comme sur toutes les côtes, venir des réfugiés en 1755, et c'est là probablement l'origine des Acadiens dont parle Bouchette.

Note 20.

Nous devons ces renseignements en partie à l'obligeance de M. l'abbé Pilotte, directeur du collége de Sainte-Anne, qui a résidé quelque temps sur ces côtes, et en partie à celle de M. le capitaine Fortin, de la marine provinciale du Canada.

Nous pensons qu'une partie de ces Acadiens descend des réfugiés qui demeurèrent dans cette région après la proscription de 1755, et qui traitèrent en 1760 avec le chevalier Frey; et qu'une autre portion descend des réfugiés qui vinrent de l'île Saint-Jean après la proscription de 1763; ces derniers doivent se rencontrer surtout sur la côte du golfe, depuis Bouctouche jusqu'à la baie des Chaleurs, et au delà.

Note 21.

Déjà il y a quelques années un d'entre eux, M. Leblanc, a été élu représentant au parlement du Nouveau-Brunswick, et aujourd'hui encore M. Martin, l'un d'entre eux, fait partie de ce parlement.

Note 22.

Nous avons vu, note 17, qu'une partie des réfugiés de la rivière Saint-Jean, peut-être 7 ou 800, furent dirigés sur Québec; nous savons en outre qu'à diverses reprises il en vint quelques convois de Shediak et de Miramichy, enfin un certain nombre purent s'échapper des Etats-Unis et gagner le Canada à travers les déserts; peut-être même devrait-on porter leur nombre à 2,000 plutôt qu'à 1,500.

CHAPITRE VI

Note 1.

Voir le mémoire sur le cap Breton, de Pichon, pour l'exploitation que l'on faisait dès lors de la houille à la baie des Espagnols.

Note 2.

En 1755, le cap Breton et l'île Saint-Jean contenaient 5 à 6,000 âmes, dont au moins 4,000 étaient des émigrés acadiens. (Voir la note 10 du chap. v, le mémoire de Pichon sur le cap Breton et les notes 14 et 16 du présent chapitre.)

Note 3.

Une contradiction assez singulière se présente ici; c'est celle d'un recensement daté de 1752, qui se trouve aux archives, avec l'exploration de M. Pichon, qui eut lieu à la même époque, ou au plus tôt en 1751. L'un attribue au cap Breton une population de 4,123 habitants, dont 2,484 à Louisbourg, y compris ses environs, et 1671 dans le reste de l'île, tandis que l'autre reste loin de pareilles évaluations. En supposant même que le chiffre de 800 âmes, qui nous a semblé résulter des appréciations de M. Pichon pour les campagnes de l'île, fut insuffisant et que l'on dût y ajouter quelque chose dans les localités où il n'a pas précisé ses évaluations, on atteindrait peut-être 900 ou 1,000 âmes, ce qui est encore bien éloigné de 1,671, et cependant ce n'est pas en un an de temps que la population a pu s'augmenter du tiers.

Nous avons cru devoir nous attacher de préférence au travail de M. Pichon; car tandis que le recensement trouvé aux archives est isolé, en assez mauvais ordre et dénué de tout détail, l'exploration de M. Pichon est faite avec un grand soin, donne le détail le plus circonstancié de chaque localité, et se trouve pour l'île Saint-Jean en parfaite conformité avec les recensements nombreux et très-exacts que nous avons sur cette île. Enfin les chiffres donnés par M. Pichon paraissent se rapporter beaucoup mieux avec la faiblesse très-constatée où resta la population du cap Breton après l'enlèvement des habitants de Louisbourg. D'après M. Pichon il y avait dès lors dans l'île Madame 250 habitants, mais ils étaient très-pauvres.

Note 3 *bis*.

L'état des prisonniers ramenés de Louisbourg en France et qui se trouve aux archives, constate qu'il ne se trouvait dans cette ville qu'un très-petit nombre d'Acadiens, la plupart, au nombre de 25 ou 30, étaient des domestiques ou des servantes qui avaient été emmenés par les Anglais avec leurs maîtres. Halliburton constate que jusqu'en 1783 il n'y eut pour ainsi dire aucun Anglais qui se fixât dans l'île.

Note 4.

Pour les établissements de ces loyalistes, voir Halliburton; ce même auteur estime qu'en 1772 il y avait environ 800 Acadiens dans l'île du Cap-Breton, mais nous pensons qu'il devait y en avoir davantage, car c'était à peu près le nombre qui devait s'y trouver lors de l'évacuation des Français, et depuis lors, outre leur accroissement naturel, ils devaient avoir reçu un certain nombre de réfugiés de l'île Saint-Jean.

Note 5.

Il semble en effet résulter des expressions d'Halliburton et de celles de Bouchette que les Acadiens et les Ecossais, qui formaient la population dominante de l'île, étaient à peu près en pareil nombre à cette époque; il n'y a donc rien d'exagéré à supposer que les Acadiens formaient à peu près le tiers de la population.

Note 6.

A partir de 1800 le gouvernement anglais commença à diriger dans l'île du Cap-Breton des montagnards écossais (Blue Books). Halliburton estime que ces émigrations écossaises montèrent vers 1830 à plus de 1,000 individus par an pendant quelques années.

Note 7.

Voici le recensement de 1838, tel que le donne Bouchette :

« Comté du cap Breton, 14,111 habitants sur 2,150 milles carrés. — Comté de Richemond, 7,203 sur 550 milles carrés. — Comté d'Inverness, 14,099 sur 1,260 milles carrés. »

Or, comme le comté de Richemond, d'après Bouchette et Halliburton, ne contenait alors d'autres Anglais que quelques Ecossais établis sur les limites et dans la partie supérieure de la Grande-Anse, plus quelques marchands et employés à Arichat, nous avons pensé que c'est à peine s'il s'y trouvait 1,200 habitants qui ne fussent pas Acadiens, et nous y avons évalué ceux-ci à 6,000 âmes.

Note 8.

Pour faciliter les calculs de la progression de la population, nous avons placé à la fin des notes de la seconde partie, dans l'appendix qui suit, une table de progression qui indique le nombre d'individus que produit, au bout d'un temps déterminé, chaque proportion donnée d'accroissement. Cette progression en effet s'opère par une marche composée; ainsi une progression de 2 p. 100 ne donne pas 140 au bout de vingt ans, mais environ 147, à cause de l'accroissement composé. On pourra donc fructueusement consulter cette table toutes les fois qu'il sera question de la progression des populations.

Note 9.

On peut voir partie IIe, page 159, et note 8 du chap. IX de la IIe partie, comment ils ont peuplé les îles Madeleine; ils envoient aussi chaque année des émigrants à la côte du Labrador (voir note 5, chap. XI, partie IIe), et enfin ils en envoient aussi à Terre-Neuve et à Saint-Pierre et Miquelon.

Note 10.

Voici la répartition détaillée des Acadiens dans l'île du Cap-Breton, relevée cette année même (1859). Dans le comté du Cap-Breton, au nord-est de Sydney, à l'entrée du lac Bras-d'Or, il y a deux petits villages acadiens formant 5 à 600 âmes. — Comté d'Inverness (ouest de l'île). Tout le nord de ce comté, à partir de la rivière Marguerite, est peuplé d'Acadiens, qui forment environ 4,000 âmes; cette partie de la population s'accroît peu parce que la rudesse du sol, surtout à Cheticamp et au nord, l'oblige à émigrer. — Comté de Richmond, (sud de l'île). Paroisse de l'Ardoise, 1,500 âmes, dont 1,200 Acadiens; rivière Bourgeois, 11 à 1,200 âmes, dont 700 Acadiens; l'île Madame en deux

paroisses, *Arichat* et *Descousse*, contient 6,000 âmes, dont 5,700 Acadiens; enfin à Saint-Pierre, sur la rivière des Habitants et sur le canal Canseau, jusqu'à Caribacou, on peut encore compter 1,000 à 1,500 Acadiens. Nous pensons que même dans cette contrée il y a encore eu un certain nombre d'émigrations.

Note 11.

On peut voir dans la note suivante que dès 1720 il y avait déjà 17 familles d'établies à l'île Saint-Jean, dont 3 acadiennes et les autres venues des côtes de France.

Note 12.

Nous avons fait une erreur au texte dans la répartition d'origine de l'île Saint-Jean en 1728; il n'y avait que 28 familles acadiennes, et il s'en trouvait 12 de Normandie, comme on peut le vérifier sur l'état ci-dessous. Le chiffre qui suit chaque nom d'habitant désigne l'année de son immigration dans l'île, l'indication qui vient ensuite se rapporte à sa profession; lab. veut dire laboureur, ch. charpentier, pê. pêcheur, ton. tonnelier; enfin le chiffre qui suit est celui du nombre de chaque famille.

Recensement de l'île Saint-Jean en 1728. — Port Lajoie : Habitants venant de l'*Acadie*, Haché-Galand, Michel, 1720, lab., 6; Haché-Galand, Joseph, 1724, lab., 5; Haché-Galand, Marie, 1724, lab., 8; Haché-Galand, Jean-Baptiste, 1722, lab., 5; Haché-Galand, Charles, 1721, lab., 2; Haché-Galand, Pierre, 1721, lab., 3; Précieux, Joseph, 1724, lab., 3; Préjean, Pierre, 1722, ch., 4; Haché-Galand, Michel fils, 1728, lab., 9; Hébert, Michel, 1728, lab., 4; Buhot, Pierre, 1728, lab., 3; de *Lorraine*, Jacquemin, Pierre, 1720, ch., 3; de *Picardie*, Desmoulins, Pierre, 1728, lab., 5; origine *inconnue*, Bertaux, 1721, pê., 7. — Pointe de l'est : venant de *Normandie*, Giraud, 1720, pê., 1; Turin, Mathieu, 1719, pê., 10; de *Bretagne*, Durocher, Joseph, 1720, pê., 9.

Havre Saint-Pierre : venant de *Normandie*, Douville, François, 1719, pê., 19; Le Charpentier, Charles, 1720, pê., 16; Dubois, 1720, pê., 8; Le Buffle, 1722, pê., 11; Fouquet, Charles, 1723, pê., 3; de *Gascogne*, Duclos, Dominique (le vieux), chirurgien, 8; Carrica, Pierre, 1720, pê., 8; Deloyol, 1728, pê., 10; de l'*Aunis*, Renaud, 1720, pê., 19; Madre, Jean, 1720, pê., 2; Cosset, 1720, ton., 4; de *Bretagne*, Durocher, François, 1720, pê., 3; Le Breton, Jean, 1723, pê., 5; Le Gallet, 1722, pê., 5; Genet, 1721, pê., 3; de *Paris*, Poitevin, Etienne, 1722, lab., 7; du *Canada*, Roger, Gabriel, 1720, lab., 1; origine *inconnue*, Leboulanger, Noël, 1720, pê., 6.

Tracadie : venant de l'*Acadie*, Boudrot, François, 1728, ch., 8; Bourc, Michel, 1728, ch., 5; Belineau, Jean, 1728, ch., 4; Bourc, Charles, 1728, ch., 3. — Havre aux Sauvages : venant de l'*Acadie*, La Garenne, Jean, 1728, lab., 2; Blanchard, François, 1728, lab., 4; Chiasson, François, 1728, lab., 4; Deveau, Jacques, 1728, lab., 6; Recaud, Jean-Baptiste, 1728, lab., 9; Audry, Jacques, 1728, lab., 10; de *Normandie*, Champagne, Jean, 1728, pê., 1; Thomas, Etienne, 1728, pê., 1; Le Comte, Louis, 1728, ch., 1; Durel, Charles, 1728, pê., 1; Tanquerel, Pierre, 1728, pê., 1; de *Bayonne*, Daguet, Renaud, 1728, ch., 1; de *Saint-Malo*, Dumenhil, François, 1728, marchand, 1; du *Canada*, La Forestrie, Joseph, 1725, lab., 10. — Rivière du Nord-Est : venant de l'*Acadie*, Gourdon, Antoine, 1721, lab., 6; Martin, Pierre, 1720, pê., 7; Martin, Pierre, fils, 1726, lab., 2; Martin, Joseph, 1720, lab., 1. — Malpec : venant de l'*Acadie*, Arsenaut, Pierre, 1728, lab., 8; Arsenaut, Charles, 1728, lab., 3; Lambert, Jean, 1728, lab., 6. — Total des habitants de l'île Saint-Jean, en 1728, 336 âmes.

Note 13.

Nous trouvons au recensement de 1735, qui est aussi nominal, 35 familles acadiennes; 21 de Normandie; 7 de Saintonge; 4 de Gascogne; 4 du Béarn; 3 de Bretagne; 2 du Canada, etc., etc.; il y a une famille espagnole. — Toutes

les nouvelles familles acadiennes sont des démembrements des précédentes, sauf 1 famille Dubois, 1 famille Vecco de 12 personnes, et 2 familles Poitier ou Poirier. — Les familles nouvelles de Normandie se sont presque toutes établies au Havre Saint-Pierre.

Sur 81 familles formant le total, il y en a 57 exclusivement attachées à la culture. Cette population était ainsi répartie : au Port Lajoie et sur la rivière, 114 habitants ; — au Havre Saint-Pierre, 294 ; — au Havre à l'Anguille, 35 ; — à Tracadie 39 ; — Malpec, 31 ; — à la Pointe de l'est, 18 ; — à Trois-Rivières, 10.

Note 14.

Résumé du recensement de 1753 : Anse à Pinette, 84 habitants ; Grande-Sanction ou Pointe-Prime, 103 ; la Boutotière, 66 ; la Grande-Anse, 108 ; le Merais, 127 ; Ruisseau à la France, 66 ; Anse du comté de Saint-Pierre, 27 ; — Port Lajoie, 71 ; Anse du nord-ouest, 31 ; rivière de l'Ouest, 98 ; rivière du Nord 48 ; rivière du Nord-Est, 728 ; — Havre Saint-Pierre, 197 ; dunes à l'est dudit Havre, 73 ; les Etangs, 55 ; Pêcheurs épars, 17 ; — Havre aux Sauvages, 87 ; Tracadie, 78 ; l'étang des Barges, 20 ; — Malpec, 259 ; — Bedec, 101 ; rivière de la Traverse, 45 ; — rivière des Blonds, 60 ; rivière aux Crapauds, 10 ; — Pointe de l'Est, 33 ; l'étang du Cap, 4 ; rivière à la Fortune, 67 ; — total, 2,663 âmes. La plus forte partie de cette population était alors au Port Lajoie et aux environs, ce qui forme tout le commencement de ce tableau et environ les trois cinquièmes du nombre total ; c'était dans ces parages que s'était surtout concentrée l'immigration acadienne, et aussi à Malpec et à Bedec. Il y avait alors dans toute l'île 692 vaches et 152 chevaux, soit 1 vache par 4 personnes et 1 cheval par 17 personnes et demi.

Note 15.

Voir la note 10 du chapitre v.

Note 16.

Voir le *Mémoire* de l'évêque de Québec du 30 octobre 1757 note 9 du chap. IV et comparer les recensements. — Telle fut l'affluence de cette immigration des Acadiens, que cette île, qui ne contenait que 3,000 âmes en 1754, en comptait 6,000 en 1757 et 7,000 en 1760, bien que dans l'intervalle les Anglais en eussent fait la conquête.

Note 17.

6,000 âmes en 1755, avec un accroissement de 4 p. 100 par an, pouvaient donner en 1760 environ 6,720 habitants, ainsi pour arriver au chiffre de 7,000, il faut encore supposer près de 300 âmes d'immigration ; or l'immigration devenait de plus en plus faible, d'abord parce que le flot des proscrits acadiens était écoulé, et ensuite à cause de l'établissement des Anglais dans l'île.

Note 18.

Voir la note 9 du chap. IV.

Note 19.

« ..... Il est bien remarquable qu'on ne trouve point de traces de cet « important événement dans les registres de la secrétairerie d'Halifax. J'ai eu « beaucoup de peine à en compiler le récit..... au moyen du manuscrit du « colonel Winslow, qui est à la société historique de Boston..... les particula-

« rités de cette affaire semblent avoir été jetées dans l'ombre avec soin, « quoiqu'il ne soit pas facile de s'expliquer pourquoi on a cherché ainsi à ca- « cher, etc., etc. » (*Halliburton.*)

Note 19 *bis.*

Lord Selkirk fut toute sa vie un modèle du patriotisme actif, intelligent et entreprenant : lord écossais et seigneur de cantons considérables dans les Highlands et dans les îles Orkney, il conduisit successivement des bandes d'Écossais dans l'île Saint-Jean et dans le Canada ; enfin, s'étant résolu à fonder une colonie exclusivement écossaise, il traita avec les compagnies de fourrures pour un vaste territoire à l'ouest du lac Supérieur, qui encore aujourd'hui n'est point atteint par la colonisation, et il y installa sur les bords de la rivière Rouge, à force de sollicitude et de sacrifices, des montagnards écossais et des insulaires des îles Orkney. Son plan était d'en former un établissement agricole, qui eût été en même temps le centre du commerce et de l'exploitation des fourrures de l'ouest. Ce projet aussi hardi qu'ingénieux ne réussit que très-imparfaitement à cause de l'hostilité des coureurs de bois canadiens, qui luttèrent contre lui et détruisirent une partie de son monde ; cependant les descendants de ceux qui restèrent forment encore aujourd'hui une partie de la petite population de sang européen établie à la rivière Rouge. (Voir partie IIe, note 2, chap. XIII.)

C'est ainsi que l'aristocratie assure sa place à la tête des peuples, en en remplissant dignement les charges, et en prenant l'initiative dans toutes les grandes nécessités et toutes les grandes entreprises nationales ; mais quelle confiance peuvent accorder les hommes à ceux qui ne semblent regarder leur rang ou leur fortune que comme un titre au plaisir, au luxe et à l'inutilité ?

Note 20.

Voir Bouchette et Montgommery-Martin.

Note 21.

Les nombreux bâtiments de pêche que les Acadiens de l'île Saint-Jean, ceux du village de *Souris* notamment, envoient chaque année dans tout le golfe Saint-Laurent, nous ont été signalés par M. le capitaine Fortin et M. l'abbé Girouard.

Note 22.

Voici les noms du recensement de 1704 à Terre-Neuve :

A *Plaisance :* Salday, Rochefort, veuve Abraham, Gillibert, Gimelle, d'Aspestingny, Catherina, Courthiau, Vrigneau, Chevalier, la Montaigne, Lacroix, Beaulieu, Bertrand, Berichon, veuve Beausset, Saint-Martin, Estevin, veuve Tompiez, Ameuze, Saint-Louis, Zémard, Lasson, Renaud, Beauregard, Joannis, Sabat. — Au *Petit-Plaisance :* Ozelet, Perré, Pitre, du Bourdieu, Moisan, Paquiace, Lafarre, Legage, Aubin, Valentin, Mahier, Léonard, veuve Leroy. — *Pointe-Verte :* veuve Lebeaudry, Bellefeuille, Berthelot, Michain, Cornu, Ricord fils, Gilbert, Augustin, Joannis. — A la *Pointe d'Audierne* à 8 lieues de Plaisance, Ricord, Lafosse.

Note 23.

Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1831, 1er trimestre, la relation de ce voyage de Cassini, citée dans le récit d'une excursion faite à Terre-Neuve et à Saint-Pierre et Miquelon.

Note 24.

En 1764 nous trouvons à Saint-Pierre et Miquelon des familles acadiennes provenant de celles qui avaient été déportées dans le sud des Etats-Unis; nous avons trouvé en effet aux archives : 1° une lettre d'un sieur Perraut, qui paraît leur compatriote et qui les invite, au nom du gouvernement français, avec des promesses très-fallacieuses, il faut en convenir, de quitter ces îles pour aller à Cayenne ; ladite lettre datée du 1er septembre 1764; — 2° une réponse desdits Acadiens, pleine de fermeté, de bon sens et en même temps de dévouement pour la France, où ils refusent cette offre en exposant les dangers des pays chauds pour eux, dangers qu'ils avaient expérimentés dans leur exil aux Etats-Unis. Lettre du 16 septembre 1764 et signée par 44 chefs de familles, dont : 1 Commeaux, 4 Hébert, 1 Gautreau, 3 Leblanc, 2 Landry, 2 Boudrot, 3 Bourgeois, 1 Bourc, 3 Cormier, 1 Blanchard, 1 Richard, 4 Sire, 1 Terriau, 3 Maurice, 1 Chassion, 1 Arsenaut, 6 Vrigneau ou Vigneau, 9 Guoman, 1 Bertrand, 1 Moyen, 1 Jause, 1 Lemale Les principaux d'entre eux paraissent avoir été Joseph et Jacques Maurice, c'est à eux que Perraut adresse sa lettre, et il les considère comme les chefs des autres; — une nouvelle lettre dudit Perraut où il tâche de réfuter leurs raisons, où il répète les assertions les plus insidieuses sur les avantages qu'ils trouveront à Cayenne, et finit par leur proposer de déléguer quatre d'entre eux pour aller sur les lieux vérifier l'état des choses.

Les documents s'arrêtent là; mais les rapports officiels, dont on peut trouver les extraits dans *Revue coloniale* de 1858, nous confirment qu'une partie de la population descend des Acadiens. — Voir aussi la note 5 du chap. v.

CHAPITRE VII

Note 1.

La croissance naturelle des populations européennes en Amérique, varie généralement de 2,50 à 4 p. 100 par an, et se double ainsi en 28 ans au moins, et en 18 ans au plus. (Voir le chap. XII de la deuxième partie.)

Note 2.

En 1671 nous trouvons en Acadie 67 familles (voir note 4, chap. II), mais qui ne formaient en réalité que 47 souches, dont les noms suivent; quelques-unes étant déjà alors subdivisées en plusieurs branches, le nombre de celles-ci est indiqué par les chiffres qui précèdent les noms :

Aucoin, 2 Bourgeois, Babin, 2 Blanchard, Brun, 5 Bourc, Boudrot, Belou, Brot ou Breau, Bertrand, Bellineau, Corperon, 2 Commeaux, Cormié, Daigre ou Daigle, Dupeut, 2 Doucet, Dugast, de Forest, Gougeon, 2 Girouard, Grangé, Guillebaut, Gauterot, 2 Gaudet, Kuessy, 2 Hébert, Labatte, Landry, Leblanc, Lanaux, 4 Martin, Morin, 2 Mélanson, Pélerin, Petitpas, Poirier, Pitre, Scavoie, Rimbaut, Richard, Robicheaux, Sire, 4 Tériau, Trahan, Thibodeau, Vincent. (Voir note 5, du chap. II.)

La physionomie générale que présentent ces familles, le grand nombre de subdivisions qu'elles offrent déjà, le croisement nombreux des alliances, tout tend à faire présumer, pour beaucoup d'entre elles du moins, que leur installation dans le pays est déjà ancienne et date peut-être de deux générations; quelques-unes même, comme les Martin, les Bourc, les Landry, Tériau, Tra-

han, Gaudet, Boudrot, remontaient peut-être jusqu'aux premiers temps de l'Acadie, et seraient alors les fondateurs de cette race. Tous, sauf 16, sont mariés avec des filles appartenant aux familles du pays.

Si nous passons maintenant au recensement de 1686, que l'on retrouvera reproduit dans la bibliothèque du parlement canadien, nous y trouvons que sur 107 familles établies à Port-Royal, 83 sortent des familles de 1671 ; et dans les établissements, alors tout nouveaux, des Mines et de Beau-Bassin nous trouvons, aux Mines, sur 11 familles, 8 provenant de celles de 1671, et à Beau-Bassin, 12 sur 25 ; soit en tout en 1686, 103 familles sortant des souches primitives, sur un total de 143. On voit à la fois combien les anciennes familles se sont multipliées et combien il venait peu d'immigrants. — En 1709, dernier recensement nominal de l'Acadie, à Port-Royal, sur 102 familles, 63 sortaient des souches primitives de 1671 ; aux Mines et à Cobegnit 94, sur un total de 105 ; à Beau-Bassin, 37 sur 46 ; soit en tout, sur une population de 253 familles, 194 provenant des familles originaires signalées en 1671, et 59 seulement d'importation postérieure.

Nous ferons observer ici un fait particulier, c'est l'émigration des anciennes familles de Port-Royal, qu'elles abandonnent peu à peu pour les Mines et Beau-Bassin, où elles forment presque exclusivement la population, tandis qu'à Port-Royal elles sont remplacées par l'immigration française, qui n'est réellement appréciable que sur ce point, où elle a amené en 36 ans 39 familles nouvelles. Ceci prouve que Port-Royal seul, en Acadie, avait quelque relation avec la France, et que les occupations paisibles du fond de la baie de Fondy attiraient de préférence les descendants industrieux et plus paisibles des anciens Acadiens. Port-Royal ayant été conquis définitivement par les Anglais en 1710, les communications avec la France cessèrent donc complétement, et avec elles le peu d'immigrations qu'elles pouvaient amener (voir note 8, du chap. III), et les seules familles nouvelles qui purent survenir désormais, furent dues à quelques communications difficiles, irrégulières et rares avec le Canada ou les pêcheurs français du golfe Saint-Laurent. Ce recensement de 1707 forme donc un point de repère dans la formation de la population acadienne ; elle se montait alors à 1,484 âmes, dont environ 1,200, c'est-à-dire les quatre cinquièmes, provenaient des familles primitives de 1671.

Cette proportion s'est-elle conservée depuis lors? tout porte à le croire, et bien qu'il n'existe aucun document régulier pour le constater d'une manière précise, nous possédons quelques moyens de contrôle assez sérieux pour apprécier dans son ensemble la composition proportionnelle de la population acadienne.

1° Nous avons trouvé aux archives l'état nominal des familles venues des Mines et de Beaubassin se réfugier sous la protection de M. Boishébert, en 1752, au nombre de 468 familles, et dont nous avons donné la reproduction sommaire à la note 7 du chap. IV. Sur ces 468 familles, comme on peut le vérifier sur cette note, il s'en trouve 316 descendant des familles primitives, savoir : 3 familles Aucoin, 14 Bourgeois, 3 Babin, 14 Blanchard, 5 Brun, 14 Bourc, 6 Boudrot, 4 Breau ou Brot, 2 Bertrand, 1 Bellineau, 1 Corperon, 11 Commeaux, 16 Cormié, 1 Daigre ou Daigle, 10 Doucet, 14 Foret, 15 Girouard, 2 Grangé, 16 Gaudet, 6 Kuessy, 29 Hébert, 12 Landry, 10 Le Bland, 2 Lanoue (il est douteux pour nous que ceux-ci aient tenu aux Lanoux primitifs), 7 Martin, 4 Melanson, 2 Pelerin, 29 Poirier, 4 Pitre, 10 Scavoie, 12 Richard, 5 Robicheaux, 11 Sire, 3 Terriau, 3 Trahan, 13 Thibeaudeau, 2 Vincent, et 3 Deslauriers originaires de la rivière Saint-Jean.

Dans cette masse de réfugiés les anciennes familles figurent donc pour un peu plus des deux tiers, et si nous prenions ce groupe de la population acadienne comme un échantillon de la masse totale, nous pourrions déjà affirmer cette proportion. Mais ceci ne serait point exact; il faut considérer en effet que cette émigration a dû entraîner tout d'abord les gens qui se trouvaient le moins retenus dans leur pays par leurs intérêts, les moins aisés, les moins bien établis, et par conséquent, les derniers venus dans une proportion bien plus forte que les anciennes familles. Et en effet, dans l'état résumé que nous

venons de présenter, certaines familles ne figurent que pour un chiffre insignifiant, d'autres ne s'y trouvent point, comme les Belou, Dugast, Dupeut, Gougeon, Guillebaut, Gauterot, Morin, Petitpas, Rimbaut: or ces familles étaient loin d'être éteintes ou moins nombreuses que les autres, ainsi parmi les prisonniers de Port-Royal qui s'emparent du navire qui les portait, nous voyons des Dugast et des Guillebaut, note, 8, chap. IV, et parmi les réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon en 1764, il y a des Gauterot (note 24, chap. VI); seulement les uns résidaient à Port-Royal, dont l'éloignement les empêchait d'émigrer, et les autres restèrent sur leurs héritages jusqu'au dernier moment.

Nous ne pensons donc pas être au-dessus de la vérité en estimant que lors de la proscription qui les frappa en 1755, les Acadiens étaient formés pour les quatre cinquièmes par la descendance des familles primitives que nous avons constatées en 1671. Cela ne doit pas du reste beaucoup nous surprendre, car l'immigration y était devenue à peu près nulle; ainsi parmi tous les noms des réfugiés de 1752, note 8, chap. IV, nous ne trouvons que 36 noms qui ne soient pas sur le recensement de 1708, c'est-à-dire 36 immigrants en quarante-huit ans. D'autre part, aujourd'hui, partout où se trouvent les Acadiens on rencontre dans une proportion extrêmement dominante les noms originaires de 1671 (voir note 18, chap. VI). Dans sa relation du Labrador, M. Ferland cite quelques noms des Acadiens qu'il y trouve, tous appartiennent à cette catégorie, et partout les témoignages s'accordent sur ce point.

Il nous paraît donc évident que plus des trois quarts de la population acadienne proviennent des 47 familles de 1671, qui, formant alors 400 personnes, se trouvent en avoir produit aujourd'hui près de 80,000, sans compter les réfugiés au Canada, à la Louisiane, à Saint-Domingue, et tant d'autres dispersés de tous côtés; de telle sorte que sans la déperdition éprouvée dans les proscriptions de 1755 et de 1763, nous trouverions peut-être que les 47 familles de 1671 auraient donné le jour à une véritable petite nation de 130 à 140,000 âmes. Cette étude fournit certainement un des plus curieux exemples de la multiplication de la race humaine, et nous montre qu'en moins de deux siècles une population, même dans des circonstances difficiles, pourrait assez régulièrement se centupler trois fois, pourvu qu'elle eût avec de l'espace pour s'étendre, des mœurs solides et une industrieuse énergie pour se développer.

Note 3.

Une fiction, peut-être même une histoire touchante, forme le sujet de ce poëme: Evangéline est la fille d'un riche cultivateur des Mines, et ses fiançailles se célèbrent le 4 septembre 1755, la veille même de ce jour fatal où les Anglais devaient frapper de proscription cette population infortunée. On ne sait encore rien de leurs projets, mais leurs vaisseaux, qui sont à l'ancre dans la baie, ont déjà jeté dans la population une certaine inquiétude sourde. Cette anxiété donne aux fiançailles d'Evangéline un caractère touchant et mélancolique, rendu par Longfellow avec une grande finesse de sentiment. Le lendemain éclate la funeste catastrophe au moment même où le mariage venait d'être béni; Evangéline est entraînée d'un côté, son époux de l'autre; emmenés ainsi en captivité sur deux points différents des Etats-Unis, ils passent leur vie à chercher à se rejoindre, et Evangéline, devenue en quelque sorte sœur de charité, finit par retrouver son mari mourant sur le grabat d'un hôpital de Philadelphie où elle allait visiter les malades, de sorte que ces époux d'un jour, unis devant Dieu, séparés par la proscription, se trouvent de nouveau rejoints devant Dieu en face de la mort, pour n'être réunis que dans le tombeau.

Ce récit triste et émouvant, où Evangéline semble personnifier les malheurs et les souffrances de l'émigration acadienne, se trouve en parfaite harmonie avec la poésie douce et mélancolique de l'école lakiste, à laquelle semble appartenir Longfellow. Les harmonies de la nature et les délicatesses du cœur

y sont dépeintes avec un grand charme, et les détails de la vie des Acadiens y sont présentés avec un rare bonheur, ainsi qu'on pourra en juger par le début du poëme que nous citons note 5.

Note 4.

Voir Lafargue, Raynal et Halliburton; nous avons dû, en outre, quelques renseignements à un des descendants de ces malheureux proscrits.

Note 5.

Lafargue nous apprend qu'ils vivaient dans une grande union, et que les affections de famille étaient telles, qu'elles continuaient souvent à demeurer toutes ensemble pendant plusieurs générations, et Raynal assure qu'il ne vint jamais du pays des Mines au bailliage de Port-Royal un seul procès. — Le début du poëme d'Evangéline donne une heureuse idée des mœurs patriarcales de cette petite société qui jouissait peut-être, comme le dit Halliburton, de tout le bonheur que comporte la fragilité de la nature humaine :

« Dans les terres de l'Acadie, sur les rives du bassin des Mines, s'élevait, « dans un heureux isolement au milieu d'une vallée fertile, le petit village du « Grand-Pré. De vastes prairies qui s'étendent à l'est donnent au village son « nom et fournissent un pâturage à de nombreux troupeaux. Des digues que « les laborieux cultivateurs avaient élevées, et qu'ils maintenaient avec une « constante sollicitude, arrêtaient les flots agités; mais à des époques fixées, « les écluses s'ouvraient et laissaient la mer se répandre sur les prairies..... « C'est là, au milieu de ces fermes, que reposait le village acadien; ses mai- « sons étaient solidement construites en charpente de chêne ou de noyer, « comme celles que les paysans de Normandie bâtissaient sous le règne de « Henri. Les toits en étaient de chaume, elles recevaient le jour par des lu- « carnes, et le pignon, formant un auvent au-dessus de la muraille, protégeait « et ombrageait la porte. Sous ce porche, dans les calmes soirées de l'été, aux « heures où le soleil couchant éclairait la rue du village et dorait le faîte des « cheminées, les matrones et les jeunes filles, coiffées de leurs bonnets blancs « comme la neige, ornées de leur jupon rouge, bleu et vert, se tenaient assises, « tournant dans leurs mains la quenouille chargée de chanvre, qu'elles « filaient pour les métiers; et de l'intérieur, les navettes venaient mêler « leur bruit au bourdonnement des roues et aux chansons des jeunes filles.

« Quand le curé de la paroisse descendait solennellement la rue, les enfants « arrêtaient leurs jeux pour baiser la main qu'il étendait pour les bénir, il « marchait gravement au milieu d'eux, les mères et les jeunes filles se le- « vaient à son approche en le saluant d'un affectueux accueil. C'est alors que « les laboureurs revenaient des champs; le soleil qui se couchait à l'horizon « faisait place au crépuscule; bientôt l'angélus se faisait entendre au beffroi, « et on voyait s'élever au-dessus des toits du village des colonnes d'une fumée « bleuâtre semblable à des nuages d'encens qui sortaient d'une centaine de « foyers séjours de paix et de bonheur. C'est ainsi que vivaient les simples « cultivateurs acadiens, réunis dans l'amour de Dieu et de l'homme; ils « étaient également étrangers à la peur qui règne sous les tyrans, et à l'en- « vie, vice des républiques. Point de serrures à leurs portes, point de bar- « reaux à leurs fenêtres, leurs demeures étaient ouvertes comme le jour et « comme le cœur de leurs maîtres. » (Longfellow, *Evangéline.*)

Ne semble-t-il pas, en parcourant cette ravissante description, y retrouver la peinture un peu embellie de quelqu'un de ces villages retirés que l'on peut trouver encore sur quelques points de la Bretagne et de la Vendée?

Note 6.

Halliburton nous mentionne les exportations des Acadiens à Boston; on trouve aussi dans les archives des traces de ces relations commerciales; et en outre, de nombreux documents nous montrent que le district des Mines pourvoyait presque entièrement à l'alimentation de Louisbourg, par Chedabouctoo et la baie Verte.

Note 7.

Ce n'est point sans dessein que nous disons que les Acadiens étaient alors le peuple le plus avancé en culture de toute l'Amérique; non-seulement en effet nous avons le témoignage d'Halliburton en faveur de leurs industrieux travaux, mais les faits parlent assez pour eux. Par leur système de culture, ils n'occupaient en effet que des étendues assez restreintes, qui ne produisaient de riches récoltes qu'à la condition d'un travail aussi intelligent que soutenu; l'Américain n'opérait au contraire que sur des fermes immenses, où il changeait de terrain au fur à mesure de l'épuisement du sol. Aujourd'hui même encore l'Américain se ressent de ce défaut; habile et spéculateur plus encore que cultivateur laborieux, il s'attache plus particulièrement au défrichement des vallées, en s'efforçant d'en tirer, par des cultures épuisantes, le produit le plus prompt possible. Ce sont généralement les émigrants allemands qui défrichent les hauts plateaux boisés; les Américains les dédaignent en disant que, sur les terres en bois, on ne travaille que pour ses enfants, et qu'il faut s'attacher aux prairies des vallées pour faire de l'argent. Ce sont généralement les émigrants allemands qui défrichent les hauts plateaux boisés; ces braves gens ne craignent point, pour assurer l'établissement de leurs enfants, de prodiguer leurs fatigues présentes, donnant beaucoup au sol, lui demandant moins, mais heureux déjà en songeant aux joies à venir de la famille. Les premiers sont plus habiles, sans nul doute, mais qui oserait dire que les seconds ne sont point préférables pour la fondation d'une société nouvelle?

Note 8.

Le mémoire de l'abbé de l'Ile-Dieu, du 7 mars 1755, renferme de grands détails sur l'abboiteau entrepris par les Acadiens réfugiés, sous la direction de l'abbé Leloutre, pour garantir les marais qu'ils veulent dessécher pour s'établir de nouveau. « Cet abboiteau est construit en grande partie au moyen « des contributions volontaires des pauvres Acadiens en matériaux et en tra- « vail. Grand zèle et grand souci de l'abbé Leloutre, qui conduit lui-même « toute cette construction. » (*Archives.*)

Note 8 *bis.*

Nous devons observer cependant que les Acadiens établis en Louisiane s'y sont trouvés tellement jetés en dehors de leurs habitudes, par le climat, par l'effet du travail servile dont ils étaient entourés, et par l'envahissement de la population et des mœurs yankees, qu'ils paraissent y avoir moins bien conservé qu'ailleurs les traditions industrieuses de leurs ancêtres. Une partie d'entre eux, même dans la *Fourche intérieure* et autres cantons marécageux situés entre le Mississipi et le golfe, paraît s'être retranchée dans une sorte d'existence isolée et un peu farouche, ne vivant qu'entre eux et se livrant principalement à la chasse et à la pêche; ils y cultivent aussi quelques rizières, mais toujours par eux-mêmes, et on ne voit que bien peu de noirs dans ces districts; cependant un certain nombre s'est adonné aussi aux différentes exploitations du pays, et *Thibodeauville*, chef-lieu du comté de la Pointe-

Coupée, et une des principales villes de la Louisiane, doit son nom et son origine à un Acadien, M. Thibodeau.

Puisqu'il est question ici de la Louisiane, nous en profiterons pour dire deux mots d'une brochure que nous venons de recevoir de M. Thomassy, membre de l'Académie des sciences de la Nouvelle-Orléans, travail bien intéressant pour l'histoire des origines de ce pays; cette publication renferme plusieurs lettres et rapports de Cavelier de la Salle, que M. Thomassy vient de retrouver au dépôt des cartes de la marine. Rien de plus curieux et de plus attachant que ces lettres qui racontent avec une simplicité naïve une des entreprises les plus grandes et les moins connues de l'histoire de l'Amérique : la découverte et le parcours du Mississipi effectués avec de simples canots d'écorces, en 1682, par quelques partisans français commandés par l'illustre la Salle.

Note 9.

Halliburton témoigne en divers endroits de cette répulsion des Acadiens à s'éloigner des côtes de la mer et à aller cultiver les hautes terres. Nous devons cependant faire remarquer que non-seulement à Madawaska, où la force des choses l'a voulu, mais à Tracadie, au nord de la Nouvelle-Écosse, à la rivière Marguerite (cap Breton) et en plusieurs endroits des côtes du Nouveau-Brunswik, les Acadiens s'adonnent principalement à la culture.

Note 16.

Nous ne pensons pas exagérer en nous exprimant ainsi en présence du matérialisme croissant qui nous envahit. Lamennais a publié un livre éloquent sur l'indifférence en matière religieuse, il conviendrait d'en faire un aujourd'hui sur l'indifférence publique en toute espèce de matière. Pour nous restreindre au sujet qui nous occupe, chacun peut encore se rappeler la froideur que rencontra, il y a bientôt vingt ans, la cause de nos colons d'Akaroa (Nouvelle-Zélande); l'insurrection du Canada en 1837 ne parut pas non plus éveiller beaucoup la sollitude du public français, et sauf quelques honorables exceptions, on n'a guère trouvé parmi les hautes classes en France ce zèle patriotique qui a si fort distingué l'aristocratie anglaise dans l'histoire coloniale de son pays; nous avons vu il y a quelques années un Canadien, M. Barthe, publier un livre dont l'idée, quoi qu'on ait pu en dire, reposait sur un sentiment généreux et qui sollicitait la France à renouer une union au moins morale et intellectuelle avec le Canada; ce livre n'a pas rencontré certes l'accueil que dans une cause pareille on lui eût accordé en Angleterre; il est donc évident qu'on ne doit compter qu'avec une grande réserve sur l'élan présumé des sympathies, ou sur quelque entraînement sentimental vers le dévouement et la justice, dans un siècle beaucoup plus disposé à railler qu'à s'émouvoir.

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION.

But de l'ouvrage, exposition de nos anciennes possessions coloniales et de la situation présente de la race française hors de l'Europe, expansion des autres peuples européens; est-il vrai que les Français soient inhabiles à fonder des colonies? Les causes de notre infériorité coloniale sont dues tout entières aux vices de notre administration et aux fautes de notre gouvernement. Intérêt qu'a la France de sortir de cette situation, infériorité notable du développement de notre population, comment le défaut d'expansion à l'extérieur, influe puissamment sur le défaut d'expansion à l'intérieur, utilité de l'émigration, aptitude réelle du Français pour la colonisation; de l'expérience des autres peuples. Nécessité de la liberté pour l'établissement et le développement des colonies. — Indication des sources et documents ..... Page I

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Notions géographiques sur les parties de l'Amérique du nord où se trouvent répandus les Acadiens et les Canadiens. Terre-Neuve, — le Labrador, — île du Cap-Breton, — île du Prince-Edouard, — Nouvelle-Ecosse, — Nouveau-Brunswick, — le Bas-Canada, — le Haut-Canada, — territoires du nord-ouest, — le Maine, — le Vermont, — New-York, — le Michigan, — l'Illinois et autres Etats de l'ouest, — l'Orégon 1

CHAPITRE Ier. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Intérêt que présente l'examen du développement des populations coloniales; utilité que l'on trouve à étudier l'histoire dans ses détails 13

CHAPITRE II. — ORIGINE DES ACADIENS ET LEUR DÉVELOPPEMENT EN 1679.

M. de Monts, 1604. — M. de Poutrincourt et fondation de Port-Royal en 1606; — Prise et abandon de Port-Royal par les Anglais, 1613; — concessions seigneuriales en Acadie; — nouvelle invasion des Anglais en 1654; — diverses immigrations en Acadie; la situation de ce pays est enfin régularisée en 1667 par M. de Grandfontaine; recensement de 1671, caractère général de cette population; — luttes perpétuelles contre les Anglais, le baron de de Saint-Castin et les aventuriers acadiens; — projets de Colbert sur l'Acadie 20

CHAPITRE III. — DE 1679 A 1737.

Recensement de 1679, premiers établissements des Acadiens à Beau-Bassin et dans le district des Mines, recensement de 1686, seigneurs acadiens à cette époque; — état constant d'hostilité entre les Acadiens et les colonies anglaises, les Acadiens les ruinent par la course, expéditions redoublées et long-

temps infructueuses des Anglais, qui s'emparent enfin de Port-Royal en 1710, cession de l'Acadie à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. — Recensements des Acadiens en 1693 et en 1707. — Neutralité conservée par le traité aux districts de Beau-Bassin et des Mines, recensements de 1731 et de 1737; — incurie du gouvernement français, combien il eût été aisé et utile de peupler l'Acadie, fécondité remarquable des Acadiens..... Page 30

CHAPITRE IV. — DE 1737 A 1858.

Fautes de la diplomatie française dans le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, fausse position des Acadiens neutres, intrigues des Français parmi eux; — état de la population en 1748, commencement de l'émigration des Acadiens, spoliation et proscription des Acadiens en 1755, par les Anglais; détails sur cette odieuse exécution, les colons américains se font concéder les terres des Acadiens; — triste sort des Acadiens réfugiés dans l'intérieur de l'Acadie, leur état en 1757, retour de quelques-uns des proscrits au sud de la presqu'île en 1763; état général des Acadiens qui restaient dans la Nouvelle-Ecosse en 1764; — leur état en 1827, situation actuelle de la population acadienne dans ce pays et son esprit de nationalité; — triste rôle de la France et de l'Angleterre lors de la ruine de cette population 39

CHAPITRE V. — ÉMIGRATIONS DES ACADIENS.

Dispersion et infortunes des captifs emmenés par les Anglais, conduite odieuse des colons de la Nouvelle-Angleterre; — une partie de ces proscrits s'est établie à la Louisiane, à Saint-Domingue, etc.; colonie acadienne dans le Poitou; destinée du reste des proscrits. Noble caractère des Acadiens dans leur malheur. — Emigrés acadiens sortis de la Nouvelle-Ecosse avant l'exécution de la proscription, leur nombre, pays où ils se réfugièrent, rivière Saint-Jean, côtes du golfe Saint-Laurent, Canada, leur destinée, et leur situation actuelle dans ces pays..... 56

CHAPITRE VI. — SUITE DES ÉMIGRATIONS ACADIENNES, ILES DU GOLFE SAINT-LAURENT.

Emigrés acadiens dans l'île du Cap-Breton; leur nombre en 1838, leur situation actuelle et leur répartition, émigrants acadiens de l'île du Cap-Breton; île Saint-Jean ou du Prince-Edouard, origine et développement de la population de cette île, 1720 à 1751; émigrés acadiens qui s'y réfugièrent, leur accroissement notable dans cette île, leur nombre en 1760, nouvelle proscription dont il sont frappés par les Anglais en 1763, obscurité qui environne cette seconde persécution, conjectures sur la dispersion et la destinée des proscrits de l'île Saint-Jean; — Acadiens restés dans l'île, leur développement et leur situation actuelle; — Acadiens des îles Madeleine; — Acadiens de Terre-Neuve; — Français établis sur les côtes de Terre-Neuve; — Notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon..... 70

CHAPITRE VII. — ÉTAT ACTUEL DES ACADIENS. — LEUR AVENIR.

Résumé général du nombre actuel des Acadiens dans la Nouvelle-Écosse et dans le golfe Saint-Laurent; filiation et développement de ces divers groupes, comment les 47 familles acadiennes de 1671 sont l'origine des quatre cinquièmes des Acadiens actuels; — dispersion et vitalité de la race acadienne, qualités essentielles de cette population, spontanéité, énergie, nationalité et religion; coup d'œil rétrospectif sur leur histoire et leurs mœurs, travaux agricoles et industrie, leurs marais conquis sur la mer comme ceux des Hollandais, habitudes et régime intérieur, comment ils tiraient leur énergie et leur spontanéité de la liberté, et comment la religion les conservait dans une grande simplicité de goûts et de mœurs qui assurait leur bonheur inté-

rieur. Résultats comparés des régimes différents auxquels furent soumis les Acadiens et les Canadiens; — courage indomptable et industrie laborieuse des Acadiens dans tous les pays où ils ont été jetés par l'exil; une grande partie de cette population s'est adonnée à la pêche et à la marine, leur habileté dans cette nouvelle carrière; — raisons de cette transformation, nécessité pour eux de revenir maintenant à l'agriculture, urgence de répandre quelque instruction dans leurs familles;— de l'organisation possible de la nationalité accadienne, avantage qu'il y aurait à créer, dans ce but, soit un journal, soit une société nationale comme celle de Saint-Jean-Baptiste du Canada.—Vœu exprimé de voir les Français ou, à leur défaut, le clergé et le peuple franco-canadiens venir fraternellement en aide au réveil et au développement de la nationalité acadienne..... Page 92

NOTES.

Recensements. Note 4, chapitre II. Note 1, 2 et 4, note 6, note 7, chapitre III. Note 3, note 7, chapitre IV.
Origine et filiation des Acadiens, leur progression. Note 4, chapitre II. Note 7, chapitre IV. Note 2, chapitre VII.
Ce que coûtaient un soldat et un colon en 1700. Note 9, chapitre III.
Acadiens établis en France. Note 6, chapitre V.
Colonie de la rivière Saint-Jean. Note 17, chapitre VI.
Acadiens aux îles et sur les côtes du golfe Saint-Laurent. Notes du chapitre VI.
Population française de Terre-Neuve et de Saint-Pierre et Miquelon. Notes 22, 23 et 24, chapitre VI.

ERRATA DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Page 9, ligne 3. M. de Monts, s'attachant alors exclusivement à l'Acadie, céda en 1608 son privilége, en ce qui concernait le fleuve Saint-Laurent, à M. de Poutrincourt; *lisez :* M. de Monts, s'attachant alors exclusivement au Saint-Laurent, céda en 1608 son privilége, en ce qui concernait l'Acadie, à M. de Poutrincourt.

Page 25, ligne 1re. Talon débarqua en 1667; *lisez :* Talon débarqua en 1665.

Page 28, ligne 10. M. Bissot de Vincennes est porté par erreur comme ayant été officier au régiment de Carignan; il appartenait à une ancienne famille du Canada.

Page 100, ligne 20. *Pilgrim's purchase*; lisez : *Purchase's Pilgrims*.

DEUXIÈME PARTIE

LES CANADIENS

CHAPITRE PREMIER

DIVISIONS ET POPULATION DU BAS-CANADA ET DU HAUT-CANADA.

L'importance du groupe canadien rend nécessaire de commencer cette seconde partie par une description topographique et le détail des divisions et subdivisions de la contrée, afin que l'on puisse plus facilement se rendre compte du premier établissement, de l'expansion et de la distribution actuelle des habitants d'origines diverses qui se trouvent dans les deux Canadas et pays limitrophes.

Nous avons déjà dit plus haut que le Canada se divisait en deux provinces: le Bas-Canada à l'embouchure du Saint-Laurent et le Haut-Canada à l'ouest du premier.

BAS-CANADA.

Le Bas-Canada est subdivisé lui-même en trente-six comtés dont voici les noms rangés par ordre topographique, tels qu'ils nous sont donnés dans le recensement officiel de 1850.

1° Au nord du fleuve Saint-Laurent, en remontant ce fleuve à partir de la limite du Labrador jusqu'au comté de

Vaudreuil sur la limite du haut Canada sont treize comtés renfermant 318,872 habitants, dont 248,755 sont des Canadiens français, savoir :

Noms des comtés.	Surface en milles carrés [1].	Total des habitants.	Canadiens français.
Saguenay.....	75,000	20,783	18,828
Montmorency.....	7,465	9,598	9,276
Québec.....	16,440	61,526	36,456
Port-Neuf.....	10,440	19,366	16,771
Champlain.....	6,200	13,896	13,466
Saint-Maurice.....	7,500	27,612	25,681
Berthier.....	9,500	34,608	33,175
Leinster.....	6,090	29,690	26,600
Terre-Bonne.....	545	26,791	24,214
Les Deux Montagnes..	1,404	30,570	20,084
Ottawa.....	35,100	22,903	6,984
Vaudreuil.....	330	21,429	17,220

2° Tout à fait à l'est du Canada et au sud du Saint-Laurent, en partant également de son embouchure on trouve une sorte de grande presqu'île formée par ce fleuve, la baie des Chaleurs, la rivière Ristigouche, et qui forme l'est du bas Canada; pays longtemps désert et encore peu habité aujourd'hui, mais où les Canadiens français commencent à diriger une assez forte émigration depuis quelques années; cette région comprend quatre comtés et renferme 69,006 habitants dont 57,911 Canadiens français savoir :

Noms des comtés.	Surface en milles carrés.	Total des habitants.	Canadiens français.
Bonaventure.....	4,560	10,844	5,332
Gaspé.....	4,053	10,904	6,724
Rimouski.....	8,200	26,862	25,821
Kamouraska.....	1,090	20,396	20,034

A proprement parler, le comté de Kamouraska n'est pas compris dans cette presqu'île mais les relations suivies et nécessaires qui existent entre ce comté et celui de Rimouski, le débouché naturel que trouve sa population

1. Il faut neuf à dix milles anglais carrés pour faire une lieue carrée.

dans les vastes terrains de l'est, nous ont paru le rattacher naturellement à cette division.

3° Au sud et au sud-ouest, en continuant à remonter le cours du Saint-Laurent à partir du comté de Kamouraska jusqu'à celui de Beauharnais et la limite des Etats-Unis, on compte treize comtés et 408,188 habitants dont 326,974 Canadiens français, savoir:

Noms des comtés.	Surface en milles carrés.	Total des habitants.	Canadiens français.
L'Ilet.....	1,220	19,641	19,444
Bellechasse.....	1,083	17,932	17,506
Dorchester.....	2,050	43,105	38,800
Lotbinière.....	735	16,657	13,221
Nicolet.....	487	19,657	18,963
Yamaska.....	283	14,748	13,943
Richelieu.....	373	25,686	24,645
Verchères.....	198	14,393	14,339
Chambly.....	211	20,576	18,287
Montréal.....	197	77,381	42,097
Huntingdon.....	488	40,643	34,064
Beauharnais.....	717	40,213	19,882
Rouville.....	429	27,031	22,458
Saint-Hyacinthe.....	477	30,623	29,325

Les deux derniers comtés ne sont pas sur les bords du Saint-Laurent, mais en arrière, au sud des comtés de Chambly, Verchères et Richelieu.

4° Au sud-est du groupe précédent, dans le pâté montagneux qui sépare le Canada, du Maine, du New-Hampshire et du Vermont (États-Unis), six comtés contiennent 94,325 habitants dont 34,066 Canadiens français.

Noms des comtés.	Surface en milles carrés.	Total des habitants.	Canadiens français.
Mégantic.....	1,465	13,885	8,423
Drummond.....	1,644	16,562	11,416
Sherbrooke.....	2,785	20,014	3,017
Shefford.....	749	16,482	7,290
Stanstead.....	632	13,898	1,292
Missisqui.....	360	13,484	2,628

Les deux derniers comtés sont limitrophes de l'État de Vermont. — L'ensemble de ces six comtés est désigné

dans le Canada sous le nom de Townships[1] de l'est, parce que les Anglais avaient essayé d'y installer une colonisation anglaise divisée en townships. Ils y ont en effet établi quelques colons à l'époque où ce pays était désert, mais depuis vingt à vingt-cinq ans l'émigration franco-canadienne a tellement afflué dans cette région, que dans beaucoup d'endroits elle a complétement absorbé la population anglaise, qu'elle tend de jour en jour à évincer, et déjà même elle commence à pénétrer dans l'État américain de Vermont, qu'elle envahira certainement un jour.

Ce recensement donnait donc au Bas-Canada 890,261 habitants dont 669,528 Franco-Canadiens. Depuis 1850 le développement extraordinaire de la population et des établissements nouveaux dans certains comtés a nécessité le remaniement de ces divisions et la subdivision de plusieurs comtés, ce qui a porté leur nombre total à 58. (*Note* 1.) Mais nous ne suivrons dans ce travail que la division ci-dessus détaillée, parce que c'est celle qui a servi aux recensements de 1831, de 1844 et de 1850, qui sont la base de nos appréciations pour l'époque actuelle.

La partie du Canada qui se trouve au sud du Saint-Laurent est assez promptement limitée par le Nouveau-Brunswick et les États-Unis; cependant un vaste pays montagneux et boisé, formant les comtés de *Drummond*, *Mégantic* et *Sherbrooke*, — est encore peu habité, et offre une certaine étendue à l'expansion des Canadiens, qui depuis quelques années y envoient tous les ans une forte émigration.

Les comtés de l'est, *Rimouski*, *Gaspé* et *Bonaventure*, sont a peu près dans la même situation, mais l'affluence de l'émigration y est moindre parce qu'ils ne sont point limitrophes de cantons aussi peuplés.

1. Nom anglais des circonscriptions territoriales.

Au nord du Saint-Laurent l'espace parait indéfini sur la carte, en arrière des régions habitées, mais en réalité elles sont assez étroitement bornées par des montagnes abruptes et souvent stériles, qui arrêtent tout essai de colonisation. — Ceci souffre exception toutefois dans le comté de *Saguenay*, qui, en remontant ce fleuve jusqu'à Chicoutimi, commence à offrir au delà des montagnes d'abord une riche vallée, puis de vastes et fertiles plaines autour du lac Saint-Jean. Quoique plus au nord que Québec, le froid y est en quelque sorte moins rude, à cause de l'éloignement de la mer et des glaces, et cette contrée présente un champ considérable à la colonisation, qui s'y développe de plus en plus depuis quelques années. Il en est à peu près de même pour les comtés de *Champlain* et de *Saint-Maurice*, en remontant la vallée du Saint-Maurice ; mais la colonisation a fait peu de progrès encore dans cette vallée. Enfin les comtés de *Berthier* et de *Leinster* paraissent offrir aussi dans leur partie nord quelques cantons accessibles à la culture à travers les montagnes qui les limitent. Néanmoins l'existence de massifs montagneux, puis la sévérité de la température, qui devient de plus en plus froide en s'avançant plus au nord, enlèvent la majeure partie de leur importance utile à ces immenses contrées septentrionales, et limiteront singulièrement l'essor que pourra y prendre l'émigration des Canadiens, qui seuls du reste sont en état d'entreprendre le défrichement et le peuplement de ces rudes régions partout où elles seront accessibles.

HAUT-CANADA.

Dans le Haut-Canada la population est presque entièrement anglaise, néanmoins nous allons en donner toutes les divisions, afin que le lecteur puisse mieux apprécier

les parties où se rencontrent des Franco-Canadiens. Voici la liste de ces comtés rangés par ordre topographique en partant de l'est à la limite du Bas-Canada, et remontant le long du Saint-Laurent et des lacs jusqu'au Michigan et au lac Huron.

Noms des comtés.	Nombre des habitants.	Noms des comtés.	Nombre des habitants.
Prescott	10,485	Simcoë	27,165
Glengarry	17,596	Peel	15,545
Russell	2,870	Halton	18,322
Stormont	14,643	Weltington	26,796
Carleton	31,397	Waterloo	26,537
Renfrew	9,415	Wentworth	42,619
Lanark	27,317	Lincoln	23,868
Dundas	13,811	Welland	20,141
Grenville	20,707	Haldimand	18,788
Leeds	30,280	Brand	25,426
Frontenac	30,735	Norfolk	21,281
Addington	15 165	Oxford	32,638
Lennox	7,955	Elgin	25,418
Prince Edward	18,887	Middlesex	39,899
Hastings	31,977	Kent	17,469
Northumberland	31,229	Essex	16,817
Peterborough	15,237	Lambton	10,815
Durham	30,732	Huron	19,198
Victoria	11,657	Bruce	2,887
Ontario	30,576	Grey	13,217
York	79,719		

Total : 41 comtés et 952,004 habitants, dont 26,417 Canadiens français.

Les comtés où l'on trouve un nombre un peu notable de Canadiens français sont :

Prescott, qui en contient 3,428, — *Glengarry*, 1627, — *Russell*, 688, — *Carleton*, 2,954, — *Renfrew*, 804. — Dans ces cantons leur présence a pour cause la proximité du Bas-Canada et les facilités de transport que la rivière Ottawa donne aux émigrants de ce pays.

Puis viennent les comtés d'*Essex*, 5,424 Canadiens français, et de *Kent*, 1,268. — Dans ces deux comtés, situés à l'extrémité de la presqu'île, entre le lac Érié et le lac Saint-Clair, sur la rivière de Détroit, les Franco-Canadiens sont une partie des descendants de l'ancienne co-

lonie canadienne établie à Détroit et qui a peuplé les deux côtés de cette rivière, tant dans le Haut-Canada que dans le Michigan (États-Unis).

Enfin dans le comté de *Simcoë*, une petite colonie canadienne de 569 âmes a été laissée sur la baie Georgienne par le commerce du transit et des fourrures; et la navigation des lacs, presque exclusivement aux mains des Franco-Canadiens, en a fixé 751 dans le comté de *Frontenac*. Quelques autres petits groupes, dont il est difficile de s'expliquer l'origine, se trouvent encore dans les comtés de *Northumberland*, *Peterborough*, et *Hastings*, ainsi que dans le comté très-central d'*Halton*. — Dans le reste du Haut-Canada les émigrants franco-canadiens ne se rencontrent guère qu'à l'état d'individus isolés. Depuis ce recensement toutefois leur nombre paraît avoir beaucoup augmenté, surtout dans Prescott, Glengarry et autres comtés voisins, par l'émigration qui est venue constamment du Bas-Canada.

Quant aux Français venant de la France proprement dite, leur chiffre est si insignifiant qu'il mérite à peine d'être mentionné, — 359 dans tout le Bas-Canada, et 1,007 dans le Haut-Canada. — Ces derniers sont presque tous établis au centre du pays, dans le comté de Waterloo, où ils sont 649, et ils sortent probablement de l'Alsace, car le comté de Waterloo a été le rendez-vous d'une grande partie de l'émigration allemande en ces régions.

CHAPITRE II

DE 1600 A 1663.

Ce fut en Acadie, dans l'année 1604, que le sieur de Monts fonda à Port-Royal, ainsi que nous l'avons vu, le premier établissement stable et solide des Français dans le nord de l'Amérique. Mais longtemps avant cette époque on avait déjà dirigé de nombreuses expéditions dans ces parages, surtout vers les rives du Saint-Laurent. Les frères Cabot, Jacques Cartier de Saint-Malo, qui le premier remonta le Saint-Laurent, M. de Roberval, le marquis de la Roche, etc., etc., y dirigèrent plusieurs voyages d'exploration et de commerce ; cependant aucun d'eux ne put effectuer d'installation durable ; la première tentative sérieuse à cet effet fut celle de MM. de Pontgravé et Chauvin, négociants de Saint-Malo, qui, au commencement du dix-septième siècle obtinrent du gouvernement français le privilége du commerce du Canada, à charge par eux d'y créer au nom du roi des établissements fixes avec une population sédentaire.

Ils installèrent d'abord un poste à Tadoussac, à l'embouchure du Saint-Laurent, puis en 1603, de concert avec quelques marchands de Rouen, ils équipèrent une expédition pour l'Amérique. Mais cette entreprise, laissant de côté Tadoussac, fut dirigée plus au sud, vers l'Acadie ; et sous l'inspiration de M. de Monts, qui était devenu le principal propriétaire du privilége, ce fut en ce pays, à

Port-Royal, que furent installés les premiers établissements et le premier fort, comme nous l'avons dit plus haut. M. de Monts, s'attachant alors exclusivement à l'Acadie, céda en 1608 son privilége, en ce qui concernait le fleuve Saint-Laurent, à M. de Poutrincourt; et celui-ci organisa un nouvel armement pour le Canada, en mettant à sa tête Champlain, gentilhomme de Saintonge, qui déjà avait fait partie de l'expédition envoyée en Acadie.

Champlain jugea le port de Tadoussac insuffisant et peu commode, remonta le Saint-Laurent et fonda le poste et le fort de Québec, — qui devait devenir le centre de nos grandes colonies américaines. — Tout en s'occupant avec activité du commerce des pelleteries et des pêcheries, ce qui était le but principal de ses armateurs, Champlain s'efforça d'attirer des colons qui pussent s'établir à demeure dans le pays, et par leurs cultures approvisionner ses postes. Quelques-unes des familles du Canada datent de cette époque, entre autres la famille Hébert et la famille Sevestre.

Ces faits firent une certaine impression à la cour de France, et en 1620 Champlain reçut le titre de gouverneur de la Nouvelle-France. Richelieu pressentit l'importance de cette contrée et de cet établissement; il entra complétement dans les vues de Champlain sur la nécessité d'une population laborieuse et agricole, pour la création et la consolidation de cette colonie. Il suscita donc lui-même une compagnie considérable, nommée la compagnie Richelieu ou des cent associés, dont le but était la colonisation de la Nouvelle-France, ainsi que l'on appela alors le Canada, et lui adjoignit le duc de Ventadour avec le titre de vice-roi. Par une combinaison ingénieuse on chercha à défrayer les dépenses de la colonisation par les profits qu'offraient le commerce de fourrures et les pêcheries. La

compagnie reçut le privilége commercial du Canada, à charge par elle d'y transporter chaque année un certain nombre de colons, de les y établir et de les fournir de tout ce qui serait nécessaire en bestiaux, ustensiles, etc.

Malheureusement la guerre qui éclata peu après entre la France et l'Angleterre fut désastreuse pour cette entreprise. Deux convois, partis successivement pour le Canada avec des soldats, des colons et des munitions, furent capturés par les Anglais, qui en 1629 remontèrent le Saint-Laurent et s'emparèrent de Québec même et de toute la colonie naissante. Ce ne fut qu'en 1632, par le traité de Saint-Germain, que la France rentra en possession de cette contrée. Les diplomates de la cour de Louis XIII en faisaient peu d'état et proposaient dans le traité d'abandonner cet article, afin de tenir la main plus ferme sur d'autres sujets; mais Richelieu insista et voulut que l'on considérât ce point comme un des plus importants de la négociation.

Certes Richelieu a semé sa carrière politique de plus d'un acte odieux, mais il faut rendre justice à son génie, à la grandeur et à la profondeur des vues qu'il jeta sur l'avenir. De tous les hommes qui ont présidé aux destinées de la France, seul avec Sully et Colbert, il a montré les qualités précieuses et rares d'un homme d'État. La guerre, les finances, le commerce et l'administration intérieure, l'Europe et les colonies, la politique du présent et celle de l'avenir, rien n'échappait à la sollicitude et à l'intelligence de ces véritables grands hommes. Quelle différence avec le cardinal de Fleury, se cantonnant dans les vues étroites d'une économie stérile; avec M. de Choiseul, sacrifiant les colonies françaises et souriant au mot de Voltaire sur les arpents de neige du Canada; avec Napoléon lui-même, vendant la Louisiane aux États-Unis, et

répondant à ses ministres « qu'il n'était point de ceux dont la politique cherchait à voir de si loin (1[1]). »

Richelieu et Colbert eurent la puissance de *voir* de loin comme de près. Qu'était-ce à leur époque que les territoires de l'Amérique du nord? des déserts sans aucune utilité présente ni même prochaine. Mais ils sentaient que ces vastes solitudes, si admirablement situées, renfermaient un avenir immense pour la nation qui s'en assurerait la possession; ils sentaient que les conquêtes en Europe de populations étrangères par leur langue et leur origine ne pouvaient asseoir réellement la puissance française; qu'il était plus essentiel encore d'étendre la race que la domination; que tôt ou tard le besoin viendrait de déverser dans une nouvelle France la population trop nombreuse de l'ancienne; et ils appliquèrent toutes les forces de leur génie à conquérir cet avenir éloigné, que l'on n'a pas su de nos jours retenir au moment où il allait fructifier. Ceux-là étaient véritablement des hommes d'État, et la France depuis lors n'a compté que des hommes politiques ou des aventuriers ambitieux, toujours absorbés par le souci étroit du présent ou dominés par l'égoïsme intraitable de leurs passions.

En réfléchissant à l'avenir de ces immenses régions de l'Amérique du nord, Richelieu avait calculé qu'elles offraient à la France une possibilité indéfinie d'extension et une puissance fondée sur les bases les plus solides, sur une population entièrement française, que la mère patrie eût successivement déversée en cette contrée. Voilà pourquoi il appela ce pays la *Nouvelle-France* et voulut que la compagnie qu'il instituait s'obligeât à transporter, dans un

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre II.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

délai de vingt ans, 16,000 colons ruraux, auxquels elle devait fournir les provisions, bestiaux et outils nécessaires; et c'est pour cela qu'en dernier lieu, en traitant de la paix, il attacha une importance capitale à la conservation de la Nouvelle-France.

La guerre de 1626 contre les calvinistes et les Anglais fut donc un des événements les plus funestes pour le Canada, en mettant à néant les desseins et entreprises de Richelieu sur l'Amérique. Souvent la destinée d'une nation tient à un événement misérable en apparence, mais gros de conséquences. C'eût été un grand point de gagné en effet si les premiers efforts de la compagnie Richelieu, vigoureusement poussés par l'énergique habileté du ministre, eussent pu arriver à bonne fin; si tous ces convois avaient débarqué leurs colons et si l'établissement se fût trouvé à l'abri de tout trouble par la paix et une garnison suffisante; le progrès de la colonie dirigé par un homme intelligent et dévoué comme Champlain, appuyé par le concours du cardinal, eût marché d'un pas rapide. Le Canada eût atteint dès lors le degré d'accroissement qu'il n'obtint que quarante ans plus tard, sous l'administration de M. Talon et le ministère de Colbert. Un millier de colons débarqués et installés en 1625, suivis non pas même des 16,000 colons promis par la compagnie, mais seulement de quelques autres envois, auraient assuré à cette contrée un développement de population assez prompt et assez considérable pour lui permettre d'affronter sans péril les invasions qui entraînèrent sa perte au milieu du siècle suivant. On se rend peu compte généralement de l'action importante qu'exercent les premières émigrations sur le sort ultérieur d'une colonie, mais l'histoire des Acadiens peut faire pressentir, et la suite de ce travail le montrera, l'influence majeure qu'un millier de

colons de plus ou de moins, en 1650, pouvait avoir un siècle après sur la destinée du Canada (2).

Loin d'aboutir à un pareil résultat, le bénéfice même du premier et laborieux établissement de Champlain se trouva complétement perdu pour la colonie. En 1632 il fallut tout recommencer à nouveau; la compagnie avait avancé sans résultats des sommes considérables dans les premiers convois capturés par les Anglais; elle se trouvait alors restreinte dans ses moyens d'action, singulièrement refroidie dans son zèle colonisateur, et Richelieu, embarrassé dans les intrigues sans nombre que les débris de la noblesse nouaient autour de lui, ne pouvait accorder l'attention nécessaire aux affaires d'outre-mer. Champlain, renvoyé au Canada, mais avec de faibles ressources, avait à peine commencé à rétablir la colonie dans sa primitive assiette, qu'il mourut en 1635, ne laissant qu'une œuvre ébauchée et sans force. « A cette époque, nous dit Charle-« voix, le Canada consistait dans le fort de Québec, envi-« ronné de quelques méchantes maisons et de quelques « baraques, deux ou trois cabanes dans l'île de Montréal, « autant peut-être à Tadoussac et en quelques autres en-« droits sur le Saint-Laurent, pour le commerce des pelle-« teries et la pêche; enfin un commencement d'habitation « à Trois-Rivières. »

Le commerce des fourrures et la pêche, tels avaient été les premiers motifs des excursions françaises en ces contrées; telle était encore la préoccupation principale de ceux qui s'y étaient établis. Cependant, comme dès le principe Richelieu et Champlain avaient senti que le développement d'une population agricole était la première nécessité d'une colonie sérieuse, ils s'étaient attachés à y faire venir des cultivateurs et à créer des cultures. Malheureusement la compagnie Richelieu, qui avait repris ses opérations

après la paix, était frappée d'impuissance : loin de remplir les conditions de son contrat, c'est à peine si elle amena quelques centaines de colons. La mort de Richelieu, en 1642, acheva de lui ôter son dernier stimulant, et elle tomba dans une inertie à peu près complète.

Le système de colonisation consistait non-seulement à distribuer des terres aux émigrants autour de Québec, mais encore à concéder d'immenses étendues de terrain à titre de tenure seigneuriale à ceux qui, par leur fortune et leur situation, paraissaient en état de créer eux-mêmes des centres de population. Ce dernier mode de concession fut celui qui prévalut à la longue, et pendant toute la domination française la colonisation s'opéra par l'intermédiaire des concessions seigneuriales, au moins dans la contrée qui forme aujourd'hui le Bas-Canada. Nous indiquerons constamment la création de ces concessions comme étant une des bases de la progression de la colonie elle-même.

Dès 1626, avant la prise de Québec par les Anglais, nous trouvons deux concessions seigneuriales, l'une à *Notre-Dame des Anges*, accordée aux pères jésuites, l'autre à *Saint-Joseph de l'Épinay*, à Louis Hébert. Ce Louis Hébert paraît être venu de Paris ou des environs, car il a dit lui-même qu'il vendit des biens qu'il avait à Paris pour aller s'établir au Canada avec sa famille (3). Ces deux concessions étaient dans le comté de Québec. En 1633 une autre seigneurie fut accordée sur la *Rivière du Loup* (comté de Saint-Maurice), au sieur le Chasseur; en 1634, à *Trois-Rivières* (comté de Saint-Maurice), aux pères jésuites, réserve faite du poste de Trois-Rivières et de ses dépendances (4). En 1635 la seigneurie de *Beauport*, près Québec, fut concédée à Robert Giffard de Beauport; en 1636 celle de l'*île d'Orléans*, vis-à-vis Qué-

bec, au sieur Castillon ; celle de *Lauzon*, au sud du Saint-Laurent, aussi vis-à-vis Québec, au sieur Simon Lemaître, et *la côte de Beaupré*, qui comprend tout le comté de de Montmorency et s'étend au delà, au sieur Cheffaut de la Regnardière. Enfin en 1637 on donna la seigneurie de *Sainte-Croix* (comté de Lotbinière) aux ursulines de Québec, et celle de *la Noraye* (comté de Berthier) au sieur Jean Bourdon.

Les seigneurs concessionnaires sous-concédaient à leur tour des portions de terrains moyennant une rente perpétuelle très-minime, (ordinairement de 1 sol à 3 sols par arpent superficiel) plus quelques redevances en blé et en volaille; mais ils jouissaient en outre des droits de lods et ventes correspondant à peu près à nos droits d'enregistrement, et ils avaient le privilége des moulins, de la pêche et de la traite des fourrures. Quelquefois ils trouvaient sur les lieux des colons ou même des artisans venus de France qui leur prenaient des terres et s'y établissaient; mais dans les premiers temps il fallut le plus souvent aller chercher en France des émigrants pour commencer la mise en valeur de ces seigneuries; les corporations religieuses se distinguèrent dans cette opération par le zèle qu'elles y apportèrent et le soin avec lequel elles choisirent les familles de cultivateurs qu'elles amenèrent au Canada.

Nous avons de fortes raisons pour croire qu'une nombreuse émigration partie à cette époque du Perche, des arrondissements de Mortagne (Orne), de Mamers (Sarthe) et de Dreux (Eure-et-Loir), fut déterminée et peut-être amenée directement par le sieur Juchereau, sire de la Ferté-Vidame, arrondissement de Dreux, et gendre du sieur Robert Giffard, seigneur concessionnaire de Beauport (5); cette immigration perchoise, composée évidemment d'ex-

cellentes familles de paysans a été l'origine d'une partie des habitants de la côte de Beaupré, de quelques-uns de ceux de Beauport et de l'île d'Orléans. Par suite de l'ancienneté de cet établissement, elle est devenue la souche d'une partie assez notable de la population du Canada. Cette immigration et celle de Montréal par les sulpiciens sont des plus compactes et des plus solides qui aient été amenées au Canada : les Parent, les Gagnon, les Tremblay, les Fortin, les Trottier, etc., sortent de cette colonie du Perche. Mais nous ne saurions nous appesantir ici davantage sur ces détails, que nous étudierons plus à fond en nous occupant de l'immigration française.

Malgré ces efforts des concessionnaires seigneuriaux, ecclésiastiques et laïques, il ne faudrait pas croire que les concessions ci-dessus énoncées furent immédiatement occupées et peuplées; tant s'en faut, car vingt ans après quelques-unes étaient encore à peine habitées. La colonisation agricole rencontrait en effet un grand obstacle dans les peuples sauvages, indigènes du pays; les Iroquois surtout, qui occupaient le sud du Saint-Laurent depuis le lac Ontario, jusqu'au delà de la rivière Richelieu; plus farouches et plus habiles en même temps que les autres nations, ils ne voyaient pas sans inquiétude ces établissements d'étrangers qui disposaient d'armes, de procédés et d'une puissance inconnus. Leurs incursions devinrent donc réquentes ; il était difficile de les maintenir, et le gouverneur français ne disposant que d'une force illusoire entretenue par la compagnie, il fallait la plupart du temps que les colons se défendissent eux-mêmes.

Dans cet état de choses, les cantons les plus abrités contre ces incursions, ou les mieux placés pour la défense, furent les seuls qui se peuplèrent un peu sérieusement d'abord ; c'était Beauport et les environs immédiats de

Québec, c'était la côte de Beaupré, qui, placée derrière Québec, entre le fleuve et les montagnes abruptes de Montmorency, avait peu de chose à craindre des Iroquois, qui devaient passer devant Québec pour y parvenir; quant aux Algonquins qui parcouraient les montagnes de ce pays, ils étaient peu nombreux et furent toujours amis des Français. C'était encore l'île d'Orléans, à laquelle sa situation au milieu du fleuve, sa proximité de Québec, et la présence d'un village d'Indiens convertis, assuraient une assez grande sécurité. Aussi ces seigneuries furent très-promptement peuplées, fournirent de fort bonne heure des émigrants pour le reste du Canada, et peuvent être considérées comme les pépinières de la colonie.

L'établissement de Trois-Rivières présenta aussi un assez prompt développement, soutenu par le commerce des fourrures, dont il était alors le quartier général, et par la colonie que les jésuites avaient établie dans leur seigneurie.

Le tout ensemble ne comportait pas cependant en 1640 plus de 300 âmes, y compris Québec (6). La mort de Champlain avait arrêté court le faible essor qu'aurait pu prendre ce pays; son successeur, M. de Montmagny, dénué de toute ressource, végétait misérablement, luttant à peine contre les sauvages, lorsque survint un événement important dans la colonisation du Canada, et qui doubla ses forces : l'établissement de Montréal.

Une société fondée en France sous les plus pures inspirations de la religion et du dévouement, forma le dessein d'établir au Canada une sorte de colonie chrétienne qui rappelât les premiers jours de l'Église, les vertus des chrétiens primitifs, et qui fût, autant par sa force morale que par sa force matérielle, un point d'appui solide pour la conversion des Indiens. Rien de plus curieux et de plus utile à étudier que la formation et les vicissitudes de cette

petite colonie modèle; nous ne saurions trop engager tous ceux qui s'occupent de colonisation à lire les détails publiés il y a quelques années sur sa fondation et son histoire, par le savant abbé Faillon, dans la vie de la sœur Bourgeois (7). Nous citerons seulement ici un extrait du discours que le P. Vimont tint aux associés avant d'entamer la délibération de l'affaire; car les principes qui dirigent une entreprise recèlent déjà son histoire, ses résultats, et sont plus éloquents que les faits eux-mêmes pour la faire apprécier:

«..... Ces messieurs me permettront de leur dire en pas-
« sant qu'on ne mène personne à Jésus-Christ que par sa
« croix, que les desseins qu'on entreprend pour sa gloire
« en ce pays se conçoivent dans les dépenses et dans les
« peines, se poursuivent dans les contrariétés, s'achèvent
« dans la patience, et se couronnent dans la gloire; la
« patience mettra la dernière main à ce grand ouvrage...»

Voilà certes un singulier discours, et qui étonnera fort nos faiseurs de sociétés financières! Il ne promettait, on le voit ni succès ni dividendes, pas même les satisfactions de l'amour-propre; il montrait un devoir à remplir, des contrariétés, des pertes à subir peut-être; mais aussi de saintes et justes idées à mettre en œuvre, et puis au bout, contentement d'esprit et de cœur devant Dieu et devant les hommes. C'est ainsi que l'on accomplit de grandes œuvres: aussi dans ce siècle qui ne faisait rien, ces gens firent quelque chose; et tandis que la société commerciale du Canada agonisait impuissante, ces pauvres dévots fondèrent des villes et une nation. C'est de cette façon aussi que l'on établit des colonies plus solidement et mieux qu'avec l'esprit de lucre, le désir inquiet des aventures, et l'amour du bien-être, qui cachent au fond déjà le désir du luxe, cette fin de toutes les sociétés, et recèlent dans le

berceau même des peuples le germe de la décadence qui doit les ruiner un jour.

La société de Montréal, qui peu après s'adjoignit à la congrégation du séminaire de Saint-Sulpice pour la conduite de son entreprise, amena au Canada, dans l'espace de dix ans, plus de deux cents colons, hommes, femmes et enfants. Ce chiffre paraît minime, mais il était fort important pour un pays qui ne comptait guère plus de trois cents habitants. Aucun seigneur jusque-là n'avait amené un pareil noyau de population; en outre, la situation de Montréal, presque au centre du pays des Iroquois, plus périlleuse pour elle-même, créait un poste avancé et menaçant qui assurait plus de tranquillité aux établissements inférieurs du fleuve; ce n'est donc point sans raison que l'abbé Faillon dit que cette œuvre toute chrétienne et dévouée fut alors le bouclier et peut-être le salut de la colonie canadienne.

De nouvelles seigneuries furent concédées vers la même époque que Montréal: en 1638, celle des *Grondines* (comté de Port-Neuf), aux dames de l'Hôtel-Dieu de Québec; celle de Godefroy (comté de Nicolet), au sieur Godefroy, et l'*Ile aux Réaux*, près l'île d'Orléans, aux jésuites; en 1639, *Batiscan* (comté de Champlain), également aux jésuites; en 1640 et 1641, à la société de Montréal, outre l'île de Montréal, la seigneurie de *Saint-Sulpice* (comté de Leinster); en 1646, la *Rivière du Sud* (comté de l'Ilet), à M. de Montmagny; et en 1647, *Saint-Gabriel* (comté de Québec), au sieur Giffard de Beauport, déjà seigneur de Beauport; *Port-Neuf* (comté de Port-Neuf), à M. de Croisilles; *Bécancourt* (comté de Nicolet), à M. de Bécancourt; *la Chenaye* (comté de Leinster), à M. le Gardeur de Repentigny; *la Prairie*, vis-à-vis Montréal, aux jésuites, et *d'Autraye* (comté de Berthier), au sieur Jean Bourdon.

C'étaient donc treize seigneuries nouvelles, qui, jointes aux huit déjà existantes, formaient vingt et une seigneuries, en outre des deux établissements royaux de la compagnie du Canada, à Québec et à Trois-Rivières. Plusieurs de ces seigneuries, du reste, demeurèrent à peu près désertes, car il ne paraît pas qu'en 1648, la colonie entière ait renfermé plus de 8 à 900 âmes, dont 150 environ étaient à Montréal. Cependant quelques-unes se trouvent accordées à des concessionnaires déjà anciens ou déjà seigneurs dans le pays, comme *Saint-Gabriel*, au sieur Giffard de Beauport; *d'Autraye*, au sieur Bourdon; plusieurs seigneuries, aux pères jésuites, et *la Chenaye*, au sieur de Repentigny, qui était dans le pays depuis 1643. Évidemment cette instance à obtenir de nouvelles seigneuries prouve qu'ils avaient déjà l'expérience de la possibilité et de l'utilité des établissements de culture. Nous savons que le sieur Jean Bourdon était installé de sa personne dans sa seigneurie de la Noraye (comté de Berthier), lieu fort éloigné alors cependant de tout poste européen.

Les seigneurs et les communautés religieuses faisaient venir d'Europe des familles de cultivateurs et des domestiques engagés; ces engagés finissaient presque toujours par rester dans le pays en prenant des terres à rente dans les seigneuries, et en se mariant dans les familles déjà établies de 1640 à 1650. Nous connaissons ainsi environ trente mariages d'immigrants dans le seul district de Québec (8). Pour aider les mariages, le gouvernement français envoyait des jeunes filles prises à Paris dans une sorte d'orphelinat dépendant de l'hôpital général (9); plusieurs communautés s'adressaient aussi à des couvents de France pour se faire adresser quelques jeunes filles recommandables (10). C'est ainsi que se formait lentement, mais avec des éléments assez choisis, la population du Canada.

Quant à l'action du gouvernement, elle était complétement nulle, soit comme action directe, soit comme encouragement ou excitation à des entreprises coloniales; le commerce continuait chaque année à envoyer deux ou trois navires chercher ses pelleteries; ces navires apportaient les marchandises nécessaires au Canada, avec quelques engagés, puis c'était tout. Cependant combien aurait-il été facile à Mazarin, en paix alors avec l'Angleterre, d'engager par quelques sacrifices les armateurs, très-entreprenants à cette époque, des ports français, à soutenir et fortifier le peuplement de ce pays!

La colonisation ne faisait donc que des progrès insensibles; néanmoins, comme la terre était fertile, le climat très-sain, les établissements faciles à cause de l'abondance des bois et la simplicité rustique des immigrants, elle eût encore pris un certain développement, sans les grandes difficultés dont on était toujours entouré par les hostilités et les déprédations des sauvages.

Le gouverneur français disposait à peine de quelques soldats; les colons, obligés d'aller à leurs travaux en armes, périssaient parfois en disputant aux Indiens leurs bestiaux ou leurs récoltes. M. de Montmagny, M. D'Aillebout, M. de Lauzon, et enfin M. d'Argenson, furent tous également impuissants ou incapables, et ne modifièrent en rien l'état fâcheux où se trouvait la colonie. Les Iroquois prirent même un ascendant marqué par la quasi-destruction des Hurons, nos alliés, qui souvent nous avaient aidés à repousser leurs incursions. Telle était la situation, que M. d'Avaugour, qui en 1661 succéda à M. d'Argenson comme gouverneur, crut devoir adresser en France les plus énergiques remontrances, présageant la perte imminente de la colonie si l'on continuait ce fatal système d'incurie et d'abandon.

Cependant, par la force des choses, le pays avait pris quelque accroissement. La création de Montréal avait beaucoup augmenté la sécurité de certaines portions du territoire, et dix nouvelles seigneuries avaient été concédées depuis 1650, savoir : en 1651, *la Chevrotière* (comté de Port-Neuf), à M. Chavigny de la Chevrotière; *le cap de la Madeleine* (comté de Champlain), aux pères jésuites; en 1652 *Deschambaut* (comté de Québec), à mademoiselle Éléonore de Grandmaison; le *fief Saint-Ignace* (comté de Québec), à l'Hôtel-Dieu de Québec; *Gaudarville* (comté de Port-Neuf), au sieur de Lauzon; en 1653 on augmenta la seigneurie de Beauport pour le sieur Giffard de Beauport, et on lui concéda la seigneurie de *Mille-Vaches* (comté de Saguenay), mais cette dernière n'avait pour but que les pêcheries; *Neuville* (comté de Port-Neuf) fut concédé aussi au sieur Bourdon; *Saint-Roch des Aulnaies* (comté de l'Ilet), au sieur Juchereau de Saint-Denis; enfin en 1659, *Jacques Cartier* (comté de Port-Neuf), à dame Gagnier de Wauls.

Dans tous les lieux abrités contre les sauvages, la population s'accroissait en dépit de l'incurie du gouvernement et de la faiblesse de la compagnie de Richelieu. Elle envoyait encore de temps à autre quelques colons; il en venait quelques autres pour le compte des seigneurs, qui s'efforçaient de peupler leurs fiefs. Les communautés religieuses, qui eurent une forte part dans la colonisation du Canada, comme on le voit par la liste des concessions, apportaient beaucoup de zèle dans le peuplement du pays, en même temps qu'un soin rigoureux dans la recherche de leurs hommes. En 1659 il partit de la Rochelle tout un convoi portant plusieurs centaines d'individus au Canada, dont cent dix étaient envoyés par la société de Montréal; dix-huit filles dirigées sur Québec avaient été

confiées en garde à la sœur Bourgeois, qui présidait l'envoi des colons de Montréal. De plus, les familles commençaient à se former et à se multiplier; de 1650 à 1660 plus de quatre-vingts mariages d'émigrants furent célébrés dans le district de Québec, et en 1654 il y avait eu vingt-six mariages et soixante naissances à Montréal, depuis sa fondation en 1642. Il ne manquait au développement rapide de ce pays, qu'une juste part dans la sollicitude de la France pour son peuplement et sa protection.

Mais Mazarin était loin d'avoir l'étendue de génie, la largeur de vues du grand cardinal, et tout son esprit se perdait dans les minces intrigues de la cour. Les représentations faites en dernier lieu par M. d'Avaugour, après la mort de ce ministre, produisirent enfin un certain effet, et M. de Mezy, successeur de M. d'Avaugour, arriva au Canada en 1663 avec un premier convoi de colons et de soldats, bientôt suivi d'un second, qui amenait de la Rochelle 300 émigrants (11). Sur ce nombre, 75 furent laissés à Terre-Neuve, 60 étaient morts en route, et il n'en débarqua que 159 à Québec, parmi lesquels un certain nombre de jeunes filles.

Outre ces renforts pour la garnison et la colonisation, ordre fut donné au marquis de Tracy, qui commandait alors une petite expédition dans les Antilles, de s'embarquer avec quatre compagnies qu'il avait sous ses ordres, pour le Canada, où devait le rejoindre le régiment de Carignan, fort de vingt compagnies, que l'on allait expédier de France. A cet effet, on nomma M. de Tracy vice-roi de la Nouvelle-France.

Les convois d'émigrants qui étaient arrivés, joints aux naissances, avaient porté la population en 1664 à environ 2,500 habitants (12), principalement répartis à Québec et aux environs de la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans, à

Trois-Rivières et à Montréal. On attendait avec impatience la venue de M. de Tracy; l'appréhension des Iroquois n'avait pas disparu, mais le courage renaissait; on sentait que la mère patrie s'occupait enfin du Canada, et qu'une ère de progrès allait s'ouvrir pour ce pays jusque-là abandonné.

CHAPITRE III

DE 1663 A 1700.

M. de Tracy débarqua en 1667 avec sa petite armée; les 14 à 1500 hommes qu'il amenait étaient en effet une véritable armée et un événement considérable pour ces contrées qui n'avaient jamais vu plus de 100 à 150 soldats réunis. La puissante nation des Iroquois elle-même ne pouvait guère mettre plus de 2,000 hommes en mouvement. On pouvait donc présager la fin de l'asservissement et des anxiétés où vivait constamment la population française. L'arrivée de ces troupes fut suivie de celle des marchands, fournisseurs, artisans, domestiques, etc., etc., qui accompagnent nécessairement tout envoi de force militaire. De plus M. de Tracy amenait avec lui un homme qui valait mieux pour le Canada que l'armée, les marchands et les munitions; cet homme, c'était l'intendant Talon.

Si Cartier fut le découvreur, et Champlain le fondateur du Canada, on peut bien dire que Talon en fut le créateur. Muni par Colbert des instructions les plus amples et les plus sages, formé lui-même à l'école de ce grand ministre, en tous points digne de lui et modelé en quelque sorte sur son illustre chef; doué d'activité, d'intelligence et d'économie, Talon mit enfin, sans bruit et sans emphase, de l'ordre dans la formation, dans l'expansion et jusque dans la défense militaire de cette précieuse colonie. La compa-

gnie Richelieu, qui n'était plus depuis longtemps qu'un rouage presque inutile, venait d'être supprimée; on avait fait table rase devant le nouvel intendant; il avait pouvoir pour réinstaller toute chose, et il en usa bien. Il se rendait compte des détails et ne craignait pas de s'occuper lui-même de l'établissement des colons; c'est lui qui a donné le plan et présidé à la création des petits villages situés en arrière de Québec, du côté de Charlesbourg. Parfaitement secondé par le ministère intelligent de Colbert, il établit avec soin, dès son arrivée, les familles, les colons et engagés qui étaient venus dans son convoi; puis, chaque année, il faisait préparer d'avance les défrichements et habitations destinés aux émigrants de l'année suivante, obligeant les colons qu'il avait ainsi établis aux frais de l'État, à rendre la même quantité de terres à ceux qui devaient venir après eux.

M. de Tracy, de son côté, n'était point resté inactif; il entra en campagne avec son armée et la milice du pays; ses expéditions à travers les cantons iroquois, et la construction de trois forts sur la rivière Richelieu, qui était la voie de leurs invasions, leur imposèrent assez pour les amener à des conditions de paix qui donnèrent au Canada une certaine tranquillité pendant près de vingt ans. Cette guerre si utile avait été combinée en France, avec une mesure plus utile encore, bien avant l'arrivée de ces troupes; M. Talon emportait pour instruction de faire tous ses efforts pour déterminer le plus grand nombre des soldats, après l'expédition, à prendre leur congé, et un établissement au Canada; il ne manqua pas de s'y employer et parvint en effet à conduire à bonne fin cette importante affaire. Le plus grand nombre des officiers et des soldats acceptèrent ses offres et se fixèrent au Canada.

C'était un grand pas dans le peuplement de ce pays, qui n'avait jamais reçu et ne reçut jamais depuis une immigration de cette importance. Les officiers obtinrent en concession des seigneuries, et il est probable qu'un grand nombre de soldats prirent des terres sous leurs officiers respectifs (1[1]). Nous avons dit qu'on avait bâti trois forts pour commander la rivière Richelieu, qui longeait tout le pays des Iroquois; dans chaque poste avaient été installés une petite garnison et un officier. On concéda en seigneurie à ces commandants les terres qui entouraient ces forts, et deux d'entre eux ont retenu le nom de leurs gouverneurs, MM. de Saurel et de Chambly. Autour de ces points fortifiés on groupa douze concessions seigneuriales créées toutes ensemble, concédées le même jour, et dont voici les noms ainsi que ceux des concessionnaires, qui tous, sauf M. Boucher, étaient officiers du régiment de Carignan.

Chambly, à M. de Chambly;
Varennes, à M. de Varennes;
Verchères, à M. de Verchères;
Saint-Ours, à M. de Saint-Ours;
Tremblay, à M. de Varennes;
Cap Saint-Michel, à M. de Saint-Michel;
Bellevue, à M. de Vitré;
Saurel, à M. de Saurel;
Boucherville, à M. Boucher.
Guillodière, à M. Bornay de Grandmaison;
Contrecœur, à M. de Contrecœur.
Lussaudière, à M. de la Lussaudière.

granted by Talon Oct. 24 1672

Toutes ces seigneuries sont comprises dans un angle formé par le Richelieu et le Saint-Laurent (comtés de Verchères et de Chambly), sauf trois, Saurel, Saint-Ours et Lussaudière, qui sont de l'autre côté du Richelieu. Évidemment, en agglomérant ainsi ces seigneuries au centre du pays des Iroquois, en un lieu ou aucune tentative même de colonisation n'avait encore été faite, en les concédant presque

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre III.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

exclusivement à des officiers de régiments licenciés, autour desquels vinrent se grouper comme vassaux leurs soldats, on avait en vue d'établir sur le cours même de la rivière des Iroquois, que nous avons appelée *Richelieu*, comme un groupe de colonies militaires, destinées à tenir les Iroquois en respect, et à assurer la tranquillité du Saint-Laurent inférieur. Du reste tous les officiers de Carignan ne reçurent pas là leurs seigneuries ; car M. Berthier, qui était capitaine, eut la seigneurie de Berthier, dans le comté de Bellechasse ; MM. de Beaumont, Bissot de Vincennes, de la Durantaie, reçurent également leurs seigneuries dans le même comté; M. de Granville, dans le comté de Kamouraska, etc., etc.

Le roi fit aussi à chaque soldat un présent et des avances pour l'aider à s'établir, et quand il se mariait à une des filles que l'on envoyait de France, on donnait 50 livres à sa femme en provisions diverses (2).

Ce licenciement dut procurer plus d'un millier de colons au Canada; en effet, les troupes amenées par M. de Tracy devaient former 1,500 hommes, sur lesquels il faut déduire 300 soldats qui restèrent au service, et autant environ pour les hommes morts pendant la guerre et ceux qui purent retourner en France; restaient donc 8 à 900 hommes que l'on congédia. Si l'on y joint maintenant tous ceux qui suivent nécessairement les armées, et que ce licenciement dut forcer à prendre fortune dans le pays avec le régiment, nous atteindrons facilement, on le voit, le chiffre de 1,000 immigrants. Cette évaluation est encore confirmée par le recensement de 1668, qui mentionne 412 soldats établis cette année même dans le pays, mais non encore portés sur le cens; or, comme en 1666 et en 1667 la plupart avaient déjà reçu leurs terres et s'étaient installés, tout tend donc à montrer comme très-rationnel le

chiffre de 1,000 comme nombre des émigrants laissés dans le Canada par le congédiement de cette petite armée.

De ces hommes, quelques-uns trouvèrent des épouses dans les familles mêmes du pays, mais le plus grand nombre fut marié avec les jeunes filles que l'hôpital général de Paris envoyait fréquemment au Canada, comme nous l'avons vu. Nous savons même par des chiffres positifs qu'afin de pourvoir au mariage de ces nouveaux colons, on expédia alors pendant plusieurs années 150 à 200 filles par an au Canada ; et en général à peine étaient-elles arrivées qu'elles étaient mariées (3).

En outre de ces soldats licenciés, la colonie se recruta chaque année d'un assez grand nombre de familles et d'engagés, venus de France, tant par les soins directs de l'administration que par ceux des seigneurs et colons ; aussi la population prit-elle un rapide essor. En arrivant au Canada en 1665, Talon n'y avait pas trouvé 3,000 âmes, puisque le recensement de 1666, comprenant les colons qu'il avait amenés, ne porte que 3,418 habitants ; en 1667 un nouveau recensement nous donne un chiffre de 4,312, et le cens de 1668 porte 5,870 habitants formant 1,139 familles, sans compter 412 soldats congédiés qui étaient encore à peine établis (4).

En trois ans la colonie avait donc gagné 3,500 âmes, chiffre considérable quand on pense qu'il faisait plus que doubler la population, et que de 1630 à 1665, en 35 ans, elle n'avait pas atteint un pareil chiffre. Cette population était ainsi répartie en 1667 : à Québec, 448 âmes ; dans la côte de Beaupré, 656 ; à Beauport, 123 ; île d'Orléans, 529 ; côte Saint-François, côte Saint-Michel et côte Sainte-Geneviève, 187 ; Notre-Dame des Anges et rivière Saint-Charles, 458 ; cap Rouge et côte Saint-Ignace, 366. Le tout situé comté de Québec et comté de Montmorency ;

plus, côte de Lauzon, 113; Trois-Rivières, le cap de la Madeleine et la tour Champlain, 666; Montréal, 766.

Comme on le voit, les habitants étaient entièrement groupés autour de Québec, sauf les trois derniers établissements, dont l'un, la côte de Lauzon, était situé au sud du Saint-Laurent, vis-à-vis Québec, dans le comté actuel de Dorchester, et les deux autres, également sur ce fleuve, mais en le remontant à une assez grande distance vers l'ouest. Le district de Québec était un pays moins fertile, mais sa situation, parfaitement à l'abri des incursions iroquoises, y attirait plus les immigrants. D'ailleurs Talon, persuadé avec raison qu'il valait mieux s'étendre moins et s'établir fortement, fit tous ses efforts pour concentrer les colons près de Québec, dans des bourgs agglomérés et disposés pour leur protection, habitude qu'il fut malheureusement impossible d'inculquer aux Canadiens par la suite. Il fonda ainsi, pour servir de modèle à la colonisation, *Bourg Royal*, *Charlesbourg*, la *Petite Auvergne* (depuis *Saint Jérôme*), et quelques autres petits villages, qui furent peuplés par des colons qu'il recevait de France à cet effet (5). Talon rendit un grand service au Canada, en établissant dans un lieu naturellement paisible et sûr une population assez nombreuse, que l'on fut heureux de trouver ensuite, pour la porter dans des circonstances difficiles, et sans compromettre en rien la sécurité du pays, au secours des colonies avancées de Montréal et de la rivière Richelieu.

En 1668 il repassa en France et revint en 1670 avec environ 400 émigrants et six compagnies de soldats, formant 300 hommes, destinés à renforcer la garnison du Canada et à y devenir colons, au fur et à mesure de leur congédiement, conformément à ses instructions spéciales. Ces licenciements de soldats répétés coup sur coup pour

aider le peuplement du Canada, et d'après les prescriptions instantes du gouvernement, constituèrent une sorte de tradition invariablement suivie désormais par tous les gouverneurs. Tous facilitèrent, autant que possible, à ceux des soldats qui le désirèrent leur établissement dans le pays, et comme on ne tarda pas à arrêter l'entretien normal de 700 hommes, à titre de garnison ordinaire, ils devinrent un auxiliaire permanent pour le recrutement de la population. Les soldats entretenus au Canada eurent en outre cette utilité que souvent on les dispersait en cantonnements chez les habitants, où il pouvaient être pour leurs travaux d'utiles auxiliaires, qu'il eût été impossible de se procurer dans ce pays.

La Nouvelle-France, délivrée des incursions et de l'inquiétude des sauvages, puissamment aidée par le génie organisateur de Talon, fortifiée par l'arrivée des nombreux émigrants qui chaque année venaient de France, se développa promptement en richesse et en nombre. Les cultures et établissements nouveaux s'étaient étendus d'une manière remarquable : quarante-trois nouvelles concessions seigneuriales furent accordées de 1660 à 1672 ; on en trouvera la liste aux pièces justificatives (6). La colonisation ne s'étendait plus seulement au district de Québec, et aux environs de Montréal et de Trois-Rivières ; nous avons vu qu'on avait jeté résolûment, avec trois forts, un groupe de fortes seigneuries sur les bords de la rivière Richelieu, au sud du Saint-Laurent, en plein pays iroquois ; ces colonies groupées autour de Saurel et de Chambly, principalement formées par des officiers et soldats de Carignan, étaient destinées, nous l'avons dit, à maintenir ces peuplades et à les surveiller. Placées dans un pays fertile, entre le Saint-Laurent et le Richelieu, qui rendaient les communications singulièrement faciles, ces

établissements prospérèrent de suite, et leur population s'accrut rapidement.

Montréal dirigé par les sulpiciens, qui s'étaient voués avec un zèle infatigable à poursuivre la sainte entreprise de MM. de la Dauversière et Chevrier, avait eu des moments difficiles à traverser; il y eut dans cette petite île si éloignée et si exposée, des luttes journalières et parfois terribles entre les colons et les Iroquois. Certaines pages de son histoire semblent le récit renouvelé des commencements héroïques de Rome au milieu des tribus latines; l'expédition de Daulac rappelle à s'y méprendre le dévouement des Coclès et des Curtius (7).

Il est vrai que les pieux fondateurs de cette colonie avaient apporté un soin extraordinaire au choix des familles dont ils s'étaient entourés. Il en venait de toutes les provinces de France; ils s'étaient fait indiquer partout, par le clergé, les gens les plus propres, par leurs sentiments de piété, leur énergie et leur industrie à seconder leur entreprise, et plusieurs de ces braves gens étaient venus, dominés presque exclusivement par des motifs de religion et de dévouement. Bien qu'il en arrivât un peu de tous côtés, la plupart vinrent sans doute de l'Anjou, pays où demeurait M. de la Dauversière, car une grande partie des actes d'engagements furent passés chez la Fousse, notaire à la Flèche. Les prêtres courageux qui étaient à leur tête amenèrent à diverses reprises plusieurs recrues d'émigrants, toujours choisis avec le même soin et dans le même esprit. Dans leur foi sincère et pratique ces chrétiens d'élite puisèrent avec des sentiments chevaleresques, l'inébranlable constance qui leur fit surmonter toutes les difficultés de leur situation, et ils se montrèrent dignes du périlleux honneur d'être les sentinelles avancées du Canada.

Quand de meilleurs jours vinrent à luire pour ce pays, leurs travaux et leur industrie ne furent pas moindres que leur bravoure; les établissements de Montréal et sa population, secondés par la fertilité de l'île, se développèrent rapidement, trois ou quatre seigneuries vinrent se grouper autour d'eux, et on vit poindre dans l'île même le noyau des paroisses qui devaient un jour entourer la ville.

Trois-Rivières n'avait point d'aussi puissants éléments de prospérité; il n'avait dû son origine qu'aux nécessités du commerce des fourrures, et son développement marchait plus faiblement: quatre ou cinq seigneuries cependant avaient été concédées dans son district, mais le tout ne se peuplait que lentement.

Cette progression de la population avait plusieurs causes.

Premièrement, les émigrations qui étaient venues presque chaque année, depuis 1663, non plus seulement par hommes isolés, mais par convois. Sous M. de Mézy, deux convois en avaient amené 350. En 1665 Talon avait débarqué accompagné d'assez nombreux colons.

En 1666 et 1667 il était arrivé chaque année de 100 à 150 filles envoyées de Paris, plus 40 familles de colons envoyées pour peupler les villages établis par Talon près de Québec; enfin il faut ajouter les colons et engagés que les divers concessionnaires firent venir eux-mêmes. On trouve ainsi dans ces deux années plus de 600 émigrants.

En 1669 Talon ramena de France 150 filles, plusieurs gentilshommes et plus de 200 colons, soit environ, y compris 1668, 400 émigrants.

En 1670 il arriva 165 filles, non plus de Paris cette fois, mais de Normandie; représentations ayant été faites à Colbert que les filles envoyées de Paris étaient trop déli-

cates, celui-ci s'adressa à l'archevêque de Rouen, pour qu'il fît désormais choisir dans les paroisses de campagne, aux environs de cette ville, les filles qu'il conviendrait le mieux d'envoyer au Canada; il vint de plus les colons que l'on expédiait chaque année à Talon pour peupler les villages des environs de Québec, environ 40 à 50 familles.

En 1671 on envoya encore 150 filles, et en 1672 11 seulement; dans ces trois dernières années il arriva en outre un certain nombre de colons, car nous en trouvons 45 sur le navire qui ramena la sœur Bourgeois de France en 1672 (8). On peut évaluer le nombre des immigrants en 1670, 1671 et 1672 à 500.

Le total des envois de France, de 1663 à 1672, était donc environ de 2,500, si l'on tient compte des femmes et des enfants qui accompagnaient les chefs de familles. Cette immigration se composait, comme on le voit : 1° des filles que l'on envoyait pour pourvoir au mariage des colons; elles étaient, comme nous l'avons vu, choisies avec sollicitude, envoyées autant que possible sous la surveillance et la direction de quelque religieuse ou autre personne digne de confiance, puis toutes celles qui n'étaient pas mariées peu après leur arrivée étaient réparties parmi les familles les plus recommandables de la colonie, où elles attendaient une occasion de s'établir (9); 2° des familles entières qui venaient prendre des terres soit spontanément, soit plus souvent sur la demande ou sous la conduite des seigneurs concessionnaires, soit laïques, soit ecclésiastiques; d'autres familles venaient aussi à titre d'artisans ou de commerçants, et il paraît, par les tableaux de recensement, que beaucoup, venues dans cette intention, finissaient par prendre des terres et se fixer dans la campagne, fait inverse de ce qui se passe en France, mais qui se reproduit aussi fréquemment en Algérie; 3° enfin des *engagés* : qu'il

nous suffise de dire ici que tout habitant des colonies, tout capitaine de navire avait droit d'engager en France des ouvriers ou apprentis pour un service de trois ans, exactement comme les racoleurs du recrutement. Ils avaient dès lors sur eux les mêmes droits qu'un chef militaire, et ces contrats étaient négociables et transmissibles. Tout le monde sait que les terribles flibustiers de la Tortue et de Saint-Domingue, se recrutaient de cette manière; chez eux les droits de maîtrise étaient exercés avec une rigueur extrême, et la vie de l'engagé était d'autant plus dure qu'elle était le noviciat par lequel on entrait dans la redoutable corporation des flibustiers. Au Canada, ce régime était beaucoup plus paternel; l'engagé vivait dans la famille, épousait souvent une des filles du maître et s'établissait près de lui. Cependant nous croyons avoir observé que les coureurs de bois se recrutaient souvent parmi eux (10).

Deuxièmement, le licenciement des soldats, qui s'éleva au moins à douze cents hommes durant cette période, fournit un second et puissant aliment à la progression de la population.

Troisièmement, l'accroissement naturel qui résultait de l'excédant des naissances sur les décès. Depuis quarante ans que la colonie avait commencé à se peupler, il s'était créé des familles nombreuses. En 1671 Talon, heureux de voir son œuvre prospérer, et tout rempli d'une joie qui lui grossit sans doute un peu les objets, annonce 6 ou 700 naissances pour cette année, et déclare que l'année suivante il sera inutile d'envoyer des filles de France, parce que la colonie en fournira au moins 100 à marier (11). Le chiffre de 6 à 700 naissances paraît un peu exagéré, et cependant les nombreux mariages qui s'étaient accomplis depuis cinq à six ans pourraient presque l'autoriser; en tout cas cette lettre de Talon montre avec

évidence, la puissante impulsion que le progrès de la population recevait dès lors de la multiplication des familles. — Nous savons du reste d'une manière positive qu'à Montréal seul, de 1657 à 1672, c'est-à-dire en quinze ans, il y eut plus de 600 naissances (12).

Cet élément de la population mérite d'être sérieusement apprécié par nous, car il était incontestablement le plus précieux. C'est un fait constant en colonisation que les émigrants sont en général de médiocres colons ; de là les grandes difficultés que l'on éprouve à implanter une population nouvelle. Mais dès qu'il s'est créé une génération née dans la contrée, familiarisée avec ses ressources comme avec ses difficultés et ses dangers ; dès que les familles peuvent se dédoubler et envoyer dans de nouvelles terres ces enfants du pays, la colonisation prend une assiette solide, un cours régulier de développement. Les nouveaux émigrants eux-mêmes qui arrivent, s'ils sont sagement mêlés avec une certaine proportion de ces pionniers indigènes, échappent dans leur établissement à mille difficultés qu'avaient éprouvées leurs devanciers. Nous avons pu plusieurs fois vérifier nous-mêmes le fait en Algérie, et il est incontestable qu'aux États-Unis, ce sont les flots d'émigrants envoyés chaque année par les anciens établissements de la Nouvelle-Angleterre qui sont le nerf de la colonisation de l'ouest.

Or nous voyons dès cette époque commencer à se produire cette réémigration des premières colonies canadiennes vers les nouvelles. En comparant les trois recensements nominaux que nous avons du Canada, 1666, 1667, 1681, et les aveux de foi et hommage de 1723, il nous a été possible, avec beaucoup de travail, de suivre cet essor intérieur de la population, rayonnant des anciennes seigneuries vers les nouvelles, et de là, à peine après avoir

touché terre, envoyant déjà plus loin de nouveaux essaims d'émigrants.

Dès 1666 la côte de Beaupré, l'île d'Orléans, Beauport et la banlieue de Québec commencent à lancer en avant quelques-uns de leurs jeunes gens. Les seigneuries de Bellechasse, de Fausembaut, de la Bouteillerie et des Écureuils furent presque entièrement colonisées de cette façon. Les gens de Beaupré dominèrent en Bellechasse et dans la Bouteillerie ; ceux des environs de Québec à Fausembaut; Neuville, Lauzon, Demaure, Beaumont, la Durantaye, reçurent également une portion de la jeunesse des seigneuries primitives.

Néanmoins, faut-il l'avouer? l'accroissement de la population resta loin du chiffre qu'il aurait dû atteindre sous l'impulsion de ces trois forces progressives. Ce que nous avons vu dans nos études sur l'Acadie peut déjà le faire pressentir au lecteur. Avec de tels éléments pour point de départ, et une émigration aussi considérable pendant sept à huit ans, si le Canada eût suivi un développement proportionnel à celui des Acadiens, il eût pu aisément compter en 1673 de 9 à 10,000 âmes. La loi de progression naturelle des populations européennes en Amérique est aujourd'hui en effet un fait avéré : elle est de 2 à 3 p. 100 par an. Les Acadiens et les Canadiens présentent même généralement des résultats supérieurs à cette moyenne; on a vu des accroissements de 6 p. 100, et il approche aujourd'hui de 4 p. 100 par an; la population se double alors par elle-même, tous les dix-sept ou dix-huit ans.

Cependant en 1673 le recensement ne donne que 6,705 habitants; Louis XIV et Colbert furent eux-mêmes surpris de la médiocrité de ce résultat, et voici ce qu'ils écrivaient à M. de Champigny, qui avait remplacé Talon au Canada, en 1672.

..... « Votre principal soin doit être d'accroître la popu-
« lation du pays, Sa Majesté a donc été très-surprise de voir
« qu'il n'y a encore que 6,705 habitants dans tout le Canada;
« elle pense qu'il y a erreur dans ces rapports, car le pays
« contenait, il y a dix ans, plus de monde qu'aujourd'hui.
« Voyez ces rapports avec soin, pour qu'on sache le chiffre
« exact des habitants. » (Lettre de Colbert, du 17 mai 1674.)

« ..... Vous ferez exécuter l'ordre ponctuel que je donne
« au sieur Duchesneau de faire relever un cens exact; je
« ne puis croire qu'il n'y ait que 7,832 personnes (cens de
« 1675) dans tout le pays, vu le grand nombre de colons
« que j'y ai envoyés depuis quinze ou seize ans; on a dû
« nécessairement omettre un grand nombre d'habitants....
« Je veux chaque année savoir le nombre des enfants qui
« sont nés et des mariages... Pénétrez-vous de cette
« maxime, qu'il vaut mieux occuper moins de territoire et
« le peupler entièrement que de s'étendre sans mesure et
« avoir des colonies faibles, à la merci du moindre acci-
« dent. » (Lettre de Louis XIV, 15 avril 1676.)

Nous devons observer ici que Colbert et Louis XIV étaient d'autant plus surpris, qu'ils partaient d'un terme de comparaison erroné, savoir, les états et les recensements laissés par la compagnie de Richelieu lors de sa liquidation, recensements qu'on avait enflés à dessein, pour faire une position moins mauvaise à la liquidation de la compagnie; néanmoins ils n'en étaient pas moins fondés à s'étonner de la faiblesse de la population, ainsi que nous venons de le montrer.

Ici encore l'étude comparée des recensements nominaux nous a été d'une grande utilité, en nous faisant toucher du doigt le fait grave de la disparition complète ou presque complète d'un certain nombre de familles, contraste anomal avec la multiplication considérable de beau-

coup d'autres. La cause de cette altération dans le développement de la population provient, pour une grande part, d'une manie désordonnée qui, dès les dernières années de Talon, avait déjà pris des proportions funestes. Nous voulons parler des expéditions des coureurs de bois.

La race canadienne s'est toujours montrée éprise des voyages, des aventures, de la vie quasi-sauvage du chasseur dans les solitudes; l'appât du gain que présentait le commerce des fourrures, acheva d'entraîner une grande partie des jeunes gens du pays dans les régions désertes, pour s'y livrer à la chasse ou à la recherche des fourrures. Habitués aux rigueurs du climat, mêlés sur un grand nombre de points avec nos alliés indiens, initiés ainsi dès leur enfance aux habitudes des sauvages, ils étaient tout prêts et tout éduqués pour la vie des bois, et la traite des pelleteries, qui leur offraient un singulier attrait. L'existence y était dure, pénible, mais accidentée, et plaisait à ces hommes endurcis; puis après la campagne, ils consommaient en débauches rapides les gros bénéfices de leurs expéditions, exactement comme les matelots au retour d'une croisière fructueuse.

Pendant ce temps les familles se dégarnissaient d'enfants, les travaux de la culture étaient désertés, il se faisait moins de mariages; bon nombre d'hommes demeuraient parmi les Indiens; d'autres, démoralisés et usés par leurs désordres, restaient déclassés et sans famille, et la colonie, atteinte dans sa moralité comme dans sa puissance, était loin de prendre l'accroissement de force et de population auquel elle eût pu prétendre.

L'absence prolongée et souvent définitive de ces hommes produisait, outre une diminution réelle dans le développement du peuple, une diminution apparente dans le nombre vrai des habitants, parce qu'ils finissaient par

ne plus figurer dans les recensements. Or en 1680 M. Duchesneau estime à 800 le nombre des hommes absents et dispersés comme *coureurs de bois*, ces hommes n'en existaient pas moins, et quoique épars au loin, ils étaient toujours au Canada, mais on ne les comptait plus. De là l'étonnement de Louis XIV, à qui il semblait ne pas retrouver le compte des hommes qu'il avait envoyés (13).

Peut-être doit-on chercher là l'explication d'un certain découragement chez Louis XIV au sujet des affaires du Canada? Était-ce du découragement, la préoccupation trop exclusive des affaires d'Europe? Était-ce l'effet de la retraite de Talon, qui n'était plus là pour rappeler à la cour les projets dont il avait été l'instrument? Il est certain qu'à partir de 1675, on ne trouve plus dans les actes du gouvernement français le zèle qu'il avait montré précédemment pour le Canada. Plus de sollicitude active, plus d'envois de colons, à peine quelques recrues pour les troupes, et un abandon de plus en plus prononcé de la colonie à sa propre faiblesse. Voilà ce que nous montrent les documents de l'époque pendant la fin du règne de Louis XIV, avant même que sa grande ambition eût épuisé ses forces jusqu'à l'impuissance.

Ceux qui succédèrent à Talon ne furent point capables de continuer son œuvre, encore moins de porter remède aux difficultés qui venaient de poindre. Depuis longtemps déjà M. de Tracy avait quitté le Canada, M. de Courcelles, qui lui succéda comme gouverneur et sous lequel Talon administra le Canada, fut remplacé en 1672, très-peu avant la retraite de cet illustre intendant, par M. de Frontenac.

M. de Frontenac était un homme de tête, actif, énergique, mais non point un administrateur; ce n'était qu'un militaire. Malgré son apparente rigueur, il ne sut point

réprimer l'abus des coureurs de bois, qu'on l'accuse même d'avoir tolérés, pour couvrir un commerce secret de fourrures où il était intéressé. D'autre part, la roideur déplacée de cette administration de soldat, produisit un autre mal, celui de la désertion des colons français aux colonies anglaises d'Orange et de New-York, pays qui commençaient à prendre un accroissement plus dangereux que les Iroquois eux-mêmes pour l'avenir de nos établissements.

M. de la Barre, qui remplaça M. de Frontenac en 1682, était moins capable encore d'administrer ce pays, et pour achever le malheur de la colonie, les Iroquois, en 1684, rompirent la paix qu'ils respectaient ou à peu près depuis vingt ans. A cette époque, le Canada d'après le recensement de 1685, comptait 10,735 âmes (14). On voit que malgré les vides occasionnés par les coureurs de bois et les désertions, malgré le peu de capacité des chefs et la quasi-abstention de la mère patrie, la population avait suivi constamment une marche ascensionnelle et même assez prononcée. De 1672 à 1685, il y a un bénéfice de 4,000 âmes, c'est-à-dire, en suivant les tables de progression, 4 p. 100 par an, tant est puissante l'heureuse influence de la paix et d'un labeur tranquille et soutenu, pour le développement d'un pays.

Ce progrès, il est vrai, n'était pas dû tout entier au croît naturel ; les immigrations, pour être moins régulières et moins fortes qu'au temps de Talon, s'étaient toujours entretenues en un certain courant ; quoique la garnison fût peu nombreuse, on avait constamment congédié et établi chaque année quelques hommes, si bien qu'il n'y avait plus en 1684 que 130 soldats au Canada. Mais encore peut-on estimer le croît naturel de la population à 3 1/2 p. 100 par an, et l'état des naissances et décès que nous avons

pour l'une des années de cette période (1680) vient tout à fait à l'appui de cette évaluation : 404 naissances et 85 décès donnent en effet pour le croît naturel de cette année 319 âmes, ce qui est bien 3 1/2 p. 100 du chiffre de 9,000 âmes, montant approximatif de la population à cette époque (15).

Ce résultat est loin de pouvoir être comparé à ceux que nous ont fournis les Acadiens; néanmoins il peut être considéré comme satisfaisant et égal à la bonne moyenne de la progression ordinaire des colonies. Ajoutons même qu'il eût été désirable qu'il se fût toujours soutenu à ce niveau durant toute la domination française au Canada.

L'expansion territoriale ne prit pas alors un grand accroissement; on s'était plutôt attaché à consolider et à bien peupler les nombreuses concessions faites douze ou quinze ans auparavant, selon la recommandation de Louis XIV, *de s'étendre moins* et de *peupler solidement* ce que l'on occupait. Sage politique dont on ne saurait trop louer le grand roi, si on ne devait pas le blâmer plus encore d'avoir ailleurs presque toujours fait le contraire.

Cependant trente-six concessions seigneuriales nouvelles furent faites dans cette période de douze ans; on en trouvera le tableau à la fin de ce volume (16). Mais onze ou douze seulement commencèrent à être établies réellement. Les autres furent arrêtées par la guerre qui survint en 1684. Quelques-unes même, éloignées, peu fertiles ou demandées uniquement pour la chasse et la pêche, sont toujours restées désertes.

C'est dans les comtés actuels de Québec, Montmorency et Port-Neuf, que se trouvait alors le foyer principal de la colonisation. La ville de Québec était fortement entourée par les seigneuries et les villages suivants :

La *côte Saint-François-Xavier*, *Gaudarville*, *des Maure*,

Neuville, les Écureuils, Port-Neuf, Chavigny ou *la Chevrotière, Saint-Charles, Beauport, Charlesbourg* et *Notre-Dame des Anges, Saint-Joseph, Saint-Bernard, la Petite-Auvergne* (aujourd'hui *Saint-Jérôme*), *la côte Saint-Michel, Beaupré*, et l'*île d'Orléans*. A ces établissements il faut joindre ceux qui étaient vis-à-vis, au sud du fleuve Saint-Laurent, dans les comtés actuels de Dorchester et de Bellechasse, savoir : les seigneuries *de Lauzon, du cap Saint-Claude, de Beaumont, la Durantaye, Bellechasse*, et *la Bouteillerie*, qui est dans le comté de Kamouraska (17). Ce groupe, le plus important, et où résidait essentiellement la force du Canada, était relativement assez peuplé ; en 1681 il comptait à lui seul plus de 5,400 âmes, sur un total de 9,700 habitants, c'est-à-dire presque les deux tiers de toute la population.

En remontant le Saint-Laurent, déjà les établissements commençaient à s'échelonner sur les deux rives, tout le long du fleuve ; sur la rive nord, *Sainte-Anne, Batiscan, Champlain, Hertel, Marsolet*, le *cap de la Madeleine*, conduisaient presque sans interruption, jusqu'à la ville des Trois-Rivières, à l'embouchure du Saint-Maurice.

Sur la rive sud, *Villieu, Lotbinière, la Prade, Linctot, Nicolet*, figurent déjà dans les recensements ; arrivés à ce point, nous rencontrons le groupe des colonies militaires fondées sur la rivière Richelieu, au licenciement du régiment de Carignan, savoir : *Saint-François d'Yamaska, Saurel, Chambly, Saint-Ours, Contrecœur, Verchères, Varennes, Boucherville, Tremblay, île Sainte-Thérèse, Longueil*, etc. Ces seigneuries étaient situées dans un pays très-fertile, qui attira de suite un grand nombre de colons, malgré le voisinage des Iroquois ; en 1681, on y comptait déjà près de 700 habitants, et nul doute qu'en très-peu d'années ce district ne fût devenu dès lors le plus impor-

tant du Canada, sans les désastres qu'il eut à essuyer durant la guerre des Iroquois (18).

Un peu au nord-ouest de ces seigneuries, en remontant encore le Saint-Laurent, nous trouvons enfin la colonie sulpicienne de Montréal, qui déjà voit le pays se peupler autour de l'île de Montréal, au nord et au sud du fleuve : *Autray*, *l'île Jésus*, *la Valterie*, *Repentigny*, *la Chesnaye*, *la prairie de la Madeleine*, commençaient à s'établir, et tout le canton comptait plus de 1,800 habitants.

Montréal et les colonies de la Rivière-Richelieu étaient alors à l'ouest les points extrêmes de la colonisation, mais le commerce des fourrures avait déjà lancé les coureurs de bois bien loin en avant dans l'ouest et dans le nord; dès cette époque les chefs hardis de ces aventuriers avaient exploré tous les grands lacs dans leurs simples canots d'écorce, et ils avaient établi un poste à Michillimakinac, à la jonction du lac Michigan et du lac Huron; les missionnaires ne le leur avaient point cédé en courage et en esprit d'entreprise, et les pères Ménard et Allouez avaient pénétré dans le haut Mississipi; d'autre part, Joliet, le P. Marquette, la Salle et Tonti, avaient descendu tout le Mississipi, établi un poste et même un commencement de colonie au pays des Illinois, sur le grand fleuve, presque vis-à-vis l'endroit où est aujourd'hui Saint-Louis, posant ainsi le premier jalon de l'immense ligne de postes et de forts qui devaient relier le Canada et la Louisiane par les lacs intérieurs et le Mississipi (19).

Ce fut en partie pour donner un point d'appui aux opérations de ces commerçants aventuriers, et en partie pour prendre une forte position en arrière de la nation des Iroquois, que M. de Frontenac avait fait construire à 75 lieues environ au-dessus de Montréal, sur le Saint-Laurent, à sa sortie du lac Ontario, le fort de Cataracouy, appelé depuis

fort Frontenac. La création de cette forteresse blessa profondément les Iroquois, déjà mécontents du progrès des établissements que nous avions fondés presque dans leur pays, et fut une des causes de la guerre; les Anglais, d'ailleurs, les excitaient depuis longtemps à rompre la paix.

Nos voisins d'Europe étaient en effet presque nos voisins aussi en Amérique; depuis soixante-dix ans ils avaient vu leurs établissements se fortifier singulièrement. Établis sur la côte du Massachusets en 1607, presqu'au moment où nous fondions Port-Royal en Acadie, ils s'étaient emparés peu à peu des colonies hollandaises et suédoises de ces contrées. Les discussions religieuses de l'Angleterre y avaient envoyé une quantité considérable d'émigrants; ces colons se trouvèrent donc, comme un grand nombre des Canadiens, et notamment ceux de Montréal, dominés par un sentiment profondément religieux. Poussés ainsi en Amérique par les idées de l'ordre le plus élevé, dans un grand esprit de désintéressement et de dévouement, ils réunissaient les meilleurs éléments et les plus sûres conditions du succès de toute entreprise; enfin, ils furent habitués dès l'origine à traiter leurs propres affaires, et à subvenir eux-mêmes à leurs besoins, usage non moins fécond pour le développement et la puissance d'une colonie, mais qui malheureusement manqua aux Canadiens.

Devenus promptement nombreux et riches, ils étaient déjà jaloux et inquiets des établissements français; le gouverneur anglais que la mère patrie entretenait au milieu d'eux partagea naturellement leurs passions, et trouvant les Iroquois assez mal disposés à notre égard, il leur fut facile de les entraîner à l'hostilité contre nous.

Il n'entre point dans notre plan de raconter en détail cette guerre qui, pendant plus de quinze ans, eut un effet

désastreux pour la colonie. M. de la Barre, qui avait succédé à M. de Frontenac, et sous lequel éclata le mauvais vouloir des sauvages, n'avait que 130 soldats réguliers, il reçut quelques renforts, puis fut rappelé, à cause de sa faiblesse. M. de Denonville vint le remplacer en 1685, amenant avec lui 600 hommes de troupes, qui furent renforcés en 1686 par 800 recrues, sous la conduite de M. de Vaudreuil. On joignit à ces soldats la milice du pays, plus habituée à cette sorte de guerre que les soldats européens, et qui fut d'une grande utilité (20); mais diverses expéditions mal combinées et malheureuses fatiguèrent extrêmement les troupes sans produire de résultats appréciables; une épidémie qui vint à sévir enleva un assez grand nombre d'hommes, et acheva de démoraliser l'armée.

Pendant ce temps, les Iroquois recevant des Anglais conseils et munitions, faisaient à loisir cette terrible guerre d'embuscades et de ruses où excelle la race indienne; ils commencèrent à ravager les colonies de la rivière Richelieu, et, ayant débarqué dans l'île de Montréal, en un lieu appelé la Chine, y surprirent un assez grand nombre de colons; ils en tuèrent plus de 200 et enlevèrent en outre un certain nombre de prisonniers, événement sinistre conservé dans la mémoire des Canadiens, sous le nom de massacre de la Chine.

M. de Denonville paraissait avoir perdu toute présence d'esprit, toute énergie, et restait impuissant, bien qu'en 1688 il eût reçu un nouveau renfort de 300 hommes. Il était temps qu'on pourvût à son remplacement, quand on renvoya au Canada M. de Frontenac, dont l'esprit vigoureux et entreprenant, était tout à fait propre à remédier à la difficulté des circonstances.

C'était alors l'occasion pour le gouvernement français

de renouveler le puissant effort opéré en 1666, lors de l'envoi de M. de Tracy, en faisant accompagner M. de Frontenac par une force considérable; 2,000 hommes qu'on aurait placés sous ses ordres auraient promptement mis à la raison les Iroquois et les Anglais eux-mêmes, qui venaient de nous déclarer ouvertement la guerre; à la paix, ces 2,000 soldats, licenciés au Canada, eussent donné à la population un nouvel élan, et pour peu que l'on eût trouvé un administrateur à peu près capable, on eût vu se renouveler le progrès rapide des jours de M. Talon. Or, cet homme, on l'avait précisément sous la main dans le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, homme de conseil et d'exécution, qui fut alors d'une grande utilité à M. de Frontenac; il proposa à diverses reprises des plans aussi hardis que bien conçus (21), que la cour de France approuvait toujours, mais sans jamais leur donner suite.

Que faisait-on cependant alors en France? La guerre, selon l'usage; la hauteur insupportable de Louis XIV, le vain esprit monarchique qui l'engagea à soutenir la cause perdue des Stuarts, avaient armé contre lui tous les États voisins, et le mettaient dans l'impuissance de veiller aux intérêts sérieux de la France et à son véritable avenir. Guerres folles où l'ambition de ses chefs a toujours fait disperser et naufrager ses forces; éblouissant nos esprits trop légers par le faux brillant d'éphémères triomphes, soldés par la ruine de nos intérêts les plus précieux, sous Louis XIV comme sous Napoléon.

M. de Frontenac fut donc envoyé presque seul; réduit à réunir les débris des troupes réglées, il déploya une rare énergie et une véritable capacité militaire. Ces troupes montaient encore à 1,300 hommes, mais démoralisés et désorganisés; la milice du pays, admirable de courage et

d'aptitude pour la guerre indienne, était fatiguée par les sottes expéditions de M. de Denonville, et la disette frappait presque à la porte des habitations, mal cultivées. Cependant M. de Frontenac releva le moral de ces hommes, et vint à bout de rétablir les affaires ; seulement, au lieu d'y mettre un an, il fut obligé d'employer neuf années, durant lesquelles une guerre sauvage, la disette, les levées de milices et des souffrances de toute nature sévirent sur le Canada. Ces événements, le retardèrent d'un demi-siècle, les pertes d'hommes et les ravages éprouvés par les colonies pleines d'avenir de la rivière Richelieu, montraient encore leurs effets sensibles trente ans après, et rien ne s'était fait de nouveau dans ce fertile pays, tandis que le rude climat de Québec avait vu tripler ses établissements.

Après avoir restauré la discipline et la confiance, M. de Frontenac, sentant qu'il n'avait de secours à attendre de personne, conjura le mal à force de hardiesse. Vigoureusement secondé par les Canadiens, les sauvages alliés et les coureurs de bois, dont une partie s'était repliée sur la colonie, il sut tirer de ce pays en apparence épuisé et réduit à se défendre à peine, des expéditions audacieuses qui, traversant le pays des Iroquois, allèrent porter le ravage et la terreur au sein des colonies anglaises.

Celles-ci tentèrent, mais vainement, d'arrêter ces courses redoutables par une expédition maritime contre Québec en 1690 ; l'activité de M. de Frontenac, la bravoure dévouée des gens de Québec, déjouèrent ce projet, et les Anglais furent obligés de se rembarquer avec de grosses pertes.

Les sauvages, sur lesquels l'effet moral est immense, furent surpris et intimidés de tant de courage et d'heureuse témérité ; à partir de 1696 ils commencèrent à cesser à

peu près leurs déprédations et à se tenir sur une réserve défensive; mais M. de Frontenac ne put jouir complétement du résultat de ses efforts, il mourut en 1698, et ce fut son lieutenant et successeur, M. de Callières, qui eut la gloire de conclure enfin la paix avec les Iroquois et toutes les tribus sauvages, en 1700. Il fut puissamment aidé en cette négociation par les missionnaires jésuites, qui, malgré la guerre, avaient conservé une grande influence sur toutes les populations sauvages, même sur celles qui n'avaient pas accueilli leurs prédications.

CHAPITRE IV

DE 1700 A 1725.

COMPARAISON DES COLONIES ANGLAISES ET FRANÇAISES.

L'effet de cette guerre fut de paralyser et même de ruiner la colonisation dans les districts avancés, qui, par la douceur du climat et la fertilité du sol, lui offraient précisément le plus d'avantages; les Iroquois dans leurs différentes incursions y détruisirent non-seulement les cultures et les habitations mais même une partie de la population.

Les seigneuries de la rivière Richelieu, qui en 1688 avaient 1,020 habitants, n'en comptent plus en 1692 que 978; et le désastre est plus sensible en analysant cette situation, car Boucherville, qui était plus au centre, où la population dès le principe était plus agglomérée, étant parvenu à mieux se défendre, continua à s'accroître tant par lui-même que par les réfugiés des seigneuries voisines (ce ne fut qu'en 1696 que Boucherville fut ravagé par les Iroquois); mais Varennes, Contre-Cœur, Saint-Ours, Chambly, Saurel, Saint-François et Verchères, étaient dépeuplés et tombés au-dessous du dénombrement de 1681; ils n'avaient plus entre eux tous que 472 habitants. Aucun établissement nouveau ne se forma dans ces quartiers avant 1720; on dut employer tout ce laps de temps à regagner le terrain perdu, et peupler les anciennes seigneuries ruinées (1[1]).

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre IV.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

L'île de Montréal elle-même quoique sa population fût plus concentrée et appuyée sur une forte agglomération urbaine, fut assez rudement atteinte, et en 1692 on y comptait 167 âmes de moins qu'en 1681; c'était le résultat du massacre de la Chine.

Le district de Montréal, surtout au nord du Saint-Laurent, avait encore plus souffert : de 278 habitants en 1681, il n'en restait que 134 en 1698; les seigneuries de la Chenaye, de la Valterie et autres avaient été complétement rasées par les Iroquois. Leurs ravages avaient même pénétré jusque vers Trois-Rivières, mais avec moins de gravité.

Heureusement le district de Québec, abrité par la lutte même de ces postes avancés, jouit d'une grande tranquillité, et vit se reporter sur lui le peu d'essor que prit le Canada durant ces fâcheuses années; en dépit des levées continuelles de milice, des fatigues imposées à toute la population virile, des pertes d'hommes par la guerre et les maladies, en dépit de la quasi-disette qui régna souvent par le défaut de bras dans les habitations, les environs de Québec prirent un accroissement notable. Sur 36 concessions de seigneuries consenties de 1685 à 1700, 28 étaient situées dans la province de Québec (2). Sa population, qui en 1681 n'était que de 5,400 habitants, atteignit 7,000 âmes en 1692, et 8,848 en 1706, soit en 25 ans 3,448 âmes d'augmentation ;— ceci ne représente que 2 pour 100 par an, il est vrai, mais il faut tenir compte de l'absence presque complète d'immigration et des circonstances difficiles que l'on traversa à cette époque, la plus pénible sans contredit de toute l'histoire du Canada. — Cette province de Québec représente seule alors le mouvement progressif du pays, et là même se fait sentir encore la funeste influence des malheurs du temps.

M. de Callières, qui avait si habilement secondé M. de

Frontenac comme homme de guerre, se montra non moins soigneux et intelligent comme administrateur; il n'a tenu qu'aux circonstances qu'il reprît et renouvelât l'heureuse impulsion donnée par Talon à la colonie; ce fut la France qui lui fit défaut. Le Canada commença néanmoins à réparer ses pertes : assurés désormais du calme et de la sécurité, les débris des habitants de la rivière Richelieu, qui après avoir échappé aux Iroquois s'étaient réfugiés dans les villes et les petits forts du pays, rentrèrent sur leurs héritages ravagés. Avec cette opiniâtreté propre aux petits propriétaires ils rétablirent leurs constructions, reprirent leurs travaux, et ramenèrent après quelques années leurs paroisses au point de développement où elles étaient vingt ans auparavant, au commencement de la guerre des Iroquois.

Cependant, si on jouissait de quelque tranquillité de la part des sauvages, on conservait encore plus d'une inquiétude du côté des Anglais, avec qui la France était toujours en guerre : en 1709 et 1710 ils tentèrent à deux reprises différentes de diriger une expédition contre le Canada, la première par terre, la deuxième par mer, l'une et l'autre également sans résultat. Ce ne fut que le traité d'Utrecht en 1713 qui assura au Canada, une paix complète, après vingt-huit ans de troubles et de guerre.

M. de Callières était mort en 1703; ce fut son successeur, M. de Vaudreuil, qui mit à profit la tranquillité profonde, dont on jouit après la paix pour relever les affaires du Canada, autant que cela était possible dans l'état de délaissement où la cour de France continua à l'abandonner. Le gouvernement se refusait à tout effort, à toute dépense extraordinaire; il n'envoyait point de colons et entretenait à peine de recrues la garnison du pays. L'immigration, réduite presque à rien pendant la guerre, était

toujours peu considérable, et la colonie dut trouver dans son propre fonds l'essor de son développement. La paix, l'honnêteté et la simplicité des mœurs canadiennes, la sagesse du gouverneur, M. de Vaudreuil, favorisèrent ce progrès, et en 1722, trois ans avant la mort de ce dernier, le Canada comptait 25,053 habitants.

En 1706, quelques années après la fin de la guerre des Iroquois, la population était de 16,517 âmes, c'était donc une augmentation de 8,638 en seize ans, ou 2,75 p. 100 par an pour tout le Canada (3). Le district de Québec avait alors 12,957 habitants contre 8,848 en 1706, et celui de Trois-Rivières 2,030 contre 1,300 en 1706 ; les colonies de la rivière Richelieu, qui en 1706 étaient déjà remontées à 1,503 habitants dépassaient alors 2,500 ; Montréal et ses environs avaient alors 7,893 âmes, ils n'en comptaient que 5,610 en 1706.

On voit ainsi les diverses proportions suivant lesquelles s'est réparti le progrès de la colonie : à Québec l'accroissement est de 2,55 par an, et à Trois-Rivières 2,75, c'est-à-dire que ces deux districts se sont accrus à peu près suivant la moyenne générale du pays ; sur la rivière Richelieu cet accroissement est de 3,70 p. 100, et à Montréal de 2 p. 100. — L'écart considérable et en sens inverse que présentent ces deux derniers pays s'explique en ce que Montréal, après avoir servi de refuge à une partie de la population pendant la guerre, l'a renvoyée ensuite dans ses foyers en y joignant même des émigrants de son propre fonds ; et en effet, en relevant le dénombrement des aveux de foi et hommage de 1723, nous trouvons sur la rivière Richelieu plus de trente familles originaires de Montréal, tandis que le bas du Saint-Laurent n'en a envoyé qu'un très-petit nombre (4).

L'immigration française commence à reparaître peu à

peu, quoique abandonnée à sa propre spontanéité; le dénombrement de 1723 nous révèle une certaine quantité de noms nouveaux, et le relevé des actes de mariage de la province de Québec semble nous indiquer de 1700 à 1720 un chiffre moyen de 50 à 60 immigrants par an, qu'il faut principalement répartir sur les dernières années de cette période. Nous n'avons point de données sur la cause de ces immigrations, mais nous pensons qu'une grande partie doit être attribuée au licenciement des soldats réguliers après la paix de 1713, et aux engagés que chaque capitaine de navire était obligé de transporter en Amérique (5).

L'expansion territoriale se manifeste surtout dans la province de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent; c'est de cette période que datent les premiers établissements de la Grande-Anse, de la rivière Ouelle, de Kamouraska, de la rivière du Loup, des Trois-Pistoles, de l'île Verte; c'était la guerre des Iroquois et les souvenirs qu'elle avait laissés qui avaient poussé les progrès de la civilisation sur ces rivages reculés du Saint-Laurent; et c'est ce qui explique comment ils restèrent si longtemps ensuite sans se développer; parce que les colons reprirent plus tard le courant naturel qui les entraînait vers les régions moins froides et plus fertiles du haut Saint-Laurent. Quelques nouveaux cantons commencent à se peupler dans les contrées de Trois-Rivières et de Montréal mais ce mouvement ne se prononça que vers 1710, et il était encore assez faible.

Les anciennes seigneuries continuèrent à envoyer une partie de leur jeunesse dans ces établissements naissants, et malheureusement aussi dans l'ouest, pour la traite des fourrures; ce commerce cependant, quoique très-préjudiciable encore au progrès du pays, était moins funeste que

dans le principe, par deux raisons : d'abord le nombre d'hommes qu'il enlevait était moins sensible sur la masse plus considérable de la population, et en second lieu, comme il s'était régularisé et concentré entre les mains de quelques négociants privilégiés, la plupart de ceux qu'il employait n'y entraient qu'à titre de salariés, pour un gage déterminé. Ils y passaient alors seulement un temps fixé par leur engagement, puis au terme de ce contrat, un très-grand nombre, pour ne pas dire la majeure partie, revenaient dans leurs familles, et ceux qui pouvaient rapporter quelques économies sur leurs gages, trouvaient même dans ce voyage, comme ils l'appelaient, l'occasion de faciliter leur installation sur une concession de terres.

Quant aux coureurs de bois qui de longue date étaient restés dans le pays des fourrures, ou qu'y déposait constamment le flot annuel des *voyageurs*, la déperdition considérable qu'ils avaient causée à la population n'avait pas été tout à fait en pure perte; en outre de l'influence qu'ils conservèrent à la France parmi les Indiens, en outre des secours armés qu'ils apportèrent à diverses reprises, un grand nombre d'entre eux se groupèrent sur divers points qui leur servaient de postes d'approvisionnement et de ralliement; là ils formèrent des espèces d'établissements semi-agricoles, semi-commerciaux, où ils finissaient par se retirer avec leurs femmes indiennes et leurs enfants. Beaucoup d'autres enfin vivaient mêlés avec les tribus indiennes, qui les adoptaient, et ils sont devenus l'origine d'une nombreuse population métisse répandue dans toutes ces tribus, où elle a vulgarisé une sorte de patois mi-partie français, mi-partie indien et qui se parle dans tout le nord-ouest de l'Amérique (6).

Les gouverneurs du Canada, tout en s'occupant activement du progrès, et de l'administration de la colonie,

ne perdirent jamais de vue ces immenses territoires qui, à l'ouest et au sud-ouest appartenaient à la France, pays infiniment plus fertiles, plus riches et d'un climat plus doux que les contrées où nous étions établis. La nécessité d'occuper l'embouchure du Saint-Laurent nous avait forcés de nous y maintenir dès le principe, et le peu de monde dont on disposait obligeait de concentrer tous les hommes et tous les efforts sur ce point essentiel. Mais les gouverneurs connaissaient bien le prix du riche domaine que l'insouciance de la cour de Versailles les forçait de laisser àl'abandon.

A diverses reprises plusieurs expéditions furent dirigées dans ces contrées par eux-mêmes ou par les chefs des coureurs de bois, commissionnés et encouragés par eux; on y avait établi quelques postes pour la protection et la surveillance du commerce des fourrures; et enfin le dessein conçu et arrêté par l'administration française, d'établir une ligne de communication régulière entre le Canada et la Louisiane, par le Mississipi, fit décider la fondation d'un certain nombre de forts destinés à devenir autant de centres de colonisation.

Telle fut la cause de la création de Niagara (Haut-Canada), de Détroit (Michigan), de Vincennes et de Péoria (Indiana), de l'augmentation du fort Saint-Louis ou fort de Chartres (Cahokia aux Illinois) et plus tard de la fondation de Sainte-Geneviève (Missouri) et des Natchez (Mississipi). — Ces vues étaient grandes et étendues, la politique en était habile; malheureusement, après avoir décidé en France de si beaux projets, on laissait l'administration du Canada se débattre dans l'impuissance pour leur exécution.

Dès 1683, Robert Cavelier de la Salle, fils d'un riche commerçant de Rouen et frère d'un des sulpiciens de

Montréal, esprit entreprenant et qui montra une véritable grandeur, suivit le cours entier du Mississipi et reconnut d'une manière précise la Louisiane, après avoir laissé dans le pays des Illinois son lieutenant M. de Tonti pour établir le fort Saint-Louis sur le Mississipi. En 1687 nous trouvons déjà en ce lieu, sur des concessions de terre accordées à des coureurs de bois, une certaine agglomération d'habitants, assez mal organisée il est vrai, mais qui fut l'origine de nos colonies de l'Illinois (7). On y entretenait une petite garnison de vingt à trente hommes, et les commandants de ce poste rendirent plus d'une fois d'éminents services, avec l'aide des coureurs de bois de ces régions, qu'ils ralliaient autour d'eux. On les vit réunir ainsi jusqu'à plusieurs centaines d'hommes, et se joignant à quelques tribus du voisinage, faire de puissantes diversions sur les derrières des Iroquois.

Quelques années après, en 1700, un aventurier intelligent et hardi, Lamothe-Cadillac, séduit par la situation de Détroit, proposa de se charger de la construction du fort et de la colonisation de ce pays, si on voulait lui en concéder le domaine à titre seigneurial. M. de Callières saisit avidement cette occasion de faire un pas en avant sans avoir à demander à la France ni hommes, ni argent; l'entreprise fut autorisée. — C'était commencer par où il fallait finir; l'institution seigneuriale, nous l'exposerons plus bas, n'était point un mauvais procédé colonial; mais elle ne devait arriver, comme au Canada, qu'après les efforts et les sacrifices nécessaires qu'un gouvernement peut seul convenablement faire, pour établir les premiers immigrants et asseoir solidement le noyau de la colonie.

L'esprit hautain, l'âpreté un peu cupide de Lamothe-Cadillac, joints au mauvais vouloir de ses ennemis, entravèrent le succès de son opération, et le gouvernement

fut obligé de prendre à son compte le fort qu'il avait construit. Les concessionnaires qu'il avait établis demeurèrent sur leurs terres comme le premier fonds d'une colonie, que l'on chercha ensuite, mais trop tard, à développer, en 1750, quand les Anglais allaient nous enlever le Canada. L'administration de ce pays, eût bien désiré, au prix de quelques sacrifices, continuer cet établissement, peupler cette région fertile et fonder ainsi au loin dans les terres, un centre considérable; cela eût été, pour les nations indiennes et pour les Anglais, une menace perpétuelle qui eût paralysé tout leur mauvais vouloir contre le Canada; — mais pour en agir ainsi il eût fallu de l'argent et des hommes; le Canada avait lui-même trop peu de population pour songer à créer de toutes pièces une colonie lointaine, et la France se refusait obstinément à envoyer des fonds et même des émigrants à cet effet (8).

Nous suivrons en son lieu et avec détail l'histoire de ces établissements de l'intérieur; nous voulions seulement montrer ici que l'on savait parfaitement, sous l'administration française, ce que valaient les pays de l'ouest, et à qui doit être imputée la faute si grave que l'on commit alors en les négligeant.

Cependant quelle plus belle occasion fut jamais offerte à la France de s'occuper de ses colonies que dans les temps qui suivirent la mort de Louis XIV, alors qu'une paix profonde nous permettait d'employer toutes nos ressources à d'utiles entreprises et au véritable développement de la puissance française. Les mesures à prendre en faveur de la colonisation eussent été bien peu coûteuses, nous le montrerons plus loin, et combien eussent-elles été utiles à la France elle-même! Mais c'était l'époque de la funeste et dispendieuse légèreté de M. le régent; on gaspillait en quelques soupers fins des sommes qui eussent doublé

les forces de nos colonies; on préludait aux ruineux désordres du règne de Louis XV.

Les bornes étroites d'un récit sommaire nous forcent souvent à nous abstenir de réflexions et de commentaires; nous croyons cependant que les considérations qui précèdent appellent ici l'examen et la comparaison des puissantes colonies anglaises dont nous avons déjà parlé, avec les colonies françaises, végétant péniblement dans une impuissante langueur.

Si nous étudions les principes qui présidèrent à l'établissement des deux colonies, et les hommes qui furent les éléments de leur formation, nous aurons lieu cependant d'être surpris d'un tel résultat, et nous serons conduits à en chercher la cause dans le régime différent auquel elles furent soumises. Des deux parts les croyances et les idées religieuses dominèrent les esprits et guidèrent la conduite des premiers colons (9); sous ce rapport nous pensons que les uns et les autres possédèrent le plus éminent et le plus fécond de tous les principes qui peuvent donner naissance à une société nouvelle, et dans notre opinion même, le catholicisme devait être supérieur au protestantisme dans la poursuite de ce but.

Quant aux hommes qui furent les premiers immigrants dans ces régions, nous croyons, contrairement à l'opinion commune, dût-on nous accuser de partialité, que les Français étaient beaucoup plus aptes que les Anglais à la colonisation. Les Français, au Canada, furent si promptement assimilés aux exigences de leur situation, au milieu de la nature sauvage, qu'on eût pu croire qu'ils avaient été formés tout exprès pour être les découvreurs des pays nouveaux et les pionniers de la civilisation dans ces contrées barbares.

Le colon anglais, plus froid, plus personnel, d'un caractère plus casanier et mercantile, est gauche et embarrassé devant la brutalité du désert; pour qu'il atteigne la plénitude de sa force, il faut qu'à force de temps et d'épreuves il ait créé autour de lui cette atmosphère britannique, ce je ne sais quoi, que le génie anglais caractérise si justement dans le mot *at home;* puis son expansion se fait et grandit avec puissance. Il lui fallut longtemps, plus d'un siècle, avant qu'il osât aventurer ses établissements hors des territoires qu'il avait garnis de bourgs palissadés, entre lesquels il enfermait ses cultures; non pas qu'il manquât de courage; mais il manquait de cet esprit audacieux qui s'accommode volontiers des hasards de l'inconnu et sait s'installer même dans le dénûment; il n'avait pas ce feu généreux qui lance les hommes en avant pour une idée, quelquefois même pour la seule poésie du danger, et qui fait marcher l'homme au nom de l'humanité; il n'avait pas surtout cette souple nature propre à la race française, et qui satisfait si bien aux nécessités diverses que présentent les situations critiques et variables d'un établissement en pays étranger. Placés dans les mêmes circonstances, ces deux colons sont également laborieux et industrieux l'un et l'autre, seulement le Français a plus d'esprit de ressources et se défend mieux contre les difficultés et les misères de l'imprévu.

Si quelque avantage paraissait exister en faveur de l'un des deux peuples, il semble que ce fût pour le Français; comment donc sommes-nous toujours restés dans une infériorité aussi humiliante vis-à-vis des établissements anglais? La faute en est évidemment à la direction que reçurent nos efforts; c'est au gouvernement de la métropole qu'incombe cette lourde responsabilité, et l'histoire doit s'en montrer d'autant plus sévère envers lui.

Quels sont les besoins essentiels, les devoirs rigoureux auxquels doit satisfaire une métropole qui fonde une colonie, et nous entendons par là non pas un comptoir, mais une extension d'elle-même? Créer l'immigration, la soutenir, l'encourager, préparer et faciliter dans le principe l'installation des immigrants avec une sollicitude généreuse; leur assurer la plus grande sécurité possible; subvenir aux premières nécessités d'utilité publique; tel est le rôle, l'intervention que la force des choses exige de la mère patrie. On transplante les hommes comme les arbres, avec les mêmes difficultés et les mêmes soins; il faut assurer la formation de nouvelles racines pour qu'ils reprennent une vie qui leur soit propre. A deux époques différentes nous avons vu le gouvernement français s'appliquer à remplir les conditions de ce programme, sous Richelieu et sous Colbert, pendant un temps malheureusement trop court; mais en dehors de ces deux ministres, nous rencontrons une incurie tellement absolue, qu'on n'entrevoit même pas l'intention de remplir une seule des exigences que la situation commandait.

C'est à l'État évidemment qu'appartient presque toujours de faire naître une immigration dans un pays nouveau, de l'y porter au prix de quelques sacrifices, d'entretenir ce courant jusqu'à ce que les relations habituelles et le succès avéré des premiers colons aient déterminé un mouvement naturel et régulier, qu'il suffit alors d'abandonner à lui-même. Afin d'arriver à ce résultat, on ne saurait trop apporter de soins et de sacrifices pour assurer la réussite des immigrants et leur faire surmonter les difficultés extraordinaires, morales et matérielles de l'installation d'un noyau colonial; il est nécessaire en outre de multiplier et de faciliter les relations et les communications entre les deux pays, afin que les colons puissent

facilement faire connaître leur situation et attirer vers eux de nouveaux immigrants par leurs relations de parenté ou d'ancien voisinage. En tout ceci, la mise de fonds nécessaire est moins forte en argent qu'en bons soins et en active sollicitude.

Le gouvernement français ne parut pas se douter de ces obligations. Les rapports du Canada avec la France étaient rares, malaisés et plutôt découragés que facilités; presque tous les immigrés, une fois parvenus au Canada, semblaient être devenus complétement étrangers à leurs relations et parentés de France; et depuis l'intendant Talon, le gouvernement resta à peu près en dehors de toute participation dans le peuplement du pays. — Pour la sécurité, nous savons combien elle fut précaire, et quelle misérable garnison entretenait en ce pays un État qui, pour les plus futiles prétextes d'amour-propre, prodiguait en Europe les armées et les trésors. — L'installation des émigrants offrait moins de difficultés que partout ailleurs par suite des bonnes conditions du pays et de la rusticité des habitudes de la plupart des colons. Cependant nous avons vu avec quel soin Talon s'en était préoccupé; avec lui cette sollicitude disparut entièrement; l'on s'en remit à la nature et aux conséquences nécessaires de l'institution seigneuriale, qui, sous plus d'un rapport, fut un heureux supplément de l'activité individuelle à l'incurie gouvernementale. — De travaux d'utilité publique il ne faut point parler, c'est à peine si l'on en trouve quelques traces dans des secours à des communautés religieuses et dans des travaux de fortifications; encore y faisait-on contribuer la plupart du temps les colons eux-mêmes pour une large part.

Le gouvernement français, semblable à un spéculateur qui voudrait conduire une entreprise sans y consacrer la

mise de fonds nécessaire, manqua donc généralement à tous les devoirs que lui imposait la fondation d'une colonie.

Quant au régime intérieur de la colonie, deux systèmes se présentaient : l'un, dans lequel la mère patrie, s'attribuant tout pouvoir, toute direction, toute puissance, ne considère le colon que comme un ouvrier travaillant à sa tâche dans l'entreprise publique, dont le gouvernement est le promoteur et le maître absolu ; l'autre, prenant le colon pour un agent intelligent, auquel il faut faire produire la plénitude de sa force et de son utilité, veut qu'il se rende compte le plus possible de l'œuvre générale et qu'il participe à sa direction ; en lui donnant ainsi le vif sentiment du but à atteindre, comme aussi des avantages et des difficultés dont il est entouré, on accroît chez lui l'esprit de ressources, d'initiative et partant sa puissance.

La cour de Versailles choisit naturellement le premier système ; on doit la blâmer, puisque ce système est le moins bon, mais on ne peut condamner sa politique avec la même rigueur que son inertie, car il était difficile qu'elle agît autrement dans le milieu d'idées où elle vivait, et manquant de l'expérience que nous avons aujourd'hui. Cette matière même est encore controversée par quelques personnes, et le gouvernement français, quoique avec peu de succès, a cru devoir poursuivre jusqu'à ce jour les mêmes errements dans ses colonies. Malheureusement il faut observer que ces deux faits, l'incurie et l'omnipotence administratives, sont corrélatifs l'un de l'autre ; car il est probable que si le régime municipal eût été fortement constitué dans la colonie française, s'il s'y était trouvé des assemblées provinciales, une liberté d'opinion quelconque, le gouvernement, dégagé de soins et de détails qui ne sont point son fait, eût mieux trouvé le

loisir de s'occuper des devoirs propres de sa situation, que l'on aurait au besoin plus vivement rappelés à sa mémoire.

Telles sont les causes de la faiblesse des colonies françaises : négligence et abandon par l'État de tous ses véritables devoirs; intervention irrationelle et fâcheuse en une foule de sujets qui eussent mieux appartenu à la direction des habitants eux-mêmes; c'est ainsi que le colon français, individuellement plus énergique et plus entreprenant que l'anglais, demeura un agent social embarrassé, inerte et impuissant.

Ce dernier point constitue la différence essentielle et vitale entre les deux colonies. Dans la Nouvelle-Angleterre, les colons étaient tous les éléments vivants d'un ensemble politique actif, intelligent et sans cesse en éveil. Au Canada le colon n'était rien; n'intervenant jamais dans ses propres affaires, il n'était, politiquement et socialement parlant, qu'un automate rivé au formalisme et au laisser-aller qui entravent bien vite toutes les administrations abandonnées à elles-mêmes, et maîtresses sans contrôle de leur direction. Les gouverneurs du Canada furent cependant, fait notable, généralement bien intentionnés, assez actifs et pénétrés de la situation et des vrais besoins du pays; ils les signalèrent fréquemment à l'attention des ministres, et l'impuissance où ils restèrent achève de démontrer le vice du système; tous virent le bien, aucun ne put le faire.

Cette fausse direction fut la faute capitale du gouvernement français; c'était un grand malheur sans doute que sa négligence et son apathie, mais c'était éterniser le règne de la sottise et de l'impuissance que d'étouffer dans son germe l'énergie et l'aptitude individuelles qui eussent pu suppléer à son inaction.

Pendant que nos colonies restaient presque désertes, victimes de l'inertie et de la futilité de la cour de France, de ses ambitions, de ses rivalités, de toutes les passions qui travaillent les hautes régions sociales; les colonies anglaises n'étaient point à la merci des vices ou des vertus, du talent ou de l'incapacité d'un gouvernement éloigné; elles s'occupaient activement, elles mêmes, sur les lieux, de leurs affaires, appréciaient les mesures nécessaires, et habitués à vivre par eux-mêmes, les colons au besoin, exécutaient et soldaient sans retard et sans aide les décisions arrêtées. C'est ainsi qu'ils attiraient et favorisaient l'émigration, qu'ils protégeaient son établissement, qu'ils veillaient sans relâche à accomplir tout ce qui pouvait être utile à la prospérité publique. Tel est le secret de leur accroissement et de leur richesse, et voilà comment quelques millions d'Anglais s'en vont semant des nations par le monde, tandis que la France, alors plus peuplée du double que l'Angleterre, a pu jeter à peine quelques milliers d'hommes dans ses colonies, dont le développement n'a véritablement commencé que du jour où elles sont sorties de ses mains.

Les Américains ont attribué en partie au régime seigneurial l'infériorité de la colonie française : en cela ils ont suivi plutôt un vague instinct d'antipathie ou de déclamation, qu'une raison juste et éclairée par une suffisante connaissance du sujet. Nous nous expliquerons amplement plus tard sur ce point, mais nous observerons seulement ici que cette institution fut au contraire le seul mode par lequel l'activité individuelle put suppléer à l'inaction royale, et on lui a dû une grande part du peu de bien qui s'est fait en ce pays; si on avait fondé en même temps un vigoureux régime municipal, si on avait établi la liberté commerciale, répandu quelque instruction, inculqué aux

colons la salutaire habitude qu'ont les Américains partout où ils s'établissent, de se réunir, se concerter et aviser dès l'abord à leurs intérêts communs, il est probable que malgré le peu de concours de la mère patrie, la différence eût été bien moins forte entre les deux colonies.

C'est donc l'esprit même du régime monarchique qui fut une des causes essentielles de l'infériorité de la colonisation française, particulièrement au Canada. Le gouvernement monarchique est parfait dans des mains sages, mais il est pire que l'anarchie dans les mains d'un prince vicieux ou incapable, parce qu'il n'existe point alors de force qui puisse réagir contre lui; et c'est là ce qui fait sa faiblesse, car le désordre et l'impéritie ne sont pas moins communs parmi les rois que parmi les autres hommes. On s'extasie beaucoup aujourd'hui en admirant le présent état de choses, mais on ne réfléchit pas que nous devons cette puissance à un demi-siècle de discussions et de liberté; laissez durer seulement vingt-cinq ans un régime absolu, et l'on verra de nouveau les ressorts de l'administration s'engourdir, ses rouages s'embarrasser, et le pays retomber dans un marasme impuissant, lors même que l'on parviendrait à éviter les scandaleux abus qui le ruinèrent, il y a un siècle.

Une autre cause exerça aussi une grande influence sur nos malheurs coloniaux; ce furent les guerres continuelles que de tout temps, en France, peuples et rois, nous avons eu la triste passion de susciter en Europe, trop souvent pour des causes misérables et trop souvent aussi sans aucun profit réel. Ces guerres nous obligeaient à négliger nos colonies, leurs intérêts et même leur défense au moment même où nous augmentions autour d'elles les difficultés et les périls; les Anglais, moins engagés dans les querelles du continent, ménageaient leurs efforts et leurs

ressources, défendaient mieux leurs établissements et ruinaient les nôtres; moins nombreux que nous comme nation, ils finissaient cependant par écraser de leur supériorité, pendant la guerre, ces colonies que nous n'avions jamais su peupler activement dans les temps paisibles.

A quoi donc nous servait-il alors de concentrer toutes les forces dans le pouvoir royal, si nous ne savions point agir durant la paix? à quoi profitaient tous nos sacrifices pour être une nation militaire, si nous ne pouvions défendre nos colonies pendant la guerre? Mais avec cette vanité qui nous perd, nous voulions tout embrasser à la fois, faire des conquêtes en Europe et avoir des postes sur tous les points du globe; au moins eût-il fallu, dans cette dernière affaire, se contenter de deux ou trois points essentiels et y concentrer des forces suffisantes!

CHAPITRE V

DE 1722 A 1760.

Le bienfait de la paix continua pour le Canada de 1722 à 1740; mais, sauf les progrès qui s'accomplirent intérieurement par le développement des travaux et de la population, dont la sécurité se trouvait assurée, on peut dire, qu'il n'en tira presque aucun bénéfice. La France continua le même système d'abstention et d'inertie; le ruineux orgueil de Louis XIV, puis la dissolution de la régence, avaient été ses mauvais génies : en voyant au ministère un homme vertueux et réservé comme le cardinal de Fleury, on pouvait espérer que notre pays allait réparer toutes ses fautes, et notamment faire quelques efforts pour peupler la Nouvelle-France et s'en assurer ainsi désormais l'incontestable domaine. Mais tandis que les premiers avaient dispersé les ressources de l'État en folies et en inutilités, celui-ci ne sut point dépenser à propos pour les choses les plus utiles, et son inintelligente économie, tout en cicatrisant quelques blessures, fut presque aussi funeste aux colonies que les désordres de ses prédécesseurs.

M. de Beauharnois succéda à M. de Vaudreuil en 1725, et son administration, mis à part le défaut de concours presque complet de la mère patrie, fut heureuse pour le Canada, qui développa de son mieux, à la faveur de la paix, ses établissements, son aisance et ses progrès. Avec la ri-

chesse et l'importance du pays s'accrurent forcément les relations de la colonie et de la France, et quoique le gouvernement n'y apportât aucun concours, l'émigration reprit graduellement, par la force des choses, un certain essor, jusqu'à se rapprocher en 1740 du chiffre qu'elle avait atteint à l'époque de Colbert et de Talon (1[1]).

Cette même quantité d'émigrants, considérable pour l'époque de 1666, était d'une minime importance au sein d'une population qui atteignait déjà 40,000 âmes; mais ce fait concourt avec l'étude des recensements à montrer quel a été le courant de l'immigration de France en Canada, et il prouve que malgré l'abstention du gouvernement, cette immigration a été plus considérable qu'on ne l'a pensé jusqu'à ce jour; ce dernier mouvement d'accroissement venait malheureusement trop tard, et nous étions à la veille de la dernière et redoutable lutte qui devait livrer ce pays aux Anglais, faute de population et de secours.

Quand nous disons que le gouvernement français laissait le Canada complétement à l'abandon et ne s'occupait en rien de le peupler, nous nous trompons. On eut un moment le projet d'y établir une sorte de colonie pénale. La première idée en fut suggérée en 1710 par les fermiers de la gabelle, qui proposèrent d'envoyer au Canada les faux sauniers, que l'on mettait aux galères; cette proposition, prise en considération par le ministère, ne paraît pas néanmoins avoir eu de suite; mais elle fut reprise en 1714 par M. de Vaudreuil, gouverneur du Canada, qui, placé entre l'impérieuse nécessité de peupler ce pays et l'impossibilité d'obtenir de France aucun secours pour l'immigration, se décida à recourir à cet expédient extrême et

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre v.

Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

dangereux. Les marchands de la Rochelle, consultés en 1717, offrirent de transporter les faux sauniers à raison de 50 livres par tête, et après huit ans de délibérations, *cette affaire très-difficile* commença à entrer en voie d'exécution vers 1722. Or il s'agissait d'envoyer cinquante prisonniers, et tout le monde était d'accord, le ministère, les gabelles, les marchands et le gouverneur du Canada! Telle était l'activité de l'administration d'alors, qui certainement n'était pas entravée par le régime parlementaire. Que devait-il donc arriver dans les mesures vraiment difficiles, compliquées, et où pouvaient se heurter des intérêts opposés?

Parmi ces transportés, les uns furent incorporés dans les troupes, les autres furent répartis dans le pays à divers titres, mais au bout de peu de temps leur présence donna lieu à de tels inconvénients, que les réclamations unanimes de l'évêque, du gouverneur, de l'intendant, s'élevèrent en 1725 contre cette dangereuse immigration. A la suite de ces remontrances, la transportation fut arrêtée ou tout au moins profondément modifiée, car on conserva longtemps encore l'usage de diriger tantôt sur le Canada, tantôt sur les autres colonies, les jeunes vauriens *en faveur desquels* les familles bourgeoises et même celles de qualité, obtenaient des lettres de cachet.

Un de ces jeunes débauchés, le sieur Lebeau, fils d'un bon bourgeois de Paris, nous a conservé la relation de son exil et de ses aventures. C'est en 1729 qu'il fut embarqué en compagnie de dix-huit autres individus, dont trois gentilshommes et deux paysans braconniers, le reste se composait de fils de bourgeois et de marchands. A leur arrivée au Canada on fit de la plupart d'entre eux des maîtres d'école : c'était une idée tout au moins assez bizarre! Quant à Lebeau, il fut placé comme commis, et sur que

que méfait qui lui advint, il prit la fuite, vécut quelque temps parmi les sauvages, puis passa dans les colonies anglaises, d'où il revint en Europe et publia ses aventures, qui ne laissent pas que d'être curieuses, quoique devant être consultées avec réserve.

En 1739, époque du dernier recensement complet et détaillé que nous ayons trouvé aux archives, la population du Canada était de 42,924 âmes, ainsi réparties : 22,327 dans la province de Québec, 3,174 dans celle de Trois-Rivières, et 17,423 dans celle de Montréal (2). L'ensemble présente une progression de 17,871 habitants sur l'année 1722, soit en dix-sept ans un bénéfice de 3,65 p. 100 par chaque année; en supposant qu'il y ait eu une immigration moyenne de 150 à 200 individus par an, ce qui est une grosse hypothèse, il resterait encore environ un croît naturel de 3,10 p. 100 par an par le seul effet des naissances. Ce chiffre est une bonne moyenne dans la progression d'une population en Amérique, et c'est à peine s'il a été atteint par les États-Unis lors de leur plus forte croissance (3).

Cet accroissement indique donc que, durant cette période, la colonie, à la faveur de la paix, a fortement progressé, surtout si l'on songe que le commerce des fourrures continuait toujours à lever chaque année sa conscription de jeunes gens, dont un bon nombre ne revenaient plus, ce qui compensait, et peut-être au delà, le petit bénéfice des immigrants qui venaient de France.

Il faut aussi observer que beaucoup de Canadiens allèrent se joindre à la colonie naissante de la Louisiane; ils ont fourni en effet un contingent assez fort à l'origine de la population louisianaise, et les plus illustres fondateurs de ce pays, Lasalle, qui le découvrit, le Moyne d'Iberville et son frère le Moyne de Bienville, ses créateurs,

puis Juchereau de Saint-Denis, Dugué de Boisbriant, de Chateaugay, etc., etc., étaient tous Canadiens. Enfin le gouvernement français ne craignit point de lever à plusieurs reprises, au Canada, des troupes d'ouvriers, de marins et de soldats pour diverses expéditions maritimes ou coloniales, trouvant fort bon d'y prendre, quoiqu'il n'y envoyât jamais rien. Si l'on tenait compte de toutes ces circonstances, on arriverait à établir que le croît naturel du Canada à cette époque dépasse 3,50 p. 100 par an, ce qui s'approche beaucoup de la progression qu'il présente actuellement.

L'augmentation ne fut point égale dans les trois provinces : celle de Québec offre un accroissement de 3,72 p. 100 par an et tient ainsi la tête du mouvement progressif. Si cette région, malgré les conditions plus difficiles du sol et de la température, présente ce résultat, c'est uniquement parce que de toute la colonie elle fournissait le moindre contingent aux coureurs de bois et au commerce des fourrures. Cette expansion des habitants s'était surtout portée en la paroisse de Saint-Augustin (comté de Port-Neuf), et plus encore, au sud de Québec, à Lauzon, Beaumont, et dans la Beauce, sur la rivière Chaudière, que l'on commença à coloniser alors (comtés de Dorchester et Bellechasse) (4).

Le climat plus doux et la grande fertilité de la province de Montréal attiraient de préférence les immigrants et les soldats licenciés ; les habitants de la province de Québec y envoyaient souvent eux-mêmes quelques-uns de leurs nombreux enfants ; le dénombrement de l'île Jésus en 1732 nous montre que le séminaire de Québec, seigneur de cette île, en avait en partie recruté la population dans les familles de la côte de Beaupré, près Québec, seigneurie qui lui appartenait également (5). Ce n'est que

dans cette période que l'on commença à s'étendre sur la rivière Richelieu, en dehors des colonies militaires de 1666; dans ce quartier cinq seigneuries nouvelles, *Belœil*, *Saint-Blain*, le *Marigot*, *Cournoyer* et *Saint-Denis*, sont signalées dans le recensement, et prolongèrent ainsi les établissements dans le sud du pays, le long de la rivière Richelieu. Cette contrée était cependant très-fertile et bien située, mais tel avait été l'effet de la guerre désastreuse qui l'avait ravagée en 1690, que tout progrès y était resté comme paralysé jusqu'à cette époque.

Les colons commencèrent aussi à franchir alors la rivière Ottawa; à l'ouest de Montréal, *Rigaud*, *Soulanges* et *Vaudreuil*, concédés sous des noms divers à la famille de Vaudreuil, comptaient déjà 418 habitants. Le dénombrement de ces seigneuries en 1725 nous montre que M. de Vaudreuil profita de sa situation de gouverneur pour y placer un bon nombre de soldats licenciés; les noms expressifs de *Frappe d'abord*, *Floridor*, *la Déroute*, *Périgord*, *Sans chagrin*, *Sans rémission* et autres, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Ces faits et le grand nombre de concessions qu'obtint la famille de Vaudreuil sont peut-être à critiquer au point de vue de la rigoureuse délicatesse d'un grand fonctionnaire; et cependant il eût été à désirer que tous ceux du Canada n'eussent jamais abusé que de cette façon des priviléges de leur situation; du moins le pays en profitait-il pour son accroissement et ses progrès!

Cette contrée de Montréal, favorisée par le climat et par le sol, était malheureusement la plus décimée par les émigrations vers l'ouest; la ville de Montréal et le petit village de la Chine, situé dans l'île, étaient devenus l'entrepôt du commerce des fourrures, cette plaie du Canada, et c'était naturellement dans les environs que l'on recrutait

les voyageurs. L'habitude de la traite y était restée comme une tradition dans les mœurs, et longtemps ce fut presque une nécessité pour un jeune homme de ces cantons d'avoir fait *son voyage dans l'ouest*. Aussi la province n'atteignit qu'un accroissement de 3,50 p. 100 par an, un peu au-dessous de la moyenne. Quant à Trois-Rivières, où se rendaient extrêmement peu d'immigrants, et qui fournissait aussi un certain personnel au commerce des fourrures, ce district était resté tout à fait en arrière, et n'avait progressé que de 3 p. 100 par an.

Les concessions de seigneuries nouvelles, de 1722 à 1739, furent au nombre de dix-sept, plus huit augmentations accordées à d'anciennes seigneuries; nous en donnons la liste à la fin du volume (6). Comme on peut le voir, l'ambition des prétendants se portait maintenant presque entièrement sur les limites de la province de Montréal, et l'on tendait incessamment à atteindre les bords du lac Champlain. C'était en effet le cours naturel des choses, que des circonstances passagères et le défaut de sécurité avaient seuls arrêté jusqu'alors. La plupart des concessionnaires appartiennent à l'administration ou aux anciennes familles seigneuriales du pays; six seulement sont des négociants ou de simples habitants; nous remarquons parmi eux M. Taschereau, concessionnaire de la seigneurie de Sainte-Marie en Beauce, qui tenait peut-être à la famille de M. Taschereau, directeur de la bibliothèque nationale de Paris, car il était comme lui de Touraine; nous trouvons dans les actes qu'il s'était marié à Québec en 1728. Les quatre ou cinq concessions faites dans ce pays de la Beauce, au sud de Québec, sur la rivière Chaudière, indiquent également une heureuse tendance à quitter les rives du Saint-Laurent pour pénétrer et s'étendre dans l'intérieur de la contrée.

Le mouvement en avant se prononçait donc avec énergie, un peu d'aide venu de la mère patrie, ou seulement encore un peu de paix, et la colonisation canadienne envahissait ce qui forme aujourd'hui le Haut-Canada, jetait une population française sur le lac Champlain, et peuplait la partie nord de l'État actuel de New-York. Mais il n'en devait point être ainsi, la mère patrie continua son inexcusable abstention et préféra, pour la distraction de quelques courtisans oisifs, consacrer à la guerre inutile et funeste de sept ans des ressources que l'on ne savait jamais trouver pour les choses utiles. Au milieu de cette guerre, en 1744, l'Angleterre prit parti contre la France, et le retentissement de ces vaines querelles de cour ne tarda point à avoir un sinistre écho de l'autre côté de l'Océan.

Le développement si favorable et si vigoureux que nous venons de signaler dans la colonie, commença dès lors à être entravé par les expéditions et les inquiétudes que déterminèrent les armements anglais. C'est ainsi que le Canada payait pour les folies de la cour de Versailles, sans jamais en avoir reçu ni aide ni profit. On avait consacré, nous en convenons, d'assez fortes ressources aux fortifications de Québec; mais à quoi servent les fortifications? Les grosses sommes dépensées à Louisbourg n'empêchèrent pas le cap Breton, nous l'avons vu, d'être conquis dans cette même guerre, et repris encore dix ans après; les murs de Québec n'arrêtèrent point l'ennemi en 1759, après la première bataille d'Abraham, et ils servirent au contraire à l'abriter contre le retour victorieux des Canadiens. La meilleure citadelle du monde, on ne saurait trop le répéter, c'est une population nombreuse, brave, dévouée à sa patrie et à son gouvernement. Cent mille âmes de plus valent mieux qu'une forteresse qui coûte 20 millions! Mais cette vaine confiance dans les fortifications a toujours

été, depuis le commencement de l'histoire, l'idée favorite des monarchies, et l'empire d'Autriche vient d'en donner encore un triste et mémorable exemple.

De 1730 à 1740 on consacra, chaque année, 1,700,000 livres pour les fortifications de Québec, et les dépenses ordinaires du Canada n'étaient alors que de 400,000 livres par an; cela seul suffit pour juger combien peu l'on faisait pour la colonie de dépenses vraiment utiles, et combien cependant on trouvait aisément d'argent pour les opérations qui plaisaient aux ministres et à la cour. Que d'émigrants n'eût on pas établi au Canada avec ces sommes énormes pour l'époque! Et pourtant il était bien facile de juger qu'une citadelle en un pays dépeuplé est une défense illusoire, tandis qu'une population nombreuse peut au besoin se passer de forteresses pour repousser l'ennemi (6 *bis*)!

La guerre de 1744 n'occasionna par elle-même que du trouble et quelques fatigues aux Canadiens; les Anglais n'opérèrent que sur les établissements maritimes du golfe Saint-Laurent, et la prompte paix de 1748 mit bientôt fin aux hostilités; mais cette perturbation jetée dans la colonie n'était que le prélude de la guerre fatale de 1755, où elle devait succomber. Les inquiétudes mêmes ne cessèrent jamais dans l'intervalle des deux guerres; cette paix ne fut en Amérique qu'une trêve armée, et le Canada ne vit point renaître l'heureux essor qu'il avait commencé à prendre.

M. de la Galissonnière, le futur vainqueur de l'amiral Byng et qui fut gouverneur du Canada après M. de Beauharnois, en 1747, était cependant un homme d'une haute distinction et d'une rare capacité. Il ne passa que deux ans au Canada, mais il était si pénétré de l'importance du pays et de tout ce qu'il était urgent d'y faire, que de retour à Paris il ne perdit jamais de vue les considérations

qui l'avaient alors frappé. Longtemps après la fin de son gouvernement, il ne cessait de presser encore le ministère à ce sujet. Avec une grande intelligence et une rare perspicacité des événements qui menaçaient la colonie, il proposa divers plans où il exposait le prix des possessions françaises au Canada et à la Louisiane, la gravité des dangers qui les menaçaient, et un ensemble de mesures qui dénotent la connaissance profonde qu'il avait prise de ces pays pendant sa trop courte administration. C'est dans un de ces mémoires que, dévoilant tout l'avenir et la richesse inconnue de la vallée du Haut-Mississipi en arrière des possessions anglaises, il demande au gouvernement d'envoyer à tout prix 10,000 paysans pour peupler cette contrée, pensant avec raison qu'aucune dépense en France ne pouvait égaler l'utilité et l'urgence de cette entreprise. Les sages avis ne manquaient point, on le voit, au gouvernement français, et ils lui venaient de ses fonctionnaires les plus haut placés; mais il y avait alors plus de soixante ans que tous les gouverneurs du Canada s'épuisaient en remontrances et en prières sans avoir trouvé jamais l'heureuse chance que M. d'Avaugour eut en 1661 de faire écouter les siennes par Colbert.

« Le gouvernement français, dit avec beaucoup de rai-
« son M. Garnault, l'historien du Canada, était comme ces
« vieillards dont le génie a survécu à la force; les grandes
« conceptions de Richelieu, de Colbert et de Louis XIV,
« relativement aux colonies, se conservaient en France;
« elles éclairaient ses hommes d'État, qui tâchaient de les
« suivre, mais leurs efforts échouaient devant le vice des
« institutions sociales, qui étouffait à la fois l'énergie et a
« liberté, l'industrie et l'émigration.»

M. de la Jonquière et M. Duquesne, après M. de la Galissonnière, se trouvèrent réduits à la même impuissance,

et en 1755 fut nommé gouverneur du Canada M. de Vaudreuil, le premier Canadien appelé à cette haute fonction, et dont la triste destinée était d'en être le dernier titulaire.

Depuis 1739 jusqu'en 1754 on concéda quinze seigneuries nouvelles et six augmentations d'anciennes (7). La seigneurie de Courval accordée en 1754 à M. de la Corne (dans le comté d'Yamaska) est la dernière que créa l'administration française. D'autres soins et de terribles soucis ne laissèrent plus aucun loisir dans les années suivantes, pour les paisibles occupations du développement colonial. Le plus grand nombre de ces concessions se trouve, comme précédemment, au sud de Montréal; deux d'entre elles sont même situées sur le lac Champlain, *Saint-Armand* dans le comté de Missisqui, *et la Rivière au sable*, dans l'état de New-York.

Quant aux limites des territoires occupés et défrichés, elles étaient à peu près les mêmes qu'en 1739; cependant les défrichements commençaient à s'étendre plus au sud et à l'est de *Chambly*, où on avait été obligé de créer deux paroisses, qui comprenaient probablement les premiers habitants des seigneuries de Lery et de Rouville; de même au sud de la *prairie de la Madeleine*, où les établissements s'étendaient jusque dans la seigneurie de la Salle. Au nord de Montréal, sur la rive septentrionale du Saint-Laurent s'étaient formées trois paroisses nouvelles: celle de *Mille-Iles*, et celle du *lac des Deux-Montagnes* (comté des Deux-Montagnes), puis celle de *l'Assomption*, située en arrière de Repentigny et de Saint-Sulpice (comté de Leinster). Dans la province de Québec, les habitants et les défrichements commençaient aussi à s'étendre beaucoup au sud, sur la rivière Chaudière, dans les nouvelles seigneuries de la Beauce (comté de Dorchester). Partout ailleurs l'accrois-

sement s'était condensé dans les seigneuries déjà mentionnées aux anciens recensements.

Les gouverneurs du Canada commencèrent aussi dès lors à faire de louables efforts pour aider et accélérer la colonisation de Détroit, dont nous avons déjà parlé; en 1734 on régularisa toutes les concessions de terres faites jusque-là, tant par M. Lamothe Cadillac que par les commandants du fort; on en accorda de nouvelles, et on s'efforça d'y attirer et d'y fixer, dans des établissements agricoles, les coureurs de bois qui circulaient dans ces régions.

Quelques années plus tard, après avoir vainement sollicité, des convois d'émigrants, de la cour de France, en 1749, on s'efforça même d'y envoyer directement quelques familles tirées des seigneuries du Canada. La population était pourtant bien restreinte en ce dernier pays; mais telle était l'importance de Détroit et de cette fertile contrée aux yeux des gouverneurs canadiens, qu'ils se résolurent aux derniers efforts pour y développer une forte population.

On transportait gratuitement les colons, on les aidait dans leur établissement par des distributions d'outils, de provisions et même de bestiaux; néanmoins on ne put en envoyer qu'un bien petit nombre; les ressources dont disposait l'administration du Canada en argent et surtout en hommes étaient trop faibles. On y dirigea ainsi pendant trois ou quatre ans douze à quinze familles, chaque année, et on y fit établir quelques soldats congédiés de la garnison; puis vint la grande guerre de 1755, qui ne permit plus de songer à de telles entreprises; et c'est ainsi que se traîna languissamment, sans résultat sérieux, la colonisation française dans les pays riches et tempérés de l'ouest (8).

Depuis 1739, ainsi que nous l'avons dit, nous n'avons plus de dénombrements, mais nous avons un état officiel de la milice du Canada en 1750, paroisse par paroisse, qui peut nous donner, d'utiles renseignements sur l'importance de la population à cette époque. Ce relevé porte à 12,899 le nombre des hommes capables de porter les armes, depuis quinze ans jusqu'à soixante ans. Annexé à cet état, nous avons le rôle nominal et très-détaillé d'une paroisse de l'île de Montréal, la *côte Saint-Michel*, qui nous montre la manière dont on a procédé dans toute cette opération; nous pouvons donc asseoir sur des bases à peu près exactes la proportion qui existe entre ce chiffre de la milice et celui de la population totale. Il résulte de notre observation que le nombre des miliciens multiplié par 5, c'est-à-dire 64,495 serait un peu trop fort et que l'on doit considérer 62,000 âmes comme figurant l'évaluation à peu près juste des habitants du Canada en 1750 (9).

Si nous nous reportons au recensement de 1739, nous trouvons alors une augmentation de 19,076 âmes, c'est à dire 44 pour 100 en onze ans, ce qui donne, d'après les tables de progression 3,40 p. 100 par an; ce résultat est un peu inférieur à celui de la période précédente 3,65; cependant il ne s'en écarte encore que faiblement; la guerre n'a fait entendre que des menaces et des bruits éloignés, elle a plutôt agi sur l'expansion des établissements coloniaux que sur celle de la population; avant 1740 nous observons une plus forte tendance vers les défrichements au sud et à l'ouest; nous sentons maintenant plus de réserve et de concentration chez les colons.

Pour en terminer de suite avec les données que nous possédons sur la population pendant ces dernières années de la domination française, nous ajouterons que nous

avons encore une lettre de M. de Vaudreuil, de 1761, qui parle du Canada comme contenant 70,000 âmes; puis un autre état de la milice canadienne dressé en 1758 et montant à 15,200 hommes (10). La guerre avec les Anglais sévissait alors depuis trois ans déjà, et la population y avait pris une part active, sans avoir toutefois supporté la misère et les pertes cruelles que lui firent subir les deux dernières campagnes.

A cette époque, huit ans après 1750, 15,200 hommes de milice représentent 73,000 habitants environ, ce qui concorde à peu près avec la lettre de M. de Vaudreuil, soit un gain de 11,000 âmes et un accroissement annuel de 2,10 p. 100. Mais si l'on défalque les immigrants venant de France et les Acadiens réfugiés au Canada, au nombre de 12 à 1500, on trouvera que la progression naturelle de la population était tombée alors à 1,80 p. 100 par an. C'était le résultat des pertes et des fatigues de la guerre, et aussi du trouble général qu'elle avait jeté dans le pays.

C'est qu'en effet jamais on n'avait encore vu en Amérique un déploiement de forces et un acharnement comparables aux efforts des Anglais; en outre des milices nombreuses de leurs colonies, ils y firent passer à diverses reprises plus de 30,000 hommes de troupes régulières durant le cours de la guerre. Pour eux évidemment la destruction des Français en Amérique était, en style militaire, l'objectif de leurs opérations; le gouvernement ne vit ou ne voulut rien voir, et suivant son invariable routine de s'attacher exclusivement aux affaires d'Europe, les forces qu'il envoya en Amérique furent illusoires en présence des armements immenses de l'Angleterre.

Au moment où commença cette dernière lutte, en 1755, le Canada pouvait donc contenir 66,000 âmes, plus environ 4 ou 5,000 colons, voyageurs, chasseurs et trai-

tants, etc., dispersés dans les colonies de l'ouest et parmi les nations sauvages. Sa milice, en prenant toute la population virile de quinze à soixante ans, pouvait mettre sur pied 14,000 hommes, et il y en avait 1,000 à 1,200 pour garnison ordinaire. Il reçut alors, avec le général Dieskau, un premier envoi de 1,600 soldats; puis en 1756, avec M. de Montcalm, 1,400, soit en tout 4,200 hommes de troupes régulières, auxquels dans le cours de la guerre on envoya en renfort un millier de recrues. Quant à l'Acadie, cet ouvrage avancé du Canada, que les Anglais avaient mis un siècle entier à démanteler, sa population était alors chassée, expatriée, et le peu qui en restait, épars et misérable, ne pouvait figurer en aucune façon dans la défense de la contrée. Voilà comment Louis XV voulait faire face aux préparatifs formidables de l'Angleterre et de ses colonies (11).

Les troupes envoyées d'Europe par les Anglais ne formaient en effet que la moindre partie des forces dont ils disposaient en Amérique. Tandis que le Canada ne comptait que 66,000 âmes, les colonies anglaises, fondées peu d'années avant lui, avaient déjà 1,200,000 habitants, et sans s'épuiser jusqu'au dernier homme, comme le fit alors la colonie française, elles pouvaient mettre sur pied 60,000 hommes de milice. C'est-à-dire qu'elles pouvaient, sans dégarnir le pays, envoyer contre le Canada autant d'hommes armés que celui-ci comptait d'habitants, et encore l'Angleterre jugea-t-elle à propos d'y expédier plus de 30,000 soldats (12).

Qui eût pu croire en Amérique que l'Angleterre n'avait alors que 12 millions d'habitants, tandis que la France en comptait 24? Tant est grand l'art de savoir grouper et disposer à propos son monde et ses ressources!

Les colonies anglaises étaient autrefois trop faibles,

trop peu nombreuses, et ne pouvaient tenter que des entreprises par mer, difficiles, longues, coûteuses et exposées à mille accidents. Tout à fait étrangers et inhabiles aux expéditions à travers les bois et la prairie, les Anglo-Américains n'inquiétaient le Canada par terre qu'en suscitant et soldant des incursions d'Indiens auxquels ils joignaient parfois quelques détachements. Mais depuis ils s'étaient multipliés, leurs établissements agrandis avaient gagné du terrain sur la solitude, et diminué les espaces qui les séparaient de la Nouvelle-France. Leur force était devenue formidable sur l'Hudson, d'où il était facile de gagner les lacs George et Champlain, qui touchaient le sud du Canada. Ils commencèrent à se sentir à l'étroit dans les limites naturelles des possessions anglaises bornées par les monts Apalaches; ils enviaient la possession de la belle vallée de l'Ohio, et s'étonnaient, non sans quelque raison, de voir ce riche pays fermé pour eux, colons industrieux et laborieux, tandis que ses maîtres négligents le laissaient inculte et désert.

Cette convoitise et une longue haine nourrie contre les Canadiens, qu'ils avaient toujours trouvés à la traverse de leur ambition, et dont les expéditions avaient si souvent porté chez eux la terreur; telles étaient les causes de l'incroyable acharnement que montrèrent alors les colonies anglaises et des sacrifices redoublés qu'elles s'imposèrent, sacrifices sans lesquels l'Angleterre n'aurait jamais réduit le Canada. C'est alors que le gouvernement français dut sentir les effets de la faute irréparable qu'il avait commise en laissant dans l'abandon et sans population cette importante contrée en regard du puissant développement des Anglais; mais il était trop tard!

Cependant, malgré la disproportion des forces, pendant trois années entières les Canadiens, unis aux troupes

françaises, écrasèrent les Anglo-Américains. Dès l'ouverture de la campagne, 250 Canadiens et 600 sauvages, commandés par un gentilhomme du pays, M. de Contrecœur, détruisirent le corps d'armée du général anglais Braddock, fort de 2,500 hommes et de 15 canons. La déroute fut tellement complète, que la poursuite dura vingt-cinq lieues et deux jours. Washington, qui débutait alors, s'échappa avec peine suivi de quelques cavaliers, après une fuite effrénée. Il a écrit lui-même la navrante description de cette mortelle défaite, qui laissa aux mains des vainqueurs tous les canons, tous les bagages et le corps du général Braddock avec ses papiers.

En 1756, les Anglais mirent sur pied de nouvelles forces, et leur armée totale fut portée à 22,000 hommes, tant soldats que miliciens; néanmoins nous enlevâmes la forteresse d'Oswego sur le lac Ontario. L'échec et la mort de l'imprudent général français Dieskau après une première victoire, ne purent arrêter notre élan, et les bandes canadiennes portèrent le ravage dans les colonies anglaises jusqu'à vingt lieues de Philadelphie.

En 1757, continuant toujours de marcher en avant, nous prîmes sur le lac Georges la forteresse de William-Henri avec sa garnison de 2,400 hommes. Partout, malgré la supériorité extrême de son nombre, nous avions porté la guerre au sein du territoire de l'ennemi, sans que sur aucun point le Canada eût été même inquiété (13).

Cependant les troupes anglaises renaissaient toujours; nos propres succès nous épuisaient, et nous restions sans renforts; la campagne de 1758 fut encore plus glorieuse que les précédentes, mais elle acheva de détruire nos forces. Montcalm, qui disposait alors de 4,000 soldats et de 3 à 4,000 miliciens, ayant concentré 3,500 hommes à Carillon, au sud du lac Champlain, battit et détruisit

l'armée anglaise d'Abercromby, forte de 16,000 hommes, dont 7,000 réguliers. De son côté, M. de Lignery culbuta dans les environs du fort Duquesne un gros corps d'Anglais envoyé de nouveau contre ce poste important. On aurait pu facilement pénétrer très-avant dans les colonies anglaises, mais l'insuffisance numérique de notre armée et la grande distance du Canada ne permettaient pas de s'engager au delà d'une certaine mesure; on se contenta pendant tout l'hiver de pourchasser les Anglais; on leur enleva plusieurs convois considérables, qui furent d'un grand secours pour l'armée et la colonie; l'on était en effet dans le dénûment de toutes choses, par l'absence de secours de France et l'abandon général des cultures, suite des levées excessives de la milice.

Ce furent nos derniers triomphes et le dernier éclat de la domination française en Amérique; nos victoires mêmes ruinaient toutes nos ressources, tandis que les forces de l'Angleterre, broyées depuis trois ans par de successives défaites, revenaient à la charge plus fortes, plus nombreuses, opiniâtrément poussées vers le but de la guerre, qui était l'anéantissement du Canada. Furieux mais non découragés de se voir repoussés par une poignée d'hommes, les Anglais firent enfin un dernier et énergique appel à la puissance du nombre; ils organisèrent pour 1759 une triple et terrible attaque contre ce pays qui semblait une forteresse vivante, où chaque homme était un soldat.

Une flotte portant 10,000 hommes de débarquement et 18,000 hommes d'équipages et de troupes marines, fut dirigée contre Québec, sous les ordres de Wolf. Une seconde armée, forte de 12,000 hommes, sous le général Amberst, devait remonter le lac Georges et le lac Champlain, avec prudence, sans se commettre, mais destinée à

retenir les forces françaises et à les empêcher d'aller secourir Québec. Une troisième armée, enfin, commandée par le général Prideaux et sir William Johnston, allant gagner à travers les terres le lac Ontario, devait attaquer notre fort de Niagara, puis, tournant à droite, diriger par le Saint-Laurent une pointe dangereuse sur le flanc ouest de notre colonie, vers Montréal.

C'étaient environ 50,000 hommes que l'Angleterre mettait en mouvement pour réduire un pays qui comptait 70,000 âmes, 15,000 hommes en état de porter les armes et 5,000 soldats de garnison. Devant un pareil déploiement de forces et dans l'impossibilité de diviser utilement notre armée déjà si affaiblie, il fallut renoncer au système excellent suivi jusqu'alors qui portait la guerre chez l'ennemi, et on dut se replier sur le Canada, pour être prêt à défendre le point le plus menacé. Tout le monde sait la fin de cette lutte formidable et glorieuse; Montcalm et Wolf mourant l'un et l'autre au milieu d'une bataille indécise, mais qui dans notre situation était une défaite; enfin la prise de Québec, qui en fut le résultat.

Pendant un an encore, le gouverneur, M. de Vaudreuil, et M. de Lévis, soulevant la population en masse, tinrent la campagne et dirigèrent de terribles retours contre l'ennemi. Ils ne reculèrent même point devant l'idée de reprendre Québec, et peu s'en fallut qu'ils n'y réussissent; mais ils n'eurent que la gloire inutile de battre encore une fois les Anglais, qui durent leur salut à l'arrivée d'une nouvelle flotte de renforts, devant lesquels se retirèrent les assaillants.

Ce fut alors que, cerné par trois armées, manquant de tout, même de poudre, M. de Vaudreuil, à la tête des débris mutilés des régiments français et des milices canadiennes, conclut le 8 septembre 1760 une capitulation

qui livrait pour toujours à ses ennemis séculaires, la plus belle, la plus française et la plus négligée des colonies que notre pays ait eues entre les mains. Deux ans après nous cédions la Louisiane à l'Espagne, et depuis lors il ne fut plus question dans l'Amérique du nord de la puissance française.

CHAPITRE VI

DE L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION FRANÇAISE AU CANADA.

Avant d'aborder la nouvelle période du développement de la population canadienne sous la domination étrangère, il est utile de recueillir un instant nos réflexions et de jeter un rapide coup d'œil sur la marche des faits que nous avons observés jusqu'alors.

La population qui fait l'objet de cette étude n'a point eu pour origine, comme plusieurs ont pu le penser, quelques aventuriers, quelques hommes de hasard, quelques individus déclassés et enrôlés par l'État. Ce fut l'immigration réelle d'un élément intégral de la nation française, paysans, soldats, bourgeois et seigneurs; une colonie, dans le sens romain du mot, qui a importé la patrie tout entière avec elle. Le fond de ce peuple, c'est un véritable démembrement de la souche de nos paysans français; leurs familles, cherchées et groupées avec un soin particulier, ont transporté avec elles les mœurs, les habitudes, les locutions de leurs cantons paternels, au point d'étonner encore aujourd'hui le voyageur français; ce sont aussi des soldats licenciés s'établissant sur le sol, officiers en tête, sous la protection du drapeau; voilà les principes essentiels et originaires de la population canadienne.

Les premiers de tous furent quelques paysans saintongeois amenés par Champlain, et il ne nous étonnerait point

qu'il fallût rapporter à cette origine quelques familles que nous trouvons dès 1650 et même 1640 donnant leurs filles en mariage aux colons qui venaient de France; ainsi les Denis, les Marsollet, de Québec, les Pelletier, les Gasnier ou Gagnier de la côte de Beaupré; il vint aussi à cette époque un certain nombre d'habitants de Normandie; la famille Cochon, de la côte de Beaupré, était venue de Dieppe avant 1640 (1[1]).

De 1635 à 1640 et années suivantes, arriva un groupe considérable d'émigrants du Perche que nous avons déjà signalé; on trouvera à la fin du volume la liste de tous ceux dont nous avons pu retrouver la trace dans les actes de mariage de Québec. Mais ils sont loin de les comprendre tous, puisque les chefs de famille qui vinrent avec leurs femmes et leurs enfants n'ont pu y être portés, non plus que ceux qui se seraient mariés à Trois-Rivières et à Montréal; nous estimons que le chiffre de cette émigration fut de 80 à 100 familles; elles venaient toutes de cette portion du Perche qui est à cheval sur les trois départements d'Eure-et-Loir, Sarthe et Orne. Voici le nom des paroisses qui fournirent cette émigration : *la Ventrouze, Tourouvre, Saint-Langy, Eperrais, Rondonnay, Brescler, Mortagne, Champs, Feynis, Bellesme, Manou, Senonches, Igry* (Orne), *la Ferté-Vidame, Saint-Illiers, Senonches* (Eure-et-Loir), *Saint-Cosme Leverd, Bonnetable, Saint-Jean Leverd* (Sarthe) (2).

Un instant on a été tenté d'attribuer cette émigration à l'influence des jésuites, qui avaient à la Flèche (Sarthe) un grand établissement. Mais après un plus mûr examen, nous avons reconnu que ces cantons étaient fort éloignés de la

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre VI.

Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

Flèche; qu'il eût été dès lors singulier que l'influence des jésuites eût attiré des colons de ce pays et non point de leurs environs propres; enfin nous avons constaté que presque aucun de ces émigrants ne se trouvait dans les seigneuries de ces religieux; par cette dernière observation, nous fûmes conduits à remarquer que la plupart de ces colons s'étaient établis aux environs de Québec, où M. Juchereau, de la Ferté, le plus considérable d'entre eux, avait épousé la fille de Giffard de Beauport, un des seigneurs primitifs du Canada. Comme M. Juchereau, de la Ferté, appartenait lui-même à une famille noble de France, qui tenait en fief la Ferté-Vidame, au centre du pays de nos émigrants; nous avons alors pensé que c'était lui et son cousin, M. de Berment, qui, par leur exemple, leur influence, et pour quelques-uns peut-être par leurs avances, avaient entraîné ce courant, *qui* ne dura précisément pas plus longtemps que M. Juchereau lui-même; car à partir de 1660 on ne voit plus aucun émigrant venir de ces pays au Canada, sauf un seul de Tourouvre, vers 1730.

D'autre part, comme ces familles ont toutes été des plus notables pour l'honnêteté de leur conduite, leurs habitudes sédentaires, rangées, agricoles, tout porte à croire qu'elles sortaient des familles de paysans les plus respectables et les mieux établies de ces contrées. La plupart ont aussitôt créé au Canada une lignée nombreuse; le développement de leur race rappelle un peu celui des Acadiens, et une importante portion de la population leur doit son origine dans la province de Québec.

Presque à la même époque, en 1642, on fonda la colonie sulpicienne de Montréal; les émigrants qui la composèrent furent tirés de plusieurs provinces de France, même des plus centrales, car deux ou trois à notre con-

naissance, venaient du Nivernais. Nous n'entrerons du reste dans aucun détail sur leur origine, sachant que M. l'abbé Faillon prépare en ce moment une monographie sur l'histoire de la fondation de Montréal où ce sujet sera beaucoup mieux traité que nous ne pourrions le faire ici (3).

Un peu plus tard, vers 1655, commença une émigration nombreuse et remarquable venant du Poitou, que nous ne pouvons pas évaluer à moins de 200 à 250 familles. Quelle en fut la cause? Nous avons peu de données sur ce sujet; mais elle a dû résulter de quelque influence locale, soit laïque, soit ecclésiastique, qui pendant plusieurs années excita et entretint ce mouvement. Il présente en effet, comme celui du Perche, cette particularité singulière, qu'après avoir pendant vingt ans environ fourni une quantité notable d'émigrants, il s'arrête tout à coup, et à partir de 1680, c'est tout au plus si du Poitou viennent çà et là quelques rares émigrants dans notre colonie. Peut-être était-ce dans cette province que M. Talon faisait chercher les colons qu'il établissait autour de Québec; peut-être quelque communauté religieuse ou quelque seigneur laïque avait-il en ce pays des relations que nous ignorons; nous nous contentons de mentionner le fait avec nos présomptions. C'est de cette émigration qu'est sortie la famille de M. Garnault, le remarquable historien du Canada; son ancêtre, M. Louis Garnault, était natif de la Grimoudière, diocèse de Poitiers; il se maria à Québec en 1662, avec Marie Mazoué, native de la Rochelle, et en 1667 nous le trouvons porté dans le recensement de la côte de Beaupré (4).

En dehors de ces groupes particuliers d'émigrants, l'Aunis, la Saintonge, la Normandie et Paris en fournirent beaucoup dans les premiers temps. La fréquence des re-

lations, la facilité des communications, la manière dont les engagés devaient se recruter, surtout sur les côtes, expliquent naturellement ce grand nombre d'envois. Tous les vaisseaux de l'État partaient de la Rochelle; la pêche et le commerce amenaient beaucoup de navires de Dieppe et de Rouen; enfin les ursulines de cette ville durent envoyer des colons aux ursulines de Québec, qui étaient un démembrement de leur communauté. Quant à Paris, les jeunes filles de l'hôpital, que l'on dirigeait sur le Canada, les soldats licenciés et les employés envoyés par le gouvernement, telles étaient les causes principales de l'importance de ses envois.

Dans cette première période, jusqu'en 1700, le gouvernement qui donna le plus de colons paraît être l'Aunis et la Saintonge, puis viennent dans l'ordre suivant Paris, la Normandie, le Poitou, le Perche, la Bourgogne, la Bretagne, la Touraine, etc., etc.; la plupart des provinces ont fourni plus ou moins leur contingent. Le licenciement du régiment de Carignan en 1666, et ensuite celui de beaucoup d'autres soldats, avaient amené des hommes de toutes les parties de la France.

De 1680 à 1710, la guerre des Iroquois au Canada, la situation difficile où se trouvait la France elle-même, réduisirent presque à néant l'émigration privée, et le gouvernement cessa complétement tout envoi de colons au Canada. A partir de 1710, on voit reparaître une faible émigration, qui ne fut due qu'au cours naturel des choses, et peut-être aux soins de quelques seigneurs désireux de peupler leurs terres.

Ces mêmes causes, et le progrès constant de l'importance du pays, ne cessèrent plus dès lors d'amener une quantité toujours croissante d'émigrants, bien que le gouvernement ne s'en occupât nullement. De 1740 à 1750,

moment où leur nombre paraît s'être élevé le plus haut, nous pensons qu'il a pu atteindre de 150 à 175 par an, selon les temps, peut-être 200 tout au plus (5).

Les provinces qui y contribuèrent pour la plus forte part étaient toujours en première ligne l'Aunis et la Saintonge, ensuite Paris, puis la Bretagne; mais cette fois l'Aunis et la Saintonge ont une telle prééminence, que seules elles fournissent plus d'émigrants que Paris et la Bretagne ensemble. Presque toutes les communications du Canada avec la France étaient concentrées à la Rochelle; le grand nombre des individus originaires de cette province nous prouve que les émigrants ne passaient alors au Canada que par l'effet naturel des relations des deux pays; la plupart sans doute y venaient comme artisans ou attirés par le commerce, et sauf les soldats congédiés, l'émigration agricole devait être insignifiante.

La Normandie n'arrive plus qu'en quatrième ordre, puis les pays du Midi, le Languedoc, la Provence et Lyon, qui commencent à figurer pour un certain chiffre. Les pays du centre, dont les émigrants n'étaient sans doute venus autrefois que par l'influence et les sollicitations des seigneurs ecclésiastiques et laïques qui avaient quelques relations en ces provinces, nous offrent à peine un petit nombre d'émigrants isolés; comme il était alors facile de trouver parmi la jeunesse du Canada, et les soldats licenciés, les hommes nécessaires pour former l'établissement des nouvelles seigneuries, ou augmenter celui des anciennes, on avait généralement cessé d'aller chercher des colons en France,

Nous ne pouvons, on le comprend, qu'effleurer ici la curieuse histoire de l'émigration des Français au Canada; on trouvera certainement des données plus complètes et plus précises, au moins sur Montréal, dans l'ouvrage de

M. l'abbé Faillon; et nous espérons que M. Margry, le savant archiviste du ministère des colonies, pourra bientôt publier les nombreux et importants documents qu'il a recueillis sur cette matière; son obligeance a bien voulu nous y laisser puiser plusieurs renseignements dont s'est enrichi ce travail, mais ils ne sauraient suppléer aux curieuses recherches que lui-même a faites sur ce sujet. Quant aux évaluations que nous avons dressées, nous les livrons au public sous toutes réserves, à cause des nombreuses présomptions par lesquelles nous avons dû compléter l'insuffisance des documents.

Déjà nous avons établi un aperçu sur l'importance numérique qu'a pu présenter cette immigration de 1663 à 1672, et nous l'avons évaluée à 3,700 âmes. — Dans les temps qui précédèrent 1660, nous ne pensons pas qu'il soit venu 1,000 émigrants, et dans ceux qui suivirent 1672 jusqu'à 1710, l'immigration fut si peu importante, que c'est beaucoup supposer que de l'évaluer à un pareil chiffre de 1,000 individus; enfin, de 1710 à 1760, elle ne dépasse pas 4 à 5,000 âmes. C'est donc en tout quelque chose comme 10,000 émigrants qui passèrent de France au Canada dans l'espace de cent quarante ans. Nous appuyons ces évaluations : 1° sur l'extrait des documents et correspondances officiels touchant le transport des colons au Canada; — 2° sur le relevé des actes de mariage de la province de Québec; — 3° sur celui des garnisons et licenciements de soldats au Canada; — 4° sur la comparaison des dénombrements nominaux, et l'apparition successive que nous y voyons de noms nouveaux et de familles nouvelles (6).

Est-il nécessaire de montrer combien il eût été facile et peu dispendieux d'accroître notablement le chiffre de ces envois? Dans les plus fortes années, de 1663 à 1672,

le Canada ne reçut de France guère plus de 260 émigrants par an, déduction faite des soldats licenciés; ce furent cependant les faibles ressources de cette époque qui ont donné naissance à la majeure partie des Canadiens. Si depuis 1675 ou 1680, époque vers laquelle paraît avoir complétement cessé le concours du gouvernement, on eût consacré quelques subventions pour continuer chaque année un simple courant de 100 à 150 émigrants cultivateurs, la population, dès 1700, eût été plus forte du double, et, de progression en progression, elle eût pu facilement atteindre 5 à 600,000 âmes en 1750. Si l'on eût pris ces mesures au temps même de Champlain, en 1635, nul doute que l'on n'eût atteint des résultats aussi considérables que ceux des colonies anglaises, et que l'on n'eût compté au bout d'un siècle près d'un million d'habitants (7).

Cela aurait pu coûter 60 à 75 mille livres par an, plus du soin et de l'esprit de suite; mais quoi qu'on ait prétendu, rien n'a moins d'esprit de suite que le gouvernement d'une monarchie, à cause de la fluctuation des intrigues de cour et des passions des courtisans et du monarque.

Cette immigration aurait pu être bien moins onéreuse encore : en accordant des encouragements pécuniaires assez modiques à quelques seigneurs canadiens, surtout à des communautés religieuses, on eût facilement obtenu d'eux qu'ils eussent continué le travail de colonisation qu'ils avaient opéré dans le principe sous le coup de la nécessité. Les moyens ne manquaient point : combien eût-il été facile à un roi de France qui en aurait eu souci, d'habituer les principales familles du royaume à l'usage d'envoyer un cadet prendre fief aux colonies? tirant au moins profit du droit d'aînesse pour lui faire porter des fruits utiles! L'aristocratie anglaise n'agit point autrement; il

fallait peu d'avances pour établir et commencer à peupler une seigneurie au Canada; la noblesse, équipant ses cadets, leur eût confié quelques familles de cultivateurs prises sur ses domaines, et il est difficile de calculer jusqu'où pouvait s'étendre la portée d'une pareille mesure.

Vauban, ce génie si élevé et si pratique, qui a embrassé toutes les questions de son siècle, s'était aussi préoccupé de celle des colonies; dans un mémoire qu'il rédigea en 1699, il exposait les voies et moyens propres à peupler nos colonies et particulièrement le Canada; il calculait qu'il était facile et peu coûteux, en partant du chiffre de 14,000 âmes que possédait alors le Canada, d'atteindre en 1730, par une immigration fort modérée, le nombre de 100,000 habitants, et jetant de là ses prévisions dans l'avenir avec la puissance qui caractérisait ses vues, il dit:

« Dès lors il se pourrait bien sans miracle que 240 ans « après, c'est à dire vers l'an 1970, il se trouverait plus de « monde au Canada qu'il n'y en a jamais eu dans toutes « les Gaules, qui étaient d'une bien plus grande étendue « que la France ne l'est aujourd'hui. . . . . .
« Et supposé qu'il y ait quelque difficulté là-dedans et « qu'il en dût coûter beaucoup plus qu'on ne prévoit ici, « y a-t-il quelque chose dans le monde de plus utile, de « plus glorieux et de plus digne d'un grand roi que de « donner commencement à de grandes monarchies et de « les enfanter pour ainsi dire et les mettre en état de s'ac- « croître et de s'agrandir en fort peu de temps, de leur « propre cru, jusqu'au point d'égaler, voire de surpasser un « jour le vieux royaume? Qui peut entreprendre quelque « chose de plus grand, de plus noble et de plus utile? « N'est-ce pas par ce moyen plus que par tous autres, « qu'on peut avec toute la justice possible s'agrandir et « s'accroître? »

Pour parvenir à ce but Vauban proposait une sorte de colonies militaires et casernées, à peu près semblables à celles dont le maréchal Bugeaud a fait en Algérie un infructueux essai ; nous croyons que le plan de Vauban aurait été de même loin de répondre à ses espérances; la fondation d'une colonie a essentiellement besoin du génie individuel, de la liberté de l'homme et de la famille ; mais si dans ces détails d'application, qui demandent une expérience spéciale, Vauban a pu commettre quelque erreur, le témoignage et la sollicitude de ce grand homme n'en sont pas moins un fait très-grave. Ils prouvent en effet que dès ce temps, la question de l'avenir et de l'importance de ces contrées était posée et connue, et que les juges les plus compétents de l'époque, tels que Colbert et Vauban, considéraient le prompt peuplement du Canada comme une entreprise possible, très-utile pour la France, et ne pouvant nuire en rien à sa propre population. Nous donnerons à la fin de ce volume les principaux extraits de ce curieux mémoire, car c'est un honneur pour ce pays d'avoir attiré l'attention d'un esprit aussi distingué que celui de Vauban (7 *bis*).

C'est en vain que l'on objecterait la dépense, assez minime d'ailleurs, qu'aurait pu entraîner l'immigration pour le trésor royal, toujours obéré ; cette faible économie devait coûter trop cher par la suite pour ne pas la sacrifier sans hésitation. Le Canada, où le gouvernement ne dépensait que 400,000 livres année commune jusqu'en 1730, arriva à absorber, pendant toute la guerre de 1755, depuis 11 jusqu'à 27 millions, par an, pour entretenir une faible armée de 12 à 14,000 hommes tant soldats que miliciens.

Il surgissait en effet d'incroyables difficultés pour se procurer les choses les plus nécessaires et les plus simples, dès qu'il survenait une demande extraordinaire de

denrées et de marchandises, dans un pays dénué d'industrie et de ressources, qui ne présentait qu'une population clair-semée et dont on enlevait encore la meilleure partie pour le service militaire. On arrivait à payer chaque chose au double, au triple, à des prix exorbitants, et néanmoins on manquait de tout. De sorte qu'en économisant quelques dizaines de mille livres pendant trente ou quarante ans, on chargea le trésor public, pendant la seule guerre de 1755, d'un surcroît de frais qui monte à plus de 40 millions, par le seul renchérissement de tous les objets de service pendant quatre ans; encore tout resta-t-il en souffrance et ces ruineuses dépenses furent-elles sans fruit, tandis que certainement les Anglais n'eussent jamais pénétré dans le pays s'il eût été convenablement peuplé; ainsi faute d'avoir su débourser à propos les avances nécessaires, nous perdîmes à la fois nos finances et nos colonies (7 *ter*).

Observons enfin, avant d'aller plus loin, que s'il y eût eu des municipalités et une assemblée canadiennes, elles eussent naturellement présenté l'instrument le plus efficace pour accomplir la tâche de l'immigration; il est vrai que probablement cette assemblée n'eût point laissé le gouvernement sommeiller, qu'elle l'eût accablé de ce que l'on appelle aujourd'hui discussions oiseuses, contradictions mesquines, taquineries parlementaires. Mais en ceci nous ne voyons pas quel eût été le grand dommage; les travaux du gouvernement français n'étaient pas alors tellement sérieux qu'ils eussent pu beaucoup en souffrir; seule la voluptueuse quiétude de la cour en eût été diminuée, et on eût été obligé de s'y soucier un peu des affaires du pays. En traitant de leurs intérêts locaux, quoique avec un peu de bruit peut-être, si les colons fussent parvenus de la sorte à réveiller chez le prince le sentiment de son

propre devoir, cette tranquillité troublée eût été peut-être fort à plaindre, mais il eût fallu pourtant doublement s'en applaudir, car les colons eussent avancé leurs affaires, et l'État eût mieux fait les siennes. C'est ainsi que toutes les questions se tiennent; tout concourt à la perfection de l'œuvre dans un système juste et bien conçu, rien n'aboutit dans un régime faux et mal ordonné.

On a prétendu, il est vrai, et on répète encore fréquemment qu'en France l'émigration fut toujours difficile et insuffisante, et que l'antipathie de la population française à ce sujet est une des causes principales de l'insuccès de nos colonies. Les faits donnent un démenti énergique à cette opinion : toutes les fois qu'on a voulu y mettre sérieusement la main on a trouvé facilement des émigrants; on vient de le voir pour le Canada sous Colbert, il obtint tout autant d'émigrants qu'il le voulut, et s'il n'envoya pas plus de colons, c'est qu'il n'entrait pas dans ses vues de procéder sur une plus large échelle; l'exemple des sulpiciens et autres congrégations religieuses, celui de M. Juchereau de la Ferté et autres seigneurs, ne laissent aucun doute sur la facilité avec laquelle le gouvernement aurait rencontré partout, même au centre de la France, les éléments les meilleurs et les plus respectables d'une nombreuse émigration.

Nous retrouverons les mêmes faits à la Louisiane, à Saint-Domingue et même à la Guyane. Mais trop souvent ces hommes qui quittaient leur patrie n'ont rencontré à leur arrivée qu'un délaissement complet et de cruelles déceptions unies à la misère. Dès lors l'émigration, au lieu de créer par son succès un courant d'émigrations subséquentes, décourageait par ses malheurs toute tentative nouvelle, et discréditait de plus en plus en France toute idée d'établissement aux pays d'outre-mer.

On a opposé fort mal à propos le peu d'entraînement des Français pour les colonies, aux tendances contraires de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. Ce serait une grande erreur de croire que l'amour du foyer domestique ne soit pas naturel et à peu près égal chez tous les peuples civilisés; seulement les circonstances créent des habitudes différentes. Partout il a été long et difficile d'établir le goût et l'usage de l'émigration, et il a fallu pour y parvenir soit un concours suivi de circonstances toutes spéciales, soit les efforts persistants du gouvernement ou de quelques particuliers.

Les premières émigrations anglaises dans la Nouvelle-Angleterre ont toutes été le résultat des discussions et persécutions religieuses ou politiques de la mère patrie. L'émigration en Amérique était regardée comme une œuvre de sainteté ; ces colonies furent longtemps de véritables communautés religieuses, et les récits des premières traversées de ces puritains forment encore aujourd'hui, aux États-Unis, une sorte de livre de piété connus sous le nom de *Pilgrims's purchases*. Mais avant cet exode religieux, qui commença en 1620, les tentatives essayées par les Anglais à diverses reprises comptaient moins de monde que les nôtres et étaient restées à peu près sans résultat. Pendant tout le règne de Charles Ier, le fanatisme toujours croissant des puritains alla grossir chaque année avec une nouvelle intensité les colonies d'Amérique ; en certaines années il arriva plus de deux mille personnes. Telle est la seule origine des premières émigrations anglaises et de leur importance (8).

Très-peu d'Écossais s'étaient encore mêlés à ces colons; ils ne commencèrent à effectuer des envois un peu sérieux et suivis que vers 1780, et ce mouvement eut pour origine: 1° le licenciement considérable de soldats que l'Angleterre

effectua en Amérique après la conquête du Canada et après la guerre de l'indépendance; 2° la généreuse initiative de plusieurs grands seigneurs qui, voyant leurs clans trop nombreux pour vivre dans leurs pauvres montagnes, se mirent à la tête de l'émigration. Dans ces deux circonstances un grand soin fut apporté au bon établissement des colons et à la facilité des relations entre eux et la mère patrie afin d'attirer leurs parents et amis; le succès ayant couronné ces entreprises, le courant de l'émigration se créa et entra peu à peu dans les mœurs de la population écossaise.

Il en fut de même pour l'Irlande : cette populeuse et misérable contrée était encore presque étrangère à toute émigration il y a trente ans, bien que ses habitants trop nombreux succombassent de pauvreté sur le sol natal. Il fallut des malheurs extraordinaires et une effroyable disette pour forcer les Irlandais à s'exiler; ceux qui se rendaient aux États-Unis, ayant aussitôt trouvé un bon emploi de leurs bras, le firent savoir dans leurs villages. Ces convois primitifs d'émigrants avaient été défrayés par des souscriptions pieuses et par le concours du gouvernement anglais; mais les premiers arrivés, en écrivant en Irlande, envoyèrent généreusement les prémices de leurs salaires pour faciliter la traversée de leurs parents, et cette expatriation prit bientôt de telles proportions que l'Irlande vit diminuer ses habitants de plus d'un million (9).

Ce sont, on le voit, des circonstances toutes spéciales qui ont créé les habitudes de l'émigration chez des peuples qui n'en avaient originairement ni le goût ni même l'idée. Si le gouvernement français avait soutenu pendant seulement un quart de siècle l'œuvre commencée par Colbert et Talon; si dans le même temps il eût facilité les relations des nouveaux colons avec leurs familles et leurs

villages de France, il est très-probable que l'expérience et la confiance auraient amené les mêmes habitudes d'émigration en France que chez nos voisins.

Du temps et des sacrifices sont nécessaires pour faire naître et établir chez un peuple des goûts et des usages nouveaux; il appartient à un gouvernement sage et intelligent du présent comme de l'avenir, de susciter et créer les forces nouvelles utiles à l'accomplissement de ses vues. Dans la question des colonies, l'impulsion de l'émigration lui revenait donc tout entière, et si elle a fait défaut, le blâme lui revient tout entier. Puis quand les faits ont pris une forme sociale, la même sagesse demande que l'on accorde de plus en plus à la liberté, à la spontanéité, laissant au besoin dans une grande mesure à l'enfant devenu homme le soin de trouver en lui-même le correctif de ses propres excès. Mais l'interversion des deux termes a toujours perdu le gouvernement français, qui eût voulu en quelque sorte ne coopérer en rien au travail et à la production des choses, et exercer cependant sur la direction de tout ce qui se faisait une action abusive et rigoureuse.

Ce n'est donc point la matière de l'émigration qui nous a manqué, mais bien l'action première qui devait en créer le courant et les habitudes. Déjà sur la fin de notre domination au Canada, ce mouvement, tout abandonné qu'il fût à lui-même, augmentait d'importance par la seule force des faits; il grandissait d'année en année, et eût fini par acquérir des proportions considérables si ce pays nous fût demeuré. Aujourd'hui ce goût est plus difficile à faire naître, par un double motif : 1° à cause de la plus grande extension du bien-être, qui rend l'émigrant beaucoup plus difficile à satisfaire que l'homme plus grossier du dix-septième siècle; 2° parce que nous ne pouvons même

pas leur offrir aujourd'hui un établissement aussi avantageux que celui d'alors (10).

L'incurie du gouvernement à cette époque est en effet d'autant moins excusable que l'installation des émigrants, opération difficile et compliquée dans la plupart des colonies, était ici heureusement très-simplifiée. La salubrité du pays, l'abondance des bois de construction sur toutes les terres, la facilité même du défrichement de ces bois, composés en grande partie d'essences résineuses, enfin la simplicité rustique des mœurs et des besoins des émigrants; tout concourait à faciliter l'opération. Le grand froid même de ces climats n'était point ce que l'imagination le fait, et nous devons signaler ici une des grandes erreurs dans lesquelles sont tombés la plupart de ceux qui se sont occupés de colonisation. Nous voulons parler de la préférence donnée généralement aux pays chauds sur les pays froids; cette opinion provient peut-être des gens de bureau qui dirigent ces sortes d'affaires; car les pays chauds sont plus agréables pour l'homme de loisir et pour celui qui ne se livre point à des occupations pénibles; mais ils n'offrent au travailleur que des inconvénients : il y travaille moins et s'y fatigue plus vite; il ne peut se défendre contre la chaleur, tandis que l'activité même de son labeur le met naturellement à l'abri du froid. D'autre part, les pays chauds sont généralement moins salubres que les pays froids; la mort et la maladie y éclaircissent les rangs des colons; enfin, considération capitale, la race européenne, et nous le prouverons par maints exemples, ne multiplie pas dans les pays chauds comme dans les pays froids (11); il faut donc dans les premiers beaucoup plus d'émigrants et de frais pour arriver au même résultat de travail et de population. C'est pourquoi nous concluons que, pour toute colonie où l'on cherche à établir

un supplément, une extension de la mère patrie, les régions d'un froid modéré sont très-supérieures aux pays qui séduisent d'abord par la douceur de leur climat, et entre les deux excès le plus nuisible est celui du chaud. L'hiver du Canada ne fut donc jamais une difficulté majeure pour l'installation des colons; le bois abondait pour se faire de solides et chaudes demeures, et pour prodiguer dans l'âtre le feu gai et petillant des veillées d'hiver; une vie active et laborieuse faisait le reste.

Lorsqu'un canton nouveau s'ouvrait à la culture, le seigneur concessionnaire, accompagné de quelques charpentiers et engagés, faisait d'abord construire sur sa seigneurie ce que l'on appelait le domaine, ensemble de constructions comprenant le logement, les étables et granges, à peu près ce qui forme en France une grosse ferme, le tout bâti en bois abattu sur le lieu même où s'édifiait la maison, sans autres frais que la mise en œuvre et l'assemblage par le charpentier; ce mode de bâtisse s'appelait dans le pays une maison de *pièces sur pièces;* construction prompte et peu coûteuse. Un maçon faisait la cheminée, le four, quelques arrangements intérieurs, et on couvrait le tout en planches. Quand ce domaine était installé et quelques terres déjà en culture, le seigneur se mettait en quête d'habitants à établir dans son fief; son domaine, ses récoltes, ses bestiaux servaient de point d'appui à cette opération; c'était, dans les moments difficiles, la retraite provisoire, l'abri et le secours des colons dénués d'avances (12).

De ces colons, les uns étaient des jeunes gens appartenant à quelque seigneurie voisine; il n'y en avait point de plus avantageux pour peupler un fief, car leurs familles leur venaient de toute façon en aide (13). D'autres étaient des engagés, des soldats, qui, ayant gagné quelque pécule par leurs gages, commençaient, à moments perdus, un

petit établissement, venant de temps à autre abattre du bois, le préparer pour leurs constructions, nettoyer le terrain pour leurs cultures; puis se mariaient et venaient, quelquefois au bout de plusieurs années, avec leurs femmes et leurs modiques économies effectuer l'établissement définitif. Souvent ils ne commençaient que par une hutte grossière de bois arc-boutés les uns contre les autres et couverts de gazons comme les cabanes de nos bûcherons. Ces *loges*, tel était leur nom, faites de bois assez fort (on ne l'épargnait point), pouvaient ordinairement durer pendant plusieurs années et permettaient à leur maître de consacrer ses ressources à se munir de provisions et de bétail, en attendant le bénéfice de ses récoltes futures pour se donner le luxe d'une maison de *pièces sur pièces*. Ces demeures étaient du reste fort chaudes, et encore aujourd'hui le Canadien a conservé un remarquable talent pour improviser en quelques heures, dans les bois, des cabanes fortes et commodes pour son campement. Les provisions étaient peu dispendieuses et partout où pouvait pousser le maïs, un sac de ce grain suffisait pour plusieurs mois à la consommation de ces pauvres pionniers.

On comprend de suite le grand intérêt que trouvaient les seigneurs à recruter leurs vassaux dans le pays même, plutôt que d'aller les chercher en France; et par là on voit combien il eût été nécessaire que le gouvernement s'occupât directement de l'émigration, ou plutôt donnât de suffisants encouragements aux seigneurs qui auraient fait immigrer des familles françaises. Celles-ci, en effet, en outre des déboursés qu'elles entraînaient, occasionnaient mille embarras: il fallait leur enseigner toutes choses, être constamment sur leurs pas, leur avancer parfois des provisions, et les aider avec les gens du domaine dans la construction de leurs habitations; peu à peu, il est

vrai, elles s'initiaient aux habitudes de leur nouvelle patrie, y prenaient racine, et pouvaient fournir quelque main-d'œuvre en échange de ces bons offices; mais pour en arriver là il en coûtait beaucoup de dépenses et de soins, et il eût été désirable pour l'avancement de la colonie que l'on eût offert quelque indemnité à ceux qui prenaient la charge et le souci de les faire venir.

Les habitudes du pays étaient du reste assez faciles à suivre; les paysans du Canada n'étaient pas riches en argent et en objets recherchés, mais ils acquéraient promptement le luxe du nécessaire; ils vivaient largement de leurs récoltes; ils se suffisaient en presque tout à eux-mêmes, ils étaient habiles à façonner le bois pour leurs outils, et ils fabriquaient leurs vêtements. Un des soins de Colbert avait été de faire passer au Canada des femmes sachant filer et tisser la laine; les sœurs de la congrégation de madame Bourgeois, auxquelles le Canada doit tant de choses utiles, répandirent et popularisèrent cet apprentissage (14), et pendant le long hiver on fabriquait à la maison toutes les étoffes de la famille.

Cette rude saison n'était point au Canada si effrayante que l'on veut bien croire; c'était au contraire l'époque des divertissements. Les Français avaient importé dans ce pays, nous l'avons dit, la patrie tout entière, et avec elle la gaieté, la sociabilité, l'entrain traditionnel; ils avaient conservé avec soin les chroniques populaires, les chansons, les danses de la mère patrie. Aujourd'hui encore, après plus de deux cents ans d'émigration, le Français entend avec ravissement dans les campagnes du Canada les refrains champêtres qui ont bercé son enfance. Ces chants, mêlés de récits et de danses, jetaient une vive animation au sein des nombreuses familles pendant les veillées; les journées étaient employées en chasses et en

longues courses sur la neige. L'impossibilité de tout travail, jointe à la verve du caractère français, faisait donc de cette saison difficile la véritable saison du plaisir : les relations et les voyageurs américains ne tarissent point d'étonnement, d'admiration et d'éloges sur le bonheur gai et simple de la vie quasi-patriarcale de ces bonnes gens (15).

Ceux-ci du reste, à notre sens, entendaient l'existence beaucoup mieux que leurs voisins, dont les tristes jours de fête, avec leur air désolé, ont été une des causes essentielles de cette morosité américaine, pleine d'ennui, sans être au fond plus vertueuse que notre folle gaieté. Un certain abandon et un peu de joie au cœur sont aussi nécessaires dans la vie humaine que le travail lui-même. Pour faire un homme complet et fort il faut sans doute une juste mesure dans le goût du plaisir, mais il en faut une aussi dans la contrainte que l'on impose aux ressorts de l'esprit, il faut que ceux-ci puissent se détendre, sous peine d'être faussés ; et il n'est point douteux que cet excès de maussaderie, qui est le fond du caractère américain, ne soit pour une grande part dans l'imperfection disgracieuse de leur intelligence et dans les défauts graves de leur société. L'Anglais n'était point naturellement ainsi; s'il n'a pas la même gaieté que nous, il a la sienne propre, il a cette *humour pretty* célébrée par ses vieux chansonniers, par Chaucer, par Walter Scott, et qui n'est point dénuée de charmes. Mais chez l'Américain le puritanisme, puis ensuite la passion du comptoir, ont dénaturé ces instincts primitifs.

Le colon français avait mieux partagé sa vie, et il en a gardé un plus heureux caractère. Si on nous objecte qu'il a perdu ainsi bien du temps mieux employé par les Américains, nous répondrons que ce n'est pas même sur un

siècle que l'on peut juger l'avenir d'un peuple; il y a des points, surtout dans le monde moral, où l'on cherche en vain à gagner de l'avance et où le temps est un élément indispensable, qui trouve toujours tôt ou tard son compte. — Le temps est de l'argent, — soit, mais il y a du temps qu'il faut savoir perdre, comme il y a des dépenses qu'il faut savoir faire, et de même que l'avare est un mauvais économe, de même aussi ces Harpagons des heures pourraient bien avoir perdu beaucoup de temps tout en croyant en gagner; ce n'est point un siècle qui suffit à apprécier ces choses, et ce n'est que la suite de l'histoire qui nous apprendra si ces progrès trop hâtifs des premiers jours ne se payeront pas plus tard par une impuissance prématurée.

C'est entre le travail et la gaieté que se poursuivait au Canada l'établissement de la colonie, et chacun était entretenu dans cette riante liberté d'esprit autant par son aisance que par la modestie de ses goûts. Le seigneur, outre le produit de son domaine particulier, parvenait à se constituer par ses concessions de terre un petit revenu; à raison de un ou deux sols de rente l'arpent, il n'était point considérable sans doute, chaque concession qu'il faisait pouvait rapporter de cinq à dix livres; mais il y avait des seigneuries fort étendues, beaucoup contenaient cinquante à quatre-vingts concessionnaires, et cinq à six cents livres de revenu bien net étaient à cette époque et dans ce pays une petite fortune. Il s'y joignait d'ailleurs une foule de redevances en nature : un peu de grain, des volailles, etc., que chaque habitant devait annuellement au seigneur; enfin le revenu du moulin, dont celui-ci affermait le privilége. Ce ne fut que plus tard que le produit des lods et ventes acquit une certaine importance et donna des recettes qui peut-être aujourd'hui sont les plus considérables des droits seigneuriaux.

L'habitant, de son côté, prenait la terre sans aucun déboursé, puisque le prix n'en était qu'une rente modique dont l'annuité ne commençait d'ordinaire que quelques années après la concession. Il trouvait aussitôt sur les lieux tous les matériaux et même l'assistance dont il pouvait avoir besoin; sur son abattis il cultivait à travers les troncs d'arbres, et souvent dans la seconde année de son installation, sa récolte, dont il avait fait tous les frais, suffisait au gros courant de la consommation de sa famille; il y ajoutait du gibier, du poisson, l'élève des cochons, le laitage des vaches, et pour peu qu'il eût apporté quelques économies il surmontait assez aisément les premières années de son établissement en un pays salubre et favorable au développement de la force musculaire.

Avec des récoltes plus abondantes il prenait bientôt lui-même un engagé, ses enfants grandissaient, ses cultures s'étendaient, ses bestiaux multipliaient, et quand venait l'âge il installait sa nombreuse famille dans de nouvelles terres, en lui fournissant l'aide et les avances qu'il n'avait dû chercher lui-même autrefois que dans ses propres efforts.

Il y avait peu de maladies, et partout où les sauvages ne furent point à craindre on conçoit combien était heureuse la colonisation entreprise dans ces excellentes conditions; mais il est aisé de juger quel trouble et quel retardement apportaient dans le développement de ces familles laborieuses la guerre, les levées de milice, les corvées militaires et les mauvaises récoltes qui les suivaient.

Cette question de l'installation du colon nous amène naturellement à parler de l'institution seigneuriale, qui fut la cheville ouvrière de la répartition des émigrants au Canada. Les Anglais et les Américains, dont ce système choquait les habitudes et les préjugés, en ont fait un monstre fort à tort. Ces pauvres seigneurs canadiens,

dont la plupart vivaient familièrement avec leurs vassaux, et dont les fiefs n'avaient réellement de valeur et d'utilité qu'autant qu'on y résidait de sa personne en s'en occupant activement (16), n'ont jamais présenté aucun des abus de la féodalité, dont ils n'avaient que le nom et la forme. Les historiens américains, avec une suffisance caractéristique qui couvre mal une instruction trop superficielle, ont même prétendu que c'était ainsi que les rois de France distribuaient comme faveurs à leurs courtisans d'immenses domaines en Amérique. Nous avons vu quels étaient ces courtisans magnifiques; nous voyons ce que valaient ces prétendues faveurs; non pas que les rois de France et les gens de la cour n'eussent parfaitement rempli ce programme s'il en eût valu la peine; mais malheureusement ils ne songèrent guère au Canada désert et pauvre, et les cadets de famille réformés en ce pays avec institution seigneuriale, ne rêvèrent jamais sans doute de prendre pied à Versailles.

En presque tous pays, l'État, ayant le sentiment de son incapacité en matière de travaux publics et d'entreprises, a dû avoir recours à des intermédiaires pour la distribution et la mise en œuvre de la colonisation : les Espagnols eurent les *repartimientos*, les *encomiendas* et les *missions*. La colonie hollandaise d'Albany avait ses grands concessionnaires, *Van Rensselaër*, *Schuyler*, etc., qui sous-concédaient à rente comme au Canada; dans la Nouvelle-Angleterre c'étaient les congrégations puritaines; en Virginie, les grandes compagnies territoriales; dans les États-Unis aujourd'hui, ce sont les spéculateurs qui achètent en bloc les terres publiques et les revendent en détail aux colons et aux émigrants. Partout nous trouvons l'interposition d'un agent intéressé au peuplement et chargé d'en rechercher les éléments.

Ce système des seigneuries ne nous paraît point inférieur à aucun autre; et si nous considérons les hommes dont il avait à disposer, paysans ignorants, habitués en France, par le régime monarchique, à peu de spontanéité sociale et à être guidés en tous leurs pas par l'autorité; nous le croyons même supérieur à tout autre mode qu'on aurait pu adopter. Le seigneur n'était donc à vrai dire, au Canada, que l'entrepreneur du peuplement d'un territoire donné, et le bénéfice qui lui était attribué était loin d'être excessif; il fallait, pour tirer parti de sa seigneurie, qu'il y attirât des colons, et il était lié à sa colonie, non par l'intérêt transitoire d'un homme une fois payé, comme le spéculateur, mais par celui d'une rente et de droits perpétuels; il avait donc des motifs puissants pour bien choisir son personnel et soutenir ses colons dans leur établissement, par son bon vouloir sous toutes les formes, conseils, direction, et même secours matériels. Enfin, entouré de la population inquiète et hostile des Indiens, il formait un point d'appui armé, propre à abriter, défendre et à concentrer les colons dans les moments critiques.

Le paysan arrivé d'Europe, l'habitant du pays lui-même, aimaient à savoir qu'ils avaient là près d'eux, sous la main, un homme plus puissant qu'eux et lié d'une manière évidente à leurs intérêts, auquel ils pouvaient s'adresser en toute circonstance pour surmonter les difficultés et les nouveautés inconnues de leur établissement. Ces seigneurs, qui pour la plupart menaient sur leurs terres une vie peu différente de celle de leurs colons, étaient pour eux facilement accessibles, et, grâce au caractère français, il se forma promptement entre eux tous des relations fort semblables à celles d'une grande famille patriarcale, qui est le mode primitif et le plus parfait de la colonisation. Un peuple en effet ne commence pas comme il finit, et si l'on

veut dans une création coloniale, non pas seulement développer un pâle appendice d'une société vieillie, mais bien faire une souche neuve sur un vieux tronc, il faut faire recommencer cette société par le principe et lui laisser une certaine naïveté et simplicité de mœurs, où elle puisse créer ses habitudes, ses traditions nouvelles, pour en faire surgir une existence originale et indépendante. Il lui restera toujours trop des habitudes et du milieu qu'elle a quittés.

Les seigneurs du Canada ont donc rempli un rôle utile, et même, à notre sens, ils étaient infiniment supérieurs à l'industrie suspecte de ces spéculateurs de bas aloi qui s'occupent aujourd'hui de terrains aux États-Unis. Plus tard, comme toute chose vieillie, hors de service, ce mécanisme seigneurial est devenu sans profit et nuisible même aux transactions sociales. Mais il en est ainsi de toutes les institutions; chacune a son utilité propre à l'époque et aux circonstances qu'elle a été appelée à desservir. Le vice du parti conservateur, dans le monde entier, est de croire qu'un mécanisme politique ou civil doit toujours exister parce qu'il a été utile en un temps; le vice du parti radical extrême est de mépriser et de détester avec violence ces instruments respectables dont on s'est servi avec avantage aux anciens jours. Il faut savoir les changer en leur rendant justice; c'est le meilleur moyen d'établir avec un jugement droit et pratique les institutions qui doivent répondre aux nouvelles exigences des temps.

Les seigneurs du Canada, loin d'être un mal, furent une dérogation utile au système de l'omnipotence de l'État, et une heureuse intervention de l'activité individuelle; un gouvernement intelligent et soigneux aurait pu et aurait dû en tirer un parti plus considérable. Il eût fallu les multiplier en excitant en France, par des encouragements

d'argent, d'honneurs, etc., etc., quelques particuliers puissants à prendre des concessions et à porter au Canada des capitaux et des hommes. L'institution seigneuriale eût été alors un des plus puissants véhicules du peuplement, comme elle fut un des plus utiles agents de la colonisation. Mais nous répéterons en terminant ces observations ce que déjà nous avons dit ailleurs : en même temps que les seigneuries, un gouvernement intelligent aurait dû créer de fortes municipalités. Si les seigneurs avaient pour raison d'être la situation de la contrée et l'état présent du paysan venu d'Europe, l'avenir de ces hommes devenait à son tour la raison d'être de l'institution municipale, qui peu à peu les eût habitués à sortir de la quiétude béate qui engourdit trop facilement l'esprit de nos paysans quand les nécessités matérielles n'aiguillonnent pas leur apathie. La seigneurie fut l'instrument protecteur de l'installation et du premier développement; la municipalité eût préparé la transformation nécessaire des émigrants; elle renfermait leur avenir.

CHAPITRE VII

DU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ET DES DÉPERDITIONS QU'ELLE A ÉPROUVÉ.

Tandis que l'immigration de France ne fournissait que des éléments insuffisants à la population canadienne, le mouvement naturel des naissances contribua avec énergie à son développement. La proportion de cet accroissement naturel fut assez variable, selon les alternatives de calme et de trouble que subit la contrée; en moyenne on peut l'évaluer de 2,25 à 2,50 p. 100 par an. Il y a bien loin de là sans doute aux résultats que nous ont offert les Acadiens, dont à certaines époques l'accroissement naturel s'éleva à 5,50 p. 100 par an, et dont la moyenne atteignit 4 à 4,25 p. 100. Ce n'est pas que la progression n'eût pu être semblable : il ne manqua point au Canada de familles chez lesquelles nous pourrions suivre une multiplication aussi rapide et aussi étonnante que celle des premières familles acadiennes; on peut citer les *Tremblé*, les *Gagnier*, les *Racine*, les *Cloutier*, les *Gagnon*, les *Costé*, de la côte de Beaupré, les *Paradis* et les *Girou*, de Beauport, les *Allaire*, les *Asselin*, les *Couture*, de l'île d'Orléans, les *Beauvais*, les *Campeau*, les *Thibeaudeau*, les *Senecal*, de Montréal, etc., etc.; beaucoup de familles produisirent de 1666 à 1723, en cinquante-sept ans, huit à douze branches, et celles qui en comptaient six à huit étaient en très-grand nombre. En général tous les indi-

vidus qui dès le principe ont établi une famille et sont restés attachés au sol ont produit une nombreuse lignée, mais malheureusement sur une quantité donnée d'émigrants (1[1]) arrivés au Canada, beaucoup, beaucoup trop au bout d'un temps disparaissent des recensements sans laisser de traces. Quelle est la cause de cette déperdition?

D'abord il faut reconnaître que dans toute immigration on doit s'attendre à un certain déchet; il se fait naturellement un tri des sujets les mieux constitués physiquement et moralement, qui demeurent, tandis que les autres succombent par maladie, par misère, par désordres, par ennui ou incapacité, par les mille accidents qui traversent la transplantation d'une population à l'étranger. Il en est de l'émigration comme des graines que l'on jette sur le sol; on en sème cent pour en voir lever quatre-vingts, soixante, quelquefois quarante ou trente seulement. Il faut donc faire la part de ce déchet nécessaire, mais nous pensons que la colonisation au Canada, s'opérait dans d'assez bonnes conditions pour que cette déperdition, suite des causes communes, dût être aussi faible que possible.

Nous devons donc lui chercher quelque autre cause dans des circonstances particulières à la situation; il ne nous paraît pas douteux en effet que si la population canadienne eût suivi une progression égale à celle des Acadiens, les 15,000 âmes qui peuplaient le Canada vers 1700, grossis uniquement des émigrations qui vinrent de France, eussent pu produire, par l'accroissement composé, plus de 150,000 âmes en 1760. C'eût été certes pousser l'essor du peuplement à sa dernière limite, mais enfin les Acadiens leurs voisins avaient, dans leur crois-

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre II.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

sance, suivi cette proportion, et on peut se demander pourquoi le Canada n'en a point fait autant.

Il y eut d'abord les guerres et les massacres des Iroquois, qui occasionnèrent de grandes pertes à certains cantons du pays ; il est visible, par la comparaison des recensements, qu'une forte portion des familles établies sur la rivière Richelieu disparurent dans cette crise, ce qui, par parenthèse, diminue notablement l'importance de l'action que les soldats de Carignan ont pu exercer sur le peuplement du pays (2). Mais cette explication est toute locale, et encore serait elle insuffisante.

Une seconde cause plus grave, plus générale de déperdition d'hommes, provenait du commerce des fourrures et du recrutement des coureurs de bois. Les dépêches multipliées des gouverneurs du Canada ne laissent aucun doute sur l'action désastreuse de cette émigration à *l'intérieur*, surtout dans le premier demi-siècle de la colonie, alors que la moindre perte de forces était très-sensible sur la population encore peu nombreuse. Cette traite des fourrures, qui fut le premier mobile de la création du Canada, et qui sous ce rapport put mériter quelques égards, a été bien funeste à ce pays. Certes la prohibition de ce commerce est loin de notre pensée ; on ne prohibe pas le commerce naturel d'un pays sans les plus graves inconvénients, mais on eut pu s'abstenir d'encourager des transactions dont le faible bénéfice qu'en retirait la France était loin de compenser le préjudice causé à la colonie.

En supprimant tout encouragement à ce commerce, peut-être eût-il été bon de lui laisser toute liberté pour l'achat et la vente des marchandises, et de donner en France même les permis de traite à quiconque en eût demandé, en obligeant même les principaux traitants d'emmener avec eux les engagés nécessaires. Au lieu de les

débarquer à Québec où à Montréal, on les eût menés directement à Détroit, avec tout leur équipage, et l'affluence résultant de la liberté de ce commerce eût bientôt diminué le prix que l'on avait attaché aux permis privilégiés concédés aux coureurs de bois. Il eût été convenable en même temps d'organiser dans les paroisses des comités d'habitants destinés à surveiller, à instruire et à retenir autant que possible la jeunesse de ces paroisses, et en ceci nous touchons encore de bien près à l'organisation des municipalités, dont le gouvernement ne voulut jamais entendre parler. Enfin il fallait lutter contre ce dépeuplement imposé par la nature des lieux en redoublant d'activité dans l'envoi des émigrants, et surtout encourager par l'exécution d'utiles travaux, par des récompenses honorifiques, ceux qui restaient attachés à la famille, à la culture et au foyer domestique.

Tel eût été ce nous semble le meilleur ensemble de mesures pour combattre ce mal, dont on eût tiré alors un profit réel. Tout en assurant en effet le développement nécessaire de la population de la colonie, on jetait dans l'intérieur une quantité d'hommes qu'il ne faudrait point considérer comme des forces absolument perdues ou inutiles. Ces coureurs de bois ont rendu des services réels au Canada en maintenant notre influence chez les sauvages et en barrant le chemin aux tentatives fréquentes des Anglais. En assurant leur recrutement en France parmi les hommes ardents, aventureux, déclassés, on les multipliait sans nuire autant à la population canadienne, et tout en diminuant par l'affluence du grand nombre l'attrait de leurs bénéfices, on dispersait dans l'ouest une population française qui consolidait notre domination, et servait de transition à l'établissement des colons agriculteurs.

Il serait difficile d'évaluer la déperdition que les cou-

reurs de bois firent subir à la population canadienne; les plaintes des gouverneurs sont générales et vagues, et les disparitions de noms des recensements ne peuvent toutes se rapporter à cette cause. M. Duchesneau, intendant en 1680, estime à la vérité, dans une de ses lettres, leur nombre à 800, mais ce chiffre n'a rien de rigoureux; en supposant cependant qu'il soit voisin de la réalité et que la moitié de ces hommes, c'est à dire 400 ait été perdus sans retour pour la colonie, c'eût été 400 familles de moins dans un moment où le Canada n'en comptait pas plus de 2,000; ce fait est considérable en 1680, où les éléments colonisateurs avaient un double prix tant par leur utilité présente que par l'avenir qu'ils représentaient; 400 familles alors, jeunes, vigoureuses, auraient pu très-bien produire 18 à 20,000 âmes pour l'année 1760. Cependant à mesure que l'on avance dans l'histoire du Canada, le préjudice causé par les coureurs de bois diminue de gravité, leur disparition devenant moins sensible sur une population plus nombreuse. Mais si leurs conséquences rapportées à l'année 1760 offrent des chiffres de moins en moins importants, la somme de toutes ces pertes n'en atteindrait pas moins une proportion considérable qui pourrait correspondre peut-être à 35 ou 40,000 âmes sur la population existante à la fin de la domination française.

Le nombre des colons ne s'amoindrit pas seulement par le fait des coureurs de bois; nous sommes obligés aussi de signaler ici la désertion aux colonies anglaises, triste résultat et irrécusable témoignage du mauvais régime auxquels étaient soumises nos colonies. Il est impossible d'en apprécier l'importance, mais les plaintes nombreuses des gouverneurs à ce sujet, et la quantité de déserteurs que les documents nous montrent chez les An-

glais, ne peuvent laisser douter que ces désertions n'aient porté un assez notable préjudice à la population (3).

Une réflexion se place ici naturellement : l'administration du Canada, sous prétexte de sauvegarder les intérêts commerciaux et le patriotisme des habitants, prenait les plus rigoureuses précautions pour interdire les relations avec les colonies anglaises, et sánctionnait ses défenses par les peines les plus sévères, ce qui n'empêcha point, ce qui peut-être provoqua de nombreuses désertions; en Acadie la force des choses avait consacré toute liberté de relations et de commerce, les communications avec Boston étaient fréquentes, et non-seulement le patriotisme ne fit jamais défaut, mais la désertion aux colonies anglaises fut très-rare, et d'un effet nul sur le nombre des colons. Tant le régime de la contrainte a peu d'utilité et peu de valeur!

La troisième cause qui nuisit au développement de la population provint des vices de l'administration et du défaut d'institutions locales. Il ne faut point croire en effet que l'expansion de la population se fasse naturellement et sans peine, surtout dans les commencements d'une colonie. Elle est entourée de mille difficultés; ce sont les chemins qui manquent pour pénétrer dans des terres nouvelles, c'est la distribution de la terre qui n'est point faite et qui fait hésiter le colon, c'est l'apathie de quelques-uns, la timidité de quelques autres, mille incidents qui arrêtent l'homme pauvre et isolé, et contre lesquels il aime à s'appuyer sur une force qui lui donne courage et confiance. — Quand personne ne s'occupe de ces difficultés de détails, les occasions de dispersion et d'émigration qui se présentent doublent de puissance, et la population se répand à l'aventure. Or rien n'était disposé au Canada pour parer à ces inconvénients.

Les seigneurs, il est vrai, rendirent sous ce rapport de grands services, mais encore furent-ils très-insuffisants; ils étaient en trop petit nombre et en général possédaient eux-mêmes trop peu de capitaux. Le gouvernement, nous l'avons vu, eût pu accroître leur nombre et leur importance. Mais quant à remplir lui-même le rôle de protecteur et de guide des colons, il en était de toute façon entièrement incapable.

C'est ici que se montre à vif le défaut essentiel du système français, avec son omnipotence de l'État et l'absence complète de spontanéité et d'institutions libérales dans les groupes locaux. De quelle utilité n'auraient point été dans cette circonstance des assemblées provinciales, et surtout de fortes et vigoureuses communes, non pas comme les pauvres communes mineures que nous avons en France, toujours indécises, faibles et impuissantes, mais des municipalités qu'il eût fallu dès le principe pénétrer de l'importance de leur mission, et qui, avec la liberté d'agir, eussent pris certes, en grandissant, la hardiesse d'allures nécessaire en pays neuf pour faire le bien. Les colons modelés sur ce système municipal, habitués par là à s'occuper de leurs affaires, eussent contracté bien vite l'habitude de s'assembler et délibérer pour unir leurs efforts contre toutes les difficultés à surmonter. Alors ils eussent agi et marché en avant, au lieu de tendre impuissante une main inexaucée, à un gouvernement qui plaçait avant toutes choses ses aises et son plaisir. On se plaint qu'en France l'esprit d'association n'existe pas, mais les idées des peuples correspondent aux nécessités qu'a fait naître leur situation morale et matérielle; et si l'esprit d'association est si puissant, si fécond chez les Anglais, c'est que depuis des siècles leur forme sociale leur en a fait un besoin, disons même une loi.

L'institution municipale au Canada aurait dû être la pierre angulaire de la colonisation ; elle eût donné de l'ensemble aux efforts de chacun, elle eût créé des routes, elle eût facilité la distribution des jeunes gens sur de nouvelles terres, elle eût apporté au sein de la population cette vigilance soigneuse, cette sollicitude de détail si précieuse pour les hommes isolés de la campagne, et pour l'emploi judicieux des ressources les plus minimes. Par ses soins enfin, par ses bons avis et le zèle de la chose publique qu'elle eût suscité parmi eux, elle eût prévenu en grande partie les préjudices considérables que causèrent à la colonie les émigrations de coureurs de bois, et elle eût doublé l'énergie et la puissance utile des Canadiens.

Telle a été la gravité de la faute commise alors par le gouvernement français, qu'aujourd'hui encore les mœurs et les habitudes des Canadiens en sont infirmées. Après avoir été successivement paralysés dans leur action sociale par le régime politique de la mère patrie, puis par la persécution des conquérants, ils se meuvent encore avec faiblesse et embarras, dans l'usage de la puissance municipale, et n'ont point encore appris à faire sortir de chaque groupe tout le fruit et l'utilité possibles pour l'expansion des colons et les améliorations locales. En toute affaire et à chaque instant ils invoquent le secours pécuniaire et matériel du gouvernement central, comme si l'État pouvait leur donner autre chose que ce qu'il leur demandera à eux-mêmes. Circulation vaine des forces et de la richesse publiques, où une partie se perd inutilement entre le départ et le retour, quand il aurait été si simple de cotiser sur place les ressources, que l'on enverra au centre pour qu'il les réexpédie aux demandeurs, amoindries et tardives! Il y a des choses sans doute qui doivent être faites, qui ne peuvent être faites que par l'État, mais

plus on peut se passer de son ministère, mieux vaut pour le pays; ne fût-ce que pour éviter cette centralisation abusive, où nous nous agitons en Europe, ballottés des excès de la démagogie aux excès du despotisme.

Nous nous réservons d'établir en leur lieu les conséquences légitimes de toutes ces observations sur la colonisation en général, mais nous les résumons ici, en ce qui concerne particulièrement le Canada.

Les colons français, sachons le reconnaître, se montrèrent parfaitement à la hauteur de leur rôle; tout le progrès qui s'est fait dans les colonies a été produit par la force de leur labeur, par eux et par eux seuls. Dans la proportion de nombre et de force dont ils disposaient, ils ne sont restés inférieurs à aucun des colons des nations étrangères. Ils furent aussi laborieux, plus entreprenants, plus rudes à la fatigue. Lorsque les colonies anglaises ne comptaient encore que 60,000 âmes, elles n'occupaient point plus d'espace défriché et établi que le Canada en 1750, quand il atteignit un semblable chiffre, et à cette époque, les Canadiens avaient jeté en outre dans l'ouest, non-seulement des coureurs de bois, mais de véritables colonies agricoles à Détroit, à Vincennes, aux Illinois, etc. En dépit des guerres, de la traite des fourrures, de la négligence et des vices de l'administration, la population française soutint constamment la proportion de son développement naturel à l'égal de celui des Anglais, à raison de 2,50 à 3 p. 100 par an en moyenne. Mais tandis que le Canada ne reçut que 10,000 émigrants, il en arriva plus de 100,000 aux colonies anglaises, et il était impossible de lutter contre ce fait, qui domina la situation.

L'éducation des Canadiens fut, il est vrai, généralement négligée et fort inférieure à celle des Anglais, mais leur haute moralité et les heureuses qualités de leur carac-

tère, compensèrent en partie ce défaut, qu'il faut imputer du reste à l'insouciance de leur administration autant qu'à eux-mêmes.

En cinquante ans, de 1710 à 1760, la colonie avait pris une si forte assiette et un tel accroissement, que si elle eût été isolée de tout établissement européen rival, elle était parfaitement en état de vivre et de se développer par elle-même, la France l'eût-elle abandonnée. Ce n'est donc ni par défaut de vitalité ni par incapacité ou insuffisance quelconque de la part des colons, que ce pays a été perdu. Il n'a cédé qu'à la force infiniment supérieure des Anglais; ce n'est pas la colonie qui a succombé, c'est seulement la domination de la France; et la preuve, c'est que la colonie française lui a survécu.

Nous avions donc créé une *colonie* viable et vigoureuse, et si notre *domination* a péri, la cause en est exclusivement dans la faiblesse relative où cette contrée fut laissée, faute d'émigration et de protection, vis-à-vis des forces décuples des Anglais. Or nous croyons avoir suffisamment montré que l'un et l'autre fait ne sont imputables ni aux colons ni au caractère français, pas même aux nécessités politiques de l'Europe, mais uniquement à la négligence du gouvernement français et au système pernicieux adopté par lui dans ses colonies, aussi bien que dans la métropole. Vouloir être tout-puissant, pour avoir le droit d'une superbe incurie, telle semble avoir été la devise du gouvernement français; et c'est l'action énervante de l'omnipotence gouvernementale, s'opiniâtrant à tout diriger et inhabile à rien faire, qui résume les causes réelles de la perte de presque toutes nos colonies. De là faiblesse de l'émigration et insuffisance de population, absence invincible de tous bons avis et de toute amélioration, gaspillage de toutes les ressources, défaut

presque complet de protection; de là, la différence écrasante du progrès des colonies anglaises; de là, leur triomphe et notre ruine.

Jamais plus belle partie ne fut tenue par la France; jamais elle n'a eu entre les mains une occasion plus favorable d'agrandissement et de puisssance; jamais aucune nation n'a possédé des éléments meilleurs, plus dévoués, plus serviables pour la fondation de ses colonies. Situation, climat, fertilité, immense étendue; colons actifs, hardis, laborieux, profondément moraux et religieux; tout semblait réuni pour accomplir à peu de frais ce beau rêve de Richelieu, de Colbert et de Vauban, une nouvelle France heureuse et forte. Et que fallait-il faire? consacrer chaque année 200,000 fr., somme minime, à envoyer des colons ou à encourager des entreprises de colonisation; entretenir constamment dans le pays de 1,000 à 3,000 soldats, selon les temps; et il est hors de doute que, nous aussi, nous eussions eu en 1750 un million de colons qui nous eussent légué aujourd'hui dix à douze millions de Français en Amérique.

Lorsqu'on réfléchit à toute cette puissance perdue, lorsque l'on étudie dans notre histoire les visées creuses, les ambitions irrationnelles, les passions misérables auxquelles on a sacrifié à grands frais ce magnifique avenir, le cœur se soulève de regrets et d'indignation contre la politique et le système qui ruinèrent les forces de la France et la contraignirent aux tristes nécessités de la révolution.

CHAPITRE VIII

DE 1760 A 1831.

La résistance des Canadiens avait été héroïque, et les Anglais avaient dû sacrifier successivement trois armées pour arriver à les vaincre; mais l'héroïsme coûte cher; il avait fallu pour accomplir ces suprêmes et patriotiques efforts, épuiser le dernier homme et le dernier écu. Pour soutenir et recruter les armées, on avait dû enlever au foyer domestique presque toute la population valide. Le peu qui restait était constamment employé avec les adolescents et les vieillards à charroyer les approvisionnements de l'armée; c'est à peine si l'on put cultiver, avec l'aide des femmes et des enfants, dans une partie des fermes quelques parcelles de terrain, qui n'arrivèrent point à préserver le pays d'une affreuse disette (1[1]). La population tout entière, pendant deux ans, avait été en réquisition, debout et sous les armes; elle était tombée harrassée, épuisée, mourant de faim. La viande et la farine étaient arrivées à des prix exorbitants, et on avait été obligé de tarifer la chair de cheval. Pour comble de malheur, la France n'ayant pas envoyé plus d'argent que d'hommes, on avait dû recourir à un véritable papier-

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre III.

Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

monnaie, auquel le gouvernement de Louis XV fit une sorte de banqueroute qui, longtemps encore après la fin de la guerre, prolongea ses désastres dans ce malheureux pays.

L'accroissement du Canada, déjà bien réduit depuis 1750, fut donc presque nul de 1758 à 1765; en quelques endroits même le nombre des habitants dut se trouver diminué, et tout établissement nouveau, toute extension de colonisation resta impossible jusqu'au rétablissement de la fortune et des forces publiques.

Une autre cause ne tarda pas à atteindre et à réduire encore le chiffre de la population, ce fut l'émigration de la plupart de ceux qui purent regagner la France. L'aversion pour les Anglais, l'appréhension de leur brutalité froide et haineuse, la persuasion peut-être où beaucoup demeuraient que cette domination serait courte, et que la France n'abandonnerait jamais une si précieuse colonie, entraînèrent l'aristocratie du pays, une grande partie des négociants, et naturellement les fonctionnaires et tous ceux qui de près ou de loin tenaient à l'administration. Arrivés en France et voyant le Canada définitivement perdu, presque aucun d'entre eux ne pensa à revenir; plusieurs même abandonnèrent la liquidation de leurs intérêts, et tous songèrent à se pourvoir dans la mère patrie d'une situation nouvelle.

Cet engouement de désertion gagna alors ceux mêmes qui avaient résisté jusque-là. Dès qu'on connut le déplorable traité de 1763, qui livrait sans retour le Canada à ses ennemis acharnés, l'effroi de la domination des Anglais, l'expérience de leur gouvernement arbitraire depuis trois ans, la crainte des persécutions et spoliations ultérieures, firent perdre la tête à tout ce qui demeurait encore de gens un peu haut placés par leur naissance, leur fortune

ou leur éducation. Ils s'empressèrent de se défaire à tout prix de leurs biens; plusieurs les délaissèrent, et l'émigration de la noblesse et de la bourgeoisie canadienne devint générale; c'est à peine si quelques membres des familles seigneuriales, si quelques négociants ou hommes de loi restèrent dans le pays (2).

Les Anglais encouragèrent ce mouvement, et donnèrent aux partants toutes facilités pour regagner la France. Cette émigration, en effet, non-seulement décimait notablement la population française du Canada, mais laissait dans l'abandon, sans direction, sans unité, sans soutien, la masse populaire, dénuée d'instruction et d'existence politique, éparse dans les campagnes et dépourvue matériellement désormais de lien d'ensemble. D'une part, les vainqueurs s'assuraient par là une facilité d'asservissement qui put défier l'aversion profonde que leur portaient les Canadiens, et d'autre part, ils pouvaient même espérer de parvenir plus aisément à absorber et *anglifier* ces pauvres paysans, privés de toute consistance matérielle ou morale. Tout porte à croire qu'ils espéraient traiter le Canada, comme ils avaient traité l'Irlande dans le siècle précédent, et ce sera pour nos compatriotes un éternel honneur d'avoir triomphé de ces calculs autant par l'intelligence que par l'énergie de leur résistance.

Le Canada, où nous avons trouvé 72 à 73,000 âmes en 1758, aurait du compter 82,000 habitants en 1765, en ne supposant que le chiffre très-modéré, d'une progression de 2 pour 100 par an. Cependant le dénombrement dressé à cette époque par le général Murray ne nous donne que 69,275 âmes, dont 68,500 Canadiens seulement (3). Relativement parlant, la population avait donc perdu 13,500 âmes depuis 1758, par suite de la guerre et de l'émigration en France. Comme répartition des établis-

sements, elle était restée à peu près dans l'état où nous l'avons laissée en 1750; les désastres qu'avait subis le pays, en absorbant toutes ses forces vives, avaient empêché depuis lors toute extension. Après la fin de la guerre, le long ressentiment de leurs pertes, l'émigration des chefs, l'anxiété et l'hésitation de chacun sous la domination étrangère, fixèrent les gens au lieu où ils étaient placés; nul ne songeait qu'à restaurer son patrimoine délabré, à s'assurer les nécessités de la vie, le calme et le repos du foyer domestique.

Les Anglais eurent un instant, à ce qu'il paraît, la pensée de continuer l'application du régime seigneurial; durant les premières années qui suivirent la conquête, nous trouvons trois ou quatre exemples de seigneuries concédées par le gouverneur à des officiers de l'armée anglaise, dans les comtés de Saguenay et de Gaspé; mais ces essais n'eurent pas d'autre suite et ne paraissent avoir été que le résultat d'une fantaisie passagère du général Murray et de ses officiers (4).

Dans la prostration où se trouvaient les esprits, dans cette déroute générale et comme désespérée de la race française en Amérique, les Canadiens, dépourvus d'ensemble, déshérités de toute direction et de tout soutien politique, parvinrent cependant à rester eux-mêmes et à échapper à l'annihilation. Le sentiment naturel de la race, leur aversion pour les Anglais, un attachement profond à leur nationalité, à leur langue et à leur religion, dirigèrent tout ce peuple vers sa conservation par un mouvement instinctif et uniforme, sans aucune entente matérielle. Les Canadiens trouvèrent ainsi en eux-mêmes une force de résistance qui défia les persécutions aussi bien que la ruse, et un lien qui maintint constamment leur ensemble national, malgré tous les efforts des Anglais.

Comme la religion fut un de leurs principaux mobiles, l'instrument visible de cette union, de cette force, de ce patriotisme, fut le clergé. Ce corps éminent et respectable, qui avait déjà joué un si grand rôle dans la formation de la colonie, resta en effet, au milieu de la fuite commune, ferme et inébranlable à son poste, à la tête de ses ouailles; il demeura, en ce pays, le seul débris de l'aristocratie sociale, pour consoler, soutenir et diriger le bon vouloir et le courage inexpérimenté de ce peuple abandonné. Il ne fut point au-dessous de cette tâche : ni la crainte des violences, ni l'obsession des intrigues, ni la séduction des promesses, ne purent jamais le faire dévier; la diplomatie astucieuse et réputée du gouvernement anglais succomba devant cette honnêteté simple mais ferme d'une conscience droite et convaincue.

Si parfois, dans le cours des crises pénibles de l'histoire du Canada, le lecteur se prend à désirer plus de vigueur dans la résistance et d'énergie dans la lutte, il ne doit pas perdre de vue que le clergé ne peut point agir comme une corporation laïque. Son caractère propre nécessite certaines nuances de conduite qu'il serait injuste de lui reprocher. D'ailleurs, en considérant aujourd'hui l'ensemble des faits passés et présents, on doit peut-être s'applaudir que l'on ait suivi cette direction; elle est moins satisfaisante, sans doute, pour la passion et l'entraînement généreux du cœur; mais elle a été plus utile et plus féconde, grâce à cette fermeté inébranlable et souple à la fois qui est un des attributs de l'action sacerdotale.

On ne saurait accorder trop d'éloges au clergé canadien, et quoi qu'il arrive, sa mémoire est désormais inséparable de l'histoire de ce peuple dont il est un des principaux fondateurs, et dont il a été incontestablement le soutien et le sauveur dans les temps modernes. Sous la

direction et le patronage de leurs prêtres, sans se soucier des lois et des combinaisons politiques de l'Angleterre, les Canadiens demeurèrent donc, chacun dans sa paroisse, catholiques et Français. Tous les efforts faits pour les anglifier, tantôt à force ouverte par le despotisme et la persécution, tantôt sourdement par d'occultes menées; soit qu'on cherchât à les diviser par la corruption, en achetant quelques hommes influents, soit qu'on agit sur la masse par des manœuvres plus ou moins habiles, rien n'eut prise sur eux; ils reprirent tranquillement le cours de leurs travaux, de leur développement, de leur invincible progrès, et la population en bloc, résistant sans bruit et sans emphase, avec une impassibilité puissante, renversa l'habileté des politiques.

Les familles canadiennes, une fois remises des rudes secousses de la dernière guerre, se multiplièrent et s'étendirent dans les seigneuries où elles étaient clair-semées. Les plus anciens cantons continuèrent à déverser leur jeunesse dans les seigneuries moins peuplées, notamment vers les dernières concédées, au sud de Montréal et sur la rivière Richelieu; et, pendant que les Anglais s'évertuaient à inventer de petites roueries vexatoires pour tâcher d'absorber leur nationalité, les Canadiens la consolidèrent de la manière la plus sûre et la plus forte en formant une masse serrée, homogène, incessamment croissante par une progression irrésistible.

Cette évolution organisatrice fut d'autant mieux et plus paisiblement accomplie, que dans les premiers temps il ne vint d'Angleterre aucune émigration agricole qui pût, en se mélangeant à cette population un peu disséminée, dénaturer sa direction et l'absorber en la divisant à l'infini. Hors quelques aventuriers de médiocre aloi qui se répandirent dans le pays, hors quelques mar-

chands et artisans, à Montréal et à Québec l'émigration anglaise fut alors nulle dans cette contrée froide et dédaignée. L'esprit hasardeux des Français avait pu seul tenter cette colonisation, où ils n'avaient été soutenus que par leur esprit chevaleresque et le dévouement de leur clergé. Les Anglais ne l'avaient conquise et ne la gardaient qu'à contre-cœur, bien plutôt pour écarter la domination de la France du voisinage de leurs colonies que pour le prix du pays lui-même.

La population française devint donc compacte sur les bords du Saint-Laurent, et forma sur chaque rive deux chaînes bien liées de solides établissements. Sur la rive sud elle prit même de la profondeur et s'étendit dans l'intérieur, en remontant les bords de la rivière Richelieu et de la rivière Chaudière, affluents du Saint-Laurent. Tous les noms des nouveaux établissements étaient français : c'étaient le pays de Rouville, de Saint-Hyacinthe, Lacolle, Saint-Jean, etc. Sur la Chaudière quelque vieux souvenir de la mère patrie avait fait nommer ce pays fertile la Beauce du Canada.

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

Les établissements nouveaux étaient du reste fort peu nombreux, mais les rangs s'étaient serrés; point d'Anglais ni d'Américains dans les campagnes : tout se passait dans le cadre des anciennes seigneuries et dans les mêmes termes que sous l'administration française. Le paysan canadien, comme le paysan français, aimait ses us et coutumes. Le seigneur de la terre lui semblait le pivot naturel de tout établissement nouveau. Le payement de la rente l'effrayait moins que l'isolement et l'abandon à lui-même dans un pays désert.

Quelques-uns des seigneurs étaient restés, d'autres

avaient vendu à vil prix, et quoique plusieurs Anglais eussent acheté ces fiefs, cela ne nuisit en rien à leur peuplement; car les Anglais, très-bons calculateurs, plaçaient leurs rentes et l'accroissement de leurs colons avant la satisfaction de leurs sympathies. Les seigneurs des deux origines continuèrent donc d'offrir aux habitants canadiens toutes facilités pour leur établissement, et cet état de choses eût pu durer fort longtemps, si un événement aussi considérable qu'imprévu n'était venu changer complétement la situation des Anglais en Amérique et leur manière de voir sur le Canada.

C'était la révolution américaine, qui, soulevant toutes les colonies anglaises, ne laissa pour ainsi dire d'autre point d'appui au gouvernement anglais que ce pays, qu'il avait si longtemps méprisé et considéré comme une charge inutile et déplaisante. Les Américains sentirent de suite toute l'utilité que l'Angleterre pouvait tirer du Canada en cette circonstance; la population y était entièrement différente d'eux-mêmes, elle nourrissait contre eux d'anciennes rancunes, elle était guerrière, et le pays d'un accès difficile. Ils tentèrent donc aussitôt d'attirer à eux les Canadiens; pour surmonter leur antipathie, ils employèrent successivement l'influence de la politique, celle des Français devenus leurs alliés, et même celle de la religion. Leurs sollicitations s'abaissèrent jusqu'à manquer de dignité et de droiture; invoquant près des Canadiens le souvenir du catholicisme persécuté par les Anglais, ils leur promettaient la faveur du gouvernement fédéral, tandis qu'en 1774 ils venaient d'envoyer au parlement anglais, parmi leurs réclamations, une pétition pour l'abolition du catholicisme au Canada, comme étant, disaient-ils, une religion impie, hypocrite et meurtrière (5).

Il y eut cependant un moment d'hésitation parmi les

Canadiens; ils pouvaient s'affranchir du joug anglais et humilier leurs conquérants oppresseurs; mais l'aversion contre les colons américains fut plus forte. Après tout, c'étaient là leurs ennemis immédiats, ceux dont la haine acharnée avait constamment soulevé, soudoyé, soutenu les luttes cruelles où leur nombre inférieur avait héroïquement succombé. L'influence des souvenirs, la diversité de religion et d'habitudes, et, reconnaissons-le aujourd'hui, l'instinct secret et sûr de la conservation nationale, décidèrent les Canadiens à refuser les avances des États-Unis. La présence même des troupes américaines dans le Canada, en 1776, fit ressortir plus encore l'antipathie radicale du caractère des deux races, et nuisit à leur cause. Les Anglais présentaient une occupation étrangère oppressive, mais éloignée ; les Américains arrivaient avec une population prête à envahir une influence prochaine, active et dissolvante, sur le pays.

Les Canadiens eurent donc raison de repousser les Américains et de rester neutres; peut-être aurait-on pu, aurait-on dû même s'entendre avec les officiers français auxiliaires des États-Unis, et saisir cette ouverture pour négocier et rétablir l'union avec la France; mais la conduite du gouvernement français et de ses agents fut si maladroite en cette circonstance, qu'il est plus à blâmer encore que les Canadiens de n'en avoir pas profité.

Nos anciens colons restèrent ainsi soumis à l'Angleterre, sans zèle, il est vrai, mais sans répulsion violente, et pourtant leur neutralité ne les affranchit pas des misères de la guerre. Les deux armées se montrèrent également hostiles aux habitants qu'elles prétendaient l'une et l'autre défendre ; l'armée anglaise, malgré l'éloignement visible des Canadiens pour les insurgés, ravagea tout sur son passage et vécut comme en pays ennemi; on vit reparaître l'exi-

gence des corvées militaires, des convois, des réquisitions; on entraîna souvent hors de leurs foyers des levées d'hommes dont beaucoup périrent par la fatigue et le dénûment. L'accroissement des colons et le développement des établissements en reçurent une assez fâcheuse atteinte.

Enfin en 1783 fut signée la paix qui reconnaissait l'indépendance des États-Unis, et le Canada fut définitivement délivré des charges d'une lutte à laquelle il était complétement étranger. Ce fut à la vérité pour subir le despotisme militaire du général anglais Haldimand et les mille vexations d'une administration malveillante; mais comme on opposa à tout ce mauvais vouloir, à toutes ces persécutions une énergie morale fort supérieure à leur malignité, ces épreuves ne furent point très-préjudiciables aux Canadiens et n'apportèrent qu'un obstacle médiocre à leur développement national. A cette époque, 1784, la population était de 113,000 âmes, sur lesquelles il convient de déduire 7 à 8,000 Anglais, y compris, outre ceux établis dans les villes, les loyalistes américains réfugiés au Canada et dont nous parlerons tout à l'heure (6). Les Franco-Canadiens s'étaient donc accrus en dix-neuf ans, depuis 1765, de 88,000 âmes, accroissement dû exclusivement aux naissances, puisque toutes relations, même commerciales, avaient cessé avec la France depuis la fatale capitulation de 1763. Cette progression, qui représente 2,40 p. 100 par an, se maintient au même chiffre moyen que sous la domination française.

Les établissements avaient pris aussi quelque extension en commençant à pénétrer dans les grandes seigneuries concédées peu avant 1750, dans le district de Montréal, savoir : *les Deux-Montagnes, Vaudreuil, Beauharnois, Saint-Hyacinthe* et autres fiefs voisins. Du côté de Québec on s'étendait dans les seigneuries de la

Beauce, dans celles du comté de Rimouski et dans les dernières récemments créées par les Anglais au comté de Saguenay.

En tous ces pays du reste on ne trouvait que des Canadiens français; mais dans ce même temps quelques parties du territoire du Bas-Canada, sur le golfe Saint-Laurent, sur le bord du lac Champlain, et quelques cantons du Haut-Canada, recevaient l'immigration agricole des loyalistes américains; fait assez grave pour arrêter un instant notre attention. C'est en effet à nos yeux le plus notable échec que la population franco-canadienne eût reçu depuis la conquête.

Ces loyalistes américains, pour ne point reconnaître le congrès, s'étaient réfugiés au Canada, où le gouvernement anglais leur fit de larges distributions de terres en récompense de leur fidélité. Par lui-même, l'événement était peu important. Le nombre des émigrants n'était pas très-considérable, et la situation des terres où ils s'établirent se trouvait en général assez distante des cantons canadiens pour ne laisser craindre aucune immixtion ni altération de la race. Mais c'était le premier pas de l'immigration anglaise, qui devait lutter contre le développement ultérieur de la race franco-canadienne, le modifier et le circonscrire. Sans cette circonstance, suite fâcheuse de la révolution américaine, les Anglais, à qui les cultures des réfugiés révélèrent le Haut-Canada, fussent demeurés longtemps encore sans tenir aucun état de ces régions septentrionales, et sans songer à y diriger aucun colon. Il est probable alors que les Franco-Canadiens eussent occupé dès le commencement du dix-neuvième siècle, par leurs émigrations et par le développement des groupes déjà installés en ces régions, une grande partie de la fertile presqu'île qui forme le Haut-Canada.

Ce fut là la première implantation d'une population rurale d'origine anglaise dans le pays français; car s'il y eut auparavant quelques colons isolés, ils étaient si peu nombreux et si dispersés qu'il n'y a point à en tenir compte. Cependant les nouveaux venus furent placés dans des lieux tels qu'ils ne pouvaient avoir aucune action immédiate sur la population canadienne, sauf deux points toutefois : sur le lac Champlain, dans le comté actuel de Missisqui, et à Malden, sur le détroit du lac Erié (Haut-Canada). — Sur le lac Champlain, à *Saint-Armand* et à *Philipsbourg*, ils étaient presque contigus aux dernières seigneuries du district de Montréal; Saint-Armand était même une ancienne seigneurie restée inhabitée; mais leur petit nombre et le peu de sympathie que leur portaient les Canadiens préservèrent ceux-ci de tout mélange et de toute influence étrangère. Seulement ces établissements servirent de noyau à la colonisation anglaise du sud du Canada, dans les comtés de Missisqui, de Stanstead et de Shefford, et ce fut la seule conséquence fâcheuse qu'ils occasionnèrent, en enlevant ces territoires à l'émigration canadienne.

A Malden les loyalistes étaient placés, il est vrai, à l'extrémité du Haut-Canada, à plus de 150 lieues des Franco-Canadiens; mais ils se trouvaient juxtaposés à une colonie canadienne fort intéressante établie depuis plus de quatre-vingts ans à Détroit, dont nous verrons plus tard l'histoire, et qui avait peuplé les deux rives du canal qui joint le lac Érié au lac Saint-Clair. La séparation des États-Unis avait fait de ce canal la limite des possessions anglaises de ce côté, de sorte que les colons français qui habitaient ces rivages se trouvèrent partagés entre les deux nations. Ceux qui habitaient sur la rive anglaise devinrent donc les voisins des immigrants amé-

ricains, auxquels on concéda des terres tout près d'eux à Malden et Amherstbourg; ils ne se mêlèrent point, n'en reçurent aucune atteinte dans leur nationalité ni dans leurs habitudes, mais ils se trouvèrent circonscrits par ces nouveaux établissements, et arrêtés ainsi dans l'expansion ultérieure qu'ils auraient pu prendre sur les territoires vacants, autant par leur accroissement naturel que par les émigrants canadiens que leur amenaient de temps à autre le commerce des fourrures, et les relations conservées de leur première origine.

En dehors de ces deux points les autres établissements de loyalistes situés à *Niagara*, *York*, *Kingstown*, *Lancastre* (Haut-Canada) et à *Gaspé* (Bas-Canada) n'eurent aucun effet immédiat sur la population franco-canadienne ni sur son développement; mais ils formèrent le germe fécond des colonies qui devaient arrêter son essor vers l'ouest; ces établissements donnèrent en outre beaucoup à penser au gouvernement anglais, qui, à la suite de la guerre de l'indépendance, voulut encourager ce mouvement; il donna alors aux soldats qu'il licenciait de nombreux lots de terre partout où s'étaient installés les loyalistes, et il se prit même à concéder d'immenses terrains dans les parties non occupées du Bas-Canada lui-même (7). On espérait ainsi arriver à amalgamer les deux populations et à absorber l'élément français. Malheureusement pour l'exécution de ce plan, les Canadiens présentèrent une vitalité trop résistante; ils avaient acquis alors sur une grande étendue du territoire une densité qui les rendait impénétrables; d'autre part les spéculateurs anglais qui obtinrent des terres les laissèrent en friche, se contentant d'attendre que leur titre eût acquis quelque valeur; et toutes ces combinaisons restèrent sans effet.

Le gouvernement et le public anglais furent alors dis-

traits de tout projet de colonie et d'émigration par les complications nouvelles et graves que la révolution française vint jeter dans la politique européenne. Les besoins de la guerre laissaient peu d'hommes disponibles, et encore moins d'argent à consacrer à de telles entreprises; on se contenta donc d'accueillir les émigrants qui venaient encore quelquefois des États-Unis, et de distribuer des terres, de temps à autre, aux officiers et soldats hors de service.

Mais si ces événements ralentirent singulièrement l'émigration et les tentatives d'absorption anglaise, l'administration du Canada n'en poursuivit pas moins son but en traversant de toute façon le développement de la population franco-canadienne. Ce fut dans cette intention que l'on divisa, en 1791, le Canada en deux provinces distinctes, le Haut et le Bas-Canada; le premier devait être exclusivement placé sous la loi et les coutumes anglaises, et le second conservait le régime un peu mixte qui résultait de la capitulation de 1763. On cherchait ainsi à se précautionner contre toute extension ultérieure des Canadiens français dans la partie supérieure du pays, tout en y favorisant l'établissement et les habitudes des colons anglais.

Cependant, en parlant ici de l'administration anglaise et de son hostilité, il est nécessaire de donner quelques explications et de faire toutes réserves sur ce sujet. Dans le principe, le gouvernement de l'Angleterre s'était montré, par ses généraux, fort dur à l'égard des Canadiens; mais depuis lors son animosité s'était bien modifiée : il avait même à diverses reprises entrevu l'utilité qu'il pouvait tirer contre les États-Unis de ce peuple tout différent d'origine, de langage et d'habitudes. Il avait donc peu à peu cessé ses rigueurs, et tout en séparant les

deux provinces en 1791 dans un but politique hostile aux Canadiens, il leur accorda néanmoins une sorte de régime représentatif.

Mais, au Canada même, la foule peu estimable des spéculateurs et des marchands qui avaient afflué après la conquête, et cette race servile et despotique à la fois de fonctionnaires publics, que l'on retrouve chez tous les peuples du monde, nourrissaient une haine violente contre les Canadiens. Ces derniers, exclus de tous les emplois et de toutes les affaires publiques depuis trente ans, avaient laissé un libre champ à l'envahissement de cette troupe d'étrangers; ceux-ci avaient donc fini par regarder le Canada comme leur domaine, et par constituer une sorte de caste qui gouvernait le pays. C'était eux, bien plus encore que le gouvernement anglais, et quelquefois même malgré celui-ci, qui imposaient à cette malheureuse province une quantité de petites persécutions et de mesures vexatoires. Leur plan était de réduire les Canadiens à l'état d'ilotes, de faire du Canada une seconde Irlande, et d'y organiser une oligarchie dominante, comme celle qui opprima longtemps cette dernière et malheureuse contrée. Le gouvernement métropolitain, rendons-lui cette justice, se montra plus libéral, et souvent ses mesures déjouèrent leurs plans, qui devaient en dernier lieu succomber devant la résistance patriotique de ceux qu'ils espéraient asservir.

La fin du dix-huitième siècle, si orageuse en Europe, fut au contraire très-calme au Canada, jusqu'à la guerre avec les États-Unis en 1812. L'Angleterre ne pouvait disposer à cette époque que de forces très-restreintes; elle chercha donc à s'attacher les Canadiens, à s'assurer leur concours, et elle y réussit. Les milices canadiennes se levèrent avec

zèle, et bien qu'étrangères depuis plus d'un demi-siècle au métier des armes, elles retrouvèrent toute l'énergie et la verve militaire qui les avaient illustrées, et qui semblent être naturelles au sang français. Elles rendirent de grands services durant cette guerre, et ajoutèrent une nouvelle gloire à leurs annales militaires à la bataille de Châteauguay, où quelques centaines de Canadiens commandés par M. de Salaberry, après avoir résisté énergiquement aux troupes américaines, dix fois plus nombreuses, finirent par les mettre en déroute. Ce fut presque le renouvellement de la célèbre bataille de la Monougahela en 1755, où l'armée de Braddock fut détruite par une poignée de Canadiens et de sauvages.

La paix suivit en Amérique celle qui fut conclue dans toute l'Europe après la chute de Napoléon. L'Angleterre, désireuse d'asseoir plus solidement sa domination dans l'Amérique du nord et d'y préparer un contre-poids sérieux à la puissance déjà menaçante des États-Unis, reprit aussitôt ses projets d'immigration. Quelques riches Anglais, avec ce patriotisme intelligent qui distingue leur nation, consacrèrent leurs ressources et leurs efforts à seconder cette œuvre, et tout contribua bientôt à donner une vive impulsion à l'émigration anglaise vers le Canada. Beaucoup de distributions de terres furent faites aux officiers et aux soldats que la paix avait rendu libres; plusieurs seigneurs écossais démembrèrent leurs clans, devenus trop nombreux, et vinrent eux-mêmes à la tête de leurs vassaux présider à leur installation dans cette nouvelle patrie; on commença dès lors à voir naître ce mouvement considérable d'émigration qui chaque année vient grossir les habitants du Haut-Canada; même dans le Bas-Canada, beaucoup de colons vinrent se joindre aux Anglais et aux Américains déjà établis en ce pays; et c'est à cette

époque que se rapporte l'origine ou le développement de presque tous les groupes agricoles anglais, dispersés çà et là dans quelques comtés du Bas-Canada (8). Depuis lors en effet, la sévérité du climat et l'expansion de la population française en ont peu à peu écarté l'immigration, qui dans ces dernières années est devenue presque nulle dans les campagnes du Canada français.

La population franco-canadienne, qui en 1784 n'était guère que de 106,000 âmes, en comptait 380,000 en 1831, sur un total de 511,922 habitants (9). Dans le même laps de temps la population anglaise avait atteint, par les immigrations et son propre accroissement, le nombre de 111,922 âmes, chiffre considérable sans doute, mais qui n'implique ni l'absorption ni même l'immixtion de l'ancienne population du pays, par les raisons que nous avons déjà signalées.

Sur ces 112,000 Anglais, 35,000 établis à Québec et à Montréal pour leur commerce, vivant complétement en dehors des Canadiens, ne pouvaient exercer aucune influence sur leurs mœurs, leurs habitudes et leur nationalité ; 30,000 autres fixés dans les comtés formés au sud-est, cinquante ans auparavant, sur les frontières des États-Unis, en faveur des loyalistes, étaient restés séparés de la population canadienne et presque sans relations avec elle; il en était de même des colons que l'on avait établis sur l'Ottawa, au nombre de 10,000 environ.

Restaient donc 30,000 Anglais répandus dans les campagnes canadiennes; mais ceux-là même étaient loin d'être également répartis dans le pays. Ils se trouvaient en Beauharnois, Huntingdon, Rouville, Saint-Maurice, Leinster, Terrebonne, et là même ils formaient en général des paroisses séparées. Dans beaucoup de comtés, comme ceux de Verchères, Bellechasse, l'Ilet, Kamouraska, Rimouski,

Saguenay, etc., etc., il ne se trouvait aucun Anglais, sauf quelques marchands dans les petites villes.

Le paysan canadien s'était donc parfaitement conservé lui-même; la plupart ignoraient même complètement la langue du vainqueur, qu'on avait songé d'abord à leur imposer. Ils étaient arrivés, en se multipliant et se poussant de proche en proche, à remplir à peu près tout le cadre des anciennes seigneuries; mais à ce moment ils se trouvèrent arrêtés, car ils se tenaient obstinément attachés non-seulement à leur langue, à leur nationalité et à leurs usages, mais jusqu'à leur tenure seigneuriale avec cens et rentes. Le grand ouvrage statistique de Bouchette constate que vers 1830 ce n'était qu'avec la plus grande peine que l'on parvenait à en entraîner quelques-uns sur les townships, circonscriptions territoriales établies par les Anglais dans les districts encore inhabités. Ils préféraient subdiviser à l'infini entre leurs enfants les propriétés qu'ils possédaient dans les seigneuries, mesure fâcheuse dans un pays où l'hiver long et rigoureux rend nécessaire pour les cultures de chaque ferme une plus grande étendue de terre que partout ailleurs.

Sans doute il n'en était point ainsi partout; un grand nombre de seigneuries offraient encore des terres vacantes; mais dans plus d'un endroit la population commençait à se trouver à l'étroit. De 1784 à 1831, en quarante-sept ans, les Franco-Canadiens avaient atteint le chiffre de 380,000, réalisant un accroissement de 274,000 âmes ou de 2,60 p. 100 par an, proportion qui présente un progrès de 0,40 p. 100 par an sur la période précédente. Or si l'on jette un regard sur ce recensement (10), on se convaincra que malgré cette énorme augmentation les Canadiens sont demeurés presque entièrement dans les bornes du pays déjà concédé par le gouvernement fran-

çais en 1760; c'est à peine si on en compte quelques-uns dans les comtés de Drummond et de Mégantic, formés par les Anglais en arrière des anciennes seigneuries et où ne se trouvait alors aucun colon. Ils se maintenaient ainsi, depuis quelques années, renfermés dans ces limites, malgré leur grand nombre; mais la force des choses les contraignit bientôt à se répandre dans leur voisinage, ainsi que nous ne tarderons pas à le voir.

Les Anglais avaient renoncé à l'idée de dénationaliser ce peuple, qui allait atteindre un demi-million d'âmes et qui avait déjoué leurs efforts alors qu'il était encore si faible; mais on imagina un nouveau moyen pour réduire son importance. On avait séparé en 1791 les deux Canadas pour faire échapper la province supérieure à l'influence prépondérante des Français; depuis lors le Haut-Canada, annuellement renforcé par d'incessantes émigrations, tendait de jour en jour à atteindre le chiffre des habitants de l'autre province, qui ne s'augmentait que du croît naturel des naissances. En 1825 on y comptait déjà 158,000 colons, presque tous de race anglaise, et il était facile de prévoir le moment où ils pourraient même dépasser la population du Bas-Canada. Les circonstances étant ainsi modifiées, les adversaires des Franco-Canadiens proposèrent d'intervertir la manœuvre de 1791, c'est-à-dire de réunir les deux provinces, afin de neutraliser et d'annihiler plus tard complétement toute influence de la partie française.

La progression du Haut-Canada variait de 4 à 10 p. 100 par an; en 1832, on y compta 261,060 habitants, et secondée par une immigration constante que soutenaient les intelligents sacrifices du gouvernement et des particuliers, elle s'accroissait toujours dans une proportion inespérée. Sauf deux groupes peu considérables de Franco-Canadiens, l'un au sud-ouest, vers Détroit, que nous

avons signalé plus haut, l'autre limitrophe du Bas-Canada, sur l'Ottawa, et qui s'était formé depuis peu, toute la population de la province supérieure était exclusivement anglo-saxonne ; on pouvait donc se promettre, si elle suivait longtemps une pareille marche, de la voir sous peu atteindre un chiffre d'une importance égale à celle du Bas-Canada.

Appuyé sur cette prévision, conçue de longue main, le gouvernement anglais se montra fort habile en manifestant son désir de réunir les deux provinces, alors que le nombre des Franco-Canadiens était encore plus que double de celui des Canadiens anglais. Ce projet fut appuyé avec empressement par la troupe haineuse des marchands et des employés, qui voyaient peu à peu leur ancienne et injuste prépondérance s'éclipser devant les progrès et l'influence de cette race dont ils s'étaient cru les seigneurs et maîtres.

Ce pays avait en effet trompé leurs calculs ; dans des circonstances à peu près semblables, l'Irlande, au dix-septième siècle, était tombée dans la prostration et avait été presque annihilée. L'oligarchie anglaise, qui lui fut imposée, avait complétement écrasé et rejeté dans l'ombre la nation réelle, pour lui substituer une sorte de nation factice, à qui étaient réservés tous les droits, tous les honneurs, toute la richesse du pays.

Les Canadiens déployèrent une plus heureuse résistance, malgré leur petit nombre et leurs désastres : « Depuis 1757, dit M. Garnault, tous les malheurs qui peuvent frapper un peuple se sont réunis pour accabler les « Canadiens. La guerre, la famine, les dévastations sans « exemple, la conquête, le despotisme civil et militaire, « la privation des droits politiques, l'abolition des institutions et des lois anciennes, tout cela est arrivé simulta-

« nément ou successivement dans notre patrie, en l'espace « d'un demi-siècle. L'on devait croire que le peuple cana- « dien, si jeune, si faible, si fragile, se fût brisé, eût dis- « paru au milieu de ces longues et terribles tempêtes sou- « levées par les plus puissantes nations de l'Europe et de « l'Amérique ; il n'en fut rien pourtant ; abandonné, oublié « complétement par son ancienne mère patrie, pour la- « quelle son nom est peut-être un remords ; connu à « peine des autres nations, dont il n'a pu exciter ni l'in- « fluence ni les sympathies, il a lutté seul contre toutes « les tentatives hostiles à son existence, et il s'est main- « tenu, à la surprise de ses oppresseurs découragés et « vaincus. Admirable de persévérance, de courage et de « résignation, il n'a jamais désespéré un moment. Con- « fiant dans la religion de ses pères, révérant les lois « qu'ils lui ont laissées en héritage et chérissant la langue « dont l'harmonie a frappé son oreille en naissant, et qui « a servi de véhicule aux pensées de la plupart des grands « génies modernes, pas un seul Canadien de père et de « mère, n'a jusqu'à ce jour, dans le Bas-Canada, trahi au- « cun de ces trois grands symboles de sa nationalité, la « langue, les lois et la religion [1]. »

Le clergé, dans ses écoles, les seules qui eussent survécu en 1763, avait fait renaître l'instruction et l'intelligence chez les Canadiens ; les vides qu'avait laissés l'émigration commencèrent peu à peu à se combler ; quelques hommes s'étaient voués à l'étude des lois, d'autres au commerce ou à l'amélioration de leurs terres. Les esprits s'étaient élevés : dans les loisirs de leurs occupations, plusieurs avaient étudié et pénétré les rouages de l'organisation sociale et civile, les ressorts de la politique

1. *Histoire du Canada*, t. III, ch. II.

anglaise; quelques-uns s'étaient distingués par leurs talents et avaient conquis une juste renommée, autour de laquelle se groupèrent les affections et les espérances de leurs concitoyens.

Lors de la constitution de 1791 les Franco-Canadiens arrivèrent donc dans l'arène politique déjà assez forts et assez bien armés pour soutenir le combat. On vit alors surgir dans ces débats parlementaires les noms de *Bédard*, *Panet*, *Taschereau*, *de Rocheblave* et *de Lotbinière;* ces derniers appartenaient aux débris de l'ancienne aristocratie canadienne ; mais Bédard était le fils d'un simple cultivateur (11), qui, après avoir été élevé au séminaire de Québec, s'était créé lui-même sa position dans la carrière du barreau. Enfin au milieu d'eux tous commence à se montrer dès cette époque un nom qui est devenu une des illustrations canadiennes, et qui de père en fils, depuis près de quatre-vingts ans, semble attaché au nom même du Canada, celui de *Papineau*. Peu d'années après paraissaient *MM. Viger*, *Cuvillier*, *Parent* et le docteur *Nelson*, qu'il faut bien joindre aux Canadiens puisqu'il se dévoua à leur cause. Cette question de nationalité sut être dégagée par ses chefs de toute passion mesquine, et sur ce théâtre restreint ils surent diriger la lutte avec une hauteur d'esprit et de sentiments dont le passage suivant, tiré d'un des écrits de M. Parent, pourra donner une idée : « ..... Pour prévenir toute fausse interprétation de notre pensée, disons que nous ne nourrissons « aucun sentiment de haine ou de jalousie contre cette « race étrangère..... Par le cours d'événements providentiels, les deux nationalités se sont trouvé jetées dans « ce quartier du globe; et il est pareillement dans l'ordre « de la Providence, dans la nature des choses humaines, « que chacune fasse tout ce qui sera en elle pour se main-

« tenir et s'étendre. Des deux côtés on aurait tort de s'en « vouloir du mal; car de part et d'autre on est des instru- « ments entre les mains de Dieu. C'est à chacun à faire « ce que le devoir, l'honneur et son intérêt légitime lui « commandent, toujours en respectant les règles sacrées « de la morale publique; de remplir du mieux qu'il pourra « le rôle que le Maître suprême lui a donné dans le grand « drame du monde, et d'attendre, avec confiance et en « toute charité chrétienne envers les autres acteurs, le « dénoûment qui doit terminer la pièce, et dont la nature « est le secret de l'avenir. »

Il est rare, certes, de voir apparaître dans les luttes politiques cette grandeur d'âme et ce désintéressement; la tradition française, et la meilleure, se trouve dans ces lignes, où un certain esprit chevaleresque se trouve heureusement allié aux aperçus les plus élevés de l'intelligence moderne.

De tels athlètes sont toujours de redoutables jouteurs, car nous perdons trop souvent de vue tout ce que la générosité du cœur donne de force en échange des quelques avantages que sur l'heure elle paraît céder. Aussi toute la diplomatie de l'administration anglaise demeura sans résultats; les dignes et courageux représentants du peuple canadien démasquèrent aussitôt les tendances secrètes du projet d'union des deux provinces; lorsqu'il se produisit ouvertement en 1823, il fut accueilli par l'opposition unanime et raisonnée des habitants, qui n'y voyaient avec raison qu'une tentative d'annihilation.

Dès lors s'animèrent les luttes ardentes et patriotiques qui, entamées à la tribune par la parole, finirent par les armes en 1837. Il n'appartient point à nos études d'aborder l'examen ni même le récit de ces événements, qui commencèrent à rappeler à l'Europe et à leur mère patrie,

trop oublieuse, l'existence des Canadiens français. Disons seulement que dans cette crise ceux-ci se montrèrent dignes d'eux-mêmes et de la valeureuse renommée de notre nation. Tels ils avaient paru dans les guerres contre les sauvages, les Anglais et les Américains, tels ils parurent dans cette insurrection inégale et désespérée. Au fort Duquesne, à Carillon, à Québec, à Châteaugay, aussi bien qu'à Saint-Denis en 1837, ce furent toujours les mêmes hommes et cette même bravoure française, si ardente dans l'attaque et si furieuse dans la défense; la France peut revendiquer leurs noms, leurs hauts faits et s'enorgueillir d'eux comme de ses autres enfants.

Cette insurrection de 1837 fut insignifiante, quant à son importance et aux forces dont elle disposa, puisque les districts de Québec, de Gaspé et de Trois-Rivières y furent complétement étrangers. Dans le district de Montréal même, trois paroisses seulement : Saint-Denis et Saint-Charles (comté de Richelieu), Saint-Eustache (comté des Deux-Montagnes), prirent ouvertement les armes, et deux ou trois paroisses, dans le comté de Chambly, essayèrent inutilement de se soulever. Vainqueurs à Saint-Denis, les insurgés, qui ne réunirent jamais 500 hommes armés, se trouvèrent ensuite écrasés par le nombre, et les Anglais mirent à feu et à sang les paroisses révoltées (12). Ainsi se termina cette levée de boucliers, plus généreuse que raisonnable, et le parti orangiste triomphant put établir, en 1840, l'union des deux Canadas, cause première de cette agitation.

Mais souvent la politique des hommes se trompe, et l'imprévu des faits déjoue l'apparente finesse des habiles. Ce mouvement qui, en fait, n'eut d'autre gravité que la froide cruauté des vainqueurs, a porté des conséquences plus considérables en cimentant avec le sang, et en con-

sacrant par les souvenirs du meurtre et de la dévastation, la nationalité canadienne, combattant cette fois pour sa liberté et son autonomie.

Le résultat politique de la réunion des Canadas a été en effet plus apparent que réel; c'est en vain que les émigrations anglaises ont continué à s'accumuler dans la presqu'île des Lacs, que la population y est devenue nombreuse et a dépassé celle du Bas-Canada; c'est en vain que l'on a cherché à écarter de l'administration les Canadiens français. Inutiles efforts : on ne détruit pas une nation tant qu'elle veut vivre ; le maintien des populations en masses compactes et unies, leur croissance et leur expansion aussi rapides que possible, leur développement moral et intellectuel dans un esprit patriotique et indépendant, voilà ce qui constitue les nations et les grandit. Tout peuple qui s'élèvera ainsi par sa conscience de lui-même, son accroissement, sa moralité et son intelligence, comptera toujours dans le monde, et avec lui le monde devra toujours compter.

Vingt ans bientôt se sont écoulés depuis l'accomplissement de l'union ; nous pouvons maintenant en apprécier les effets et en calculer la portée. Le pouvoir est aujourd'hui partagé sans doute entre les Canadiens français et les Canadiens anglais; demain ceux-ci, devenant plus nombreux par des immigrations constantes, peuvent être appelés par leur majorité à une suprématie dominante; mais est-il bien certain que la possession du pouvoir et la direction de l'administration soient des conditions essentielles de la vie d'une nationalité? Nous ne le pensons pas; un juste principe qui souffre et qui combat est peut-être plus puissant, et en tout cas plus énergique, qu'un principe qui règne mais qui souvent s'endort. Malgré ce partage du pouvoir, ou plutôt à cause de ce partage, le

sentiment patriotique au Canada, loin de s'affaiblir, s'est réveillé plus vif en face de la lutte, et avec cette spontanéité de réaction qui est propre au caractère français, il s'est armé contre le péril.

Le danger, en effet, ne laisse pas que d'avoir son prix; ce n'est point sans raison que Dieu nous a obligé par tant de besoins au travail et au progrès, et notre sagesse comme notre habileté ne sont souvent que d'heureux fruits de la nécessité. Or il y a trente ans, au milieu même de la grande agitation des hommes politiques du Canada, l'esprit public, dans sa généralité, était peut-être moins vivement ému sur la question de nationalité. Plus inquiet aujourd'hui, et partant plus vigilant contre toute tentative d'assimilation et d'absorption, il a créé par là même à la patrie canadienne une sauvegarde plus puissante que les ressources du gouvernement et de l'administration : la vive sollicitude de chacun pour ses mœurs, sa langue, sa race et son pays, c'est là l'essence d'une nation.

La patrie qui s'asseoit sur un trône ou dans une chambre de conseil est un emblème, un fantôme, quelquefois un mannequin habillé; mais la patrie vivante, que chacun porte en son cœur, est indestructible comme l'âme humaine elle-même; elle renaît comme elle, se multiplie comme elle, et participant à sa sublime nature, s'échappe immortelle de l'étreinte de la tyrannie et des détours de la politique.

Tandis que chaque âme canadienne ouvrait ainsi dans sa sollicitude un inviolable sanctuaire à la patrie, et tandis que le clergé, les hommes politiques, les publicistes et toute la tête intellectuelle de la nation s'appliquaient à défendre le pays et à développer ses forces, le peuple, ce fonds inépuisable de l'humanité, s'en allait croissant de

jour en jour; cet ouvrier grossier mais invincible bâtissait la base solide et essentielle de toute nation, et sans compter, jetait à l'avenir ces fortes familles que l'avenir lui rendra au centuple.

CHAPITRE IX

DE 1831 A 1844.

Plus on avance dans l'époque actuelle, plus la croissance des Canadiens français s'augmente et devient remarquable. Nous avons vu en 1831 que cette population avait atteint le chiffre de 380,000 habitants, presque tous établis dans les régions autrefois constituées en seigneuries. C'était à peine encore si quelques milliers s'étaient portés dans les contrées ouvertes au défrichement par les Anglais sous le nom de townships. Au recensement de 1844 la population totale du Bas-Canada se trouva de 699,800 personnes, dont 524,307 d'origine française : l'augmentation de celle-ci depuis 1831 était donc de 144,000 âmes (1) [1].

Mais cette proportion ne représente pas exactement le progrès réel des Franco-Canadiens, car nous ne pouvons passer sous silence le chiffre toujours croissant de ceux qui depuis un certain nombre d'années avaient commencé à se diriger du Canada vers les États-Unis, et qui durant cette période atteignit une importance dont il faut tenir compte ; cette émigration et celle du nord-ouest vers les pays de fourrures peut être évaluée à plus de 40,000

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre IX.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

âmes pendant les treize années qui séparent 1831 de 1844; ce qui porte l'augmentation des Franco-Canadiens durant ce temps à 184,000, c'est-à-dire à 3,20 pour 100 par an (2).

Cette population était ainsi répartie : 1° 198,000 qui habitaient au nord du Saint-Laurent, y compris le comté de Vaudreuil; 2° 264,000 dans la région riveraine du Saint-Laurent au sud, y compris Montréal et tous les comtés de la rivière Richelieu; 3° 19,000 dans la région sud-est-est du Canada, composée des townships organisés par le gouvernement anglais et située entre la région précédente et les frontières du Vermont et du Maine (États-Unis); 4° 43,500 dans la région située à l'extrémité est du Canada, sur l'embouchure du Saint-Laurent et sur le golfe (3).

Telle était la répartition de la population française; quant à la population anglaise, elle se montait à cette même époque, dans le Bas-Canada, à 157,600 âmes ainsi distribuées : — Au nord du Saint-Laurent 49,920; principalement dans la ville même de Québec, il y en avait 22,000; dans le comté des Deux-Montagnes 9,000; dans celui d'Ottawa 9,000 également; le surplus, 9,000 environ, était dispersé dans les divers autres comtés. — Au sud, 56,404, dont 23,000 à Montréal; 15,000 dans le comté de Beauharnois; 6,000 dans le comté d'Huntingdon; 3,000 dans le comté de Rouville; 2,500 dans le comté de Lotbinière et 4,000 dans celui de Dorchester; il y en avait à peine 3,000 dans les huit autres comtés. — Dans la région du sud-est, où ils dominaient, on comptait 44,436 Anglais; partout ils y étaient en assez grand nombre, mais surtout dans les comtés de Missisqui, de Stanstead et Sherbrooke, où avaient été établis les loyalistes américains, et où se trouvaient à peine quelques Canadiens. —

A l'est ils n'étaient que 7,740, et ne figuraient en nombre un peu notable que dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé.

En résumé, sauf les deux villes de Québec et de Montréal, où campait une population anglaise de fonctionnaires, de marchands et de portefaix, les Canadiens étaient toujours demeurés compactes et sans amalgame étranger. Ils occupaient à peu près seuls tout le pays central dont le Saint-Laurent est l'artère, et qui comprend dans les deux premières régions ci-dessus énoncées presque tout le territoire concédé autrefois par les rois de France. Dans ces seigneuries, dont plusieurs étaient encore désertes à l'époque de la conquête, et beaucoup d'autres à peine habitées, les Canadiens s'étaient multipliés, propagés de canton en canton, et avaient enfin complétement rempli comme une dernière et religieuse observance des ordonnances royales, tout le cadre que celles-ci leur avaient tracé.

Ils avaient mis soixante-dix ans à accomplir cette évolution, entre les misères de la guerre et les persécutions de leurs conquérants, à travers les difficultés de la nature, celles de la politique et toute espèce de dégoûts. Maintenant, solidement établis chez eux et forts de leur nombre, ils commençaient à déborder dans les circonscriptions même que le gouvernement anglais avait préparées pour la colonisation de ses nationaux.

Longtemps leur attachement tenace à leurs anciennes coutumes les avait retenus; en dépit des remontrances de leurs amis les plus dévoués (1), ils avaient été jusqu'aux dernières limites du morcellement possible de leurs fermes. Enfin, après beaucoup d'hésitation et de répugnance, cédant à la nécessité, ils sortirent de leurs seigneuries et entrèrent dans les townships anglais; mais ils y entraient

pour s'y multiplier désormais avec une puissance toujours croissante, et ils devaient promptement parvenir à y dépasser la population anglaise et à y dominer comme dans le reste du Bas-Canada.

Déjà dans les comtés de Drummond et de Mégantic, à *Arthabaska*, à *Stanfold*, à *Upton*, à *Somerset*, à *Halifax*, sur les confins des anciennes seigneuries de Lotbinière, de Bellechasse et de la Beauce, était installée dès 1844 une population toute française sous la vaine apparence de dénominations britanniques (5). Cette population progressant toujours et cernant les établissements anglais d'*Inverness*, *Nelson* et autres, devait sous peu d'années s'étendre dans tout le pays, pénétrer dans les comtés de Sherbrooke et de Shefford, et atteindre même les comtés de Missisqui et de Stanstead, les plus anciens établissements anglais du Canada.

Nous constaterons déjà une partie de ce progrès dès le recensement de 1851; puis en le suivant dans ces derniers temps nous verrons comment s'opèrent ces déplacements, non point par des pionniers épars qui se mêlent aux anciens habitants, mais bien par une immigration patriotique fortement accentuée, apportant avec elle sa religion, sa langue, ses mœurs, le Canada tout entier.

Cette sortie des Canadiens hors de leurs seigneuries et de leurs habitudes, mérite en effet de fixer l'attention de l'observateur; une fois la première glace rompue, ce n'est évidemment que le premier pas vers l'expansion ultérieure et considérable qu'entraîne l'accroissement énergique d'une population parvenue (aujourd'hui 1859) à un million d'âmes, et il est intéressant d'étudier comment s'effectue un tel mouvement, et quelles modifications les populations peuvent en recevoir.

Ces immigrants canadiens venaient principalement des

comtés situés au sud du Saint-Laurent et de Montréal; le surplus du trop plein de population en ces contrées acheva de peupler les immenses seigneuries de Beauharnois et de Saint-Hyacinthe, dont la colonisation n'avait commencé qu'après la fin de la domination française (6). Enfin cette même région, la plus fertile et la plus peuplée du Canada, fournissait aussi la majeure partie de l'émigration que nous avons signalée vers les États-Unis.

Un certain nombre de Canadiens sortant des comtés au nord du Saint-Laurent commençaient aussi de leur côté à se porter vers les townships nouvellement créés au nord, en arrière de leur pays, surtout à *Chicoutimy*, sur le Saguenay, et dans quelques cantons en arrière de Port-Neuf et de Champlain.

La région de l'est, composée des comtés de Kamouraska, de Rimouski, de Gaspé et de Bonaventure, est pour la majeure partie presque séparée du Canada et sans communication facile avec lui; ce pays était au départ des Français à peu près inhabité, sauf quelques colons au Kamouraska, à la rivière du Loup et à Bic; il n'était guère connu que comme une côte favorable à la pêche, et c'est à peine si quelques pêcheurs sédentaires s'étaient fixés sur les plages de Rimouski et de Gaspé.

Ces pêcheurs isolés, ces courageux colons, aidés seulement de quelques émigrants venus de temps à autre des comtés de l'Ilet, de Montmorency et de Québec, s'étaient soutenus, développés, et leur nombreuse postérité s'était propagée en colonies nouvelles sur les seigneuries encore désertes de ces rivages délaissés. D'autre part, quelques-unes des familles acadiennes si cruellement chassées et poursuivies par les Anglais hors de la Nouvelle-Écosse étaient venues chercher asile dans un lieu alors inhabité et ignoré, *la Baie des Chaleurs*, où elles ont été la souche

de la population française du comté de Bonaventure. Tous ces éléments réunis, si faibles dans leur principe, atteignaient 45,000 âmes en 1844.

C'est de cette circonscription que dépend, dans le comté de Gaspé, un groupe d'îles appelé îles de la Madeleine, dont nous avons déjà parlé à propos des Acadiens (1re partie), et qui offrent un singulier exemple de la fécondité de cette race. Ces îles étaient complétement désertes en 1780, quand un Américain, nommé Isaac Coffin, trouvant la situation favorable pour la pêche du morse, y conduisit quelques familles acadiennes qu'il alla chercher sans doute dans l'île du cap Breton, où s'était conservée une portion assez notable de cette malheureuse population; il paraît qu'en 1780 il n'y avait installé encore que quatre familles, mais postérieurement il en amena d'autres sans doute, ou il en vint quelques-unes s'y fixer spontanément, car en 1798 on y trouve dix familles; il n'y est venu depuis lors et à de longs intervalles qu'un petit nombre d'individus d'*Arichat* et de *Cheticamp* (cap Breton), et quelques Français de Saint-Pierre et Miquelon; néanmoins en 1830 on y comptait déjà près d'un millier d'âmes, et en 1851 il y avait 1,946 habitants; aujourd'hui cette population dépasse 3,000 âmes (8).

La population dans ces îles est à peu près exclusivement d'origine acadienne; quelques Anglais seulement, et depuis peu d'années, y ont été fixés par les affaires commerciales. Rien n'est touchant comme la simplicité et la pureté de mœurs de ces braves gens groupés autour de leur curé, loin de tout bruit, sans communication même avec le reste du monde pendant plus de la moitié de l'année. Ils y vivent en patriarches dans une union fraternelle. Le luxe, bien entendu, y est inconnu; mais le pays fournit abondamment toutes les nécessités de la vie : un

peu de culture, un assez grand nombre de bestiaux, et surtout la pêche, défrayent amplement les besoins de cette population laborieuse; elle possède ainsi une aisance relative qui donne à cette tribu solitaire de l'océan l'*aurea mediocritas* du poëte, et la rend probablement plus heureuse que nos peuples d'Europe, au sein de tout ce luxe fastueux et raffiné qui traîne derrière lui la misère des désirs inassouvis.

Dans cette région de l'est, les Franco-Canadiens étaient seuls entre eux, presque sans aucun mélange d'Anglais; c'est à peine si on en trouvait cent à deux cents dans les comtés de Kamouraska et de Rimouski sur un total de 35,000 âmes.

Le comté de Gaspé, à la vérité, renfermait quelques établissements anglais formés depuis soixante ans environ par des pêcheurs de Nantucket (États-Unis), par des loyalistes américains et quelques émigrants irlandais; mais ils étaient peu importants et complétement séparés des établissements canadiens. Ceux-ci se développaient tout le long du cours du Saint-Laurent jusqu'à la mer, au *cap Chat*, à *Saint-Anne des Monts*, à la *rivière du Renard*, au *cap Desrosiers*, puis à l'entrée de la *baie des Chaleurs*, à la *Malbaie*, à *Percé*, à la *Grande Rivière*, et à *Newport* ou *Pabos*; ce à quoi il faut joindre la colonie acadienne de l'île Madeleine, dont nous venons de parler. Entre le cap Desrosiers et la Malbaie se trouve, sur le golfe, le bassin de Gaspé, autour duquel étaient groupés les établissements de *Douglas*, d'*York* et de la *Baie de Gaspé*, où se concentraient à peu près tous les Anglais du comté. Parmi eux nous ferons remarquer que nous comprenons un certain nombre d'émigrants jerseyais que les pêcheries avaient attirés dans ces parages et que l'on pourrait à bon droit revendiquer pour la race française. La population totale du

comté était de 7,146 âmes, sur lesquelles plus de 4,000 étaient canadiennes.

Dans le comté de Bonaventure, sur 8,240 âmes 4,000 étaient de race française, 3,600 de race anglaise, et 5 ou 600 de race indienne, reste de la valeureuse et chevaleresque nation des Abenakis. Toute la population française, ou à peu près, était acadienne, les uns établis dans le pays avant 1755, les autres réfugiés de la Nouvelle-Écosse, d'autres enfin émigrants des îles du golfe Saint-Laurent. Ces Acadiens dans ce comté sont en apparence beaucoup plus mêlés avec la population anglaise que les Canadiens du comté de Gaspé; mais en réalité, ils sont dispersés çà et là en petites bourgades distinctes, et où ils se maintiennent seuls et séparés des Anglais. Leurs principaux villages sont *Paspebiac*, *Bonaventure*, *Maria*, *Traguedigash*, que les Anglais appellent *Carleton*, et la *Nouvelle;* ils sont presque tous sur la baie que forme la rivière Ristigouche à son embouchure.

Telle était la distribution de la population du Bas-Canada en 1844; mais avant de terminer cet exposé il convient de dire quelques mots des émigrants qu'elle avait envoyés dans divers cantons de l'Amérique; les uns avaient été, nous l'avons dit, entraînés par le commerce des fourrures, au nord-ouest et à l'ouest, et ceux qui sont demeurés en ces régions se sont pour la plupart ralliés aux centres canadiens existants de longue date en ces contrées, à *Détroit*, *Michillimakinac*, la *Baie verte*, la *Prairie du chien*, la *Rivière rouge*, etc., etc. D'autres s'étaient dirigés vers le sud-est, dans les Illinois, à Saint-Louis du Missouri; d'autres enfin à New-York, à Albany, à Troy et autres villes riveraines de l'Hudson, où les attirait la navigation intérieure, industrie dans laquelle les Canadiens connaissaient peu de rivaux.

Nous retrouverons tous ces émigrants dans l'étude que nous ferons des groupes français établis aux États-Unis; mais il convient de s'occuper ici de ceux qui ont été se fixer dans les contrées tout à fait limitrophes. Ces populations canadiennes et acadiennes, quoique situées hors de la province, sont appelées en effet, par leur situation, leurs relations et leur communauté d'origine, à se relier plus ou moins au centre français du Bas-Canada; et peut-être pourront-elles lui assimiler dans une certaine proportion, comme mœurs, langage et nationalité, une partie des contrées où elles se sont portées.

C'est ainsi que nous rattachons aux Français du Bas-Canada ceux des comtés de la province supérieure qui longent l'Ottawa, ceux qui habitent le nord des États de New-York et de Vermont (États-Unis), et la *colonie* acadienne installée sur le Haut Saint-Jean, à Madawaska, au nord-est du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine, confinant aux limites sud des comtés de Rimouski et de Kamouraska (colonie que nous avons déjà signalée dans la première partie de ce livre).

Quant aux Acadiens établis dans le Nouveau-Brunswick, vis-à-vis ceux du comté de Bonaventure, au sud de la baie des Chaleurs, puis sur les côtes du golfe Saint-Laurent, on doit aussi les mentionner ici, car ils sont liés à ceux de Bonaventure non-seulement par la parenté, mais par des rapports intimes et journaliers :

1° Canadiens établis dans les comtés limitrophes du Haut-Canada. Trois comtés du Haut-Canada, ceux de *Prescott*, de *Russell* et de *Carleton*, échelonnés sur l'Ottawa, et le comté de *Glengarry*, sur le Saint-Laurent, nous offrent dès 1844 des noyaux de population franco-canadienne qui méritent d'être notés. Prescott et Glengarry, l'un sur l'Ottawa, l'autre sur le Saint-Laurent, bordent le

comté de Vaudreuil du Bas-Canada, qui se trouve dans l'angle formé par les deux fleuves à leur confluent. Russell est sur l'Ottawa, à la suite de Prescott, et au-dessus de Russel est Carleton, toujours sur l'Ottawa.

Le comté de Prescott quoique dans le Haut-Canada, renferme une seigneurie concédée autrefois par le gouvernement français à la famille de Longueil, et qu'on appelle *Longueil* ou l'*Orignal*. Dans cette seigneurie et dans les townships adjacents au comté de Vaudreuil on pouvait compter 1,500 Franco-Canadiens. Le voisinage de ce même comté de Vaudreuil avait jeté dans Glengarry un certain nombre d'émigrants, établis dans une paroisse presque entièrement canadienne, appelée *Saint-Raphaël*, à cheval sur les townships de Charlottembourg et de Lancaster, et qui renfermait environ 700 Franco-Canadiens.

La navigation et les chantiers de bois de l'Ottawa, qui recrutaient leur personnel à peu près exclusivement dans le Bas-Canada laissaient aussi un grand nombre de leurs hommes dans les divers établissements formés sur les rives de ce fleuve, dans les comtés de Russell et de Carleton, surtout dans ce dernier, où ils formaient tout un quartier de la petite ville de Bytown, à l'entrée du canal Rideau, qui coupe un angle entre l'Ottawa et le Saint-Laurent supérieur. Les Franco-Canadiens de ces quatre comtés pouvaient en 1844 former 3,400 âmes.

2° Canadiens établis au nord des Etats de New-York et de Vermont. Bien que nous entrions ici dans les États-Unis, nous trouvons encore sur le lac Champlain, dans l'État de New-York, au sud du comté de Huntingdon (Bas-Canada) une ancienne seigneurie française, celle de la *Rivière au sable*, concédée en 1750 à Mlle de Ramsay (9). Dans cette portion de l'État de New-York qui est le comté

de Clinton, un assez grand nombre de Franco-Canadiens, venant du populeux comté de Huntingdon, s'étaient établis à *Corbeau*, à *Plattsburgh*, etc., puis tout le long de la frontière en remontant vers le Saint-Laurent, aussi bien que sur ce fleuve même jusqu'à sa sortie du lac Ontario, où se trouvent le *cap Vincent* et *Rosière*, deux villages canadiens. L'ensemble de cette population pouvait être déjà de plusieurs milliers d'âmes, et tendait constamment à s'accroître par suite du voisinage immédiat du Bas-Canada, où la race française s'étendait jusque sur la frontière américaine, dans le comté de Huntingdon. L'État de Vermont reçut en 1837 un assez grand nombre de personnes compromises dans l'insurrection, qui se réfugièrent à Burlington, à Saint-Albans, etc.; la navigation du lac Champlain et l'effet du voisinage amenaient de temps à autre sur ces rives quelques compatriotes qui se joignaient à eux, et on pouvait alors compter dans le nord de l'État de Vermont et de celui de New-York un total de 7 à 8,000 Franco-Canadiens.

3° **Acadiens de Madawaska** (*Nouveau-Brunswick* et *Maine*). Le lecteur se rappelle sans doute qu'en nous occupant des Acadiens (1re partie), nous avons raconté l'histoire d'une malheureuse fraction de ce peuple, qui, émigrée d'abord à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, avait été transportée par les Anglais, en 1784, dans l'intérieur des montagnes, sur le cours supérieur de cette même rivière, à Madawaska. A peine jetée dans ce désert, cette branche acadienne y prit de vigoureuses racines et s'y développa rapidement, selon l'habitude de sa race.

Abandonnée de tout le monde dans ces montagnes désolées, où elle se trouvait à plus de vingt lieues de tout pays habité, et sans autre communication que le fleuve

Saint-Jean, qui comptait quatre ou cinq chutes considérables, elle ne s'abandonna point elle-même, et avec l'invincible énergie qu'ils ont montrée partout, les Acadiens se prirent de nouveau à lutter contre la nature et à reformer leurs établissements. Perdus, ignorés, misérables, mais enfin paisibles et à l'abri des persécutions, ces hommes des anciens jours surmontèrent la rigueur du climat comme celle de leurs ennemis, défrichèrent le sol, s'y multiplièrent et relevèrent une troisième fois leurs églises et leurs maisons. Vainqueurs enfin, après tant d'épreuves laborieuses, ils ont vu leurs nombreuses familles conquérir au soleil une place qui, nous l'espérons, ne leur sera plus disputée.

Vers 1830, Bouchette estimait leur nombre à 1,200; en 1844, ils formaient quatre paroisses : *Saint-Basile* et *Saint-François*, au nord du Saint-Jean, *Sainte-Luce* et *Saint-Bruno* sur la rive sud de ce fleuve, et ils étaient environ 2,600.

4° Acadiens de la baie des Chaleurs et des côtes du Nouveau-Brunswick. Sur la rive sud de la baie des Chaleurs, vis-à-vis le comté de Bonaventure, puis en descendant la côte sud du golfe Saint-Laurent, existe une assez forte population acadienne dont nous avons exposé la situation dans la première partie de ce volume, et dont les principaux villages sont *Caraquette*, *Kagibougouet*, *Shediac*, etc., etc. Tous ces hameaux réunis pouvaient compter en 1844, de 9 à 10,000 habitants, qui sont comme le trait d'union entre le Bas-Canada et les Acadiens des îles et de la Nouvelle-Écosse.

On trouvait donc en 1844, établis sur les frontières du Bas-Canada, 24,000 Canadiens français et Acadiens, savoir : — Sur les confins du Haut-Canada 3,400; — au nord des États de New-York et de Vermont 8,000; — à

Madawaska, sur le fleuve Saint-Jean 2,600 ; — sur les côtes du Nouveau-Brunswick 10,000. — En joignant ce chiffre à celui que nous avons indiqué dans le Bas-Canada lui-même, le foyer central de la population franco-canadienne comptait donc 548,000 âmes à cette époque.

CHAPITRE X

DE 1844 A 1851.

De 1844 à 1851, époque du dernier recensement, cette population continua sa marche ascensionnelle avec la même puissance. Si l'union des deux provinces avait été une tentative fâcheuse dirigée contre les Franco-Canadiens, ils en tirèrent du moins ce profit, qu'ils jouirent entièrement de la même liberté et du même régime que les Anglais eux-mêmes. Dégagés presque totalement du contrôle et de l'intervention de l'Angleterre, ils commencèrent à appliquer les ressources du pays à son amélioration; on traça des chemins de fer, on creusa des canaux, on ouvrit quelques chemins par lesquels on put aborder dans les cantons de l'intérieur.

D'autre part, l'immigration anglaise au Bas-Canada, sauf les villes de Montréal et de Québec, se réduisit de plus en plus, si bien que la proportion des Anglais parmi la population canadienne n'a pas varié sensiblement. Elle est toujours restée entre 24 ou 25 p. 100, quoique les Canadiens n'aient été soutenus que par leur accroissement naturel, tandis que les Anglais recevaient toujours de l'extérieur un certain renfort d'immigration; la multiplication plus forte et plus rapide des premiers a suffi pour compenser cet avantage (1[1]).

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre x.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

Mais tandis que l'immigration anglaise dans le Bas-Canada allait en diminuant, l'accroissement de la population indigène était fortement compromis par l'émigration de plus en plus considérable qui se dirigeait vers les États-Unis, et que déjà nous avons signalée quelques années auparavant. Dans la première époque de la colonie, les coureurs de bois et le commerce des fourrures avaient porté au peuplement un grave préjudice, qui plus tard, grâce au développement rapide de la population, était devenu presque insignifiant; mais dans ces derniers temps le mal reparaissait plus redoutable, quoique sous une forme nouvelle.

Le départ annuel d'un grand nombre d'habitants pour les manufactures du sud et les défrichements de l'ouest, menaçait d'amoindrir singulièrement le développement du pays. En 1850, le recensement des États-Unis constate qu'il y avait dans toute l'étendue de l'Union 147,711 émigrants de l'Amérique anglaise, sur lesquels nous estimons que l'on peut compter 64,000 Franco-Canadiens, principalement établis dans les États de New-York, du Vermont, de l'Illinois, du Michigan, du Wisconsin, du Maine, de l'Ohio, du Massachusetts, du Minnesotta et du Missouri. Depuis 1844, l'émigration aux États-Unis avait fait, on le voit, des progrès considérables, puisque à cette époque le nombre des Franco-Canadiens résidant dans l'Union ne dépassait guère 34,000 âmes; il avait donc émigré plus de 30,000 individus en sept ans (2).

Ces émigrants étaient déterminés par des motifs nombreux et variés, les uns allaient chercher du travail dans les manufactures des États de l'est, les autres alimentaient la navigation des fleuves et des canaux, plusieurs allaient se louer comme manœuvres dans les grands ateliers de travaux; ceux qui se dirigeaient dans

l'ouest avaient presque tous pour but d'y acheter des terres et de s'y faire cultivateurs. Un grand nombre se portait vers New-York, Détroit, Saint-Louis et diverses autres villes, comme artisans, surtout comme tailleurs de pierres et menuisiers. Mais presque tous ces motifs d'émigration dérivent d'une cause commune et originelle; la difficulté qu'éprouvaient les Canadiens pour établir leurs nombreux enfants sur des fermes nouvelles dans leur propre pays. Non pas qu'il manquât de terres vacantes, plus des deux tiers de la contrée étaient inoccupés; mais la répulsion qu'ils éprouvèrent longtemps à sortir des anciennes seigneuries, le prix trop élevé des terres qui pouvaient se trouver à leur portée, le défaut absolu de chemins pour pénétrer dans les grands territoires que le gouvernement possédait encore dans l'intérieur, apportaient les plus grandes difficultés à la formation de nouveaux établissements.

Obstinément attachés à leurs héritages primitifs du pays seigneurial par un patriotisme exagéré, ils avaient longtemps morcelé leurs fermes; mais ce morcellement avait dû s'arrêter devant de grands obstacles, car il faut, de toute nécessité, un certain minimum d'étendue pour pouvoir cultiver sous ce climat. Les pères de famille furent donc conduits à ménager ce qu'ils appelaient des *arrangements* entre leurs enfants, donnant la terre à l'un d'entre eux, à charge par lui de fournir certaines redevances ou un certain capital à ses frères et sœurs. Il résulta de là que fréquemment le premier s'obérait outre mesure, tandis que les seconds consommaient sans profit leur part d'héritage; et, après un petit nombre d'années, les uns et les autres se trouvaient également dénués de ressources, et réduits à louer leurs bras pour se procurer des moyens d'existence.

C'est ainsi que naquit au Canada la classe des prolétaires, et ce furent ces motifs qui achevèrent de faire surmonter aux Canadiens leur antipathie pour les cantons colonisés par les Anglais. Un nombre toujours croissant d'entre eux se décida à placer ses petits capitaux sur ces terres nouvelles, pour éviter le gaspillage et l'appauvrissement qui s'étendaient autour d'eux. Mais ils se trouvèrent alors vis-à-vis des spéculatenrs et fonctionnaires anglais, qui avaient accaparé toutes les terres les mieux situées : car dans les premiers temps le gouvernement anglais avait concédé d'immenses portions de territoire avec une prodigalité inconsidérée.

Les prétentions de ces détenteurs étaient exorbitantes et auraient promptement absorbé, en les ruinant, les faibles ressources des acheteurs ; les Canadiens reculèrent ; mais beaucoup de spéculateurs préférèrent laisser leurs terrains en friche et attendre l'avenir. On ne saurait s'imaginer combien cette sorte d'hommes a été funeste dans toutes les colonies, et notamment au Canada. Ici se montre la différence notable entre le système des spéculateurs et celui des seigneurs, qui, obligés de livrer leurs terres d'après un tarif constant et établi d'avance, avaient tout intérêt à pousser vivement la colonisation, tandis que souvent le spéculateur trouvait avantage à prolonger sur ses terres l'état d'abandon, en se berçant toujours de l'espoir d'un plus grand profit.

La couronne anglaise possédait à la vérité d'immenses étendues en friche et libres encore, enclavées dans l'intérieur des terres ; mais dans ces pays souvent montagneux, et toujours d'un abord difficile, il était presque impossible de former aucune exploitation agricole faute de chemins où pussent circuler les voitures. Parmi les quelques individus qui affrontèrent les premiers les difficultés et la soli-

tude de ces cantons, on en vit plus d'un obligé de porter à l'épaule, jusqu'au plus proche moulin, le grain de sa fournée. Ce ne fut guère qu'à l'époque où nous sommes parvenus que l'on commença à ouvrir çà et là quelques routes, qui permirent aux pauvres émigrants de pénétrer dans ces contrées.

En présence d'un tel état de choses il n'y avait que les plus aisés parmi les Canadiens qui pussent acheter des terres accessibles; et ceux seulement dont le courage et l'esprit d'entreprise dépassaient la moyenne pouvaient hasarder des défrichements dans les pays perdus de l'intérieur et des montagnes. La masse commune des prolétaires, dont la foule se recrutait et croissait d'année en année, restait ainsi dans ses paroisses à l'état de journaliers besoigneux; situation bien précaire dans un pays où le manque de capitaux et la rigueur de l'hiver rendent le travail salarié rare et peu fructueux.

De là l'entraînement d'une partie de la population vers les pays limitrophes des États-Unis, où les attira l'appât d'un salaire plus élevé et plus constant. Presque tous ne partaient que pour un temps, beaucoup même pour une saison seulement, comme ceux qui allaient au Vermont, à l'époque des récoltes; mais l'homme propose et Dieu dispose, et tel qui n'était parti que pour trois ou quatre mois laissait traîner son absence en longueur par une circonstance, puis par une autre, s'habituait dans le pays, et finissait par y demeurer. Un grand nombre cependant revenaient au Canada; mais les habitudes plus dispendieuses qui existent au sud avaient souvent absorbé leurs gages en tout ou en partie, et peu d'entre eux tiraient de leur voyage un profit réel pour acheter et défricher *une terre*, à leur retour.

Il se trouvait en outre un assez grand nombre d'émi-

grants même parmi ceux qui avaient conservé quelque aisance; voyant les difficultés que les familles éprouvaient au Canada pour leur expansion, ils réalisaient leur avoir, se transportaient aux États-Unis avec leurs capitaux et y achetaient des terres où ils s'installaient; double perte d'hommes et d'argent pour leur patrie!

Les premiers se dirigeaient en général vers les États qui touchent au Canada, tels que le Maine, le Massachusetts, Vermont, New-York et la Pensylvanie; les seconds se portaient de préférence vers les vastes territoires de l'Ouest, aux Illinois, au Michigan, au Wisconsin, au Minnesotta.

Il semblait être dans la destinée des Canadiens de se trouver toujours au premier rang des pionniers de l'Ouest américain. Il y avait déjà deux siècles que, les premiers de tous, ils avaient porté dans ces contrées des établissements européens; mais les familles qu'ils avaient envoyées alors s'y trouvaient en trop petit nombre; elles étaient restées isolées et impuissantes à peupler sérieusement ces immenses solitudes où les avait surpris et entouré le flot américain. Aujourd'hui la population du Canada, devenue plus considérable, dirigeait vers ces mêmes pays de nouveaux et plus forts essaims, et souvent ils se rencontrèrent avec les fils de ces anciens colons et se joignirent à eux. Combien d'émigrants canadiens, en 1850, ont pu retrouver aux Illinois, à Détroit ou à la baie Verte, quelques arrière-cousins dont les grands-pères, frères de leurs aïeux, avaient quitté, en 1700, et peut-être en 1680, le Canada et cette même maison, berceau de la famille commune qu'ils venaient à leur tour d'abandonner.

De ces émigrations, les unes, celles qui se faisaient dans les régions limitrophes, s'effectuaient souvent par départs isolés ou par petites troupes de jeunes gens; celles-là

étaient exposées à de fortes déperditions et à de grandes chances d'absorption pour ceux qui se fixaient dans le pays nouveau. Cependant la tendance naturelle à se grouper par affinité d'origine, et le courant toujours renouvelé d'émigrants qui chaque année venait accroître leur nombre, finirent, comme nous l'avons vu, par former quelques centres canadiens, qui, grâce à la proximité de leur pays, à la facilité et à la fréquence des communications, conservèrent les mœurs, la langue et l'esprit national. Pour conserver à leur patrie et à leur race ces hommes dispersés, la difficulté était donc tout entière dans la première formation de ces groupes.

Non-seulement en effet les paroisses que nous avons signalées dans la campagne, sur les frontières de New-York, du Maine et de Vermont, présentent cette physionomie, mais celles même qui se sont établies à New-York, Troy, Albany, Buffalo, Rochester, Sanduski, etc., sont parvenues à s'agglomérer, à vivre ensemble et à former une petite colonie canadienne au milieu de la cité étrangère. La communauté des habitudes et de l'origine les tient unis, la maison de Dieu les rassemble, et la société de Saint-Jean-Baptiste, œuvre éminemment utile, achève de maintenir et de resserrer leur faisceau.

Saint Jean-Baptiste est le patron du Canada, dont les habitants ont eu l'heureuse idée de former une société générale, qui a une succursale dans toutes les villes du pays et partout où se trouve un certain nombre de Canadiens. Son but est précisément de les relier ensemble, quelque part qu'ils puissent être, et de sauvegarder leur nationalité. Cette société a ses assemblées périodiques, sa correspondance, ses fêtes. On a vu des convois de Canadiens partir de Montréal, musique en tête, pour New-York, le jour de la Saint-Jean, afin de porter à leurs compatriotes,

à l'occasion de la fête nationale, le souvenir et l'étreinte fraternelle de la patrie (2).

L'émigration agricole vers l'ouest s'opérait dans de meilleures conditions; c'étaient non plus des jeunes gens isolés et pauvres, mais ordinairement des familles entières, et même des groupes de familles, qui entreprenaient ce voyage avec toutes les ressources nécessaires; ils se concertaient habituellement pour s'établir dans un même lieu, et choisissaient souvent quelque endroit où fussent déjà fixés d'autres Canadiens. Cependant la grande distance à laquelle ils se trouvaient dès lors de leur pays, l'isolement qui en résultait pour eux au milieu des populations américaines, la rareté de leurs relations avec la mère patrie, ne laissaient pas que de constituer un *péril éloigné* pour leur nationalité; seuls quelques groupes plus nombreux pouvaient espérer se former à eux-mêmes un petit centre suffisant pour assurer la conservation de leur langue et de leurs traditions.

La plus considérable de ces émigrations fut concentrée dans l'État des Illinois, au sud du Chicago, à *Bourbonnais*, à *Kankakée* et à *Sainte-Anne*, comté de Will, sous la direction de l'abbé Chiniqui, prêtre du Canada, qui, après avoir prêché une première croisade au nom de la tempérance, en entreprit une seconde dans le but de régulariser et concentrer les émigrations des Canadiens sur un même point de l'ouest. Il fit à cet effet une série de prédications qui eurent un grand retentissement dans tout le Canada, et surtout dans les comtés de Kamouraska, de l'Ilet et de Bellechasse, où il avait résidé pendant longtemps.

Dès 1851 il emmena avec lui un nombre considérable de Canadiens, qui s'établirent auprès d'autres familles canadiennes et françaises déjà installées depuis plusieurs années à Bourbonnais (Illinois); et dans l'espace

de cinq ans il parvint ainsi à grouper autour de cette nouvelle colonie environ six à sept mille âmes, parmi lesquelles se trouvaient un certain nombre d'émigrants français, qui étaient venus se rallier aux Franco-Canadiens. La fin malheureuse de l'abbé Chiniqui dans une sorte d'apostasie du catholicisme arrêta malheureusement le développement de cette intéressante création, dont l'idée mère était heureuse et pouvait porter les plus utiles et les plus précieuses conséquences. Nous exposerons avec plus de détails l'histoire et l'état actuel de ces paroisses dans l'étude spéciale que nous ferons de tous les centres d'émigration canadienne; nous constaterons seulement ici que l'on pouvait estimer en 1851 le chiffre des Canadiens de ce canton à près de trois mille âmes (2 *bis*).

Un assez grand nombre de leurs compatriotes était en outre établis dans la ville même de Chicago, où se publia pendant un temps un journal français appelé *la Tribune de Chicago*. Enfin beaucoup d'autres étaient dispersés sur différents points de cet État, et plusieurs avaient été se fixer vers nos anciennes colonies des Illinois, au sud-ouest, à *Cahokia*, à *Kaskaskias*, où ils avaient retrouvé des compatriotes, leurs usages et leur langue. Nous n'estimons pas à moins de huit mille le total des Canadiens ainsi répartis, en 1851, dans l'État d'Illinois.

Les deux États de l'ouest, où se portait ensuite le plus grand nombre de Franco-Canadiens, étaient le Michigan et le Wisconsin ; nous évaluons leur chiffre dans le premier à sept mille, et dans le second à six mille âmes. Une partie de ces émigrants étaient de simples manœuvres qui se rendaient dans les villes de Détroit, de Milwaukie et autres, pour y louer leurs services, et qui même poussaient jusqu'aux mines de cuivre qui sont sur le bord du lac Supérieur.

Ceux qui se fixaient à Détroit trouvaient à se rallier à un centre canadien établi de longue date, puisqu'il était le noyau primitif de la ville fondée, en 1700, par les Français, qui n'eut point d'autres habitants pendant un siècle tout entier. Une des paroisses de la ville, celle de Sainte-Anne, était même encore spécialement occupée par les catholiques français. Quant aux familles qui s'établissaient dans la campagne, elles rencontraient dans plusieurs cantons du Michigan, notamment sur la *rivière à la Loutre*, la *rivière Raisin* et la *rivière aux Écorces* (comtés de Monroë et de Wayne), sur la *rivière Huron* et le *lac Sainte-Claire* (comtés de Macomb et de Sainte-Claire), et enfin dans le comté de Michillimakinac, une population presque entièrement composée de Canadiens descendants des colons primitifs de la contrée.

Il en était de même dans le Wisconsin, à la *baie Verte* (comté de Brown) et à la *prairie du Chien* (comté de Crawford), établissements fondés depuis près d'un siècle par les descendants métis des coureurs de bois qui s'étaient fixés dans le pays ; ces métis s'appellent communément bois-brûlés.

Dans le Minnesotta l'émigration des Canadiens ne faisait encore que poindre, et la plupart de ceux qui s'y trouvaient, au nombre de quatorze cents, étaient des bois-brûlés venus des territoires anglais du nord-ouest, et qui s'étaient réunis en ce pays à ceux de leurs compatriotes qui de longue date s'y trouvaient déjà établis.

Parmi les émigrants qui se rendaient au Missouri, quelques-uns étaient employés par les commerçants de fourrures de Saint-Louis, et dans ce pays tous se mêlaient aux descendants de nos anciens colons de cette ville et des Illinois (3). Ceux qui étaient fixés dans la Pensylvanie et dans l'Ohio, y avaient ordinairement été amenés par le

service de la navigation des lacs, et ils formaient sur les bords du lac Érié plusieurs communautés où ils vivaient réunis (4).

On peut se convaincre par cet ensemble d'observations, que même parmi les Canadiens qui demeuraient aux États-Unis sans esprit de retour, la majeure partie conservait, en se groupant, sa langue, ses mœurs et son esprit national. Favorisés, les uns par le voisinage et les communications fréquentes du Bas-Canada, les autres par l'importance et l'ancienneté des groupes auxquels ils se rattachaient, ils pouvaient espérer se soustraire à l'absorption anglo-américaine.

Néanmoins quelque confiance que l'on pût fonder sur cet instinct vivace de conservation nationale, et sur les résultats qu'il avait produits, ce mouvement d'émigration déterminait dans le Bas-Canada une perte d'habitants trop considérable pour ne pas éveiller douloureusement l'attention de tous les hommes dévoués à leur patrie; c'était d'ailleurs une situation déplorable que celle d'un pays contenant d'immenses terres fertiles et incultes, et d'où cependant une partie de la population était obligée de s'exiler faute de travail et d'espace.

Une puissante réaction ne tarda pas à s'organiser sous les efforts réunis de tous les véritables patriotes; prêtres, hommes de lois, publicistes, commerçants, administrateurs, il n'y eut qu'une voix, et une action commune dans tout le Bas-Canada pour se mettre à la traverse de ce mouvement qui devenait une sorte de calamité. On exerça une véritable pression sur le gouvernement des Canadas unis, pour l'obliger à faire une enquête et à prendre les mesures nécessaires pour obvier au mal; plusieurs sociétés se formèrent en même temps pour faciliter la colonisation des régions intérieures du Canada, et un élan admirable d'en-

semble et de patriotisme se manifesta sur ce sujet d'un bout à l'autre du pays; mais il fallut encore un peu de temps pour que ces généreux efforts pussent réduire cet entraînement, en faisant disparaître les causes qui l'avaient déterminé; au point où nous sommes parvenus, ce mouvement contre l'expatriation commençait à peine à s'organiser, nous verrons seulement plus loin quel en fut le résultat utile.

Cette émigration, si considérable qu'elle eût été, n'absorba cependant qu'une médiocre partie de l'accroissement qu'avaient atteint les Franco-Canadiens de 1844 à 1851. En effet, pendant ce même laps de temps, la population totale du Canada s'éleva à 890,261 personnes, comme le constate le recensement de 1851; sur ce chiffre 669,528 sont Canadiens français; d'où il résulte pour ceux-ci depuis 1844 un bénéfice de 145,221 âmes demeurées dans le pays, malgré les nombreux départs pour les États-Unis que nous avons signalés ci-dessus et qui se sont élevés de 25 à 30,000 individus dans ces sept années (2).

L'accroissement total et réel des Franco-Canadiens, y compris ces émigrants, a donc été de 172,000 âmes durant cette période, soit 33 p. 100 sur 1844, ce qui représente 4,25 p. 100 par an, progression extraordinaire, mais qui repose sur les observations les plus authentiques et les plus exactes (5). Ce chiffre sans doute est sensiblement plus élevé que tous ceux que nous avons observés jusqu'ici; mais nos calculs ont été faits et refaits avec le plus grand soin, et nous donnerons plus loin la raison de cet écart en étudiant les lois du développement de la population.

A la faveur de cette forte progression le mouvement d'expansion intérieure s'était vivement prononcé. Nous avons donné dans le chapitre premier le tableau statistique de la situation à cette époque. Au nord du Saint-

Laurent on comptait 248,755 Canadiens français; dans la région sud 326,974; au sud-est 34,066; à l'est 57,911.

Le nord du Saint-Laurent présente donc sur 1844 un accroissement de 26 p. 100, le sud 23,75 p. 100, le sud-est 78 p. 100, l'est 33 p. 100. Ces différences s'expliquent aisément, car c'est le nord et le sud, c'est-à-dire les contrées les plus anciennement peuplées qui ont envoyé des émigrants aux États-Unis, sur tout le sud du Saint-Laurent, qui en est limitrophe, et qui se prêtait encore moins que le nord à la formation de nouveaux établissements.

Dans le nord, en effet, les habitants commencèrent à se porter sur les rives de l'Ottawa, (comté d'Ottawa) et par de là les Laurentides (montagnes qui bordent le Saint-Laurent) (6). En outre un large champ venait aussi de s'offrir à la colonisation au nord du comté de Saguenay, par l'ouverture des premières voies de communication qui permettaient enfin d'aborder la fertile vallée du haut Saguenay et les vastes plaines qui entourent le lac Saint-Jean. Cette colonie, commencée depuis plusieurs années déjà, renfermait un grand avenir, mais elle avait eu à subir de laborieux débuts, comme on peut en juger par le simple récit qui suit et que nous tenons d'une personne qui y a passé alors plusieurs années :

« La colonisation s'est ouverte au Saguenay vers 1840,
« sans dessein prémédité, par de pauvres gens qui allaient
« travailler là pour l'exploitation des bois, aux gages de
« riches négociants anglais. Ayant reconnu la bonté du
« sol et du climat, ils ont essayé de défricher quelques
« arpents en proportion de leurs moyens, puis ils ont at-
« tiré leurs parents et leurs amis. Mgr l'archevêque
« de Québec y envoya des missionnaires qui aidèrent
« de leur mieux ces courageux colons en partageant leurs
« peines. D'autres Canadiens, moins pauvres, se détermi-

« nèrent alors, au prix de bien des sacrifices, à venir se « réunir à leurs compatriotes, espérant réaliser avec eux « des espérances qui leur paraissaient avantageuses.

« Autour du lac Saint-Jean ce sont deux prêtres cana- « diens qui, après bien des démarches pénibles et avec « beaucoup de fatigues, ont réuni les premiers colons. »

Ces deux ecclésiastiques étaient MM. Hébert et O'Reilly, qui furent aussi secondés dans leurs travaux par M. l'abbé Pilotte, le directeur actuel du collége de Sainte-Anne. Mais ce ne fut que plus tard que leur œuvre prit tout son développement, et c'est tout au plus même s'ils avaient commencé à agir en 1851. A cette époque les paroisses établies sur le Haut-Saguenay étaient *Tremblay, Bagot, Chicoutimi, la Terrière* et *Kinogomi,* quelques familles à peine étaient établies à *Metabetchouan* sur le lac Saint-Jean; l'ensemble de cette population était de 4,981 âmes, dont à peine 200 n'étaient pas Canadiens français.

En descendant le Saint-Laurent au-dessous de l'embouchure du Saguenay et en suivant les côtes septentrionales du golfe jusqu'au détroit de Belle-Ile, le pays jusque là complétement désert, commençait aussi à voir divers établissements formés par les caboteurs du bas Saint-Laurent, et les Acadiens des îles. Jusqu'à la moitié de ce parcours, environ vers Nataskouan, le climat et le sol permettent de cultiver; on y trouve des prairies assez fertiles, et les habitants peuvent partager leur temps entre la pêche et le travail des champs; mais au delà la côte, qui tourne subitement en remontant au nord est à peu près stérile; elle ne produit que quelques pommes de terre avec un peu d'herbe, et on ne peut guère y exploiter que les abondantes pêcheries qu'elle présente. Sur ces rivages, qui dépendent en partie du Labrador, on comptait déjà, en 1851, 6 à 700 habitants, presque tous Canadiens français ou Acadiens.

La rive sud du Saint-Laurent était loin de pouvoir offrir de pareilles facilités pour de nouveaux établissements à son surcroît de population ; bien peu de cantons possédaient encore des terres à défricher, et la jeunesse du pays n'avait d'autre ressource que d'émigrer soit aux États-Unis, soit dans le sud-est du Canada. Quelques routes péniblement ouvertes commencèrent à donner accès dans cette dernière région ; mais elles étaient encore bien rares, et la plupart du temps il n'était guère possible de se diriger ailleurs qu'aux États-Unis : aussi était-ce cette circonscription qui avait fourni le plus fort contingent à l'émigration.

Quelques comtés cependant, par exception, contenaient encore de vastes étendues de terres libres, notamment Bellechasse, Dorchester, l'Ilet et même Lotbinière ; le sud de ces comtés était inhabité et pourtant susceptible de recevoir une nombreuse population ; malheureusement ici encore le manque de chemins empêchait absolument d'y pénétrer et d'y créer des fermes ; beaucoup d'habitants de ces cantons avaient donc été obligés d'émigrer au lieu de se porter sur ces terres fertiles quoique désertes (7).

Dans la région sud-est, la proportion de l'accroissement était très-considérable puisqu'elle est de 78 p. 100 sur la population de 1844 ; il s'y trouvait alors 19,000 Canadiens français, et en 1851 on en comptait 34,066. Ce rapide progrès était dû en partie aux naissances et en partie aux nombreux émigrants qui étaient venus des anciennes seigneuries dans ces pays nouveaux, sur tous les points qui s'étaient trouvés accessibles à leur bourse et à la circulation. Les comtés de Megantic, de Drummond et de Shefford, limitrophes des anciens pays de seigneurie, subissent déjà cette action d'une manière notable. Dans les deux premiers les Canadiens sont arrivés à for-

mer la grande majorité de la population, et dans Shefford ils atteignent presque à la moitié; leur proportion est beaucoup moindre dans Sherbrooke, Missisqui et Stanstead, mais ils y présentent déjà pourtant un chiffre respectable (8).

Une forte augmentation se manifeste aussi dans la région de l'est; elle est pour ces sept années de 14,411 âmes, c'est 35 p. cent de plus qu'en 1844; l'éloignement des États-Unis, la grande quantité de terres incultes qui se trouvait dans le pays, ont mieux conservé les habitants de ce district à l'abri de l'expatriation : cependant une partie de cet accroissement est dû aux émigrants sortis des comtés voisins; car le fait des naissances justifierait à peine ce chiffre, et il faut tenir compte en outre d'un certain nombre de familles de Kamouraska et de Rimouski qui suivirent l'abbé Chiniqui aux Illinois.

Le comté de Kamouraska est celui qui présente le progrès le moins notable, c'était le plus anciennement peuplé et il a fourni des émigrants au reste de la contrée. Mais le comté de Rimouski, dont l'étendue est immense, et où commençaient à s'ouvrir des routes vers quelques parties de l'intérieur, a vu sa population s'élever de 17,500 âmes à 25,821; beaucoup de points restés jusque-là inhabités sur la rive du Saint-Laurent se peuplent et se défrichent, et les colons remontent dans l'intérieur, notamment vers le lac Témiskouata, par lequel ils sont appelés à rejoindre un jour la colonie acadienne de Madawaska située au nord-est du Nouveau-Brunswick.

Dans le comté de Gaspé, où se trouvaient 4,000 Canadiens en 1844, on en compte 6,724 en 1851; beaucoup d'émigrants sont venus, de la côte de Beaupré et des environs de Québec, s'établir sur la côte nord de ce pays, dans les seigneuries jusqu'alors presque désertes du cap

Chat, de Sainte-Anne des Monts et de la rivière du Renard. Le comté de Bonaventure est peut-être le seul district du Canada où l'accroissement naturel se présente pur et simple, sans émigration et sans immigration; sa situation reculée, le défaut à peu près absolu de communication, sauf par mer; la nature des occupations de ses habitants, qui se partagent entre la culture et la pêche, ont retenu sur ses rivages tous les enfants du pays, et son grand éloignement s'est opposé d'autre part à l'immigration des Canadiens. Les Franco-Acadiens, dont s'y compose toute la population française, de 4,000 qu'ils étaient en 1844, sont parvenus au chiffre de 5,332; augmentation de 33 p. 100 en sept ans, ou 4,25 p. 100 par an, ce qui nous représente l'accroissement produit par l'excédant des naissances sur les décès.

Il conviendrait aussi peut-être de joindre à la population française de ces deux comtés de Gaspé et de Bonaventure 500 habitants originaires des îles normandes de Jersey et de Guernesey, que la pêche a fixés sur ces parages, et qui, par leur origine aussi bien que par leur langage, appartiennent à la race française (9).

Dans cette même région de l'est le nombre des Anglais qui en 1844 était de 7,000 environ, est à peine de 10,000 en 1851. Dans les comtés de Kamouraska et de Rimouski, ils ne présentent toujours qu'un nombre insignifiant, et n'ont quelque importance que dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, qui en renferment chacun 4,000; or en 1844 on en comptait 3,200 en Gaspé, et 3,600 en Bonaventure : ils offrent donc dans le premier de ces comtés une augmentation de 25 p. 100 en sept ans, soit 3,25 p. 100 par an, et dans le second 27 p. 100, soit 2,75 p. 100 par an, accroissement bien inférieur à celui des Canadiens et des Acadiens dans ces mêmes contrées. Les Anglais de

ce pays sont les descendants des loyalistes américains, qui y furent placés en 1784, et des émigrants américains, écossais et irlandais qui vinrent s'y fixer à diverses époques, entre autres des Irlandais amenés sur la baie de Gaspé par M. Félix O'Hara dans les premiers temps mêmes de l'occupation anglaise.

Dans tout le Bas-Canada le mouvement de la population anglaise, de 1844 à 1851, a été de 157,600 à 216,000 âmes, soit 37 p. 100 d'augmentation; en ôtant 25 p. 100 pour l'accroissement naturel par les naissances, ce chiffre suppose à peine une immigration annuelle de 3,000 personnes venant des îles Britanniques; immigration bien faible et qui ne répond même pas aux nécessités commerciales et industrielles des villes du pays, dont deux entre autres, Québec et Montréal sont des cités de premier ordre; aussi la population anglaise paraît-elle généralement perdre du terrain dans cette contrée (8).

Quant aux populations canadiennes établies sur les confins du Bas-Canada dans les pays voisins, voici sommairement quelle était leur situation en 1851 :

1° **Haut-Canada.** — Un grand nombre d'émigrants venus de Montréal et surtout de Vaudreuil, ont continué à se porter dans les comtés de Glengary, Prescott, Russel et même vers celui de Carleton, dans la ville de Bytown, aujourd'hui Ottava. — Beaucoup de manœuvres employés à l'exploitation des bois se sont fixés dans le comté de Renfrew au nord-est de celui de Carleton. Dans ces divers pays le recensement de 1851 constate 10,248 Franco-Canadiens; comme ils n'étaient que 3,400 en 1844, ils ont donc triplé dans ces sept années par suite du renfort considérable que leur ont apporté les émigrants du Bas-Canada (9).

2° **États de New-York et de Vermont, frontière**

du nord. Beaucoup de Canadiens avaient continué à se porter dans ces deux pays, et on ne peut pas les évaluer en 1851 à moins de 10,000 pour cette portion de l'État de New-York, et de 8,000 pour le Vermont. Dans l'État de New-York ils étaient arrivés même à former des paroisses rurales presque entièrement canadiennes, telles que celle de *Corbeau*, entre la frontière du Canada et la ville de Plattsburgh. Quant aux Canadiens établis dans le sud de l'État de New-York, à Troy, Albany et New-York même, nous ne nous en occuperons pas maintenant, non plus que de ceux qui s'étaient fixés dans le Massachusetts et en Pensylvanie, car nous n'avons en vue ici que de rattacher au centre principal du Bas-Canada les groupes qui en sont immédiatement limitrophes.

3° **Les Acadiens de Madawaska.** Depuis plusieurs années ces Acadiens n'étaient plus seuls; beaucoup de Canadiens des comtés de l'Ilet et de Kamouraska, venus d'abord pour travailler dans les chantiers de bois des négociants américains de l'État du Maine, rencontrant sur leur parcours cette petite colonie acadienne, où ils retrouvaient leur religion, leur langue et leurs mœurs, se déterminaient à y prendre des terres et à s'y fixer. En peu d'années, cette colonie se trouva considérablement accrue, et de plus de 2,600 qu'étaient les Acadiens en 1844, ils étaient arrivés en 1851 à près de 7,000 âmes, presque également réparties sur l'une et l'autre rive du Saint-Jean, le nord dépendant du Nouveau-Brunswick, et le sud de l'État du Maine. Ils avaient ainsi plus que doublé en sept ans. Malheureusement ces hommes laborieux et simples manquaient généralement, dans cette espèce de désert, d'instruction et de capitaux, ce qui les mettait à la merci de quelques marchands américains qui s'étaient établis dans le pays et le dominaient entièrement.

4° Les Acadiens de la baie des Chaleurs et des côtes du golfe dans le Nouveau-Brunswick. Ces populations de paisibles pêcheurs avaient poursuivi sur ces côtes retirées leur développement ordinaire, n'émigrant point, mais ne recevant non plus aucun renfort d'immigration extérieure ; ils avaient suivi à peu près la même fortune et le même accroissement que leurs compatriotes du comté de Bonaventure et pouvaient atteindre alors 13 à 14,000 âmes.

— On trouve ainsi en 1851 un chiffre de 716,954 Franco-Canadiens, savoir :

Bas-Canada, rive nord du Saint-Laurent....	248,755
Id., rive sud du Saint-Laurent.....	326,974
Id., région du sud-est.....	34,066
Id., région de l'est.....	57,911
Confins du Haut-Canada.....	10,248
Confins de New-York et du Vermont.....	18,000
Acadiens de Madawaska.....	7,000
Id. des côtes du nouveau Brunswick..	14,000
Total.....	716,954

Tel est le résumé général de la situation des Franco-Canadiens en 1851, en laissant de côté les diverses colonies qu'ils ont fondés dans l'ouest. Ainsi qu'on le voit, ils n'ont perdu pied nulle part; loin de là, ils envoient des émigrants dans des contrées jusqu'alors désertes, ils pénètrent au milieu des colonies anglaises du sud-est, tendent à y devenir dominants, et commencent partout un mouvement d'expansion d'une grande énergie.

Malgré les émigrations qu'elle a fournies, la population dans le Canada central est restée toujours compacte, toujours catholique et française; dans les campagnes les habitants ignorent encore généralement la langue anglaise, et le peu d'étrangers qui s'y trouvent sont obligés d'ap-

prendre le français. Dans les comtés de Verchères, Richelieu, Yamaska, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Belle-Chasse, l'Ilet, Montmorency, Champlain et Berthier, il n'y a, sur 220,000 âmes que 5,548 habitants d'origne anglaise. Dans son vieux foyer national et primitif, le Canadien est entièrement demeuré lui-même et maître chez lui ; dans les nouveaux établissements où il envoie des émigrants, ceux-ci restent parfaitement distincts au milieu du mélange : ils se groupent, se condensent et s'étendent d'année en année, en évinçant peu à peu devant eux la race anglaise, qui fréquemment se défait de ses héritages et s'en va aux États-Unis.

CHAPITRE XI

DE 1851 A 1858.

Le recensement de 1851 est le dernier document officiel relatif à la population du Canada ; mais notre étude ne serait pas complète si nous ne placions pas sous les yeux du lecteur les progrès nouveaux réalisés depuis lors. Dans un an ou deux aura lieu un autre recensement, et nous sommes en mesure d'établir quelques présomptions sur ses résultats : or nous ne croyons pas trop nous avancer en annonçant que de 1851 à 1861, la proportion de l'accroissement naturel aura été au moins égale à celle que nous avons observée en dernier lieu. Nous regardons donc comme très-probable que l'ensemble de la population franco-canadienne, dans les limites que nous avons établies plus haut, et sans tenir compte de ses colonies dans l'ouest, devra présenter un chiffre de plus d'un million d'âmes.

On devra en effet trouver à cette époque dans le Canada même la presque totalité de l'accroissement de sa population : l'émigration aux États-Unis, après avoir encore exercé un entraînement assez puissant pendant la première moitié de cette période décennale, a fini par céder sous les efforts persistants qui furent dirigés contre elle, et après avoir été en déclinant d'année en année, elle est arrivée à se réduire actuellement à un chiffre peu considérable.

Afin d'obtenir ce résultat si important pour l'avenir de la race canadienne, on n'a épargné ni efforts ni sacrifices. Dès 1854 était établi de Montréal à Québec un chemin de fer, que l'on fit à dessein passer à travers les comtés du sud-est, et ces comtés furent traversés de nouveau, du nord au sud, par un embranchement dirigé sur l'État de Vermont. Les émigrants affluèrent aussitôt dans les cantons limitrophes du chemin de fer, qui ne tardèrent point à être envahis par une nombreuse population. Le gouvernement faisait ouvrir en même temps de nouveaux chemins vers les endroits écartés, et en 1856 il fit procéder à l'enquête la plus sérieuse, dans toute l'étendue de la contrée, pour sonder la plaie à fond, en connaître toutes les causes et lui appliquer tous les remèdes possibles. Nous devons à l'obligeance de M. Chauveau, surintendant de l'instruction publique au Canada, la communication de cet intéressant document, et c'est un devoir pour nous de rendre hommage à la bienveillante sympathie que lui et plusieurs autres personnes considérables, ont bien voulu accorder à nos recherches.

Cette enquête, qui provoqua plus de cent rapports détaillés ou sommaires, assigne d'une manière fort claire et assez unanime, les causes suivantes à l'émigration : — 1° Le manque de chemins et de ponts pour communiquer des anciens établissements avec les terres vacantes de la couronne ; — 2° les concessions abusives de vastes étendues de terres faites autrefois par faveur et par intrigue à des individus ou à des compagnies; — 3° le défaut de manufactures qui puissent occuper une partie de la population, réduite durant les longs hivers à une inaction forcée et préjudiciable; — 4° les vices d'administration qui existaient dans le mode de vente des terres de la couronne, et dans les ventes de bois faites au com-

merce sur ces mêmes terres; — enfin plusieurs autres motifs qui ne sont qu'accidentels ou locaux (1[1]).

Pour obvier à ces inconvénients, on résolut d'abord d'accroître l'allocation consacrée aux chemins publics; c'était là en effet le point essentiel et la difficulté capitale à surmonter : « Sans chemin, dit M. Marquis, l'un des « déposants de l'enquête, point de colonisation possible, « les plus splendides allocutions des orateurs les plus « distingués de Montréal et de Québec, les assemblées « où l'on a nommé force présidents actifs (plus ou moins) « présidents honoraires (plus que moins) vice-présidents, « comités correspondants et même trésoriers (sans affaires « toutefois); toutes ces magnifiques choses viennent s'en- « gloutir dans le premier *ventre de bœuf* que le colon « trouve sur sa route; toutes les plus belles phrases lui « sont alors d'un moindre secours que ne lui serait un « arpent de chemin couvert de fascines. »

Afin d'augmenter les ressources de la viabilité, d'une part on entra en arrangement avec le gouvernement anglais pour consacrer à la confection des chemins le prix de vente des terres de la couronne; d'autre part on rendit l'entretien des routes obligatoires pour les propriétaires des cantons traversés. Cette dernière mesure devait avoir un double effet : elle déchargeait l'administration de l'entretien des chemins et lui laissait ainsi plus de fonds libres pour créer de nouvelles routes; puis elle faisait sortir de terre une quantité de spéculateurs oisifs, souvent inconnus, et qui ne se révélaient que pour intenter de désastreuses poursuites aux malheureux qui par mégarde allaient s'établir sur leurs propriétés, croyant

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre XI.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

être sur les terres de la couronne. Tout propriétaire en effet qui ne concourait point activement aux charges de voirie, était taxé en argent, et faute de payement, ses terres saisies et vendues à l'encan. Par là beaucoup de spéculateurs de terrains se virent obligés, les uns de créer des exploitations, les autres de vendre à des prix plus modérés, les propriétés qui restaient stériles entre leurs mains.

On a ouvert ainsi depuis lors un grand nombre de chemins qui ont rendu accessibles d'immenses étendues de terres incultes et pourtant fertiles; pour faciliter l'établissement des plus pauvres colons et en même temps créer dans les endroits déserts le premier noyau de population qui devait en attirer d'autres, on disposait de distance en distance sur le tracé des routes un certain nombre de lots de terre destinés à être accordés gratuitement aux premiers postulants.

Plusieurs municipalités de leur côté joignirent leurs efforts, dans leur circonscription, à ceux de l'administration, et de toutes parts un essor rapide se manifesta dans la colonisation des comtés de Drummond, Megantic, Sherbrooke, dans les comtés du Gaspé et de Rimouski, et autour du lac de Témiscouata.

Des chemins furent ouverts aussi dans le nord du Saint-Laurent; mais l'avenir de la colonisation dans ce quartier, et principalement dans la vallée du Haut-Saint-Maurice, dépendra surtout du chemin de fer que l'on doit construire sur la rive nord du Saint-Laurent. Cette entreprise a été concédée à une compagnie qui a reçu comme indemnité une portion des territoires traversés, et l'exécution doit en commencer prochainement.

Un autre point sur lequel l'enquête est également à peu près unanime, est la nécessité de faciliter dans le Canada

la création de manufactures qui puissent offrir de l'occupation aux habitants, auxquels tout travail des champs est impossible pendant plus de cinq mois d'hiver. A cet effet, faut-il l'avouer? tous sont d'accord pour proposer l'établissement de droits assez forts pour protéger la création de ces manufactures, et faut-il l'avouer encore? il semble qu'ils aient presque raison dans les circonstances spéciales où ils se trouvent, d'invoquer ce remède fâcheux, qui est devenu un embarras pour la civilisation moderne. Il est certain en effet que leur position climatérique leur fait une loi nécessaire de se chercher pendant l'hiver des travaux qui suppléent à ceux de la campagne, et que dès lors cette question de *vivre ou ne pas vivre* semble une raison exceptionnelle qui les autorise à employer tout moyen pour s'assurer au moins la production des objets utiles à leur consommation (2).

Enfin, on introduisit dans le système de vente des terres publiques de grandes modifications qui en rendirent l'achat singulièrement facile aux cultivateurs. Celui qui veut s'établir sur les terres de la couronne peut s'y prendre de deux façons : l'une, et la plus régulière, est de s'adresser à l'agent des terres publiques (une des réformes introduites a été d'en placer un et même plusieurs dans chaque comté) et de lui indiquer le lot que l'on désire acquérir ; vérification est faite alors sur les plans (les terres de la couronne sont toutes cadastrées avant d'être livrées à la colonisation) pour savoir si l'immeuble est libre, puis la déclaration de l'acquéreur est enregistrée, et moyennant le payement d'un cinquième du capital et l'occupation réelle de la terre dans les six premiers mois de l'achat, on obtient son titre de propriété.

Le second procédé consiste à s'installer purement et simplement sur le terrain qui convient au colon, sauf à

attendre les réclamations de l'agent des terres et à obtempérer, à première réquisition, au payement et aux charges qui incombent à la portion de terrain occupée. Ceux qui s'établissent de cette façon sont désignés par le sobriquet américain de *squatters*, nom que l'on donne en général aux pionniers de l'ouest.

Cette façon d'opérer n'est pas sans inconvénients; on peut se tromper et travailler sur des propriétés privées tout en croyant être sur des terres de la couronne. Dans ce cas le squatter risque de perdre son travail et ses déboursés; La législation canadienne manque en effet des dispositions protectrices qu'offre la loi française à celui qui a amélioré avec bonne foi le fonds d'autrui, et on a vu fréquemment les spéculateurs rapaces du Canada abuser indignement de leur situation légale et réduire à la misère de pauvres colons qui avaient bâti, défriché et cultivé, pendant plusieurs années, des terres qui paraissaient abandonnées. Cette odieuse conduite a provoqué un grand nombre de manifestations et de réclamations, sans qu'on soit encore arrivé à la véritable solution de la question, c'est-à-dire à la consolidation des droits du squatter, moyennant une juste indemnité à payer au propriétaire dont il a amélioré le terrain.

En dehors de ces deux moyens directs, où le colon va lui-même chercher le lot qui lui convient, on effectue de temps à autre des ventes publiques affichées plusieurs mois d'avance; le prix ordinaire de ces terres varie dans le Bas-Canada depuis un shelling jusqu'à trois shellings par acre. (L'acre est environ d'un demi-hectare, et le shelling, au Canada, ne vaut guère plus d'un franc) (3).

Pendant que le gouvernement du Canada travaillait ainsi à détourner l'émigration de la route de l'étranger, de nombreuses entreprises particulières étaient venues

et viennent encore journellement s'adjoindre à ses efforts. Nous parlerons en premier lieu de la colonisation du Saguenay et du lac Saint-Jean. Déjà nous avons indiqué que d'immenses territoires propres à la culture se trouvaient dans cette région, à quarante lieues environ au nord de Québec et à pareille distance de l'embouchure du Saguenay, dans le Saint-Laurent. La société formée par les Canadiens des comtés voisins, sous les auspices de M. l'abbé Hébert et de M. l'abbé O'Reilly, acheta une grande étendue des terres publiques et y amena un certain nombre de familles des comtés de Saguenay et de Kamouraska.

Mais cela ne se fit point sans peine; bien que les gens de ces pays fussent habitués aux voyages, aux établissements sur des terres neuves et même à l'émigration, là comme partout ailleurs, il est difficile de créer des habitudes nouvelles et d'établir un courant colonisateur vers une contrée déserte; il fallut dans les premiers temps faire des avances de toute nature aux familles qui s'y transportèrent, et encore n'en put-on amener qu'un petit nombre; indépendamment des fatigues et des soucis de cette entreprise toute patriotique, ses chefs eurent à essuyer des contradictions et des dégoûts sans nombre, et ce ne fut que lorsque ces établissements eurent enfin pris une assiette solide, que l'on rendit généralement une justice méritée à leur dévouement et à leur intelligence.

Aujourd'hui, Dieu merci, les choses n'en sont plus à ce point; l'expérience avérée des bons résultats obtenus par les premiers émigrants en a attiré beaucoup d'autres qui viennent maintenant spontanément des comtés voisins, et la colonie voit chaque année ses rangs s'élargir et ses fermes se multiplier. On n'y fait point ces fortunes rapides dont l'espérance incertaine enfièvre les colons américains qui vont dans l'ouest, mais on y vit honnêtement,

paisiblement, dans une abondance relative, et on laisse à ses enfants pour héritage la vigueur de l'âme et du corps, une tradition laborieuse, et devant eux, dans les plaines fertiles, de vastes espaces encore pour l'avenir; il y a là une fortune suffisante pour l'homme de cœur.

Une opération analogue fut aussi effectuée dans le sud du comté de Dorchester par M. l'abbé Mailloux; le séminaire de Québec, seigneur de la côte de Beaupré, ouvrit à grands frais des chemins dans l'intérieur des montagnes de Montmorency, et parvint à y fonder la nouvelle paroisse de Laval; partout le clergé se mit avec énergie à la tête du mouvement national contre l'émigration, et s'employa de toute manière à faciliter l'établissement de la jeunesse canadienne dans les terres de la couronne.

La presse canadienne ne resta point en arrière; on fit fortement ressortir tout ce qu'il y avait d'incertitudes, d'illusions, à côté de certains avantages, dans l'émigration aux États-Unis; on montra combien peu en étaient revenus avec des épargnes, et combien d'autres y avaient perdu leur santé et leur moralité; on exposa les facilités récentes accordées aux nouveaux établissements dans le Canada même, et tout le profit réel qu'il y avait à se fixer dans son propre pays, non loin des siens, à portée de toutes ces forces morales qui résultent de l'amitié, des relations communes et de la longue habitude que l'on a des hommes et des choses aux lieux où l'on est né. De tous ces efforts combinés sortit le courant qui domine tous les autres entraînements sociaux, celui de l'opinion publique, qui se prononça partout sur cette question avec une telle puissance, que l'idée d'émigration devint tout à fait impopulaire; l'esprit des masses avait été pénétré, la cause du Canada était gagnée.

Des esprits intelligents et pratiques soulevèrent alors

la question des améliorations agricoles; si on pouvait en effet obvier à l'émigration en offrant de nouvelles terres aux Canadiens, n'était-il pas plus simple encore, de leur donner le moyen de doubler, de quadrupler le produit de leurs propres fermes? N'était-ce pas aussi une manière d'étendre le sol national? En accroissant ainsi ses produits et la masse du travail utile que réclamait la terre, on augmentait singulièrement la proportion de population possible sur un territoire donné, et ces améliorations offraient aux familles, pendant un temps indéfini, avec plus d'efficacité encore que les terres incultes, une heureuse ressource pour le placement de leurs enfants.

On étudia alors avec plus de sympathie les méthodes agricoles apportées par les Anglais, que jusqu'à ce moment on avait dédaignées, et comme il semble qu'aucune amélioration ne puisse acquérir droit de cité parmi les Canadiens sans que la France y ait mis son cachet, plusieurs jeunes gens furent envoyés à l'école de Grignon. L'un d'eux, M. Perraut, dirige aujourd'hui avec distinction au Canada un journal agricole fort remarquable.

Les sociétés d'agriculture se créèrent et se multiplièrent bientôt si rapidement, qu'il est peu de localités de l'importance de nos chefs-lieux de cantons qui n'aient aujourd'hui la leur. L'enseignement agricole, jusque-là négligé, entra dans le cours usuel des études; plusieurs colléges classiques tels que ceux de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Thérèse et de l'Assomption, créèrent dans leur sein un enseignement théorique et pratique d'agriculture; huit colléges industriels et neuf grandes écoles suivirent cet exemple. M. l'abbé Pilotte, directeur du collége de Sainte-Anne, un des plus importants du Canada, résolut de joindre à son établissement, comme ferme école, une propriété qui en dépendait; pour ne pas faire les choses à demi, il est

venu cette année même en Europe, parcourir les fermes modèles, les fermes écoles et les pénitenciers agricoles les plus renommés de l'Angleterre, de la Belgique et de la France. Muni de toutes ces observations et renseigné par lui-même sur les meilleures méthodes et la pratique la plus perfectionnée, nul doute qu'à son retour au Canada, il n'installe à Sainte-Anne un enseignement qui pourra servir de foyer central au progrès agricole de son pays (4).

Ce c'est point sans dessein que nous avons insisté un peu longuement peut-être sur ces divers détails; l'intérêt de nos études en appelait l'examen, et nous avons cru devoir en profiter pour bien faire saisir au lecteur, par cet incident de la vie sociale, comment s'opère le travail du progrès chez ces peuples dont l'accroissement rapide nous étonne. Sans doute les circonstances particulières de leur situation, la grande étendue des terres libres dont ils disposent leur viennent singulièrement en aide; mais il est bon que l'on sache comment l'activité de chacun s'y emploie avec une énergie qui laisse loin derrière elle l'apathie et l'indifférence de nos sociétés engourdies.

Le zèle des citoyens et leur intervention directe et continuelle dans la chose publique constituent la différence essentielle qui existe entre eux et nous. C'est là surtout ce qui rachète dans l'Union américaine les nombreux défauts du caractère national, et ce qui comprime les germes de dissolution qu'elle contient. L'intelligence des Américains a un cachet marqué de particularisme, leurs idées manquent de largeur, et cependant l'attention de tous s'attache avec zèle aux affaires générales, parce que depuis longtemps tous ont le sentiment vif que c'est là aussi leur affaire propre.

Dès qu'il en est besoin l'effort public s'y concentre; chacun dans sa sphère, petite ou grande, apporte son

travail et son aptitude; les uns observent les causes secrètes du mal et les remèdes qu'on pourrait y appliquer, les autres s'associent pour attaquer la difficulté sur quelque point particulier; ceux-ci servent de centre, groupent autour d'eux le bon vouloir général, et l'organisent pour le but commun, et il n'est pas jusqu'aux pauvres malheureux, isolés, faibles, relégués en quelque fond obscur de la société, qui ne trouvent encore le moyen d'être utiles; faisant un retour sur eux-mêmes, ils tâchent de s'inspirer, dans la direction des humbles détails de leur vie, d'un patriotisme pratique qui fasse concourir leur faiblesse à l'action générale. On a vu de nombreux convois de pionniers américains diriger leur émigration vers le Kansas, choisissant ce pays uniquement dans le but de pouvoir y lutter contre l'extension de l'esclavage; nous venons de voir de même les Canadiens préférer au sud, climat plus fertile et plus doux, leurs montagnes froides et difficiles, afin d'y rester proche de leur pays, d'y faire masse et de concourir à l'avancement de la patrie. Dans ces sacrifices ils savent ce qu'ils font et s'en réjouissent; aussi toutes ces faiblesses réunies deviennent-elles une force immense, et toutes ces activités acharnées contre le péril commun en triomphent et l'absorbent comme le flot débordé pourrait faire des obstacles que rencontre sa marche.

Notre effroi un peu puéril de tout ce qui s'écarte des routes battues dans le mouvement social se rend mal compte ici de l'incroyable puissance que trouve en elle-même une société où chacun se met activement à l'œuvre commune, et par notre amour excessif de la quiétude et du bien-être nous demeurons dans une débilité relative qui est une des causes de l'infériorité de notre progrès.

A côté de nous, en Allemagne, se produisit, ces dernières années, une crise analogue à celles que nous ve-

nons de signaler; l'émigration vers les États-Unis et le Brésil prit dans certains États des proportions menaçantes; selon la vieille routine on ne trouva rien de mieux à lui opposer que le déploiement de la force et de l'autorité; on surveilla, on taxa, on vexa le public, on l'enlaça dans le réseau des misères et des turpitudes de la police; et cependant, après tant de tracas, on ne put constater d'autre résultat que le fait d'un attrait de plus donné à l'émigration, celui du fruit défendu.

Pourtant, à la porte même des États-Unis, dans un pays froid, peu riche et médiocrement fertile, on est parvenu sans prohibition, sans intervention stérile de la force, à résoudre cette même difficulté. Mais quelle différence dans les procédés! on s'est adressé aux intérêts, à l'intelligence et au cœur de l'homme; on a analysé et expliqué avec sollicitude le véritable état des choses; on a fait vibrer les cordes les plus sensibles de l'âme humaine, on a fait appel à la foi religieuse, au patriotisme, à l'amour du foyer domestique; et les âmes émues par ces généreux efforts ont répondu avec sympathie. Voilà comment on est parvenu à dominer la question par la plus puissante de toutes les forces, celle de l'opinion publique, de telle sorte que celui qui veut émigrer aujourd'hui ose à peine l'avouer et s'en cache comme d'un mauvais dessein.

Des décrets à la douzaine, appuyés sur la police et les baïonnettes, n'obtiennent point de tels résultats; ils répriment les faits, dissimulent le mal pour un temps, laissent subsister ses causes, et le font éclater plus violent à la première échappée que permettent les circonstances. Nous croyons trop en Europe à la puissance de l'autorité, et pas assez à l'utile nécessité de notre propre action dans les affaires sociales; les classes élevées surtout sont trop souvent tentées de s'abandonner à une insouciance fatale

quand aucun aiguillon n'excite leur sollicitude, et ce fait tient de plus près qu'on ne pense communément aux convulsions et à la débilité intérieure des États européens.

Les traditions de la barbarie féodale, et de faux principes issus du droit romain, se sont unis pour faire prévaloir parmi nous cette idée que la propriété et la richesse donnaient le droit de courir la vie en festoyant sans travail ni souci ; de là l'expression : vivre de ses rentes, dont le sens peu moral ne nous frappe point à cause du long usage, mais qui montre assez par là même combien le véritable sens chrétien de la propriété est profondément altéré parmi nous. Beaucoup de gens sont donc fort aises de croire que les institutions sociales peuvent suppléer, pour la défense de la justice et de l'ordre, à cette activité, à ce zèle de la chose publique, qui est un des devoirs de l'honnête homme, et dont l'honnête homme cherche trop souvent à s'affranchir.

Il semble vraiment que chacun dans ce monde soit condamné à traîner son contingent de défauts et de fautes; triste preuve entre toutes de l'infirmité humaine! Tandis que l'homme vicieux, avec ses passions et l'abus qu'il fait de toutes choses, jette dans la société des éléments de désordre et de dissolution, l'homme le plus vertueux ne marche souvent qu'entouré d'une atmosphère d'apathie et de paresse que l'on ne saurait trop vivement aiguillonner. Ce dernier a, disons le mot, un égoïsme matérialiste et placide de sa situation aussi dangereux pour la société que l'égoïsme fébrile et plein de convoitise du premier. Combien de gens, cantonnés dans leur intérêt privé et dans l'étroit confortable de leur intérieur, estiment tout sauvé quand la quiétude qui les entoure permet à domicile le tranquille développement du bien-être et de ce

tripotage misérable que l'on appelle le mouvement des affaires. Ils ne demandent que le calme engourdissement d'une douce somnolence, sans s'apercevoir que sous ces illusions béates couvent en secret ces troubles redoutables, que ramènent périodiquement l'indolence de notre vertu autant au moins que les excès de nos vices.

Quand la liberté avec tous ses périls n'aurait d'autre profit que de forcer toutes ces vertueuses personnes, devenues inutiles, à sortir de leur retraite et à mêler activement au mouvement général leur honorabilité, leurs qualités et l'énergie que le danger pourra leur révéler, il faudrait encore la bénir, et un pareil résultat ne serait jamais trop chèrement payé, car le souverain danger de la société n'est pas le désordre, on en sort toujours, mais le stérile sommeil de ces forces essentielles et vitales qui demeurent engourdies dans les meilleures âmes, quand Dieu les avait créées pour être le support et le nerf de l'humanité. Il n'est point en effet de dissensions intestines si acharnées dont les nations ne reviennent, mais elles ne sont jamais revenues de leurs paralysies. Aussi Dieu, qui a placé chacune des fonctions essentielles de l'homme sous la surveillance de quelque nécessité douloureuse, l'a doté de la liberté; et comme il lui a donné la faim et la soif pour l'obliger au travail et au progrès, il a destiné la liberté de tous à contraindre celui qui se croit bon à jeter sa vertu dans la lutte et à en faire profiter sa patrie.

Les Romains avaient établi que la propriété était le droit d'user et d'abuser de sa chose; mais les Pères de l'Église posèrent d'une manière catégorique le principe antagoniste du christianisme, à savoir, que la richesse est un véritable économat dont les devoirs sont plus lourds encore que les droits n'en sont fructueux. La société canadienne, plus religieuse que la nôtre, a mieux conservé ces

saines traditions de la doctrine chrétienne, et s'étant développée forte et toujours catholique, dans la persécution, puis dans la liberté; elle nous montre assez que l'usage de celle-ci n'est pas plus à craindre pour la religion que pour le bon ordre, mais seulement pour ces esprits paresseux qui craignent la nécessité de la lutte, et cherchent volontiers à abriter leur nonchalance derrière le fantôme illusoire de la puissance imaginaire d'un homme ou d'une constitution.

C'est ainsi que les Canadiens se sont mieux défendus que nous contre cet abus qui fait que certaines gens parmi nous considèrent l'indifférence politique et sociale comme une vertu ou tout au moins comme un acte de bon ton. Ils auraient pu cependant tomber dans cet écueil, car les quelques familles seigneuriales qui restèrent au Canada, et celles mêmes qui s'élevèrent d'abord dans la bourgeoisie après la domination française, perpétuèrent durant un temps cette tradition d'une insouciance vaniteuse unie à l'amour du luxe et du plaisir; un des écrivains les plus distingués du Canada, M. Parent, nous signale ce fait dans une fort belle étude sur le travail et l'activité humaine, étude aussi remarquable par la pensée que par le style, et dont nous citons ici un fragment; mais il nous montre en même temps comment ces familles et leurs traditions ont presque toutes disparu dans un commun naufrage par la force des choses : car dans ces sociétés si actives, celui qui n'avance pas recule, et celui qui ne fait rien court à sa ruine.

« ..... Si tout le monde travaillait, aurions-nous vu, verrions-nous encore disparaître les unes après les autres, toutes nos anciennes familles, dont plusieurs avaient des noms historiques? Que sont devenus les..... Lors de la nouvelle phase qui s'ouvrit pour nous après la cession du pays, le peuple dut naturellement jeter les yeux sur les rejetons de ses anciennes familles pour trouver en eux des chefs,

des guides dans la nouvelle voie qui se présentait, voie de progrès social, politique et industriel. Il n'avait plus besoin de capitaines pour courir les aventures : le temps de la gloire militaire était passé; mais il lui fallait des négociants, des chefs d'industrie, des agronomes, des hommes d'État. Combien ont rempli cette mission nationale? Les uns ont fui devant le nouveau drapeau arboré sur nos citadelles; les autres se sont réfugiés dans l'oisiveté de leurs manoirs seigneuriaux; d'autres ont courtisé le nouveau pouvoir, qui les a négligés, et presque tous ont disparu par la même cause, l'oisiveté. Ils ont laissé à lui seul le peuple, héréditairement habitué à être gouverné, guidé, mené en tout; et si lui aussi n'a pas disparu dès la seconde génération, on doit l'attribuer à une protection toute particulière de la Providence, et après elle au dévouement de notre excellent clergé, qui n'a jamais abandonné le peuple, et seul a entretenu, au milieu de lui, le feu sacré sur l'autel national.....

« C'est une bien étrange aberration de l'esprit humain chez certains peuples et dans certains siècles, que le travail ait été un objet de mépris, tandis que l'oisiveté était préconisée, honorée; que l'on ait cherché à échapper à l'un, non pas seulement à cause des fatigues qu'il entraîne, mais par une certaine honte qu'on y attachait, tandis que l'on soupirait après l'autre, non pas tant à cause des prétendues douceurs qu'elle procure, que pour l'honneur et la considération dont elle était follement entourée. Cependant si l'homme a été créé pour travailler, celui qui ne travaille pas n'est-il pas en flagrant délit de résistance à la volonté du Créateur, et loin d'avoir droit à nos hommages ne devrait-il pas plutôt être un objet de mépris?

« Q'on ne vienne pas nous dire que certains pères, grâce à certains systèmes de législation, où les oisifs ont évidemment mis la main, mais que les travailleurs feront quelqu'un de ces jours passer à l'épreuve d'une nouvelle discussion, qu'on ne vienne pas nous dire que certains pères ont laissé suffisamment de bien pour permettre à leurs enfants de vivre sans travailler, de génération en génération. Je verrai bien là pour ces heureux héritiers l'obligation de faire plus de bien à leurs semblables ou de faire de plus grandes choses que le commun des hommes, mais nullement une exemption du travail, auquel tout homme est je ne dirai pas condamné, — car je regarde le travail comme le premier titre de noblesse de l'homme, — mais auquel tout homme est obligé par sa nature même. L'homme n'est intelligent que pour cela; sans le travail, l'intelligence de l'homme ne s'expliquerait pas; à moins de prêter à Dieu l'idée enfantine d'avoir fait des poupées à son image, pour le plaisir de les envoyer passer quelques années sur la terre, et de les y voir s'agiter chacune à sa façon, jusqu'au moment où il lui plairait de les appeler à lui. La brute, elle, ne travaille pas dans le sens que nous donnons au travail. Quand elle s'est repue, et qu'elle a pourvu aux moyens de perpétuer l'espèce, elle reste oi-

sive, et c'est dans l'ordre, car elle n'a plus rien à faire. Il y a bien plus, c'est qu'elle n'est capable de rien faire davantage. Pour elle, vivre est tout. En est-il de même de l'homme ? Quand il a mangé, bu et dormi, a-t-il fait tout ce qu'il peut faire? Et tant qu'il peut faire quelque chose, a-t-il droit de rester oisif, en supposant même que le bonheur fût là, ce qui est, certes, tout le contraire? Le bonheur de l'homme sur la terre est dans l'action, dans le travail, dans l'exercice de ses facultés physiques et intellectuelles. Il est dans le travail des jouissances ineffables dont l'oisif ne comprendra jamais les douceurs, lui qui se condamne à n'en plus connaître d'autres que celles de la brute.

« Dans ce vaste univers, au milieu de ces myriades de mondes, dont nous occupons un des orbes les moins considérables, Dieu, dans ses décrets impénétrables, nous lève à peine un petit coin du rideau mystérieux qui enveloppe son œuvre; mais en nous disant de croître et de multiplier sur la terre, en nous en donnant même le besoin, en nous donnant une intelligence capable de pénétrer jusqu'à un certain point dans les secrets de la nature, et de s'élever jusqu'à l'idée de l'Être suprême; il a voulu que l'homme l'étudiât lui-même *ainsi* que ses œuvres. De plus, en implantant dans le cœur de l'homme le germe de la bienveillance, Dieu a voulu que l'homme fît du bien à ses semblables, et en lui inspirant le sentiment et l'amour du beau, il a voulu que l'homme cultivât les arts; il a voulu en un mot que l'homme fût savant, bienfaisant et artiste. Sans cela, le plus bel œuvre du Créateur, l'homme, aurait été créé ce qu'il est sans but, sans fin, sans objet. Le travail, l'obligation du travail expliquent seuls la présence de l'homme sur la terre, quant à son existence terrestre. »

Nous n'avons rien à ajouter à ces lignes éloquentes, où la largeur des idées est admirablement soutenue par l'ampleur de la forme; de tels livres sont faits pour être appréciés dans tous les pays du monde, et les Canadiens doivent se féliciter d'avoir produit un si vigoureux penseur; ses travaux doivent leur être précieux à double titre, et comme œuvre éminente et comme œuvre nationale, et s'ils savent toujours conformer à ces principes la direction de leur vie publique et privée, on peut leur présager une longue jeunesse et une rare énergie dans leur développement à venir.

Déjà, à plus d'une reprise, ils ont pu apprécier tous les heureux fruits de ce système de conduite libéral, éner-

gique et chrétien. C'est à ce patriotisme actif et pratique qu'ils ont dû la conservation de leur nationatité et la force de leur race ; c'est par lui qu'ils ont surmonté, comme nous venons de le voir, les difficultés de leur expansion, qu'ils ont discipliné leur progrès, et on doit y chercher une des causes principales qui ont donné à leur accroissement dans ces derniers temps la plus forte impulsion qu'il ait encore reçu.

C'est par suite, en effet, de tous les efforts intelligents et dévoués que nous avons signalés, que la progression des Franco-Canadiens dans leur pays s'est maintenue égale à celle que nous avons constatée avant 1851.

Au nord du Saint-Laurent les nouveaux établissements ont franchi sur toute la ligne les montagnes des Laurentides pour s'avancer dans l'intérieur du pays ; les paroisses qui déjà se formaient dans cette direction se sont considérablement accrues, et un certain nombre de nouvelles se sont même établies au delà, sur la rive canadienne du haut bassin de l'Ottawa, presque abandonnée jusqu'alors à l'émigration anglaise. On estime aujourd'hui à 13,000 le nombre des Canadiens français, quand ils étaient à peine 7,000 en 1851 dans l'ancien comté d'Ottawa ; les points nouveaux où ils se sont surtout agglomérés sont les *Allumettes, le Calumet, et Masham.* Leur affluence commence aussi a être considérable dans la vallée du Saint-Maurice, au-dessus de Chaouïnigam, bien que le chemin de fer qui doit ouvrir plus largement ces contrées à la colonisation souffre beaucoup de retard dans sa construction.

Mais l'accroissement le plus remarquable sans contredit est celui qui s'est manifesté dans la vallée du Saguenay et au lac Saint-Jean, où l'on compte maintenant 15,000 âmes, contre 5,000 qui s'y trouvaient en 1851. Les rives

du lac Saint-Jean, qui a 10 à 12 lieues de diamètre ne tarderont pas a être entourées d'une puissante colonie canadienne, et on peut légitimement espérer que le recensement de 1861 trouvera déjà plus de 20,000 âmes dans ce quartier.

A l'est du comté de Saguenay les rivages nord-est du Saint-Laurent, en dépit de leur âpreté, souvent même de leur stérilité, ont aussi vu chaque année de nombreux émigrants, attirés par l'abondance des pêcheries, venir se joindreà ceux que nous y avons déjà signalés. Ce sont les comtés de Belle-Chasse et de l'Ilet, sur le Saint-Laurent, et les Acadiens des îles du golfe, surtout ceux des îles Madeleine, qui alimentent cette immigration; on y comptait 13 à 1,400 âmes en 1858, et la population, qui s'augmente rapidement, doit s'élever maintenant à près de 1,800 habitants, s'étant triplée en dix ans de temps (5).

Ces côtes, qui ont plus de 200 lieues d'étendue jusqu'au détroit de Belle-Ile n'offrent, ainsi que nous l'avons observé, une possibilité de culture utile que sur la moitié à peu près de ce parcours, encore la nature rocheuse du sol rend elle un grand nombre de cantons tout à fait stériles. Plus on remonte vers le nord, plus le pays est froid et dénudé : avant même d'être arrivé à la limite de la zone cultivable, le bois ne s'y rencontre souvent que sous la forme de forêts rabougries dont les arbres ont de 1 à 2 mètres d'élévation, phénomène général dans toutes les régions de l'extrême Nord (6). Il semblerait dès lors que ce pays d'un aspect, pour ainsi dire lamentable, dût être le plus triste des séjours, et l'on se prend à plaindre à part soi les malheureux que le désir du gain y amène pour la pêche et finit par y fixer. De semblables idées ne seraient pourtant que des erreurs de sentiment: — ces émigrants pêcheurs s'y rendent avec joie, et y vivent en

toute satisfaction de cœur et gaieté d'esprit; leur saison d'hiver se passe en courses en traîneaux, en réjouissances et parties de chasses phénoménales; là plus que partout ailleurs l'observateur peut se convaincre que Dieu a donné à chaque région des attraits particuliers et secrets qui, selon les dispositions diverses qu'il a départies aux hommes, savent les captiver, lors même qu'ils ne sont point sous le charme qu'inspire l'amour du sol natal.

Sur une grande partie de cette côte on ne voit aucun bétail, non pas qu'il ne fût possible de l'élever, mais parce qu'il est procrit par l'aversion des chiens du pays. Ce fidèle compagnon de l'homme, qui apparaît en cette contrée sous la forme un peu sauvage du chien esquimau, n'y est point un objet de luxe, mais bien d'absolue nécessité. Dans ce pays comme en Sibérie, ces animaux servent de bêtes de trait et vivent des débris de poisson qu'on leur abandonne; la dépendance absolue où l'on est de leurs services a forcé en maints endroits les habitants d'obtempérer à l'égoïste fantaisie qu'ils ont de ne souffrir aucun autre animal domestique. Ce caprice de sauvagerie est du reste racheté par de précieuses qualités, comme on pourra en juger par une charmante esquisse qu'a tracée de la vie au Labrador un chanoine de Québec, aussi spirituel qu'érudit, M. l'abbé Ferland.

« Chaque famille garde ordinairement huit ou dix chiens, qui, pendant l'été n'ont qu'à manger, flâner et se quereller. Pendant l'hiver, l'état des choses est bien changé : il leur faut renoncer au *far-niente*, et se soumettre à de rudes fatigues.

« Le chien esquimau a servi de base à toutes les familles de chiens au Labrador; dans quelques localités, la race esquimau a été croisée avec d'autres races; ailleurs elle a été conservée pure et sans mélange. Le vrai chien esquimau est de forte taille; sa robe est blanche avec quelques taches noires; il a le poil long, les oreilles pointues, la queue touffue et relevée; il n'aboie point, mais pousse des cris courts et étouffés qui semblent être des essais d'aboiement. Il res-

semble d'une manière frappante au loup du pays, ou plutôt, c'est le loup réduit à l'état domestique : assez souvent on a vu des loups au milieu d'une troupe de chiens esquimaux, s'amusant à jouer avec eux; et les deux familles s'allient quelquefois ensemble.

« Si les chiens esquimaux ne savent point aboyer, en revanche, ils sont habiles à hurler : chaque soir, autour des maisons, ils donnent un concert au profit des dormeurs. Un vieux chien commence ordinairement à donner le ton, avec sa voix de basse-taille; puis viennent les ténors; et enfin les jeunes chiens se joignant *con amore* aux anciens de la troupe, un chœur de musique infernale continue ses lamentations jusqu'à une heure avancée dans la nuit. Malheur au dormeur qui n'est pas encore accoutumé à ce vacarme! Quant à ceux qui y sont habitués, ils n'en sont aucunement dérangés. Les hurlements sont répétés par les meutes des environs. Durant une nuit passée à bord de la goëlette, dans la baie de Bonne-Espérance, autour de laquelle sont dispersées quatre ou cinq habitations, nous fûmes régalés jusqu'après minuit, des hurlements d'autant de corps de musiciens. Parfois la chanson se commence par quelque chien exilé de la bande. A la Tabatière, chaque matin, en me rendant à la chapelle vers cinq heures, je rencontrais, sur un morne écarté, un vieux solitaire de cette espèce. Je le trouvais ordinairement couché sur la mousse; à mon approche il se levait, secouait son poil hérissé, et sur trois pattes, car l'une des quatre était toujours hors d'état de faire le service, il décrivait un cercle pour éviter ma rencontre. Quel crime expiait-il? c'est ce que je n'ai pu savoir. Trois mois auparavant un meurtre, le meurtre d'un chien jeune et vigoureux, avait été commis en ce lieu. Qui sait? — Hé bien! tous les soirs, le vieux se rendait fidèlement sur une pointe de rocher qui s'avance au-dessus de la mer, et soit qu'il eût l'âme poétique, ou que le souvenir d'un crime lui rongeât le cœur, il attendait, morne et silencieux, le lever de la lune. Au moment où elle se montrait, il poussait un hurlement digne des chiens chantés par Ossian. — Le premier cri restait sans réponse; au second, vingt voix claires relevaient l'antienne, avec une énergie et une constance capables de désespérer un dormeur ordinaire. Dans un autre poste, où j'occupais seul la maison d'hiver, je fus surpris d'entendre pendant la nuit un mouvement inaccoutumé sous le plancher : c'étaient des grondements, des plaintes, des menaces, suivis d'un branle-bas épouvantable. Le lendemain je dus reconnaître et étudier la situation : pardon, monseigneur, si j'emploie le langage parlementaire; mais je m'étais cru en plein parlement du Canada uni. Les chiens avaient voulu mettre à profit le peu de terre qui se trouvait sous la maison; ils avaient creusé un passage, puis une espèce de cave, sous l'abri des planchers. C'était leur cabinet. Malheureusement, il n'était pas assez grand pour toute la bande; quand deux ou trois s'y étaient

installés, les autres étaient forcés de rester à la belle étoile. De là, dissensions, querelles et coups de dents entre ceux qui occupaient un coin dans le terrier et ceux qui les voulaient remplacer.

« Les chiens du Labrador sont querelleurs pendant le jour, aussi bien que la nuit : à peine un heure de la journée se passe-t-elle sans qu'il s'élève une contestation, à laquelle tous veulent prendre part. Chez eux, comme chez les loups, gare au plus faible; car tous les autres se jettent sur celui qui a été renversé et le déchireraient à belles dents, si le fouet du maître n'était mis en jeu pour les séparer. A moins d'exercer une vigilance continuelle, l'on ne saurait prévenir les meurtres dans une société aussi mal réglée. Des planteurs ont perdu dans une année jusqu'à quatre ou cinq de leurs chiens, tués par leurs camarades, souvent enfants de la même mère. Comme mesure préventive et pour maintenir une apparence d'ordre, lorsqu'un chien devient tapageur et hargneux, on lui attache au cou une patte de devant; et ce remède est infaillible pour l'obliger à garder la paix envers tous. Dans une meute l'on rencontre quelquefois trois ou quatre chiens qui subissent cette peine. Ils semblent un peu embarrassés; mais ils peuvent encore suivre les autres dans leurs courses et leur faire de rudes morsures.

« Jusqu'à présent, à deux ou trois exceptions près, on n'a pu réussir à élever d'autres animaux domestiques : chats, vaches, cochons, moutons, tout a été détruit. Si un chien est élevé dans la maison, on peut être sûr qu'à la première occasion il sera étranglé. Un planteur avait un beau chien de Terre-Neuve, plein d'intelligence et rendant de grands services par son adresse à la mer. Il était d'autant plus prisé que les chiens esquimaux ne peuvent être dressés pour l'eau. Le terre-neuve avait le privilége d'entrer dans la maison et recevait assez souvent les caresses de son maître. C'en fut assez pour exciter la jalousie des autres, qui guettèrent une bonne occasion pour étrangler le favori et le traîner à la mer. Après ce mauvais coup, ils s'esquivèrent à la maison; mais leur mine embarrassée ayant fait soupçonner que tout n'allait pas bien, on découvrit bientôt les preuves de la trahison, sur le cadavre du pauvre chien de Terre-Neuve.

« Je n'ai trouvé sur la côte qu'une chèvre et un cochon qui aient échappé au massacre général. Un marchand de Boston, venu au Labrador pour y chercher la santé, avait amené avec lui ces deux animaux; le premier devait lui fournir du lait, le second était un élève favori. A peine déposé sur le sol de sa nouvelle patrie, le pauvre cochon faillit être dévoré; il fallut, pour prévenir de nouvelles attaques, lui préparer une cage, que l'on élargit à mesure que l'hôte grandit. Quant à la chèvre, dès le premier jour elle sut se faire respecter : la tête baissée et les cornes en avant, elle attendit ses ennemis de pied ferme. Le premier qui osa l'approcher fut renversé et s'enfuit, hurlant et boitant; un second ayant éprouvé le même sort, la chèvre a

depuis joui d'une paix profonde et obtenu le droit de cité. Elle parcourt les environs avec les chiens; elle se couche au milieu d'eux, et ils n'en font pas plus cas que si elle était un membre de la famille.

« Il a pu arriver que des chiens aient attaqué quelque voyageur isolé, mais ce cas a dû être fort rare. Partout je les ai trouvés civils et caressants pour moi. Une fois la connaissance faite avec eux, ils me suivaient dans mes courses, et j'avais souvent peine à les renvoyer, lorsque leur compagnie ne me convenait point. »

La vivacité du trait qui distingue ces tableaux et l'atticisme de l'esprit français qui s'y retrouve feront pardonner aisément la longueur de cette citation. Nous avons cru utile d'ailleurs de faire ainsi connaitre quelques spécimens de la littérature canadienne, à peu près ignorée en France, et qui mériterait d'y être plus connue. Nous espérons donc que le lecteur français nous saura bon gré de lui avoir montré que sur les bords du Saint-Laurent notre langue n'a pas plus dégénéré que notre caractère. Malheureusement la nature de cet ouvrage et l'abondance des faits et documents spéciaux qu'il doit renfermer nous contraignent à nous restreindre sous ce rapport plus que nous ne l'aurions désiré, et cette digression d'impressions locales et littéraires vient déjà de nous entraîner trop loin du cours de nos études statistiques, auxquelles nous avons hâte de revenir.

Si nous résumons toutes les données partielles que nous avons exposées ci-dessus, et si nous tenons compte du développement normal qu'aura dû éprouver partout la population depuis 1851, nous pouvons estimer que le nombre total des Franco-Canadiens au nord du Saint-Laurent, depuis l'Ottawa, y compris Vaudreuil, jusqu'au détroit de Belle-Ile, de 248,000 personnes que l'on comptait en 1851, se sera élevé en 1861 à 350,000 âmes.

Les comtés situés sur la rive sud du Saint-Laurent n'offrent en général que des pays cultivés et peuplés de-

puis longtemps déjà; ils sont donc dans des conditions beaucoup moins favorables pour le grand accroissement de la population, et servent plutôt de pépinières d'émigrants pour les pays nouveaux. Cependant les comtés de l'Ilet, de Bellechasse, de Dorchester et de Lotbinière font exception et offrent encore de vastes territoires vacants, surtout celui de Dorchester, qui est aussi étendu qu'un grand département français et qui ne contenait encore en 1851 que 43,000 habitants. — Dans ces quatre comtés, 7 à 8 paroisses nouvelles se sont formées depuis lors et de nombreux colons sont en outre répandus dans divers districts; ils ne tarderont pas à constituer de nouvelles paroisses, deux de ces cantons, dans le comté de l'Ilet, ont reçu le nom de deux savants français — *Arago et Leverrier*, — et ils paraissent commencer à se peupler assez activement. Nous pensons que dans toute cette région du sud on pourra en 1861 compter 430,000 Canadiens français (7).

La région du sud-est est incontestablement celle qui relativement présentera le plus fort accroissement au prochain recensement; c'est là que se déverse principalement en effet l'émigration de tous les populeux comtés du sud. Dans le comté de Drummond, traversé par le chemin de fer de Québec à Montréal, nous trouvons cinq ou six paroisses canadiennes créées depuis 1851; plusieurs autres sont en voie de formation et la population canadienne a presque triplé. Le comté de Mégantic, à peu près exclusivement peuplé de Franco-Canadiens, dont le nombre a plus que doublé (7), compte huit paroisses nouvelles. Ils commencent aussi à pénétrer profondément dans le vaste comté de Sherbrooke où jusque-là on n'avait guère vu que quelques immigrants anglais; six ou sept townships y sont maintenant colonisés par eux. Il n'est pas jusqu'aux comtés de Stanstead et de Missisqui,

tion. Il continue à alimenter sa progression par le seul bénéfice des naissances sur les décès. La population totale paraît aujourd'hui se monter à 17,000 âmes, dont 8,000 Acadiens, et 1,000 à 1,200 sauvages et Jerseyais (8).

Pour nous résumer, nous croyons pouvoir estimer que dans le Bas-Canada le nombre des Franco-Canadiens, lors du rencensement de 1861, s'élèvera dans la région du nord, à 355,000; dans celle du sud, à 430,000; dans le sud-est, à 90,000; et dans l'est, à 105,000; total 980,000 âmes.

Il nous reste maintenant à évaluer le chiffre que pourra présenter à cette époque la population canadienne des frontières voisines, pour avoir une complète et juste idée de la situation actuelle de la race française dans le Bas-Canada.

1° **Confins du Haut-Canada.** Des renseignements très-circonstanciés qui nous ont été transmis sur la situation des comtés de Prescott, Russell, Carleton et Renfrew, nous montrent aujourd'hui dans ces pays 12,700 Franco-Canadiens, auxquels il faut ajouter, pour le comté de Glengarry, environ 2,500; total 15,200 pour ces cinq comtés, où ils n'étaient que 9,500 en 1851. Mais en outre de ces habitants, aujourd'hui établis à demeure dans ces comtés, il y a dans toute cette région, une population flottante fort considérable de Canadiens français, prélude d'une augmentation nouvelle et importante; cette population flottante est surtout considérable dans le comté de Renfrew, où l'appelle l'exploitation des bois et leur transport par l'Ottawa; elle est aussi fort importante à Bytown ou Ottawa, comté de Carleton, où elle se compose d'artisans et de mariniers; on l'estime dans Renfrew à 3 où 4,000 âmes, et à Bytown à plus d'un millier d'individus; dans les trois autres comtés il y a également un grand

nombre d'ouvriers venant de Vaudreuil ou de Montréal et non encore fixés dans le pays. Cette situation sert très-souvent de transition à un établissement définitif, d'autant plus facile aujourd'hui, que partout l'émigrant rencontre des familles franco-canadiennes déjà installées; et comme ces pays sont d'ailleurs l'issue naturelle des comtés de Vaudreuil, de Beauharnois et même de Montréal, nul doute que la population canadienne n'y acquière de plus en plus d'importance, et ne parvienne un jour à y constituer l'élément dominant. Tout porte à croire qu'en 1861 elle s'élèvera à 25,000 âmes (9).

Déjà à Bytown (Ottawa), on a essayé de publier un journal français; cet essai était sans doute prématuré et l'entreprise a échoué; mais avec la population qui croît, cela deviendra bientôt possible; on y a célébré cette année la Saint-Jean-Baptiste avec beaucoup d'entrain et une certaine pompe, ainsi qu'on peut en juger par ce récit, extrait d'un journal anglais de la ville : « Après la céré-
« monie religieuse et le sermon, la procession a parcouru
« les principales rues de la ville. On remarquait dans le
« cortége une petite presse qui répandait par milliers une
« chanson nationale au milieu de la foule; puis venait
« une voiture contenant quelques artisans, qui représen-
« taient les principaux métiers; ce qui excitait enfin l'ad-
« miration de tous, c'était l'emblème local, si heureuse-
« ment choisi, d'un radeau, monté par quelques jeunes
« hommes, accompagnant de gaies chansons cette repré-
« sentation curieuse de l'une des branches principales de
« l'industrie du pays. » (*Ottawa-Tribune*, 25 juin 1859.)

2° Confins de New-York et de Vermont. Nous avons indiqué en 1851 que certaines paroisses frontières de l'état de New-York tendaient à se franciser complément, même dans le fond de leur population rurale; cette

évolution est à peu près accomplie aujourd'hui. Les paroisses de *Corbeau*, *Champlain*, *Chazy*, contiennent 5,000 Canadiens français. Un pareil nombre se trouve également établi un peu plus au sud, en suivant le lac Champlain, aux environs de Plattsburgh, ainsi que dans cette ville même et à Keeseville, la population canadienne s'avance maintenant le long du lac Champlain, jusqu'aux ruines de notre ancien fort de Ticonderaga, regagnant par la conquête pacifique du travail le terrain perdu autrefois par le malheur de la guerre.

A l'autre extrémité de la frontière américaine du même État, un grand nombre d'établissements canadiens sont disséminés le long du Saint-Laurent, principalement à *Ogdensburg*, au *cap Vincent* et à *Rosière*; dans ces trois places, la population canadienne est évaluée à 4,000 âmes. Beaucoup d'autres localités sur toute cette frontière, telles que *la Fouchette*, *Lewis*, *Wexport*, *Boquette*, *Chateaugay*, sont plus ou moins peuplées de Canadiens, que renforce annuellement une émigration constante. Les Franco-Canadiens de cette frontière s'élèvent aujourd'hui à environ 25,000 âmes et dépasseront certainement 30,000 en 1861. La fête nationale de saint Jean-Baptiste a été célébrée cette année à Plattsburgh d'une manière splendide; le récit de cette fête, trop long pour être inséré ici, nous a semblé néanmoins propre à donner une juste idée de l'importance et de la situation vraie de ce canton, et nous en avons extrait les principaux passages, que l'on trouvera à la fin du volume (10).

Dans l'État de Vermont le nombre des Canadiens a été aussi beaucoup en augmentant, mais il ne paraît pas que leur situation soit aussi favorable que celle de leurs compatriotes de l'État de New-York. Séparés du centre franco-canadien par les comtés anglo-canadiens de Mis-

sisqui et de Stanstead, l'effet du voisinage de la mère patrie se trouve ainsi amorti, les relations sont moins fréquentes, les mœurs nationales moins bien conservées; ajoutons qu'une grande partie d'entre eux sont occupés non pas à l'agriculture, mais dans les manufactures, où le mélange avec la population étrangère est forcément quotidien et partant plus intime. Aussi, paraît-il que dans ce pays il y a beaucoup plus de déperdition et d'absorption parmi les émigrants canadiens; cependant la majeure partie a bien conservé sa langue et un certain esprit patriotique; or, comme l'expansion naturelle des Canadiens les pousse de plus en plus dans les comtés de Missisqui et de Stanstead, comme l'émigration amène toujours chaque année quelque contingent dans le Vermont, il est à croire que sous peu de temps tous ces éléments canadiens dispersés dans le nord du Vermont, s'agrégeront solidement, se resouderont à la masse nationale et formeront ainsi en ce pays un véritable prolongement de la race franco-canadienne. Leurs principaux centres aujourd'hui sont à Burlington, Saint-Aibans, etc. On estime leur nombre à 14,000, chiffre qui s'élèvera certainement en 1861 à plus de 15,000 (11).

3° **Acadiens de Madawaska.** Ce groupe est aujourd'hui relié d'une manière à peu près suivie aux Canadiens du comté de Rimouski, cependant nous devons toujours le porter à un article séparé, car il n'est point compris dans le Bas-Canada, mais à cheval sur la frontière de la province anglaise du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine. Le nombre de ces Acadiens, y compris les émigrants canadiens qui se sont joints à eux, dépasse maintenant 10,000, répartis en cinq paroisses : *Saint-Basile, Saint-Bruno, Sainte-Luce, Saint-François* et le *lac de l'Aigle.* Il y en a aussi un certain nombre mêlés avec des Irlandais à *Ar-*

rostook, au-dessus de la grande chute, et beaucoup d'autres dispersés sur les chantiers de bois dans l'intérieur du pays; nous évaluons qu'en 1861 on pourra bien y compter 12,000 âmes. Les communications deviennent maintenant de plus en plus fréquentes avec le Bas-Canada, et probablement toutes les relations commerciales de ce pays auront lieu dans l'avenir par la petite ville de Trois-Pistoles, sur le Saint-Laurent; il y a donc tout lieu d'espérer que la suprématie des marchands américains disparaîtra peu à peu de ces villages, et que par suite cessera dans le langage de ces Acadiens l'introduction des anglicismes qui s'y sont glissés depuis trente ou quarante ans (12).

4° Acadiens de la baie des Chaleurs et des côtes du golfe dans le Nouveau-Brunswick. Nous avons exposé dans la première partie quel est l'état de ces populations, d'après les derniers renseignements que nous avons recueillis et qui se rapportent à l'année 1856 ou 1857. Nous y renverrons le lecteur, en nous contentant de relater ici que leur nombre total, qui se montait alors à 18,800, atteindra sans peine 20,000 âmes en 1861.

D'après ce que nous venons de voir, il est plus que probable que la population française du Bas-Canada et des contrées immédiatement voisines s'élèvera en 1861 à près de 1,100,000 âmes, et si l'on y joint les Acadiens non compris dans les énumérations précédentes, on arriverait à un chiffre très-proche de 1,200,000, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau suivant, qui établit pour 1861 l'état présumé de toutes les populations que nous avons étudiées :

Acadiens de la Nouvelle-Écosse, de l'île du Prince Edouard et de l'île du Cap Breton.....	60,000
Acadiens et Français de l'île de Terre-Neuve, de Saint-Pierre et Miquelon.....	20,000
Acadiens du Nouveau-Brunswick (Madawaska, côtes du golfe Saint-Laurent, etc.).....	32,000
Franco-Canadiens du Bas-Canada et du Labrador	980,000
Franco-Canadiens des confins de Vermont et de New-York.....	40,000
Franco-Canadiens des confins du Haut-Canada...	25,000
Total.....	1,157,000

Pour compléter le tableau de la race franco-canadienne dans cette partie de l'Amérique du nord, il faudrait y porter les colonies canadiennes de l'ouest, situées au sud-ouest du Haut-Canada, dans le Michigan, l'Illinois, le Wisconsin, le Minesotta, à la rivière Rouge et enfin les groupes considérables établis dans les villes de New-York, Troy, Albany, Rochester, etc., etc. L'abondance des matières nous empêche de comprendre ces études dans ce volume, comme nous en avions le dessein; mais on peut évaluer le chiffre de ces populations en bloc de 140 à 150,000 âmes.

Tout ceci nous laisse bien loin sans doute des évaluations et des espérances de Vauban, qui, en calculant que la Nouvelle-France pourrait en 1970 compter plus d'habitants que le vieux royaume, supposait par là même qu'en 1860 il s'y en trouverait 2,000,000; et pourtant il peut se faire, si rien ne vient altérer le mouvement d'expansion des Canadiens et des Acadiens, s'ils poursuivent leur progression suivant les mêmes lois qui ont présidé à son mouvement depuis un siècle, s'ils savent bénéficier de toute leur croissance en groupant convenablement leur développement; il peut se faire, disons-nous, que sans atteindre le chiffre de notre population, ces deux races présentent néanmoins 12 à 15,000,000 d'âmes en 1970, époque à laquelle s'était attachée la prévision de Vauban. Ces populations rachètent en effet par la puissance de

leur fécondité l'absence complète des immigrations qui ont accru si fort le nombre des Anglo-Saxons en Amérique : car l'étude de l'accroissement comparé des peuples américains nous a démontré que les Franco-Canadiens et les Acadiens présentaient une augmentation naturelle fort supérieure à celle de leurs voisins, ainsi que nous allons le montrer en étudiant les lois de leur développement.

CHAPITRE XII

MOUVEMENT GÉNÉRAL ET LOIS DU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION FRANCO-CANADIENNE.

Si l'on calculait avec rigueur, si l'on joignait aux chiffres que nous venons de grouper tous les centres petits ou grands de population française dans l'ouest et le nord-ouest de l'Amérique, issus plus ou moins directement du Canada, toutes les fractions d'émigrations échappées à diverses époques de ce pays et dispersées dans les États-Unis, on arriverait à un nombre bien extraordinaire en le comparant à son point de départ. Les Français du Canada auraient été la souche de près de 16 à 1,700,000 descendants, s'étant ainsi décuplés deux fois et demi depuis 1760, ce qui représenterait le doublement de la population tous les vingt et un ans, à raison d'un accroissement de 3,40 p. 100 par an. En effet il faudrait joindre à la population fixée dans le Canada, et dont nous avons suivi ci-dessus les progrès successifs, le montant des déperditions que nous avons indiquées sous la domination française, et celui des diverses émigrations qui depuis 1760 ont constamment affaibli son développement.

Or, 1° nous avons estimé précédemment que le déficit produit avant 1760 par l'effet des coureurs de bois pouvait être estimé à cette époque à 35,000 âmes (page 118); —2° depuis 1760 jusqu'à nos jours on peut évaluer en

moyenne le chiffre des pertes sur les levées annuelles des voyageurs de l'Ouest à 200 hommes qui ne revenaient plus; total, 20,000; — 3° l'émigration aux États-Unis a enlevé depuis 40 ans au moins 100,000 personnes.

Soit en tout 155,000 individus perdus pour le Canada depuis 1760. En calculant l'accroissement composé de ces émigrés depuis les diverses époques de leur départ, on trouve que la population française du Canada serait plus forte aujourd'hui de 5 à 600,000 habitants au moins, si tous y étaient restés (1[1]). Cette perte doit être le sujet d'un double regret lorsque l'on songe d'abord à l'affaiblissesement considérable qui en est résulté pour leur pays, puis à la part importante qu'ils auraient pu assurer aux Franco-Canadiens dans le Haut-Canada, s'ils se fussent répandus dans cette fertile contrée au lieu de se disperser presque sans fruit dans toute l'Amérique.

Dans cette étonnante progression, qui représente plus de 25 fois le chiffre de la population française de 1760, nous trouverions donc sur l'ensemble de cette période séculaire un accroissement annuel de 3,40 p. 100. Ce chiffre moyen de l'accroissement des Franco-Canadiens ne paraît pas concorder au premier abord avec les chiffres partiels que nous a donnés, dans le cours de cet ouvrage, l'examen des diverses époques de leur histoire. En effet, avant 1760 nous avons observé que la moyenne du croît naturel était de 2,50 p. 100 par an (page 122); de 1760 à 1784 nous l'avons évalué a 2,40 p. 100 (page 134); entre 1784 et 1831 à 2,60 p. 100 (page 142); de 1831 à 1844 il monta à 3,20 p. 100 (page 153); et de 1844 à 1851 il atteignit 4,25 p. 100 par an (pag 176).

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre XII.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

Ces différences doivent arrêter notre attention; car la moyenne de toutes ces évaluations partielles resterait fort au-dessous de la moyenne générale de 3,40 p. 100 que nous venons d'établir ci-dessus, et d'autre part nous avons dejà remarqué que le dernier de ces chiffres, 4,25 par an, présentait avec les autres un écart trop considérable pour ne pas demander une explication.

Il y a plusieurs causes à ces disproportions si fortes dans les appréciations de l'accroissement annuel : d'abord l'absence complète de toute guerre et de tout trouble, puis l'augmentation de l'aisance durant les dernières périodes, et l'intervention des Canadiens dans leur gouvernement, ont permis à la population de prendre un plus libre essor et de fournir toute sa puissance de progression; mais il faut surtout les attribuer à l'existence de documents détaillés sur les émigrations canadiennes les plus récentes, documents qui manquaient auparavant et qui nous ont donné la faculté, en 1844, et particulièrement en 1851, d'observer, pour la première fois peut-être, avec une certaine exactitude l'augmentation des Canadiens dans toute sa force et sa réalité. De là les différences qui nous frappent : car en 1844, en 1851 et même dans ces derniers temps, nous avons tenu compte, en estimant l'accroissement des habitants, d'un élément important, celui des émigrants, que nous n'avons pu prendre en considération suffisante ni en 1831 ni en 1784, faute de données régulières et précises. Enfin nous ferons observer en terminant que les deux évaluations qui incontestablement reposent sur les données les plus multipliées et les plus sûres sont les deux dernières.

Aussi, pour fixer la base de nos appréciations, nous ne nous arrêterons même pas à la moyenne de leur accroissement séculaire, mais nous croyons pouvoir rai-

sonnablement compenser les mouvements de la population constatés avant 1844 et depuis, ce qui nous donne pour chiffre moyen de l'augmentation annuelle des Canadiens français 3,60 p. 100; résultat peu différent du reste de la moyenne générale que nous venons d'indiquer ci-dessus; cette proportion depuis lors s'est toujours maintenue et même a été dépassée. Il est inutile de démontrer que ce développement est dû tout entier au mouvement des naissances, puisque l'émigration française est tellement nulle au Bas-Canada, que l'on n'y comptait pas en 1851 plus de 359 individus natifs de France. Or ce croît naturel de 3,60 p. 100 par an, qui suppose le doublement de la population tous les dix-neuf ans, dépasse de beaucoup la moyenne fournie par les États-Unis, qui n'est guère que de 2,50 p. 100 par an. Il est supérieur également à celle des Anglais du Haut-Canada, qui n'atteint que 3 p. 100 par an.

Ces observations contredisent singulièrement, une opinion scientifique assez généralement acceptée, savoir : l'infériorité prolifique de la race française. Nous ne croyons pas en effet qu'aucune nation européenne présente des exemples de fécondité comparables à ceux des peuples du nouveau monde; or, si les Canadiens tiennent la tête parmi ces derniers, il faut attribuer à de tout autres causes qu'à une inaptitude naturelle la faiblesse de notre multiplication. Ce fait nous a donc semblé être assez important pour que nous établissions avec détail les preuves de nos assertions. Nous avons longuement exposé dans tout le cours de cet ouvrage les diverses phases de la progression des Franco-Canadiens; nous allons montrer maintenant quelles ont été les différentes proportions de l'accroissement naturel des États-Unis, puis nous examinerons celui des Anglo-Canadiens, et nous reviendrons

alors à l'étude comparée du développement des trois peuples.

Il est assez difficile au premier abord de distinguer aux États-Unis l'accroissement provenant du bénéfice des naissances de celui qui a son origine dans l'émigration européenne; cependant parmi ce peuple éminemment calculateur il s'est trouvé plusieurs esprits laborieux qui se sont appliqués à cette recherche, et qui sont parvenus, en établissant périodiquement le nombre des émigrants entrés dans le pays, à réduire à son chiffre à peu près exact l'accroissement naturel de leur nation. Nous citerons entre autres les travaux du docteur Seybert et l'ouvrage remarquable de George Tucker, professeur d'économie politique à l'université de la Virginie. Voici quel est le résumé des observations de ce dernier sur cette importante question :

La proportion du croît naturel de la population blanche des Etats-Unis s'est élevée annuellement, de 1790 à 1800, à 2,90 p. 100; — de 1800 à 1810, à 2,89 p. 100; — de 1810 à 1820, à 2,81 p. 100; — de 1820 à 1830, à 2,72 p. 100; — de 1830 à 1840, à 2,60 p. 100. (Il est probable qu'aujourd'hui elle ne dépasse pas 2,50 p. 100, si même elle atteint ce chiffre.) La progression de la population noire est plus forte et se soutient presque constamment à 2,82 p. 100. Nous nous réservons de revenir sur ce phénomène singulier de décroissance qu'offre la progression des États-Unis, mais nous constaterons de suite la grande infériorité de leur accroissement naturel sur celui du Canada.

Si nous observons maintenant le mouvement de la population anglaise dans le Haut et le Bas-Canada, nous y trouverons les mêmes difficultés qu'aux États-Unis pour distinguer l'accroissement naturel de l'accroissement pro-

venant de l'immigration, et comme il n'a encore été fait sur ce pays aucun travail statistique analogue à ceux que nous venons de citer, nous sommes obligé de recourir à des moyens plus imparfaits, mais qui ne laissent pas de donner une idée assez juste de la vérité. Premièrement, nous avons eu recours au grand recensement de 1851, et nous avons comparé le chiffre des naissances, 32,681, à celui des décès 7,775; la différence, 24,906, nous donne donc le résultat de l'accroissement naturel pour l'année 1851, et par là même peut nous faire apprécier très-approximativement celui des autres années; or, 24,906, sur une population de 952,000 âmes, ne constituent qu'une proportion de 2,65 p. 100, nous la porterons néanmoins à 3 p. 100, à cause de la part notable des immigrants dans les décès, dont le chiffre total réduit ainsi d'une manière trop forte le bénéfice des naissances.

Secondement, nous avons renouvelé la même opération sur les comtés presque exclusivement anglais de Missisqui et de Stanstead dans le Bas-Canada, et nous avons trouvé dans le premier 2,60, et dans le second 2,15 p. 100, proportion inférieure encore à celle du Haut-Canada. — Troisièmement enfin, le comté de Bonaventure (Bas-Canada), présentant cette circonstance particulière d'être resté à peu près étranger à tout mouvement d'immigration ou d'émigration, il suffit de suivre le développement de sa population pour connaître son accroissement naturel, et la population anglaise de ce comté, de 1844 à 1851, s'est augmentée de 25 p. 100, soit 3,20 p. 100 par an. — Entre ces résultats divers, nous avons cru pouvoir adopter comme moyenne du croît naturel de la race anglaise au Canada celui que nous a offert le Haut-Canada en 1851, savoir 3 p. 100 par an.

Il paraîtrait donc constant, d'après ces faits, que l'ac-

croissement annuel et naturel des Canadiens français dépasse, par an, celui des États-Unis de 1,10 p. 100, et de 0,60 p. 100 celui des Anglais du Canada. Mais plusieurs observations générales viennent donner à cette opinion une autorité irréfragable. D'abord le chiffre des naissances, dans le Haut-Canada, est proportionnellement toujours inférieur à celui du Bas-Canada. Ainsi en 1851 le Haut-Canada, qui possédait déjà 952,000 âmes, compte seulement 32,681 naissances, tandis que le Bas-Canada, avec 890,000 habitants, a vu naître 36,739 enfants (2 *bis*). Une autre considération moins importante, mais plus frappante peut-être, c'est qu'en étudiant séparément la progression de chacun des comtés du Canada, on trouve dans la province supérieure que la proportion de l'accroissement hausse immédiatement dans tous les cantons qui contiennent une population un peu notable de Canadiens français, tandis qu'en sens inverse, dans la province inférieure, elle diminue partout où se trouvent fixés un grand nombre de colons anglais.

Ainsi dans le Haut-Canada la moyenne générale des naissances est de 3,40 p. 100; or dans les comtés où une partie de la population est formée par des Canadiens français nous trouvons : Essex, 4,20; Kent, 3,40; Carleton, 4,20; Russell, 4,35; Prescott, 3,50; et au contraire, dans certains comtés purement anglais, comme Halton, Leeds, Lennox, cette moyenne tombe à 2,50, 2, et même au-dessous. Dans le Bas-Canada, où la moyenne générale des naissances est de 4,10 p. 100 (2), les comtés où les Anglais dominent sont fort au-dessous de cette moyenne; ainsi, le comté de Missisqui n'offre que 3,40 p. 100; celui de Sherbrooke, 3,10; et celui de Stanstead, qui est le plus exclusivement anglais de tous, descend à 2,70 p. 100. Un seul des comtés habités par

une forte proportion d'Anglais fait exception, c'est celui d'Ottawa, où nous trouvons 4,40 p. 100.

Enfin, pour terminer cette digression par un fait capital qui la domine et la résout d'une manière incontestable, la proportion n'a pas sensiblement changé depuis 1760 entre la population franco-canadienne et la population blanche des États-Unis, bien que la première, depuis cette époque, ne se soit accrue d'aucun immigrant, tandis que la seconde en a reçu par millions; de sorte que la supériorité de l'accroissement naturel des uns aurait à peu près compensé le bénéfice de l'immigration dont ont profité les autres.

En effet, en 1760 les colonies anglaises comptaient 1,200,000 habitants (3), et en 1765 nous avons vu qu'il ne resta au Canada que 65,000 âmes; on peut donc considérer qu'en 1760 la population des premieres était vingt fois plus forte que celle du second. Or en 1840 les États-Unis comptaient, d'après Tucker, 14,189,000 habitants de race blanche; d'autre part, nous avons calculé que d'après les recensements de 1831 et de 1844, il pouvait y avoir à cette même époque, au Canada, 460,000 Canadiens français; mais ce nombre est loin de représenter, comme nous l'avons vu, toute la descendance de ceux-ci et leur véritable puissance de multiplication; si nous tenons donc compte des émigrants sortis du pays, suivant la proportion que nous avons établie ci-dessus (3 *bis*), nous arriverons à un chiffre très-voisin de 700,000, c'est-à-dire au vingtième de la population blanche des États-Unis à cette époque.

Au recensement de 1850, cette dernière s'élevait à 20 millions sur un chiffre total de 23,191,000 âmes; à la même époque, nous trouvons au Canada 669 mille Canadiens français, et en tenant compte de la deperdition causée

par les émigrations pour 350 à 400,000 âmes, nous aurions encore plus d'un million de Canadiens en regard des 20 millions d'Américains. Depuis lors cette proportion s'est même modifiée au désavantage de ceux-ci, car l'immigration ayant beaucoup diminué, tandis que l'accroissement des Canadiens allait toujours en progressant, nous ne pensons pas qu'au prochain recensement la population blanche des premiers soit dix-huit fois plus forte que celle des seconds (3 *bis*).

Or, si la population des États-Unis avait fourni par elle-même une progression égale à celle des Canadiens français, elle devrait, grâce aux nombreuses immigrations qui lui sont venues du dehors, et l'accroissement composé de celles-ci, se trouver aujourd'hui trente-cinq à quarante fois plus forte que la population canadienne. D'où il suit, comme conséquence évidente, que celle-ci a compensé et au delà, par la puissance de sa multiplication, le bénéfice des immigrations qu'ont reçues les États-Unis.

Après toutes ces preuves, on peut donc tenir pour avérée désormais la supériorité notable de la progression naturelle des races d'origine française de l'Amérique sur celles d'origine différente (4). C'est là ce qui a été une des causes de leur conservation au milieu des difficiles épreuves qu'elles ont eu à traverser, épreuves d'isolement, de persécutions et de déperdition considérable d'émigrants; et ce sera là une des causes de leur importance à venir dans cette partie du monde, car les immigrations européennes, qui déjà ont beaucoup diminué en Amérique, aboutiront tôt ou tard, par la force des choses, à s'arrêter complétement, et il arrivera un moment où chaque population se trouvera réduite à sa puissance propre. Or, tandis que la proportion de l'accroissement chez les Canadiens semble grandir chez eux avec le développe-

ment du nombre et de la richesse, elle tend constamment à s'affaiblir chez les Américains, ainsi que nous l'avons vu plus haut, ce qui constitue réellement une certaine supériorité pour l'avenir des premiers.

Ce fait singulier et peu connu de la diminution progressive du croît normal de la population des États-Unis a été apprécié très-sagement par Tucker :

« Les uns ont pensé, dit-il, que notre progression ne s'arrêterait pas jusqu'à ce que nous ayons atteint un nombre de 200 millions d'âmes, les autres ont soutenu que nous maintiendrions notre progrès jusqu'au chiffre de 60 millions, mais qu'alors il surviendrait un changement dans les lois de notre développement..... Ces opinions semblent l'une et l'autre également peu fondées..... Il est à croire que le progrès de notre population ne subira point d'altération importante jusqu'à ce qu'elle ait atteint une densité moyenne de 60 à 80 habitants par mille carré sur les parties cultivables du territoire (ce qui ferait environ 120 à 140 millions.)

« Sans doute la diminution de notre croît naturel, effet de la prudence ou de la vanité, continuera à agir avec une force croissante, à mesure que nos cités grandiront en nombre et en puissance, et à mesure que se multiplieront les classes aisées. Ces circonstances ont pour effet de retarder les mariages; et dans les États les plus peuplés la baisse du prix du travail, en amenant des difficultés toujours croissantes pour pourvoir à l'existence des familles, agit également sur les classes pauvres. Il est même probable que leur action se fera plus promptement sentir dans ce pays que dans tout autre, par suite des plus grandes habitudes de confort dans lesquelles sont élevés les Américains, et de cet orgueil d'indépendance personnelle qui dérive avec tant de force de nos institutions politiques. Nous avons déjà éprouvé constamment leur influence, mais il n'y a pas lieu de croire qu'elle s'accroisse beaucoup plus que par le passé jusqu'à la fin de ce siècle. »

Il pourrait se faire que Tucker se soit trompé dans cette dernière appréciation, et nous pensons que l'opinion de ceux qui plaçaient le point d'arrêt des États-Unis à 60 millions d'âmes est plus proche de la vérité qu'il ne l'imaginait. Le mouvement de l'immigration a déjà commencé à se ralentir, l'augmentation naturelle a continué sa marche décroissante, et il est probable que le prochain

recensement offrira un singulier mécompte aux espérances que l'on avait pu concevoir en 1850.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des réflexions du professeur américain est certainement très-judicieux, et pour le traduire en un langage plus net, disons de suite que les conditions essentielles à la grande multiplication d'un peuple sont, en outre d'une vaste étendue libre et cultivable, la modestie des goûts, la modicité des besoins et la sainteté des mœurs. La différence que nous avons constatée entre les Canadiens et les Américains vient donc donner une nouvelle et éclatante preuve de la grande moralité et des habitudes patriarcales, que les Canadiens doivent à leur attachement à la religion et à l'affabilité naturelle de leur caractère.

Ce sera pour nous une nouvelle occasion de leur rappeler les avantages qui sont résultés pour eux d'une si salutaire tradition; cet état général des mœurs de leur société, auquel ils doivent pour une grande part le progrès supérieur de leur population, a été déjà, comme nous l'avons signalé, le principe de leur force dans les laborieux commencements de leur histoire, et celui de leurs succès dans les luttes difficiles qui ont accompagné leur croissance. Il se trouve ainsi résumer le caractère radical de leur nationalité et la cause essentielle de leur énergie; c'est pourquoi ils doivent s'attacher avec une entière confiance et une vigoureuse résolution à cette foi profonde et à la moralité simple et sévère qui en est le fruit; elles ont déjà assuré leur passé, et c'est encore elles seules qui peuvent leur réserver une existence propre en Amérique, et leur conquérir peut-être une place honorable et considérée dans les destinées futures de ce continent.

Ces mêmes raisons en effet qui maintiennent la supériorité de leur développement sur celui des Anglais, sont

aussi la cause de cet autre fait non moins remarquable, que déjà nous avons signalé, le recul constant de la population anglo-saxonne devant eux, fait général dont on retrouve plus ou moins les symptômes aussi bien sur l'Ottawa, aux confins du Haut-Canada, que sur les frontières des États-Unis et dans les comtés anglais du Bas-Canada. Tous les témoignages s'accordent sur ce mouvement en arrière des Anglo-Saxons, en présence de l'expansion des Canadiens. Comme ouvriers, ceux-ci supplantent les Irlandais et les Yankees, moins adroits, moins vigoureux et moins disciplinables; comme propriétaires, ils achètent pour une grande part les terres que vendent les Anglais et les Américains, séduits par le climat plus doux et la grande fertilité des contrées de l'ouest. Car tandis que plusieurs parmi les Canadiens qui vont dans ces derniers pays restent fidèles à l'amour du sol natal et reviennent quand ils ont amassé quelques économies, les Anglais et les Américains s'y fixent pour toujours.

A diverses époques les Anglais ont essayé d'établir des colonies dans le Bas-Canada; mais quelque défavorables que fussent les circonstances pour le malheureux peuple conquis, ce fut toujours sans succès, et ces établissements, entourés et débordés de toute part, ont été absorbés ou sont restés sans importance. Dans les comtés du sud-est, où les Anglais étaient seuls et fort loin des Canadiens, ils ont perdu pied dès que ceux-ci ont atteint ces cantons, où ils affluent maintenant chaque année, et où ils ne tarderont pas à être dominants. Il y a trente ans on ne voyait pas un seul Canadien dans les campagnes riveraines du lac Champlain, et dans plusieurs cantons aujourd'hui ils y forment une grande partie de la population; dans les États même de New-York et de Vermont, sur la partie frontière, il se produit depuis quelques années un singulier tra-

vail de diminution de la race américaine; travail qui tôt ou tard aboutira au profit des Canadiens, si ceux-ci, se poussant de proche en proche vers les régions qui leur sont contiguës, savent se masser et se maintenir avec énergie et persistance au milieu des populations étrangères (5).

Plus forts, plus affables et plus patients que les Américains, ils sont en effet par certains côtés supérieurs à ces derniers; mais la plus précieuse de leurs qualités dans cette rivalité d'extension nationale, c'est l'honnêteté de leur vie qui, par la simplicité des mœurs combinée avec un travail assidu, est le plus sûr et le plus puissant instrument de la production de la richesse. C'est là le secret de leur force, et du jour où ils déserteront cet esprit de modération et de simplicité, ils perdront leur valeur propre pour s'essayer, imitateurs débiles, dans les procédés américains, qui ne sont point le fait de leur nature, et dans lesquels ils resteraient toujours inférieurs,

Qu'ils ne se laissent point séduire par cette passion qui court à la fortune en espérant plus encore du trafic que du labeur. A mesure que la poursuite de la richesse s'écarte du travail pour se rapprocher des errements de la spéculation, elle participe de plus en plus de la nature du jeu, et offre des résultats analogues; elle enrichit brillamment quelques privilégiés et n'apporte au plus grand nombre que la gêne ou la ruine. Le public ébloui par les succès qui se proclament, tandis que les ruines se cachent, se précipite périodiquement sur la trace des heureux du jour, jusqu'à ce que ce flot de badauds soit ramené avec perte par des crises également périodiques. L'épargne jointe au labeur n'a point de tels éclats ni de tels revers; elle marche d'un pas moins pressé mais plus sûr à la création et à la bonne répartition de l'aisance. Or quel-

ques fortunes splendides importent assez peu à l'avenir d'un peuple, mais une population qui par ses efforts et son économie s'assure la richesse, devient forcément la maîtresse du pays qu'elle habite.

C'est ainsi que nos paysans français, ignorants et souvent même peu intelligents, sont parvenus à conquérir à force de sueurs et d'épargne la terre possédée exclusivement autrefois par l'aristocratie. Riches de la modicité de leurs besoins, et armés de leur simple bêche, dont la puissance de production est méconnue par les agronomes de cabinet, ils chasseront un jour tous les grands détenteurs du sol. Les Canadiens, généralement plus instruits que nos campagnards, peuvent facilement suivre ce système, en le perfectionnant par la science agricole. De même que l'honnêteté simple et modeste doit être leur devise politique et morale, que *travail et économie* soit leur devise industrielle, et ils s'assureront en Amérique une large part d'influence.

Rien en effet ne peut être comparé à l'envahissement de ces petites forces individuelles qui incessamment croissent, incessamment s'avancent, unies par un instinct secret, et d'autant plus puissantes qu'elles jettent moins d'éclat et se laissent ignorer : rien ne peut résister à cette action qui ressemble si fort à celle de la nature elle-même; c'est le sable que le vent pousse et qui engloutit tout sous ses dunes, le flot invincible qui monte prendre son niveau, la montagne de corail bâtie par des animaux invisibles, qui, pour se faire place, font reculer devant eux l'Océan.

CHAPITRE XIII

DE L'AVENIR DES CANADIENS. — DU DÉVELOPPEMENT MATÉRIEL DE LEUR POPULATION.

En présence de cette progression si rapide des Canadiens, on est naturellement amené à se demander quel est l'avenir qui peut être réservé aux populations de race française établies dans l'angle nord-est de l'Amérique du nord, aussi bien que celui de tous les groupes qui s'y rattachent par leur origine commune. Trop fortes pour être désormais détruites ou absorbées, ces populations ont-elles assez de ressort moral et matériel pour pouvoir se promettre une vie propre et un rôle particulier dans cette partie du monde? Que deviendra l'accroissement surabondant des Canadiens? où et comment se répandra-t-il? quel caractère, quelle influence pourront leur appartenir dans les destinées de l'Amérique?

Telles sont les questions que la force des faits pose devant nous, et nous pensons que le lecteur est maintenant assez éclairé sur l'origine et le développement des Acadiens et des Franco-Canadiens pour pouvoir les examiner sans illusions vaines, mais cependant avec une juste confiance dans l'énergie de ces peuples dont nous venons d'étudier la formation.

Au premier abord, les vastes régions désertes qui s'étendent au nord du Saint-Laurent, dans le haut bassin de l'Ottawa, et qui se prolongent au nord des grands lacs

pour atteindre les immenses territoires du nord-ouest, semblent être des pays infertiles et glacés, qui se refusent à toute exploitation profitable. Il n'en est rien cependant : la limite où peut s'arrêter le travail utile de l'homme est encore bien reculée vers le nord, mais ces contrées froides et d'un abord difficile, couvertes de neige une partie de l'année, ne séduisaient ni les émigrants européens ni ceux des États-Unis; ils préféraient les vastes plaines de l'ouest avec leurs grandes voies navigables, leur climat tempéré et leur culture plus aisée. Ces émigrants d'ailleurs auraient été peu capables d'affronter cette rudesse du sol et de la température; le peu d'entre eux qui se dirigent vers ces parages s'en dégoûtent promptement et les quittent presque toujours pour descendre vers une zone plus chaude.

Deux races européennes seulement ont paru aptes jusqu'ici à cette colonisation : les Écossais et les Canadiens; mais les premiers, que rien n'attire particulièrement dans ces contrées, suivent généralement le courant qui porte les émigrants plus au sud ; et l'Écosse ne pouvant fournir qu'une émigration assez restreinte, il en résulte qu'un très-petit nombre d'Écossais seulement ont pris cette direction. Ces immenses espaces semblent donc être destinés à l'expansion des Canadiens français, et c'est là le théâtre que la Providence paraît avoir réservé à leur action. Là pourront tranquillement s'étendre leurs enfants sans que de longtemps encore aucun émigrant étrangers vienne se mêler à eux; et jusqu'aux limites de la culture possible, ils pourront se développer en paix, avec leur langue, leur caractère propre et toutes leurs habitudes nationales.

Partant du Saint-Laurent comme d'une artère centrale, la race canadienne se répand donc au delà des Lauren-

tides, dans des contrées froides et encore désertes qui seront probablement son domaine exclusif. Mais, d'autre part, elle pénètre aussi au sud par masses compactes et profondes dans les cantons qui l'avoisinent, cantons à demi colonisés par les Anglais, dont elle envahit et dépasse les groupes épars, qu'elle tend incessamment à déplacer. Or, si l'on observe en même temps le penchant prononcé des Anglo-Américains à quitter les régions du nord-est pour descendre dans les plaines plus chaudes et plus fertiles de l'ouest, tendance que nous avons déjà signalée, il est à supposer que dans un laps de temps donné les Franco-Canadiens pourront peupler même une partie des rives du lac Champlain. Enfin sur les côtes du golfe Saint-Laurent et dans les îles, la population acadienne prenant une importance chaque jour croissante, il est possible que, si on encourage et si on soutient son développement, elle finisse par dominer dans certaines parties de ces contrées.

Dès lors il paraît bien évident que tout le bassin inférieur du Saint-Laurent, les bassins entiers du Saguenay et du Saint-Maurice, la presqu'île de Gaspé et tous les territoires du nord-est doivent appartenir à la race française, et on peut même espérer la voir s'étendre dans les bassins supérieurs de l'Ottawa et du Saint-Jean.

Quelle quantité d'habitants peuvent contenir ces régions? Nous ne pensons pas qu'elles puissent renfermer plus de 5 à 6 millions d'âmes, malgré l'immense étendue qu'elles présentent au premier abord; car il s'y trouve de vastes massifs montagneux, peu susceptibles d'être habités, et on doit calculer en outre que dans ces pays froids et d'une culture difficile, il est impossible de songer à ce grand morcellement du sol qui permet dans nos climats de faire vivre plus de monde sur un plus petit espace,

Ainsi tout le nord du Saint-Laurent, avec les vastes territoires baignés par le Saint-Maurice et le Saguenay, ne nous paraît pas pouvoir contenir dans ses parties habitables plus de 2 à 3 millions d'âmes; peut-être pourra-t-il s'en établir 1,500,000 dans les régions sud, sud-est du Saint-Laurent, et un million dans la presqu'île de Gaspé et autres comtés de l'est; le surplus se trouverait réparti sur les côtes du golfe Saint-Laurent, dans les îles et sur le Haut-Ottawa.

Les contrées que nous venons d'énumérer doivent donc être considérées comme insuffisantes au développement des Canadiens, car il faudra assez peu de temps pour atteindre le nombre ci-dessus indiqué et peupler ainsi entièrement ces régions. S'ils continuaient en effet à suivre la loi de progression que nous avons constatée dans les dernières époques, tout le pays à peu près se trouverait couvert d'habitants au début du siècle prochain. Mais en supposant que leur accroissement se ralentisse, et qu'au lieu de se doubler tous les dix-huit ans, ils n'accomplissent cette évolution que tous les vingt-cinq ans (les États-Unis n'y emploient pas aujourd'hui plus de trente ans), on atteindrait néanmoins ce résultat, qu'en 1920, dans soixante ans, ils seraient plus de 5 millions, et qu'ainsi l'espace commencerait en quelques endroits à leur manquer dans les limites que nous avons assignées.

Cette éventualité est donc trop prochaine de toute façon pour ne pas être prévue, et on doit se demander où pourront se déverser plus tard les familles toujours croissantes du Canada français. Il est d'autant plus à propos d'étudier cette question qu'elle se posera elle-même bien plus tôt encore que nous le supposons; il s'en faut en effet que toute la population canadienne puisse également se répartir dans les territoires vacants de son pays : dès au-

jourd'hui le district très-peuplé de Montréal est déjà fort éloigné des townships du sud-est, seules régions qui soient à la portée de son émigration; mais comme ces townships seront entièrement peuplés avant dix ou quinze ans, les pays au sud du Saint-Laurent se trouveraient dès lors privés de débouché, tandis qu'au nord-est et à l'est, le lac Saint-Jean et la presqu'île de Gaspé offriront peut-être encore à leurs habitants des terrains libres d'ici à plus de soixante ans. On se verra donc de nouveau, dans un petit nombre d'années, devant la perspective d'une nouvelle émigration aux États-Unis, mal funeste auquel on n'est parvenu à remédier aujourd'hui qu'après tant d'efforts, et qui se présenterait alors avec une urgence inévitable (1[1]).

C'est pourquoi nous pensons qu'il serait d'une grande importance pour les Canadiens de se prémunir contre ce péril, en établissant dès maintenant, par des sacrifices intelligents, un courant d'émigration vers quelque point déterminé qui pût fournir plus tard à leurs enfants une patrie nouvelle.

Après avoir si longtemps lutté pour se conserver, il serait triste de produire plus tard d'immenses excédants de population qui iraient se disperser à l'aventure et se fondre au milieu des peuples étrangers. Si un rôle est réservé à nos compatriotes dans l'avenir de l'Amérique, ils doivent dès maintenant aviser et agir pour s'étendre; qu'ils ne perdent point leur temps dans des luttes personnelles, et des discussions souvent oiseuses sur des nuances et des détails d'une minime importance! Il est nécessaire qu'on voie renaître le beau zèle d'union et de patriotisme des

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre XIII.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

anciens jours de la lutte, et que ce zèle s'applique avec le même enthousiasme et une attention exclusive et soutenue aux conquêtes pacifiques de l'émigration et à l'extension de leur nationalité.

C'est là en effet, on ne saurait trop le répéter, le but et le sens pratique de cette puissante fécondité, don spécial que Dieu semble leur avoir départi pour être leur force et leur moyen d'action ; seulement il s'agit de ne pas laisser ce don précieux se perdre dans une émigration vaine et vague où s'absorberait sans but et sans fruit le croît de la population ; il faut émigrer sans doute, mais émigrer avec ordre, patriotisme et ensemble.

Le Saint-Laurent appartient incontestablement aux Canadiens, les territoires vastes mais un peu sévères qui s'étendent au nord, ne leur seront non plus disputés par personne; eux seuls peuvent coloniser ces contrées montagneuses, rudes et froides ; mais l'ouest, qui est ouvert à tous, est le domaine de tous les hommes laborieux et actifs qui s'y porteront les premiers; c'est pourquoi il est important pour eux d'y assurer dès aujourd'hui une place pour l'émigration de leurs districts occidentaux. Non pas qu'il faille se jeter au hasard dans ces immenses régions, au contraire, c'est là précisément où il est nécessaire de bien choisir une direction pour concentrer ses efforts.

Le sud-ouest offre un climat plus doux et des plaines plus riches peut-être, mais par ces raisons mêmes, les Canadiens y seraient trop exposés à se voir mélangés avec les émigrants de toutes les autres nations et à ne pouvoir point s'y grouper convenablement. S'il nous était permis d'énoncer sur ce sujet une opinion qui résulte pour nous de l'examen de la situation générale, nous dirions, en gardant toute la réserve que commande notre connaissance insuffisante des faits et des lieux, que le nord-ouest

nous paraît bien préférable. Plus distant des émigrations actuelles, moins séduisant pour ceux qui ne cherchent dans de nouveaux climats que les étroites considérations du bien-être et de la fortune, il ne se trouvera d'ici longtemps que peu d'étrangers et de concurrents dans ce pays qui offrira aux Canadiens bien plus de facilités qu'aucun autre pour y installer leurs familles, leurs habitudes et y créer un nouveau Canada, une nouvelle patrie à l'image de l'ancienne.

Là-bas de l'autre côté du lac Supérieur, sur la rivière Rouge du lac Winnipeg, existe déjà un groupe assez nombreux de leurs compatriotes, fort de 7 à 8 mille âmes, et tout autour de vastes terres fertiles n'attendent que des bras pour les féconder; ce pays ne leur est pas inconnu: un grand nombre d'entre eux ont parcouru ces régions, comme voyageurs ou coureurs de bois. Il fut un temps même qui n'est pas si loin de nous où les jeunes gens se croyaient presque obligés de faire au moins une fois leur tour au nord-ouest. Plusieurs d'entre eux y ont encore des parents, des relations, d'anciens amis; la traversée est facile: des Canadiens ont souvent remonté les grands lacs et jusqu'au Winnipeg avec leurs simples bateaux d'écorce; leurs descendants n'ont point perdu ces habitudes, et sont toujours, nous le pensons, ces vigoureux rameurs si réputés dans toute l'Amérique du nord.

Ils ont donc sur tous les autres émigrants vers ces contrées d'immenses avantages; ils n'y arriveront point comme des inconnus, pas même comme des étrangers; à la rivière Rouge ils trouveront une ville canadienne, des campagnes canadiennes, toutes leurs habitudes transplantées, et en quelque endroit qu'ils se dirigent dans les vastes territoires du nord-ouest, ils retrouveront la langue française comme étant la langue généralement adoptée

pour les transactions par les sauvages et par les résidents Anglais eux-mêmes; partout leur titre de Français leur assurera une bienveillance fraternelle, même de la part des Indiens, encore redoutables et dangereux sur la frontière pour les pionniers américains, qu'ils détestent.

L'exploration confiée en 1857 et 1858, par le gouvernement du Canada, aux soins de M. Dawson ne saurait trop fixer l'attention des Canadiens. Cette enquête constate à la fois la grande quantité de terres fertiles que contient ce pays, les difficultés considérables que présente son climat, et le manque de débouchés pour les produits (2). Ces dernières considérations sont fort graves sans doute, surtout pour les colons américains et anglais qui s'éloignent généralement des pays très-froids, et qui avant tout recherchent une vente facile, un lieu où il soit aisé de faire de l'argent, *to make money;* mais elles perdent beaucoup de leur importance pour les familles canadiennes habituées à la sévérité de la température, qui ayant moins de souci des spéculations mercantiles, se préoccupent plutôt d'acquérir une honnête aisance et de pouvoir établir convenablement plus tard leurs enfants autour d'elles. Ces régions ne leur offrent donc que des désavantages secondaires, tout en conservant pour eux le profit de leur fertilité et le bénéfice particulier de la présence déjà ancienne d'une population de même langue, de même origine et de même religion.

Aucune contrée ne nous semble donc mieux convenir aux Canadiens que ce pays d'Assiniboia, dont l'Église catholique, dans sa prévoyance, paraît avoir pressenti l'importance future en y installant déjà un évêque. Le terme des priviléges de la compagnie d'Hudson va nécessairement placer ce territoire dans de nouvelles conditions, et ils pourraient dès aujourd'hui songer à y préparer le

but de leurs émigrations ultérieures. Qui pourrait dire d'ailleurs que la population canadienne, après avoir remonté l'Ottawa, se poussant de proche en proche, ne gagnera pas par la rivière Française le haut des lacs, pour arriver un jour à se rattacher ainsi par une chaîne de colonies à celle que l'émigration aurait déjà solidement établie au nord-ouest? La race franco-canadienne se trouverait alors avoir pour domaine tout le nord de l'Amérique, ainsi que sa situation et ses aptitudes peuvent très-bien lui permettre d'y prétendre.

Ces idées ne sont évidemment qu'un de ces aperçus lointains dont l'imagination trace l'esquisse, sous toute réserve, jetant simplement quelques jalons possibles dans les mille éventualités de l'avenir. Il ne saurait même être question aujourd'hui pour les Canadiens de porter une émigration un peu notable ni au nord-ouest ni dans aucune autre direction; car rien n'est plus désirable au contraire que de laisser le mouvement naturel de leur population se diriger comme il le fait vers les districts encore inoccupés du Bas-Canada. Mais le présent ne doit pas empêcher de préparer l'avenir, et il serait aisé, sans préjudicier à l'accroissement intérieur du pays, de faciliter chaque année par des secours et quelque subvention l'envoi et l'établissement à la rivière Rouge de cinquante ou cent familles à choisir parmi les plus pauvres dans la province de Montréal, qui, la première, sentira le besoin d'un débouché extérieur. Cette immigration annuelle grossirait le noyau canadien de cette contrée, multiplierait ses relations avec le Canada, les habitudes se créeraient et l'on verrait s'établir peu à peu un courant naturel d'émigrants qui remplacerait sans efforts, aussitôt que le besoin s'en ferait sentir, le courant artificiel que l'on aurait entretenu; c'est ainsi que s'est créée et dé-

veloppée la grande émigration des Irlandais vers l'Amérique.

Une telle entreprise placée sous la direction de quelque ecclésiastique intelligent et zélé, comme il a été fait au Saguenay et à Montréal même, dans l'origine, aurait de grandes chances de succès. Pourquoi ne fonderait-on pas, en mémoire des saints fondateurs de cette dernière cité et à leur exemple, une colonie du même genre? un Montréal nouveau sur les bords du Winnipeg ou de la Saskatchouïane, qui deviendrait le centre de cette colonie catholique et canadienne comme il en a été autrefois sur les bords du Saint-Laurent? Une telle création appartiendrait de droit à MM. les sulpiciens de Montréal; noblesse oblige, disait-on, tradition n'exige pas moins, et ils ne sauraient rendre un plus glorieux hommage à la mémoire et aux vertus de leurs ancêtres spirituels qu'en se faisant leurs imitateurs.

Cependant, tout en concentrant leurs prévisions d'avenir et leurs efforts présents sur certaines régions plus favorables, il serait fâcheux néanmoins que les Canadiens français abandonnassent et perdissent complétement de vue les masses nombreuses que des émigrations antérieures privées d'ensemble et d'ordre ont jetées dans les États-Unis.

L'idée mère d'un lien général entre tous les groupes français de l'Amérique, et de leur conservation par un appui mutuel, idée à laquelle nous en avons appelé déjà à propos des Acadiens, est contenue dans la société de Saint-Jean-Baptiste; il suffirait d'en développer l'application par la création de relations plus fréquentes et plus étroites entre ces groupes isolés et le foyer central. Ainsi seraient par exemple l'établissement de quelque députation et visite périodique semblable à celle qui fut faite il y

a quelques années aux Canadiens du Détroit; la publication d'un journal spécial, organe de la société et qui serait le signe visible du lien qui rattacherait tous les groupes canadiens entre eux et avec le Canada lui-même; et lors même que de temps à autre quelques émigrants échapperaient aux courants généraux pour se rendre en ces districts, il n'y aurait là rien de fâcheux, bien au contraire, ils entretiendraient d'une manière plus intime l'union et les relations de la mère patrie avec les colonies sorties de son sein.

De cette façon il ne serait nullement impossible de maintenir dans un certain nombre de groupes canadiens aux États-Unis la langue et les mœurs nationales, et tout en se conservant ainsi, plusieurs pourraient même se développer par leur propre force et former des cantons tous peuplés de Franco-Canadiens, se soutenant par leur masse suffisante et leurs relations conservées avec la mère patrie. C'est par une semblable sollicitude que les Allemands, dont quelques communautés ont plus d'un siècle d'existence, se sont parfaitement maintenus eux-mêmes au milieu des États-Unis, et nous croyons les Canadiens, par la proximité de leur centre principal, mieux placés que les Allemands pour suivre avec succès un tel plan de conduite.

Cette question de la conservation et de l'extension de tous leurs éléments nationaux est d'une haute importance pour les Canadiens, plus grave même que celle de la possession du gouvernement et de la direction des affaires publiques. Lors même en effet qu'ils n'auraient aujourd'hui qu'une part plus restreinte encore dans l'administration de leur pays, si leur nombre s'accroît rapidement, si leur expansion s'organise, rien ne serait compromis dans le présent et ils s'assureraient une plus large place

dans l'avenir; mais que leur importerait d'être momentanément, par un généreux effort, les maîtres dirigeants de leur pays, s'ils devaient toujours rester en petit nombre? Resserrés dans d'étroites limites, ils seraient inévitablement noyés dans le développement américain. Après la conservation de leur religion, de leur langue et de leurs mœurs, rien certes ne mérite autant de fixer leur attention et leur sollicitude que l'avenir de leurs émigrants, leur concentration et le développement de leur nationalité.

Ces justes efforts des Canadiens ne sauraient plus inspirer ni antipathie ni inquiétude au gouvernement anglais; de tels sentiments seraient bons tout au plus pour flatter les passions mesquines de quelques marchands jaloux ou pour masquer les manœuvres de ces ambitieux qui cherchent à exploiter pour leur fortune les divisions des partis. Aujourd'hui les temps sont passés des préventions et des vaines méfiances que les hommes d'État de l'Angleterre ont pu nourrir contre les Français du Canada; ils doivent maintenant envisager les choses de plus haut et avec une politique plus prévoyante et plus large.

Devant eux ils ont une nation entreprenante, pleine de présomption et dont la moralité douteuse a besoin du frein de la force; il y a nécessité de la surveiller et d'arrêter au besoin ses irrégulières fantaisies. C'est une œuvre que la nature et la force des circonstances ont départie à l'Angleterre et dont l'accomplissement réunira les suffrages de tous les peuples. Mais pour montrer en cette circonstance toute l'énergie que devra lui conseiller autant son intérêt propre que celui de l'économie générale du monde, il ne lui sera point inutile de trouver un point d'appui solide dans la population franco-canadienne, préférable sous ce rapport même à ses propres émigrants.

Ce n'est point nous qui imaginons cette distinction, c'est un des gouverneurs du Canada, et un de ceux qui certes ont montré le moins de bienveillance aux Canadiens, sir Haldimand, qui a émis cette opinion avec une rare perspicacité, Dans un temps où les États-Unis étaient loin de faire prévoir le développement si rapide de leur puissance, ni surtout la politique suspecte qui semble désormais prévaloir dans l'opinion publique de ce pays; dans un temps où les Canadiens français semblaient généralement aux hommes d'État de l'Angleterre un embarras que l'on ne tolérait que par respect pour les traités, en 1783, Haldimand recommandait à son gouvernement de se faire de la population canadienne un boulevard contre ses voisins (3).

En 1827, dans une enquête officicielle faite sur les colonies devant le parlement anglais, M. Parker riche négociant anglais, qui avait demeuré longtemps au Canada, renchérissait sur Haldimand et déclarait, que les Canadiens français étaient seuls en état de garantir les possessions anglaises contre tout envahissement américain (3).

Le cours des événements a donné et donne tous les jours raison aux prévisions de sir Haldimand. Jamais le gouvernement anglais n'a trouvé de concours plus sûr et plus efficace dans ces contrées que dans le Bas-Canada, et le cas échéant nous sommes convaincu que c'est encore là qu'il trouverait le plus de soldats, avec un appui sincère et dépourvu de toute arrière-pensée. On doit considérer des deux parts que cette union est cimentée par un mutuel intérêt : sans la sympathie des franco-canadiens il sera tôt ou tard difficile à l'Angleterre de se maintenir dans l'Amérique du nord ; mais d'autre part, sans le soutien de l'Angleterre, il eût été a peu près impossible, et

il serait encore malaisé pour les Canadiens de se garantir non-seulement contre la conquête, mais contre l'absorption américaine.

Nous irons même plus loin et nous oserons dire qu'il vaut bien mieux pour eux dans cette occurrence être sous la domination de l'Angleterre que sous celle de la France même ; car s'ils en revenaient aujourd'hui à une union avec la France, ce que nous ne leur souhaitons aucunement, qu'en résulterait-il? C'est qu'ayant été élevés dans la pratique de la liberté, dont ils ont tiré d'excellents fruits, ils seraient promptement dégoûtés de nous, de notre administration, et de notre gouvernement; il s'élèverait entre eux et la métropole de grandes mésintelligences pour cause d'incompatibilité d'humeur, et ce serait la plus dangereuse épreuve que puissent subir leur patriotisme et la conservation de leur esprit national. Leurs mœurs d'ailleurs, infiniment plus sévères que les nôtres, ne tarderaient pas à être froissées par nos habitudes, et viciées peut-être par nos entraînements ; ils nous aiment encore par affection de famille, par sentiment de patriotisme, et sous l'impression heureuse que peuvent légitimement inspirer les qualités réelles que nous avons conservées au milieu de nos défauts; qui sait alors ce que deviendrait cette ancienne affection, et si leur sympathie n'en viendrait pas à se changer en répulsion !

La France pour eux aujourd'hui est presque passée à l'état de légende, mais les grands parents ne doivent pas être vus de trop près, non plus que les grands hommes, dont le meilleur recèle encore trop de misères humaines sous le manteau héroïque de sa splendeur. Restons donc les uns et les autres dans les termes où nous sommes, en augmentant seulement la fréquence de nos relations : soyons amis, soyons cousins, mais ne nous épousons pas.

Le Canada conservera mieux son patriotisme, son caractère propre et sa force ; et la France, si elle sait comprendre ses devoirs, et apprécier leur affection, peut être plus réellement utile aux Canadiens par sa sympathie et son concours intellectuel et moral, qu'elle ne saurait l'être avec ses soldats et ses trésors trop souvent mal employés.

L'Angleterre ne s'immisce point dans leurs affaires avec cette intimité déplaisante qui est le propre de notre centralisation bureaucratique; intérêt ou bon vouloir, elle leur accorde il faut en convenir, un système si libéral d'administration, qu'ils n'ont que les profits de sa protection sans en avoir les charges, et nous pensons que dans un intérêt mutuel et bien senti, il leur est aisé désormais de vivre avec un sage respect des droits, de l'identité et de la dignité les uns des autres.

Rien ne peut donc empêcher les Franco-Canadiens de mettre à profit l'accroissement si notable de leur population pour l'expansion de leur race. L'émigration qui tôt ou tard sera la conséquence nécessaire de cette rapide multiplication doit être non pas étouffée, mais réglée par eux en un cours méthodique et raisonné, comme étant le développement et l'avenir de leur nationalité. Ils sèmeront de cette façon dans les solitudes lointaines, avec courage et persistance, avec des sacrifices qu'il leur faut savoir faire, des groupes compacts qui deviendront des peuples; appuyés dans cette œuvre par leur clergé, à qui la tradition apprend comment la religion et le dévouement fondent les cités, et dont le concours sera la plus sûre garantie de leur succès. C'est ainsi que, soulevées par l'essor de la population, soutenues par la croyance, ces humbles tribus canadiennes occuperont les déserts, et comme les nombreuses familles bénies du ciel pourront couronner la faiblesse de leur origine par la grandeur de leur fortune

dernière. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ce peuple est de ceux qui ont puisé dans la dureté de leurs commencements une vitalité puissante, et ainsi que le dit l'Écriture, ceux qui sèment dans les larmes recueillent dans la joie.

CHAPITRE XIV

DE L'AVENIR MORAL ET INTELLECTUEL DES CANADIENS EN AMÉRIQUE

Si le développement des Canadiens français en Amérique ne devait amener pour nous que la vaine satisfaction de voir les descendants de notre race propager avec leurs établissements la langue et le nom français, quels que fussent les généreux efforts qui auraient déterminé ce résultat, ce ne serait jamais qu'un fait historique d'une assez médiocre importance. Mais sous cette expansion matérielle doit parallèlement se produire une conséquence intellectuelle et morale d'une incontestable gravité pour l'avenir de l'Amérique : en même temps que notre nom et notre langue, nos compatriotes devront propager le caractère propre de nos mœurs, de notre intelligence, et les aptitudes particulières qui ont fait l'utilité et l'importance de notre rôle dans l'histoire du monde européen.

Ce point est plus à considérer qu'on ne l'imagine; jusqu'à présent en effet l'Amérique semble exclusivement entraînée par deux influences, celle du génie anglo-saxon dans le nord, et celle du caractère espagnol dans le midi. Or deux peuples, deux caractères : c'est bien peu pour le progrès, car la variété seule donne à l'humanité les éléments de sa marche en avant, et ce n'est que par l'antago-

nisme que la vérité elle-même porte tous ses fruits. Je ne sais quel père de l'Église a dit : *Opportet hæreses esse*, donnant presqu'à croire ainsi que les chrétiens, malgré l'origine surnaturelle de l'Église et la protection divine, avaient besoin de la contradiction pour se tenir plus fermes et plus actifs dans la droiture et la vérité.

Mais ces deux races, tout en nous présentant cette apparence d'opposition, ne constituent même pas réellement une dualité sérieuse ; plus nous allons, plus devient évidente la prédominance grandissante et bientôt exclusive de la nation anglo-américaine. En effet la race espagnole ou plutôt indo-espagnole (plus des trois quarts de ces peuples appartiennent à la pure descendance des indigènes de ce continent) s'agite depuis longtemps dans une impuissance désordonnée; et tandis que la forte croissance et le rapide progrès des États-Unis nous montrent toute l'efficacité des épreuves de la liberté dans l'éducation des peuples, le triste spectacle des désordres stériles de l'Amérique du sud peuvent nous faire comprendre toute la débilité que laisse derrière lui le despotisme dans les pays ou il a régné.

Les États-Unis exercent donc seuls aujourd'hui une influence notable sur leur continent ; or quand même nous penserions de leur société tout le bien qu'ils en disent eux-mêmes, nous n'en croirions pas moins utile de voir cesser cette prépondérance exclusive, et d'après les considérations qui précèdent, ce n'est point leur faire injure que de prétendre qu'ils seraient fort insuffisants pour conduire à bien le développement de la civilisation américaine. La liberté de l'esprit elle-même n'est en effet féconde qu'à la condition de la multiplicité et de l'opposition des points de départ de la pensée, sans quoi, puissance inutile, l'intelligence la plus libre croupit

comme l'eau qui s'endort, s'altère comme elle, et reste aussi stérile que le despotisme lui-même dans son immobilité,

. . . . . .
. . . . . Timeo hominem unius libri.

Cette crainte n'est pas moins fondée pour les peuples que pour les hommes, et quelles que soient les qualités éminentes d'une nation, les effets de son exclusive prépondérance ne sont pas moins à redouter pour elle-même que pour celles qui l'entourent. C'est en effet la comparaison incessante et prochaine de ce qui n'est pas nous-mêmes qui appelle dans l'esprit de l'homme cette réaction intérieure qu'on nomme la réflexion, et qui avec la liberté est le caractère essentiel par lequel l'homme diffère de la brute et produit le progrès. Faute de rivalité et d'une contradiction salutaire, nos instincts débridés deviennent des défauts, nos défauts toujours grandissant deviennent des vices intolérables, et nos qualités elles-mêmes, s'altérant et s'exagérant dans la pratique, perdent leur utilité pour n'être plus que des embarras déplaisants et souvent funestes. Il suffit pour bien se rendre compte de cet entraînement logique, d'observer le peuple américain, qui déjà commence à ressentir les fâcheuses conséquences d'un isolement qui a fait une partie de sa puissance, mais qui pourrait causer aussi sa perte.

Si ce livre vient par hasard à tomber aux mains de quelque citoyen des États-Unis, nous n'ignorons pas combien de pareilles réflexions pourront le surprendre et même le choquer, car un des vices de leur situation est précisément de les pénétrer d'une idée si exorbitante de leur supériorité, qu'elle est devenue chez eux comme une maladie, et leur ferme en quelque façon les yeux sur leurs défauts. Une immense quantité de publicistes de bas

étage, une foule d'intrigants à la poursuite des faveurs publiques, et la multitude moutonnière des badauds ont tellement gonflé cet orgueil par d'incessantes adulations, qu'ils oublient volontiers qu'ils sont hommes, pour voir dans leur société un modèle de perfection.

Tant s'en faut cependant : à l'ombre de ces flatteries et de cet enivrement, les vices originels qui se trouvaient attachés à leur nation ont grandi sans contrôle et sont devenus tellement déplaisants que pas un étranger ne met le pied en leur pays sans en revenir froissé, outre mesure souvent, mais non sans raison, il faut l'avouer. La flatterie est un terrible mal; elle perd les rois, dit-on, depuis le commencement du monde, mais elle est plus dangereuse encore pour les sociétés démocratiques. Dans la monarchie, en effet, en atteignant le souverain, elle n'atteint qu'un instant donné, et souvent sous le règne suivant, s'appliquant à des objets différents, elle contredit et balance le mal précédemment accompli ; mais dans une démocratie, en s'adressant au peuple, elle gâte le présent, compromet l'avenir et vicie au cœur même la nation qui demeure et qui grandit avec ses vertus comme avec ses défauts. Une république bien ordonnée devrait en quelque sorte proscrire son propre éloge, accueillir au contraire et publier avec soin les critiques mêmes les plus amères. Nous n'avons que faire de ces louangeurs, aucun n'est plus parfait que notre amour-propre; tout courtisan du peuple est un ennemi public, et puisqu'il nous approuve sans cesse, on doit se méfier de lui, car il manque de franchise ou de bon sens.

Mieux eût valu pour les États-Unis moins chercher dans l'histoire ancienne les noms pompeux dont ils ont illustré tant de bourgades, et méditer davantage les simples enseignements de l'expérience humaine : en rappor-

tant à eux-mêmes les leçons que nous donnent ces vieilles républiques, ils eussent reconnu et corrigé sans doute leurs côtés faibles, au lieu de s'enivrer follement du vain dithyrambe de leur progrès et de leur puissance, célébrés mille fois, et mille fois amoindris par la grossièreté même de cet encensement perpétuel.

Il est malheureusement très-avéré que sous plus d'un rapport cette société est assez mal organisée; c'est une opinion commune parmi nous, qui accuse les vices de leur administration, les perturbations fréquentes de leur commerce, le peu de sûreté de leur justice, et le défaut général de sécurité que l'on rencontre partout dans l'Union pour les biens comme pour les personnes : de telle façon même que, s'il fallait en croire le témoignage général, les risques à courir dans un voyage de New-York à la Nouvelle-Orléans, grâce aux filous, aux *Loafers*, aux rixes publiques et aux accidents de viabilité, ne seraient guère moindres que ceux du chemin de Constantinople à Damas. (1[1])

Il est vrai qu'il s'élève contre ces critiques une réponse triomphante : les peuples du vieux monde qui se trouvent dans de telles conditions se dissolvent ou restent à demi barbares, tandis que les États-Unis n'ont jamais cessé de marcher en avant avec un remarquable succès; pour eux cet état de choses est fâcheux sans doute, mais il faut convenir qu'il ne leur occasionne aucun préjudice sensible et ne dépasse pas la mesure d'un grave inconvénient. Telle est la force que l'exercice ancien et habituel de la liberté donne à cette société, qu'elle résiste à cette situation critique et pleine de troubles qui nous paraît im-

1. Voir à la fin du volume les notes du chapitre XIV.
Tous les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient aux notes correspondantes pour chaque chapitre.

possible et sous laquelle succomberaient inévitablement les nations d'Europe : seule en effet, cette influence produit chez eux une énergie morale et usuelle qui permet aux hommes de mieux se défendre contre les accidents privés et contre les agitations publiques ; c'est par là qu'ils acquièrent ce grand sang-froid qui s'émeut assez peu des complications extérieures, et leur permet de passer à travers toutes ces perturbations sans que cela arrête un instant leurs projets, leurs calculs et leurs transactions. Bien plus, dans le constant usage de ce régime, non-seulement leur société trouve la puissance de résister à ces secousses, mais encore une faculté de réaction spontanée et immédiate contre tout excès dont la violence constituerait un péril trop imminent pour elle. C'est ainsi que s'explique ce phénomène, que nous comprenons mal, d'un peuple vivant au milieu de désordres permanents, et pourtant riche, progressif et vigoureux.

La liberté l'élève assez haut pour qu'il puisse dominer ces atteintes à l'ordre matériel, et les dédaigner dans sa marche, en ne leur accordant que le degré d'importance qui leur appartient réellement, et qui n'acquiert plus de gravité dans nos pays que par l'effroi un peu puéril que nous en concevons. Quels que soient les inconvénients d'un tel état de choses, quel que soit l'intérêt que les États-Unis puissent avoir à le modifier, il n'en est pas moins évident qu'une société peut parfaitement vivre et affronter le péril des troubles matériels, sans courir les grands risques que nous imaginons ici.

Par son éducation, par son régime politique, cette société est donc extrêmement forte, et les reproches même qu'on lui adresse en fournissent la plus évidente démonstration. Mais suffit-il qu'un peuple soit fort et énergique pour devenir grand, s'établir durable, et créer un de ces mou-

vements puissants qui dominent et entraînent la marche de l'humanité. L'Europe moderne, ainsi que bien d'autres peuples avant elle, a accompli cette tâche, et quels que soient les progrès que nous ayons réalisés depuis les Égyptiens et les Grecs, l'esprit s'étonne encore en étudiant le travail de ces civilisations antiques, tant il y a de grandeur dans cette mission généreuse où le passé préparait l'avenir. Cependant ces civilisations se sont éteintes et notre Europe elle-même paraît aujourd'hui s'affaisser vers son déclin; sera-t-il dévolu aux États-Unis de prendre la tête de ce magnifique développement de la race humaine, pour la conduire dans les champs encore inexplorés de sa puissance future? Peut être; mais si, remplis d'une présomption misérable, ils s'épuisent comme les enfants prodiges dans une contemplation prématurée d'eux-mêmes, s'ils ne comptent pour cette œuvre que sur leur aptitude à conquérir la richesse, et sur le tempérament vigoureux qui leur fait si aisément triompher d'un peu de désordre intérieur, leur vanité sera le présage de leur faiblesse, et ils se trouveront trop au-dessous de ce rôle sublime, qui ne réclame pas moins que toutes les puissances de l'esprit et du cœur.

Malgré leur énergie plus grande, ils ne seraient réellement guère moins aveugles en ceci que nos conservateurs, qui imaginent trouver dans le pouvoir et dans la loi une panacée sociale; il n'y a pas plus de panacée dans le monde moral que dans le monde physique, et parce que la liberté donne un peu plus de force aux peuples que le charlatanisme de l'autorité, il ne s'ensuit pas que l'une soit plus puissante que l'autre pour créer la vertu et grandir l'intelligence, ces deux bases essentielles de tout progrès. Or, lorsque la vertu et l'intelligence font défaut, les sociétés non-seulement n'avancent plus, mais tendent à décliner aussi bien avec la liberté que sous le despotisme;

tantôt parce que les intérêts opposés et les passions déréglées de chacun s'abandonnent avec un égoisme sans mesure à un essor indiscipliné, tantôt parce que l'âme et le corps sont affaiblis par l'habitude de la jouissance, et énervés par l'amour excessif de l'insouciance et du plaisir.

Voilà les grands faits sociaux où l'observateur doit aller étudier le fort et le faible des nations et la mesure de leurs progrès ou de leur décadence; c'est l'état de leurs mœurs qu'il faut consulter, bien plus encore que leur constitution ou leur richesse; car l'État romain sous Auguste, dans tout l'éclat de sa gloire, commençait déjà à périr. Or les Américains, qui ont débuté par un puritanisme sévère, trop sévère peut-être, ont d'autant moins échappé aux communs effets de la faiblesse humaine, qu'ils se sont plus infatués d'eux-mêmes. La grande roideur de leur vertu contenait déjà en germe cet orgueil que l'adulation n'a eu qu'à faire croître; enivrés ainsi par l'amour-propre, leurs yeux éblouis se sont fermés sur les dangers de la préocupation exclusive de mercantilisme où se laissait aller leur intelligence, et qui est devenue la passion de l'or. C'est alors que cette cupidité combinée avec leur orgueil de tête flegmatique et sec, leur a refroidi l'âme et amené l'égoïsme, en altérant la charité du cœur, ce sentiment indéfinissable, par lequel l'homme peut vivre et sentir hors de lui-même, en communion avec les autres êtres; sentiment si délicat et si précieux, qui est le germe des hauts faits et des grandes pensées, et qui n'est jamais atteint sans que l'homme en soit diminué.

Telle a été la filiation de l'orgueil, de la cupidité et de l'égoïsme, qui prennent de jour en jour un développement si excessif aux États-Unis; situation bien constante, car dans l'illusion où il est sur son propre compte, l'Américain

tire naïvement vanité de ces défauts, comme s'ils étaient de louables qualités. Les conséquences logiques de cet état moral n'ont point tardé à se faire sentir; ces imperfections du cœur se reflètent bien vite dans l'intelligence, qui en effet chez eux se trouve déjà frappée et amoindrie; ils sont à un haut degré perspicaces et ingénieux, ils ont ce qu'on peut nommer l'habileté de l'esprit, mais la pensée perd de plus en plus d'élévation et d'ampleur (2), le sentiment public manque de compréhension et de générosité; le sens du beau s'oblitère sous un mauvais goût invincible; et de là vient l'absence de tout sentiment philosophique, signalé par plusieurs observateurs dans leur science et dans leurs conceptions. Fait singulier : dans cette démocratie nourrie d'adulations, les idées générales sont presque aussi rares que parmi les nations avilies par le despotisme!

La sévérité elle-même de leurs mœurs, n'étant appuyée que sur des préceptes secs et froids, ne tient pas contre ce dissolvant si actif, la richesse, signalée par l'Évangile comme la plus redoutable épreuve que puisse subir la vertu de l'homme; ils se laissent aller davantage, de jour en jour, de l'amour du confort à celui de la jouissance; sensualisme qui s'implante dans les mœurs, suite naturelle du matérialisme qui l'avait précédé dans la pensée; aussi la corruption fait-elle chez eux des progrès non moins sensibles que chez nous, et la démoralisation de leurs grandes villes, suivie d'un odieux paupérisme, atteint, si elle ne le dépasse, le niveau des vieilles capitales de l'Europe (3).

Dans cet ensemble de faits il faut bien reconnaître, sous des formes différentes, les mêmes symptômes généraux qui partout ont conduit peu à peu les nations vers leur déclin. Non pas qu'on ne puisse réagir contre eux; toute

société, par cela même qu'elle est humaine, a ses imperfections, et par cela même aussi qu'elle est humaine, elle a la faculté de les corriger. Les désordres matériels nous effrayent peu aux États-Unis, parce que nous sentons que la liberté leur donne l'énergie nécessaire pour les surmonter; mais quelle est la force par laquelle l'homme peut réagir contre ses entraînements déréglés et les maîtriser? c'est un juste retour sur lui-même dans lequel il ne craint pas de s'avouer sa faiblesse, comparant ce qu'il est à ce qu'il devrait être, et cherchant à éclairer sa conduite par d'utiles rapprochements entre les autres et lui-même. Cette puissance, que nous nommons la réflexion, remplit dans l'âme, à bien dire, le rôle que la liberté joue dans le monde extérieur; n'étant l'une et l'autre pour l'homme qu'une puissance de réaction, l'une contre les forces du dehors, l'autre contre les entraînements de notre esprit et de notre cœur.

Or ce qui fait la gravité de la situation morale des Américains, c'est qu'ils ne paraissent point en avoir conscience; autant leur liberté politique est grande, autant leur liberté d'esprit est faible, faute de réflexion, de comparaison et d'étendue dans la pensée. Renfermés dans un positivisme mesquin et dans une vanité vulgaire, ils dédaignent et raillent toute critique, tout conseil; est-ce qu'ils n'ont point devant eux un progrès indéfini de puissance et de richesse? Quelles pourraient être les voies de leur décadence, où seraient les instruments de leur ruine, les causes qui pourraient les renverser? Toutes questions que l'on se pose complaisamment d'un bout à l'autre de l'Union. Cependant, sans entrer dans la discussion de l'esclavage, du paupérisme croissant de leurs villes, des populations dangereuses et turbulentes qui y grandissent, et de tant d'autres points vulnérables que l'on rencontre

chez eux comme dans toute réunion d'hommes, il nous suffirait pour douter de leur avenir de savoir que le matérialisme n'a jamais fondé rien de grand ni de durable; il faut renoncer en effet à toute l'expérience historique, à toute la science humaine, ou bien reconnaître que l'essor de la cupidité et de l'égoïsme, dans les mœurs générales d'une société, aboutiront toujours à l'amoindrir dans toutes ses facultés, et à la conduire à sa décadence.

Pure idéologie! dira-t-on. Bien d'autres, et des plus puissants, se sont raillé avant eux des idéologues sans que la logique ait cessé pour cela d'avoir son cours. Ces questions présomptueuses, où leur fierté s'aheurte avec tant d'assurance, l'orgueil tout-puissant les oppose depuis le commencement du monde à ceux qui cherchent à le modérer; n'est-ce pas dans la Bible que nous trouvons ce prince devenu odieux au Seigneur parce qu'il demandait, lui aussi : Qui peut compter mes trésors? Qui sera assez puissant pour me vaincre?—Peuple-roi, qu'il se souvienne de ces leçons antiques, et qu'il ne se laisse pas égarer par les passions vaines qui nient le danger, parce qu'elles n'en aperçoivent point les symptômes immédiats; l'enchaînement des conséquences dans le monde moral s'avance avec une invincible puissance, et c'est au moment même où les circonstances semblent nier l'accomplissement de la loi, que la Providence, par des voies toujours nouvelles, fait surgir aux yeux du monde surpris les instruments imprévus de la logique éternelle.

Tels sont les résultats produits sur la société des États-Unis, autant par l'effet de leur isolement moral et intellectuel que par certains principes faux, qui dès l'origine ont dû agir sur leur mouvement social. Si nous avions donc redouté d'abord l'effet d'un entraînement exclusif

pour le nouveau monde, nous devons deux fois douter, devant une semblable situation, qu'il puisse espérer beaucoup du génie anglo-américain. Combiné avec d'autres influences, celui-ci peut certes apporter un contingent utile, mais restant seul et sans se modifier, il manquerait d'haleine et demeurerait impuissant à créer un système général de civilisation. Il est donc fort à désirer de voir l'Amérique se soustraire par tous les efforts possibles à la prédominance des idées et des mœurs que nous venons d'examiner, pour fonder sur des éléments plus variés, et par conséquent plus féconds, le développement de son avenir intellectuel et moral.

Les Indo-Espagnols sortiront-ils un jour de leurs agitations stériles, on peut l'espérer sans doute; mais en attendant ce réveil, qui peut se faire beaucoup attendre, il est possible de s'adresser à des populations, moins nombreuses peut-être, mais plus propres par leur état social et intellectuel à exercer une action prompte et utile. Trois autres races, en effet, dans ce continent, présensent une existence suffisamment distincte pour permettre l'essor de leur génie particulier. — D'abord les Allemands concentrés dans les États de l'Ohio, de la Pensylvanie, du Missouri et du Wisconsin, qui paraissent avoir fortement conservé non-seulement la langue et les habitudes de leur patrie, mais l'empreinte générale du caractère germanique; tradition que l'on ne saurait trop les encourager à maintenir, afin de voir grandir avec eux l'esprit si puissamment esthétique et philosophique de leur nation. — Puis les nouveaux venus de la Grande-Bretagne, établis dans l'Amérique anglaise, qui peuvent se donner une mission plus haute et plus fructueuse que celle de s'attacher comme des imitateurs serviles à la remorque de leurs puissants voisins (1). — Enfin les populations de

race française de la Louisiane et du Canada dont nous nous occupons dans ces études.

C'est par l'ensemble de ces vues sur le présent et l'avenir de l'Amérique que s'ennoblit singulièrement le rôle auquel peuvent être appelés les Canadiens, rôle d'autant plus saillant et plus utile qu'ils se sont conservés plus conformes à leur type primitif, et sont demeurés plus à l'écart du mouvement et des usages anglo-saxons. Aussi cette ligne de conduite si patriotique, et qui renferme réellement la puissance de leur destinée, doit-elle être doublement chère à leur cœur; non certes que nous préconisions un rejet systématique de tout ce qui vient des États-Unis; mais tout en recommandant avec une juste louange ce régime si puissant de liberté qui a fait leur force et qui est peut-être aujourd'hui leur principal élément de conservation, on peut se mettre en garde dans cette estime raisonnable contre une admiration superficielle de la puissance et de la richesse qu'ils font miroiter au dehors avec toute l'habileté de la réclame.

Aujourd'hui le Canada n'a guère à concevoir d'inquiétude du côté de l'Angleterre, pas plus que l'Angleterre n'a de malveillance à redouter de la part du Canada; mais à quoi aurait servi à ce dernier pays d'avoir lutté si longtemps contre les persécutions et les intrigues du gouvernement anglais, s'il devait se laisser absorber aujourd'hui misérablement et à petit bruit par les *Humbugs* de l'américanisme? Tout en s'attachant aux principes qui ont fait la force de leurs voisins, les Canadiens ont été assez heureux et d'un tempérament moral assez fort pour résister à un engouement d'autant plus dangereux qu'il était plus attrayant; mais c'est un danger qui restera longtemps encore imminent à leurs portes; c'est une lutte à établir non plus contre des armées, non plus contre un gouverne-

ment ou contre une législation ennemie, mais contre une influence armée des séductions du succès, de la richesse et de l'habileté; c'est une lutte que chacun devra soutenir dans son propre esprit, contre les illusions qui l'entourent; car ces succès sont passagers, cette habileté est à courte vue et cette richesse ne constitue point le bonheur, encore moins l'avenir d'une nation. Il s'agit ici de se mettre en garde contre l'invasion des habitudes, des manières de faire et de dire, invasion sourde, insensible, qui s'opère par les relations journalières, mais qui finirait incontestablement par faire perdre aux Canadiens, avec leur caractère propre, leurs qualités, leur force et leur avenir.

S'ils ont défendu et gardé avec une persistance héroïque leur religion, leur langue et leur patriotisme, ce n'est qu'en déployant plus d'énergie encore qu'ils parviendront à défendre leurs mœurs et leur identité. Pour réussir dans cette tâche, il faut nécessairement renoncer à toute espèce de transaction avec les usages américains; que la répulsion nationale, mieux qu'une barrière de douanes, mette embargo sur tout ce qui sent l'américanisme à la frontière du pays canadien, que chacun se méfie et repousse avec dédain la funeste contagion de cette civilisation malsaine, et pour finir par une expression vulgaire et toute française, qu'il soit à la mode d'être Canadien et ridicule d'être Américain.

Le génie des deux races, d'ailleurs, n'a rien de commun; en se mettant à la remorque de ceux-ci, les Canadiens ne brilleraient même pas à leur suite; ils ne feraient jamais que de pauvres copistes, encore y seraient-ils maladroits, et ils compromettraient sans fruit les qualités propres par lesquelles ils peuvent espérer se produire et se distinguer par eux-mêmes. Ces qualités fussent-elles inférieures à celles de leurs voisins, mieux vaudrait donc

encore s'en contenter; mais loin de là, elles sont d'un ordre plus élevé, ayant sur celles-ci toute la hauteur dont le spiritualisme domine les évolutions matérielles de l'humanité.

Tandis qu'aux États-Unis les esprits s'absorbent avec une préoccupation épuisante dans le commerce, dans l'industrie, dans l'adoration du veau d'or, il appartient au Canada de s'approprier avec désintéressement et une noble fierté le côté intellectuel, scientifique et artistique du mouvement américain, en s'adonnant avec préférence au culte du sentiment, de la pensée et du beau. En ceci l'opposition des faits ne fera que traduire la différence du milieu dans lequel se trouve placée l'intelligence de chacun des deux peuples. Les Canadiens, en effet, par leurs croyances catholiques, par la tournure d'esprit qu'ils tiennent de nous, et dont on peut suivre la filiation très-visible dans le peu de travaux qu'ils ont déjà produits, semblent être appelés à fournir cette carrière; en toutes choses ils sont bien réellement les représentants du génie gréco-latin et des idées qui en sont l'apanage naturel.

C'est à peine si ce petit peuple, abandonné en 1760 dans une entière ignorance par toute l'aristocratie sociale, commence à se relever et à renaître à la vie intellectuelle, tandis qu'il y a déjà près d'un siècle et demi que les États-Unis possèdent un développement littéraire et scientifique parfaitement complet; cependant lorsque l'on passe de l'étude des uns à l'étude des autres, une différence tranchée saisit l'esprit et lui signale l'instinct plus artistique, la forme plus polie et le goût plus pur, dont on reconnaît déjà l'influence chez l'écrivain canadien; il a naturellement mieux le sentiment du beau, comme chez nous l'Italien a mieux le sentiment musical! Mais ce qui frappe surtout, c'est que partout chez eux on sent plus ou

moins l'ampleur de la conception tendre instinctivement vers cette puissance des idées générales qui forme la sphère supérieure des opérations de l'esprit humain; caractère qui fait défaut chez presque tous les écrivains américains (5).

Il n'est pas jusque dans les habitudes de la vie ordinaire, chez les simples campagnards, où l'urbanité et l'affabilité des manières, qui étonnent si fort les Anglais, ne révèlent dans leur esprit la secrète influence de cette civilisation si polie à laquelle ils se rattachent, comme nous l'avons observé. Telle semble donc être l'action spéciale qui leur est départie par la nature de leur esprit aussi bien que par les circonstances de lieux et de relations dans lesquelles ils se trouvent placés; ils n'ont point à s'en plaindre, car c'est en quelque façon le bon lot de l'Évangile, celui de la poétique Marie, en opposition à celui de Marthe l'affairée, et l'infériorité du nombre et de la fortune n'empêche en rien de conquérir cette situation, qui tôt ou tard devient toujours la première.

Accorder un souci moindre à l'industrie et au commerce, s'adonner davantage à l'agriculture, plus utile peut-être pour la vraie puissance des nations, et moins répulsive certainement au développement intellectuel; s'attacher avec la plus grande sollicitude, non pas seulement à répandre l'instruction, mais à en rehausser le niveau en même temps que celui de l'intelligence générale, marier l'élévation des idées à la science la plus sérieuse, et rehausser par la beauté de la forme la solidité de la pensée, voilà le but que les Canadiens doivent se proposer, et l'essence même du caractère national, se faisant jour par leurs tendances et leurs goûts, les y portera naturellement.

Aussi nous ne saurions rendre un trop éclatant hom-

mage à la fondation si remarquable et si utile à laquelle le séminaire de Québec vient de consacrer courageusement toutes ses ressources avec une générosité, un désintéressement et une noblesse d'esprit bien rares à notre époque, nous voulons parler de l'université Laval. Créée il y a environ six ans dans la ville de Québec, cette université possède quatre facultés : *théologie*, *droit*, *médecine*, *arts*, et elle compte déjà 31 professeurs, dont plusieurs ont été appelés de France à grands frais.

« L'exécution de tous ces travaux, dit M. Taché, a exigé plus de 300,000 piastres (1,500,000 liv.), et ceux qui visitent ces immenses constructions sont tout surpris de ce qu'on a accompli en si peu d'années..... Les hommes qui font ces choses les font pour Dieu et pour la patrie, sans vaine gloire, sans calcul et sans ostentation; contents de ne recevoir dans ce monde, pour prix de leurs services, que la nourriture et le vêtement, certains qu'ils sont, comme Job, qu'ils ressusciteront un jour. Voilà la pensée qui fait les grandes œuvres, les fait bien et sans fracas. »

L'université Laval, fruit d'une grande pensée, doit en effet devenir une grande chose : elle peut être le centre du mouvement intellectuel au Canada, et par conséquent la pierre angulaire de cette puissance propre que nous désirons pour les Canadiens. Chose remarquable : établie et incorporée comme les universités anglaises, cette université cependant n'a rien de commun avec elles ni avec celles d'Amérique; un peuple ne peut se soustraire à ses tendances naturelles, et on y trouve avec étonnement toutes les traditions, toutes les données essentielles et caractérisques des universités françaises.

Un moment on y a mis en question quelle importance on donnerait au grec et au latin, mais la tradition et l'instinct national l'ont emporté; la physionomie générale des études est restée ce qu'elle est encore aujourd'hui parmi nous; nous ne saurions trop en féliciter les chefs de l'uni-

versité; car au Canada plus que partout ailleurs il est besoin de s'attacher avec force à ces formes et à ces enseignements des civilisations qui nous ont précédés, à cause de l'action salutaire qu'ils exercent sur la généralité des intelligences. Cette éducation les aidera singulièrement à se tenir le plus possible à l'écart des tendances et du caractère américain; c'est là l'enseignement logique qui convient à la famille intellectuelle à laquelle ils appartiennent, et c'est aussi, il faut bien l'ajouter, celui qui a poussé le plus loin l'esprit de l'homme dans la sublime carrière de la recherche du vrai et du beau. Ils ne peuvent donc mieux faire que de persister courageusement dans l'étude sérieuse des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Il est fort inutile certes d'en pousser l'amour jusqu'à une passion maniaque : rien de plus naturel que de voir s'établir des écoles spéciales professionnelles ; mais pour la préparation commune aux carrières libérales, il est essentiel de maintenir ces langues savantes comme un des points capitaux de l'instruction publique. Cela emploie beaucoup de temps sans doute, mais c'est là une de ces pertes de temps fécondes que les Américains ne savent pas sacrifier, précisément parce qu'ils entendent fort mal la direction de l'intelligence humaine. Cette prodigalité n'est qu'apparente, et l'influence de cette instruction si longue à acquérir aboutit aux plus éminents résultats, par ces voies secrètes et puissantes dans lesquelles la Providence mène l'homme à l'inspiration, en ne lui demandant que le travail.

Il ne nous semble donc point être dans la destinée du Canada d'être une nation industrielle ou commerciale; il ne faut point forcer sa nature et dédaigner des aptitudes réelles pour en rechercher d'imaginaires; non pas qu'il faille pour cela négliger le nécessaire; on peut, comme

nous le faisons en France, s'adonner aux sciences et aux beaux-arts, et cependant entretenir un mouvement d'industrie et de commerce proportionné à l'importance de son pays. Mais en attribuant le premier rang à l'agriculture, à la science et aux arts libéraux, les Canadiens auront plus fait pour la consolidation de leur nationalité et l'extention de leur influence qu'ils ne pourraient obtenir avec de grosses armées et de riches trésors. C'est en effet à cette prééminence de l'esprit que la France doit la meilleure part de son influence en Europe; mais pour cultiver avec fruit l'intelligence et lui assurer cette liberté du rêve et de la pensée qui lui permet d'acquérir toute sa grandeur, il faut se dégager de cette passion de l'intérêt qui aux États-Unis est le commun mobile. Les méditations de la philosophie et les inspirations de l'art se marient mal avec les soucis mesquins d'un esprit obsédé par les calculs de la boutique et les âpres désirs de la cupidité. Or, pour éviter de s'asservir de la sorte au culte de l'argent, une seule voie est praticable, c'est de ne point se laisser aller à une attache déraisonnable pour le confort et le bien-être matériel.

Ainsi, chose singulière, par quelque point que nous ayons étudié la question de la conservation et de l'avenir des Canadiens, notre analyse est partout arrivée à ce résultat que l'on peut prendre pour le résumé radical de toutes nos observations, savoir : que le premier fondement de leur force repose sur la simplicité de leurs mœurs. La science et les arts pas plus que la liberté ne suffisent en effet pour établir une société heureuse et durable ; déjà nous l'avons indiqué, et ce n'est point sans raison que l'Évangile nous demande de régler notre conduite, non pas sur un mépris puritain, mais sur un détachement chrétien des biens de la terre. Meilleurs que nous sous ce

rapport, les Canadiens ont conservé les heureux côtés de notre caractère gai, affable, amateur du beau et des arts, sans les avoir exagéré, comme nous, par cette passion libertine du plaisir et du luxe, que la royauté a semée en Europe, et où l'aristocratie s'est laissée choir en répandant derrière elle ces funestes tendances vers lesquelles toutes les classes sociales se précipitent aujourd'hui..... *Regis ad exemplar*..... C'est cet amour excessif de la jouissance et des distinctions vaniteuses qui nous entraîne à un gaspillage ruineux des forces sociales et nous conduit, en dépit de la noblesse de nos sentiments, à cette lâcheté morale qui s'accommode si mal de l'idée du devoir et s'incline si aisément devant tous les intrigants couronnés par le succès et devant tous les vices consacrés par la fortune. Qu'ils se précautionnent donc contre les Français aussi bien que contre leurs voisins des États-Unis, prenant leurs qualités et laissant leurs défauts.

Dieu merci, s'ils tiennent de la France, comme héritage, de précieuses qualités naturelles, s'ils peuvent nous faire d'excellents emprunts scientifiques et esthétiques, il faut reconnaître aussi qu'ils l'emportent de beaucoup sur nous par l'honnêteté et l'énergie de leurs mœurs privées et publiques. Là, les habitudes de la vie sont intimement et sévèrement chrétiennes, non pas de cette religion de mauvais aloi, suivie par les petites-maîtresses de nos grandes villes, empoisonnée de vanité et de parfumerie, dont les saints rougissent en voyant leurs églises souillées par les raffinements de notre luxe et de nos mœurs énervées. Chez eux existe cette religion sérieuse et vraie d'autrefois que l'on retrouve encore en France dans quelques points écartés de nos provinces; elle fait la vie tout entière chrétienne et forte, et imprime à l'existence et aux pensées de l'homme une gravité sereine et digne, qui ne craint

point pourtant l'abandon et la gaieté; qui sait être aimable, mais qui ignore la futilité, les recherches efféminées et le désœuvrement de l'esprit, ces avant-coureurs de la corruption. De là plus de ressort dans l'âme, dans la conduite, et partant plus de facilité pour la vertu.

Les campagnes canadiennes ont toute la rusticité de nos paysans, moins la brutalité de leur matérialisme; la simplicité des existences, la douce fraternité des familles, l'heureuse harmonie qui réunit toute la paroisse sous la direction paternelle et aimée de son curé, y rappellent quelquefois ces rêves de l'âge d'or, qui d'ici ne nous semblent appartenir qu'aux fantaisies de l'imagination.

Dans les villes comme dans les campagnes, Dieu merci, on est encore à l'abri des recherches du luxe et des désirs effrénés qui les suivent avec des exigences qui ne laissent point de milieu entre la jouissance maladive et la privation douloureuse.

Les esprits n'y sont point affadis dans une grasse indifférence ni absorbés dans le béotisme du bien-être; moins de confortable et plus de virilité! Chaque homme y montre autant de sollicitude pour les affaires publiques que pour les siennes propres, et ne croit pas que les soucis du citoyen portent préjudice à ceux du père de famille. C'est avec un étonnement plein de joie que nous avons vu les jeunes Canadiens tressaillir en recevant à l'étranger les journaux de leur pays, et se passionner à la lecture des luttes politiques de leur patrie bien-aimée. Les correspondances de leurs parents, de leurs amis ne contenaient point d'insignifiantes banalités ou l'écho des frivolités de la saison; elles parlaient du pays, de ses joies, de ses craintes, de ses périls, des chefs qui luttaient pour ses intérêts, et les pages étaient surchargées. Mais il y avait place pour les chers souvenirs du foyer domestique

ainsi que pour les émotions de la vie publique; le patriotisme brillait dans ces entretiens naïfs et animés, il agitait ces âmes; ces jeunes hommes feront des citoyens sérieux et dévoués à leur pays! Nous en étions ému, car nous sommes déshabitués ici de ces sortes d'épanchements; les pères penseraient déroger d'entretenir ainsi leurs enfants et croiraient semer dans leur esprit des agitations déplacées. Quant à nos fils de famille, ils se gantent beurre frais et se cravatent avec sollicitude; les meilleurs d'entre eux, sans passions comme sans vertus, laissent le peu de pensées qui leur restent s'engourdir dans une frivolité féminine; ils se croient de petits chefs-d'œuvre dans leur roideur empesée, et pourtant ces égoïstes viveurs ne font la plupart que de pauvres hères dont l'insolente jouissance et l'inepte vanité sèment derrière eux les convulsions révolutionnaires des temps modernes.

On nous a assuré que plusieurs cherchaient à propager au Canada, avec le désir d'un plus grand confort, quelque imitation périlleuse des raffinements corrompus de notre Europe, où la tranquillité et le bonheur sont journellement sacrifiés à des passions fausses et à des besoins de fantaisie. On en voit quelques-uns, dit-on, jusque dans les campagnes, qui ont abandonné la noble simplicité de leurs pères et même les costumes populaires et nationaux, pour couvrir leurs femmes de soie et s'affubler à l'anglaise. Ils ne sauraient trop se prémunir contre de pareils abus, où ils n'ont rien à gagner et tout à perdre : il y a deux cents ans que les Canadiens passent pour le peuple le plus gai et le plus affable de toute l'Amérique, sans avoir eu besoin de faste ni d'apprêt dans leurs plaisirs; que pourraient-ils donc envier à nos fêtes guindées, où l'on périt d'ennui, à moins qu'un petit grain de corruption n'y vienne mêler sa dangereuse saveur?

Lorsque l'on vit dans cette heureuse médiocrité de désirs célébrée par le poëte, qui ne semble rien quand on la possède, et qu'il est si difficile de ressaisir quand on l'a perdue, on doit la conserver avec un soin religieux. A toutes ces importations recherchées, combien les Canadiens doivent préférer cette ancienne et simple bonhomie, et ces honnêtes ajustements fabriqués à la maison, que portaient leurs ancêtres; avec leur luxe de solidité et de propreté, ils possèdent un attrait que n'atteindront jamais les plus brillantes étoffes et les plus délicates parures; ils parlent à la fois aux yeux et au cœur; leur grossièreté apparente a son éloquence, et il y a de la poésie jusque dans leurs plis dépourvus d'artifice, car c'est la tradition vivante que l'homme revêt ainsi chaque jour et qui l'accompagne dans ses travaux comme à ses fêtes. C'est donc avec un juste orgueil que les Canadiens peuvent les porter, et en quelque sorte avec respect; leur forme antique renferme le souvenir des aïeux, et l'on devrait songer à eux toutes les fois que l'on a l'honneur de les vêtir.

Presque partout, il faut en convenir, l'homme sent d'instinct cette poésie de la tradition; et sans en apprécier peut-être tout le prix, il resterait néanmoins volontiers fidèle à cette heureuse simplicité, si la vanité, mère du mauvais goût et des fausses pensées, ne poussait pas les classes supérieures de la société à chercher dans un luxe indiscret des lignes de démarcation profondes mais dangereuses entre elles, et les communs usages. A cet orgueil déplacé se joignant l'amour du plaisir, on voit se produire avec la progression de la richesse, un déploiement de faste et de frivolité qui sème avec insouciance le germe de ces désirs ardents qui, sur l'exemple des chefs, entraînent la société tout entière dans une fièvre de jouissance où chacun perd sa force sans trouver le bonheur.

Que les redoutables exemples de l'Europe soient une grande leçon pour ceux qui appartiennent dans le Canada aux professions libérales, et qu'ils soient bien convaincus que les vices populaires ne font jamais que suivre, et même d'un pas tardif, les exemples et les entraînements d'en haut; toute aristocratie contient en germe dans ses idées et dans ses mœurs la perte ou le salut d'une nation. Il y a un siècle la noblesse française nous menait à l'abîme; sa ruine violente fut une crise qui arrêta le mal; notre bourgeoisie d'aujourd'hui, en se rattachant peu à peu à toutes les traditions de ces devanciers funestes, à leurs mœurs, à leur luxe, à leur prétentieuse vanité, reprend l'œuvre interrompue de la corruption de notre pays en lui donnant toute la gravité d'une rechute: Dieu seul sait quelle en sera la fin!

Jamais les Canadiens ne pourront donc donner une preuve plus touchante et plus efficace de leur patriotisme qu'en s'attachant, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, à éviter de telles épreuves à leur patrie; au lieu de la périlleuse rivalité du luxe qui nous perd ici, nous voudrions voir régner dans leurs sociétés les plus choisies une sainte émulation de réserve et d'abnégation; leurs campagnes seront en effet ce que les villes les feront, et si celles-ci s'adonnent au faste, celles-là ne tarderont pas à les imiter.

C'est par une simplicité pleine de bon goût, privilége si généralement reconnu de la race française, que la société canadienne devrait prendre à tâche de se distinguer de la société anglaise : simplicité dans le vêtement et dans l'intérieur des maisons, simplicité à la table, modération générale de la vie; et si l'on se demande ce que les riches feront de leur fortune, qu'ils en fassent de généreuses épargnes pour toutes les entreprises utiles à leur pays, comme ont

fait ces riches seigneuries ecclésiastiques qui dotent leur patrie d'établissements magnifiques; leur conduite sera deux fois méritoire, leurs épargnes seront deux fois utiles, pour le bien qu'ils en auront tiré, et plus encore pour le mal qu'ils auraient pu faire et qu'ils auront eu la vertu d'éviter; mais prétendre que les campagnes demeurent modestes quand leurs compatriotes des villes sembleraient en faire mépris par la recherche vaniteuse de toutes leurs habitudes, serait tout aussi injuste qu'impossible.

En laissant ainsi aux âmes vulgaires un luxe banal et prosaïque, on s'élève en réalité devant les autres hommes aussi bien que dans son propre esprit, et en évitant les fausses délicatesses d'une existence efféminée, on se conserve plus grand d'intelligence, plus vigoureux de corps, meilleur et plus heureux! Ce n'est point en effet l'étalage de la richesse qui constitue la force, ni un vain raffinement des mœurs qui est le signe du progrès; celui qui se contente de peu est plus fort que celui qui est criblé de désirs, et celui qui dirige sa vie dans le travail avec le sentiment bien compris des devoirs de l'homme, marche d'un pas plus ferme dans le progrès moral, intellectuel et physique, que ceux qu'entraînent par secousses inégales les soubresauts du besoin et de la passion. C'est sur une énergique moralité que repose surtout la force des sociétés; soyez donc très-instruits, soyez très-libéraux, soyez les plus habiles dans tous les exercices du corps et de l'esprit, mais pour Dieu, soyez avant tout les plus honnêtes, les plus simples et les plus religieux des hommes: là est le progrès, là est la vraie et durable puissance.

Lors même que ce ne serait pas là le point essentiel pour toutes les nations du monde, il devrait l'être pour les Canadiens. C'est en effet par ces vertus seulement qu'ils sont quelque chose et qu'ils ont une puissance

propre, de sorte que sans elles ils seraient promptement annihilés et réduits, sans valeur, à n'être qu'un élément banal de la masse vulgaire. Aucun peuple mieux qu'eux n'a pu apprécier, tant par l'expérience de ce qu'ils ont été que par celle de ce qui leur a manqué, ce que vaut la force des mœurs aussi bien que ce que vaut la liberté. Dès qu'elles sont séparées, l'une reste sans aiguillon et l'autre sans frein; pour s'en convaincre il leur suffit d'ouvrir leur histoire et celle de leurs voisins; ils ont pris aux Anglais, malheureusement bien tard, leur vigoureuse liberté; ils tiennent de nous les dons de l'intelligence, le sentiment et l'amour du beau, mais ils doivent à eux-mêmes ou plutôt à leur foi profonde cette moralité sévère et forte qui seule fait fructifier le reste.

Ils auraient donc bien tort, parce qu'elles n'ont rien qui flatte la vanité ni le sensualisme, de rougir des traditions qui ont fait leur passé et qui assureront leur avenir : ce sont au contraire de belles et généreuses vertus que cette grande réserve de mœurs et cette épargne journalière des hommes qui, dans les privations et le labeur, préparent la destinée de leurs enfants et de leur pays. Tandis qu'ils comptent le fruit de ces économies, le Ciel sourit à leur secrète jouissance; car c'est une singulière élévation d'esprit que celle qui domine assez le présent pour participer par avance au bonheur et au progrès qu'elle sème dans l'avenir; c'est là une sainte avarice ennoblie par le dévouement.

Quand le cultivateur voit s'accroître autour de lui sa nombreuse famille, qu'il se réjouisse donc, c'est la patrie qui s'accroît avec elle; quand il s'efforce et qu'il fatigue en songeant aux générations qui viendront après lui, quand il amasse péniblement les deniers qui doivent subvenir à leur établissement, au défrichement des dé-

serts et à l'extension de son peuple, qu'il soit légitimement fier; il est à la fois un noble cœur et l'homme le plus utile de son pays. Combien moins ont mérité de vraie gloire, tant de héros dont toute la renommée n'a tenu souvent qu'à un peu de fougue dans le sang ou à un instant d'effort! Dans ce double développement de la simplicité des mœurs et de la culture de l'esprit est renfermée toute la destinée des Canadiens; fortifiés par la liberté, appuyés sur la croyance et la prière, ils se trouveront naturellement appelés à jouer un rôle considérable et fécond dans la civilisation de l'Amérique du nord, et ils verront croître leur avenir, comme ils ont vu leurs pères résister et survivre à toutes les infortunes de leur passé; réalisant ainsi la pensée du philosophe antique, *mens sana in corpore sano*.....; la vérité produit l'un avec la vertu, la liberté donne l'autre avec la science, et l'union de ces deux termes fait la prospérité et la force des peuples.

NOTES DE LA DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Note 1.

Voici les noms des 58 comtés que forme la division actuelle du Bas-Canada ; ces noms sont rangés dans le même ordre que ceux du texte, en partant toujours de l'embouchure du Saint-Laurent.

Région du nord : *Saguenay* — *Charlevoix* — et *Chicoutimi*, provenant tous trois du démembrement de l'ancien comté de Saguenay ; Chicoutimi est en arrière des deux autres et renferme le Haut-Saguenay, jusqu'au lac Saint-Jean. — *Montmorency*, — *Québec*, — *Port-Neuf* — et *Champlain*, correspondant aux anciennes circonscriptions du même nom. — *Saint-Maurice et Maskinongé*, ancien comté de Saint-Maurice, l'un et l'autre sur le Saint-Laurent. — *Berthier et Joliette*, ancien comté de Berthier ; Joliette est en arrière de Berthier, qui occupe le bord du Saint-Laurent. — *L'Assomption* et *Montcalm*, ancien comté de Leinster, Montcalm en arrière de l'Assomption. — *Terrebonne*, ancien comté du même nom ; les *Deux-Montagnes* et *Argenteuil*, ancien comté des Deux-Montagnes ; Argenteuil occupe la partie ouest limitrophe au comté d'Ottawa, lequel est divisé lui-même maintenant en deux : *Ottawa* et *Pontiac*. — *Vaudreuil* et *Soulanges*, ancien comté de Vaudreuil, l'un sur l'Ottawa et l'autre sur le Saint-Laurent.

Région de l'est : *Bonaventure*. — *Gaspé*, anciens comtés du même nom ; *Rimouski* et *Temiscouata*, ancien comté de Rimouski, l'un et l'autre sur le Saint-Laurent ; enfin *Kamouraska*, ancien comté du même nom.

Région du sud du Saint-Laurent : l'*Islet* et *Montmagny*, ancien comté de l'Islet ; *Bellechasse*, comté du même nom — *Lévis* et *Dorchester*, ancien comté de Dorchester ; le premier est sur le Saint-Laurent et le second en arrière. — *Lotbinière*, — *Nicolet*, — *Yamaska*, — *Richelieu*, — *Verchères et Chambly*, anciens comtés du même nom — *La Prairie*, — *Napierville* et *Saint-Jean*, ancien comté de Huntingdon. — *Beauharnois*. — *Châteaugay* et *Huntingdon*, ancien comté de Beauharnois. — *Hochelaga* et ville de Montréal, ancien comté de Montréal. — *Rouville* et *Iberville*, ancien comté de Rouville ; Iberville est au sud dans la fourche du lac Champlain ; enfin *Saint-Hyacinthe*, ancien comté de Saint-Hyacinthe.

Région du sud-est : *Mégantic* et la *Beauce*, ancien comté de Mégantic ; la Beauce est située au sud, sur la frontière des États-Unis, et comprend aussi une partie de l'ancien comté de Dorchester. — *Arthabaska*, — *Drummond* et *Bagot*, ancien comté de Drummond. — *Wolfe*, — *Richmond* et *Compton*,

ancien comté de Sherbrooke; *Shefford* et *Stanstead*, anciens comtés du même nom; *Brome* et *Missisqui*, ancien comté de Missisqui.

L'état statistique du Haut-Canada que nous avons reproduit date de 1830, comme ceux du Bas-Canada.

CHAPITRE II

Note 1.

«..... Peut-être aussi m'objectera-t-on que les Américains pourront « être trouvés trop puissants pour l'Europe dans deux ou trois siècles; mais « ma prévoyance n'embrasse pas ces craintes éloignées; d'ailleurs on peut « s'attendre pour l'avenir à des rivalités dans le sein de l'Union. . . . . « et c'est aux dangers présents auxquels nous expose la puissance colossale de « l'Angleterre que je veux porter remède. » (Barbé-Marbois, *Hist. de la Louisiane.*)

Voilà ce que Napoléon répondait à un de ses ministres qui lui faisait observer l'immense avenir des Etats-Unis et de la Louisiane en particulier; nous devons ajouter, il est vrai, qu'avant ces paroles il exposa largement quelles étaient ses vues dans cet acte politique; il y reconnaît quelle richesse et quel développement cette cession assure aux Etats-Unis, mais il prétend par là même précisément porter un coup terrible à l'Angleterre, en lui préparant une rivale. Cette conception dont on lui a fait grand honneur, et qui n'était que l'exagération du plan conçu sous Louis XVI, fut cependant une idée malheureuse et mal raisonnée, comme le sont toujours les copies et les exagérations; il fallait être en effet aveuglé par la passion pour ne pas apercevoir que la puissance de la Grande-Bretagne avait, par la forces des choses, un avenir et une portée naturellement restreints, tandis que les Etats-Unis pouvaient, dans un temps bien plus rapproché que Napoléon ne paraît l'avoir soupçonné, peser d'une manière dangereuse dans la balance politique.

Dans ces termes, s'il eût fallu se résoudre à perdre la Louisiane, mieux eût valu encore la laisser conquérir aux Anglais que de la vendre aux Américains. Ce pays eût été, en effet, pour l'Angleterre une cause d'affaiblissement plus encore que de force, par l'hostilité obligée et constante où la possession du Mississipi l'aurait placée vis-à-vis de ses puissants voisins. C'eût été presque un présent d'ennemi, et qui certainement aurait grandement paralysé cette liberté d'action que lui donne sa position insulaire; limitant ainsi l'une par l'autre ces deux ambitions rivales : les Etats-Unis bridés par l'Angleterre, qui possédait le Missisipi, et celle-ci constamment sur le qui-vive pour la défense de ce domaine, si précieux pour ses manufactures.

Mais une dernière réflexion nous reste à faire pour montrer qu'il eût été très-possible de garder la Louisane si Napoléon eût su, avec un patriotisme vrai, préférer des conquêtes moins éclatantes, mais plus utiles au pays, à la domination fastueuse que son orgueil voulait à tout prix s'assurer en Europe. D'abord nous pensons, et beaucoup d'autres ont pensé avant nous, que la paix d'Amiens eût pu être conservée, même malgré la malveillance de l'Angleterre, si l'ambition du gouvernement français n'avait point montré par tant d'actes postérieurs qu'il avait toujours pour but constant de s'étendre et de dominer en Europe. Puis, en supposant même l'urgence inévitable de la guerre, on doit observer que 30,000 hommes de bonnes troupes placés dans cette colonie eussent alors à jamais empêché les Anglais d'y prendre pied. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier la résistance si longtemps victorieuse de nos petites colonies, défendues par des forces minimes, et la tentative vaine dirigée par les Anglais en 1812 contre cette même Louisiane, où les Américains ne comptaient que peu de troupes de milice, bien inférieures certainement en nombre et en qualité à la garnison que la France aurait pu y laisser.

Quant aux objections que l'on a émises sur le climat, elles sont plus apparentes que réelles, car il suffit de remonter le Mississipi à 20 ou 30 lieues de la Nouvelle-Orléans pour trouver un pays extrêmement salubre; rien n'eût été plus facile que de cantonner la majeure partie des troupes de Bâton Rouge aux Illinois, dont le climat est à peu près semblable à celui de la France; et la voie du Mississipi offrait une route facile et rapide pour faire descendre et concentrer les troupes à la Nouvelle-Orléans dès qu'il en eût été besoin. Cette petite armée ainsi installée dans le pays y aurait semé de nombreux émigrants, et nous aurions aujourd'hui en Amérique une colonie immense et prospère, où se déverserait notre population qui ne croît pas, bien plutôt faute d'espace pour s'étendre que par manque de vigueur pour progresser encore. Mais Napoléon, qui n'avait en tête que ses chimériques desseins de domination européenne, ne pouvait s'accommoder de cette idée, et il lui fallait ménager tous ses soldats pour ces gigantesques et stériles déploiements de forces qui n'ont abouti et ne pouvaient aboutir qu'à de terribles catastrophes; la passion du pouvoir absolu enivre et aveugle ceux qu'elle doit renverser..... *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

La Louisiane était pour lui bien loin de valoir un de ces royaumes ridicules où il préposait ses frères; cet égoïste génie, qui devait revenir de l'île d'Elbe, au risque de sacrifier la France, n'envisageait jamais qu'un horizon rétréci par l'impatience fiévreuse de ses passions du moment, et il se caractérise parfaitement lui-même dans les paroles que nous avons citées plus haut; faisant tout pour le présent, rien pour l'avenir. Politique d'ambition et d'orgueil, et partant politique mesquine, car il est bien à remarquer que l'orgueil et la modestie produisent des effets tout contraires à ce qu'ils semblent promettre d'abord : l'un aboutissant toujours, derrière sa splendeur, à des fins petites et misérables, tandis que l'autre tend naturellement vers des résultats fructueux et puissants. On s'explique facilement cette anomalie apparente quand on considère que l'orgueil prend plutôt pour but l'homme lui-même que ses propres desseins, tandis que la modestie a d'autant mieux la conscience et le zèle de son œuvre, que le sentiment personnel s'y efface davantage; de là vient que l'un court naturellement à la petitesse comme l'autre à la grandeur.

C'est cette insupportable prédominance de l'idée de sa personne qui amoindrit tous les actes politiques de Napoléon, et le place, comme homme d'Etat, bien au-dessous de Sully, de Richelieu et même de Colbert. Malheureusement le prestige de la gloire militaire, l'idolâtrie de quelques-uns, l'intérêt d'un grand nombre, sont encore des obstacles à l'exactitude de nos appréciations; mais si l'on voulait tenir un compte rigoureux des faits et de leurs conséquences, dépouillés de ces auréoles dont notre vanité se paye si légèrement, nous jugerions mieux tous ces souverains que l'orgueil enivre, tels que Louis XIV et Napoléon, et nous verrions que trop souvent, sous l'éclat trompeur d'une gloire éblouissante, ils ne sont qu'un fléau véritable pour leur pays.

Note 2.

Quel eût été en 1755 le résultat de 1,000 colons établis au Canada en 1625? — Sans en référer au développement extraordinaire des Acadiens de 1671 à 1755; sans prendre pour type les époques les plus favorisées dans la progression des Canadiens; en se proportionnant seulement à l'accroissement naturel moyen que l'on observe au Canada pendant la domination française, on ne peut prendre pour base moins que le doublement de la population par elle-même tous les vingt-huit ans, ce qui eût produit en 1755 plus de 26,000 âmes. De cette façon, sans tenir compte des facilités plus grandes que cette immigration eût apportées au développement des immigrations postérieures; en prenant la suite des événements telle qu'elle s'est passée, sans plus ni moins d'immigrants, il en fût résulté que le Canada, en 1755, au lieu de 68,000 habitants, en aurait eu bien près de 100,000. Or cette importance plus grande

de population aurait pu être alors, comme on le verra, de quelque poids dans notre guerre avec les Anglais, dont le succès définitif a tenu à fort peu de chose.

Mais il faut observer qu'il en serait résulté un accroissement beaucoup plus considérable, car cet état de choses eût donné nécessairement une forte impulsion au progrès de la population, tandis que les causes de déperdition qui altéraient son développement fussent restées simplement les mêmes.

Note 3.

Ce Louis Hébert, qui s'était attaché à la fortune de Champlain, l'avait déjà accompagné lors du voyage qu'il fit avec M. de Poutrincourt en Acadie, en 1606. Marc l'Escarbot mentionne expressément qu'il avait dessein de s'établir dans la Nouvelle-France avec sa famille; mais il revint en France, peut-être pour y liquider ses intérêts, et ce fut à Québec qu'il alla s'établir, auprès de Champlain.

C'est M. Margry qui nous a montré une pièce de lui, où il mentionne avoir vendu du bien à Paris pour aller au Canada; il y établit une exploitation agricole qui fut constituée en seigneurie à son profit, à l'Epinay. Ce fut le premier seigneur du Canada ; le mariage de sa fille avec le sieur Couillard fut aussi le premier mariage célébré dans ce pays, vers 1621, autant que nous le présumons. Il eut un fils nommé Guillaume, qui mourut vers 1639, et qui ne paraît pas avoir laissé de postérité ; car nous avons vainement cherché dans les recensements sans y trouver trace de cette famille ; mais les Couillard ont laissé une nombreuse lignée,

Quant aux Hébert de l'Acadie, qui ont aujourd'hui dans les différents groupes acadiens plusieurs milliers de représentants, il résulte de là qu'ils ne descendent point de cet Hébert mentionné par Marc l'Escarbot; il sera venu sans doute plus tard quelque autre colon de ce nom en Acadie, et qui a été leur auteur.

Note 4.

Nous avons relevé toutes ces dates de concessions avec le nom des concessionnaires dans le dictionnaire topographique de Bouchette, qui ajoute à chaque localité constituée en seigneurie un extrait du registre de l'intendance, contenant la date, le nom du concessionnaire, et parfois quelques détails accessoires. Nous avons en outre vérifié un assez bon nombre de ces extraits sur les registres des actes de foi et hommage déposés aux archives du ministère des colonies, et nous avons toujours constaté dans Bouchette une grande exactitude.

Note 5.

Cette émigration ne fut pas, numériquement parlant, très-importante, puisqu'elle n'amena guère qu'une centaine de familles, c'est-à-dire 3 à 400 âmes. Mais elle a dû exercer une grande influence sur les mœurs et les habitudes de la nouvelle colonie, et être l'origine d'une forte partie de la population des environs de Québec. En effet à l'époque où elle eut lieu (de 1635 à 1650) le Canada ne comptait encore que très-peu d'habitants ; d'autre part, cette immigration paraît être arrivée en bloc, et s'être condensée dans les seigneuries de la côte de Beaupré, de Beauport et dans les environs de Québec; ces colons ont donc dû exercer une action supérieure à celle des autres, qui venaient isolément de diverses provinces, et dont la plupart même n'arrivèrent que plusieurs années après eux. Ils ont donc dû faire prévaloir leurs habitudes et leurs mœurs; ils ont dû aussi être l'origine d'une grande partie de la population de ces quartiers; car s'étant établis assez longtemps avant les autres,

leurs familles comptaient déjà plusieurs dédoublements avant que les nouveaux immigrants eussent pu se multiplier. (Voir, pour plus de détails, note 2, chap. VI.)

Note 6.

M. l'abbé Faillon et M. Garnault pensent qu'en 1640 la population européenne du Canada ne dépassait pas 200 âmes; nous regrettons d'avoir à les contredire, mais il nous paraît résulter de l'ensemble des faits qu'elle devait être plus nombreuse. En effet, dès 1635, Charlevoix nous montre des habitants à Québec, à Trois-Rivières, à Tadoussac et en quelques autres endroits sur le Saint-Laurent, voire même quelques traitants de pelleteries installés dans l'île de Montréal. — En 1640, nous savons qu'il y avait en outre des habitants à la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans et même à la Noraye. Nous connaissons les noms de près de 50 familles alors établies au Canada, savoir : à *Beauport*, Giffard, Langlois, Bellanger, Costé et Girou; à la *côte de Beaupré*, Gagnier, Cloutier, Guion, Caron, le Tardif, Racine, Cochon, Mercier, Maheu, Pelletier, Gagnon et Poulin; à *Québec*, Sevestre, Marsollet, Hubou, Pelletier, Couillard. Plus, sans indication précise de résidence, Martin, Lepine, Grouvel, Brassart, Drouin, Nicollet, Duquay, un autre Drouin, Bigot, Gourry, Legardeur, Pinguet, Boucher, Poisson, Amiot, Sédillot, Badeau, Boissel, Panis, Morin, Miville, de Chavigny, Mézeray, Damien, Hertel, Leneuf, Godefroy, Ameline et un autre Boucher. Enfin le sieur Jean Bourdon avait déjà formé un établissement à *la Noraye* et y demeurait, comme l'énonce son titre de concession.

Voici donc 52 familles dont nous savons alors l'existence au Canada par les recensements, par les registres de paroisses et autres documents comparés; or il s'en faut que nous connaissions tout; il est même fort à présumer que l'immigration du Perche dont nous venons de parler était déjà, pour la majeure partie, installée en ce pays. Observons en outre qu'à partir de 1640 nous trouvons une moyenne de 10 à 12 naissances par an; nous pensons donc qu'en estimant à 300 âmes le nombre des Français établis au Canada en 1640, nous sommes probablement encore au-dessous de la réalité, surtout si l'on tient compte des coureurs de bois et traitants de pelleteries dispersés dans tout le pays.

Note 7.

(*Vie de la sœur Bourgeois*, publiée à Villemarie [Montréal], vers 1850, sans nom d'auteur.) Villemarie est le nom primitif que les pieux fondateurs avaient donné à leur ville naissante, et que M. l'abbé Faillon a remis en lumière avec un religieux souvenir. La sœur Bourgeois fonda au Canada l'ordre de la congrégation, qui se consacre spécialement à tenir des écoles pour les enfants pauvres, et qui a rendu les plus grands services en ce pays; ce livre renferme, sous sa forme modeste, les plus savants comme les plus curieux renseignements sur les premiers temps de la colonie.

Note 8.

Nous avons relevé ce chiffre dans un document fort intéressant, qui appartient à M. Margry, à l'obligeance duquel nous ne saurions témoigner trop de reconnaissance; c'est la collection de tout ce que l'on a pu trouver dans les actes de la province de Québec sur les mariages d'immigrants français célébrés dans cette circonscription, depuis 1640 jusqu'en 1770. Nous en avons formé le tableau suivant, qui indique la répartition de ces mariages, quant à l'époque de leur célébration, et quant aux provinces de France d'où ces immigrants étaient originaires.

PROVINCES où étaient nés les émigrants.	ÉPOQUE DUS MARIAGES DES ÉMIGRANTS ET LEUR NOMBRE.								
	1640 à 1660	1660 à 1700	1700 à 1710	1710 à 1720	1720 à 1730	1730 à 1740	1740 à 1750	1750 à 1760	1760 à 1770
Alsace et Lorraine.	3	3	1	1	4	1	2	4	4
Angoumois, Limousin, Périgord.	3	18	2	6	4	2	5	8	4
Anjou.	4	10	1	1	5	9	3	1	»
Aunis, Saintonge, Gascon, Béarn.	27	126	10	30	33	31	59	69	15
Auvergne, Albigeois, Languedoc.	2	16	2	4	4	5	8	20	9
Bourgogne, Nivernais.	1	4	»	2	1	3	5	7	2
Berry, Bourbonnais.	1	5	»	»	1	»	2	2	2
Bretagne.	2	24	1	12	14	25	21	17	2
Champagne.	4	12	2	3	5	3	6	10	2
Dauphiné, Franche-Comté.	»	3	1	»	3	6	1	12	2
Flandre, Hainaut.	»	7	1	2	5	3	4	7	6
Forez, Lyon, Provence, Vaucluse.	»	4	2	4	8	6	8	13	4
Maine.	8	8	1	1	»	1	5	4	»
Normandie, Vexin.	27	120	7	6	4	14	21	31	4
Orléanais et Sens.	5	28	3	4	5	5	8	5	1
Paris et environs.	17	125	8	19	19	16	28	26	5
Perche.	21	8	»	»	»	»	»	»	»
Picardie, Beauvoisis, Artois.	5	25	»	5	4	6	13	15	4
Poitou.	7	86	6	9	12	14	3	7	1
Tourraine, Blaisois.	3	25	2	3	4	3	3	2	2
Colonies rançaises.	»	»	»	»	»	»	3	2	»
Totaux...	140	647	50	112	135	153	208	261	69

Avant 1640 il y eut 22 mariages de Français célébrés au Canada. (*Brochure de M. Ferland.*)

Nota. La province du Perche n'est portée dans ce tableau que pour 29 émigrants, parce que cette émigration provenant des confins limitrophes du Maine et de l'Orléanais, une partie d'entre eux a été portée à ces provinces. On peut

remarquer du reste comment l'émigration du Perche s'arrête subitement; il en est de même pour la diminution très-marquée du Maine et du Poitou bien avant 1700. Nous observerons en outre que sur les mariages contractés avant 1640, 7 le furent par des émigrants du Perche.

Note 9.

(On pourra consulter utilement, en outre des citations suivantes, le chap. III, page 34, et les notes 8 et 9 du chap. III.)

« . . . . . Sa Majesté envoie 150 filles pour y être mariées, 6 com-
« pagnies de 50 hommes chacune, et plus de 30 officiers ou gentilshommes,
« tous pour s'y établir, et plus de 200 autres personnes y vont aussi dans ce
« but. » (Lettre de Colbert, 15 mai 1669.)

« . . . . . Il est arrivé cette année 165 filles, 30 seulement restent à
« marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que
« les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir; on leur fait
« présent en les mariant de 50 livres en provisions de toute nature et en effets;
« il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât 150 à 200 pour l'an prochain;
« 3 ou 4 jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers
« qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagés.

« Madame Étienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de la direc-
« tion des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles
« que l'on enverra cette année..... Il faudrait fortement recommander
« que l'on choisît des filles qui n'aient aucune difformité naturelle ni un
« extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans
« ce pays, et enfin qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel.
« J'ai écrit dans ce sens à M. le directeur de l'hôpital. » (Lettre de Talon du (10 novembre 1670, *Doc. de Par.*)

Voir aussi la lettre de Talon du 2 novembre 1671. *Doc. de Par.*

Note 10.

Lorsque la sœur Bourgeois s'embarqua avec M. de Maisonneuve pour Montréal en 1653, elle emmena avec elle la femme Marie Milot, du Mans, une autre femme avec son mari, et quelques filles qu'elle avait choisi avec soin pour la colonie.

En 1658 les ecclésiastiques de Saint-Sulpice exhortèrent et aidèrent de leur bourse un bon nombre d'hommes vertueux et de filles pieuses à aller s'établir à Montréal; il partit ainsi 60 hommes et 32 filles. M. l'abbé Vignal, qui partait pour Montréal, engagea 2 hommes à le suivre. M. l'abbé Souart 4, et M. de Queylus, qui partait aussi, en détermina 23 à partir avec lui. Les 32 filles furent confiées à la sœur Bourgeois, qui veilla sur elles jusqu'à leur établissement. Il y avait aussi dans le même convoi 18 filles pour Québec, qui lui furent aussi remises en garde.

En 1672 la sœur Bourgeois ramena de nouveau de France 11 filles, dont 6 destinées à entrer dans son ordre, et 5 autres pour les marier à Québec. En 1679, revenant encore d'un nouveau voyage elle ramena aussi plusieurs filles pour Montréal, dont plusieurs étaient envoyées par les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice. (*Vie de la sœur Bourgeois.*)

Il est facile de juger, par cet extrait, de la sollicitude que les communautés religieuses et les ecclésiastiques qui s'intéressaient au Canada apportaient au choix et à l'envoi des filles destinées à épouser les colons établis dans ce pays. Car tout nous porte à croire que les prêtres des missions étrangères de Québec, les ursulines de cette ville, les jésuites et autres maisons religieuses agissaient de même de leur côté.

Note 11.

« Le 29 juin 1659 partit de la Rochelle une flotte de la grande compagnie « de Richelieu ; sur un seul des navires il y avait 200 personnes, dont 110 pour « le compte de la société de Montréal. » (*Vie de la sœur Bourgeois.*)

En 1652 M. de Mesy arriva à Québec avec des gens de robe, des familles venant s'établir dans le pays, et quelques militaires. En 1663 on embarqua 300 colons à la Rochelle, dont 75 furent laissés à Terre-Neuve, etc. (*Hist. du Canada* de Garnault.)

Note 12.

La population du Canada en 1663, dit M. Garnault, était de 2,000 à 2,500 âmes, dont 800 à Québec ; et en 1648 la mission de Beauport au cap Tourmente, y compris l'île d'Orléans, comptait 200 âmes, dont 140 adultes. D'autre part nous savons qu'en 1666, époque du premier recensement régulier que nous ayons du Canada, on y comptait 3,418 habitants : sur ce nombre 4 ou 500 tout au plus provenaient d'émigrants amenés par Talon en 1665 ou venus sous sa direction, et 300 à 350 du bénifice des naissances de 1663 en 1666. Il reste, comme on voit, environ 2,500 âmes pour 1664, chiffre qui concorde assez avec celui de M. Garnault.

De ces 2,500 habitants, 500 provenaient des derniers convois ; depuis 1659 500 environ avaient été amenés par les sulpiciens de Montréal, 200 provenaient de la fin de l'émigration du Perche, 2 à 300 d'une émigration du Poitou dont la cause ne nous est pas connue, 3 à 400 d'envois divers fournis par l'Aunis, la Normandie et Paris, comme négociants, employés, artisans, engagés, coureurs de pelleterie, etc., le surplus formé par la population déjà existante en 1640, et le bénéfice des naissances.

CHAPITRE III

Note 1.

Dépêches de Colbert du 5 avril 1669, lettres de Talon du 4 octobre 1665, du 10 novembre 1670, etc., etc. (*Doc. de Par.*)

Quant aux noms des concessionnaires de ces seigneuries, et à la date de leur titre, nous les avons tous tirés du dictionnaire de Bouchette, et nous avons retrouvé l'indication de plusieurs dans les aveux de foi et hommage. Enfin en considérant au recensement de 1681 les noms des colons de ces seigneuries, l'absence presque complète d'émigrations venues de Québec ou de Montréal montre assez que leur population est venue en quelque façon en bloc du dehors, ce qui concorde bien avec l'idée de l'établissement dans ce canton d'un grand nombre de soldats licenciés.

Note 2.

« Le roy est satisfait de voir que le plus grand nombre des soldats..... « sont disposés à s'établir dans ce pays au moyen de quelque aide supplémen- « taire qu'on leur donnerait afin de cet établissement..... Cela paraît si impor- « tant à Sa Majesté, qu'elle désirerait les voir tous rester au Canada. » (*Dépêche de Colbert du 5 avril 1666, Doc. de Par.*)

Voir aussi la note 9 du chapitre II, 2e parapraphe.

Note 3.

Voir la note 9 du chap. II.

Note 4.

Les recensements de 1666 et 1667 sont déposés aux archives, ils sont nominaux et fort détaillés; celui de 1668, que nous avons trouvé relaté dans l'histoire de M. Garnault, mentionne, en outre de la population, 300 soldats, formant les 4 compagnies laissées en garnison au Canada. Nous avons mentionné au texte la répartition des habitants en 1667; voici celle de 1666 : à Québec, 555 habitants; à la côte de Beaupré, 678; à Beauport, 172; dans l'île d'Orléans, 471; sur les côtes Saint-Jean, Saint-François et Saint-Michel, 156; à Sillery, 217; à Notre-Dame des Anges et la rivière Saint-Charles, 118; sur la côte de Lauzon, 6; à Montréal, 584; à Trois-Rivières, 461. Total 3,418, dont 1,344 en état de porter les armes.

Les recensements forment sans doute des documents d'une grande autorité, mais cependant, quel que soit le soin dont leur confection ait dû être entourée par la vigilance de Talon, nous avons malheureusement la preuve qu'il s'y est glissé de nombreuses inexactitudes : en effet, en comparant le relevé des actes de mariage avec le recensement de 1666, nous nous sommes aperçu qu'un bon nombre de colons établis au Canada depuis plusieurs années n'y étaient point portés. Ainsi Louis Garnault se maria à Québec en 1662, et il ne figure que dans le recensement de 1667. Il en est de même pour Pierre Parent, qui s'était marié à Québec en 1654. Bourasseau, marié en 1665, ne figure ni sur le recensement de 1666 ni sur celui de 1667, mais il paraît à la côte de Lauzon en 1681; les deux frères le Mieux, Pierre et Gabriel, mariés en 1647 et en 1658, ne figurent ni l'un ni l'autre dans le recensement de 1666, etc., etc.

Note 5.

« Je prépare un plan pour la création du premier village; aussitôt qu'il sera « terminé je vous en enverrai le dessein..... On devrait toujours se pré- « parer en bonne saison pour envoyer ici des familles l'année suivante; je puis « assurer que leurs établissements seront ici tout préparés, et si le roi veut en « envoyer un plus grand nombre la prochaine fois que les quarante pour les- « quels vous m'avez avisé de faire des préparatifs cette année, je me tiendrai « en mesure de les recevoir. » (Lettre de Talon du 4 octobre 1665, *Doc. de Par.*)

« Conformément à votre idée, j'attacherai au château Saint-Louis la mou- « vance des trois villages que je veux établir dans ce voisinage pour renforcer « ce poste central par un grand nombre de colons; le roi ou la compagnie, « comme plaira à Sa Majesté, restera le seigneur propriétaire, concédant seule- « ment le *domaine utile* et les droits qui auront été stipulés dans les contrats « aux soldats, aux familles récemment arrivées, et aux colons du pays qui auront « épousé quelqu'une des jeunes filles que vous m'envoyez. J'ai fait préparer « ces terrains aux frais du roi, et les concéderai, à charge par les occupants « d'en préparer autant d'ici trois ans pour les nouvelles familles que l'on « enverra de France, supposant que d'ici là ce pays sera en état de subvenir « aux besoins de la plupart des familles qui y seront établies. Mon but principal « est de peupler ainsi les environs de Québec d'un bon nombre d'habitants « capables de contribuer à sa défense, *sans que le roi ait besoin de les payer.* « Je tâcherai de pratiquer le même système dans tous les lieux où on formera « des villes ou des villages, mêlant ensemble les soldats et les cultivateurs, « de façon qu'ils puissent s'instruire les uns les autres dans la culture du sol, « et s'aider dans tous les autres besoins de la vie. » (Lettre de Talon du 27 octobre 1667. *Doc. Par.*)

« . . . . . Afin de concourir par les faits aussi bien que par les con- « seils à la colonisation du Canada, j'ai donné moi-même l'exemple en ache-

« tant une certaine étendue de terrain couverte de bois, sauf deux arpents que « j'ai trouvés déjà défrichés. Je me propose de l'étendre encore de manière à « pouvoir y établir plusieurs hameaux; il est situé dans le voisinage de Qué- « bec et pourra être utile à cette ville. On pourrait doter cet établissement d'un « titre nobiliaire si Sa Majesté y consentait, et on pourrait même annexer à ce « fief, avec les noms qui pourront lui convenir, les trois villages que je désire- « rais y créer. On arriverait ainsi, en commençant par mon exemple, à faire « surgir une certaine émulation parmi les officiers et les plus riches colons, à « s'employer avec zèle à la colonisation de leurs terres, dans l'espoir d'en « être récompensés par un titre.

« Vous savez que M. Berthelot m'a autorisé, jusqu'à concurrence de 10,000 « livres, à faire établir ici une ferme pour son compte; d'autres personnes de « France m'ont adressé de pareilles demandes, et la création de titres que je « propose serait un moyen facile de faire progresser la colonie. » (Lettre de Talon du 10 novembre 1667. *Doc. Par.*)

On peut voir dans Bouchette, à l'article Charlesbourg, dans les détails qu'il donne sur la disposition des concessions et des constructions originaires de ce village, comment Talon avait conçu et appliqué les plans de colonie dont il parle, et auxquels il consacrait tant de zèle et de dévouement.

Note 6.

Concessions de seigneuries accordées de 1660 à 1673, savoir :

En 1661, la seigneurie de *Mingan* (Labrador), concédée au sieur Bissot; (cette concession n'avait en vue qu'un établissement de pêcherie). — En 1664, *Champlain* (comté de Champlain), au sieur Pezard de la Touche. — En 1667, *Bonsecours* (comté de Lotbinière), au sieur Bellanger.

En 1672, *Chambly, Tremblay, Boucherville* (comté de Chambly), à MM. de Chambly, de Varennes et Boucher; — *Varennes, Cap Saint-Michel, Guillaudière, Verchères, Bellevue, Contrecœur* (comté de Verchères), à MM. de Varennes, de Saint-Michel, Borney de Grandmaison, de Verchères, de Vitré et de Contrecœur; — *Saint-Ours* et *Sorel* (comté de Richelieu), à MM. de Saint-Ours et de Sorel; — *Nicolet* (comté de Nicolet), à M. de Laubia; — *Tilly, Lotbinière, Maranda* (comté de Lotbinière), à MM. de Villieu, Marsolet, de Lotbinière et Duquet; — *Berthier, Saint-Vallier, Saint-Michel, Beaumont, Vincennes* (comté de Bellechasse), à MM. Berthier, de la Durantaye, Desilets de Beaumont et Bissot; — *Vincelot* (comté de l'Ilet), à la veuve Amiot; — l'*Ilet du Portage*, la *rivière Ouelle* ou *Bouteillerie, Sainte-Anne* ou *la Pocatière* (comté de Kamouraska), à MM. de Granville, de la Bouteillerie, à mademoiselle Lacombe de la Pocatière; — *Lussaudière* (comté d'Yamaska), à M. de la Lussaudière; — *île Bouchard* (comté de l'Assomption), à M. Fortel; — *Maskinonge, Dupas et Chicot, la Valterie, Randin, Antaya* (comté de Berthier), à MM. Legardeur de Saint-Michel, Dupas, de la Valterie, Randin, de Comporté; — *Labadie, Gatineau, Yamachiche* ou *Grosbois* (comté de Saint-Maurice), à MM. Labadie, Boucher fils, Boucher de Grandpré; — *Sainte-Anne Sainte-Marie* (comté de Champlain), à MM. Lesueur, Lanaudière et Lemoine; — *Belair* ou *les Ecureuils, la Tesserie*, les *Grondines* (comté de Port-Neuf), à M. Toupin, à mademoiselle de la Tesserie, à l'Hôtel-Dieu de Québec; — l'*île Perrot* (comté de Montréal), au sieur Perrot.

Cette longue liste de concessions faites en 1672 représente toutes celles accordées pendant la féconde administration de Talon; elles furent toutes régularisées en même temps, y compris les concessions données aux officiers de Carignan.

Note 7.

Daulac ou plutôt Dollard des Cormiers partit avec 17 jeunes gens de Montréal, qui après s'être préparés, comme les anciens chevaliers, par la réception

des sacrements, formèrent un parti contre les Iroquois en 1660, de concert avec 44 Hurons; abandonnés par ces sauvages, ils ne voulurent point s'enfuir, ils résistèrent pendant huit jours, dans un petit retranchement de pieux, aux Iroquois, qui les avaient enveloppés au nombre de 700; ces héros se firent tous tuer jusqu'au dernier; mais les sauvages perdirent tant de monde et furent si effrayés de cette résistance, qu'ils se trouvèrent découragés autant que par une défaite, et les colons de Montréal purent recommencer à sortir de la ville et à reprendre leurs cultures. (Voir la *Vie de la sœur Bourgeois* et l'*Histoire* de Garnault.)

Note 8.

« Ce qu'on appelait les filles du roi étaient de jeunes personnes tombées « orphelines ou malheureuses en bas âge, et qui étaient élevées aux frais du « roi à l'hôpital général de Paris. C'était de cet établissement que l'on diri- « geait des envois sur le Canada; malheureusement ces jeunes filles étaient « élevées trop délicatement pour le climat et les travaux du Canada; en 1670, « M. Colbert pria donc M. de Harlay, archevêque de Rouen, de faire choisir dé- « sormais par les curés de 30 ou 40 paroisse des environs de cette ville, une « ou deux filles en chaque paroisses pour les envoyer au Canada, en rem- « placement des anciennes filles du roi. » (*Vie de la sœur Bourgeois.*)

Note 9.

Voir la note 9 du chap. II. — Nous avons nous-même vérifié dans les recensements la présence de plusieurs de ces filles installées dans les meilleures familles du pays, à titre de pensionnaires, en attendant leur mariage.

Note 10.

Le système des engagés, qui a été en vigueur dans nos colonies de l'Amérique, fut suggéré avant 1660, par un avis du conseil supérieur de Québec, qui, afin de parvenir à accroître la population et de procurer aux pays les ouvriers dont il avait besoin, proposa dans un avis motivé un ensemble de mesures qui, adoptées en France, devinrent la base du règlement des engagés. Chaque capitaine de navire qui se destinait pour l'Amérique étant obligé de se munir d'un passe-port spécial, qui était une sorte de faveur, on ajouta comme condition générale à tous ces passe-ports l'obligation de transporter en Amérique 3 engagés pour un navire de 60 tonneaux, 6 pour un navire de 100 tonneaux, etc. Les capitaines embarquaient ainsi des jeunes gens qui s'obligeaient à aller servir en Amérique pour 3 ans, ce qui les fit appeler des 36 mois, moyennant un salaire convenu et l'obligation par le patron de les nourrir et entretenir de vêtements.

Arrivé à sa destination, le capitaine, pour s'indemniser des frais du transport et de l'équipement de l'engagé, cédait son contrat pour une somme qui variait suivant la qualité de l'engagé, et suivant le plus ou moins de besoin que l'on avait d'ouvriers dans la colonie. Il fallait pour que le capitaine fût bien couvert de ses frais, qu'il pût tirer en moyenne 130 livres de chaque engagé, mais souvent il était obligé de les céder pour beaucoup moins, puisqu'à diverses reprises ils obtinrent d'être déchargés de cette obligation, en versant 60 francs à la caisse de la marine pour chaque engagé qu'ils auraient dû transporter.

Souvent les capitaines, pour remplir sans grands dépens les obligations de l'ordonnance, prenaient des engagés incapables ou même des enfants: les recensements nous montrent plusieurs engagés de 10 à 12 ans. En 1664 il arriva un convoi de 100 hommes amenés par deux capitaines, 20 seulement étaient en état de travailler de suite; on les distribua aux habitants moyennant un

salaire qui s'élevait de 20 à 30 écus. (Dépêche de M. de Villeroy.) En 1708 une ordonnance obligea à ne pas prendre d'engagés au-dessous de 18 ans.

Vers 1720 le salaire des engagés était tombé à 40 livres par an, plus la nourriture et le vêtement. Les capitaines étaient responsables de la moralité de leurs engagés, et lorsque ceux-ci ne paraissaient point convenables, on les obligeait à les ramener en France, en remboursant au patron tous loyaux coûts et dépens.

En 1706 on donna dispense d'emmener des engagés, à cause de la guerre funeste où la France se trouvait compromise; mais les armateurs devaient verser à la place 60 francs à la caisse de la marine. En 1721, on renouvela cette faculté de rachat, ainsi qu'en 1744.

Note 11.

« Les naissances cette année sont de 6 ou 700; le pays pourra fournir l'an « prochain 100 jeunes filles à marier; il sera donc inutile de nous faire un « envoi de filles l'an prochain, afin que les colons puissent plus facilement « marier les leurs aux soldats établis ou que l'on congédiera. Il est inutile « aussi d'envoyer des demoiselles de condition; nous en avons reçu cette « année 15, outre 4 que j'avais amenées pour former des mariages avec les « officiers et les habitants de distinction. » (Lettre de Talon de 1671, *Doc. Par.*)

Note 12.

Voir la *Vie de la sœur Bourgeois.*

Note 13.

La correspondance de MM. les gouverneurs de Frontenac et de Denonville, et de M. Duchesneau, l'intendant, ne tarissent pas en plaintes sur le fléau des coureurs de bois à cette époque, fléau dont l'extension dépeuplait le pays et menaçait sérieusement son avenir. (Voir *Doc. Par.*, passim.) La guerre des Iroquois arrêta un peu le développement de cette habitude, puis il finit par s'établir un usage qui en amoindrit les inconvénients. Au fur et à mesure que les jeunes gens atteignaient 18 à 20 ans, ils s'engageaient ordinairement dans une expédition de plusieurs années pour la traite des fourrures, puis au bout de cette campagne ils revenaient se marier et s'établir chez eux, on appelait cela faire *le voyage de l'ouest;* on disait de ceux qui y étaient engagés qu'ils étaient *en voyage*, et on les appelait du nom générique et spécial de *voyageurs.*

Cet usage, qui resta fortement implanté dans les mœurs du Canada, surtout dans le district de Montréal, pendant un siècle et demi, rappelle, sous beaucoup de rapports, bien qu'il ait été tout volontaire, la conscription qui chez nous enlève, chaque année, la jeunesse de nos campagnes; et il ne laissait pas de produire sur le progrès de la population des effets analogues à ceux que la conscription produit ici. Quoique moins funeste en effet que l'entraînement désordonné qui sévit sur la population du Canada de 1672 jusqu'après 1700, cette coutume ne laissa pas d'être très-préjudiciable : quelques-uns de ces jeunes gens périssaient dans ces expéditions lointaines et périlleuses dont nous ne pouvons nous faire même une faible idée, et beaucoup d'autres, se passionnant pour cette existence aventureuse, demeuraient dans ces solitudes poétiques célébrées par Cooper, auquel nous avons à reprocher l'inexactitude très-volontaire et très-injuste de n'avoir jamais parlé des Canadiens. Parmi ceux qui revenaient, plusieurs n'avaient plus le même goût et la même aptitude pour les travaux ruraux, de sorte qu'il est difficile d'apprécier à sa juste valeur le dommage qui, durant de longues années, est résulté de cette coutume pour le développement de la population et de l'agriculture au Canada.

Ceux qui demeuraient dans l'ouest se sont retrouvés en partie dans les colonies canadiennes de ces contrées, mais pour une faible portion seulement, à cause de la grande déperdition qu'occasionnaient dans leurs rangs les accidents, les misères de leur genre de vie, la débauche et surtout leur dispersion dans les tribus indiennes, où ils finissaient fréquemment par se marier avec une squaw et se fixer pour toujours. (Voir le chap. IV, p. 54 et 55; la note de ce chapitre et l'appendice.)

Note 14.

Le recensement de 1681, qui est nominal, donne la distribution suivante de la population du Canada :

Basse ville de Québec, 564 habitants; haute ville, 316; — Monceaux, 5; — côte Saint-François-Xavier, 51; — Gaudarville, 66; — Desmaure, 175.

Dombour et Neuville, 376; — pointe aux Ecureuils, 16; — Port-Neuf, 31; — Chauvigny, 12; — Saint-Charles des roches, 55; — Sainte-Anne, 106.

Batiscan, 261; — Champlain, 253; — fief Hertel 25; — prairie Marsollet, 16; — le Cap, 203; — la ville des Trois-Rivières, 150; — Rivière du Loup, 20; — Villemur, 30.

Autraye, 22; — la Valterie, 42; — Repentigny, 118; — la Chenaye, 72; — l'Ile Jésus, 24; — Montréal, y compris la maison du gouverneur, le séminaire, la congrégation, etc., 1,426; — la prairie de la Madeleine, 142.

Longueuil, 89; — Ile Sainte-Thérèse 54; — Tremblay, 38; — Boucherville, 177; — Varennes, 73; — Verchères, 61; — Contrecœur, 69; — Saint-Ours, 86; — Chambly, 78; — Saurel, 117; — Saint-François, 51; — Nicolet, 37; — Lyntot, 48; — la Prade, 25; — Lotbinière, 58; — Villieu, 15.

Lauzon, 293; — cap Saint-Claude, 27; — Beaumont, 53; — la Durantaye, 59; — Bellechasse, 225; — la Bouteillerie, 62; — l'Ile aux Oyes, 39.

Côte de Beaupré, 717; — Beauport, 298; — Bourg-Royal, 98; — Charlesbourg, 86; — Saint-Joseph, 38; — Saint-Bernard, 63; — Petite-Auvergne, 318; côte Saint-Michel, 109; — comté Saint-Laurent (Ile d'Orléans), 1,081; — Anticosti, 12; — Total, en 1681, 9,710 habitants, en y comprenant la maison du gouverneur, le clergé et les communautés de Québec et quelques menus articles non compris dans l'énumération ci-dessus.

Les recensements qui suivent sont : en 1683, de 10,251 habitants, et en 1685, de 10,725 habitants. (Extraits des recensements déposés aux archives.)

Note 15.

Quand M. de la Barre remplaça M. de Frontenac, les forces de la France se composaient au Canada de 900 miliciens (c'est-à-dire à peu près la moitié de la population mâle valide, environ le dixième de la population), 130 soldats et 7 à 800 sauvages alliés; mais un renfort de soldats vint bientôt de France. (Garnault, *Histoire du Canada.*)

Le recensement de 1679 au Canada a été de 9,400 personnes, et 515 en Acadie; 21,900 arpents de terre sont en valeur, et on compte 6,983 bêtes à cornes, 145 chevaux, 719 bêtes à laine, 33 chèvres et 12 ânes. — On a baptisé cette année 404 enfants, savoir : 193 garçons et 211 filles; 85 personnes sont mortes, il y a eu 76 mariages. (Lettre de M. Duchesneau, du 13 novembre 1780. *Doc. Par.*)

Note 16.

En 1673 : la seigneurie de *Chateaugay* (comté de Huntingdon), au sieur Lemoine de Longueuil; *Terrebois* (comté de Kamouraska) au sieur Dionis Bourgeois; *Terrebonne* (comté de Terrebonne) au sieur Dautier Deslandes; — en 1674 : la *Petite Nation* (comté d'Ottawa), à monseigneur de Laval; *Berthier* (comté de Berthier), au sieur Berthier; *Vieuport* (comté de Saint-Mau-

rice), au sieur Godefroy de Vieuport; *Kamouraska* ou les *Caps Mouraska* (comté de Kamouraska); *Saint-Jean Deschaillons* (comté de Lotbinière), au sieur de Saint-Ours; augmentation *Randin* (comté de Berthier), au sieur Berthier. — En 1675 : d'*Orsainville* (comté de Québec), aux religieuses de l'hôpital; *Roquetaillade* (comté de Nicolet), au sieur Godefroy de Roquetaillade; *Gagnier* (comté de l'Ilet), au sieur Gagnier de Belle-Avance; *Bic* et *Mitis* (comté de Rimouski), aux sieurs de Vitré et de Peiras. — En 1676 : *Gentilly*, (comté de Nicolet), au sieur Pelletier de la Terrade. — En 1677 : l'*Islet*, *Saint-Jean Port-Joly*, *Réaume*, (comté de l'Ilet), à mademoiselle Geneviève Couillard, au sieur Noël l'Anglais, à mademoiselle de Lacombe; *Matane* (comté de Rimouski), au sieur Damour; les îles *Mingan* (Labrador), aux sieurs de Lalande et Jolliet.

En 1678, augmentation : *Verchères* (comté de Verchères), au sieur de Verchères; *Saint-François* (comté d'Yamaska), au sieur Crevier; l'île *Bizard* (comté des Deux-Montagnes), au sieur Bizard. — En 1679, *Saint-Denis* (comté de Kamouraska), au sieur Juchereau de Saint-Denis. — En 1680, augmentation *Nicolet* (comté de Nicolet), au sieur de Cressé; *Saut Saint-Louis* (comté d'Huntingdon), aux pères jésuites; île d'*Anticosti*, au sieur Joliet. — En 1682 : *Guillaume-Bonhomme* (comté de Port-Neuf), au sieur Guillaume Bonhomme; le *Gouffre* (comté de Saguenay), au sieur Pierre Dupré. — En 1683 : *la Vallière*, *Pierreville*, *Lussaudière*, la *baie du Fèvre* (comté d'Yamaska), aux sieurs de la Vallière, Laurent Philippe, Lamothe de Lucière, Lefèvre; *Levrard* (comté de Nicolet), au sieur Levrard; *Montapeine* (comté de Bellechasse), au sieur Denis de Vitré; *Madawaska* (comté de Rimouski), au sieur Aubert de la Chenaye; les *Eboulements* (comté de Saguenay), au sieur Pierre Lessard; *Mille Iles* (comté des Deux-Montagnes), au sieur Dugay. — En 1684, l'*île Verte* (comté de Rimouski), aux sieurs d'Artigny et de la Cardonnière.

Nous aurons une observation à faire sur cet état de concessions, à propos de la seigneurie d'Orsainville, concédée en 1675; elle avait été primitivement accordée à Talon avec le titre de comté, et c'était là où il avait établi ses villages modèles de Charlesbourg, Bourg-Royal, la Petite-Auvergne, etc. (Voir la note 5 du chap. III). Mais Talon, aussi modeste qu'intelligent, était sans arrière-pensée, lorsqu'il écrivait à Colbert d'attacher un titre à cette seigneurie, afin d'exciter une salutaire émulation pour la colonisation; il n'avait réellement en vue que le bien du service, sans le moindre grain de vanité, et lorsqu'il quitta le Canada après lui avoir donné l'organisation et la vie, il abandonna la seigneurie et le titre de comte, rentra obscurément dans la vie administrative et finit sa carrière en laissant un nom ignoré; c'est ainsi que la sottise humaine, surtout en France, laisse dans l'ombre le mérite intelligent mais modeste, la gloire véritable et utile qui ne déploie ni faux brillant, ni charlatanisme, tandis que nous nous attelons comme des fous à la remorque de tous les tambours, de toutes les trompettes et de tous les intrigants vaniteux et inutiles, qui souvent n'ont d'autre intelligence que celle d'avoir su faire attacher des galons sur leurs habits.

C'est par suite de ce désintéressement de Talon que la seigneurie du comté d'Orsainville put être concédée de nouveau en 1675, aux religieuses de l'hôpital; destinée vraiment providentielle, car après avoir été honorée par la maîtrise d'un aussi noble esprit, cette seigneurie ne pouvait mieux convenir qu'aux saintes filles de la charité et à Dieu.

Note 15.

Tous ces détails sont extraits des recensements de 1681, 1683 et 1685, déposés aux archives du ministère des colonies.

Note 18.

Ces seigneuries en effet progressaient d'un pas rapide : de 1667, époque où l'on y commença les établissements, à 1681, en 14 ans, elles avaient acquis 700 habitants, et en 1688, leur nombre s'éleva à 1,020, ayant ainsi gagné 300 habitants, c'est-à-dire près de 50 p. 100 en 7 ans. Mais la guerre avec les Iroquois, qui commença à sévir alors, arrêta court ce développement, réduisit même bientôt la population de plus de moitié. (Voir le chap. IV, page 50.)

Les habitants que nous y trouvons en 1681 formaient 195 familles, dont 25 seulement paraissent provenir des familles établies antérieurement au Canada, savoir : 10 venant de Montréal, de Trois-Rivières, et 8 des environs de Québec; tout le reste parait d'importation nouvelle, et c'est une des raisons qui nous font penser que cette population fut en grande partie recrutée par les officiers concessionnaires, parmi les soldats licenciés de leur régiment.

Note 19.

Robert Cavelier de la Salle, qui découvrit et suivit le cours du Mississipi, avait fondé en cette contrée, en 1680, un fort qu'il appela Crèvecœur (Relation du P. Hennepin), qui plus tard fut nommé fort Saint-Louis, puis fort de Chartres, et dont les ruines existent près de la petite ville de *Cahokia* (Illinois), encore peuplée par les descendants des Français. Il y avait laissé son lieutenant Tonti, et voici ce que le gouverneur Denonville rapporte de cet établissement en 1687 :

« M. de la Salle a fait des concessions au fort Saint-Louis à quelques « Français qui y résident depuis plusieurs années sans esprit de retour. Cela a « donné lieu à une infinité de désordres et d'abominations. Ceux à qui M. de « la Salle a fait ces concessions sont tous des jeunes gens qui n'ont aucun « moyen de cultiver le sol; toutes les semaines ils épousent des squaws à la « manière indienne, qu'ils achètent à leurs parents, aux frais des marchands. « Ces vauriens prétendent être les maîtres indépendants de ces terres éloi- « gnées, tout cela est en désordre. Cette année, 10 d'entre eux avaient com- « ploté d'aller trouver les Anglais pour les amener au Mississipi : la guerre a « arrêté ce dessein. Le remède à tout ceci, c'est que ces concessions si éloi- « gnées soient révoquées par le roi, et que les garnisons de ces postes éloi- « gnés soient changées au moins tous les deux ans; que le commerce y soit « réservé aux postes fortifiés où il y aura des commandants..... Nous tâche- « rons de discipliner nos gens et de régulariser la traite sur ces rivières par « des associations entre nos coureurs de bois ; autrement ils deviendront « sauvages et perdront notre commerce. Et c'est pour ce but que des compa- « gnies de Canadiens sont nécessaires, sous les ordres d'officiers éprouvés. » (Lettre de Denonville du 25 août 1687. (*Doc. Par.*)

M. de Tonti étant venu trouver Denonville, celui-ci lui donna 20 bons Canadiens dans 8 canots, avec 150 fusils, pour emmener au fort Saint-Louis. « Il « aura donc, dit-il, 20 bons Canadiens pour marcher avec lui à la tête des « Indiens sur les derrières des Illinois. » (*Doc. Par.*, p. 300.)

On voit déjà paraître ici la préférence accordée aux Canadiens sur les Français d'Europe pour les expéditions en pays sauvage.

Note 20.

La milice canadienne préluda dès lors aux services éminents qu'elle a rendus à la France pour la défense non-seulement du Canada, mais de la Louisiane ; ces miliciens valaient nos soldats, et pour la guerre indienne ils leur étaient même infiniment supérieurs, ainsi que le déclare M. de Denonville dans sa lettre du 27 octobre 1687 :

« ..... Nous ne pourrons cette année lever plus de 400 miliciens, sous

« peine de ruiner le pays; or vous saurez que je ne puis me dispenser d'em-
« mener de la milice, lors même que vous m'enverriez toutes les troupes que
« je demande, parce qu'elle est infiniment plus propre à ce genre de guerre.
« C'est pourquoi j'ai formé une compagnie de 120 hommes, sous les ordres
« de M. de Vaudreuil et de 4 bons lieutenants natifs du pays..... Ils coûte-
« ront six sols par jour. » (*Doc. Par.*)

Cet éloge se renouvelle assez fréquemment dans la correspondance des gouverneurs; et il n'est pas étonnant du reste que la vigoureuse race canadienne, formée à une existence dure et sobre, et exercée en grande partie à cette vie difficile des prairies et des forêts, n'ait dû présenter naturellement de grandes qualités militaires. Aussi, à partir de cette époque, on peut dire que la milice canadienne a constitué une partie essentielle, et quelquefois la partie capitale des forces dont le gouvernement français disposa dans cette partie du monde, jusques et y compris la glorieuse et terrible lutte de 1755, où ces valeureuses milices nous eussent assuré un incontestable triomphe, si la population canadienne eût été le double de ce qu'elle était alors.

Note 21.

Rien n'est plus curieux que le plan audacieux et habile qu'il avait conçu pour s'emparer de toute la colonie de New-York, et sur lequel le gouvernement français resta en délibération pendant près de deux ans, sans se décider à rien. Il s'agissait d'organiser une expédition de 2,000 hommes, soldats et miliciens, qui, descendant en bateau le lac Champlain, puis l'Hudson, eut surpris et ruiné les colonies d'Albany et de New-York, et ainsi assuré à la fois et l'anuihilation de la puissance anglaise dans ces parages, et la soumission des Iroquois, privés désormais d'appui et de munitions.

Cette audacieuse entreprise, dont les moyens d'exécution sont calculés et détaillés avec la plus grande intelligence et une parfaite connaissance des lieux et des circonstances (Mémoires déposés aux archives), dénote un de ces esprits habiles, énergiques, pleins de ressources, qui savent pour ainsi dire de rien faire sortir quelque chose; or, lorsque l'on réfléchit aux coups de main exécutés vers la même époque par les Canadiens sur Shenectady et dans le Maine, on est obligé de convenir que rien n'était plus praticable, et n'avait plus de chance de succès que le plan de M. de Callières. Le ministère français n'en allégua jamais du reste l'impossibilité, mais il se retrancha derrière des difficultés d'hommes et d'argent; et de quoi s'agissait-il? Il fallait 600 soldats de renfort et une dépense de 75,000 livres. (Rapport sur le mémoire de M. de Callières, *Doc. de Par.*) Mais déjà Louis XIV commençait à se sentir embarrasé dans ces difficultés redoutables où son orgueil l'engageait de plus en plus, et il lui devenait impossible de subvenir, hors de France, même au nécessaire.

CHAPITRE IV.

Note 1.

Nous avons vu, note 18 du chap. III, qu'en 1681 on comptait sur la rivière Richelieu 195 familles; lors de l'aveu de 1723, nous ne retrouvons dans ces seigneuries que 56 de ces noms, formant 118 familles. Il y a donc eu une déperdition de plus des deux tiers sur les familles primitives, tant par la guerre que par la dispersion parmi les coureurs des bois. D'autre part, comme les 56 noms qui restent en 1723 représentent 118 familles, sur plus de 350 qu'on y trouvait alors, et qu'un très-petit nombre de noms seulement paraissent être venus

des anciennes seigneuries, il en résulte qu'il y est arrivé de 1700 à 1723 un assez grand nombre d'immigrants.

Voici la liste des noms de 1681 que nous avons retrouvés en 1723; les chiffres qui suivent les noms indiquent le nombre des familles que possède ce nom dans la seigneurie. — Dans *Contrecœur*, Brunet, Boivin, Caron, Deguir, Hébert, Gareau, 2, Ménard, 2, Martin, 3, Lamoureux, la Bonté, 2. — Dans *Varennes*, Bissonnet, 2, Brunel, Bourdon, Bougret, Charles, Gaultier, Girard, Lucier, 2, Ledoux, Lamoureux, 2, Petit, Prévot, 3, Senecal, 3, Robert, Viger, — Dans *Boucherville*, Arrivé, Boucher, 2, Bourgeril, 4, Benard, 4, Bourdon, Bau, Chapron, Charles, Chauron, de Noyon, Garau, Joachim, 2, Gauthier, la Porte, 2, Latouche, Lamoureux, 2, Ménard, 4, Martin, Poirier, 3, Pilet, Prévot, Quintal, 2, Reguindeau, Robert, 5, Viger, Pepin, Véronneau, 2. — Dans *Saurel*, Bruillet, 2, Delisle, Hue, 5, Lamy, 2, Salvaye, Rimbaut, Vanet. — Dans *Chambly*, Besset, 2, la Vallée, Mesnard, la Porte, Poirier, 2. — Dans *Yamaska*, Desmarets, Gignière, Jullien, la Bonté, Véronneau. — Dans l'île *Sainte-Thérèse*, Bourgery, Brien, 2, Desmarets, Gauthier, 2, Hayet, 2.

Sur ces noms, 14 appartiennent certainement à celles des familles des anciennes seigneuries qui allèrent se fixer dès le principe dans les colonies du Richelieu (Voir la note 18, chap. III), savoir : Boivin, Caron, Gignière et Hayet, originaires de la côte de Beaupré; Arrivé, de l'île d'Orléans; Hébert, Viger, de Montréal; Pillet, Boucher, de Noyon, Reguindeau, Caperon, Latouche, Mesnard, de Trois-Rivières. Les 42 noms restants nous représentent donc ce qui demeura dans ces seigneuries des familles primitives, pouvant sortir du régiment de Carignan; sur ces familles, du reste, quelques-unes ont produit un grand nombre de branches comme les Bourgeril, qui comptent 5 branches, les Poirier, 5, les Lamoureux, 5, les Benard, 4, les Robert, 6, etc., etc. Cela peut donner une idée, et des pertes qui furent subies par suite de la guerre des Iroquois, et aussi des déperditions qu'occasionnait la plaie des coureurs de bois, surtout parmi les colons de nouvelle importation; car il est bien remarquable que la diminution des familles dans ce district n'a guère enlevé plus du tiers de celles qui provenaient des anciennes seigneuries, tandis que les trois quarts des colons de nouvelle importation en 1681 ont disparu. On voit donc combien a été réduite l'influence du licenciement de Carignan sur le peuplement de ce canton; mais nous devons ajouter que tous les soldats de Carignan n'avaient pas été établis sur la rivière Richelieu; loin de là, nous ne pensons pas que le chiffre de ceux qui s'y fixèrent s'élevât à plus du cinquième du nombre total. Les autres se placèrent aux environs de Québec, dans les seigneuries qui s'établirent vis-vis de cette ville, au sud du Saint-Laurent, et surtout à Montréal et aux environs, où M. de Denonville engageait tous les soldats congédiés à s'établir de préférence, comme il nous l'apprend dans une lettre de 1687. (*Doc. Par.*)

Dans ces colonies de la rivière Richelieu, sur les 230 familles d'importation nouvelle que nous trouvons en 1723, 30 paraissent être originaires de Montréal, 10 de la côte de Beaupré, et 5 ou 6 des autres environs de Québec, et 12 de Trois-Rivières. En terminant cette note, nous devons faire observer que toutes ces remarques n'ont pas l'exactitude précise que nous aurions désiré, parce que nous n'avons pas pu retrouver les aveux de Saint-Ours et de Verchères pour 1723, de sorte que nos comparaisons n'ont pu porter que sur les seigneuries ci-dessus mentionnées.

Note 2.

En 1685, augmentation, *Lotbinière* (comté de Lotbinière), à M. de Lotbinière. — En 1686, *Saint-Blain* (comté de Verchères), à M. de Verchères. — En 1687, *Bon Secours* (comté de l'Ilet), à M. Villeneuve; *Trois-Pistoles* (comté de Rimouski), à M. de Vitré; l'île *aux Coudres* (comté de Saguenay), au séminaire de Québec. — En 1688, *Rimouski* (comté de Rimouski), à M. Rouër

de la Cardonnière; *Sainte-Anne* (comté de Gaspé), à M. Riverin; augmentation, *la Noraye* (comté de Berthier), à M. de la Noraye. — En 1689, *Pachot* (comté de Rimouski), à M. Pachot; *Rivière du Loup* (comté de Rimouski), à M. de Villeray; *Magdeleine* (comté de Gaspé), à M. Riverin; *île Jésus* (comté de Terrebonne), au séminaire de Québec. — En 1691, *Grande vallée des Monts* (comté de Gaspé), à M. François Hazzeur; *Cloridon* (comté de Bonaventure), à M. d'Eneau. — En 1692, *la Martinière* (comté de Bellechasse), à M. de la Martinière. — En 1693, *Fausembaut* (comté de Port-Neuf), à M. de Gaudarville; d'*Auteuil* (comté de Port-neuf), à M. d'Auteuil; augmentation, *Vincelot* (comté de l'Islet), à M. Amiot de Vincelot; *Sainte-Claire* (comté de l'Islet), à M. René le Page; augmentation, *Saint-Vallier* (comté de Bellechasse), à M. de la Durantaye; augmentation, *Saint-Michel* (comté de Bellechasse), à M. de la Durantaye; augmentation, *Lotbinière* (comté de Lotbinière), à M. de Lotbinière. — En 1694, *Belœil* (comté de Verchères), à M. Joseph Hertel; *Rouville* (comté de Rouville), à M. Hertel de Rouville; *Saint-Denis* (comté de Richelieu), à M. de Ganne, sieur de Falaise; *Matapediac* (comté de Rimouski), à M. Damour. — En 1695, *Cournoyer* (comté de Verchères), à M. de Cournoyer; *Saint-Charles* (comté de Richelieu), à M. Hertel de la Fresnière; *Bourchemin* (comté de Bourchemin), à M. Fr. Bourchemin; *Bourchemin* (comté de Saint-Hyacinthe), à M. Fr. Bourchemin; *Grand-Pré* (comté de Saint-Maurice), à M. Pierre Boucher de Grand-Pré. — En 1696, *Granville* (comté de Kamouraska), à MM. de Granville et de la Chenaye; *le Page* (comté de Rimouski), à MM. Louis le Page et G. Tibierge; *Pabos* (comté de Gaspé), à M. René Hubert; *Port-Daniel* (comté de Gaspé), à M. René d'Eneau. — En 1697, *Jolliet* (comté de Beauce), à M. Louis Jolliet; *Anse de l'Etang* (comté de Gaspé), à MM. Riverin et Hazzeur; *Grande-Rivière* (comté de Gaspé), à M. Jacques Cochu; *Bonaventure* (comté de Bonaventure), à M. de la Croix; augmentation, *Champlain* (comté de Champlain), à madame de la Touche: augmentation, *Sainte-Anne* (comté de Champlain), à la veuve Lanaudière. — *fief Hubert* (comté de Québec), à M. Louis Hubert; *Lessard* (comté de l'Islet), à M. Pierre Lessard. — En 1699, *Sillery* (comté de Québec), aux jésuites.

Note 3.

Total des habitants du Canada, 16,417 (et non 16,517, comme il a été mis par erreur au texte), savoir: 842 hommes au-dessus de 50 ans, 2,054 au-dessous; 2,665 femmes et veuves; 1,828 garçons au-dessus de 15 ans, 3,828 au-dessous; 1,277 filles au-dessus de 15 ans, 3,923 au-dessous. On compte en outre 43,671 arpents de terre mis en valeur, 1,872 chevaux, 14,191 bêtes à cornes et 1,820 moutons. Le tableau suivant donne la répartition des habitants.

Nous ferons observer que le total de 16,417 ne concorde pas avec le total du recensement parcellaire, qui monterait à 17,263; nous ne pouvons expliquer cela que par le peu de vigilance apporté à la confection de ces recensements, où très-souvent, en refaisant les additions, nous avons vérifié des erreurs ou des omissions de calcul assez graves. (Voir le tableau général des recensements du Canada, et y voir en même temps le recensement de 1722.)

COPIE DU RECENSEMENT DE 1706.

NOMS DES LOCALITÉS.	Nombre d'habitants.	NOMS DES LOCALITÉS.	Nombre d'habitants.
Québec	1,771	Ile Jésus et la Chenaye	361
Notre-Dame des Anges, Sillery	869	Repentigny	158
Beauport	384	Saint-Sulpice	61
Côte Beaupré et baie St-Paul	1,184	La Valterie	117
La Malbaye	16	Berthier	128
Comté Saint-Laurent (île d'Orléans)	1,091	Ile Dupas	55
Côte de Lauson, la Martinière	431	Sorel	104
Beaumont	212	Saint-Ours	65
La Durantaye	225	Contre-Cœur	138
Bellechasse	125	Verchères	80
La Bouteillerie	149	Ile Bouchard	43
Ile aux Oies, St-Jean, Bonsecours, Vincelot, Rivière du Sud, Trois Saumons, Rivière du Loup, Rivière Verte, La Frenaye, St-Joseph	724	Cap Saint-Michel	91
Le Montlouis	31	Cap Varennes	123
Saint-Ignace et Orsainville	142	Boucherville	429
Champigny et cap Rouge	102	Longueuil et Tremblay	379
De Maure	307	La prairie Saint-Lambert	169
Neuville	399	La prairie de la Madeleine	218
Bonsecours, Tilly et Duquet	221	Châteaugay	69
Sainte-Croix et Sainte-Anne	224	La Chine	459
Port-Neuf, la Chevrotière, les Grondines	301	Le Bout de l'île	175
Montréal et sa banlieue	2,929	Trois Rivières et sa banlieue	203
La pointe aux Trembles	427	Cap de la Madeleine, Marsollet et Linctot	123
Ile Sainte-Thérèse et la Rivière des Prairies	284	Champlain, Sentilly et Cressé	320
		Batiscan	352
		Yamachy, Yamaska, rivière du Loup, Maskinonge	165
		Saint-François	111
		Becancourt et la baie Saint-Antoine	187

Note 4.

Les principaux noms de ces familles de Montréal, dont quelques-unes avaient même plusieurs branches, étaient : Charbonneau, Guertin, Juillet, Meusnier, la Bonté, Jaudouin, Chicot, Bertin, Langevin, Papin, Renoult, etc.

Note 5.

Voir la note 8 du chap. II sur le relevé des actes de mariage, et en même temps le chap. VI et la note 5 de ce chapitre ; on pourra par là se former une idée approximative des immigrants qui ont pu venir de France de 1700 à 1720.

Pour les engagés, voir la note 10 du chap. III.

Nous profiterons de cette note pour réparer une erreur qui s'est glissée dans le texte, où nous avons omis de mentionner les concessions de seigneuries qui furent accordées de 1700 à 1722, au nombre de 22 : en 1700 *Longueuil* (comté de Chambly), à M. Lemoine de Longueuil ; augmentation de

Sainte-Anne (comté de Champlain), à M. Tarrieu de la Perrade. — En 1701, *Saint-Charles* (comté de Richelieu), à M. René Fézeret; *l'Épinay* (comté de l'Ilet), au sieur de l'Épinay; le *fief Saint-Jean* (comté de Saint-Maurice), aux ursulines de Trois-Rivières. — En 1702, *Bonsecours* (comté de Richelieu), au sieur Charron; *Vaudreuil* et *Soulanges* (comté de Vaudreuil), au sieur Rigaud de Vaudreuil et au sieur de Soulanges. — En 1705, *Carufel* (comté de Saint-Maurice), à M. de Carufel. — En 1706, augmentation *Belair* (comté de Portneuf).

En 1707, *Granville* (comté de Kamouraska), à madame de Granville, veuve de Soulanges; *Paspébiac* (comté de Bonaventure), à M. Pierre Leymar. — En 1708, *Monnoir* (comté de Rouville), à M. Roch de Ramzay; *Bourg-Marie* (comté de Richelieu), à dame Marie Fézeret; *Dumontier* (comté de Saint-Maurice), au sieur Dumontier. — En 1710, *Ramzay* (comté de Saint-Hyacinthe), à M. de Ramzay; *Montarville* (comté de Chambly), à M. Boucher. — En 1711, augmentation des *Grondines* (comté de Port-Neuf), à M. Louis Hamelin. — En 1713, augmentation *Beaumont* (comté de Belle-Chasse), à M. de Beaumont fils; augmentation *Belœil* (comté de Verchères), à M. de Longueuil. — En 1714, *Mille-Iles* (comté des Deux-Montagnes), à MM. de Langloiserie et Petit. — En 1717, *le lac des Deux-Montagnes* (comté des Deux-Montagnes), au séminaire Saint-Sulpice.

Note G.

Nous avions dessein de placer immédiatement à la suite de ce travail l'étude détaillée de la formation et du développement des nombreuses colonies répandues dans tout l'ouest, par les Français et les Canadiens (la plupart en effet furent plutôt peuplées par des émigrants du Canada que par des Français de France), mais nous avons été obligé, comme nous l'expliquons dans l'appendice, de renvoyer, faute d'espace, ces études à un autre volume.

Nous nous contenterons d'exposer ici que la première préoccupation des Français dans l'Amérique du nord ayant été la traite des pelleteries, la nécessité des choses, en amenant constamment autour d'eux le renchérissement de ces marchandises, les poussa toujours en avant, afin de les obtenir aux meilleures conditions possibles. Ils furent ainsi conduits très-promptement sur le bord des grands lacs intérieurs, puis de là au Mississipi et dans les régions du nord-ouest. Il est plus que probable que, du vivant même de Champlain, plus d'un traitant côtoya presque tous les grands lacs; les missionnaires (les PP. Menard, Allouez, Marquette, etc., etc.) suivirent de près la trace des coureurs de bois, et enfin dès 1672 les Français commencèrent à posséder plusieurs postes fortifiés dans ces contrées, d'abord à Cataracouy (le fort de Frontenac), puis Michillimakinac, et ensuite aux Illinois, sur le Mississipi, au détroit du lac Erié, et à Saint-Joseph du Michigan.

Nous avons vu, note 19 du chap. III, ce qu'était en 1687 le fort Saint-Louis des Illinois; nous savons par une lettre de M. de Denonville de la même époque (*Doc. de Par.*), que dès lors était aussi établi à Détroit le sieur Dulu, un des principaux chefs des coureurs de bois, qui y avait établi une sorte de fort palissadé en bois, qui servait de poste et de magasin central à lui et à une bande de cinquante hommes environ qui opéraient sous sa direction. Ce Dulu, avec ses coureurs de bois, fut du reste fort utile à cette époque, ainsi que Tonti des Illinois, pour faire diversion sur les derrières des Iroquois. Ce poste de Détroit ne devait pas alors remonter à plus de trois ou quatre ans, car le père Hennepin, en 1678, signale le lieu où il fut créé comme un très-beau et très-bon pays, mais sans y mentionner aucun établissement.

A partir de cette époque, le fort de Détroit fut constamment occupé, sous le nom de fort Pontchartrain, jusqu'à la fondation de la colonie même de Détroit en 1700, et les hommes cantonnés dans ce fort y semaient déjà aux envi-

rons du maïs pour leur consommation, comme il était d'usage de le faire dans tous les postes de l'ouest. En 1700 M. Lamothe-Cadillac y accorda les premières concessions de terrain, et on vit les premières familles françaises se fixer à Détroit ; nous connaissons les noms de quelques-unes d'entre elles, savoir : François *Faffart-Delorme*, interprète à ce poste, et François *Bosseron* (voir *American state Papers-publics Lands*) ; *Miny*, *Cullerier*, et *Gouin* (voir Lettre de M. de la Jonquière du 31 octobre 1749, *archives*) ; *Parent*, forgeron, et *Pinet* ou *Pilet*, armurier (voir le rapport de M. d'Aigremont en 1708, *archives*). Faffart et Gouin sortaient de familles originaires de Trois-Rivières ; Bosseron et Cullerier, de Montréal ; Parent, de Beauport ; et Pilet, de Trois-Rivières ou de Boucherville ; quand à Miny, nous n'avons pu retrouver son nom sur les recensements. Il y avait alors en tout soixante-trois Français à Détroit, mais trente-neuf seulement avaient pris des emplacements ou des terres, le reste était coureurs de bois. (Rapport d'Aigremont.)

En outre de la population stable de propriétaires-cultivateurs qui, à partir de ce moment, se trouve établie à Détroit et s'y accrut peu à peu, on entretint constamment quelques soldats et un commandant dans le fort, et ce point servit de rendez-vous à tous les traitants de pelleteries et coureurs de bois du pays et des régions voisines. Pendant longtemps ce fut le centre naturel de toutes les grandes affaires politiques ou commerciales de l'ouest. On y installait des dépôts de marchandises, et lorsque la traite avait été fructueuse, les coureurs de bois ne laissaient pas que d'y dépenser beaucoup d'argent, et les concentrations de monde qui s'y faisaient dans les mortes-saisons étaient fort joyeuses, souvent même très-bruyantes et désordonnées.

Cet état de choses était peu favorable au peuplement du pays, car les relations habituelles avec les coureurs de bois encourageaient les habitudes vagabondes d'une existence demi-sauvage, et toute la population s'occupait autant de chasse et de fourrures que d'agriculture, sinon davantage. Pendant une bonne partie de l'année on laissait à la maison les femmes, les enfants, les vieillards, et tous les hommes valides allaient chercher les pelleteries chez les Indiens, ou même *trapper* pour leur propre compte. Les jeunes gens des familles du pays, en s'adonnant à ces occupations, perdaient souvent le goût du foyer domestique et de la famille et demeuraient chez les sauvages à courir de tribus en tribus, de sorte que la population sédentaire ne s'accroissait que lentement. Cependant, de temps à autre, quelque ancien coureur de bois, au lieu de revenir au Canada ou de se fixer parmi les Indiens, prenait sa retraite à Détroit ou à quelque autre poste français ; il s'y mariait dans une famille déjà établie, ou même avec quelque squaw indienne à laquelle il s'était attaché durant ses excursions, et y fondait ainsi une nouvelle famille. Il venait aussi, mais à de grands intervalles, des immigrants directs du Canada ; c'est ainsi que s'établirent en ce pays les respectables familles *Campeau*, *Chêne* et *Saint-Aubin*. (Voir la note 13 du chap. III.)

Quoi qu'il en soit, les relations constantes avec les coureurs de bois, la fréquence des excursions lointaines, l'influence des unions avec les sauvages, le défaut d'immigration, rendirent extrêmement lents les progrès de cette petite colonie, si bien qu'en 1748 la population sédentaire n'y comptait guères plus de 300 âmes. (Lettre de M. de la Jonquière, 31 octobre 1749, *archives*.) Quelques efforts intelligents tentés alors par les gouverneurs du Canada portèrent cette population à la fin de 1750 à 483 personnes (recensement de Détroit en 1750, *archives*). Les immigrations continuèrent les années suivantes, et Détroit commençait à présager un accroissement rapide et considérable quand éclata, en 1755, cette guerre funeste qui devait enlever le Canada à la France ; néanmoins la progression avait été assez importante pour que l'on pût y compter un millier d'habitants au moins lorsque le major Rogers vint en prendre possession, en 1760, après la capitulation de Montréal. (Voir le chap. V, la note 8 du chap. V et l'appendice.)

Ce qui se passait à Détroit se reproduisit, sur une échelle plus ou moins forte, dans tous les autres postes français de l'ouest, *Michillimakinac*, le *Saut Sainte-Marie*, la *baie des Puants*, *Saint-Joseph*, *Vincennes*, les *Illinois*, etc.

Un poste fortifié où résidait le commandant avec ses soldats, quand il en avait, des magasins, quelques maisons et cabanes groupées autour, des cultures plus ou moins élémentaires et étendues selon l'importance du lieu, voilà ce qui constituait les postes de l'ouest qui servaient de point de ralliement et de retraite aux traitants, aux facteurs et à tous ceux des coureurs de bois qui n'avaient pas entièrement perdu le goût de la vie civilisée. Voilà les points où se retrouvait une partie des déperditions considérables d'hommes subies par la population canadienne. Quant à la race métisse dispersée dans les tribus elles-mêmes, il est impossible d'en suivre la trace, et c'est ainsi que s'explique la disparition de la majeure partie peut-être des immigrants canadiens dans l'ouest, en y joignant les morts accidentelles nombreuses dans ce genre de vie, et celles non moins fréquentes qu'occasionnaient les disettes et aussi la débauche.

Michillimakinac, qui commande la réunion des trois lacs, Huron, Michigan et Supérieur, était un point commercial et politique d'une haute importance; ce poste était plus ancien que Détroit; nous y voyons déjà en 1687 un poste régulier commandé par un officier, M. de la Durantaye (*Doc. Par.*); mais moins favorablement situé pour la culture, sa population ne parut jamais devoir prendre de l'importance, et il n'y demeurait que quelques facteurs de pelleteries. La Baie des Puants avait déjà quelques habitants du temps de la Hontan, qui assure y avoir été en garnison. (Pour toutes ces colonies voir l'appendice.)

Note 7.

Nous avons vu les débuts de la colonie des Illinois (note 19 du chap. III). Depuis lors, le fort Saint-Louis prit le nom de fort de Chartres; les habitants s'étaient établis à une certaine distance du fort, à un endroit qui fut appelé *Cahokia;* un second établissement français se forma un peu plus bas sur le Mississipi, à *Kaskaskias,* où nous trouvons en 1712 un curé résident, nommé Gabriel Marest; ces pays, plus favorisés que tous autres par la douceur du climat et par leur fertilité, attirèrent naturellement des colons, et, proportionnellement, leur accroissement fut plus rapide que dans les autres postes. En 1730 il y avait déjà 140 familles françaises aux établissements des Illinois. (Voir Hist. Indiana, *Dillon*, et Hist. du Wisconsin, *Smith.*) La colonisation de la Louisiane vint accroître encore et leur importance et la facilité de leur peuplement; deux nouveaux villages, Saint-Philippe et la prairie du Rocher, se fondèrent entre Cahokia et Kaskaskias; et en 1760, lors de la capitulation du Canada, on pouvait y compter 12 à 1,400 habitants, dont quelques-uns, pour se soustraire à la domination anglaise, allèrent fonder sur l'autre rive du Mississipi, en 1763, la ville de Saint-Louis. (Voir l'appendice.)

Note 8.

Lettres et mémoires divers des gouverneurs du Canada. *Doc. Par.* et *Archives.* (Voir le chap. V, p. 77 et 79.)

Note 9.

Les émigrants anglais vinrent presque tous en Amérique par motif de religion, et poussèrent longtemps le puritanisme à un point excessif. (Voir chap. VIII.) Au Canada, la colonisation de Montréal ne fut entreprise que par des motifs de piété, et pendant longtemps le régime et les habitudes de la vie firent ressembler cette colonie à une sorte de communauté religieuse; toutes les familles primitives des environs de Québec étaient d'excellentes familles de paysans sorties des contrées les plus religieuses de la France; enfin le rôle considérable et actif que les communautés religieuses et le clergé jouèrent dans la formation et le développement de la population canadienne achèvera de démontrer le caractère profondément chrétien qui fut propre à cette colonisation.

CHAPITRE V

Note 1.

Nous émettons cette opinion sans preuves rigoureuses, mais d'après les inductions que nous avons tirées de l'étude des extraits d'actes de mariage que nous a communiqués M. Margry. En effet de 1664 à 1674, on trouve 300 mariages environ d'immigrants français à Québec ; de 1740 à 1750 il y en a 208 ; or, si l'on tient compte du grand nombre de soldats licenciés qui se marièrent dans la première période, on peut présumer que la proportion des immigrants fut à peu près la même à ces deux époques, tandis que dans l'intervalle l'immigration s'était tellement réduite, que parfois elle tomba presque à néant. Du reste nous renouvellerons ici l'observation que nous avons déjà faite, à savoir que cette statistique des mariages n'indique qu'une fraction proportionnelle des immigrants français. (Voir la note 8 du chap. II.)

Note 2.

Recensement de 1739. (Extrait des *Archives.*)

Québec et banlieue, 4,603 habitants ; — la Malbaie, les Eboulements et baie Saint-Paul, 445 ; — côte de Beaupré, 1,490 ; — île d'Orléans, 2,318.

Beauport, 772 ; — Notre-Dame des Anges, Charlesbourg, Saint-Bernard, Saint-Gabriel, Saint-Ignace et compris Sainte-Foye, 1,431 ; — Orsainville, les Ilets et Saint-Joseph, 97 ; — Champigny, Gaudarville, Jeune Lorette, Sillery, 549 ; — Demaure, 801.

Neuville ou la pointe aux Trembles, 564 ; — Belair ou la pointe aux Ecureuils, 187 ; — d'Auteuil et Port-Neuf, 381 ; — Eschambaut, 307 ; — la Chevrotière : — 96 ; — les Grondines, 188 ; — Sainte-Anne, Tarieu et Sainte-Marie, 556.

Saint-Barnabé ou Rimouski, rivière des Trois-Pistoles, l'île Verte, rivière du Loup, Ilet du Portage, 227 ; — grand et petit Kamouraska, 320 ; — l'Ilet, Saint-Denis ou les Aulnaies, 239 ; — la Bouteillerie, 302 ; — la Grande Anse ou la Pocatière, Port-Joly, l'Ilet de Saint-Jean 554 ; — Bon-Secours, Vincelot, Gamache, pointe au Foin, Iles aux Oies, aux Grues, etc., 521.

Saint-Thomas, Saint-Pierre, rivière du Sud, 1,160 ; — Saint-Vallier, la Durantaye, 732 ; — Bellechasse, 488 ; — Beaumont et Vincennes pour moitié, 504 ; — Saint-Joseph, Saint-Nicolas, côte de Lauzon, 1,237.

Nouvelle-Beauce, rivière Chaudière, 262 ; — Tilly, Maranda, Bon-Secours, 513 ; — Sainte-Croix, le Platon, 274 ; — Lotbinière, 219.

Trois-Rivières et banlieue, 378 ; — Batiscan, 435 ; — Champlain, 272 ; — cap de la Madeleine, 114 ; — Tounancourt, rivière du Loup, Gatineau, grande et petite Yamachiche, 415 ; — Maskinonge et île Dupas, 473.

Saint-Pierre, Gentilly, Cournoyer, Dutort, Becancour, Godefroy et Nicolet, 566 ; — la baie Saint-Antoine, 179 ; — Yamaska et la baie Saint-François, 520 ; — Sorel, 342.

Montréal et banlieue, 4,210.

Dorvilliers et Berthier, 328 ; — d'Autré et la Noraye, 313 ; — la Valterie, 248 ; — Saint-Sulpice, Iles Bouchard et l'Assomption, 858 ; — Repentigny et l'île Sainte-Thérèse, 509 ; — la Chenaye, 506 ; — Terrebonne, 370.

L'île Jésus, 752 ; — rivière des Prairies, pointe aux Trembles, Longue Pointe, Saint-Laurent, les Saints-Anges, Saut des Récollets, la pointe Claire et Sainte-Anne, 3,379. — Cavagnal, Soulanges et île Carillon, 418.

Longueil, Tremblay, Belœil et Saint-Ours, 636 ; — Verchères, le Marigot et Saint-Blain, 525 ; — Contrecœur, 283 ; — cap Saint-Michel et Martigny, 249 ;

— Varennes, 272; — Boucherville, 1,027; — Chambly, Cournoyer et Saint-Denis, 152.

Prairie de la Madeleine, Saint-Lambert et le Saut Saint-Louis, 1,290. — Chateaugay, l'île Perrot, l'île Saint-Paul et l'île aux Hérons, 345.

Note 3.

L'accroissement naturel des Etats-Unis, le plus fort à notre connaissance, n'était en 1790 que de 2,90 p. 100 par an, et nous ignorons même s'il a atteint 3,10 avant cette époque. (Voir le chap. XII.)

Note 4.

Voir le recensement de 1739, à la note 2 ci-dessus.

Note 5.

Sur 119 familles que nous trouvons en 1732 dans l'île Jésus, nous pensons que 21 pouvaient être originaires de la côte de Beaupré, 13 de Beauport et environs, 9 de Montréal et une dizaine de diverses autres anciennes seigneuries; vu la grande distance qui séparait l'île Jésus de la côte de Beaupré et de Beauport, il est facile de reconnaître l'intervention du séminaire de Québec dans la venue de ces immigrants.

Les 21 familles que nous pensons originaires de la côte Beaupré sont: 2 familles Aubert, Allaire, Bellanger, Barette, Barbot dit Poitevin; 2 familles Caillet, Doyon, Desmoulins, Gariepy; 3 familles Gravelle, Laberge, Migneron; 2 familles Réaume, Simard, et 2 familles Thibaut. — De Beauport: Blanchard, 2 familles Berteaume, la Rue, Marié, Parent; 4 familles Pasquet, Paradis et 2 familles Roy.

Un fait assez remarquable et qui parle en faveur des seigneurs comme des censitaires de cette île, c'est que presque toutes les familles y sont munies de deux concessions, l'une sur le premier rang et l'autre sur le second en arrière, comme pour attendre la famille à venir.

Note 6.

En 1725, la seigneurie d'*Argenteuil* (comté des Deux-Montagnes), concédée à M. Louis Panet. — En 1729, *Beauharnais* (comté de Beauharnais), à M. de Beauharnais. — En 1732, *Rigaud* (comté de Vaudreuil), à M. Rigaud de Vaudreuil; augmentation *Berthier* (comté de Berthier). — En 1731, augmentation *Terrebonne* (comté de Terrebonne). — En 1733, *Lery* (comté de Huntingdon), à M. Chaussegros de Lery; *La Colle* (comté de Huntingdon), à M. de La Ronde; augmentation du *fief Saint-Jean* (comté de Saint-Maurice), aux Ursulines; augmentation des *Deux-Montagnes* (comté des Deux-Montagnes), au séminaire Saint-Sulpice. — En 1734, *Livaudière* (comté de Bellechasse), à M. Péan de Livaudière; *Nouveau-Longueil* (comté de Vaudreuil), à M. Lemoine de Longueil; augmentation, *Lavalterie* (comté de Berthier), à M. Marganne de la Valterie. — En 1735, augmentation, *Sainte-Anne* (comté de Champlain), à M. Tarieu de la Perade; *Sainte-Marie en Beauce*, *Saint-Joseph en Beauce*, *Vaudreuil en Beauce*, *Aubert-Gallion en Beauce*, (comté de Dorchester, à MM. Taschereau, Rigaud de Vaudreuil, Fleury de la Gorgendière et madame veuve Aubert; d'*Ailleboust* (comté de Berthier), à M. d'Ailleboust d'Argenteuil. — En 1737, *Saint-Etienne en Beauce* (comté de Dorchester), à M. Et. Cugnet. — En 1738, *Foucaut* (comté de Rouville), à M. Foucaut; *Gaspé* (comté de Lotbinière), à madame veuve de Gaspé; *Saint-Gilles* (comté de Lotbinière), à M. Rageot.

Note 6 *bis*.

Les chiffres de ces dépenses sont tirés de la *Statistique des deux Canadas* d'Isidore Lebrun.

Note 7.

Concessions de 1739 à 1754. — En 1739, augmentation *Monnoir* (comté de Rouville), à M. de Ramzay; *Dusable* (comté de Berthier), à M. Dandonneau Dusable; augmentation, *La Noraye* et *d'Autraye* (comté de Berthier), à M. J. B. Neveu. — En 1741, *Bourglouis* (comté de Port-Neuf), à M. Fornel. — En 1743, *Noyan* (comté de Rouville), à M. Chavois de Noyan. — En 1748, *Saint-Hyacinthe* (comté de Saint-Hyacinthe), à M. Rigaud de Vaudreuil; *Saint-Armand* (comté de Missisqui), à M. Renée Levasseur.—En 1749, augmentation *Montapeine* (canton de Bellechasse), à M. de Berment. — En 1750, *la Salle*, (comté de Huntingdon), à M. le Ber de Senneville; *Sabrevois* (comté de Rouville), à M. de Sabrevois de Bleurie; *Bleurie* (comté de Rouville), à M. de Sabrevois de Bleurie; augmentation *rivière Ouelle* (comté de Kamouraska), à Mme de Ramsay, veuve de Boishébert; *La Naudière* (comté de Saint-Maurice), à M. Tardieu de la Naudière. — En 1751, augmentation, *Gatineau*, comté de Saint-Maurice), à M. D. Gatineau Duplessis; *Deguirre* (comté de Yamaska), à M. Deguirre Desrosiers; *Richard Rioux* (comté de Rimouski), à M. Nicolas Rioux; *Saint-Barnabé* (comté de Rimouski), à M. le Page de Saint-Barnabé. — En 1752, augmentation *Saint-Jean Deschaillons* (comté de Lotbinière), à M. Roc de Saint-Ours sieur Deschaillons; *Saint-Gervais* (comté de Bellechasse), à M. Péan de Livaudière; augmentation *Mille-Iles* (comté des Deux-Montagnes), à M. Dumont. — En 1753, *Perthuis* (comté de Port-Neuf), à M. Perthuis; augmentation *Terrebonne* (comté de Terrebonne, à M. Louis de la Corne.—En 1754, *Courval* (comté de Yamaska), à M. de Cressé.

Note 8.

Proclamation faite par M. de la Galissonnière, le 24 mai 1749, et publiée à son de tambour dans toutes les paroisses du Canada. (*Archives.*)

« Chaque homme qui s'établira au Détroit recevra gratuitement une pioche, « une hache, un soc de charrue, une grosse et une petite tarière. On leur « fera l'avance des autres outils, pour être payés dans deux ans seulement; « il leur sera délivré une vache, qu'ils rendront sur le croît. De même une « truie; on leur avancera la semence de la première année, à rendre à la « troisième récolte. Seront privés des libéralités du roi ceux qui, au lieu de « cultiver, se livreront à la traite. »

Cette proclamation fut renouvelée par M. de la Jonquière, le 2 janvier 1750, avec ces variantes: l'on n'admettait que des habitants terriens et de bonnes mœurs; les fournitures gratuites étaient accrues d'un fusil, d'une faux et une faucille, d'une truie, de six poules, un coq, six livres de poudre et douze de plomb. L'émigrant devait être nourri avec sa famille pendant dix-huit mois; on lui avançait une vache et un bœuf. Enfin on promettait d'entretenir à Détroit, aux frais du roi, un charpentier qui aidât et dirigeât les habitants dans la construction de leurs maisons, et on ne devait payer le cens des terres que trois ans après la prise de possession. (*Archives.*)

On y envoya ainsi, en 1749, 46 personnes, tant hommes que femmes et enfants; puis, en 1750, 12 familles, composées de 57 personnes, y passèrent avec M. de Celoron; en 1751 nous savons qu'il fut accordé 17 concessions de terre, et 23 autres en 1752. Il y avait à la même époque 25 soldats congédiés établis dans le pays; mais un rapport de cette dernière année nous apprend « qu'il ne sera pas possible d'y envoyer de nouvelles familles l'année sui- « vante, à cause de l'état fâcheux des approvisionnements. » Une lettre de M. de Vaudreuil, du 30 octobre 1755, contient le passage suivant: « ..... Vous

« êtes informé sans doute, monseigneur, de l'excellence des terres du Détroit, « ce poste est considérable, il est bien peuplé, mais on pourrait aisément y « placer trois fois plus de familles. Le malheur est que nous n'avons point « assez de monde dans la colonie. Je prendrai des arrangements pour y faro- « riser l'établissement de deux sœurs de la congrégation, pour l'éducation « des enfants, *sans qu'il en coûte un sou au roi.* »

Un fait assez remarquable, signalé dans le rapport de 1750, c'est qu'on ne peut engager pour Détroit que des habitants du gouvernement de Montréal, les autres ne veulent point sortir; notons en passant que ceci nous montre combien et comment diminuaient progressivement au Canada, surtout dans le bas du fleuve, les habitudes des voyages de l'ouest et de la recherche des pelleteries.

Nous supposons, à défaut de documents contraires, qu'à partir de 1753 les envois de colons cessèrent, sinon complétement, ou du moins n'eurent plus aucune régularité, surtout à partir de l'ouverture des hostilités. Néanmoins il paraît que déjà un courant naturel et spontané d'émigrants avait commencé à s'établir, et continua plus ou moins en dépit des circonstances, car lors de la prise de Détroit par les Anglais, en 1760, la population s'y trouve notablement augmentée sur 1752. En effet on y comptait, le 1er octobre 1751, 150 hommes de 15 à 60 ans, ce qui ne doit pas supposer plus de 600 âmes dans une telle colonie, et en 1760 il y avait plus de 1,000 habitants. (Pour Détroit, voir la note 6 du chap. IV et l'Appendice.)

Note 9.

État des milices du Canada en 1750, *avec les noms des capitaines.*

(Extrait des archives.)

Gouvernement de Québec. — Ville de Québec : compagnie Bazille, 85 hommes; ce Riverin l'aîné, 101 h.; ce Roussel, 125 h.; ce Riverin le cadet, 108 h.; ce des cannoniers, 131 h.; ce Taché, 144 h.; ce, Charest, 70 h.; ce Perthuis, 96 h.; ce Deschaillons, 50 h.; ce Lotbinière, 108 h. Major Bedoust.

Paroisse de Sainte-Croix, 104 hommes.— Paroisse de Saint-Antoine, 99 h. Paroisse de Saint-Nicolas, 109 h. — Paroisse de la Pointe-Levy, 1re ce, 172 h.; 2e ce, 98 h. —Paroisse de Beaumont, 1re ce, 100 h; 2e ce, 104 h.—Paroisse de Saint-Michel, 155 h. — Paroisse de la Durantaye, 1re ce, 73 h.; 2e ce, 100 h. — Paroisse de Berthier, 108 h. — Paroisse Saint-François, 73 h. — Paroisse Saint-Pierre, 138 h. — Paroisse Saint-Thomas, 1re ce, 52 h.; 2e ce, 36 h.; 3e ce, 47 h.; 4e ce, 57 h. — Paroisse de l'île aux Grues, 31 h. — Paroisse du cap Saint-Ignace, 121 h. — Paroisse de Bon-Secours, 109 h. — Paroisse du Port-Joly, 84 h. — Paroisse de Saint-Roch, 87 h. — Paroisse de Sainte-Anne, 141 h. — Paroisse de la rivière Ouelle, 119 h.— Paroisse des Caps Mouraska, 1re ce, 71 h.; 2e ce, 93 h. — Paroisse des Grondines, 66 h. — Paroisse de Déchambault, 30 h. — Paroisse de Port-Neuf, 1re ce, 74 h.; 2e ce, 80 h. — Paroisse des Ecureuils, 69 h. — Paroisse de Neuville, 1re ce, 99 h.; 2e ce 79 h. — Paroisse de Saint-Augustin, 1re ce, 87 h.; 2e ce, 79 h.; 3e ce 76 h. — Paroisse de Sainte-Foy, 95 h. — Paroisse de l'ancienne Lorette, 81 h. — Paroisse de la nouvelle Lorette, 69 h.; — Paroisse de Charlesbourg, 1re ce, 173 h.; 2e ce, 176 h. — Paroisse de Beauport, 1re ce, 91 h.; 2e ce, 91 h. — Paroisse de l'Ange-Gardien, 106 h. — Paroisse du Château-Riché, 133 h. — Paroisse de Sainte-Anne, 107 h.—Paroisse de Saint-Joachim, 91 h.—Paroisse de la Petite-Rivière, 73 h. — Paroisse de l'île au Coudre, 94 h. — Paroisse des Eboulements, 125 h.— Paroisse de la Beauce, 1re ce, 72 h.; 2e ce, 46 h.— Paroisse de Rimouski, 50 h. — Paroisse de Saint-Pierre (île d'Orléans), 148 h. — Paroisse de Saint-Laurent (île d'Orléans), 119 h. — Paroisse de Saint-Jean (île d'Orléans), 136 h. — Paroisse de Saint-François (île d'Orléans), 92 h. — Paroisse de la Sainte-Famille (île d'Orléans), 129 h.

68 paroisses.— Total de la milice pour la province de Québec, 6,621 hommes, dont 342 officiers.

Gouvernement de Montréal. — Ville de Montréal : compagnie Decouagne, 49 h.; ce de Compte Dupré, 115 h.; ce Lamarque, 34 h.; ce de Pommereau, 73 h.; ce Gamelin, 36 h.; ce Mauger ou Monger, 37 h.; ce de Saint-Ange, Charly, 57 h.; ce Monière ou Momère, 46 h.; ce de Fonblanche, 35 h.; ce d'Hervieux, 46 h.; ce des canonniers, 63 h.; ce Reaume, 44 h.; ce de Léry, 40 hommes.

Paroisse de la Longue-Pointe, 1re ce, 66 h.; 2e ce, 42 h. — Paroisse de la Pointe-aux-Trembles, 1re ce, 32 h.; 2e ce, 94 h.; 3e ce, 22 h. — Paroisse de la Rivière-des-Prairies, 1re ce, 59 h.; 2e c, 43 h. — Paroisse de l'île Jésus, 1re ce, 33 h.; 2e ce 50 h.; 3e ce, 104 h.; 4e ce, 35 h.; 5e ce, 120 h. — Paroisse des Mille-Iles, 1re ce, 40 h.; 2e ce, 84 h. — Paroisse de la Chenaie, 1re ce, 104 h.; 2e ce, 65 h. — Paroisse de Saint-Michel, 55 h. — Paroisse du Saut-au-Recollet, 85 h. — Paroisse de Vertu, 109 h.— Paroisse de Saint-Laurent, 31 h. — Paroisse de la Chine, 1re ce, 44 h.; 2e ce, 72 h. — Paroisse de la Pointe-Claire, 1re ce, 65 h.; 2e ce, 111 h. — Paroisse de Sainte-Anne, 61 h. — Paroisse du lac des Deux-Montagnes, 53 h.; — Paroisse de l'île Pérault, 49 h. — Paroisse de Soulanges, 40 h. — Paroisse de Sainte-Geneviève (dans l'île de Montréal, je pense), 109 h.— Paroisse de l'Assomption, 1re ce, 117 h.; 2e ce, 100 h. — Paroisse de Repentigny, 1re ce, 52 h.; 2e ce, 102 h. — Paroisse de Saint-Sulpice, 91 h. — Paroisse de la Valterie; 70 h. — Paroisse de la Noraye, 44 h.—Paroisse d'Autraie, 31 h. — Paroisse de Berthier, 137 h. Paroisse de l'île Dupas, 36 h. — Paroisse de Sorel, 145 h. — Paroisse de Saint-Ours, 1re ce, 43 h.; 2e ce, 63 h. — Paroisse de Saint-Antoine, 55 h. — Paroisse de Saint-Denis, 64 h. — Paroisse de Saint-Charles, 75 h. — Paroisse de Contrecœur, 76 h. — Paroisse de Verchères, 1re ce, 74 h.; 2e ce, 81 h. — Paroisse de l'île Bouchard, 17 h. — Paroisse de Varennes, 1re ce, 64 h.; 2e ce, 60 h.; 3e ce, 32 h.; 4e ce, 97 h. — Paroisse de Boucherville, 1re ce, 68 h.; 2e ce, 73 h.; 3e ce, 68 h. — Paroisse de Longueil, 1re ce, 80 h.; 2e ce, 76 h.— Paroisse de Chambly-Saint-Joseph, 107 h. — Paroisse de Chambly, Immaculée Conception, 89 h.—Paroisse de la prairie de la Madeleine, 1re ce, 46 h.; 2e ce, 58 h.; 3e ce, 53 h.; 4e ce, 43 h.; 5e ce, 61 h.; 6e ce, 72 h.— Paroisse de Chateaugay, 63 h.

80 paroisses.—Total de la milice du gouvernement de Montréal, 5,232 hommes, dont 315 officiers.

Gouvernement des Trois-Rivières. — Paroisse du cap de la Madeleine, 35 h. — Paroisse de Champlain, 79 h. — Paroisse de Batiscan, 92 h. — Paroisse de la Rivière-Batiscan, 92 h. — Paroisse de Sainte-Marie, 55 h. — Paroisse de Sainte-Anne, 70 h. — Paroisse de Saint-Pierre et Gentilly, 55 h. — Paroisse de Becancour, 53 h. — Paroisse de Nicolet, 55 h. — Paroisse de la baie Saint-Antoine, 54 h. — Paroisse de Saint-François, 96 h. — Paroisse de Maska, 74 h. — Paroisse de Maskinonge, 48 h. — Paroisse de la Rivière-du-Loup, 62 h. — Paroisse de Yamachiche, 69 h. — Paroisse de la Pointe-du-Lac, 39 h. — Paroisse des Trois-Rivières, 70 h.

17 paroisses. — Total 1,048 hommes pour le gouvernement des Trois-Rivières.

Rôle de la compagnie de la côte Saint-Michel, dressé comme modèle par M. Fleury Deschambault, agent de la compagnie des Indes à Montréal, pour l'état de la milice de 1750. (Ladite côte Saint-Michel est à deux lieues de Montréal.)

NOTA. La lettre B placée avant le nom indique ceux qui sont propres à aller en détachement. — Les lettres placées à la 3e colonne indiquent les lieux où sont les hommes en voyage, savoir : D, Détroit; I, Illinois; MC, Michillimakinac; MI, Miamis; S, les Scioux; B, la baie Verte; P, la Pointe; O, les Ouias; S. J, Saint-Joseph.

NOMS DES MILICIENS.	Fusils.	Age.	Absents.	NOMS DES MILICIENS.	Fusils.	Age.	Absents.
Joseph Drouin, capitaine	1	60		B. Nicolas, son fils	»	18	
B. Pierre, son fils	1	30		Jacques, *id*	»	15	
B. Michel, *id*	1	26	D.	Pierre Verret	»	48	
Charles, *id*	»	15		B. Pierre, son fils	1	25	
Jean Turcot, capitaine en 2e	1	61		B. Joseph, *id*	»	23	D.
B. Pierre, son fils	1	31		Denis, *id*	»	15	
André, *id*	»	18		Joseph la Chapelle	1	59	
B. Pierre Saint-Jean lieutenant	1	58		B. Joseph, son fils	1	28	D.
B. Michel, son fils	1	26		B. Denis, *id*	»	23	
B. Pierre, *id*	1	24	I.	Jacques, *id*	»	21	
B. Joseph Turcot, enseigne	1	59		Joseph Lefèvre	1	59	
B. Jean, son fils	1	26	MC.	B. Joseph, son fils	1	26	
B. André, *id*	»	24		B. Nicolas, *id*	»	23	S.
Joseph Vanié, sergent	1	63		Pierre, *id*	»	16	
B. Michel, son fils	1	36	MI.	Pierre Lefèvre	1	60	
André, *id*	»	23		B. Pierre, son fils	1	30	
B. Joseph, *id*	»	22	D.	B. Joseph, *id*	»	26	O.
Baptiste, *id*	»	16		Jacques, *id*	»	18	
Joseph Mathieux	1	72		B. Nicolas Lefèvre	1	45	
B. Pierre, son fils	1	40		B. Nicolas, son fils	1	25	I.
B. Nicolas, *id*	»	33	MC.	B. Joseph, *id*	»	23	D.
Baptiste, *id*	»	17		B. Baptiste, *id*	»	16	
Joseph la Déroute	»	65		Joseph le Blanc	1	70	
B. Denis, son fils	1	31		B. Joseph, son fils	1	45	
B. Joseph, *id*	»	28		B. Nicolas, *id*	»	33	S. J.
Jacques, *id*	»	18		Jacques, *id*	»	26	
Nicolas la Déroute	1	63		Pierre le Blanc	1	68	
B. Nicolas, son fils	1	33	D.	Joseph, son fils	»	36	
B. Joseph, *id*	»	30	I.	B. Baptiste, *id*	1	28	D.
Jacques, *id*	»	16		B. Nicolas, *id*	»	25	MI.
Jacques la Déroute	1	59		Pierre, *id*	»	17	
B. Jacques, son fils	1	29		Joseph Prevot	1	49	
B. Nicolas, *id*	»	27	S.	Joseph, son fils	1	32	
B. Pierre, *id*	1	25	B.	Jacques, *id*	»	29	S. J.
Joseph Tailleur	»	75		Denis, *id*	1	26	I.
B. Joseph, son fils	1	30		Pierre, *id*	»	16	
B. Jacques, *id*	»	25	P.	Joseph Alevandre	»	48	
Nicolas Verret	»	46		Joseph, son fils	1	25	MC.
B. Joseph, son fils	»	23		Pierre, *id*	»	24	
				Jacques, *id*	»	22	D.
				Denis, *id*	»	15	

Total : 80 hommes, dont 24 en voyage; fusils, 38.

Observations. Il serait bon que l'on fît ce relevé pour toutes les paroisses, et on pourrait faire une compagnie de 100 hommes, que l'on choisirait dans les compagnies de Montréal et des environs, qui seraient tous voyageurs et bons pour aller dans les bois, et qui en cas d'alarme ou de besoin pourraient se rassembler promptement et au premier signal, ce qui mettrait en état de se passer des sauvages ou du moins très-peu. (*Archives.*)

Ce rôle particulier de la côte Saint-Michel nous donne donc 80 hommes, bien qu'il ne soit porté sur l'état général que pour 55; cette différence provient sans doute des 24 hommes absents, qui diminuaient d'autant l'effectif réel de la compagnie. Or 80 hommes de 15 ans et au-dessus supposaient alors au Canada une population de plus de trois fois leur nombre; en effet on peut évaluer, d'après ce chiffre, à 150 le nombre des personnes au-dessus de 15 ans, tant hommes que femmes, et d'autre part les enfants au-dessous de 15 ans paraissent, d'après les recensements précédents, former une proportion de 78 p. 100 sur le surplus de la population. (En 1719, enfants au-dessous de 15 ans, 9,975; personnes au-dessus de 15 ans, 12,555; — en 1721, au-dessous de 15 ans, 10,239; au-dessus, 15,272; — en 1734, au-dessous, 16,464; au-dessus, 20,788.) Pour 150 personnes au-dessus de 15 ans il devait donc se trouver 114 enfants au-dessous, et de cette façon nous nous trouvons avoir reconstitué la population de la côte Saint-Michel telle qu'elle devait être en 1750, savoir : 264 âmes.

Maintenant si nous reportons ce chiffre en regard de celui de 55 miliciens actifs porté sur l'état général, nous trouvons qu'en multipliant ce dernier par 5 on dépasserait un peu le nombre de 264 établi ci-dessus, et que par conséquent il faut se tenir un peu au-dessous de ce multiple. C'est en prenant cette proportion comme base de nos calculs, qu'après avoir multiplié le nombre total de la milice par 5, nous avons opéré une petite diminution et fixé le chiffre de 62,000, comme étant le nombre approximatif des habitants du Canada en 1750.

Ces deux états sont du reste curieux à étudier à plus d'un titre : l'un, l'état général, nous apprend d'une manière assez nette la répartition de la population à cette époque et sa marche progressive dans de nouveaux établissements; puis, par la comparaison que l'on peut en faire avec le recensement de 1739, on y voit quels étaient les progrès qu'avait réalisés la colonisation depuis lors, encore doit-on tenir compte de ceci, que les paroisses contiguës aux pays non défrichés comprennent nécessairement beaucoup de cantons déjà un peu colonisés, mais trop faibles encore pour motiver un état à part. L'autre tableau, particulier à la côte Saint-Michel, jette un certain jour sur les mœurs et les habitudes des colons; d'abord il nous montre en action le développement des colonies par le dédoublement des familles. Ainsi voilà une paroisse qui a sans doute été peuplée par 5 souches originelles : Turcot, la Déroute, Verret, Lefèvre et le Blanc, auxquels seront venus s'adjoindre un peu plus tard Drouin, Saint-Jean, Vanié, Mathieux, Tailleur, la Chapelle, Prevot et Alexandre. Déjà les familles primitives se sont dédoublées en 12 groupes, dont chacun évidemment contient plusieurs familles, puisqu'on y trouve après le chef de maison des hommes de 25 à 45 ans, qui certainement sont eux aussi mariés et forment de nouvelles familles, bien qu'elles soient encore réunies dans la maison patrimoniale. En trois générations probablement ces familles primitives avaient donc produit au plus bas mot 30 branches, sans compter les jeunes gens déjà parvenus à l'âge viril, mais non encore mariés.

En nous montrant la rapidité de leur multiplication, cet état nous révèle en même temps chez les habitants un esprit de famille très-prononcé, tant par la juxtaposition constante où se maintiennent toutes ces subdivisions de famille, que par l'habitude où nous voyons que sont les enfants de rester rassemblés avec leurs femmes et leurs enfants autour de l'auteur commun tant qu'il existe. Il a bien fallu du reste ce grand esprit de famille pour maintenir la société canadienne en dépit de ces habitudes *des voyages* de l'ouest,

dont nous voyons ici l'usage régularisé, entré d'une manière normale dans les mœurs; il est évident, à l'inspection de ce tableau, que les jeunes gens vont tous à tour de rôle passer un certain nombre d'années à la traite des fourrures, puis reviennent, se font chefs de famille et se fixent soit près de leur père, soit sur une terre nouvelle, qu'ils cultiveront avec leurs enfants jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint l'âge de 21 ou 22 ans, époque avant laquelle il ne paraît pas que l'on s'engageât dans les expéditions de l'ouest.

La moyenne des familles semble, d'après cet état, avoir été de 7 à 8 enfants, en tenant compte des filles et des enfants au-dessous de 15 ans. Les mariages paraissent s'être contractés communément vers 28 ou 30 ans, probablement après le retour d'une ou deux campagnes dans les pays sauvages.

Note 10.

« L'hiver de 1758 à 1759 on fit le dénombrement des hommes capables de « servir; on en trouva 15,229 de l'âge de 16 à 60 ans, savoir : dans le gou- « vernement de Québec 7,511, dans le gouvernement des Trois-Rivières 1,313, « dans le gouvernement de Montréal 6,405. » (Garnault, t. III.)

« Avec ce vaste et beau pays la France perd 70,000 âmes, dont l'espèce est « d'autant plus rare que jamais peuples n'ont été aussi dociles, aussi braves « et aussi attachés à leur prince. » (Lettre de M. de Vaudreuil aux ministres après la capitulation. Garnault, t. III.)

Note 11.

Voir dans Garnault, t. III, liv. IX et X, *passim;* on peut consulter aussi l'ouvrage de M. Dussieux, professeur à l'école de Saint-Cyr, écrit sur les documents déposés au ministère de la guerre, et que nous avons déjà cité plusieurs fois.

Note 12.

Voir les mêmes auteurs ci-dessus cités et les historiens américains Hildreth, Bancroft, etc.

Note 13.

C'est cette prise de la forteresse de William-Henry qui fait le sujet du roman si admiré de Cooper, *le Dernier des Mohicans.* Nous regrettons d'avoir à reprocher à ce pittoresque romancier bien des inexactitudes et même des injustices, et il faut que l'histoire de nos établissements d'Amérique soit aussi inconnue du public français pour que l'attention n'en ait jamais été frappée jusqu'ici. Pris comme œuvres littéraires et comme sujets de fantaisie, abstraction faite des circonstances, rien n'est plus charmant que ces romans; les mœurs des sauvages et le paysage américain y sont bien frappés et dépeints avec une pittoresque poésie; mais rien n'est plus faux que la physionomie qu'il donne aux Canadiens et aux Français, si ce n'est cependant celle qu'il a imaginée pour les Anglo-Américains.

Pour n'en citer qu'un exemple frappant, son illustre héros, *Bas de Cuir,* ne peut être pris que pour un Canadien affublé d'un nom anglais et d'habitudes anglaises, car autant les Canadiens étaient familiers avec ce genre de vie, ayant rempli depuis un siècle tout l'ouest de leurs coureurs de bois, autant les Anglais y étaient restés complétement étrangers; il est même probable qu'à cette époque il eût été bien malaisé de réunir dans toutes les colonies anglaises une compagnie d'hommes capables de s'orienter dans les bois et les prairies de l'ouest, et d'y vivre avec les sauvages; cela est si réel, que dans tous les romans de Cooper, Bas de Cuir paraît seul de son espèce, pas un autre Américain ne paraît toucher à cette singulière existence de près ou de loin, et lorsqu'on lit les aventures de leur *Daniel Boone*, tant célébré comme

le fondateur du Kentucky et le plus réputé de leurs aventuriers, il s'y montre tellement étranger aux habitudes du désert, tellement gauche, tellement embarrassé devant toutes les difficultés, qu'il semble vraiment un épicier de la rue Saint-Denis, doué d'un caractère aventureux et parti en entreprise au milieu des sauvages, qu'il étonne tout au moins autant qu'il en est étonné lui-même. Nous nous réservons du reste de rectifier avec plus de détail cette inexactitude des écrits de Cooper, en nous occupant des colonies canadiennes de l'ouest.

CHAPITRE VI

Note 1.

C'est dans la collection des actes de mariage, qu'avait bien voulu nous communiquer M. Margry, que nous avons puisé les quelques noms que nous citons ici. Depuis lors une brochure publiée à Québec par M. l'abbé Ferland, sur les anciens registres de paroisse de cette ville, et qui nous est parvenue malheureusement trop tard, nous a permis de connaître en bien plus grand nombre les noms des colons primitifs du Canada. On peut consulter la note 6 du chap. II et ajouter encore les noms de Martin Tronquet, Delaunay, Bissot, Guetet et Jolliet. C'est à tort que nous supposions la famille Pelletier venant de la Saintonge, elle sortait du Perche.

Note 2.

Cette même brochure de M. Ferland, que nous venons de citer, a éclairci complétement pour nous cette question de l'émigration du Perche et enlevé nos derniers doutes sur ce point, en nous apprenant que Robert Giffard, le beau-père de MM. Juchereau de la Ferté, et qui était venu au Canada comme chirurgien, était lui-même du Perche; elle nous a montré aussi que ce fut lui qui commença ce mouvement d'émigration, comme il résulte de deux contrats passés à Mortagne, devant Me Roussel, le 14 mars 1634, entre lui d'une part, et Jean Guion, maçon, et Zacharie Cloutier, d'autre part; lesquels vinrent s'installer au Canada avec toute leur famille, s'obligeant à aider le sieur Giffard à cultiver sa terre et à lui fournir du bois de chauffage jusqu'en 1637; moyennant quoi celui-ci s'oblige à donner à chacun d'eux mille arpents de terre en bois et une partie des récoltes. Les deux familles devaient se bâtir pour leur logement une maison de 35 pieds de long sur 16 de large et six pieds sous poutres. Robert Giffard commençait donc ainsi le mouvement d'émigration du Perche vers le Canada, que nous pouvons suivre dès 1636 jusqu'en 1640, par les mariages de Robert Drouin, François Bellanger, François Drouin, Claude Poulin, Jacques Maheu et Noël Morin, tous du Perche et des environs de Mortagne.

D'autre part les actes de mariage que nous a communiqués M. Margry nous montrent la famille Juchereau venant en quelque sorte s'installer en bloc au Canada. Ainsi avant 1640 un premier mariage s'était déjà effectué entre M. Juchereau l'aîné et une des filles de Giffard, puis en 1645, M. Jean Juchereau, sieur de la Ferté-Vidame, deuxième fils de Jean Juchereau, sieur de More, épousa Marie Giffard, fille de Robert Giffard, seigneur de Beauport. En 1648, mademoiselle Geneviève Juchereau épousa à Québec un sieur Charles le Gardeur, de Thurie en Normandie, et enfin, en 1664, M. Claude de Berment de la Martinière, fils de la sœur de M. Juchereau, vint épouser à Québec Anne Desprez, veuve de Jean de Lauzon. MM. Juchereau appartenaient à une famille fort bien posée dans le Perche, les actes de mariage qualifient leur père de sieur de More et de la Ferté, et leur oncle, M. Juchereau des Châtelets,

qui sans doute les attira au Canada, était membre du conseil à Québec et commis général de la compagnie du Canada : il paraît dès lors à peu près évident que ce fut sous la double influence de M. Giffard et de la famille Juchereau que dut s'accomplir l'immigration qui nous occupe.

Voici maintenant la liste des émigrants venus du Perche, dont nous avons pu découvrir les noms : de la Ventrouse ; Jean *Gangnon* marié en 1640, Pierre *Gangnon*, Mathurin *Gangnon* marié en 1647, Robert *Gangnon* en 1657, Marie *Mésange* en 1661 ; — d'Eperrais, Roberte *Gadois* mariée en 1644 ; — de Randonnay, Marie *Tavernier* mariée en 1646, Pierre *Tremblé* marié en 1657 ; — de Brescler, Antoine *Peltier* marié en 1647.

De Mortagne, Jacques *Maheu* et Noël *Morin* mariés avant 1640, Mathurine *Poisson* mariée en 1647, Pierre *Paran* marié en 1654, René *Maheust* en 1657, Claire *Morin* en 1662, Barbe *Boyer* en 1672, enfin Jean *Guion* et Zacharie *Cloutier* amenés par Giffard en 1634, suivant contrat passé devant Me Roussel, notaire à Mortagne ; — de Champs, Louis *Guimont* marié en 1653 ; — de Feynis ou Feings, Nicolas *Gaudry* marié en 1653 ; — de Manou, Louis *Houde* marié en 1655 ; — de Saint-Martin de Vieux-Bellesme, Marguerite *Golin* mariée en 1654, François *Golin* ou *Goslin* en 1657, Pierre *Normand* en 1665.

De Tourouvre ; Guillaume *Bigot* et *Pinguet*, mariés vers 1640 ; Françoise *Bigot* mariée en 1647, Robert *Gignière* en 1652, Madeleine *Roussin* en 1651, Julien *Mercier* en 1654, Jean *Crest* en 1654 ; Nicolas *Delaunay* en 1661, François *Provot* en 1664, Mathieu *Brunet* en 1667 ; — du Pin, François *Drouin* marié en 1638, Robert *Drouin* marié en 1637 ; — d'Alençon, Paul *Huppé* marié en 1651 ; — d'Igry ou Igé, Julien *Trottier* marié en 1660 ; — de Saint-Langy, François *Boucher*, fils de Marin *Boucher*, marié en 1641.

De Saint-Cosme Leverd, *Rouillard* marié en 1653, *Mauffoy* en 1654, Jacqueline *Roullois* et Marie *Rocheron* en 1657, *Garnier* et *Bisson* en 1663 ; — de Bonnetable, Michel *l'Homme*, marié en 1658 ; — de Saint-Jean Leverd, Julien *Fortin* marié en 1652.

De la Ferté-Vidame, Jean *Juchereau*, Claude de *Berment*, demoiselle Geneviève *Juchereau*, Françoise *Juchereau* ; — de Saint-Illiers, Geneviève *Gamache* mariée en 1652 ; — de Senonches, Pierre *Dubois-Morel* marié en 1658.

Sans indication de paroisse : Claude *Poulin*, Jeanne *Mercier*, mariés en 1639 ; *Poisson*, *Badeau* et probablement *Panis* et *Girou*. Tous les lieux ci-dessus cités se trouvent groupés dans les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe, dans un rayon de 5 à 8 lieues autour de Mortagne.

Voici donc 57 noms que nous avons pu recueillir sur cette émigration du Perche, il est visible par le contrat passé entre Robert Giffard et Guion et Cloutier, par les unions nombreuses qu'ils ont contractées entre eux, et par le bon nombre de filles natives du Perche que nous y rencontrons, qu'ils sont venus non par individus isolés, mais en bloc et par familles entières ; il est donc probable que beaucoup de familles nous échappent parce qu'étant arrivées toutes mariées au Canada, elles n'ont point eu leurs noms portés sur les actes de l'état civil de ce pays. Nous n'en citerons qu'un exemple bien frappant : Deux familles nous sont connues par un contrat de concession, Guion et Cloutier, or ni l'une ni l'autre précisément ne figure dans le relevé des actes, combien d'autres ont pu être dans le même cas ? Ce n'est donc point exagérer que de supposer que cette immigration amena environ 100 familles au Canada, ce qui devait faire au moins 3 à 400 personnes.

Voici quelle était la répartition de ces familles aux recensements de 1666 et 1667 : — à Beauport : Pierre Parent, Jean Crest, Paul Huppé dit Lagronois, Roussin, Bisson, François Boucher, Girou, Bellanger et les sieurs de Juchereau et de Berment, et peut-être bien doit-on attribuer à la même origine, Jacques Lemarié et Jean Mignot ; — sur la *côte de Beaupré* : les 3 frères Gagnon, Robert Gignière, Louis Guimont, Jean Guion, Zacharie Cloutier, Mercier, Maheu, Tremblé, Fortin, Gamache, Roullois, Poulin, Garnier, Bigot, Robert Drouin, Tavernier ; — dans la *côte Saint-Michel*, près Québec : Nicolas Gaudry, Rouillard, Pierre Mauffoy, Morin ; — dans l'île d'*Orléans* : Louis Houde, François Golin, Rocheron, Robert Gagnon, Nicolas Delaunay, Mésange

Marin Boucher; — à *Québec* : Maheu, Pierre Normand; — à *Montréal* : Pinguet, Gadoin ou Gadois, Boyer; — à *Trois-Rivières* : Jullen et Pierre Trottier.

Au recensement de 1681, nous voyons que cette portion des émigrants du Perche dont nous connaissons ainsi les noms s'est singulièrement multipliée et même a envoyé déjà des émigrants dans les seigneuries voisines. Ainsi dans la côte Beaupré il y a déjà 5 familles Gagnon, 3 familles Cloutier, 3 familles Poulin, 3 familles Boucher, etc, etc, et un grand nombre de filles des familles percheronnes mariées dans le pays et aux environs. Dans les nouvelles seigneuries nous trouvons : en *Lauzon*, des Bisson, Boucher, Rocheron et Rouillard ; en *Neuville*, plusieurs familles Garnier et Pelletier ; dans la *Pocatière*, des Boucher, Pelletier et Morin ; sur la *côte Saint-Michel*, un Gaudry ; à *Saint-François d'Yamaska*, un Gignière ; à *Saint-Ours*, un Badaut ; mais c'est surtout dans *Bellechasse* qu'ils paraissent s'être portés, de concert du reste avec toutes les autres familles de la côte de Beaupré et de Beauport, qui semblent avoir grandement contribué à peupler cette seigneurie, ainsi nous y trouvons 3 familles Bellanger, 2 Fortin, 2 Girou, dont le nom commence à se corrompre en Giron, 2 Pelletier, 1 Morin, 1 Cloutier ; presque tous sont mariés avec des filles issues comme eux de l'émigration perchoise.

Au grand aveu de foi et hommage de 1723 et années suivantes nous trouvons dans l'*Ile d'Orléans*, 9 familles Golin ou Goslin, 4 familles Drouin, 6 familles Guion, 2 Gagnon, 1 Poulin, 1 Rocheron ou Rochon, 1 Poisson, 1 Pelletier, plusieurs familles Beaucher, qu'il faudrait lire Boucher ; — dans *Beauport*, 8 familles Girou, 3 Bellanger, 5 Parent, 1 Crest, 1 Garnier, 1 Maheu, 1 Morin ; — dans *Notre-Dame des Anges*, 2 Bellanger, 3 Huppé, 1 Gagnon, 1 Prévot, 3 Normand, 5 Parent, 1 Rocheron ; — dans *l'Epinay*, 1 Girou ; — dans *Desmaures*, 2 Tremblay, 1 Bellanger, 2 Morin, 1 Maheu, 1 Roussin, 1 Mercier ; — dans Gaudarville, 2 Huppé dit Lagroix, 1 Boucher ; — dans les *Eboulements*, 3 Tremblay, 1 Gagnon ; — dans *Kamouraska*, 1 Peltier et 1 Mignot ; — dans la *Bouteillerie*, 3 Boucher, 3 Gagnon, 2 Mignot, 1 Pelletier ; — dans la *Pocatière*, 2 Boucher, 3 Morin, 3 Peltier ; — à la *rivière du Sud*, 2 Bellanger, 2 Cloutier, 1 Mercier, 9 Morin ; — sur la *côte de Lauzon*, 3 Boucher, 1 Bisson, 1 Morin ; — *Bonsecours* et *Tilly*, 4 Houde, 1 Grenier ou Garnier, 1 Normand ; — *Beaumont*, 1 Goslin ; — *Port-Joly*, 1 Bellanger ; — l'*Ilet*, 3 Fortin ; — la *Durantaye*, 1 Delaunet, 1 Gaulin, 3 Rouillard ; — dans *Neuville*, 2 Grenier, 2 Peltier ; — enfin dans la *côte de Beaupré*, 8 familles Gagnon, 2 Boucher, 2 Bellanger, 6 Cloutier, 1 Mercier, 1 Maheu, 3 Fortin, 1 Gignière, 2 Guimont, 2 Guion, 1 Goslin, 6 Poulain, 1 Roullois et 3 Tremblay ; — et dans *Bellechasse*, 2 Fortin, 3 Morin, 3 Poulin, 6 Mercier, 1 Boucher ; — dans *Bonsecours de l'Ilet*, 2 Bellanger, 4 Cloutier, 1 Gagnon ; — dans les *Grondines*, 1 Brunet, 1 Cloutier, 1 Bellanger, 1 Trottier ; —etc., etc.

Cet exposé ne présente que le résumé des seigneuries des environs de Québec sûrement ; mais nous savons en outre que plusieurs de ces familles avaient été se fixer ou avaient envoyé des branches dans les seigneuries du haut pays. Ainsi les Trottier, dont quelques-uns ont pris plus tard le nom de Beaubien, et les Bigot, avaient été à Trois-Rivières ; les Gadoin ou Gadois, les Pinguet, les Boyer, à Montréal ; dans l'Ile Jésus il y avait des Bellanger, des Parent, des Rocheron ; dans les seigneuries de la rivière Richelieu, des Brunet, des Prévot, des Gignière, etc, etc. En somme nous retrouvons toutes les familles de l'émigration percheronne dont nous avons pu connaître les noms, sauf Tavernier, Mésange, Gaudry, Mauffoy ou Mauffais, l'Homme, Gamache et Badaut, c'est-à-dire 7 noms sur 57, encore sur ces 7 noms, 3 ne nous sont connus que par le mariage des filles qui les portaient et qui ont pu, quoique cela soit peu probable, être venues au Canada sans leur famille. Cette série d'observations et le grand développement que nous offrent la plupart de ces familles, nous montrent que cette immigration se distingua entre toutes par ses habitudes laborieuses et sédentaires, et qu'elle participa peu aux entraînements et aux désordres des coureurs de bois, où se perdit une partie de la population.

Il y avait à peine 80 ans que la plupart d'entre elles étaient fixées dans le

pays, et déjà plusieurs présentent une multiplication des plus notables. Ainsi les Tremblay et les Guion forment déjà 8 branches chacun, les Giron 9, les Bellanger et les Cloutier 13, les Parent 11, les Goslin 12, les Gagnon et les Morin 16; mais pour ces derniers il ne nous paraît pas bien certain que tous sortissent de la même souche. Si maintenant l'on tient compte du grand nombre de familles de même origine dont nous ne pouvons établir les noms faute de documents suffisants, on peut juger ce que le peuplement et la tradition des mœurs dans le Canada ont dû dans l'origine à ce petit district du Perche, surtout dans les environs de Québec. Il est probable que M. Faillon dans son *Histoire de Montréal* pourra donner de curieux détails sur l'émigration angevine, qui a dû être considérable dans cette province; il serait bien à désirer que l'on pût compléter l'étude de l'émigration du Perche, et établir aussi l'origine, le développement et la filiation de celle qui vint du Poitou à peu près à la même époque, et qui fut plus considérable encore peut-être que les deux autres. En terminant cette note nous ferons observer qu'il est remarquable que les deux premiers colons un peu notables du Canada aient été un médecin, Robert Giffard, et un pharmacien, Louis Hébert. Une des familles primitives de l'Acadie était aussi celle d'un médecin, Jacob Bourgeois.

Note 3.

D'après la *Vie de la sœur Bourgeois*, les 35 premiers colons amenés par M. de Maisonneuve et les 11 qui suivirent en 1642, venaient de bien des provinces diverses : ainsi M. de Maisonneuve, M. d'Ailleboust et probablement plusieurs autres venaient de Champagne, M. de Repentigny venait de Normandie, Gilbert Barbier était des environs de Nevers, plusieurs furent recrutés à Paris, et il est probable que M. de la Dauversière dut en envoyer quelques-uns de l'Anjou. Mais les 108 hommes envoyés en 1653, paraissent avoir dû venir principalement de l'Anjou et du Maine, car les actes d'engagement furent passés chez Lafousse, notaire à la Flèche. Il est donc probable que l'Anjou, qui ne figure que pour un contingent très-faible dans l'immigration de Québec, doit jouer un rôle beaucoup plus important dans celle de Montréal.

Cette colonie qui paraît avoir été une sorte de petite république chrétienne, présente dans sa formation un caractère aussi éminemment religieux que les colonies puritaines du Massachusets, la ville fut appelée *Villemarie*, le gouverneur, M. de Maisonneuve, vivait dans l'austérité la plus rigide et était regardé par ses contemporains comme un saint; les exercices religieux, exécutés en commun, semblent être entrés dans les usages réguliers de la vie des colons, et avoir été liés intimement à tous les développements de la petite colonie; plusieurs des émigrants enfin qui vinrent s'y fixer paraissent y être venus principalement dans une vue pieuse, et pour s'associer à une œuvre utile à la religion et agréable à Dieu.

Note 4.

Les émigrants poitevins qui figurent dans les actes de mariage de la province de Québec sont au nombre de 93, de 1640 à 1700, desquels mariages 7 ont eu lieu avant 1660, 65 de 1660 à 1680 et 21 seulement, de 1680 à 1700; de 1700 à 1720, on n'en trouve plus que 15, et de 1720 à 1740, 23. Il est donc visible que l'émigration poitevine a eu principalement lieu de 1655 à 1675; c'est-à-dire qu'elle a commencé à peu près quand celle du Perche commençait à finir. Cette circonstance de s'être concentrée sur un petit nombre d'années, après lesquelles elle paraît s'être réduite presqu'à rien, semble dénoter, comme dans l'émigration du Perche, une influence particulière, opérant sur cette province durant ce laps de temps. Mais nous n'avons rien trouvé qui pût nous mettre sur la voie d'aucune présomption raisonnable à cet égard; un

instant nous avons pensé que c'était peut-être en ce pays que Talon avait cherché une partie des nombreux immigrants qu'il fit venir dans la colonie; mais comme il est évident que ce mouvement avait commencé bien avant lui, nous avons dû renoncer à cette supposition; la situation même de ces familles ne fournit aucune indication, car on les trouve réparties à peu près partout aux environs de Québec. La majeure partie de ces immigrants sont des hommes: jusqu'à 1700, il ne figure dans les mariages que 11 filles natives du Poitou.

Doit-on l'expliquer par l'intervention de quelque seigneur canadien ou par celle d'une communauté religieuse? Est-ce l'administration qui a recruté des colons dans cette province? Questions d'autant plus curieuses à étudier, que cette immigration a dû avoir une certaine influence sur la population du Canada; elle est arrivée en effet en bloc et toute en même temps, et elle a dû être encore plus nombreuse que ne peuvent nous l'indiquer les actes de mariage, car il nous paraît plus que probable qu'une partie des émigrants attribués à l'Aunis et à la Saintonge doivent être rapportés au groupe poitevin, vu les affinités de voisinage et de mœurs qui unissent étroitement la partie du nord de la Saintonge, à cette portion du Poitou qu'on a appelée la Vendée, et d'où est sortie une bonne part des immigrants poitevins du Canada.

On se demandera peut-être pourquoi nous semblons attacher à ces émigrations du Perche, de l'Anjou et du Poitou plus d'importance qu'à celles de l'Aunis par exemple, ou de la Normandie et de Paris, qui paraissent avoir envoyé bien plus de monde au Canada. Nous répondrons d'abord que ce qui nous a frappé dans les premières, c'est le caractère de condensation qu'elles présentent quant à leur point de départ, quant au lieu de leur établissement, et quant au petit nombre d'années durant lequel elles se sont effectuées, à une époque où il y avait encore si peu d'habitants dans la colonie. Mais nous ferons observer ensuite que la physionomie générale des émigrants de l'Aunis et de la Saintonge, de Paris et même de la Normandie, ne nous paraît pas offrir cette émigration systématique et faite en quelque sorte d'un commun accord, qui rend importantes et curieuses celles des provinces précédentes: évidemment en effet 50 familles partant ensemble et s'établissant ensemble, ont plus d'influence sur un pays que 100 et même 150 autres arrivant de divers côtés, à diverses époques et sans aucune pensée commune qui les unisse,

Ainsi dans l'Aunis et dans la Saintonge une bonne part sont venus isolément, par la force des relations fréquentes de la Rochelle au Canada, ou encore emmenés comme engagés par les capitaines de navire; une autre portion se compose de filles envoyées ou venues pour se marier dans la colonie; de 1640 à 1700 elles figurent presque pour un tiers sur le total; en somme il n'est peut-être venu de ces pays qu'un petit nombre de familles toutes constituées. — Pour Paris l'importance en est encore bien moindre: de 1640 à 1700, sur 142 émigrants, 81 ont épousé des filles envoyées par l'administration, et dans le reste un bon nombre d'employés, d'officiers, etc., dont plusieurs certainement ne sont restés au Canada que le temps que les y ont retenu leurs fonctions. — Dans l'émigration normande, les filles figurent encore pour un tiers et le surplus des émigrants nous a paru venir de tant de côtés divers de la Normandie, que c'est la vaste étendue seule de cette province qui fait leur grand nombre; beaucoup d'entre eux ont dû aussi venir comme engagés sur les navires qui venaient de cette province au Canada.

Néanmoins il est incontestable que ces émigrations ont joué un rôle considérable dans le peuplement du Canada, et ce serait aussi une étude utile que de rechercher ces origines, et d'en suivre la filiation dans le développement de la colonie, surtout pour l'Aunis et la Normandie; peut-être même cette dernière province a-t-elle opéré des envois plus importants encore à Montréal, où plusieurs familles normandes jouissaient d'une certaine influence, telles que les Lemoyne, les Repentigny, les Cavelier de la Salle, etc.

Quant à la Bretagne, ses émigrations surtout à l'origine de la colonie, ont été très-minimes, eu égard à la grandeur de cette province.

Note 5.

Nos appréciations sur l'immigration sont principalement fondées sur l'étude comparée de la collection des actes de mariages (voir chap. II, note 8), des recensements, licenciements de soldats, envois de colons et autres documents.

Il résulte de la collection ci-dessus citée, que de 1640 à 1770, il s'est marié dans le seul district de Québec, 1,775 personnes natives de France; mais ce relevé ne donne évidemment qu'une idée fort incomplète du mouvement de l'immigration, puisqu'il ne renferme que les noms de ceux qui se sont mariés dans la province de Québec, et qu'il omet nécessairement tous les immigrants des districts de Trois-Rivières et de Montréal, ainsi que ceux qui sont venus de France déjà mariés; cependant, à défaut de documents plus complets, il nous fournit un point de départ précieux pour évaluer proportionnellement le mouvement général de l'immigration française.

Nous savons en effet d'autre part, par les documents des archives, que depuis 1660 jusqu'à 1672 environ, 2,500 colons furent dirigés sur le Canada (voir chap. III, p. 34); dans le même laps de temps on licencia 1,200 soldats, qui s'établirent dans le pays; enfin il faut joindre à ces deux catégories les familles immigrantes venues isolément et les engagés amenés par le commerce, qui ont pu être omis sur les états partiels et fort irréguliers qui se trouvent aux archives; cela suppose en tout 4,000 immigrants, chiffre rond dans ces 12 années. Nous avons estimé en outre de 1672 à 1700 le nombre des immigrants et des soldats congédiés à 800 (voir note 5, du chap. III), d'où il résulte un total de 4,800 immigrants venus de France au Canada, de 1660 à 1700.

Or dans le même laps de temps nous trouvons dans la province de Québec 647 mariages d'immigrants; la proportion du nombre des immigrants au nombre des mariages constatés dans le relevé des actes était donc comme 4,800 à 647, soit 7 immigrants pour un mariage; c'est-à-dire que pour 2 immigrants qui se mariaient dans la province de Québec, il en arrivait simultanément 5 autres qui se mariaient dans le district de Trois-Rivières et de Montréal, où qui venaient de France déjà mariés ou qui ne se mariaient pas. C'est en suivant cette règle proportionnelle que nous avons évalué la quantité d'immigrants venus au Canada après l'année 1700, en multipliant par 7 le chiffre des mariages constatés dans le relevé de Québec. (Voir chap. II, note 8.)

Nous n'avons pas besoin de faire observer combien sont peu rigoureuses de telles appréciations, que nous n'avons mises en avant que faute de renseignements plus précis. C'est un peu mieux qu'une supposition rationnelle, tout en restant encore bien loin de l'autorité d'un fait constaté. Nous devons ajouter cependant que les données que nous possédons sur les licenciements de soldats; l'inspection des recensements et le grand nombre de noms nouveaux qui se montrent dans chacun d'eux, confirment nos appréciations au moins comme fait général, en établissant qu'il se fit au Canada une émigration beaucoup plus nombreuse qu'on ne se l'était imaginé jusqu'à présent.

Une erreur non moins généralement répandue attribue à la Bretagne et surtout à la Normandie l'origine de la presque totalité des Français du Canada; or nous avons montré que non-seulement les émigrants vinrent un peu de toute la France, mais que les provinces ci-dessus ne fournissent même pas l'origine dominante. En résumant toutes les données que nous avons sur ce sujet, nous présumons que c'est d'abord l'Aunis et la Saintonge, puis le Poitou, la Normandie, l'Anjou et le Perche qui ont été les principaux pays d'origine des Canadiens, et qui ont dû leur imprimer le type général de leurs traditions, de leurs caractères et de leurs mœurs.

Le Perche eut surtout de l'influence à Beauport, sur la côte de Beaupré et aux environs de Québec, puis par extension sur la rive opposée du Saint-Laurent; l'Anjou à Montréal; le Poitou fournit beaucoup de colons à l'île d'Orléans, aux environs de Québec et probablement aussi à Montréal. L'Aunis et la Normandie se trouvent représentés à peu près partout, mais surtout dans les villes, entre autres, à *Trois-Rivières* où ils durent être les plus nom-

breux, la population de cet établissement s'étant surtout recrutée parmi les personnes attirées au Canada par les affaires de pelleteries et le commerce plutôt que par la culture; comme il arrive toujours en pareil cas dans les colonies, ces habitants finirent par s'adonner aux travaux agricoles, et les environs de Trois-Rivières étant peu fertiles, cette petite localité a fourni constamment de nombreux émigrants au sud du Saint-Laurent et à la rivière Richelieu, comme il est facile de le voir dans les recensements, Trois-Rivières a été ainsi une véritable pépinière d'émigrants, se tenant pour ainsi dire toujours au même nombre, et envoyant tout l'accroissement de sa population dans les seigneuries nouvelles.

Nota. Nous croyons devoir observer, en terminant cette note, qu'il nous est difficile de penser que cette collection des actes de mariage soit parfaitement complète, même pour Québec, car de 1660 à 1700, nous ne trouvons que 647 mariages, or il est constant que durant cette période, rien que les filles envoyées par l'administration et mariées au Canada se sont élevées à plus de 800, et en admettant qu'un certain nombre se soient mariées à Montréal et à Trois-Rivières, comme il faut tenir compte des mariages contractés par les filles nées dans le pays et par celles qui vinrent des autres points de la France, il est visible soit que quelques actes aient été perdus, soit qu'ils n'aient pu être retrouvés tous, ou par toute autre cause, qu'il doit en manquer peut-être 200 ou 250. Cette observation, qui peut être prise en considération pour faire accroître d'autant nos évaluations sur la quantité d'émigrants français venus au Canada, ne peut du reste influer en rien sur les appréciations de proportionnalité que nous venons d'exposer ici, car la recherche de ces actes ayant été opérée par un seul travail d'ensemble, les causes d'erreurs ou d'omissions ont dû être proportionnellement les mêmes sur la totalité de la collection, et la proportion d'époque à époque doit rester toujours à peu près la même.

Nous ferons observer aussi que le mariage faisant supposer une certaine antériorité de l'immigration de celui qui le contracte, une quantité donnée de mariages à une certaine époque doit faire supposer la quantité proportionnelle et correspondante des immigrants pour une époque un peu antérieure, environ quatre à cinq ans. Ainsi il est évident que les soixante-neuf mariages contractés de 1760 à 1768 se rapportent à des immigrations antérieures à la conquête anglaise et par conséquent à l'année 1760.

Note 6.

Avant 1660 arrivèrent au Canada l'émigration presque entière du Perche, que nous avons évaluée en totalité à 3 ou 400 âmes, et les émigrations dirigées sur Montréal, 300 à 350, ce qui joint aux émigrations diverses venues à Québec et à Trois-Rivières, ne peut guère dépasser le nombre de 1,000 à 1,200 émigrants dans cette période; ce qui, joint aux naissances, forme le chiffre de 2,000 habitants qu'avait le Canada en 1660, avant l'arrivée des convois de M. de Mezy (voir, note 12, chap. II).—De 1621 à 1661 il y eut à Québec seul 674 baptêmes d'enfants européens (*brochure de M. Ferland*), ce à quoi il faut ajouter les baptêmes de Trois-Rivières, et 150 environ pour Montréal. — Pour les émigrants de 1660 à 1672, on peut consulter pages 33 et 34.

De 1672 à 1700 la suspension des émigrations administratives, les guerres cruelles qui désolèrent les colonies et la France elle-même, arrêtèrent le mouvement d'émigration, comme le témoigne le petit nombre des mariages que nous relevons à cette époque et dans les années qui suivirent 1700; de 1683 en effet jusqu'en 1710, nous ne trouvons guère plus de 150 mariages d'émigrants français à Québec en 25 ans, c'est-à-dire une moyenne de 6 par an, et si nous multiplions ce chiffre de 150 par 7, selon la proportion établie ci-dessus, nous arrivons au nombre de 1,050. — De 1700 à 1760, il est facile de suivre

sur le tableau des mariages la progression de l'émigration, puisque du chiffre de 50, dans la première décade, elle atteint celui de 261 dans la dernière.

Quand aux licenciements de soldats et à leur mariage dans la colonie, la pratique en fut constante; et même lors de la capitulation de 1760, les soldats mariés au Canada ayant été exceptés de l'obligation de retourner en France, on les évalue au nombre de 5 à 600 (*Garnault*); un état militaire de 1749 nous apprend que sur 886 soldats qui formaient alors la garnison du Canada, 164 étaient mariés dans le pays, et on demande un congé définitif pour eux et des recrues de France pour les remplacer. En 1750, par une lettre de M. de la Jonquière, nous voyons que l'on congédia 233 soldats, qui s'établirent dans la campagne ou dans les villes du Canada. En 1753 M. Duquesne se plaint même de la trop grande facilité avec laquelle on accorde les congés et les permissions de mariage aux soldats; il a donc été, dit-il, très-rigoureux sur ce point, de sorte qu'il n'a congédié cette année que 20 soldats, et seulement parce qu'ils prenaient des filles d'habitants et des terres à cultiver, de sorte que s'ils quittent leurs cultures ils rentreront au service.

La comparaison que nous avons faite sur la côte de Beaupré des recensements de 1666, 1681 et des aveux de 1732 nous a donné les résultats suivants : de 1666 à 1681, sur 153 familles ou individus isolés il a disparu 41 noms, dont 12 familles et 29 garçons ou engagés. En revanche il se trouve en 1681, 54 noms nouveaux, dont 31 familles et 23 garçons. En 1732 on trouve 24 noms nouveaux. Nous pouvons facilement apprécier ici combien l'éparpillement et la déperdition agissaient fortement sur la classe des engagés, mais on y voit aussi le grand nombre d'émigrants qui venaient même dans les anciennes seigneuries.

Sur la côte de Lauzon, en comparant le recensement de 1681 aux aveux de 1723, nous trouvons 16 noms disparus et 26 nouveaux, plus, bien entendu, la multiplication des anciennes familles; sur la seigneurie de Beaumont, de 1681 à 1723, 10 noms disparus et 18 noms nouveaux, etc., etc. Nous ne citons ces seigneuries que comme spécimens. Déjà nous avons fait remarquer, note 1re, chap. IV, le grand nombre de noms nouveaux amenés par l'émigration dans les seigneuries de la rivière Richelieu de 1700 à 1723.

Note 7.

Si on eût entretenu constamment un courant de 150 familles par an, de 1675 à 1700, on aurait compté au Canada, à cette dernière époque, 36,000 âmes au lieu de 14,000, et en continuant cette immigration chaque année, on fut arrivé en 1760, avec l'accroissement naturel de 2,50 à 3 p. 100 par an à un chiffre de 488,000 âmes. En prenant pour base les calculs énoncés première partie, note 9 du chap. III, on aurait eu 500 fr. de frais par famille, à raison de quatre personnes l'une, ce qui eût fait par an 75,000 fr. Mais nous ferons observer que cette évaluation de frais est fort élevée, car une dépêche de 1670 nous apprend que pour un envoi de 100 engagés et 150 filles il fut fait un fonds de 25,000 livres, on n'évaluait donc les frais qu'à 100 fr. par tête. Telle est la faible dépense de laquelle dépendait la perte ou la conservation de l'Amérique pour la France.

Note 7 *bis*.

L'ouvrage de Vauban d'où nous avons extrait cette citation était resté longtemps en manuscrit, ainsi que plusieurs autres de ses travaux, qui ont été publiés en 1843 à Paris par l'éditeur Corréard, sous ce titre : LES OISIVETÉS DE M. DE VAUBAN; ce recueil, extrêmement curieux, contient les études les plus variés, et tous parfaitement dignes de figurer à la suite de la célèbre DIXME ROYALE. Rien ne peut être comparé à l'universalité et à la souplesse de ce génie si actif et si remarquable : à côté de ces études sur les colonies est un

traité de la culture des forêts écrit de main de maître; à quelques pages de là sont les considérations les plus élevées sur les finances de l'État au point de vue des dépenses militaires et des économies qu'on peut y réaliser; puis, ramenant son attention sur la campagne où il demeurait alors, il se laisse aller à une charmante petite étude sur la construction des bâtiments ruraux et sur l'élève du bétail, etc., etc.; tout cela est traité avec une verve et une hauteur de vues qui rehaussent tout ce qu'il touche par la grandeur des aperçus qu'il projette sur les plus humbles sujets.

Dans cette esquisse faite sur les colonies au courant de la plume, bien qu'il n'y eût jamais été, rien ne lui échappe, et frappé du spectacle de ce fleuve Saint-Laurent et de l'enchaînement des grands lacs qui le dominent, il s'écrie avec enthousiasme : « ..... Je ne vois rien de comparable dans le monde à « cette propriété qui peut rendre communicables tous ces grands et vastes « pays..... On allèguera les rapides et sauts qui se trouvent en plusieurs en- « droits, notamment celui de Niagara, qui est d'une hauteur prodigieuse, mais « il n'y a rien là au-dessus de la correction des hommes, et un canal de 8 ou « 10 lieues avec des sas en applanira les difficultés et pourra faire une com- « munication du lac Frontenac à celui d'Erié, pour des bâtiments de 60, 80, « 100, 150 à 200 tonneaux. »

C'est tout simplement le canal Erié que Vauban concevait ainsi dans son cabinet en l'an 1699; ne semble-t-il pas, dans cette description du canal, de la navigation, des bâtiments, de leur contenance, que cet homme voie déjà tous ces pays peuplés, civilisés et animés du commerce actif qui s'y déploie aujourd'hui. Tels sont les dons du génie de prévoir à de telles distances, mais tel est aussi le don de la sottise que, 60 ans après lui, à la veille de voir éclore ce magnifique avenir, on n'estimait encore à la cour de France ce riche pays que comme une charge inutile, et en le cédant à l'Angleterre il semblait presque que l'on fit une heureuse transaction.

Vauban prévoyait également la communication des grands lacs avec le Mississipi, il l'établissait par le système des rivières perfectionnées et complétées par des canaux. Dans ses calculs sur la population, il en expose les développements à venir avec une vigueur incomparable, et montre que si l'on parvient en 1730 à avoir établi 100,000 âmes au Canada, ils produiront par le seul essor de leur croissance, 400,000 âmes en 1790, « et en suivant cette « proportion, disait-il, on arriverait en 1970 à 25,600,000 âmes au Canada, et « si on poussait cela jusqu'à la dixième génération, on trouverait qu'entre ci « et 300 ans, c'est-à-dire vers l'an 2000 du Seigneur, elle pourrait produire « 51,000,000 de personnes..... Cependant il n'y a rien là de forcé et d'exa- « géré (en effet il ne compte le doublement que tous les 30 ans et il s'est « souvent opéré en 20 ans), il ne faut pour tout cela que les assister dans les « commencements, les gouverner avec douceur, et les empêcher de se dissiper « par des guerres et des entreprises hors de portée. »

Telles étaient dans ses loisirs les méditations de cet homme illustré par son admirable talent d'ingénieur, qui cependant ne fut à bien prendre que la plus mince partie de son mérite et de son génie. Après ces considérations sur le Canada vient une lettre de Vauban au gouverneur de ce pays, et dont nous citerons quelques extraits : « Il y a quatre ou cinq jours, monsieur, que j'ai « reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec le dénombrement « ou table du Canada, qui marque la quantité des peuples, terres défrichées, « bestiaux, etc., d'une manière si précise, qu'elle fait beaucoup de plaisir à « lire. Ces dénombrements font toujours voir l'état où se trouve l'accroissement « et le dépérissement des peuples, fonds de terres et bestiaux, qui est à mon avis « une chose pour laquelle il se faut donner une grande attention..... C'est « pourquoi je vous exhorte, monsieur, à faire répéter ces mêmes revues tous « les ans une fois dans votre gouvernement. Je joins ici un formulaire que « j'ai donné à plusieurs de mes amis, pour faire le dénombrement de leur « gouvernement..... Vous ne m'avez rien dit de l'Acadie; dites-moi à la pre- « mière occasion ce que vous en savez. Ce 17 mai 1700. »

Le gouverneur du Canada était alors M. de Callières, esprit qui, sur une moindre échelle, offre du reste quelques traits de famille avec celui de Vauban.

L'essai tenté par le maréchal Bugeaud en Algérie, et auquel nous faisons allusion, est celui du village de Beni-Mered, sur la route d'Alger à Blidah : il fit installer en cet endroit un certain nombre de soldats, conservant l'organisation militaire, en compagnie, casernés, marchant au travail sous les ordres de leurs officiers et sous-officiers, et dirigés dans l'ensemble de leurs opérations par le commandant du camp, qui était, croyons-nous, M. de Montigny. Les soldats étaient tous associés dans les travaux et dans les produits; sans donner de brillants résultats, cette colonie, fortement soutenue par l'administration, marcha assez bien sous cette forme pendant quelques années, mais dès qu'on en vint à vouloir opérer la transformation finale et inévitable des soldats en colons particuliers, le désordre se mit dans cette colonie militaire, qui se serait promptement annihilée si on ne lui avait adjoint des cultivateurs ordinaires, auxquels on fit quelques concessions; ces nouveaux colons maintinrent le village et finirent par en faire un des plus prospères de la Mitidja. Cet exemple, joint à plusieurs autres du reste en Algérie et dans les premières colonies anglaises, a prouvé une fois de plus l'infériorité du travail collectif dans l'œuvre colonisatrice, et la supériorité, pour ne pas dire la nécessité, de l'essor libre et individuel de l'homme et de la famille pour la formation d'une société vigoureuse.

Note 7 *ter*.

Le 1er novembre 1759 la barrique de vin valait 700 livres, le pain 8 sous la livre, le lard 40 sous, le bœuf 20 sous, un chou 20 sous, douze œufs 50 sous, une paire de souliers 20 livres, etc., etc. (Voir l'ouvrage de M. Dussieux sur le Canada.) Il faut noter que la livre d'alors valait bien 3 ou 4 francs de nos jours.

En 1750 la dépense du Canada, fort augmentée par suite de travaux de fortifications, fut de 2,100,000 livres; or en 1755, première année de la guerre, elle monta à 6,100,000 livres; en 1756 à 11,300,000 livres; en 1758 à 27,900,000 livres; en 1759 à 26,000,000, et en 1760, pour six mois, à 13,500,000 livres. (Voir Dussieux et Isidore Lebrun.)

Note 8.

De 1607 à 1620 diverses compagnies anglaises de commerce, excitées par l'exemple des Hollandais et des Français, essayèrent à plusieurs reprises de former des établissements sur les côtes d'Amérique; toutes ces tentatives furent sans succès, sauf celle de la Virginie, encore cette dernière colonie traîna-t-elle pendant longtemps une existence misérable. Tous les essais faits sur les côtes nord avaient échoué à quatre ou cinq reprises différentes, lorsqu'en 1620 quelques centaines de puritains, qu'un zèle exagéré avait engagés à se réfugier à Leyde, en Hollande, songèrent à se créer en Amérique un établissement à eux propre, et tout à fait séparé des séductions et des contradictions des *gentils*; ils obtinrent de l'Angleterre une concession en Virginie, et une partie d'entre eux s'y dirigea aussitôt. Une erreur du pilote (d'aucuns prétendent qu'il avait été séduit à cet effet par les Hollandais) les conduisit sur les côtes du Maine, au lieu où est aujourd'hui New-Plymouth; ils s'y fixèrent néanmoins et y furent bientôt rejoints par le reste de la petite congrégation de Leyde; ce furent eux qui fondèrent ainsi, après bien des fatigues et des misères, soutenus seulement par la ferveur de leur foi religieuse, la première colonie viable qui ait été établie par les Anglais sur la côte nord des Etats-Unis, et encore huit ans après toute la colonie ne comprenait-elle que 300 habitants.

Mais leur exemple ne resta pas stérile, les puritains moins rigides mais

bien plus nombreux qui étaient restés en Angleterre, résolurent alors de former, eux aussi, une colonie puritaine en Amérique; les principaux d'entre eux formèrent à Boston, dans le Lincolnshire, une société qui réunit assez de fonds pour pouvoir équiper, en 1629, six navires chargés de 200 émigrants, de bétail et de provisions de toute espèce; ils allèrent débarquer un peu au sud de la colonie de New-Plymouth, dans la baie de Massachusets, où on éleva plus tard la ville de Boston, qui prit le nom de la ville d'où étaient partis ses fondateurs. Les puritains anglais étaient riches, actifs et dévoués, et ils s'appliquèrent à pousser vivement cette entreprise qui, dans leurs vues, devait offrir un refuge à tous les puritains de l'Angleterre; l'année suivante ils y envoyèrent quinze vaisseaux, mille émigrants, quatre ministres, le tout accompagné d'une grande quantité de provisions et de bestiaux; chaque année ils y dirigèrent ainsi de nombreux convois, jusqu'à ce que le roi, effrayé de cette émigration, eût arrêté ces expéditions en défendant tout nouvel envoi de colons.

Voilà quelle a été l'origine des plus puissantes et des plus populeuses colonies de l'Angleterre en Amérique; ces émigrations, comme on le voit, furent dues entièrement à l'esprit religieux, et ce sentiment leur donna seul la force de persister dans une entreprise où jusque-là leurs compatriotes avaient constamment échoué. Nous devons faire remarquer en effet que les premiers colons anglais paraissent avoir beaucoup plus souffert dans leur établissement et avoir beaucoup moins bien dirigé leur installation que les colons français du Canada : on ne peut douter même que sans la ferveur de leurs croyances religieuses, qui les soutint, il en serait arrivé aux émigrants de New-Plymouth comme à tous ceux qui les avaient précédés, c'est-à-dire la misère, le découragement, la mortalité et le retour en Europe des débris qui auraient survécu.

Ce sont ces premiers colons que les Américains révèrent comme des saints, sous le nom de *fathers pilgrims* (les pères pèlerins); en outre du livre de Purchase (il faut lire dans le texte *Purchase's pilgrims*), il y a les *Chroniques des Pères pèlerins*, de Young; le *Journal des pèlerins*, de Cheever, etc., etc.

Note 9.

En consultant l'état officiel des passagers arrivés aux Etats-Unis, de 1819 à 1855, on voit que jusque vers 1830 l'immigration des Irlandais fut extrêmement minime; ces émigrants même pendant longtemps ne furent pas distingués de ceux de l'Angleterre, et vers 1820 ils ne paraissent pas avoir dû dépasser le chiffre de 1,000 à 1,200 par an; en 1836, on commence à trouver 29,152 immigrants, et en 1847 ils s'élevaient à 96,540. Dans la période de 1847 à 1855 le nombre de ces émigrants, rien qu'aux Etats-Unis, dépassa 1,100,000 — Nous voyons aussi dans ce même tableau que de 1819 à 1851, en 32 ans, l'Ecosse n'a pas envoyé 20,000 émigrants aux Etats-Unis; par exemple, de 1851 à 1855 elle en envoya 25,000.

« Les immigrants irlandais envoient d'Amérique de l'argent économisé sur « leurs salaires, pour faire venir leurs parents et amis d'Europe: en 1848, ils « ont envoyé ainsi 12 millions; en 1850, 22 millions; en 1851, 25 millions. » (*Journal des Débats*, 25 juillet 1853.)

Note 10.

L'Amérique présentait de grands avantages que n'offre pas l'Algérie : le colon trouvait partout une telle abondance de bois de construction, qu'il ne lui en coûtait que quelques journées de travail pour se construire une maison solide, chaude, dont les forêts lui fournissaient les matériaux sur la place même où il devait bâtir. — En Algérie, la rareté et souvent l'absence du bois, force presque partout le colon à n'employer que des matériaux coûteux, et l'asservit aux ouvriers d'état, chaufourniers, tuiliers, maçons, couvreurs, etc.;

il lui faut donc des avances bien plus fortes, et ce défaut de bois se fait sentir en outre chaque année, en frais courants assez lourds, pour l'entretien de tout son matériel agricole. En second lieu, les récoltes sont communément plus sûres en Amérique qu'en Afrique, où les chaleurs extrêmes ramènent périodiquement de temps en temps des récoltes presque nulles. Enfin l'absence à peu près complète de laitage dans ce pays y apporte aussi un grand inconvénient pour l'établissement des colons.

D'autre part, le climat y est moins sain, et presque partout il a fallu passer pendant les premières années de l'établissement par une période de mortalité ou au moins de maladie fort longue et sévère; les grandes chaleurs énervent l'homme, tandis que le froid l'excite à l'action, et si on objecte que pendant quelques mois la neige et la glace rendent la terre incultivable au Canada, nous ferons observer que les grandes chaleurs produisent exactement le même effet en Algérie, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, époque pendant laquelle la terre devient aussi dure qu'un rocher.

Cependant, malgré ces désavantages et les exigences plus grandes des émigrants d'aujourd'hui (au moins des émigrants français), on doit dire, surtout pour ces dernières années, que ce ne sont point généralement les colons qui ont manqué à l'Algérie, mais bien l'administration de la colonie qui a fait défaut aux demandes des émigrants. Jamais, depuis bien des années, on n'a annoncé la création d'un village, sans recevoir d'avance beaucoup plus de demandes qu'il ne se trouvait de lots disponibles, lots d'autant moins nombreux que les meilleurs se trouvaient presque toujours (on ne sait comment répartis avant la distribution publique. Il est donc resté constamment un excédant plus ou moins fort de familles, qui ne demandaient pour s'établir que du terrain et des conditions favorables.

Un administrateur de la colonie nous a rapporté lui-même le fait suivant, dans un accès de mauvaise humeur contre l'incurie et les lenteurs de son propre corps : en 1858, la commune de *Jemmapes* (province de Constantine), comptait depuis trois ans plus de 100 familles, demandant inutilement des établissements nouveaux, soit pour se dédoubler, soit pour y placer quelques parents. Ces familles sont toutes aisées, nous disait-il, et rien ne serait plus facile que de créer près de Jemmapes une nouvelle commune de 100 à 150 feux, qui ne coûterait à l'Etat que la concession du terrain; mais voilà trois ans que nous sommes arrêtés par les lenteurs et la paresse des administrations diverses qui doivent accorder le terrain, le faire cadastrer, délimiter, libérer, allotir, ordonnancer, concéder, etc., etc., si bien que l'on ne finit à rien. Que l'on juge d'après cet exemple, comment sont traitées en ce pays les affaires des simples particuliers. En Algérie, comme il est arrivé autrefois au Canada, l'Etat veut tout faire et il marche fatalement dans la même voie d'impuissance; embarrassé dans une tâche pour laquelle il est incapable, il avance lentement, ganchement et n'aboutit pas. C'est ainsi que presque toujours et presque partout nous retrouvons, dans les mêmes principes et les mêmes faits, la cause de la ruine ou de la paralysie de nos établissements coloniaux.

Pour revenir à l'objet qui nous occupe, on peut donc se convaincre que l'émigration prendrait son essor en France comme en tout autre pays, s'il lui était présenté un but facile et convenable, et si l'Etat, dont les prétentions à tout diriger ont eu jusqu'ici si peu de succès, si l'Etat, disons-nous, au lieu de faire paperasser une multitude d'employés inutiles et trop souvent paresseux, s'était seulement résolu à patronner fortement quelqu'un des systèmes qui lui ont été proposés, depuis les orphelinats d'enfants trouvés, jusqu'aux villages départementaux de M. Ducuing, il est plus que probable que la population européenne serait aujourd'hui 4 ou 5 fois plus forte en Algérie.

Mais cela même n'est qu'un détail, le mal capital en Algérie comme au Canada est dans le système lui-même, et tant que ne saurons pas mettre en pratique les principes libéraux qui sont la force vitale d'une colonie, nous continuerons à traîner devant le monde l'impuissance flagrante de nos administrations coloniales, fort embarrassées de leurs colonies, dont elles sont elles-mêmes le plus grand embarras.

Note 11.

C'est un fait bien remarquable que la race européenne devient de moins en moins féconde à mesure qu'elle dépasse une certaine zone plus ou moins rapprochée de l'équateur, selon les climats divers, si bien qu'en certains climats il ne paraît même pas qu'elle puisse constituer une souche véritable, comme on le voit dans les colonies fort anciennes du Sénégal, de l'Hindoustan et des Iles de la Sonde, où les Européens se sont rendus en grand nombre, et où se trouvent à peine quelques familles créoles. Dans les Antilles la race blanche ne progresse pas, et si elle s'y maintient, ce n'est guère que grâce à l'immigration continue de nouveaux Européens. Les Espagnols et les Portugais nous offrent bien quelques exceptions dans l'Amérique centrale et méridionale; mais si on distingue dans la population de ces contrées, à travers son assimilation, la portion qui descend des indigènes et celle qui appartient au sang mêlé, on s'apercevra que la véritable race européenne est encore bien peu nombreuse dans ces pays, et que sa progression y a été fort peu sensible. Aux Etats-Unis mêmes, nous sommes persuadé qu'une différence doit être établie déjà entre la progression naturelle des Etats du nord et celle des Etats du sud, et nos Français de la Louisiane n'offrent rien qui puisse être comparé avec le développement de ceux du Canada et de l'Acadie.

L'Algérie nous présente ce spectacle curieux et triste, d'une population (européenne) dont l'ensemble, depuis 30 ans, n'a pas encore pu obtenir une seule année un excédant des naissances sur les décès (il en était du moins ainsi encore en 1855). Quelques rares communes prises isolément offrent cet excédant, mais la plupart se trouvent précisément situées dans les montagnes ou sur des plateaux élevés, c'est-à-dire dans des positions qui les rapprochent plus ou moins du climat de l'Europe. Nous citerons entre autres les petits villages des environs de Médéah et quelques autres dans la province de Constantine, lesquels dès leur origine ont presque constamment présenté un excédant de naissances. Cependant ces communes sont généralement des plus pauvres du pays, et quelques-unes assez mal composées, tandis que les villages de la Mitidja et même ceux du petit massif montagneux d'Alger, bien plus riches et formés de familles bien plus régulièrement installées, équilibrent à peine leurs naissances avec la mortalité, qui souvent les dépasse. Ceci n'est évidemment qu'une affaire de climat et de situation.

Aussi nous croyons pouvoir conclure des diverses observations que nous avons faites, que les régions dont les températures varient de — 5° centigrades à — 20° et même au-dessous durant l'hiver, et de + 15 à + 30° pendant l'été, sont les plus favorables au rapide développement de la race européenne, et les plus froides ne sont pas les moins convenables.

Note 12.

Nous avons tiré ces détails et ceux qui suivent de diverses descriptions et renseignements, épars dans les documents des *Archives*, de quelques documents sur les établissements canadiens à Détroit et de données recueillies dans divers auteurs, tels que la brochure de M. Ferland, *Sur les registres;* Thimothée Flint, *Sur les Canadiens de l'Illinois;* le *Voyage de Collot*, la *Vie de la sœur Bourgeois*, etc, etc,

Note 13.

Dans les aveux de foi et hommage nous avons remarqué fréquemment que les pères de famille prenaient ensemble plusieurs lots placés successivement les uns derrière les autres dans les différents rangs de concessions, afin d'y placer leurs enfants à mesure qu'ils avanceraient en âge. (Voir note 5 du chap. v.

La succession des recensements nous montre en outre d'une manière évidente comment les familles anciennes distribuaient leurs enfants dans les seigneuries voisines.

Note 14.

Voir la *Vie de la sœur Bourgeois*. C'était du reste un usage de France transplanté au Canada, car dans beaucoup de provinces encore aujourd'hui les paysans fabriquent eux-mêmes leurs étoffes, infiniment supérieures, il faut en convenir, à celles du commerce.

Note 15.

Voir le *Voyage de Weld* ;—Thimothée Flint, *Sur les colonies canadiennes de l'Illinois*; — *Relation du juge Lockwood*, (*Wisconsin senate's journal* 1856); — Parkman, *Trail of Oregon* sur les Franco-Missouriens de Saint-Louis et environs; — Bradford, *Notes on the North-West*; — Logan, *Essai sur le Canada*; — Smith, *Hist. du Wisconsin*; — Alexander, l'*Acadie*; — Halliburton, etc, etc.

Note 16.

J'ai trouvé mesdemoiselles de Saint-Ours occupées à couper le blé, et M. de Saint-Ours labourait lui même. (Dépêche de Denonville en 1686.) La famille Saint-Ours était du Dauphiné et ils étaient parents du maréchal d'Estrades. (Lettre de Frontenac, 2 nov. 1681.) On peut voir aussi ce que dit la Hontan du peu de fortune des seigneurs canadiens, et sur le même sujet la *Relation d'un officier de l'armée anglaise* en 1778.

CHAPITRE VII

Note 1.

Un arrêt du conseil de 1760, signé Colbert, accorde une pension au Canada à toute famille de 10 enfants et au-dessus. De là naquit une sorte d'émulation entre les familles canadiennes pour le grand nombre de leurs enfants. Quant aux déperditions on peut les apprécier en consultant la note 1 du chap. IV.

Note 2.

Voir le chap. IV et la note 1 de ce même chapitre.

Note 3.

On peut consulter les lettres de M. Duchesneau, de Frontenac, de Callières, les édits du roi de 1684, les lettres de M. de Vaudreuil, etc, etc, aux documents de Paris et aux archives, *passim*. M. de Callières, entre autres, dans son projet d'invasion de la Nouvelle-Angleterre, dresse une catégorie spéciale pour les déserteurs français que l'on y trouvera, tant il pense en rencontrer en grand nombre.

Pour les coureurs de bois, voir la note 13 du chap. III.

CHAPITRE VIII

Note 1.

On peut voir le prix des denrées, note 7 *ter*, chap. VI. — Plus nous devons ajouter que le régime du gouvernement français était tellement vexatoire et tellement arbitraire qu'en temps de guerre il devenait intolérable ; la guerre de 1755 à 1760 fut réellement faite aux frais des malheureux Canadiens, qui furent écrasés de réquisitions, et ruinés par la monnaie de carte. Montcalm, lui-même, paraît avoir été extrêmement dur pour les Canadiens. (Voir la *Relation d'un officier anglais en* 1778.) Ces exigences arbitraires de l'administration paraissent avoir été aussi de tout temps une des causes du ralentissement des progrès de la colonie.

Note 2.

Voir l'*Histoire* de Garnault, et l'ouvrage de M. Dussieux. Plusieurs de ces familles se sont même illustrées en France : le général du génie de *Léry*, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, l'amiral de *Vaudreuil* et l'amiral *Bedout*, appartenaient à cette émigration canadienne.

Note 3.

Histoire de Garnault, liv. II, chap. I. — Il n'y avait alors que 36 familles protestantes dans les campagnes, et dans tout le district de Montréal il n'y avait que 136 protestants en 1765. (*Rapport des juges de paix.*)

Note 4.

La seigneurie de *Mount-Murray*, comté de Saguenay, fut concédée en 1762 à sir Malcolm Fraser, lieutenant au 78e régiment. — Celle de *Murray-Bay* ou *Malbaie*, dans le même comté, aussi en 1762, à sir John Nairn, capitaine au 78e. — Celle de *Shoolbred*, [comté de Bonaventure, concédée en à sir John Shoolbred, également officier dans l'armée anglaise. Toutes ces concessions furent accordées par le général Murray, qui gouverna le Canada pendant cinq ou six ans après la conquête.

Note 5.

Voir dans Garnault le récit de la mission envoyée aux Canadiens par le congrès et composée de Franklin, Chase, Charles Carroll, et du frère de celui-ci, le docteur Carrol, prêtre catholique du Maryland, qui était une colonie fondée par les catholiques anglais. De telle façon que ce même congrès américain si ardent contre le papisme, ne craignait pas, pour mieux illusionner les Canadiens, de prendre comme ambassadeur un prêtre catholique.

Note 6.

C'est dans l'essai couronné de M. Langevin sur le Canada, que nous avons trouvé cette évaluation de la population en 1784. M. Garnault l'estime en 1791 à 125,000, dont 6 à 7,000 Anglais seulement. (Liv. XII, chap. II.)

Note 7.

Il ne paraît pas qu'il ait été fait par les Anglais dans le Haut-Canada aucun établissement qui mérite d'être noté, avant 1780, époque où ils commencèrent à y recevoir des réfugiés loyalistes américains, qui vinrent se réfugier tout d'abord sur les frontières du Bas-Canada, près le comté de Vaudreuil, autour des postes de Frontenac, de Niagara et de Toronto, et à l'extrémité sud-ouest, sur le Détroit, près des établissements canadiens qui en bordaient les deux rives. Morse et Montgommery-Martin estiment qu'en 1783 il pouvait y avoir 10,000 âmes dans tout le Haut-Canada, mais M. Garnault, en 1791, ne lui donne encore que ce même chiffre.

A la fin de la guerre de l'indépendance, le gouvernement anglais y plaça, en outre des loyalistes, beaucoup de soldats congédiés, surtout à Lancastre, sur la frontière du Bas-Canada. En 1795 M. de la Rochefoucauld, dans son voyage, estime à 30,000 le nombre des habitants du Haut-Canada, encore dit-il que ce chiffre lui semble un peu trop élevé. Les principaux groupes étaient alors aux environs de Lancastre et de Johnstown, à Kingstown ou Frontenac, et vers le Détroit, où il y avait à côté de la colonie anglaise une colonie canadienne assez considérable. A Kingstown, il y avait un certain nombre de loyalistes, mais le fond de la population était composé d'Anglais, Irlandais, Ecossais, il y avait aussi un bon nombre de Hollandais, sans doute des loyalistes émigrés de l'Etat de New-York. Cette partie de la population des Etats-Unis, paraît avoir fourni un assez fort contingent à l'émigration loyaliste, car Talbot signale que ce sont ces Hollandais de New-York et de Pensylvanie qui ont peuplé une partie des bords du Saint-Laurent, au-dessus de Glengarry, et du district de Gore sur le lac Erié, ce furent eux enfin qui colonisèrent seuls le canton de Markham dans le comté d'York. Mais il faut ajouter que l'Angleterre dépensait alors (1795) chaque année 2,500,000 francs dans le Haut-Canada en routes, en arpentages, garnisons et travaux divers pour en faciliter le peuplement. (Comparaison bien accusatrice contre le gouvernement français qui l'avait précédée dans ces riches contrées!)

En 1811 le Haut-Canada comptait déjà 77,000 habitants, mais après la paix de 1815, la Grande-Bretagne ayant beaucoup réduit son armée, congédia un grand nombre de soldats et s'efforça de les établir en ce pays. On leur fit, ainsi qu'aux officiers, de grandes distributions de terres, notamment sur les confins du Haut-Canada limitrophes du Bas-Canada, où on fournit pendant longtemps des avances de toute nature pour assurer leur réussite. La paix donna bientôt en outre une forte impulsion à ce mouvement de colonisation, et les émigrants ne tardèrent pas à arriver naturellement en grand nombre. La première émigration *systématique*, comme disent les Anglais, eut lieu l'année même de 1815; ce furent 700 Ecossais auxquels le gouvernement accorda le transport gratuit, et qui fondèrent dans le district de Johnstown le florissant établissement de *Perth*; puis en 1818 vint une nouvelle émigration écossaise, sous la direction de M. Robertson, qui s'établit dans le township de Beckwith; en 1820 il s'embarqua à Glascow 1,100 personnes qui se fixèrent à *Lanark* et à *Dalhousie*, non loin des précédents, en arrière des comtés de Glengarry et de Prescott, et où ils furent rejoints en 1821 par 1,880 nouveaux Ecossais, dirigés par le capitaine Marshall, etc, etc. — L'ouvrage de Bouchette sur les possessions anglaises dans l'Amérique du nord, contient les détails les plus intéressants sur la formation et la direction de ces colonies, et sur les divers systèmes qui y furent suivis; nous regrettons que l'espace nous manque pour les relater ici, mais il sera facile aux personnes qui s'intéressent à ces questions de trouver l'ouvrage de Bouchette soit à la bibliothèque royale, soit à celle du dépôt des cartes de la marine.

En 1820, l'émigration du royaume uni pour ses colonies d'Amérique se monta à 17,921 personnes; de cette époque jusqu'à 1830, elle diminua, se tenant entre les chiffres de 7,000 à 13,000; mais en 1830 elle reprit et s'éleva

à 30,574; en 1831, à 49,383, et depuis lors elle s'est constamment maintenue dans ces chiffres, et souvent même les a dépassés, jusqu'en 1855, époque où elle a commencé à faiblir, et depuis lors elle a toujours été en diminuant d'une manière même très-sensible, de sorte qu'aujourd'hui elle est tombée à peu près à la même proportion que de 1820 à 1830.

C'est à ces émigrations si considérables que le Haut-Canada doit le développement si rapide de sa population, qui doit aujourd'hui dépasser 1,800,000 âmes. Mais il est facile de voir qu'il a fallu bien du temps, des efforts et des sacrifices pour arriver à obtenir de tels résultats. L'émigration a été longtemps presque nulle, puisque de 1760 à 1811, en 50 ans, la population du Haut-Canada ne s'est élevée qu'à 77,000 âmes, sur lesquelles plus de 20,000 étaient des réfugiés loyalistes des Etats-Unis; de 1811 à 1830, l'arrivée des colons anglais ne dépassa guère en moyenne 8,000 individus par an. Il n'y a donc rien de très-extraordinaire à voir l'émigration un peu lente à se dessiner parmi nous; la seule chose que l'on puisse critiquer à bon droit, c'est qu'on ne sache prendre aucune des mesures nécessaires pour l'encourager comme l'avait fait l'Angleterre.

Dans le Bas-Canada la première concession faite en vue d'une immigration anglaise, paraît avoir été accordée en 1764 à M. O'Hara, Irlandais qui vint s'établir avec plusieurs de ses compatriotes sur la baie de Gaspé. Vers 1784 on installa des loyalistes américains et un certain nombre de soldats congédiés dans les comtés de Missisqui et de Stanstead, sur les côtes du golfe Saint-Laurent, comtés de Gaspé et de Bonaventure, et aussi sur l'Ottawa à Hull, vis-à-vis de Bytown.

Ce fut vers 1797 que le gouvernement anglais commença à prodiguer ces grandes concessions de terre faites dans le Bas-Canada à des spéculateurs qui entravent si singulièrement aujourd'hui l'expansion de la colonie. On accorda alors et dans les années suivantes, des quantités de terrain très-considérables dans les comtés alors inhabités de Stanstead, Shefford, Sherbrooke, Missisqui et Beauharnois. Les principaux parmi ces concessionnaires étaient Aza Porter, David Stewart, Thomas Dunn, Samuel Gale, Robert Ellice, etc. Beaucoup sans doute restèrent inactifs, mais quelques-uns d'entre eux firent de grands efforts pour attirer dans ces cantons des colons anglais, irlandais ou américains, et ils y réussirent dans une certaine mesure, surtout dans les districts riverains des Etats-Unis; ce sont ces colons joints aux loyalistes et aux soldats congédiés établis en 1784, qui sont l'origine de la plus forte part des habitants de race anglaise dans le Bas-Canada. Depuis un certain nombre d'années on a complétement renoncé à ce système de grandes concessions aux spéculateurs, et on se contente de vendre les terres publiques par petits lots. (Voir note 3, chap. XI.)

Note 8.

Bouchette estime à 28,000 le nombre des émigrants anglais restés au Bas-Canada de 1827 à 1831; Montgommery-Martin, dans le même laps de temps, ne les évalue qu'à 21,886. C'est alors qu'ont été établies les colonies anglaises que l'on tenta d'installer, non plus seulement sur les frontières, mais dans le centre du pays, dans les comtés de Dorchester, de Megantic, de Port-Neuf, des Deux-Montagnes, etc., et qui avaient pour but de pénétrer et dénaturer l'élément franco-canadien; tentative couronnée de peu de succès, puisque les Canadiens aujourd'hui au contraire débordent même les anciens établissements anglais.

Note 9.

Le recensement de 1831 n'indique pas de distinction d'origine pour établir le chiffre de 380,000 Canadiens sur la population de cette époque, voici donc comment nous avons opéré : nous avons trouvé dans Montgommery-Martin,

un travail fort détaillé établissant, comté par comté, qu'il y avait alors dans le Bas-Canada 425,000 catholiques, d'autre part Bouchette évaluait à la même époque à plus de 40,000 le nombre des catholiques irlandais et écossais dans cette province, il restait donc environ 380,000 catholiques canadiens-français.

Note 10.

Les comtés situés en dehors des anciens pays concédés en seigneurie étaient: une assez grande portion de Beauharnois, Missisqui, Shefford, Stanstead, Sherbrooke, Drummond, Mégantic en entier, une portion notable de l'Ilet, de Dorchester, de Bellechasse et de Rimouski; Gaspé et Bonaventure à peu près entiers; une bonne partie des Deux-Montagnes et presque tout Ottawa. Or, en 1831, dans les comtés de Missisqui, Shefford, Stanstead, Sherbrooke, Mégantic, on comptait à peine 12 à 1,500 Canadiens français. (Voir Montgommery-Martin et le *Dict.* de Bouchette), et si dans les autres comtés ci-dessus cités on en trouve une plus forte proportion, cela tient uniquement aux seigneuries qu'ils contiennent et où se trouvaient déjà établis des Canadiens; un seul comté fait exception, celui de Drummond, où les Canadiens sont plusieurs milliers, ayant envahi de très-bonne heure les cantons limitrophes des anciens établissements de Nicolet et d'Yamaska.

Note 11.

Bedard naquit à Charlesbourg, d'une famille de cultivateurs établie aux environs de Québec dès 1665, année où nous voyons François Bedard épouser Marie le Bon. En 1681 nous trouvons Isaac Bedard et Louis Bedard dans le recensement de la Petite-Auvergne (Saint-Jérôme), plus Jacques Bedard à Charlesbourg. En 1723, dans l'aveu de Notre-Dame des Anges figurent trois Bedard, Louis, Thomas et Charles, et dans l'aveu de l'Epinay, un autre Charles Bedard; nous ignorons ce que l'aveu de la seigneurie d'Orsainville, où est situé Charlesbourg, pouvait offrir de membres de cette famille. — Les Bedard de 1681 étaient-ils les frères de François ou ses enfants d'un premier lit, ou bien y a-t-il inexactitude dans le recensement? C'est ce que nous ne n'avons pu savoir, toujours est-il que François Bedard était de Paris, et que si tous étaient de la même famille, comme tout porte à le croire, l'illustre patriote canadien était d'origine parisienne.

Note 12.

Un corps de troupes anglaises fort de 500 hommes, attaqua avec du canon les insurgés retranchés, au nombre de quelques centaines, dans le village de Saint-Denis; ces derniers n'avaient que 200 fusils, le surplus était armé de fourches et de piques. Après six heures de combat et un assaut inutile, les troupes anglaises furent obligées de se retirer, en abandonnant leurs canons et leurs équipages. Quand la révolte fut étouffée, les Anglais pour se venger, brulèrent tout le village de Saint-Denis, il en fut de même des villages Saint-Eustache et de Saint-Benoit. M. Garnault présente dans son histoire, un récit chaleureux et vivement dessiné de cette glorieuse et malheureuse insurrection.

CHAPITRE IX.

Note 1.

Voici le recensement de 1844 :

Nord du Saint-Laurent; comtés de Saguenay, 13,737 habitants, dont 13,500 Canadiens français ; — Montmorency, 8,434, dont 8,400 C. ; — Québec, 45,761, dont 24,000 C. ; — Port-Neuf, 16,440, dont 14,500 C. ; — Champlain, 10,509, dont 10,300 C.; — Saint-Maurice, 21,143, dont 21,000 C.; — Berthier, 27,121, dont 26,000 C.; — Leinster, 25,583, dont 23,200 C.; — Terrebonne, 20,786, dont 18,900 C. ; — Deux-Montagnes, 27,132, dont 18,500 C. ; — Ottawa, 12,516, dont 4,000 C. ; — Vaudreuil, 17,308, dont 15,100 C.

Sud du Saint-Laurent; comtés de l'Ilet, 17,048 habitants, dont 17,000 C.; — Bellechasse, 14,601, dont 14,300 C.; — Dorchester, 35,137, dont 31,600 C.; — Lotbinière, 13,764, dont 11,300 C.; — Nicolet, 16,491, dont 16,200 C.; — Yamaska, 12,352, dont 12,200 C.; — Richelieu, 21,255, dont 20,600 C.; — Verchères, 13,260, dont 13,200 C.; — Chambly, 17,154, dont 15,400 C.; — Montréal, 64,306, dont 27,300 C.; — Huntingdon, 36,433, dont 30,500 C.; — Beauharnois, 29,064, dont 14,000 C.; — Rouville, 23,192, dont 18,900 C.; — Saint-Hyacinthe, 21,976, dont 21,400 C.

Sud-est; comtés de Mégantic, 6,753 habitants, dont 3,900 C.; — Drummond, 9,589, dont 6,000 C.; — Sherbrooke, 13,579, dont 2,000 C.; — Shefford, 10,147, dont 4,300 C.; — Stanstead, 12,015, dont 1,000 C.; — Missisqui, 10,933, dont 1,600 C.

Est; comtés de Bonaventure, 8,200 habitants, dont 4,000 C.; — Gaspé, 7,242, dont 4,000 C.; — Rimouski, 18,800, dont 18,200 C.; — Kamouraska, 18,504, dont 18,300 C.

Total 681,806 habitants dont 524,300 Canadiens français; la répartition du chiffre total des habitants par comtés est tirée de Bouchette; le chiffre total des Canadiens français nous a été fourni par l'*Essai* de M. Langevin; et nous avons opéré la répartition approximative des Canadiens français par comtés, en prenant pour base le travail de Montgommery-Martin sur 1827, comparé avec le *Dictionnaire topographique* de Bouchette et le recensement de 1851.

Note 2.

Nous n'avons aucun document précis sur le chiffre des émigrants du Canada à cette époque, mais 1° nous ne pouvons estimer à moins de 3 à 400 hommes par an les pertes résultantes des voyages au nord-ouest, le commerce des fourrures étant alors dans toute sa force; soit pour 13 ans, 4,000 à 4,500 personnes; 2° ce fut alors que les Canadiens commencèrent à se porter dans les comtés limitrophes du Haut-Canada, où nous en comptons déjà 3 à 4,000. 3° L'insurrection de 1837 détermina un grand mouvement d'émigration vers les Etats-Unis, émigration qui depuis longtemps commençait à s'opérer à petit bruit, mais qui se dessina d'une manière notable à partir de cette époque et que nous estimons en moyenne à 2,500 âmes par an, d'après le nombre considérable de Canadiens qu'accuse le recensement de 1850 des Etats-Unis, nombre que la seule émigration de 1844 à 1850 ne saurait expliquer.

Note 3.

Voir le tableau de la note 1.

Note 4.

Voir le *Voyage de Weld* et le *Dictionnaire topographique* de Bouchette.

Note 5.

Voir dans Bouchette et même dans Montgommery-Martin, les indications qu'ils fournissent sur les Canadiens qui étaient déjà établis alors dans ces cantons.

Note 6.

En 1760 il n'y avait encore aucune terre concédée dans les deux comtés de Saint-Hyacinthe et de Beauharnois, et en 1827 il y avait déjà dans le premier 12,846 âmes et dans le second 14,264 ; on peut voir à la note 1 comment la population s'y trouva doublée en 1844, et en quelle quantité les Canadiens français s'y étaient portés, surtout dans Saint-Hyacinthe.

Note 7.

Dans l'état de milice 1750 (note 9, chap. v), les paroisses de Sainte-Anne, de la rivière Ouelle, des caps Mouraska (comté de Kamouraska), formaient quatre compagnies de milice, composées ensemble de 424 miliciens, plus la paroisse de Rimouski (comté de Rimouski) formait une compagnie de 56 miliciens. Le tout ensemble suppose une population de 2,200 âmes environ, c'était alors toute la population européenne de la région de l'est, plus peut-être quelques pêcheurs et trafiquants de fourrures, cantonnés sur les rivages de Rimouski et de Gaspé. Or en 1827 nous trouvons 13,844 habitants en Kamouraska, 7,762 en Rimouski, et en Gaspé, 5,617, dont 2,500 Canadiens; nous ne parlerons pas de Bonaventure, où les Français sont d'origine acadienne, c'était donc alors plus de 23,000 habitants franco-canadiens dans cette contrée; en 1844 nous en trouvons dans ces trois comtés plus de 40,000, la progression est donc bien remarquable durant cette dernière période, surtout dans le comté de Rimouski, où étaient attirés de nombreux émigrants des cantons voisins par les propriétaires des seigneuries presque désertes de cette côte.

Note 8.

Le capitaine Fortin, de la marine provinciale du Canada, de qui nous tenons une partie de ces détails, nous a dit y avoir vu en 1858 une femme âgée de près de 100 ans, qui y était venue en 1780, amenée là avec son mari par M. Coffin : ils étaient la quatrième famille qu'il avait fait venir; cette femme pouvait alors (1858), disait-elle, rassembler autour d'elle 450 descendants. Les chiffres de population sont extraits de Bouchette, sauf le dernier, qui provient du cens de 1851 ; aujourd'hui la population dépasserait certainement de beaucoup 3,000 âmes, si le défaut d'espace ne forçait pas ces pauvres Acadiens à une nouvelle émigration. Depuis plusieurs années une partie de leur excédant se dirige sur les rivages du Labrador; M. l'abbé Ferland, dans son excursion sur ces côtes, trouva établies non loin de Mingan une vingtaine de familles venues des îles Madeleine : « Nous étions autrefois fort heureux, lui « disait l'un de ces Acadiens, mais en augmentant en nombre les plaies « d'Egypte sont tombées sur nous. Les trois premières sont venues avec les « mauvaises récoltes, les seigneurs et les marchands ; les quatre autres sont « arrivées avec les gens de loi : du moment que les avocats ont paru, il n'y avait « plus moyen d'y tenir. »

Note 9.

Deux pièces émanant de M. de la Jonquière, l'une du 25 et l'autre du 28 octobre 1750, établissent qu'il a accordé à mademoiselle de Ramsay, sur la rivière au Sable, une concession de six lieues de front sur le lac Champlain, savoir : une lieue au-dessus de la rivière au Sable et cinq lieues au-dessous. (*Archives.*)

CHAPITRE X

Note 1.

En 1831 on comptait plus de 121,000 Anglais (et non 111,000 comme il a été mis par erreur), sur un total de 511,000; en 1844, 165,000 Anglais, sur 699,800 âmes; et en 1851, 221,000 sur 890,000; il est facile de calculer que la proportion à ces trois époques est toujours la même, de 24 à 25 p. 100.

Note 2.

(*Extrait du cens* de 1850 des Etats-Unis.) Dans l'état du Maine, 14,181 émigrants nés dans l'Amérique anglaise; — Vermont, 14,470; — Massachusets, 15,862; — New-York, 47,200; — Pensylvanie, 2,500; — Louisiane 499; — Ohio, 5,880; — Michigan, 14,608; — Illinois, 10,699; — Missouri, 1,053; — Wisconsin, 8,277; — Minnesotta, 1,417. — Nous ne citons que ces Etats, parce que ce sont ceux-là qui nous paraissent avoir pu attirer le plus grand nombre de Canadiens français. Tous cependant ne le sont pas, une partie vient de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, notamment dans le Maine et le Massachusets. Nous n'estimons pas que dans ces deux Etats il y eut plus de 12,000 Canadiens français. Dans l'Etat de New-York il en vient de toutes les parties de l'Amérique anglaise; néanmoins, à cause du voisinage plus immédiat des Canadiens français, nous estimons leur nombre à environ 18,000. Dans la Pensylvanie, dans l'Ohio, dans le Michigan et dans le Wisconsin, les émigrants du Haut-Canada et des autres parties de l'Amérique anglaise doivent se partager sans doute avec ceux du Bas-Canada; néanmoins nous n'estimerons ceux-ci qu'à 12,000; mais dans le Vermont, la Louisiane et le Missouri, ces derniers doivent former la presque totalité, et dans l'Illinois et le Minnesotta, la majorité; nous les estimons donc dans ces cinq Etats au moins à 22,000 âmes, soit en tout 64,000. Mais nous sommes certainement dans cette évaluation au-dessous de la réalité, parce que nos estimations partielles sont trop basses, et qu'il faudrait encore tenir compte des Canadiens dispersés dans les autres Etats; aussi l'opinion commune est-elle au Canada que les Franco-Canadiens étaient pour plus de moitié dans les émigrants de l'Amérique anglaise aux Etats-Unis.

Nous nous basons dans ces appréciations sur les données que nous ont fournies 1° l'enquête faite au Canada en 1857 sur l'émigration et qui nous indique les points principaux où se portaient les Canadiens; 2° sur l'examen de la répartition des diverses paroisses catholiques des Etats-Unis et la recherche des points où le service religieux a lieu en français; 3° sur de nombreuses informations, par nous recueillies, sur la répartition des Canadiens français aux Etats-Unis.

Les documents sur l'émigration, M. Taché et beaucoup d'autres estiment aujourd'hui à plus de 150,000 les Franco-Canadiens répandus aux Etats-Unis; il est vrai que dès 1850 ils estimaient cette émigration plus haut que nous ne le faisons.

La société de Saint-Jean-Baptiste a été fondée en 1837 par M. Ludger Duvernay.

Note 2 *bis*.

D'excellents ecclésiastiques du Canada sont venus rétablir en ce canton l'ordre et la paix des consciences, mais toute émigration nouvelle du Canada n'en est pas moins arrêtée. Voici l'état actuel de cette intéressante colonie : *Bourbonnais*, qui est le groupe le plus considérable, est à 16 ou 17 lieues sud-ouest de Chicago, et contient 500 familles canadiennes, il y a à peine une centaine d'Américains dans la localité ; à 2 ou 3 lieues de Bourbonnais, *Manteno*, contient 30 familles canadiennes et environ autant d'Américains et d'Irlandais ; un peu plus à l'est, les *Petites-Iles*, 72 familles canadiennes seules ; à 4 ou 5 lieues au sud-ouest, *Sainte-Anne*, 170 familles canadiennes et 25 américaines ; aux environs de Sainte-Anne se trouvent *Sainte-Marie*, 75 familles toutes canadiennes ; l'*Erable*, 60 familles toutes canadiennes ; *Momenée*, 15 familles canadiennes ; *Aroma*, 12 familles canadiennes ; la *Rivière de Kankakée*, 25 familles canadiennes ; dans ces trois derniers endroits les Canadiens sont mêlés avec des Américains, des Allemands et des Irlandais.

Au centre à peu près de tous ces établissements est une petite ville américaine qu'on nomme *Kankakée*, qui contient quelques mille âmes, parmi lesquelles 50 familles canadiennes. Pour compléter l'état de situation de ce pays ajoutons qu'à *Chicago* même, capitale de l'Illinois, il y a environ 400 familles canadiennes, et qu'au sud-ouest de Chicago, à environ 80 lieues de cette ville, 30 à 40 familles canadiennes ont fondé une autre petite colonie.

Pour nous restreindre au groupe de Bourbonnais et de Sainte-Anne, on voit qu'en calculant à raison de six personnes par famille, et en laissant de côté la petite ville de Kankakée, il s'y trouve concentré près de 6,000 Canadiens parmi lesquels se trouvent à peine mêlés 7 à 800 colons d'une différente origine.

Note 3.

Il s'est constamment entretenu des relations et même un certain courant d'émigration entre les Canadiens du Missouri et du sud de l'Illinois et ceux du Canada ; la Rochefoucauld dans son voyage en 1795, rencontra une famille canadienne, le père, la mère et quatre enfants, partis de Montréal en canot d'écorce et qui allaient s'établir aux Illinois ; Parckmann, en 1840, dans son *Trail of Oregon*, cite plusieurs Canadiens des environs de Saint-Louis comme étant natifs du Canada ; le recensement de 1850 accuse dans le Missouri seul 1,053 individus natifs de l'Amérique anglaise. — Pour la situation des Franco-Canadiens du Missouri et du sud de l'Illinois, voir l'*Appendice*.

Note 4.

En relevant les paroisses catholiques des Etats-Unis en 1853, nous trouvons sur le lac Ontario et le lac Erié, dans le comté de New-York, 7 paroisses où le service se fait en français, savoir : Petite-France, Oswego, Rochester ; 2 paroisses à Buffalo, Cape-Vincent ou French-Creek et Rosière ; en Pensylvanie, 2 paroisses près Meadville, savoir : Saint-Hyppolite et Saint-Pierre Saint-Paul ; dans l'Ohio, la rivière Toussaint, près Sandusky, et Saint-Walbert, près Versailles, comté de Shelby. En 1842 le cap Vincent se composait d'une soixantaine de familles émigrées de France et d'une vingtaine de familles allemandes.

Note 5.

On peut voir le tableau détaillé et officiel du recensement de 1851 au chapitre Ier, et le tableau du recensement de 1844, à la note 1, chap. IX. — Quant à l'émigration aux Etats-Unis, que nous évaluons à 30,000 âmes, on peut voir

par la note 2 de ce chapitre, qu'elle est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité. — Nous expliquons aussi fort amplement au chapitre XII, page 221, comment nous trouvons en 1851 comme en 1844 une progression beaucoup plus élevée qu'auparavant. Mais nous ferons observer ici en outre combien les données sur le chiffre de la population franco-canadienne étaient peu régulières et peu sûres en 1784 et en 1831, puisque pour établir la quotité de cette population sur la masse totale, nous avons été obligés de recourir par des inductions à une évaluation approximative; ces évaluations, que nous avons restreintes, de peur de paraître en forcer le chiffre, ont donc pu très-bien à chacune de ces époques nous laisser au-dessous de la vérité, de sorte qu'il y avait peut-être moins d'Anglais et plus de Canadiens que nous ne l'avons calculé, et par suite la progression de ces derniers a pu se trouver estimée, par nous, trop faible.

Enfin, comme nous le faisons observer au chapitre XII, nous n'avons pu alors tenir compte de l'émigration des Canadiens; or, quoique bien moins forte alors que dans ces derniers temps, l'émigration aux Etats-Unis n'en existait pas moins depuis déjà bien longtemps, car Weld nous parle de Canadiens qui se louaient comme domestiques aux Etats; la Rochefoucauld en 1795 prit pour guide dans le Genessée un Canadien nommé *Poudrit* qui s'y était établi et marié avec une femme indienne; en Virginie même il en rencontra un autre nommé *Duchoquet*; M. Quevillon, prêtre canadien envoyé en mission dans le Vermont, il y a une dizaine d'années, fut fort étonné de rencontrer dans l'intérieur même du pays divers groupes de familles canadiennes qui y étaient établies depuis fort longtemps déjà. Si à toutes ces émigrations nous ajoutons l'émigration bien constante qui se faisait chaque année du Canada vers le nord-ouest, il deviendra visible que l'accroissement réel de la population canadienne était plus fort que l'accroissement apparent que nous avons observé en 1784 et 1831.

Note 6.

La progression vers le nord eut surtout lieu dans les comtés d'Ottawa, de Leinster, de Berthier, de Saint-Maurice, de Port-Neuf et de Saguenay; dans celui d'Ottawa, jusque-là délaissé en quelque sorte à la colonisation anglaise, sauf la seigneurie de la *Petite-Nation*, nous voyons les Canadiens commencer à pénétrer en nombre notable dans les townships de Templeton, de Buckingham, de Masham, du Calumet, des Allumettes et d'Aylmer. (Voir note 5, chapitre XI.)

Note 7.

Le mouvement d'expansion des Canadiens en arrière des anciennes seigneuries fut dû dans ces comtés à la bienfaisante initiative de M. l'abbé Mailloux. (Voir note 7, chap. XI.)

Note 8.

Dans le comté de Shefford, les Canadiens forment déjà la majorité dans quatre townships limitrophes des comtés de Saint-Hyacinthe et de Rouville, savoir : dans Milton, 1,508 Canadiens sur 1,741 habitants; Roxton, 1,015 sur 1,226; Ely, 584 sur 1,018; Stukeley, 1,572 sur 2,194. Dans tout l'ensemble du comté ils sont 7,290 sur 16,482; en 1844 ils n'étaient que 4,300 sur 10,147, ils ont presque doublé tandis que la population anglaise n'a augmenté que de 1 sur 2. — Dans le comté de Drummond ils forment la majorité dans onze townships, sur lesquels sept peuplés par eux presque exclusivement; depuis 1844 ils ont doublé, tandis que les Anglais n'ont pas même augmenté de 1 sur 2. — Dans celui de Mégantic les Canadiens forment à peu près la totalité dans six townships, et la majorité dans deux autres; depuis 1844 ils ont plus que

doublé, mais ici les Anglais les suivent de près, car ils se sont presque doublés. — Dans le comté de Sherbrooke même, où jusque là on avait à peine vu des Canadiens, ils commencent déjà à peupler trois townships, Weedon, Winslow et Stratford.

Pour la région de l'est, voir note 8, chap. XI.

Sur les confins du Haut-Canada les Canadiens étaient surtout agglomérés : comté de Prescott dans l'ancienne seigneurie de Longueil ou l'Orignal où ils sont en majorité, dans Hawkesbury, Est, Alfred et Plantagenet, où ils sont presque la moitié de la population ; comté de Glengarry dans le township de Charlottembourg. (Voir note 9, chap. XI.)

CHAPITRE XI

Note 1.

M. Ducharme, un des déposants de cette enquête, établit qu'il avait personnellement constaté en 1852 la sortie de 2,165 émigrants canadiens-français, 2,678 en 1853, 4,857 en 1854 et 5,207 en 1855, total, près de 15,000 personnes en quatre ans, et cela sans compter les omissions inévitables dans les observations d'un seul particulier. D'après la même personne, la moitié de ces émigrants se compose de jeunes gens ou ouvriers isolés, l'autre moitié de familles entières ; une partie plus ou moins forte des premiers revient au pays, mais il en revient très-peu des seconds.

D'après le sens général de l'enquête et l'opinion communément répandue au Canada, les constatations ci-dessus mentionnées ne correspondraient guère à plus de la moitié des émigrations. On peut juger par là dans quelle proportion le mal agissait sur une population aussi peu considérable.

Note 2.

La terre reste couverte de neige depuis le milieu de novembre jusqu'au mois d'avril, sans aucun dégel ; il y a donc une nécessité absolue d'assurer quelque occupation aux bras pendant l'hiver.

Note 3.

Les règlements établissent deux sortes de terres : 1° les unes déjà cadastrées et divisées en lots sont affichées en vente et vendues au fur et à mesure des demandes à tous ceux qui se présentent pour les acheter, sur des prix fixés à l'avance dans l'affiche. Ce prix est communément de 2 à 4 francs par acre (un demi-hectare), dont un cinquième doit être payé comptant et le reste en quatre ans. Celles de ces terres qui sont ainsi restées en vente pendant toute une année sans être achetées, sont alors mises en adjudication publique tous les six mois, jusqu'à ce qu'elles trouvent amateur.

2° Dans les townships ou portions de townships non encore cadastrés, toute personne est admise à former la demande d'une étendue de terrain désignée par elle, à condition de le faire arpenter à ses frais et de payer 2 fr. 50 c. par acre, mais argent comptant et en passant l'acte. Dans tous les cas, même dans celui de concession gratuite, le concessionnaire doit résider ou faire résider un fermier dans les six mois de la vente, puis, dans un délai de quatre ans, avoir bâti une maison habitable de 16 pieds de long, et défriché et mis en état de récolte au moins le dixième de son terrain.

A partir du 1er septembre 1859, le système des squatters, c'est-à-dire le droit de préemption, a dû être aboli. (Extrait du règlement publié le 13 janvier 1859 par le bureau des terres.)

Il a été ouvert de 1834 à 1858 inclusivement, 1,143 milles de chemins de colonisation (400 lieues environ); 40 milles de chemins ouverts avant 1858 ont été terminés cette même année, et 59 milles de chemins ont été en outre ouverts ou complétés, de sorte que 99 milles (33 lieues) ont été rendus praticables aux voitures d'été pendant 1858. Le coût des chemins a été, terme moyen, de 180 livres (3,600 fr.) par mille, y compris les ponts. (Rapport de M. Bouthillier sur la colonisation en 1858.)

Note 4.

Nous devons témoigner à M. l'abbé Pilotte une reconnaissance toute particulière pour la bienveillance qu'il a bien voulu accorder à nos recherches pendant son séjour à Paris; esprit aussi distingué que modeste et affable, possédant une grande expérience des hommes et des choses, il est certainement appelé à rendre de grands services à sa patrie.

Note 5.

En 1851 les 6,984 Canadiens du comté d'Ottawa étaient répartis de la manière suivante : Petite-Nation, 2,835; Templeton, 900; Buckingham, 721; Masham, 449; Calumet, 297; aux Allumettes, 276; à Mansfield, 216; plus dans la ville d'Aylmer, 344, et dans celle de Hull, 243; le surplus réparti dans douze autres localités. Aujourd'hui, tout en maintenant leur grand nombre dans les trois premiers cantons, ils sont devenus la grande majorité aux Allumettes, au Calumet et à Masham; sur la rivière Gatineau et dans ces trois townships, on les évalue à 4 ou 5,000. Ils paraissent se répandre en grand nombre sur les deux rives de la rivière Gatineau, à Masham, à Sainte-Cécile et aux environs, et sur l'Ottawa en avant des Allumettes; l'émigration canadienne, si heureusement détournée des Etats-Unis, envoie chaque année dans ces parages de nombreux renforts qui tendent de jour en jour à les rapprocher du nombre des colons anglais, qui autrefois étaient presque seuls dans ce comté.

Dans le comté des Deux-Montagnes nous trouvons depuis 1851 cinq paroisses nouvelles établies dans l'intérieur des terres, vers les confins du précédent, savoir : Sainte-Angélique, Saint-Joseph, Saint-Joachim, côte Sainte-Marie et Jérusalem. — Dans le comté de Leinster, trois paroisses nouvelles : Epiphanie, Saint-Liguori et Saint-Paul l'Ermite. — Dans Berthier, une paroisse nouvelle, Saint-Jean de Matha. Toutes ces paroisses sont peuplées de Canadiens.

Dans le comté de Saint-Maurice, la colonisation prend de l'importance à Chaouinigam et aux environs, sur le Saint-Maurice, et il se porte déjà des émigrants plus haut jusque vers le lac de la Tuque; on se loue beaucoup généralement des terres de cette vallée du haut Saint-Maurice. Sur le haut Saguenay et vers le lac Saint-Jean voici quel est en ce moment l'état de la colonisation : rive droite du Saguenay, les townships de Bagot, Chicoutimi et la Terrière, qui comptaient 4,005 habitants en 1851, ont triplé depuis lors, et forment quatre paroisses ainsi nommées : *Saint-Alexis, Saint-Alphonse*, *Chicoutimi* et le *Grand-Brûlé*. Le township de *Jonquière* contient maintenant plus de 200 âmes et est compris dans la paroisse de Chicoutimi. Dans les townships de *la Barre* et de *Mesy*, où se trouvait à peine une centaine d'individus en 1851, il s'est porté, sous l'impulsion de la société de colonisation que dirigeait M. l'abbé Hébert, une centaine de familles venant des comtés de Kamouraska et de l'Ilet, de sorte qu'aujourd'hui il y a 6 à 700 habitants qui y forment la paroisse d'*Hébertville*. *Kinogomi* a moins progressé, mais sur les bords du lac Saint-Jean à *Metabetchouan* et à *Charlevoix* où il y avait à peine quelques bûcherons il y a dix ans, il s'est établi une centaine de familles et il s'y trouve une succursale qui dépend d'Hébertville. On dit beaucoup de bien des terres du lac Saint-Jean et de l'avenir de la colonisation sur ses rives,

surtout sur la rivière Periboka, à l'est du lac, dont le bassin pourrait, assure-t-on, contenir 120 à 150,000 habitants; le nord du lac est encore très-mal connu. La rive gauche du Saguenay est moins favorablement disposée, parce que les montagnes s'approchent trop près de la rivière; néanmoins les deux townships d'*Harvay* et de *Tremblay*, vis-à-vis de Chicoutimi, se sont beaucoup développés depuis 1851, où ils ne comptaient guère que 500 âmes, et il est question d'y ériger une nouvelle paroisse.

A l'est de l'embouchure du Saguenay, après Tadousac, se trouvent *les Escoumains, Millevaches*, *Port-Neuf* et le *Saut au cochon;* en 1851 il y avait à peine 200 habitants, aujourd'hui ils dépassent 1,000; la situation naturelle et la communauté des habitudes nous font comprendre ces localités dans la région du Labrador, bien que ce pays ne commence réellement que vers la pointe Des Monts, à 20 lieues environ de l'embouchure du Saguenay. Du Saut au cochon jusqu'à Mingan, sont dispersées une trentaine de familles, à Mingan, à la pointe aux Esquimaux, à Natashkouan et à Nigaska, postes tous compris dans l'ancienne seigneurie de Mingan, on comptait en 1858 cinquante familles acadiennes venues presque toutes des îles Madeleine depuis trois ou quatre ans, et chaque année en amène un nouveau contingent. De Kigaska à la Tabatière sont établies 40 familles canadiennes venues du comté de Bellechasse et des environs de Québec; à la Tabatière même, qui est le centre de la pêche du phoque, il y a 8 familles, et de la Tabatière à l'anse des Dunes, 22 ou 23 familles, à la Tête à la Baleine, aux Belles-Amours, à Saint-Augustin, etc., le tout canadien, acadien ou jerseyais. Là s'arrête l'existence du bétail, le sieur Labadie, établi à l'anse des Dunes, ayant essayé plusieurs fois sans succès de conserver des vaches en bonne intelligence avec ses chiens. Néanmoins on peut encore y faire quelques cultures manuelles, et tôt ou tard on y introduira du bétail, car l'herbe n'y fait point défaut; sur les rivières Saint-Augustin et Saint-Paul se trouvent même dans l'intérieur beaucoup de terres cultivables et un climat plus doux qu'au bord de la mer. De l'anse des Dunes aux Blancs-Sablons, on compte 15 familles. Blanc-Sablon, situé à l'entrée du détroit de Belle-Ile, vis-à-vis Terre-Neuve, est la borne du Labrador canadien. Tous ces habitants sont pêcheurs, sauf quelques-uns qui sont gardes-magasins ou gardes-phares, mais tous ils font plus ou moins de culture, et comme l'immigration vient chaque année y accroître notablement leur nombre, on ne peut douter que ces cultures n'y prennent promptement toute l'extension possible, et ne puissent soutenir une population assez nombreuse; voilà pourquoi nous nous sommes appesanti avec quelque détail sur cette région.

Note 6.

On peut voir dans les relations d'hivernages à la Nouvelle-Zemble la description des singulières forêts de ce pays, composées principalement de trembles hauts de 3 à 5 pieds; mais leurs racines ont quelquefois 20 ou 30 pieds de long et sont énormes, comme si la végétation, cherchant aussi à s'abriter contre le froid, se réfugiait dans les entrailles du sol.

Note 7.

Il résulte des renseignements contenus dans l'enquête sur l'émigration, que les habitants de l'Ilet commençaient à se porter dans les townships, Montmini, Arago et Le Verrier; l'on était occupé dès lors (1856) à faire des routes pour en faciliter l'accès. Dans le comté de Bellechasse nous trouvons depuis 1851 trois paroisses nouvelles : Notre-Dame de Mailloux, Armagh et Saint-Léon de Standon; cette dernière comprenait en 1858 23 familles canadiennes et 8 irlandaises, plus un assez grand nombre de familles anglaises, qui vendent leurs terres depuis que les Canadiens se portent vers cette localité. — Dans le comté de Dorchester trois paroisses nouvelles : Saint-Romuald, Sainte-

Hénédine et Saint-Malachie; cette dernière, qui est un démembrement de la colonie irlandaise de Frampton, comprend 72 familles canadiennes et 65 irlandaises, formant 716 habitants, plus un certain nombre de familles anglaises. Les Canadiens établis de longue date dans ce comté, sur la rivière Chaudière, rayonnent de chaque bord dans l'intérieur jusque dans les comtés de Mégantic et de Sherbrooke.

Le comté de Mégantic compte 8 paroisses nouvelles : Wolfestown, Saint-Victor, Saint-Ephrem, Saint-Calixte et Sainte-Julie, qui sont des dédoublements de l'ancien township de Somerset; ce township, en 1851, comptait 2,292 Canadiens, et la seule paroisse de Sainte-Julie en comptait 1,579 en 1858; il y a eu en 1857, à Sainte-Julie, 89 naissances et 17 décès; là encore on remarque que les Anglais ont vendu leurs terres pour émigrer; Saint-Ferdinand, c'est aussi un démembrement de l'ancien township d'Halifax, formant aujourd'hui 2 paroisses : Sainte-Sophie, qui compte 1,800 âmes, et Saint-Ferdinand 3,200; sur le tout, 5 ou 600 seulement ne sont pas Canadiens. En 1851 tout Halifax ne comptait que 2,550 habitants; il y a eu en 1858 265 naissances et 95 décès. Dans ce même comté, Lambton, qui ne renfermait que 558 âmes en 1831, en comptait en 1858 1,342, tous Canadiens, 106 naissances et 30 décès. — Dans le comté de Drummond, en outre des paroisses nouvelles, toutes les anciennes, surtout sur la traversée du chemin de fer, se sont fort accrues, comme à Acton, Upton, Stanfold et Arthabaska où on a dû créer 2 paroisses. — Dans le comté de Sherbrooke, les Canadiens se sont portés surtout dans Shipton, Stratford, où est la paroisse de Saint-Olivier d'Aylmer, Weedon, Winslow et Garthby; à Sherbrooke même il y a déjà un collége français. — Dans le comté de Shefford, 2 paroisses nouvelles : Saint-Romuald et Saint-Valérien.

Note 8.

Depuis 1851 il a été érigé dans le comté de Kamouraska une paroisse nouvelle, Saint-Pacôme, et il est question d'en ériger prochainement d'autres dans le township d'Ixworth et sur le lac Pohnegamook. — Dans le comté de Rimouski, sur le lac Temiskouata, on comptait, en 1858, 352 habitants, et il venait tous les ans de nouveaux émigrants; *Mitis*, qui comptait en 1851 657 âmes, en avait 1,200 en 1858; *Mac-Nider*, qui avait 200 âmes, en compte 700. A propos de cet endroit, nous citerons une phrase du curé à son évêque, qui ne manque pas de couleur locale : « ..... Je ne puis m'empêcher « de vous dire que je suis fatigué de ces noms écossais et anglais; la pronon- « ciation de M. Nider me met à la torture, et j'ai déjà songé de donner à « cette mission le nom de Notre-Dame des Anges, ... mon intention princi- « pale est de faire changer tous ces noms anglais et écossais. » Sur tout le développement de cette côte, M. Pilotte et M. Tessier nous ont témoigné que la population surabondante des rivages a formé de nombreux établissements qui pénètrent dans l'intérieur, et d'après ces renseignements nous estimons la population actuelle du comté à 50,000 âmes.

Pour la distribution de la population franco-canadienne dans le comté de Gaspé on peut voir au chap. IX, page 158, que les habitants anglais sont toujours restés concentrés autour de la baie de Gaspé; la rivière du Renard et le cap Desrosiers, où la population était mêlée autrefois, tendent de plus en plus à devenir exclusivement canadiens; celle-ci s'est surtout augmentée au cap Chat et à Sainte-Anne des Monts par les émigrants venus du haut du fleuve. Dans le comté de Bonaventure la répartition des Acadiens était, en 1851, en partant de l'entrée de la baie des Chaleurs à remonter le Ristigouche : Port-Daniel, 368 Acadiens sur 826 habitants; Hope, 521 sur 1,107; Cox, 648 sur 1,693; Hamilton, 918 sur 1,031; Richemond, 470 sur 1,274; Maria, 876 sur 1,349; Carleton sur le Ristigouche, 797 sur 855; Nouvelle, 607 sur 1,309; etc., etc. Paspebiac est situé sur les townships de Hope et de Cox, Bonaventure dans celui d'Hamilton, Tracadigash dans Carleton. (Voir

chap. IX, p. 159.) L'augmentation depuis lors s'est opérée partout dans la proportion de 5,300 à 8,000.

Note 9.

Les comtés voisins du Bas-Canada, extrêmement peuplés, tels que Beauharnois, Montréal et surtout Vaudreuil, versent chaque année une quantité d'émigrants fort notable sur les frontières du Haut-Canada. Le comté de Prescott, qui en 1851 ne comptait que 3,438 Canadiens français, atteint maintenant le chiffre de 5,000, répartis principalement dans les townships de Longueil ou l'Orignal, Hawkesbury Est, Alfred, etc. — Le comté de Russell, qui n'en comptait que 688, en contient 2,300. — Dans le comté de Glengarry on peut les évaluer aujourd'hui entre 2,500 et 3,000. — Le comté de Carleton contient maintenant environ 4,500 Canadiens français, principalement établis dans la ville de Bytown ou Ottawa, où ils sont 2,900 sur une population totale de 9 à 10,000 âmes. On doit noter que la population française y croît plus vite que la population anglaise; ainsi depuis 1851 cette dernière a augmenté à peine de quelques centaines d'âmes sur 5,600 qu'elle comptait alors, tandis que la population canadienne s'est accrue de près du tiers, et encore ne tenons-nous pas compte de la population flottante, qu'il faut estimer, comme nous le disons dans le texte, à un millier d'artisans et de mariniers. — Le comté de Renfrew compte maintenant 1,400 Franco-Canadiens établis à demeure et environ 3 à 4,000 en outre dispersés dans les vastes forêts de ce pays, ou ils travaillent à l'exploitation et au transport des bois. Sauf ces derniers et ceux qui sont à Ottawa, les Canadiens établis dans tous ces comtés sont généralement propriétaires-cultivateurs, comme dans leur pays.

Nous ferons observer que nous ne nous occupons ici que des frontières du Haut-Canada; que de nombreux émigrants franco-canadiens se sont encore dispersés dans le reste de ce pays depuis 1851, et que le groupe canadien du sud-ouest, dans les comtés d'Essex et de Kent, a continué à prendre son accroissement, mais nous renvoyons cet examen à l'étude particulière que nous ferons des colonies canadiennes de l'ouest. (Pour la situation de 1851, voir le chap. Ier, voir aussi l'*Appendice*.)

Note 10.

Voici l'état statistique qui nous a été transmis sur la population canadienne des frontières de l'Etat de New-York : 1° Sur le lac Champlain, Champlain et Corbeau 800 familles canadiennes, Plattsburgh et Keeseville 800 également, à Morristown, Fort-Henri et Ticonderaga 1,000 à 1,200 âmes; — 2° sur la rive du Saint-Laurent et à la tête du lac Ontario, à Ogdensburgh 500 familles, dans Wexport, Blackbrook, la Fourchette, Lewis et Boquette; on comptait 2,700 communiants canadiens, ce qui peut supposer 6,000 âmes; enfin au cap Vincent et à Rosière, sur le lac Ontario, il peut s'en trouver 8 ou 900. Un peu plus dans l'intérieur des terres il se trouve encore quelques villages où l'on compte encore un assez grand nombre de Canadiens, comme à Malone, Chateaugay, etc. « Les Canadiens, ajoute M. l'abbé Mignaut, conservent chez l'étranger leur langue, leurs usages, et le précieux trésor « de la foi, presque aussi bien qu'au foyer paternel, mille fois j'en ai été « témoin depuis les quarante-deux ans que j'ai soin des missions qui avoisinent le Canada. »

Voici maintenant le récit de la fête de saint Jean-Baptiste à Plattsburgh, en 1859, extrait de la *Minerve* de Montréal :

« . . . . . Le comité ayant décidé que nous aurions un dîner champêtre « ce jour-là, il fut résolu d'un commun accord que le bénéfice de ce dîner « serait employé à l'achèvement de l'église Saint-Pierre. Ce fut à qui fourni-

« rait le matériel du dîner. Les gens de la campagne comme ceux de la « ville se donnèrent la main ; en un rien de temps on fit des prodiges. . .
« . . . . . .
« Dès le point du jour nous pouvions voir passer de ma fenêtre, des voitures « venant de la campagne chargées d'hommes et de petits drapeaux ; ces bra- « ves gens voulaient absolument fêter leur patron Jean-Baptiste. A neuf heu- « res et demie, les officiers ordonnateurs, en tête desquels se trouvait leur chef, « M. Borde, tous à cheval, allèrent au-devant des deux compagnies de pom- « piers, tous habillés en uniforme, ayant chacune leurs capitaines en tête, « précédées, par le corps de musique de Plattsburgh (qui est exclusivement « canadien), conduit par M. J. Mignault, et les conduisirent jusqu'à l'église « Saint-Pierre, où elles furent placées du mieux qu'il fut possible. Il va sans « dire qu'il y avait foule.

« Jamais l'église n'avait été aussi bien décorée. Ici on voyait un immense « saint Jean-Baptiste en plâtre, tenant d'une main un drapeau avec les mots : « Soyons unis. — Vive le Canada ! — Industrie, » et montrant de l'autre une « croix avec cette inscription : « *In hoc signo vinces.* » Près de la statue de « saint Jean-Baptiste, un grand drapeau national peint par notre artiste « P. T. Gauthier, sur lequel on voyait un castor de grandeur naturelle, qui a « attiré plus d'un regard de l'œil curieux et inquisiteur de Frère Jonathan. « Sur le drapeau on lisait en lettres entrelacées de feuilles merveilleusement « faites : « *Notre langue, nos institutions et nos lois. — Fête de la Saint-* « *Jean-Baptiste — Liberté, Egalité, Fraternité.* » — En levant la tête, on « aperçevait vers la route, en lettres faites en feuilles d'érable sur un fond « blanc, et assez grandes pour être vues à distance : « *Saint Jean-Baptiste.* »

« Le prédicateur du jour a été le R. P. Garin, qui, dans une allocution très- « courte mais très-appropriée, nous a fait voir ce qu'étaient la *fraternité*, « l'*égalité* et la *liberté* au point de vue catholique. Devant un auditoire « aussi respectable il s'est montré maître de son sujet. Armé de la parole de « Dieu, il a commandé aux orgueilleux l'humilité, aux haineux, le pardon « des injures, et aux égoïstes l'amour de leurs frères. . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .

« Après avoir tous participé à cet immense banquet national, les convives « firent la causerie, d'autres dansèrent sur l'herbe, aux sons des accords du « corps de musique de Saint-Pierre. — Plus loin, d'autres se rappelèrent le « Canada, en chantant : « *Vive la Canadienne, —A la claire fontaine ;* » — « quand tout à coup on appela le docteur Dorion, qui, montant sur une des « tables, fit lecture d'une lettre venant d'un de nos compatriotes, le docteur « Davignon, s'excusant de ne pouvoir assister à la fête.

« . . . . . Le soir approchait, le soleil disparaissait à l'horizon, nous sor- « tîmes du bois en procession, corps de musique en tête, jouant *Vive la Cana-* « *dienne !* et nous nous séparâmes à la porte de l'église Saint-Pierre, en criant « mille hourrahs.

« J'ai assisté autrefois, à cette fête patronale dans nos villes et dans nos « paroisses du Canada, mais jamais je n'ai été spectateur d'un pareil mouve- « ment national, d'une semblable manifestation populaire, d'un entrain aussi « général que celui dont je vous fais part par ces lignes écrites à vol « d'oiseau. »

P. S. « Les revenus de la journée destinés à l'achèvement de l'église ont « produit 300 livres (3,000 fr.). Les trois journaux américains de Plattsburgh « font mille compliments aux Canadiens, et pour qu'ils parlent d'eux, il faut « qu'ils l'aient bien mérité. »

Note 11.

M. Taché évalue que dans les Etats de New-York et de Vermont on peut compter actuellement 40,000 habitants d'origine canadienne, évaluation qui nous paraît tout à fait confirmée par les renseignements fort détaillés que

nous a transmis M. l'abbé Mignaut, qui évalue le nombre des Canadiens dans le Vermont à 14,000.

Il sera d'autant plus facile aux Canadiens de pouvoir s'agréger d'une manière solide dans ce pays, que, depuis un certain nombre d'années, la population américaine, loin de s'y augmenter, semble diminuer; ainsi en 1840 on comptait dans le Vermont 291,218 habitants, et 314,120 en 1850; augmentation en dix ans, 23,000 âmes. Or à cette époque le Vermont contenait 15,377 Irlandais, 14,470 émigrants de l'Amérique anglaise et 3,000 autres immigrants environ de diverses nations; total: 32,800 étrangers qui, pour la plupart, étaient arrivés dans cette période décennale, d'où il suit que dans le Vermont, de 1840 à 1850, le nombre des immigrants a dépassé le chiffre de l'augmentation de la population; ce qui prouve, d'une part, le faible accroissement de la population américaine du Vermont, et de l'autre, que ce faible accroissement est absorbé et au delà par l'émigration que ce pays envoie dans l'ouest; sa population ne se soutient donc qu'à l'aide des immigrants venus du dehors. Si cet état de choses se continuait, il est donc évident que tôt ou tard ces immigrants arriveraient à peupler certaines portions notables du pays, et comme les Canadiens figurent pour un bon tiers dans ce mouvement, il n'y aurait rien d'étonnant, s'ils savent se soutenir et se grouper, qu'ils puissent s'assurer la prééminence dans certains cantons du Vermont.

Note 12.

Le fleuve Saint-Jean étant devenu la frontière entre l'Angleterre et les Etats-Unis, les Acadiens établis à Madawaska sur les deux rives du fleuve, se sont trouvé partagés entre ces deux puissances; sur le côté anglais sont: Saint-Basile, 3,500 âmes, et un peu au-dessus Saint-François, 800 âmes; sur la rive américaine Saint-Bruno, 2,320 âmes; Sainte-Luce, 2,950; et enfin, un peu avant dans l'intérieur des montagnes, sur le lac de l'Aigle, une petite paroisse de nouvelle formation, Saint-Joseph, de 350 habitants, partie Acadiens, partie émigrants canadiens. Ceux qui sont sur le côté anglais sont compris dans le Nouveau-Brunswick, comté d'York; ceux de la rive américaine dépendent de l'Etat du Maine et de la circonscription du comté d'Arrostook; Saint-Bruno et la Grande-Chute forment le township de Madawaska, et Sainte-Luce le township de Van-Buren. L'observation que nous avons présentée sur le peu d'accroissement du Vermont doit aussi être appliquée, quoique avec plus de réserve, à l'Etat du Maine; si l'on déduit les immigrants reçus par ce pays de 1840 à 1850, on trouve que sa population s'est à peine accrue de 1 pour 100 par an pendant cette période.

CHAPITRE XII

Note 1.

Nous avons vu qu'en 1850 il y avait au moins 64,000 émigrants canadiens aux Etats-Unis; depuis lors, en considérant le grand nombre d'émigrants de 1850 à 1855 (voir note 1, chap, XI), il n'y a rien d'exagéré à supposer, d'une part, que ce chiffre s'est élevé à 100,000 par 36,000 émigrants canadiens nouveaux; et d'autre part, que ces 100,000 émigrants, tous jeunes en général, doivent s'être doublés aujourd'hui, ci : 200,000 individus. — Les 20,000 Canadiens laissés dans l'ouest en un laps de cent ans peuvent bien être pris en ligne de compte pour cinq fois leur chiffre primitif (les Canadiens restés dans leur pays s'étant presque décuplés deux fois dans ce même laps de temps), ci : 100,000 individus. — Enfin les 35,000 coureurs de bois, traitants,

voyageurs, dispersés ou perdus dans l'ouest avant 1760, représenteraient certainement aujourd'hui, ne se fussent-ils doublés que tous les trente ans, au moins 350,000 âmes. — On voit donc que, même en tenant un large compte des Franco-Canadiens déjà comptés par nous sur les frontières, notre calcul est extrêmement modéré quand nous évaluons à 500,000 individus la déperdition éprouvée par la population canadienne, chiffre dont elle bénéficierait aujourd'hui si elle n'avait pas été constamment décimée par des émigrations de toute nature.

Notes 2 et 2 *bis*.

Il se trouve précisément que cette année 1851, le chiffre des naissances dans le Bas-Canada était relativement un peu plus faible que d'habitude ; en 1844 il était de 32,279 ou 4,65 pour 100 ; en 1846, de 35,331 ou 4.80 pour 100 ; en 1847, de 35,217 ou 4,78 pour 100. (Langevin, *Essai*). Nous aurions donc pu fixer la moyenne ordinaire bien au-dessus de 4,10.

Note 3.

En 1701, les Etats-Unis comptaient 262,000 âmes, et 1,046,000 en 1749. (Extrait du cens de 1850).

Franklin a établi qu'en 1755 il y avait 1,200,000 habitants.

Note 3 *bis*.

Il y avait alors à peu près 30,000 Canadiens déjà dans les Etats, auxquels il faut joindre les nombreuses déperditions causées par les coureurs de bois et les émigrations vers l'ouest. (Voir la note 1.)

En 1851 les Etats-Unis reçurent de la Grande-Bretagne seule près de 250,000 immigrants ; en 1853, plus de 200,000 ; à partir de 1855, ces nombres se réduisirent singulièrement ; ainsi, en 1857, ils reçurent à peine de toutes provenances, y compris l'Allemagne, 200,000 colons, et en 1858, ce même nombre total n'atteignit pas 80,000, dont 59,716 venant de la Grande-Bretagne. Il n'est donc pas probable que la population blanche des Etats dépasse beaucoup 25 à 26 millions d'habitants en 1861 ; et comme à cette époque nous calculons la population canadienne comme représentant 1,600,000 âmes, y compris les déperditions qu'elle a subies, les Américains ne seraient donc guère que dix-huit fois plus nombreux que les Canadiens, si ceux-ci n'avaient été si fort réduits par les émigrations.

Note 4.

Voir aussi la première partie des Acadiens, les notes de cette première partie *passim*, et notamment la note 2 du chap. 7.

Note 5.

Voir les notes 10, 11 et 12 du chapitre XI.

CHAPITRE XIII

Note 1.

Les six comtés du sud-est font un total de 7,640 milles carrés (760 lieues carrées environ); ils comptaient 94,325 habitants en 1851, c'est-à-dire 12 habitants et 1 cinquième par mille carré. Or la plus grande densité de la population au Canada est de 80 à 100 habitants par mille carré, proportion atteinte dans les populeux comtés d'Huntingdon, de Chambly, à peu près par Verchères, et qui ne paraît pas pouvoir être beaucoup dépassée, au moins dans l'état actuel de la culture. Mais, en outre, les pays que nous venons de citer sont des plus fertiles du Canada, et les comtés de l'est, plus montagneux, et contenant d'immenses savanes, ne pourront jamais prétendre à une aussi forte densité; lorsqu'ils auront atteint 50 à 60 habitants par mille carré, s'ils sont encore susceptibles d'amélioration et de progrès, il est en tous cas à peu près certain que les émigrants y trouveront alors difficilement à se placer.

Lors donc que ces comtés seront parvenus à ce point de densité, c'est-à-dire à 450,000 habitants, il faudra que l'émigration reflue vers d'autres régions; or en 1861 on y comptera déjà plus de 160,000 âmes, Français et Anglais, et en quinze ans la région du sud seule est fort capable de leur envoyer 200,000 émigrants canadiens français; mais comme il en viendra aussi des autres parties du pays et que la population actuelle continuera à s'accroître, il est visible par cet exposé qu'une certaine portion du Canada peut dans quinze ans d'ici se retrouver de nouveau sans issue convenable pour l'excédant de sa population.

Note 2.

Cette colonie n'a d'autre origine que l'agglomération spontanée d'un certain nombre de voyageurs et d'agents des compagnies de fourrures autour d'un poste établi en ce lieu par la compagnie d'Hudson. Vers 1814 lord Selkirk entreprit d'y fonder un centre de colonisation propre aux montagnards écossais; il y amena lui-même plusieurs convois d'émigrants tirés de ses immenses domaines du nord de l'Ecosse. Malheureusement la dissension qui s'établit d'abord entre ses colons et les Canadiens, puis entre lui-même et la compagnie du nord-ouest, amena des luttes sanglantes dans lesquelles une grande partie des Ecossais furent tués ou dispersés; néanmoins, il en resta un noyau dont les descendants forment une partie importante et distincte de la colonie de la rivière Rouge, Cette colonie, située à l'ouest du lac Supérieur, est à une grande distance non-seulement de tout point habité, mais même de toute voie de communication facile; la distance entre elle et le lac Supérieur varie, selon les directions, de 450 à 600 milles, et au sud entre elle et Saint-Paul du Minnesotta (Etats-Unis), 530 milles.

La population, composée en majeure partie de métis issus des unions des Canadiens et des Ecossais avec des femmes indiennes, se montait en 1856 à 6,523 âmes, en 1,082 familles dont 816 formées de métis, 92 de pure race canadienne, et 174 de pure race écossaise ou anglaise; 2,798 individus, métis ou Canadiens appartenaient à la race et à la langue française, et 2,345 à la race anglaise. Ces deux populations vivent côte à côte sans se mêler; les Ecossais et métis écossais forment, à l'embouchure de la rivière Rouge dans le lac Winipeg, les paroisses protestantes de Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Paul et Saint-Jean; au-dessus, toujours sur la rivière Rouge, viennent les paroisses catholiques de Saint-Boniface où demeure l'évêque, et de Saint-Norbert de la rivière Sale; puis sur la rivière Assiniboine sont : la paroisse mélangée de Saint-Jacques et les paroisses catholiques de Saint-Charles et de Saint-François-Xavier. Mais en outre de ce groupe aggloméré sur la rivière Rouge, plu-

sieurs établissements de métis canadiens se sont formés aux environs; ainsi on en trouve 5 à 600 établis à la montagne à la Tortue et à Saint-Joseph, vers la frontière américaine, 150 au portage de la Prairie, une petite paroisse au lac Manitoba, et une grande quantité d'autres dispersés à l'état de chasseurs ou de coureurs de bois parmi toutes les tribus sauvages des environs, où beaucoup même sont établis.

Note 3.

Sir Haldimand écrivait à lord North, le 27 novembre 1783 :

« ..... Vous me parlez des avantages qu'il y aurait à établir les loyalistes « américains, sur les terres sises à l'est du Saint-Laurent et à la limite des « colonies révoltées; sur ce chapitre je vous observerai que..... il vaut mieux « laisser ces terres désertes aussi longtemps que possible ; c'est pourquoi j'ai « rejeté les demandes répétées de beaucoup de gens du Vermont, qui se disent « nos amis, et de quelques loyalistes. Autre considération : les Canadiens « croîtront en population et dans peu d'années ils manqueront de terres pour « s'établir, il semble donc d'une bonne politique que les frontières soient « peuplées de gens professant une religion différente, parlant une autre « langue et accoutumés à d'autres lois que celles de nos entreprenants voi- « sins de la Nouvelle-Angleterre. » (Voir Garnault, tome III, *Appendice*.)

Déposition de M. Parker, négociant anglais, devant le parlement à l'enquête de 1827-1828..... « J'encouragerais les Canadiens français dit-il, ce sont les « seuls habitants sur lesquels vous puissiez compter ; la population des autres « provinces est mêlée, bien que renfermant beaucoup de bons et dévoués servi- « teurs, les Canadiens français au contraire, sont unis par une origine commune « dont ils sont justement fiers, par leur religion, leurs mœurs et leurs vertus, « et sont intéressés à soutenir une réputation qu'ils ont conservée jusqu'ici sans « tache. ..... Le Bas-Canada et autres colonies de l'Amérique du nord sont le « bras droit de l'empire britannique ; je suis convaincu que quand les Canadiens « seront le double de ce qu'ils sont actuellement, ils défieront toute l'Union « américaine. Ce sont les meilleurs colons de l'Angleterre et la seule chance « qui reste à celle-ci de conserver ses possessions américaines, c'est de laisser « les Canadiens français s'étendre dans toute la province basse et s'y régir « par leurs institutions actuelles, autrement cette colonie sera perdue à « jamais pour la métropole. » (*Revue des Deux-Mondes* 1831, 1er trimestre.)

CHAPITRE XIV

Note 1.

Personne n'ignore la fréquence inouïe des accidents meurtriers qui arrivent journellement aux Etats-Unis, sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur, faute d'une bonne organisation ou par les vices d'une construction hâtive et trop économique. Tout le monde sait également combien l'absence presque complète de surveillance administrative et judiciaire donne de facilités aux voleurs et aux chevaliers d'industrie, dont pullulent les grandes villes, si bien que dans toutes les gares de chemins de fer, on voit écrit ces mots : *Prenez garde aux filous*. Mais c'est à peu près la seule protection que la loi accorde contre eux, et cette forme un peu chinoise de police est, il faut l'avouer, aussi peu efficace que les épouvantails et les inscriptions pompeuses mises en montre par les mandarins. — La corruption et la concussion des fonctionnaires est aussi fort commune, et dernièrement l'on a vu le scandale

d'une administration tout entière, celle du Wisconsin, qui s'était vendue, gouverneur en tête, à une puissante compagnie commerciale, à laquelle ils procuraient assez d'avantages pour qu'elle pût leur prodiguer ainsi plusieurs millions.

Note 2.

L'élévation naturelle de l'esprit se fait jour chez les peuples barbares par un certain lyrisme, chez les peuples civilisés par la philosophie et les grandes œuvres de la pensée. Les Etats-Unis n'ont jamais manifesté ni l'un ni l'autre, et chose unique dans l'histoire, ce peuple placé en face de la nature la plus grande et la plus riche qui soit au monde, ayant devant lui toute la poésie des solitudes fécondes, n'a jamais trouvé dans son âme aucun écho qui y répondît. Les Américains sont restés froids devant ce spectacle magnifique, comme le marchand habile qui fait ses affaires en passant à travers les merveilles du monde, sans perdre son temps à les considérer. Cooper il est vrai, a eu le sentiment de cette situation, mais s'il possède des qualités éminentes comme paysagiste et même comme peintre de mœurs, on ne peut nier que généralement ses œuvres manquent de puissance et de chaleur; et qui pourrait dire qu'il eût jamais rien produit, si Walter-Scott n'avait pas écrit avant lui!

Non pas certes que nous pensions à reprocher aux Etats-Unis de ne point posséder encore quelqu'un de ces chefs-d'œuvre admirables de forme autant que de pensée, dont la perfection ravit l'esprit en lui offrant à chaque lecture nouvelle, de nouvelles beautés; de tels reproches seraient presque aussi injustes que les griefs élevés contre leurs chemins de fer mal établis, leurs défauts d'organisation, leur fabrication dépourvue d'élégance; il faut en effet tenir compte des circonstances, et la nécessité des temps et des lieux veut qu'il en soit ainsi; on le sait, et tout en maugréant contre les résultats fâcheux de cet état imparfait, chacun n'en admire pas moins la puissance hardie de leur industrie et de leur commerce aventureux. Mais voici précisément où se montre leur infériorité dans le domaine immatériel, car s'ils avaient eu comme dit le peuple, *quelque chose dans le ventre*, il y a longtemps qu'ils se seraient manifestés dans l'ordre moral et intellectuel par quelque production analogue aux travaux de leur industrie, grossière peut-être, hardie outre mesure, excentrique même, mais étonnante d'élévation et de vigueur. Il n'est pas besoin d'avoir tant de science ni de traditions anciennes pour comprendre la grande poésie de la nature, ou atteindre dans sa pensée cette verve du poëte qui cherche *à escalader les cieux*, on trouve cette puissance dans le fond de son cœur ou on ne la possédera jamais.

Mais dans ce flots d'imprimés que versent chaque année les Etats-Unis, on ne sent ni force ni chaleur; on s'attend aux élans énergiques d'une nature un peu sauvage mais grandiose, et on ne rencontre que les essais plus ou moins compassés que l'on coudoie ici, à tous les carrefours communs de la littérature; nulle part l'inspiration profonde, violente, qui s'échappe souveraine de la poitrine, captive les hommes autour d'elle, et s'impose à l'admiration du présent et de l'avenir.

Note 3.

La progression du sensualisme et de l'amour des jouissances se manifeste surtout aux Etats-Unis dans la masse, par la passion des liqueurs fortes, qui prend dans ce pays, parmi toutes les classes de la société, des proportions démesurées, et qui produit une démoralisation, un paupérisme et une mortalité extraordinaires. L'ouvrage de M. Samuel Holliday, sur le paupérisme à New-York, est extrêmement curieux sur ce sujet. Dans ce pays que nous croyons tout neuf, et où il nous semble qu'il suffise de vouloir travailler pour acquérir une honnête aisance, l'indigence est plus considérable qu'en France, et les quartiers pauvres de New-York, rappellent à s'y méprendre Saint-

Gilles de Londres. Aussi la mortalité croît-elle à New-York dans une effrayante proportion : en 1810, elle était de 1 sur 44 habitants ; en 1820, de 1 sur 38 ; en 1830, de 1 sur 35 ; en 1840, de 1 sur 32 ; en 1850, 1 sur 30 ; aujourd'hui, 1 sur 26.

Note 4.

On ne peut se dissimuler malheureusement que la plupart des émigrants venant de la Grande-Bretagne éprouvent une tendance constante à s'assimiler aux mœurs, aux usages et aux tendances des Américains. Cependant la Nouvelle-Ecosse et une portion du Haut-Canada ont moins cédé à cette influence ; on a remarqué notamment que la portion du Haut-Canada qui s'étend au nord du lac Ontario, puis le long du Saint-Laurent jusqu'au Bas-Canada, est demeurée plus anglaise que le reste du pays. Dans l'île du Cap-Breton et dans certaines parties de la Nouvelle-Ecosse, les Highlanders qui s'y sont transplantés, parlent même encore le gaëlique de leurs montagnes originaires. Si les colons anglais savent s'élever à la hauteur de leur rôle, aucun pays ne présenterait donc plus de facilité par la diversité même des éléments qui le composent, pour donner naissance à un peuple qui aurait son propre génie et sa destinée particulière ; ce serait la nation du Saint-Laurent, comme les Américains seront la nation du Mississipi. Que leur faut-il pour cela ? le sentiment de leur dignité, l'intelligence de cette mission et une heureuse union dans leur variété.

Note 5.

Nous aurions bien désiré joindre aux citations que nous avons faites, celle d'un discours prononcé par M. Chauveau, surintendant actuel de l'instruction publique, sur la tombe de Wolf et de Montcalm, il y a quelques années ; discours qui nous a été signalé comme étant aussi remarquable par l'élévation des pensées que par la beauté de la forme ; malheureusement il nous a été impossible de nous le procurer. Nous aurions aussi à ajouter à tous les noms que nous avons mentionnés ceux de MM. Taché, Langevin, Barthe et de plusieurs autres dont nous avons pu apprécier les travaux dans un répertoire publié par M. Huston, et où l'on a réuni divers fragments détachés, extraits de presque tous les écrivains canadiens.

C'est dans ce recueil qu'il nous a été facile d'observer, par une étude comparée, la portée et la tendance générale de leur esprit. Sans doute, parmi tant de citations de quarante ou cinquante auteurs divers, toutes ne sont point des chefs-d'œuvre ; il en est de fort remarquables, il en est aussi de très-ordinaires ; mais ces dernières ne nous ont pas été moins utiles que les autres, en nous mettant mieux en mesure de juger la pensée courante et le caractère commun des opérations de l'esprit parmi les Canadiens. C'est là surtout en les comparant, toute relation gardée, avec les écrits de leurs voisins, que nous avons été frappé de cet instinct naturel de généralisation que nous signalons, faculté si puissante quand on sait ne pas l'exagérer. Chez tous, en effet, avec plus ou moins de puissance et plus ou moins de succès, on sent poindre dans le travail de la pensée cette ampleur généreuse du sentiment, cette recherche de la relation générale des choses, qui dégagent l'intelligence humaine de l'étude trop stricte de son sujet, l'élèvent au-dessus des faits, accroissent sa puissance, et lui permettent, quand le savoir et le génie intérieur viennent la féconder, d'entraîner à sa suite la science et l'humanité dans la carrière du progrès.

APPENDIX

N° 1. — TABLE DE PROGRESSION DESTINÉE AU CALCUL DES ACCROISSEMENTS DE POPULATION.

La deuxième colonne de cette table indique le chiffre de l'accroissement annuel, et chacune des colonnes suivantes indique le résultat de la progression selon le nombre d'années auquel elles correspondent; ainsi un accroissement de 1,84 pour 100 par an donne en 2 ans 3,71 pour 100, en 3 ans 5,62, etc.

La première colonne indique le résultat décennal; ainsi 1,84 pour 100 donne en 10 ans 20 pour 100. La dernière colonne désigne le nombre d'années nécessaire à un accroissement annuel déterminé pour doubler la population; ainsi 1,84 pour 100 par an double une population en 38 ans, 017.

Pour opérer en sens inverse, par exemple pour savoir à quelle progression annuelle correspond un accroissement de 20 pour 100 en 7 ans, on cherche dans la colonne de 7 ans le chiffre le plus voisin de 20 pour 100, soit 20,16, et en remontant sa ligne jusqu'à la deuxième colonne, on trouve l'accroissement annuel qui est de 2,65 pour 100.

CROÎT en 10 ans.	ACCROISSEMENT POUR CENT EN :									Se double en nombre d'ans.
	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	9 ans.	
20 p. 100	1.84	3.71	5.62	7.56	9.54	11.56	13.61	15.70	17.83	38.017
21 »	1.92	3.89	5.88	7.92	10	12.12	14.27	16.87	18.72	36.362
22 »	2.01	4.06	6.15	8.28	10.45	12.67	14.93	17.24	19.60	34.837
23 »	2.09	4.23	6.41	8.63	10.90	13.22	15.19	18.01	20.48	33.483
24 »	2.17	4.40	6.66	8.98	11.36	13.76	16.25	18.78	21.36	32.222
25 »	2.25	4.56	6.92	9.33	11.80	14.33	16.91	19.54	22.24	31.062
26 »	2.33	4.73	7.18	9.68	12.25	14.87	17.56	20.31	23.12	29.991
27 »	2.42	4.90	7.43	10.03	12.69	15.42	18.21	21.07	24	28.999
28 »	2.50	5.06	7.66	10.38	13.14	15.96	18.86	21.83	24.88	28.078
29 »	2.58	5.22	7.94	10.78	13.58	16.51	19.51	22.59	25.76	27.220
30 »	2.65	5.37	8.19	11.06	14.02	17.05	20.16	23.35	26.68	26.419
31 »	2.73	5.54	8.44	11.40	14.45	17.59	20.81	24.11	27.51	25.669
32 »	2.81	5.71	8.68	11.74	14.89	18.12	21.45	24.87	28.38	24.966
33 »	2.89	5.87	8.93	12.08	15.32	18.66	22.09	25.62	29.26	24.305
34 »	2.97	6.03	9.18	12.42	15.76	19.20	22.73	26.38	30.13	23.683
35 »	3.04	6.18	9.42	12.75	16.19	19.73	23.35	27.13	31.01	23.097
36 »	3.12	6.34	9.66	13.09	16.62	20.26	24.01	27.88	31.88	22.542
37 »	3.19	6.50	9.90	13.42	17.05	20.79	24.66	28.64	32.75	22.018
38 »	3.27	6.65	10.14	13.75	17.47	21.32	25.29	29.29	33.93	21.520
39 »	3.34	6.81	10.38	14.08	17.90	21.84	26.92	30.14	34.50	21.049
40 »	3.42	6.96	10.62	14.41	18.32	22,37	26.56	30.80	35.36	20.600

N° 2. — LISTE GÉNÉRALE DES RECENSEMENTS DU CANADA.

Tous ceux que nous avons trouvés aux archives sont marqués (Ar.), ceux qui ont été reproduits pour la bibliothèque du Parlement canadien, sont marqués (P. c.). Dans ceux où le chiffre total se trouve détaillé, h, veut dire *hommes*, f. *femmes*, g. *garçons*, fl. *filles*.

1666, recensement nominal déposé aux archives et reproduit textuellement pour la bibliothèque du parlement canadien, 3,418 habitants. — 1667, nominal, 4,312 hab. (Ar.) (P. c.). — 1668, 5,870 hab., en 1,139 familles (Ar.) (P. c.). — 1673, 6,705 hab., (lettre de Colbert, 17 mai 1674 Ar.) (P. c.). — 1675, 7,832 hab., (lettre de Louis XIV, du 15 avril 1676 Ar.) (P. c.).

1676, 8,415 habitants, ce recensement est cité par M. Langevin, nous n'avons pu le retrouver nulle part ailleurs. — 1679, 9,400 hab. (Ar., lettre Duchesneau, 10 nov. 1679). — 1681, nominal, 9,710 hab. (Ar.) (P. c.). — 1683, 10,251 hab. (Ar.) (P. c.). — 1685, 10,725 hab., dont 1,791 h., 1,632 f., 4,106 g., 3,156 fl. (Ar.) (P. c.). — 1688, 9,818 hab., dont 1,744 h., 1,741 f., 3,091 g., 3,008 fl. (Ar.) (P. c.). — 1692, 11,065 hab., dont 2,023 h., 1,956 f., 3,942 g., 3,189 fl. (Ar.) (P. c.). — 1695, 12,493 hab., dont 2,179 h., 2,168 f., 4,626 g., 3,528 fl. (Ar.) (P. c.). — 1698, 13,557 hab., dont 2,370 h., 2,277 f., 4,859 g., 4,031 fl. (Ar.) (P. c.).

1706, 16,417 hab., dont 2,896 h., 2,665 f., 5,656 g., 5,200 fl. (Ar.). — 1707, 17,204 hab., dont 2,938 h., 2,710 f., 5,981 g., 5,575 fl. (Ar.). — 1712, 18,440 hab., dont 2,786 h., 2,588 f., 6,716 g., 6,350 fl. (Ar.). — 1713, 18,169 hab., dont 2,868 h., 2,930 f., 6,189 g., 6,132 fl. (Ar.). — 1714, 18,964 hab., dont 3,042 h., 2,931 f., 6,680 g., 6,311 fl. (Ar.). — 1716, 20,531 hab., dont 3,318 h., 3,340 f., 7,059 g., 6,814 fl. (Ar.). — 1718, 22,983 hab., dont 3,662 h., 3,926 f., 7,911 g., 7,484 fl. (Ar.). — 1719, 22,530 hab., dont 3,816 h., 3,557 f., 7,366 g., 7,458 fl. (Ar.) (P. c.).

1720, 24,434 hab., dont 4,609 h., 3,782 f., 7,729 g., 7,963 fl. (Ar.) (P. c.). — 1721, 25,411 hab., dont 4,453 h., 4,107 f., 8,231 g., 8,620 fl. (Ar.) (P. c.). — 1722, 25,053 hab., dont 4,529 h., 4,126 f., 7,973 g., 8,425 fl. (Ar.). — 1723, 26,579 hab., dont 4,778 h., 4,323 f., 8,793 g., 8,585 fl. (Ar.). — 1724, 26,710 hab., dont 4,787 h., 4,352 f., 8,912 g., 8,659 fl. (Ar.). — 1726, 29,396 hab., dont 4,906 h., 4,691 f., 10,123 g., 9,676 fl. (Ar.). — 1727, 30,613 hab., dont 4,855 h., 4,852 f., 10,605 g., 10,301 fl. (Ar.).

1730, 33,682 hab., dont 6,050 h., 5,728 f., 11,314 g., 10,590 fl. (Ar.). — 1732, 35,104 hab., dont 6,174 h., 5,926 f., 11,902 g., 11,162 fl. (Ar.). — 1734, 35,256 hab., dont 6,736 h., 6,593 f., 12,147 g., 11,780 fl. (Ar.) (P. c.). — 1736, 39,063 hab., dont 7,062 h., 6,631 f., 12,908 g., 12,462 fl. (Ar.). — 1737, 39,970 hab., dont 7,378 h., 6,804 f., 13,330 g., 12,458 fl. (Ar.). — 1739, 42,924 hab., dont 7,985 h., 7,288 f., 14,033 g., 13,618 fl. (Ar.).

Pour 1754 nous trouvons mentionné dans la table de la bibliothèque du parlement canadien un recensement qui s'élève à 55,000 âmes, ce recensement, qui paraît avoir été extrait d'un projet de capitation dressé à cette époque pour le Canada, ne nous semble pas pouvoir être considéré comme exact; en effet il en résulterait que de 1739 à 1754, en 15 ans, la population n'aurait augmenté que de 12,000 âmes, c'est-à-dire 30 p. 100 ou 1,75 p. 100 par an, tandis que dans les 15 années précédentes elle avait passé de 26,710 à 42,924, croissant à raison de 3,00 p. 100 par an; d'autre part on doit considérer que cette période de 1739 à 1754, est la période la plus prospère de la colonie et celle où il est venu le plus d'immigrants, il est donc bien difficile de croire qu'il n'y ait eu alors que 55,000 habitants au Canada. Mais en outre le document officiel du recensement de la milice que nous avons produit (note 9, chap. 5) contredit évidemment ce recensement, car 55,000 habitants en 1754 en supposent à peine 50,000 en 1750, et on ne peut guère imaginer que l'on puisse trouver 12,900 miliciens valides sur une population de 50,000 âmes. Nous

pensons que ce recensement ne peut être considéré que comme une évaluation approximative faite légèrement et placée comme annexe, sans plus de conséquence, au projet susdit de capitation. M. de Vaudreuil, comme nous l'avons dit, estimait lui-même la population en 1760, à 70,000 âmes.

Nous devons ajouter du reste, que beaucoup de ces recensements ont été exécutés avec négligence et même inexactitude; plusieurs fois les erreurs se sont présentés à nous tellement grossières, que nous avons dû en rechercher la source, et en refaisant ainsi les calculs, nous avons vérifié et corrigé plusieurs fautes d'addition; ainsi au recensement de 1698, il y avait une erreur de 2,000 dans l'addition des filles, en 1713 une erreur de 1,000 en moins dans l'addition des garçons, en 1714, en 1721, en 1722, en 1723, il a fallu corriger des erreurs considérables; en 1737 il y a deux recensements et ils ne sont point semblables, et enfin il est facile de s'apercevoir, en comparant l'ensemble de ces recensements, à certaines anomalies singulières de croissance ou de décroissance subite, dont on s'explique mal la cause, qu'il a dû s'y glisser un grand nombre d'erreurs, sans doute dans l'opération même de la confection des rôles. Quoi qu'il en soit, cet ensemble forme un document d'une grande autorité, parce que dans cette masse, les erreurs se compensent se ramènent et nous permettent par l'étude comparée de tous ces recensements et des faits eux-mêmes, d'arriver à des résultats très-voisins certainement de la réalité.

Depuis la domination anglaise, nous avons trouvé dans Montgommery-Martin et dans Bouchette plusieurs recensements, et enfin nous avons travaillé sur le texte même du recensement de 1851.

N° 3. — DES COLONIES CANADIENNES DE L'OUEST.

Notre premier dessein était de comprendre dans ce volume les colonies que les Canadiens ont établies dans l'ouest de l'Amérique, dont l'étude forme le complément naturel de ce travail. L'abondance des documents que nous avons dû reproduire, en donnant à ce volume beaucoup plus d'extension que nous n'avions pensé d'abord, nous empêche de réaliser ce plan et nous force à joindre l'examen de ces établissements de l'ouest à notre travail sur la Louisiane, pays auquel ils ne sont point du reste étrangers. Cependant, il nous a semblé nécessaire, pour donner une idée complète du mouvement de la race canadienne, de présenter au moins un exposé sommaire de leurs colonies et de leur situation présente; tel est l'objet des quelques pages que nous ajoutons ici.

Deux causes principales entraînèrent peu à peu les Français à étendre dans l'ouest un réseau extrêmement vaste de postes militaires, qui presque tous devinrent de petites colonies. La première cause fut la traite des fourrures, dont la protection et la régularisation amenèrent dès les premiers temps la nécessité de préposer des officiers à la surveillance des régions où s'opérait ce commerce. La seconde dériva de considérations toutes politiques; le gouvernement français voulant, d'une part, assurer par une influence énergique et armée ses alliances avec les nations sauvages, et d'autre part établir, par les lacs et le bassin du Mississipi, entre la Louisiane et le Canada, une forte ligne de communication qui fut indépendante de la liberté de la mer.

La raison commerciale eut quelque influence sur la création de tous ces postes, mais elle fut la cause dominante et exclusive pour tous les postes du nord-ouest. Le premier de tous, *Michillimakinac*, était en quelque façon une situation commandée par la nature; cette île, située dans cette sorte de carrefour où les lacs Supérieur et Michigan viennent se réunir au lac Huron pour communiquer de là, par les autres lacs, avec le Saint-Laurent et la mer, cette île dominait toutes les communications et tout le commerce du nord-ouest;

aussi la voyons-nous occupée dès les premiers temps de la colonie.—Le poste de la *Baie des Puants* ou baie Verte, à l'ouest du lac Michigan, était aussi fort antérieur à 1700; puis on établit successivement celui du *Saut Sainte-Marie*, un peu au-dessus de Michillimakinac, et qui tient l'entrée du lac Supérieur, celui de *Michipicoton* au nord du lac Supérieur, celui de Camanestigouya, le poste de la *mer d'Ouest* pour les contrées à l'ouest du lac Supérieur, etc., etc.

Après la conquête du Canada par les Anglais et avant que les compagnies de fourrures eussent établi dans ces contrées la vaste organisation qui y existe encore aujourd'hui, les traitants, toujours poussés en avant par les nécessités du commerce, établirent spontanément divers postes dont plusieurs, devenus le rendez-vous des coureurs de bois, trappeurs, voyageurs et familles de métis, ont été l'origine de quelques villes, comme à la *Prairie du Chien* (Wisconsin), à *Dubuque* (Iowa) et à *Saint-Paul* (Minnesotta). Plus tard, quand les compagnies eurent installé de nouveaux centres d'affaires, il s'y créa encore d'autres points de ralliement où se concentrait la population européenne ou métisse employée au commerce des fourrures; telle a été l'origine du groupe considérable de la rivière Rouge et de quelques autres moins importants; sorte de colonisation aventureuse, commerçante, mais toujours un peu agricole, qui marchait ainsi à grands pas dans les déserts de l'ouest, laissant, autant que le permettait le petit nombre de ses pionniers, des jalons largement espacés dans les vastes étendues que devait remplir après eux la population des Etats-Unis.

C'était dans ces régions que se répandaient ces émigrations nombreuses, où plusieurs fois nous avons signalé que venait s'absorber chaque année une partie de l'accroissement des Canadiens. Ces aventuriers infatigables, partis des rives du Saint-Laurent sur l'océan Atlantique, poussèrent ainsi toujours en avant, jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré l'autre océan; et sur les rivages de l'Orégon, ce furent encore les Canadiens qui fondèrent les premiers établissements européens à la Colombia et dans l'île de Vancouver. Voilà quelle a été la tâche accomplie par nos compatriotes de l'Amérique, œuvre pleine de hardiesse et de grandeur, où ils ont tracé en larges traits l'esquisse du parcours que devait suivre derrière eux le développement américain, dont ils ont été partout les précurseurs et les véritables pionniers explorateurs. Le nombre seul a manqué aux Canadiens pour accomplir bien avant les Américains le peuplement et la civilisation de ces contrées, dont ils avaient préparé et tracé la colonisation un siècle avant que ceux-ci n'y eussent hasardé même un essai d'établissement; s'ils eussent été soutenus par une immigration suffisante et par un gouvernement plus intelligent et plus actif, on peut tenir pour certain, qu'après en avoir pris possession avec tant d'audace et d'énergie, ils se fussent répandus en grand nombre dans les riches contrées de l'ouest, dès le milieu du siècle dernier; leurs colonies de Détroit et de l'Illinois ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Nous nous réservons, ainsi que nous l'avons dit plus haut, d'exposer plus tard l'histoire des différents postes que nous venons d'énumérer, seulement, nous allons exposer rapidement ici ce qu'ils sont devenus de nos jours et quelle est leur situation actuelle. Sur un grand nombre de ces différents points, en effet, l'établissement de quelques traitants, de quelques voyageurs, et même souvent de quelques-uns des soldats qu'on y plaçait en garnison, détermina la naissance d'un noyau plus ou moins fort de population française, qui parfois s'est assez fortement développé pour survivre au malheur des événements et à l'envahissement du flot américain. (Voir les notes 19 du chap. III, 6 du chap. IV, 8 du chap. V, et les chap. IV et V.)

Michillimakinac, situé dans une île petite et sablonneuse, entouré de rivages rocheux et peu fertiles, n'a jamais pu prétendre au développement que la culture seule peut assurer à un pays. Simple poste de commerce, il ne s'y trouvait que quelques maisons et magasins autour du fort, et en 1760 il pouvait s'y trouver 30 à 40 maisons avec environ 200 habitants sédentaires. Au-

jourd'hui encore, c'est une petite ville peu considérable; en 1835 on n'y comptait que 664 habitants, et 923 en 1840; les descendants des anciens colons français forment toujours une portion de cette population, mais une grande partie d'entre eux ont constamment émigré vers les autres postes de l'ouest, où se retrouvent fréquemment des hommes et même des familles venus de Michillimakinac.

La baie des Puants ou baie Verte, que les Américains appellent *Green Bay*, avait déjà des habitants cultivant le sol en 1766, au dire de Carver; les premiers Américains qui vinrent y faire reconnaître l'autorité des Etats-Unis y pénétrèrent en 1816 et furent obligés de se faire piloter par deux des Canadiens établis dans cet endroit, *Grignon* et *Chappin*. En 1824, ces derniers y formaient une population de 600 âmes, dont une partie était de sang mêlé. Depuis lors, de nombreux colons américains sont venus s'y établir, mais la population d'origine française y forme toujours un groupe assez notable. Les premiers bestiaux amenés au Saut Sainte-Marie le furent par M. de Repentigny en 1751; ce fut aussi cette année qu'on y fit les premières cultures; plus tard, le commerce des fourrures y laissa quelques émigrants, et en 1838 on comptait, sur la rive nord du Saut Sainte-Marie, 57 familles de Canadiens et de métis.

On estime que la *Prairie du Chien* commença à être peuplée par les traitants vers 1770 ou 1780; les premiers Américains qui vinrent s'y fixer furent M. Shaw en 1815, et M. Lockwood, qui y fut envoyé juge en 1816, et de qui nous avons une relation fort curieuse sur la Prairie du Chien et la baie Verte à cette époque; il y avait alors à la Prairie 256 à 300 habitants établis dans le village ou sur leurs fermes aux environs; en 1840, la Prairie du Chien était divisée en deux petites villes; l'une qui s'appelait Saint-Ferréol et où étaient les Américains, l'autre qui conservait plus particulièrement l'ancien nom et où étaient les Canadiens; le tout comportait 1,500 âmes en 1840, et 2,498 en en 1850. — Milwaukie, capitale du Wisconsin, a été aussi fondée par quelques Canadiens, dont l'un, M. Salomon Juneau, se trouva le propriétaire d'une grande partie de la ville. — Dans l'Iowa, Dubuque a été fondé de même par un Canadien nommé Dubuque, et il s'y trouve encore ainsi qu'aux environs, à *Tête de Mort* et sur la rivière *des Moines*, un bon nombre de familles canadiennes.

Dans le Minnesotta, les voyageurs canadiens s'étaient agglomérés à *Saint-Paul*, aux *Chutes Saint-Antoine*, qu'ils avaient appelées le petit Canada, sur le *Lac qui parle*, sur le *Missouri*, à l'*Aile du Corbeau* et dans le nord vers *Pembina*; quand les Américains commencèrent à les atteindre, ils formaient un millier d'âmes environ dans tout le territoire, et en 1849 nous apprenons par le recensement nominal du Minnesotta, comparé avec plusieurs autres documents, que sur 4,680 habitants, la moitié au moins étaient Canadiens. — Quant à la colonie de la rivière Rouge, au nord-ouest du Minnesotta, on peut voir la note 2 du chap. XIII. — Ce furent des voyageurs canadiens partis de ce dernier établissement qui, après avoir remonté la Saskatchouïane et passé les montagnes Rocheuses, pénétrèrent les premiers dans l'Orégon; plusieurs d'entre eux s'y fixèrent, et en 1838, lors du voyage de Wilkes, ils y formaient déjà 6 à 700 âmes, Canadiens et métis, au moment où les Américains commencèrent à venir par mer former des établissements commerciaux sur cette côte, On peut lire d'intéressants détails, sur cette petite colonie, dans l'*Exploration de l'Orégon*, par M. Duflot de Mofras, en 1841. Depuis lors, la découverte de la Californie a jeté sur ces côtes très-voisines une fort grande quantité d'émigrants; néanmoins on assure que la petite colonie primitive du pays s'est assez bien conservée sous la direction de son évêque canadien, Mgr Blanchet.

Dans les Etats du Minnesotta et du Wisconsin, la grande émigration canadienne que nous avons signalée de 1840 à 1855 a ajouté un contingent canadien assez considérable à la descendance des anciens coureurs de bois, dont nous venons d'exposer la situation. On n'estime pas ces émigrants à moins de

15,000 dans le Minnesotta et de 18 à 20,000 dans le Wisconsin, malheureusement une partie d'entre eux y est tellement disséminée, que beaucoup paraissent devoir être absorbés tôt ou tard dans la masse étrangère.

Nous allons revenir maintenant aux colonies formées par les Canadiens dans le sud-ouest et au sud des grands lacs, jusque vers la vallée du Mississipi, colonies importantes sans doute pour le commerce des fourrures, mais plus importantes encore comme position politique, maîtrisant en arrière toutes les tribus guerrières qui avoisinaient le Canada et les colonies anglaises, et formant par la vallée du Mississipi une chaîne continue de postes fortifiés, qui allait communiquer avec le fort des Natchez, le premier établissement de la basse Louisiane.

Nous ne parlerons pas des forts de Frontenac et de Niagara, où il n'y eut jamais qu'un très-petit nombre de colons fixés à demeure, dont on ne trouve du reste aucune trace aujourd'hui. — Quant à l'établissement de Détroit, on peut voir chap. IV et V et aux notes 6 du chap. IV, et 8 du chap. V, l'histoire sommaire de sa fondation et de son développement jusqu'en 1760. Cette population renforcée de quelques émigrants canadiens s'est fort développée; elle n'a guère vu les Américains venir s'établir autour d'elle en nombre notable avant 1815, et elle présentait alors sur les deux rives du Détroit une masse de plus de 6,000 âmes assez considérable pour pouvoir résister à l'envahissement et se maintenir. Ces Canadiens se sont étendus dès l'origine sur les deux rives du Détroit, les uns ont donc formé la population franco-canadienne que nous avons signalée dans le Haut-Canada, comtés d'Essex et de Kent, s'élevant en 1851 à 6,692 âmes. Mais la plus forte partie s'est toujours trouvée sur la rive américaine; ils ne sont aujourd'hui qu'en petit nombre dans la ville même de Détroit, où cependant il y a encore une paroisse catholique française, celle de Sainte-Anne. Les cantons où se trouvent groupés les Franco-Canadiens du Michigan sont principalement sur les rivières Raisin, la Loutre, au Sable, aux Ecorces, etc, dans le comté de Monroë, où nous estimons qu'ils doivent être au nombre de 7 à 8,000; plus sur la rivière Huron du lac Sainte-Claire, et sur la rivière Sainte-Claire, dans les comtés Saint-Clair et Macomb, où l'on peut compter 4 à 5,000 âmes, le tout joint à ceux qui sont établis dans le comté de Wayne, où se trouve Détroit, peut s'élever de 15 à 18,000 individus. Nous savons d'une manière certaine que ceux de la rive anglaise se sont parfaitement maintenus, et que leurs paroisses sont en tout semblables à celles du Bas-Canada lui-même, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il en est à peu près de même dans le Michigan. Il y a peu d'années qu'une députation de Canadiens est allée leur faire visite et qu'elle en a reçu le plus chaleureux et le plus fraternel accueil.

En outre de ces colons primitifs du pays on compte dans le Michigan de nombreux émigrants canadiens; quelques-uns se sont joints aux établissements de leurs compatriotes, d'autres sont établis dans Détroit et dans plusieurs autres villes; nous n'avons pas connaissance qu'ils aient par eux-mêmes formé aucun établissement particulier.

De Détroit la communication du Canada à la Louisiane s'opérait par deux routes principales : l'une passant par le fort des Miamis, qui se trouve compris ainsi que Sanduski dans le groupe des établissements canadiens du comté de Monroë ci-dessus cité, gagnait la rivière Wasbash, passait au fort des Ouias, à Terre-Haute, à Vincennes, et débouchait dans l'Ohio, d'où on descendait en Louisiane par le Mississipi; l'autre route se rendait au fort Saint-Joseph, au sud du lac Michigan, d'où on gagnait la rivière des Illinois, que l'on suivait jusqu'au Mississipi, où l'on entrait un peu au-dessus du fort de Chartres; là se trouvaient groupés les établissements dits de l'Illinois, qui constituaient au milieu même des solitudes de l'ouest un point d'appui extrêmement fort pour la puissance française et pour la ligne de communication du Canada à la Louisiane.

Vincennes vit dès 1730 se former un noyau de population qui devint assez considérable; en 1790 il y avait environ 800 habitants, tous français. Il y avait

à la même époque 75 à 80 habitants aux Ouias et environ autant à Terre-Haute; malheureusement le grand éloignement de ces localités de tout autre centre canadien, joint à leur faiblesse, ne leur a pas permis de se soutenir aussi bien que les établissements des Illinois.

Ceux-ci, dont nous avons vu l'origine chap. IV et note 7 du chap. IV, se composèrent jusqu'en 1763 de quatre villages : Cahokia, Saint-Philippe près du fort de Chartres, la prairie du Rocher et Kaskaskias, au sud de l'Etat actuel de l'Illinois. En 1764 une partie des habitants, pour ne pas rester sous la domination anglaise, passèrent le Mississipi et fondèrent presque vis-à-vis Cahokia la ville de Saint-Louis, puis s'établirent successivement à *Saint-Ferdinand, Carondelet, Saint-Charles, Sainte-Geneviève, Nouveau-Madrid, Gasconnade*, etc., etc. Ce groupe, soutenu par son propre développement et par des immigrations assez constantes venant du Canada et de la Nouvelle-Orléans, prit une certaine importance, et en 1800 on y comptait 6 à 7,000 Canadiens, c'est à peine si à cette époque il s'y trouvait quelques centaines d'Anglo-Saxons. Depuis lors il s'est établi au nord de l'Etat des Illinois une assez forte colonie canadienne, à Bourbonnais et à Sainte-Anne. (Voir chap. 10, note 2 *bis*.)

Quant aux anciens établissements des Illinois que nous venons d'examiner, l'envahissement des Américains et des Allemands et le développement énorme de la ville de Saint-Louis ont considérablement troublé cette petite colonie qui est devenue bien peu de chose au milieu des flots de la population nouvelle. Cependant dans les cantons ruraux, tels que Cahokia, Kaskaskias et dépendances, Saint-Charles, Gasconnade, Sainte-Geneviève, etc., etc., elle s'est assez bien conservée. (Voir Parkman, Bradford, etc.) Un voyageur français, M. Reclus, dans une remarquable étude sur le Mississipi publiée cette année même dans la *Revue des Deux-Mondes*, nous apprend qu'ils s'adonnent à la culture, particulièrement à celle de la vigne et des vergers, qui est leur spécialité, vivant entre eux, ayant conservé leur langue et leurs mœurs, mais ayant vu peu à peu se substituer à leur ancienne et proverbiale gaieté, héritage des Canadiens, une physionomie un peu mélancolique; semblables dans ce pays, dont ils sont pourtant les habitants originaires, à une population exilée qui regrette sa patrie; tant il est vrai de dire que la patrie n'est pas seulement l'ensemble matériel de certains lieux, mais surtout cet ensemble moral du langage, des sentiments et des mœurs, influence qui, bien supérieure à une vaine habitude de pays ou de gouvernement, place la nationalité et la patrie, au-dessus de toute atteinte, dans la pensée et dans le cœur des hommes courageux qui veulent la conserver.

Index des principaux ouvrages que l'on peut consulter sur l'Acadie, le Canada et les pays voisins.

SOURCES GÉNÉRALES.

Robertson, — Raynal, — Charlevoix, — Volney, — Thevenot (*Recueil de voyages*), — Hakluyt (*id.*)

Bouchette. *British dominions in North America.* 2 vol.

— *Topographical Dictionnary of Lower Canada.*

Montgommery-Martin. *Géographie statistique des colonies anglaises.*

Garnault. *Histoire du Canada.*

Bancroft. *History of the United States.* 5 vol. 1834.

Hildreth. *History of the United States.* 3 vol. 1850.

Coupé de Saint-Donat. *Histoire de l'établissement des Français dans l'Amérique du nord.* In-8°. 1823.

Statistiques officielles sur les colonies anglaises. (Au dépôt des cartes de la marine.)

Revue britannique. — *Revue des Deux-Mondes* (*passim*).

(*Doc. Par.*) Brodhead. *Documents relative to the colonial History of the State of New-York.* Vol. IX°. Ces documents ont été extraits des archives du ministère des colonies à Paris; lorsque nous les citons nous les indiquons par cette abréviation (*Doc. Par.*)

ACADIE.

Marc l'Escarbot. *Histoire de la Nouvelle-France.*

Denis Nicolas. *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique du nord.* 2 vol. in-12. 1672.

Diereville. *Voyage en Acadie.* In-12. Amsterdam, 1708.

Pichon. *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire du cap Breton.* In-12. 1760.

Lafargue. *Histoire géographique de la Nouvelle-France.*

Mémoire des commissaires du roi sur les frontières de l'Acadie. 4 vol. in-18. 1757.

Halliburton. *History and statistic of New-Scotia.*

Longfellow. *Evangeline* (poëme).

CANADA.

Champlain, — Verazzani. — *Collection* de Ternaux.

Relations de la Nouvelle-France, par les jésuites. Réimprimées au Canada en 1858.

Roberval. *Voyage au Canada en* 1542. In-8°. Québec, 1843.

Creuxius. *Historia Canadensis.* In-4°. 1664.

Lettres de Marie de l'Incarnation. 1 vol. in-4°. 1681.

Bacqueville de la Poterie. *Histoire de l'Amérique septentrionale.* In-8°, 4 vol. 1722.

La Hontan. *Voyage dans l'Amérique.* 2 vol. 1705.

Vauban. *Les Oisivetés* (1700). Paris, édité par Corréard en 1843. 2 vol. in-8°.

Aventures de le Beau, par le Beau. In-12. 1738.

Aventures du capitaine Bonneville.

Mémoires du capitaine Pouchot sur la dernière guerre du Canada. 1781.

Voyage dans l'Amérique du nord pendant la guerre de l'indépendance, par un officier de l'armée royale.

Weld. *Voyage aux Etats-Unis et au Canada en* 1795.

La Rochefoucauld. *Voyage au Canada en* 1795.

Bibaud. *Histoire du Canada.* Montréal, 1843.

Bibaud fils. *Panthéon canadien.*
Garnault. *Histoire du Canada.* 4 vol. in-8°. 1845.
Vie de la sœur Bourgeois, par M. l'abbé Faillon. In-8°. 1853.
Dussieux (professeur à l'école de Saint-Cyr). *Le Canada sous la domination française.* In-8°. 1855.
Le Brun (Isidore). *Statistique des deux Canadas.* In-8°. 1835.
M. l'abbé Ferland. *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec.*
Gourlay. *Statistic of Upper-Canada.*
Talbot. *Five yeard in Canada.* 1824.
Barthe. *Le Canada reconquis par la France.* In-8°. 1855.
Hogan. *An Essay on Canada.*
Langevin. *Essai sur le Canada.* In-8°. 1855.
Taché. *Esquisse sur le Canada.* In-12. Paris, 1855.
— *Projet d'union fédérale pour les provinces de l'Amérique anglaise.*
Recensement des Canadas, 1851-52. 2 vol. in-8°. Québec, 1853.
Rapport sur l'émigration canadienne. Toronto, 1857.
Rapport sur l'exploration de la contrée entre le lac Supérieur et la rivière Rouge. Toronto, 1858.
Rapport du surintendant de l'éducation dans le Bas-Canada pour 1857. Toronto, 1858.
Rapports sur les missions du diocèse de Québec, notamment celui de 1859. Québec, 1859, et autres.
Huston. *Répertoire national.* 4 vol. Montréal, 1848.

ÉTATS-UNIS ET COLONIES CANADIENNES DE L'OUEST.

Journal historique de la Salle, par Joutel. Paris, 1723.
Tonti. *Dernières découvertes de la Salle.* 1697.
Relations du P. Marquette; du P. Allouez, et des P. Leclerc et Anastase Douay.
Hennepin. *Relation de la Louisiane.*
Carver. *Voyages dans l'Amérique septentrionale en* 1766.
Collot. *Voyage dans le nord de l'Amérique en* 1796.
Mackensie. *Voyages de* 1789 *à* 1793.
Pictet de Genève. *Situation actuelle des Etats-Unis.* 2 vol. 1795.
Michaux. *Voyage à l'ouest des Alleghanys,* 1804.
Morse. *American geography.* 1812.
Warden. *Description des États-Unis.* 5 vol. 1820.
Thimothée Flint. *Western geography.*
Dillon. *History of Indiana.*
Lanman. *History of Michigan.*
Smith. *History of Wisconsin.*
Sheldon. *History of Michigan.*
Parkmann. *Trail of Oregon and California.*
— *Pontiac War.*
Bradford. *Notes on the North-West.*
— *Atlas of United States.*
Adam Seybert. *Statistical Annals.*
Tucker (Georges). *Progress of the United States.* New-York, 1843.
Wisconsin senate's Journal.
Duflot de Mofras. *Exploration de l'Orégon.* 2 vol. in-8°. 1844.
Ross. Cox. *Aventures on the Colombia River, and the Rocky Mountains.* 2 vol. in-8°. 1831.
Lewis et Clarke. *Voyage jusqu'à la Columbia sur l'océan Pacifique.* In-8°. Paris, 1810.
Franchère. *Voyage à la côte nord-ouest de l'Amérique en* 1810.
Talvj. *Histoire de la colonisation de la Nouvelle-Angleterre* (en allemand.)
Wilkes. *Voyage de l'Orégon en* 1838.

TABLE DES MATIÈRES DE LA DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE Ier. — DIVISION ET POPULATION DU CANADA.

Statistique de la division et de la population du Bas-Canada et du Haut-Canada en 1851. — Chiffre de la population franco-canadienne dans les deux provinces. — Chiffre des émigrants de France au Canada..... Page 1

CHAPITRE II. — DE 1600 A 1663.

Premières expéditions des Français au Canada. — Champlain en 1608; compagnie Richelieu; prise de Québec par les Anglais et sa restitution en 1632; Richelieu et le Canada. Population du Canada en 1640; premières concessions seigneuriales, premières émigrations, Robert Giffard et le Perche; population en 1640. Fondation de Montréal, caractère religieux de cette nouvelle colonie. Nouvelles seigneuries concédées de 1638 à 1647, mode de recrutement des colons, faiblesse de la colonie, les sauvages, seigneuries concédées de 1648 à 1660; divers convois d'émigrants et mouvement de la population de 1650 à 1664..... 8

CHAPITRE III. — DE 1663 A 1700.

M. de Tracy vice-roi, son arrivée avec le régiment de Carignan en 1665; l'intendant Talon, Colbert, expédition contre les Iroquois et pacification du pays; licenciement du régiment de Carignan en 1666 et établissement de ces soldats dans le pays, colonies militaires de la rivière Richelieu; immigrations, développement de la colonie, envois de jeunes filles, population en 1667. — Travaux de Talon; nouveaux licenciements de soldats en 1669; concessions seigneuriales de 1660 à 1672; colonie de Montréal, son développement. — Origines et mode de la progression de la population, filles de Normandie, engagés, mouvement intérieur de la population et premières réémigrations des anciennes seigneuries vers les nouvelles. — Déperdition de population à l'intérieur, lettres de Louis XIV et de Colbert à ce sujet, coureurs de bois. — Recensement de 1681 et répartition des établissements à cette époque, concessions seigneuriales de 1672 à 1685. — Premières colonies françaises dans l'ouest, les Illinois en 1687. — Colonies anglaises, guerre des Iroquois en 1684, faiblesse des Français et leurs revers, envoi de M. de Frontenac, M. de Callières, expéditions des milices canadiennes, paix avec les Iroquois en 1700..... 25

CHAPITRE IV. — DE 1700 A 1723.

Effets funestes de la guerre avec les Iroquois; situation et population du Canada, concessions seigneuriales de 1685 à 1700; population en 1706, son développement et son expansion intérieure; concessions seigneuriales de 1700 à 1723. Coup d'œil sur les établissements français dans l'ouest; Cavelier de la Salle, Mississipi et Illinois; Lamothe-Cadillac et Détroit. — Colonies anglaises, comment la liberté fit leur force, et l'autorité absolue notre faiblesse, examen des institutions et des hommes dans les deux colonies, résultats de la liberté et résultats de la toute-puissance de l'Etat, reproches mal fondés adressés au régime seigneurial, politique générale de la France et ses funestes effets pour ses colonies ..... Page 50

CHAPITRE V. — DE 1722 A 1760.

Accroissement de l'immigration, projet d'une colonie pénale en 1714, aventures du sieur Lebeau, fils d'un bourgeois de Paris en 1729. — Recensement de 1739, accroissement naturel et répartition de la population, concessions seigneuriales accordées de 1723 à 1739. — Guerre de 1744 contre les Anglais, trouble qu'elle jette dans le développement de la colonie, bon vouloir et impuissance des gouverneurs, résultats fâcheux de la politique et des institutions sociales de la France. — Dernières concessions seigneuriales de 1739 à 1754. — Développement de Détroit. — Etat de la milice du Canada en 1750, évaluation de la population à cette époque et en 1758. — Guerre avec l'Angleterre en 1755, incurie du gouvernement français, disproportion énorme au Canada entre les forces de l'attaque et celles de la défense, quatre ans de guerre sans secours, Montcalm et Vaudreuil, héroïque énergie des Canadiens et de la petite armée française, leurs victoires, bataille de Carillon, ils succombent épuisés par leurs succès; fin de la domination française au Canada en 1760..... 68

CHAPITRE VI. — DE L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION FRANÇAISE AU CANADA.

Etude de l'immigration française au Canada, curieuse immigration du Perche, celle du Poitou, contingent des diverses provinces dans l'origine de la population canadienne, importance générale de l'immigration française, développement facile qu'elle aurait pu recevoir, projet de Vauban pour la colonisation du Canada. — De l'émigration en France et chez les autres peuples, comment on peut la susciter et la développer. — Comment s'opérait l'installation des colons français au Canada, avantages des pays froids sur les pays chauds, seigneurs et colons, conditions générales de leur existence, la supériorité de cet état de mœurs sur celui des Anglo-Américains. De l'institution seigneuriale, comment elle aurait dû être complétée par l'institution municipale..... 98

CHAPITRE VII. — DU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ET DES DÉPERDITIONS QU'ELLE A ÉPROUVÉES.

Mouvement intérieur de la population canadienne, son accroissement naturel, progression à laquelle elle aurait pu prétendre, ses déperditions, guerres et sauvages, commerce des fourrures et coureurs de bois, désertions aux colonies anglaises, vices et négligence de l'administration française. Force que la colonie possédait en elle-même, constamment neutralisée par les abus et les faux principes du gouvernement; toute-puissance et négligence termes corrélatifs dans un Etat, résultats ruineux de l'omnipotence gouvernementale 114

CHAPITRE VIII. — DE 1760 A 1831.

Suites funestes de la guerre en 1760, population en 1765, son état de décroissance, seigneuries concédées par les Anglais. — Résistance morale des Canadiens, rôle honorable du clergé. — Le développement de la population reprend son cours. — Révolution américaine. — Population en 1784, nouveaux établissements. — Immigrations des loyalistes américains, efforts de l'Angleterre pour angliffer les Canadiens. — Peuplement du Haut-Canada, 1791. — Guerre de 1812 contre les Etats-Unis, bataille de Châteaugay. — Nouvelles immigrations anglaises (1815 à 1830); recensement de 1831, progression des Franco-Canadiens. — Tendance constante de l'Angleterre à les dénationaliser, leur persistance vigoureuse, luttes parlementaires, insurrection de 1837, réunion des deux Canadas..... Page 125

CHAPITRE IX. — DE 1831 A 1844.

Recensement de 1844, répartition de la population anglaise et française au Canada; les Canadiens à l'étroit dans les anciennes seigneuries françaises, commencent à s'étendre dans le reste du pays; détails sur cette expansion, les îles Madeleine. — Populations acadiennes et franco-canadiennes établies sur les confins du Canada, dans le Nouveau-Brunswick, les Etats-Unis et le Haut-Canada..... 152

CHAPITRE X. — DE 1844 A 1851.

Naissance de l'émigration canadienne aux Etats-Unis, ses causes, origine de la classe des prolétaires au Canada, difficultés pour s'établir sur des terres nouvelles. — Diverses directions des émigrants canadiens, colonie des Illinois fondée par l'abbé Chiniqui, divers autres centres d'émigration canadienne. — Préjudice causé au développement du Canada par ces expatriations, réaction nationale organisée contre ce mouvement. — Recensement de 1851, progression considérable des Canadiens, leur expansion intérieure, ils dépassent la chaîne des Laurentides, colonisation du Haut-Saguenay et des côtes du Labrador; affluence de leurs émigrants dans les comtés du sud-est, développement de la région de l'est. — Etat et mouvement de la population anglaise du Bas-Canada. — Etat en 1851 des populations acadiennes et franco-canadiennes sur les divers confins du Canada. — Résumé général de la situation des Franco-Canadiens en 1851..... 165

CHAPITRE XI. — DE 1851 A 1858.

De l'émigration des Canadiens jusqu'en 1854, enquête sur ses causes, efforts déployés pour les combattre; — terres publiques et modes de vente; — société de colonisation du Saguenay, dévouement du clergé canadien dans l'œuvre de la colonisation intérieure, concours général de l'opinion, perfectionnement de l'agriculture, l'émigration diminue sensiblement; — considérations générales sur cette crise de l'émigration canadienne et sur les remèdes qu'on y a apportés, avantage de l'intervention directe et continuelle des citoyens dans les affaires publiques; — comparaison sous ce rapport entre les nations européennes et celles de l'Amérique, apathie sociale et indifférence politique des classes aisées dans les sociétés monarchiques, leurs fâcheuses conséquences; de la mission de l'activité humaine dans le monde (fragment extrait de M. Parent, écrivain canadien). Développement des Canadiens depuis 1851; bassin de l'Ottawa et du Saint-Maurice, bassin du Saguenay, côtes du Labrador, esquisse de la vie et des habitudes du Labrador (fragment extrait de M. l'abbé Ferland, chanoine de Québec).

— Résumé du développement des Canadiens au nord du Saint-Laurent; — sud du Saint-Laurent, — sud-est; expansion des Canadiens dans les comtés anglais de Drummond, Mégantic et Sherbrooke; — est, colonisation du lac Témiskouata et du comté de Gaspé; — confins du Haut-Canada, — confins de New-York et de Vermont. — confins du Nouveau-Brunswick, Acadiens de Madawaska, Acadiens des côtes du golfe Saint-Laurent. — Résumé général de nos présomptions sur la population franco-canadienne en 1861, rapprochement avec les évaluations de Vauban, puissance remarquable de l'accroisement naturel de cette population..... Page 186

CHAPITRE XII. — MOUVEMENT GÉNÉRAL ET LOIS DU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION FRANCO-CANADIENNE.

Sans les émigrations le Canada compterait aujourd'hui plus de 1,600,000 Canadiens français, étude sur la moyenne générale de leur progression naturelle; disproportion qu'elle présente à diverses époques, causes de cette anomalie, fixation de la moyenne générale à 3,60 p. 100 par an; — supériorité de cet accroissement sur celui des Etats-Unis et celui des Anglais du Haut-Canada, comparaison détaillée entre la progression naturelle des Etats-Unis, celle des Anglo-Canadiens et celle des Franco-Canadiens; la moyenne annuelle des naissances dans le Haut-Canada est de 3,40 p. 100, et celle du Bas-Canada est de 4,10 p. 100, — les Franco-Canadiens se sont soutenus constamment depuis 1760 dans la même proportion que la population des Etats-Unis, malgré les immigrations qui ont accru celle-ci; — décroissance constante de la progression naturelle aux Etats-Unis, citation de Tucker; considérations sur les causes qui soutiennent ou qui altèrent le développement des populations, avantages qui résultent pour les Canadiens de l'état général de leurs mœurs, espérances que peut leur faire concevoir la puissance de leur progression..... 219

CHAPITRE XIII. — DE L'AVENIR DES CANADIENS, DU DÉVELOPPEMENT MATÉRIEL DE LEUR POPULATION.

Contrées où peut s'étendre la race franco-canadienne, bassin inférieur du Saint-Laurent, bassin de l'Ottawa et du Saguenay; en 1920 ils y seront environ 5 millions, — coup d'œil sur l'avenir ultérieur des Canadiens, la rivière Rouge du lac Winnipeg au nord-ouest du lac Supérieur, colonie canadienne de ce pays, avantages qu'il offre aux Canadiens; les Canadiens pourraient occuper tout le nord de l'Amérique; — du maintien et de l'union de tous les groupes canadiens répandus dans l'ouest; — intérêt du gouvernement anglais au développement des Franco-Canadiens; opinion du gouverneur Haldimand à ce sujet; des relations du Canada et de la France, avantage actuel des Canadiens à être unis à l'Angleterre, avenir qu'ils peuvent se promettre..... 233

CHAPITRE XIV. — DE L'AVENIR MORAL, INTELLECTUEL, DES CANADIENS EN AMÉRIQUE.

Situation morale du continent américain; dangers qui dérivent pour ce continent et pour les Etats-Unis eux-mêmes, de la prépondérance absolue de cette nation; — défauts de la société des Etats-Unis et sa force, puissants résultats de leur liberté; vices du caractère américain, leurs funestes conséquences, appauvrissement de l'intelligence et corruption des mœurs; utilité pour l'Amérique de voir s'élever des influences rivales vis-à-vis de celle des Etats-Unis; — les Indo-Espagnols, les Allemands, les Anglo-Canadiens, les Franco-Canadiens et Louisianais; — de la mission des Franco-Canadiens, opposition féconde du génie de la race française et de celui des

Yankees, aptitudes scientifiques et artistiques des Canadiens, l'université Laval à Québec, les Canadiens représentent l'idée gréco-latine, leur mission est toute agricole et intellectuelle; — le principe général et essentiel de leur force matérielle et intellectuelle est dans leurs croyances religieuses et la simplicité de leurs mœurs; de la sollicitude qu'ils doivent apporter à les conserver, du rôle de l'aristocratie sociale dans la conservation ou dans la dissolution des mœurs, de son influence sur la ruine des nations, exemple des sociétés européennes; — avenir des Canadiens dans la culture de l'esprit, la modestie des mœurs, la liberté et la religion..... Page 249

NOTES. — INDEX DES PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS DANS LES NOTES DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Relevé des actes de mariage des émigrants français à Québec, depuis l'origine, jusqu'à 1770, page 281, note 8.
Emigration du Perche et sa répartition dans le Canada, page 280, page 307, note 2.
Emigrations poitevines, angevines et autres émigrations françaises, page 304, notes 3 et 4; page 312.
Envois de femmes au Canada, page 383, notes 9 et 10; page 287, note 8.
Colonie de Montréal, page 283, note 10; page 286, note 7; page 304, note 3.
Colonies anglaises, page 316, note 8.
Concessions de seigneuries page 284; page 289, note 16; page 293, note 2; page 295, note 5; page 300, note 6; page 301, note 7.
Recensements de 1679, 1681 et autres, page 289, notes 14 et 15; de 1706, page 294; de 1739, page 299; de 1750, page 302, note 9; de 1844, page 325; de 1851, page 329, note 8; et page 331.
Les engagés, page 287, note 10.
Extraits de Vauban sur le Canada, page 314.
Réflexions sur la colonisation française en Algérie, page 316, *initio*; p. 317, note 10; page 319, note 11.
Immigration anglaise au Canada, page 322.
Canadiens aux Etats-Unis, page 327, page 328, page 234, note 10.
Prix et vente des terres publiques, page 330, note 3.
Rivière Rouge du lac Winnipeg, page 338.

APPENDIX.

Table de progresssion pour calculer les accroissements de population. Page 342
Liste générale des recensements du Canada..... 343
Des colonies canadiennes de l'ouest. *Michillimakinak*, *Wisconsin*, *Minnesotta*, *rivière Rouge*, *Détroit*, *les Illinois*, *Saint-Louis du Missouri*, etc. 344
Index des livres..... 349

Paris. Imprimerie PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.

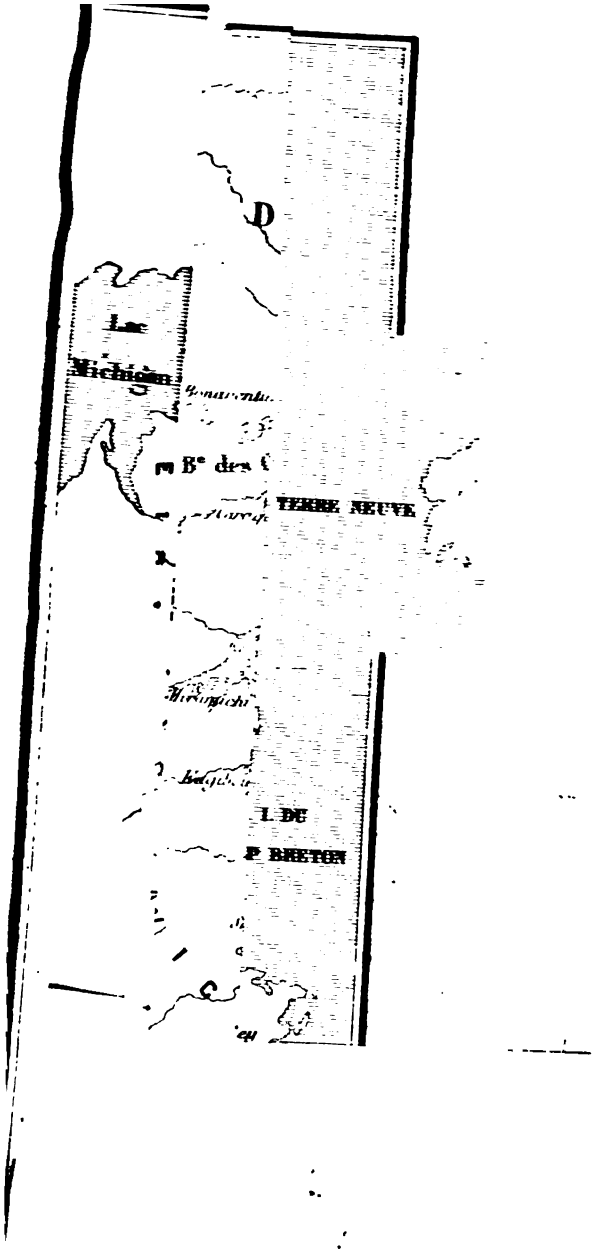
D
Le
Michigan
B^e des
TERRE NEUVE
I. DU
P BRETON

15

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER BOOK DUE
NOV 1982
CANCELLED
7537692
NOV 20 1982

WIDENER BOOK DUE
1986
CANCELLED
PR 8 1987
7742812

WIDENER BOOK DUE
FEB 1 - 1983
CANCELLED
FEB

WIDENER BOOK DUE
JUL 14 1983
CANCELLED
JUN 13 1983
7753449

Can 150.2
La France aux colonies;
Widener Library 006391038
3 2044 081 295 313